

ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLÉE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PROCEEDINGS

ACTES OFFICIELS

NINETEENTH ORDINARY SESSION

DIX-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE

Second Part

Deuxième Partie

November 1973

Novembre 1973

III

III

Assembly Documents

Documents de Séance

W. E. U.

U. E. O.

PARIS

The *Proceedings* of the Second Part of the Nineteenth Ordinary Session of the Assembly of WEU comprise two volumes :

Volume III : Assembly Documents.

Volume IV : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes officiels* de la deuxième partie de la Dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome III : Documents de séance.

Tome IV : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu officiel des débats, Index général.

TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes	8
Documents :	
611. Agenda of the Second Part of the Nineteenth Ordinary Session, Paris, 20th-22nd November 1973	10
612. Order of Business of the Second Part of the Nineteenth Ordinary Session, Paris, 20th-22nd November 1973	11
613. Control of armaments — Resolution amending paragraph V (c) of Annex III to Protocol No. III of the modified Brussels Treaty adopted by the Council of WEU on 26th September 1973	14
614. Members of national, European and regional parliaments — Information Report submitted on behalf of the Committee for Relations with Parliaments by Mr. Péronnet, Rapporteur	15
615. Evolution of relations between Europe and the United States — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Sir John Rodgers, Rapporteur	62
616. The situation in the Near East — Recommendation adopted by the Presidential Committee	91
617. Advanced technology in Japan and the consequences for Europe — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Van Lent, Rapporteur	92
618. Guidelines for an aviation policy for Europe drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973 — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Valleix, Rapporteur	140
5 Amendments	183
619. The situation in the Near East — Reply of the Council to the recommendation adopted by the Presidential Committee on 18th October 1973.	188
620. Supplementary budget of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1973 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Dequae, Chairman and Rapporteur	189
621. Budget of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1974 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Dequae, Chairman and Rapporteur	195

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants	8
Documents :	
611. Ordre du jour de la deuxième partie de la Dix-neuvième session ordinaire, 20-22 novembre 1973	10
612. Calendrier de la deuxième partie de la Dix-neuvième session ordinaire, 20-22 novembre 1973	11
613. Contrôle des armements — Résolution modifiant le paragraphe V (c) de l'Annexe III au Protocole N° III du Traité de Bruxelles modifié adoptée par le Conseil de l'U.E.O. le 26 septembre 1973	14
614. Le parlementaire national, européen et régional — Rapport d'information présenté au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements par M. Péronnet, rapporteur	15
615. L'évolution des relations entre l'Europe et les Etats-Unis — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par Sir John Rodgers, rapporteur	62
616. La situation au Proche-Orient — Recommandation adoptée par le Comité des Présidents	91
617. Les techniques de pointe au Japon — Conséquences pour l'Europe — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Van Lent, rapporteur	92
618. Une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973 — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Valleix, rapporteur	140
5 amendements.....	183
619. La situation au Proche-Orient — Réponse du Conseil à la recommandation adoptée par le Comité des Présidents le 18 octobre 1973	188
620. Budget supplémentaire des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1973 présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Dequae, président et rapporteur	189
621. Budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1974 présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Dequae, président et rapporteur	195

TABLE OF CONTENTS

	Page
622. Opinion on the budget of the ministerial organs of Western European Union for the financial year 1973 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Lord Selsdon, Rapporteur	215
623. State of European security — Relations with the United States — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Critchley, Rapporteur	258
1 Amendment	267
624. Security and the Mediterranean — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Jung, Rapporteur	268
6 Amendments	288
625. Replies of the Council to Recommendations 233 to 238	294
626. Oil and energy problems — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Krieg, Rapporteur	310
1 Amendement	344

	Page
622. Avis sur le budget des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1973 présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par Lord Selsdon, rapporteur	215
623. L'état de la sécurité européenne — Les relations avec les Etats-Unis — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Critchley, rapporteur	258
1 amendement	267
624. La sécurité et la Méditerranée — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Jung, rapporteur	268
6 amendements	288
625. Réponses du Conseil aux Recommandations nos 233 à 238	294
626. Le problème de l'énergie et du pétrole — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Krieg, rapporteur	310
1 amendement	344

LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES

LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

BELGIUM BELGIQUE

Representatives — Représentants

MM. DELFORGE Paul	P.L.P.
DEQUAE André	Soc. chr.
LEYNEN Hubert	Soc. chr.
SCHUGENS Willy	Socialiste
de STEXHE Paul	Soc. chr.
TANGHE François	Soc. chr.
VAN LENT Aimé	Socialiste

Substitutes — Suppléants

MM. ADRIAENSENS Hugo	Socialiste
de BRUYNE Hektor	Volksumie
De CLERCQ Paul	P.V.V.
DEFOSSET Léon	F.D.F.-R.W.
HULPIAU Raphaël	Soc. chr.
NOTHOMB Charles	Soc. chr.
VAN HOEYLANDT D. Bernard	Socialiste

FRANCE

Representatives — Représentants

MM. BOULLOCHE André	Socialiste
BRUGNON Maurice	Socialiste
CERNEAU Marcel	Union centriste
DELORME Claude	Socialiste
de FÉLICE Pierre	Gauche démoc.
JUNG Louis	U.C.D.R.
KRIEG Pierre-Charles	U.D.R.
LEGARET Jean	Républ. indép.
NESSLER Edmond	U.D.R.
PÉRIDIER Jean	Socialiste
PÉRONNET Gabriel	Réf. dém. soc.
RADIUS René	U.D.R.
RIVIÈRE Paul	U.D.R.
ROGER Émile	Communiste
SCHLEITER François	Républ. indép.
SCHMITT Robert	App. U.D.R.
VALLEIX Jean	U.D.R.
VITTER Pierre	Républ. indép.

Substitutes — Suppléants

MM. BIZET Émile	App. U.D.R.
BOURGEOIS Georges	U.D.R.
GERMOLACCE Paul	Communiste
de CHEVIGNY Pierre	Républ. indép.
DARDEL Georges	Socialiste
DEPIETRI César	Communiste
DESTREMAU Bernard	Républ. indép.
FORNI Raymond	Socialiste
GAUTIER Lucien	U.D.R.
GRUSSENMEYER François	U.D.R.

MM. LA COMBE René	U.D.R.
LAURENT-THOUVEREY C.	Gauche démoc.
LEMAIRE Marcel	R.I.A.S.
de MONTESQUIOU Pierre	Réf. dém. soc.
PIGNION Lucien	Socialiste
SOUSTELLE Jacques	Non inscrit
WEBER Pierre	App. Rép. indép.
YVON Joseph	U.C.D.R.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Representatives — Représentants

MM. AHRENS Karl	S.P.D.
ALBER Siegbert	C.D.U.
AMREHN Franz	C.D.U.
BLUMENFELD Erik Bernhard	C.D.U.
DREGGER Alfred	C.D.U.
ENDERS Wendelin	S.P.D.
GESSNER Manfred	S.P.D.
KAHN-ACKERMANN Georg	S.P.D.
KEMPFER Friedrich	C.D.U.
LEMMRICH Karl Heinz	C.D.U.
MENDE Erich	C.D.U.
RICHTER Klaus	S.P.D.
SCHLAGA Georg	S.P.D.
SCHMIDT Hansheinrich	F.D.P.
Mme SCHUCHARDT Helga	F.D.P.
MM. SCHWENCKE Olaf	S.P.D.
SIEGLERSCHMIDT Hellmut	S.P.D.
Mme WOLF Erika	C.D.U.

Substitutes — Suppléants

M. BARZEL Rainer	C.D.U.
Mme von BOTHMER Lenelotte	S.P.D.
MM. BÜCHNER Peter	S.P.D.
GÖLTER Georg	C.D.U.
HOLTZ Uwe	S.P.D.
KLEPSCH Egon	C.D.U.
KLIESING Georg	C.D.U.
LAGERSHAUSEN Karl-Hans	C.D.U.
LENZER Christian	C.D.U.
MARQUARDT Werner	S.P.D.
MÜLLER Günther	C.D.U.
PAWELCZYK Alfons	S.P.D.
SCHULTE Manfred	S.P.D.
VOHRER Manfred	F.D.P.
WALTHER Rudi	S.P.D.
WISCHNEWSKI Hans-Jürgen	S.P.D.
WÖRNER Manfred	C.D.U.
WURBS Richard	F.D.P.

ITALY
ITALIE

Representatives — Représentants

MM. ARNAUD Gian Aldo	Dém. chr.
AVERARDI Giuseppe	Socialiste
BETTIOL Giuseppe	Dém. chr.
COPPOLA Mattia	Dém. chr.
LA LOGGIA Giuseppe	Dém. chr.
LEGGIERI Vincenzo	Dém. chr.
MAMMI Oscar	Républicain
MINNOCCI Giacinto	Socialiste
Mme MIOTTI CARLI Amalia	Dém. chr.
MM. PECORARO Antonio	Dém. chr.
PICA Domenico	Dém. chr.
PRETI Luigi	Socialiste
QUILLERJ Fausto Samuele	Libéral
SALVATORE Elvio Alfonso	Socialiste
TALAMONA Augusto	Socialiste
TREU Renato	Dém. chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. chr.
ZAMBERLETTI Giuseppe	Dém. chr.

Substitutes — Suppléants

MM. ARFÈ Gaetano	Socialiste
BONALDI Umberto	Libéral
BOTTARI Carlo	Dém. chr.
BRANDI Lucio Mariano	Socialiste
CASTELLUCCI Albertino	Dém. chr.
Mme CATTANEO-PETRINI Giannina	Dém. chr.
MM. CAVEZZALI Paolo	Socialiste
DRAGO Antonino	Dém. chr.
FARABEGOLI Furio	Dém. chr.
LA ROSA Giuseppe	Dém. chr.
MAGLIANO Terenzio	Socialiste
MONETI Alfredo	Dém. chr.
NEGRARI Andrea	Dém. chr.
PACINI Arturo	Dém. chr.
PREARO Roberto	Dém. chr.
REALE Giuseppe	Dém. chr.
SANTALCO Carmelo	Dém. chr.
SPORA Ettore	Dém. chr.

LUXEMBOURG

Representatives — Représentants

MM. ABENS Victor	Parti ouvrier soc.
MARGUE Georges	Parti chrét. social
MART René	Parti démocrat.

Substitutes — Suppléants

MM. CRAVATTE Henry	Parti social dém.
ELVINGER Paul	Parti démocrat.
SPAUTZ Jean	Parti chrét. social

NETHERLANDS
PAYS-BAS

Representatives — Représentants

MM. BOERTIEN C.	Antirévolution.
CORNELISSEN P.A.M.	Pop. cath.
DANKERT P.	Travailliste
LETSCHERT H. B. P. A.	Pop. cath.
de NIET M.	Travailliste
PORTHEINE F.	Libéral
VOOGD J.-J.	Travailliste

Substitutes — Suppléants

Mme GARDENIERS M. H. M. F.	Pop. cath.
MM. van OOIJEN D.A.Th.	Travailliste
PEIJNENBURG M. W. J. M.	Pop. cath.
PIKET F. H.	Chr. hist.
STOFFELEN P. R.	Travailliste
van der WERFF Y. P. W.	Libéral

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI

Representatives — Représentants

Mr. Peter ARCHER	Labour
Mr. Kenneth CLARKE	Conservative
Mr. Simon Wingfield DIGBY	Conservative
Mr. Raymond FLETCHER	Labour
Mr. W. Percy GREIVE	Conservative
Mr. Barry JONES	Labour
Sir Fitzroy MACLEAN	Conservative
Mr. Roy MASON	Labour
Mr. John OSBORN	Conservative
Mr. T. Frederick PEART	Labour
Sir John PEEL	Conservative
Président de l'Assemblée	
Mr. Tom PENDRY	Labour
Sir John RODGERS	Conservative
Lord St. HELENS	Conservative
Mr. Peter SHORE	Labour
Mr. David STEEL	Liberal
Mr. Frank TOMNEY	Labour
Dame Joan VICKERS	Conservative

Substitutes — Suppléants

Mr. Stanley COHEN	Labour
Mr. Julian CRITCHLEY	Conservative
Mr. John FARR	Conservative
Mr. John HUNT	Conservative
Lord LLOYD of KILGERRAN	Liberal
Mr. John MENDELSON	Labour
Mr. Charles MORRIS	Labour
Mr. John PAGE	Conservative
Mr. John PRESCOTT	Labour
Mr. Michael ROBERTS	Conservative
Mr. John ROPER	Labour
Mr. Duncan SANDYS	Conservative
Lord SELSDON	Conservative
Mr. William SMALL	Labour
Mr. Thomas URWIN	Labour
Mr. Patrick WALL	Conservative
Lord WALSTON	Labour
Mr. Kenneth WARREN	Conservative

AGENDA
of the Second Part of the Nineteenth Ordinary Session
Paris, 20th-22nd November 1973

I. Political Questions

- | | |
|--|---|
| 1. Evolution of relations between Europe and the United States | <i>Report tabled by Sir John Rodgers on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 2. Oil and energy problems | <i>Report tabled by Mr. Krieg on behalf of the General Affairs Committee</i> |

II. Defence Questions

- | | |
|--|---|
| 1. Security and the Mediterranean | <i>Report tabled by Mr. Jung on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 2. State of European security — Relations with the United States | <i>Report tabled by Mr. Critchley on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |

III. Technical and Scientific Questions

- | | |
|---|--|
| 1. Advanced technology in Japan — The consequences for Europe | <i>Report tabled by Mr. Van Lent on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i> |
| 2. Guidelines for an aviation policy for Europe drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973 | <i>Report tabled by Mr. Valleix on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i> |

IV. Budgetary and Administrative Questions

- | | |
|--|---|
| 1. Supplementary budget of the Assembly for the financial year 1973 | <i>Report tabled by Mr. Dequae on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration</i> |
| 2. Budget of the Assembly for the financial year 1974 | <i>Report tabled by Mr. Dequae on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration</i> |
| 3. Draft Opinion on the budget of the ministerial organs of Western European Union for the financial year 1973 | <i>Report tabled by Lord Selsdon on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration</i> |

V. Relations with Parliaments

- | | |
|--------------------------|--|
| Tenth half-yearly report | <i>Report tabled by Mr. Péronnet on behalf of the Committee for Relations with Parliaments</i> |
|--------------------------|--|

ORDRE DU JOUR

de la deuxième partie de la Dix-neuvième session ordinaire
Paris, 20-22 novembre 1973

I. Questions politiques

1. L'évolution des relations entre l'Europe et les Etats-Unis *Rapport présenté par Sir John Rodgers au nom de la Commission des Affaires Générales*
2. Le problème de l'énergie et du pétrole *Rapport présenté par M. Krieg au nom de la Commission des Affaires Générales*

II. Questions de défense

1. La sécurité et la Méditerranée *Rapport présenté par M. Jung au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements*
2. L'état de la sécurité européenne — Les relations avec les Etats-Unis *Rapport présenté par M. Critchley au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements*

III. Questions scientifiques et techniques

1. Les techniques de pointe au Japon — Conséquences pour l'Europe *Rapport présenté par M. Van Lent au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale*
2. Une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973 *Rapport présenté par M. Valleix au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale*

IV. Questions budgétaires et administratives

1. Budget supplémentaire de l'Assemblée pour l'exercice financier 1973 *Rapport présenté par M. Dequae au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*
2. Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1974 *Rapport présenté par M. Dequae au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*
3. Projet d'avis sur le budget des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1973 *Rapport présenté par Lord Selsdon au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*

V. Relations avec les parlements

- Dixième rapport semestriel *Rapport présenté par M. Péronnet au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements*

ORDER OF BUSINESS
of the Second Part of the Nineteenth Ordinary Session
Paris, 20th-22nd November 1973

MONDAY, 19th NOVEMBER

Morning 10 a.m.

Meeting of the Committee for Relations with Parliaments.

11 a.m.

Meeting of the Presidential Committee.

Afternoon 2.30 p.m.

Meeting of the General Affairs Committee.

Meeting of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

4 p.m.

Meeting of the Federated Christian Democrat Group and British Conservatives.

5 p.m.

Meeting of the Liberal Group.

TUESDAY, 20th NOVEMBER

Morning 9 a.m.

Meeting of the Socialist Group.

9.30 a.m.

Meeting of the Committee for Relations with Parliaments.

10.30 a.m.

Opening of the Second Part of the Nineteenth Ordinary Session of the Assembly.

Examination of credentials.

Speech by the President of the Assembly.

Adoption of the draft Order of Business.

Ratification of action by the Presidential Committee.

Supplementary budget of the Assembly for the financial year 1973 :

presentation of the report tabled by Mr. Dequae on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Budget of the Assembly for the financial year 1974 :

presentation of the report tabled by Mr. Dequae on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

CALENDRIER
de la deuxième partie de la Dix-neuvième session ordinaire
Paris, 20-22 novembre 1973

LUNDI 19 NOVEMBRE

Matin 10 heures :

Réunion de la Commission pour les Relations avec les Parlements.

11 heures :

Réunion du Comité des Présidents.

Après-midi 14 h. 30 :

Réunion de la Commission des Affaires Générales.

Réunion de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

16 heures :

Réunion du Groupe fédéré des démocrates-chrétiens et des conservateurs britanniques.

17 heures :

Réunion du Groupe libéral.

MARDI 20 NOVEMBRE

Matin 9 heures :

Réunion du Groupe socialiste.

9 h. 30 :

Réunion de la Commission pour les Relations avec les Parlements.

10 h. 30 :

Ouverture de la deuxième partie de la Dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée.

Vérification des pouvoirs.

Discours du Président de l'Assemblée.

Adoption du projet de calendrier.

Ratification de l'action du Comité des Présidents.

Budget supplémentaire de l'Assemblée pour l'exercice financier 1973 :

présentation du rapport déposé par M. Dequae au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1974 :

présentation du rapport déposé par M. Dequae au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Draft Opinion on the budget of the ministerial organs of Western European Union for the financial year 1973 :

presentation of the report tabled by Lord Selsdon on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Votes on the draft opinion and draft recommendation.

Tenth half-yearly report of the Committee for Relations with Parliaments :

presentation of the report tabled by Mr. Péronnet on behalf of the Committee for Relations with Parliaments.

Afternoon 2 p.m.

Meeting of the Committee on Defence Questions and Armaments.

3 p.m.

Oil and energy problems :

presentation of the report tabled by Mr. Krieg on behalf of the General Affairs Committee.

3.30 p.m.

Speech by Dr. Parviz Mina, Deputy Director for Technical and International Affairs of the National Iranian Oil Company.

Debate.

Vote on the draft recommendation.

Evolution of relations between Europe and the United States :

presentation of the report tabled by Sir John Rodgers on behalf of the General Affairs Committee.

State of European security — Relations with the United States :

presentation of the report tabled by Mr. Critchley on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Joint Debate.

WEDNESDAY, 21st NOVEMBER

Morning 9.30 a.m.

Evolution of relations between Europe and the United States ;

State of European security — Relations with the United States :

Resumed Joint Debate.

Votes on the draft recommendations.

Security and the Mediterranean :

presentation of the report tabled by Mr. Jung on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Debate.

Afternoon 3 p.m.

Security and the Mediterranean :

Resumed Debate.

Projet d'avis sur le budget des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1973 :

présentation du rapport déposé par Lord Selsdon au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Votes du projet d'avis et du projet de recommandation.

Dixième rapport semestriel de la Commission pour les Relations avec les Parlements :

présentation du rapport déposé par M. Péronnet au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements.

Après-midi 14 heures :

Réunion de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

15 heures :

Le problème de l'énergie et du pétrole :

présentation du rapport déposé par M. Krieg au nom de la Commission des Affaires Générales.

15 h. 30 :

Discours du Dr. Parviz Mina, Directeur délégué pour les affaires techniques et internationales de la Compagnie nationale iranienne des pétroles.

Débat.

Vote du projet de recommandation.

L'évolution des relations entre l'Europe et les Etats-Unis :

présentation du rapport déposé par Sir John Rodgers au nom de la Commission des Affaires Générales.

L'état de la sécurité européenne — Les relations avec les Etats-Unis :

présentation du rapport déposé par M. Critchley au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat conjoint.

MERCREDI 21 NOVEMBRE

Matin 9 h. 30 :

L'évolution des relations entre l'Europe et les Etats-Unis ;

L'état de la sécurité européenne — Les relations avec les Etats-Unis :

Suite du débat conjoint.

Votes des projets de recommandations.

La sécurité et la Méditerranée :

présentation du rapport déposé par M. Jung au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat.

Après-midi 15 heures :

La sécurité et la Méditerranée :

Suite du débat.

3.30 p.m.

Speech by Mr. Michel Jobert, French Minister for Foreign Affairs.

Resumed Debate.

5.30 p.m.

Guidelines for an aviation policy for Europe drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973 :

presentation of the report tabled by Mr. Valleix on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

Debate.

THURSDAY, 22nd NOVEMBER

Morning 9 a.m.

Meeting of the Committee for Relations with Parliaments.

9.30 a.m.

Guidelines for an aviation policy for Europe drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973 :

Speech by Mr. Cranley Onslow, Parliamentary Under-Secretary of State for Aerospace and Shipping of the United Kingdom.

Resumed Debate.

11.30 a.m.

Speech by Mr. Georg Leber, Minister of Defence of the Federal Republic of Germany.

12.30 p.m.

Votes on the draft recommendations contained in the reports by MM. Jung and Valleix.

Afternoon 3 p.m.

Advanced technology in Japan — The consequences for Europe :

presentation of the report tabled by Mr. Van Lent on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

3.30 p.m.

Speech by Mr. Charles Hanin, Belgian Minister for Scientific Policy.

Debate.

Vote on the draft recommendation.

CLOSE OF THE NINETEENTH ORDINARY SESSION

15 h. 30 :

Discours de M. Michel Jobert, Ministre français des affaires étrangères.

Suite du débat.

17 h. 30 :

Une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973 :

présentation du rapport déposé par M. Valleix au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat.

JEUDI 22 NOVEMBRE**Matin 9 heures :**

Réunion de la Commission pour les Relations avec les Parlements.

9 h. 30 :

Une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973 :

Discours de M. Cranley Onslow, Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire britannique aux affaires aérospatiales et à la navigation maritime.

Suite du débat.

11 h. 30 :

Discours de M. Georg Leber, Ministre de la défense de la République Fédérale d'Allemagne.

12 h. 30 :

Votes des projets de recommandations contenus dans les rapports de MM. Jung et Valleix.

Après-midi 15 heures :

Les techniques de pointe au Japon — Conséquences pour l'Europe :

présentation du rapport déposé par M. Van Lent au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

15 h. 30 :

Discours de M. Charles Hanin, Ministre belge de la politique scientifique.

Débat.

Vote du projet de recommandation.

CLOTURE DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE

Control of Armaments

RESOLUTION

***amending paragraph V (c) of Annex III to
Protocol No. III of the modified Brussels Treaty
adopted by the Council of WEU on 26th September 1973***

The Council of Western European Union,

Considering Article II of Protocol No. III to the Agreements signed in Paris on 23rd October 1954, and Annexes I and III to that Protocol;

Considering the recommendation dated 20th August 1973 of the Supreme Allied Commander Europe that the Federal Republic of Germany be authorised to construct in its territory submarines not exceeding 1,800 tons displacement;

Considering the request that paragraph V (c) of Annex III to Protocol No. III be amended to that effect, submitted by the Government of the Federal Republic of Germany in a letter dated 21st August 1973,

DECIDE :

Single article :

Sub-paragraph (c) of paragraph V of Annex III to Protocol No. III, as amended, is replaced by the following text :

“(c) Submarines of more than 1,800 tons displacement.”

26th September 1973

Contrôle des armements

RÉSOLUTION

***modifiant le paragraphe V (c) de l'Annexe III
au Protocole N° III du Traité de Bruxelles modifié
adoptée par le Conseil de l'U.E.O. le 26 septembre 1973***

Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale,

Considérant l'article II du Protocole N° III des Accords signés à Paris le 23 octobre 1954 ainsi que les Annexes I et III de ce Protocole ;

Considérant la recommandation en date du 20 août 1973 du Commandant suprême des Forces alliées en Europe d'autoriser la République Fédérale d'Allemagne à construire, sur son territoire, des sous-marins d'un déplacement n'excédant pas 1.800 tonnes ;

Considérant la demande de modifier en ce sens le paragraphe V (c) de l'Annexe III du Protocole N° III, soumise par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne dans sa lettre du 21 août 1973,

DÉCIDE :

Article unique :

L'alinéa (c) du paragraphe V de l'Annexe III au Protocole N° III, tel qu'il a été modifié à ce jour, est remplacé par la disposition suivante :

« (c) Les sous-marins d'un déplacement supérieur à 1.800 tonnes. »

Le 26 septembre 1973

Members of National, European and Regional Parliaments

INFORMATION REPORT ¹

*submitted on behalf of the
Committee for Relations with Parliaments ²
by Mr. Péronnet, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

FOREWORD

SECTION II. Means available to members of parliament

- CHAPTER IV : The parliamentary secretariat
- A. The clerk
 - B. Committee secretariats
 - C. Scientific and technical services
 - D. Accounts departments
 - E. Official report of debates

- CHAPTER V : Parliament
- A. Bi- or unicameral system
 - B. The chamber
 - C. Other parliamentary buildings
 - D. Maintenance of order

SECTION III. Methods of work of parliaments

- CHAPTER VI : Organisation
- A. Rules of procedure
 - B. Committees
 - C. Plenary sittings
 - D. Political groups
 - E. Agenda
 - F. Maintenance of order

- CHAPTER VII : Legislation
- A. Government bills
 - B. Bills or motions tabled by members
 - C. Consideration in committee
 - D. Debate in plenary sitting
 - E. Approval by the Head of State
 - F. Application of the law

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Dame Joan Vickers (Chairman); MM. Péronnet, Tanghe (Vice-Chairmen); MM. Abens, Cermolacce (Substitute: Radius), Enders, Mrs. Gardeniers (Substitute: Portheine), Mr. Mendelson,

Mrs. Miotti Carli (Substitute: *Moneti*), MM. Müller, Salvatore, *Schugens*, Spautz, Stoffelen.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Le parlementaire national, européen et régional

RAPPORT D'INFORMATION ¹

*présenté au nom de la
Commission pour les Relations avec les Parlements ²
par M. Péronnet, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

NOTE PRÉLIMINAIRE

SECTION II. Les moyens mis à la disposition du parlementaire

CHAPITRE IV : Le secrétariat

- A. Le greffier
- B. Le secrétariat des commissions
- C. Les services techniques
- D. Les services de la comptabilité
- E. Le journal officiel

CHAPITRE V : Le parlement

- A. Bi- ou monocaméralisme
- B. La salle des séances
- C. Autres constructions parlementaires
- D. La police du parlement

SECTION III. Le mécanisme d'une assemblée parlementaire

CHAPITRE VI : L'organisation

- A. Le règlement
- B. Les commissions
- C. Les séances plénières
- D. Les groupes politiques
- E. L'ordre du jour
- F. La discipline

CHAPITRE VII : La législation

- A. Le projet gouvernemental
- B. La proposition du parlementaire
- C. Examen en commission
- D. Discussion en séance plénière
- E. Sanction du chef de l'Etat
- F. Mise en œuvre de la loi

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : Dame Joan Vickers (présidente); MM. Péronnet, Tanghe (vice-présidents); MM. Abens, Cermolacce (suppléant : Radius), Enders, Mme Gardeniers (suppléant : Porthéine), M. Mendelson,

Mme Miotti Carli (suppléant : *Moneti*), MM. Müller, Salvatore, Schugens, Spautz, Stoffelen.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

CHAPTER VIII : Keeping parliament informed and government responsibility

- A. Questions
- B. Government communications
- C. Motions of censure and confidence

SECTION IV. Suggestions

APPENDICES :

- I. Comparative tables (for these tables see Document 600)
 - A. Electors and candidates
 - B. Methods of election
 - C. Mandates
 - D. Incompatibilities
 - E. Immunities
- II. Charts
 - A. Federal Republic of Germany
 - B. United Kingdom
- III. Parliamentary figures
 - A. The Belgian Parliament since the end of the first world war
 - B. The French National Assembly and its predecessors
 - C. The Italian Parliament since the beginning of the Republic
 - D. The Second Chamber of the Netherlands States-General
 - E. Germany — The Bundestag and its predecessors
 - F. United Kingdom — The House of Commons
 - G. The WEU Assembly
- IV. Assembly Halls
 - A. The chamber of the Belgian Senate
 - B. Seating in the chamber of the Bundesrat
 - C. Models for a new Bundestag chamber

INDEX

BIBLIOGRAPHY

CHAPITRE VIII : L'information du parlement et la responsabilité du gouvernement

- A. Les questions
- B. Les communications gouvernementales
- C. Les motions de censure et de confiance

SECTION IV. Suggestions**ANNEXES**

- I. Tableaux comparatifs (pour ces tableaux voir Document 600)
 - A. Les électeurs et les candidats
 - B. Les modes d'élection
 - C. Le mandat
 - D. Les incompatibilités
 - E. Les immunités
- II. Organigrammes
 - A. République Fédérale d'Allemagne
 - B. Royaume-Uni
- III. Le nombre des parlementaires
 - A. Le parlement belge depuis la fin de la première guerre mondiale
 - B. L'Assemblée Nationale française et ses prédécesseurs
 - C. Le parlement italien sous la République
 - D. La Deuxième chambre des Etats généraux néerlandais
 - E. Allemagne — Le Bundestag et ses prédécesseurs
 - F. Royaume-Uni — La Chambre des communes
 - G. L'Assemblée de l'U.E.O.
- IV. Les salles des séances
 - A. L'hémicycle du Sénat de Belgique
 - B. Répartition des sièges dans la salle des séances du Bundesarat
 - C. Modèles de nouvelle salle pour le Bundestag

INDEX**BIBLIOGRAPHIE**

Members of National, European and Regional Parliaments

Foreword

This report is a continuation of Document 600 which dealt with the rights and duties of members of parliament. Chapters IV and V of that document have been taken up again in greater detail in Chapters IV and V of this report, while Chapter VI of the earlier report becomes Chapter IX A of the complete study, the conclusions thereto being given in Section IV : Suggestions, paragraph B.

SECTION II

Means available to members of parliament

CHAPTER IV

The parliamentary secretariat

127. Various types of secretariat are available to members of national, European and regional parliaments. The different structures may be seen in the charts at Appendix II.

128. Apart from the secretariat, some parliaments provide offices for their members where they may work with their own secretaries and assistants. This obviously means rather large premises : the Bundestag, where new premises are being built so that each member may have his own office, is having other difficulties : much time is being lost because of the distance between the offices and committee rooms, political group offices and the chamber. Other parliaments, occupying historic buildings, are unable to build extensions and consequently only a few offices are available for members of parliament.

129. In most cases, parliamentary secretariats have five sections : the clerk or secretary-general and his staff ; the committee secretariat ; technical services ; finance ; publications, research and documentation.

130. In some countries, the staff of the secretariats enjoy a few privileges and immunities to

ensure the independence of the parliament. Although they are employed by the State, they are not always civil servants and their status, which depends on the parliaments for which they work, is often different from that of the civil service.

A. The clerk

131. A parliament can no longer function without a highly-qualified secretariat. The person responsible for the secretariat — the secretary-general or clerk — is first of all the technical adviser to the president of the parliament, himself a member of parliament, at least in the parliaments of the WEU member countries, in the European parliamentary assemblies and most of the regional parliaments.

132. The clerk is assisted on the one hand by purely technical staff (press, documentation, archives, library, security, etc.) and on the other hand by officials responsible for servicing the committees.

133. In most parliaments, the clerk is responsible for preparing sittings and the president's papers ; he supervises the smooth-running of sittings and meetings, gives his opinion on procedural matters, and ensures the drafting of minutes and the official report. His signature is often required for authenticating documents.

**

134. The Clerks of the Belgian Senate and Chamber of Representatives are elected by their respective chambers in accordance with the same voting system as for members of the bureau. They are appointed for life, but their term of office may be terminated by the chamber which appointed them.

135. The Clerk of the Senate runs all the departments and is the President's main adviser ; he delegates responsibility for the accounting department to the Director-General of the Office of the Sergeant-at-Arms.

136. For the election of Senators to be chosen directly by the Senate and in the event of a vacancy arising in accordance with Article 215 of the electoral code, the Clerk may be delegated

Le parlementaire national, européen et régional

Note préliminaire

Ce rapport fait suite au Document 600 qui traitait des droits et des devoirs du parlementaire. Les chapitres IV et V de ce document ont été repris et développés dans les chapitres IV et V du présent rapport, tandis que le chapitre VI du précédent rapport devient le chapitre IX, A de l'étude d'ensemble et que ses conclusions se trouvent à la Section IV : Suggestions, paragraphe B.

SECTION II

Les moyens mis à la disposition du parlementaire

CHAPITRE IV

Le secrétariat de l'assemblée

127. Toute assemblée, qu'elle soit nationale, européenne ou régionale met à la disposition du parlementaire un secrétariat pouvant prendre des formes très diverses. A l'annexe II figurent quelques organigrammes qui montrent cette diversité.

128. Outre ce secrétariat, certains parlements mettent des bureaux à la disposition des membres. Là ils peuvent travailler avec leurs propres secrétaires et chercheurs. Il faut pour cela que les bâtiments disponibles soient assez vastes ; le Bundestag, qui fait actuellement construire un nouveau bâtiment afin de mettre un bureau à la disposition de chaque député, rencontre d'autres difficultés : la distance entre ce bureau et les salles de commissions, les salles de groupes politiques, l'hémicycle, d'où une perte de temps considérable. D'autres assemblées, logées dans des bâtiments historiques, ne peuvent ajouter les annexes nécessaires et sont alors obligées de ne donner des bureaux qu'à quelques parlementaires.

129. Le secrétariat d'une assemblée compte, dans la plupart des cas, cinq grandes sections : le greffier ou secrétaire général avec son cabinet, le secrétariat des commissions, les services techniques, les finances, le service de publication, d'étude et de documentation.

130. Dans certains pays, le personnel du secrétariat bénéficie de quelques privilèges et immunités

afin que l'assemblée puisse conserver son autonomie. Bien que fonctionnaires de l'Etat, ils ne font pas toujours, pour autant, partie de la fonction publique et leur statut, souvent élaboré par les assemblées qu'ils servent, est différent de celui de la fonction publique.

A. Le greffier

131. Une assemblée parlementaire ne peut plus, à l'heure actuelle, fonctionner sans un secrétariat hautement qualifié. Le directeur d'un tel secrétariat : le « secrétaire général » ou le « greffier » est, en premier lieu, le conseiller technique du président de l'assemblée qui, lui, est un parlementaire au moins dans les parlements des pays membres de l'U.E.O., dans les assemblées européennes et dans la plupart de nos assemblées régionales.

132. Le greffier a, dans ses services, d'une part un personnel purement technique : presse, documentation, archives, bibliothèque, sécurité, etc., et, d'autre part, un personnel qui fait fonction d'aide et de conseiller au niveau des commissions.

133. Dans presque toutes les assemblées, le greffier est responsable de la préparation des séances et du dossier du président, il veille au bon déroulement des séances et réunions, donne des avis sur les questions de procédure, prépare le procès-verbal, veille à la rédaction du compte rendu in extenso des séances, et souvent sa signature est requise pour l'officialisation de divers documents.

**

134. Les greffiers du Sénat et de la Chambre des représentants belges sont nommés par leurs assemblées respectives selon les règles établies pour la formation de leur bureau. Ils sont nommés à vie, mais révocables par la chambre qui les nomme.

135. Le greffier du Sénat dirige l'ensemble des services et il est le principal conseiller du président ; par délégation du greffier, le directeur général des services de la questure assume la responsabilité des services de la comptabilité.

136. En ce qui concerne l'élection des sénateurs à choisir directement par le Sénat et en cas de vacance prévue par l'article 215 du code électoral, le greffier peut être délégué par le bureau

by the bureau to receive nominations and fulfil the formalities connected with the electoral bureau.

137. The library being common to the two chambers, its director is elected by the Chamber of Representatives in the same way as the Clerk, but for a period of six years only.

138. The Clerk of the Chamber attends public sittings but withdraws when the Chamber meets in camera, unless otherwise decided. He directs the official publications department of the Chamber, supervises proof-reading, the dispatch of documents, convocations, and the clerks attached to the Office of the Clerk and the library. In the event of illness or absence, one of the parliamentary secretaries, member of the bureau, replaces him.

139. The Clerk of the Senate, on the other hand, is assisted and replaced in the event of illness or absence by the Clerk Assistant and the Director of the Office of the Sergeant-at-Arms. Senate officials are appointed and dismissed and their salaries determined by the bureau in accordance with proposals from the office of the Sergeant-at-Arms.

*
**

140. In France, the Secretaries-General of the two chambers are appointed by the bureaux and they are chosen from among officials of the secretariat. Article 15, paragraph 2, of the rules of procedure of the National Assembly lays down the following instructions in respect of staff :

“All staff employed by the National Assembly shall be appointed in conditions laid down by the bureau. Consequently, staff from other administrations may not be employed on a permanent basis with the exception of civilian and military staff made available by the government to the Committee on National Defence and the Armed Forces and the Committee on Finance, General Economy and the Plan.”

The general instructions of the bureau of the National Assembly lay down very strict rules with regard to seconded staff :

“Officials from central administrations made available as experts to the Committee on National Defence and the Armed Forces and the Committee on Finance, General

Economy and the Plan at the request of their chairmen have an information rôle only and are answerable to and the personal responsibility of the committee chairman concerned. In no event may they take part in the work of the committee, attend committee meetings or receive their minutes. They may occupy an office in National Assembly premises. They shall not have access to National Assembly corridors and services ; they shall be issued with passes by the Office of the Sergeant-at-Arms allowing direct passage to the committee chairman requiring their assistance.”

*
**

141. In Italy, the Secretaries-General of the Senate and Chamber are appointed respectively by the Council of Presidents of the Senate and the Bureau of the Chamber on a proposal of the president (Rule 12 of the rules of procedure of the Senate and Rule 12, paragraph 3, of the rules of procedure of the Chamber). The Bureau of the Chamber of Deputies draws up rules relating to administration and internal accounts, organisation of the secretariat and the career and discipline of officials and decides without appeal on matters concerning the status and career of officials (Rule 12, paragraph 3). The Council of Presidents of the Senate approves internal regulations concerning the administration of the Senate and adopts provisions concerning staff (Rule 12).

142. The various departments of the Senate and Chamber are responsible to the Secretary-General, himself responsible to the President ; they are organised in accordance with internal regulations approved by the Council of Presidents in the case of the Senate and the Bureau in the case of the Chamber (Rule 166, paragraph 1, of the rules of procedure of the Senate and Rule 67 of the rules of procedure of the Chamber). The principal departments are : secretariat, committees, summary record, legislative studies, library, staff legal department, office of the sergeant-at-arms, accounts, data-processing department and European affairs department.

*
**

143. The Clerk of the Chamber of Deputies of the Grand Duchy of Luxembourg is elected by

pour recevoir les actes de présentation et remplir toutes les formalités à accomplir par le bureau électoral.

137. La bibliothèque étant commune aux deux chambres, son directeur est élu comme le greffier, par la Chambre des représentants, mais pour une période de six ans seulement.

138. Le greffier de la Chambre assiste aux séances publiques ; il se retire quand la Chambre se forme en comité secret, à moins qu'elle ne décide le contraire. Il dirige le service des publications ordonnées par la Chambre, surveille la correction des épreuves, les expéditions, les convocations, et les commis attachés au greffe et à la bibliothèque. En cas de maladie ou d'empêchement, un des secrétaires (parlementaire faisant partie du bureau) remplit ses fonctions.

139. Le greffier du Sénat, par contre, est assisté et remplacé, en cas de maladie ou d'empêchement, par le greffier adjoint et par le directeur des services de la questure. Les membres du personnel du Sénat sont nommés et révoqués, et leur traitement est fixé, sur proposition du collège des questeurs, par le bureau.

**

140. En France, les secrétaires généraux des deux chambres sont nommés par le bureau ; ils sont désignés parmi les fonctionnaires du secrétariat. L'article 15, alinéa 2, du règlement de l'Assemblée nationale donne les instructions relatives à son personnel :

« Les services de l'Assemblée nationale sont assurés exclusivement par un personnel nommé dans les conditions déterminées par le Bureau. Est interdite, en conséquence, la collaboration de caractère permanent de tout fonctionnaire relevant d'une administration extérieure à l'Assemblée, à l'exception des personnels civils et militaires mis par le gouvernement à la disposition de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. »

L'Instruction générale du bureau de l'Assemblée nationale fixe, d'autre part, des règles très strictes en ce qui concerne les personnels détachés :

« Les fonctionnaires des administrations centrales, mis à la disposition des commissions de la défense nationale et des forces armées, et des finances, de l'économie générale

et du plan, à la demande de leurs présidents, en qualité d'experts, ont une mission de simple information et relèvent uniquement, sous sa responsabilité personnelle, du président de la commission. En aucun cas, ils ne peuvent prendre part aux travaux des commissions, assister à leurs réunions, ni prendre communication de leurs procès-verbaux. Ils peuvent occuper un bureau dans les locaux de l'Assemblée. L'accès des couloirs et des services de l'Assemblée leur est interdit ; ils reçoivent un laissez-passer délivré par les questeurs, leur permettant de se rendre directement auprès du président de la commission qui a fait appel à leur concours. »

**

141. En Italie, les secrétaires généraux du Sénat et de la Chambre sont nommés respectivement par le Conseil des présidents du Sénat et par le bureau de la Chambre, sur proposition du président (article 12 du règlement du Sénat et article 12, paragraphe 3, du règlement de la Chambre). Le bureau de la Chambre des députés établit les règles relatives à l'administration et à la comptabilité interne, à l'organisation des services, à la carrière et à la discipline des fonctionnaires et connaît sans appel des recours concernant le statut et la carrière des fonctionnaires (article 12, paragraphe 3). Le Conseil des présidents du Sénat approuve les règlements internes de l'administration du Sénat et adopte les dispositions relatives au personnel (article 12).

142. Les différents services du Sénat et de la Chambre dépendent du secrétaire général qui en est responsable devant le président ; ils sont organisés selon les dispositions d'un règlement interne approuvé par le Conseil des présidents pour le Sénat et par le bureau pour la Chambre (article 166, paragraphe 1 du règlement du Sénat, article 67 du règlement de la Chambre). Les services les plus importants sont : le secrétariat, les commissions, le compte rendu, les études législatives, la bibliothèque, le contentieux du personnel, la questure, la comptabilité, le service chargé de l'élaboration électronique des données et des informations et le service des questions européennes.

**

143. Le greffier de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg est nommé par la

the Chamber on a list basis for a period of five years which coincides with the term of office of the Chamber. He prepares minutes and the list of petitions and is responsible for printing and dispatching documents and convocations.

*
**

144. In the Netherlands, the Clerk of each chamber is appointed after a vote by secret ballot by the Chamber; he assists the Bureau, prepares minutes, summary records of public committee meetings and the official reports, takes notes during closed sittings and signs minutes and other documents concerning enquiries. He runs the Office of the Clerk and is responsible for internal and technical administration and the library.

145. Each chamber also appoints its Clerks Assistant who act both as committee secretaries and assistants to the Clerk during plenary sittings. Other officials are appointed by the Bureau or the Clerk with the authorisation of the Bureau.

*
**

146. The *Direktor*, the secretary-general of the Federal German Bundestag, may be appointed and dismissed only by the President. He alone is responsible for the three sections: general administration (Z), the scientific section (W) (including *inter alia* the committees and documentation service), the parliamentary service (PD) (sittings office, verbatim reporters and the office for interparliamentary affairs).

147. His counterpart in the Bundesrat has the same duties; in addition he is responsible for contacts with the Bundestag, the Federal Government and the governments of the Länder, this being his most onerous task, at political level, particularly between sessions in the absence of the President of the Bundesrat. Although the President of the Bundesrat sends drafts and documents to the appropriate committees and indicates which one shall prepare the principal report, he may authorise the Secretary-General to do so in his stead.

*
**

148. In Britain, the Clerk of the House of Lords (known as the Clerk of the Parliaments) is

appointed by the Crown by letters patent under the great seal. He may be removed from office only by the Sovereign. The minutes of the proceedings of the House are prepared under his direction and issued in his name. He gives advice to members of the House on points of order and procedure, has the custody of manuscripts and printed records and endorses all bills sent to the House of Commons. In his custody also are placed bills which have passed through both Houses and await the royal assent and he is responsible for their subsequent promulgation as Acts.

149. Until 1921, the Clerk of the House of Commons was known as the Under Clerk of the Parliaments, to attend upon the Commons. He too is appointed by the Crown, for life, by letters patent. He makes a declaration before the Lord Chancellor (who presides over the House of Lords) on taking office. He signs the addresses, votes of thanks and orders of the House, endorses the bills sent or returned to the Lords. He has the custody of all records and other documents and is responsible for the conduct of the business of the House in the official departments under his control. He assists the Speaker and advises Members in regard to questions of order and the proceedings of the House.

*
**

150. The Clerk of the Assembly of Western European Union is appointed by the Assembly on the proposal of the Bureau for an indefinite period. He is a part-time official (see Document 11, Appendix I) and his duties are therefore compatible with those of a parliamentary official but incompatible with those of an official in a ministry. The Assembly nevertheless requires its Clerk to make the following solemn declaration:

"I solemnly declare that I will carry out the duties entrusted to me as Clerk of the Assembly of Western European Union loyally and conscientiously, respecting the confidence placed in me.

I undertake to perform my duties in complete independence of, and uninfluenced by, national considerations, and that I will neither seek nor receive indications concerning the performance of my duties from any government or authority other than the Assembly; and will at all times refrain from any action incompatible with my position as a European civil servant."

Chambre au scrutin de liste, pour cinq ans (cette période coïncidant avec le renouvellement de la Chambre). Il rédige les procès-verbaux et le « feuilleton » des pétitions ; il est chargé des impressions, de l'expédition des imprimés et des convocations.

**

144. Aux Pays-Bas, dans les deux chambres, le greffier est nommé par la chambre au scrutin secret ; il aide le bureau, prépare les procès-verbaux, les comptes rendus analytiques des réunions publiques des commissions, les comptes rendus in extenso, prend des notes pendant les séances à huis clos et signe les procès-verbaux et autres pièces concernant les enquêtes. Il dirige le greffe, administre les services internes et techniques et la bibliothèque.

145. Chaque chambre nomme également ses greffiers adjoints qui sont en même temps secrétaires de commission et adjoints au greffier pendant les séances plénières ; les autres fonctionnaires sont nommés par le bureau ou par le greffier avec l'autorisation du bureau.

**

146. Le *Direktor*, secrétaire général du Bundestag de la République Fédérale d'Allemagne, est nommé et révoqué par le seul président. Il est seul responsable des trois sections : administration générale (Z), services scientifiques (W) (comprenant, entre autres, les commissions et les services de documentation), services parlementaires (PD) (le service des séances, les sténographes des débats et le bureau des affaires interparlementaires).

147. Son collègue du Bundesrat a les mêmes fonctions ; de plus, il est responsable des contacts avec le Bundestag, le gouvernement fédéral et les gouvernements des *Länder*, ce qui constitue la partie la plus lourde de sa tâche, au niveau politique, et particulièrement pendant les inter-sessions quand son président est absent. Bien que le président du Bundesrat renvoie les projets et documents aux commissions compétentes et indique celle qui fera le rapport principal, il peut autoriser le secrétaire général à le faire à sa place.

**

148. En Angleterre, le secrétaire général de la Chambre des lords, le *Clerk of the Parliaments*,

est nommé par la Couronne, par lettre patente, revêtue du Grand sceau. Seul, le souverain peut le relever de ses fonctions. Les procès-verbaux des séances sont préparés sous sa direction et publiés en son nom. Il donne son avis aux membres sur les questions de procédure, a la garde des archives, enregistre les lois envoyées à la Chambre des communes, a la garde des lois approuvées par les deux chambres en attendant l'assentiment royal, et il est responsable de leur promulgation.

149. Son collègue de la Chambre des communes, le *Under Clerk of the Parliaments* jusqu'en 1921 et, depuis cette date, *Clerk of the House of Commons* est également nommé par la Couronne, par lettre patente. Il prête serment devant le Lord Chancellor, président de la Chambre des lords. Il signe les communications au souverain, les votes de remerciement, les ordonnances de la Chambre, enregistre les lois envoyées ou retournées à la Chambre des lords, a la garde des archives et est responsable des travaux de la Chambre. Il assiste son président, le *Speaker*, et donne son avis aux membres sur les questions de procédure.

**

150. L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale nomme son greffier sur proposition du Bureau, pour une période non déterminée. Il exerce ses fonctions à temps partiel (voir Document 11, annexe 1) et, de ce fait, ses fonctions sont compatibles avec celles d'un fonctionnaire parlementaire, mais incompatibles avec celles de fonctionnaire ministériel. Néanmoins, l'Assemblée a demandé à son greffier de souscrire la déclaration solennelle suivante :

« Je prends l'engagement solennel d'exercer les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de Greffier de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale en toute loyauté et conscience, honorant la confiance qui m'a été accordée.

Je m'engage à accomplir les devoirs de ma charge en toute indépendance et sans me laisser influencer par aucune considération d'ordre national, ainsi qu'à ne solliciter, ni accepter d'instructions en ce qui concerne l'exercice de mes fonctions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité autre que l'Assemblée, et de m'abstenir de tout acte incompatible avec mon statut de fonctionnaire européen. »

151. The Clerk in turn requires members of his staff to sign a similar declaration. While employed by the Office of the Clerk, officials may not represent their countries of origin, even if seconded from a national administration.

152. There is no provision for such a declaration in the regulations concerning temporary staff, which merely stipulate that the engagement of temporary members of the staff is subject to receipt of a security clearance from the national government of the person in question.

**

153. The Clerk of the Consultative Assembly of the Council of Europe is appointed by the Assembly for a period of five years but on a recommendation of the Committee of Ministers. He is under the authority of the Secretary-General of the Council of Europe, this being the only example of the most senior official of a parliament being nominated by the executive and elected by parliament. This is easier to understand in Britain, where the Crown and parliament together form the legislative. The Clerk of the Consultative Assembly makes a declaration similar to the one made by the Clerk of the WEU Assembly.

**

154. Finally, the Clerk of the Interparliamentary Consultative Council of Benelux is appointed for one session from among the Clerks or Clerks Assistant of the legislative chambers of the country ensuring the chairmanship. His assistants are Clerks from the other two countries.

B. Committee secretariats

155. Just as parliaments need a clerk for their plenary sittings, each parliamentary committee needs a secretary responsible to and under the authority of the secretary-general or clerk.

156. In most countries, committee secretaries carry out various duties. They are the clerks for the committees, since they prepare meetings and papers for the committee chairmen, minutes and sometimes also a summary or verbatim report. They organise and accompany committee information visits. They assist rapporteurs in the preparation of their reports and carry out the necessary research, assemble documentation and sometimes draft the technical parts of reports. They

attend to the printing of committee agendas, minutes and documents.

**

157. In the French National Assembly, which has some 500 members, there are about 350 supporting staff and the same number of civil servants whose main task is to assist the members. They are required to have a detailed knowledge of the matters within the purview of the committees for which they work. They prepare at least the first outline of reports and provide the sometimes voluminous background documentation.

158. The question of promotion is a serious problem. In an article on the French parliament in the *Figaro* of 7th May 1973, Henri Paillard wrote :

"... Promotion is on a seniority basis which in the case of a small staff, is no doubt the best solution, since it avoids plotting, scheming and manoeuvring. Competence is rewarded however, but since a more senior post can be taken over only when it becomes vacant, generally on the retirement of its holder, the number of so-called 'managerial' posts has increased.

The result is that it is the young administrators who assist parliamentarians while the more experienced officials move away from this essential and eminently useful work in order to join an imposing troop of 'directors' with flattering responsibilities...

The problem of promoting these experts is thus far more than a mere internal matter which by and large would be of no interest to anyone outside the staff association. It has a direct influence on the quality of parliamentary work insofar as these administrators are used in conditions which should no doubt be reconsidered. Although not a very conspicuous problem, it is a capital one for it is linked with the efficiency of parliamentary work..."

**

159. In Belgium, there is a committee secretariat in each of the two chambers in which a number of secretaries share the work of the various com-

151. A son tour, le greffier demande aux membres du Greffe de signer une déclaration analogue. Pendant la durée de ses fonctions aucun membre du Greffe ne pourra se comporter comme représentant de son pays d'origine, même s'il a été détaché d'une administration nationale.

152. Le règlement relatif au personnel temporaire ne prévoit pas une telle déclaration et stipule uniquement que l'engagement d'un agent temporaire est subordonné à la réception d'un certificat de sécurité délivré par le gouvernement du pays dont il est ressortissant.

**

153. Le greffier de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe est nommé pour une période de cinq ans par cette assemblée, mais sur recommandation du Comité des ministres. De plus, il est placé sous l'autorité du secrétaire général du Conseil de l'Europe, et c'est le seul exemple où le plus haut fonctionnaire d'un parlement est proposé par l'exécutif et élu par le parlement. Ce cas, en Angleterre, se comprend plus facilement parce que le souverain et le parlement forment ensemble le législatif. Il fait devant l'Assemblée une déclaration analogue à celle du greffier de l'Assemblée de l'U.E.O.

**

154. Enfin, le greffier du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux est désigné pour une session parmi les greffiers ou leurs suppléants des chambres législatives du pays auquel appartient le président. Ses deux assistants sont des greffiers des deux autres pays.

B. Le secrétariat des commissions

155. De même que les assemblées ont besoin d'un greffier pour leurs séances plénières, chaque commission d'une assemblée a, à son tour, besoin d'un secrétaire, placé sous la responsabilité et l'autorité du secrétaire général ou greffier.

156. Dans la plupart des pays, ce secrétaire assume plusieurs fonctions ; il est, en quelque sorte, le greffier de la commission : il prépare les réunions et le dossier du président de la commission, rédige le procès-verbal, parfois aussi un compte rendu sommaire ou in extenso. Il organise les voyages d'information et accompagne la commission. Il aide les rapporteurs dans la préparation de leurs rapports ; il fait les recherches nécessaires, réunit la documentation, rédige parfois la

partie technique du rapport. Il prend soin de l'impression de l'ordre du jour, du procès-verbal et des documents de la commission.

**

157. En France, pour environ 500 députés, l'Assemblée nationale compte quelque 350 agents d'exécution et autant de fonctionnaires. Ces derniers sont affectés plus spécialement au service des députés. Ils doivent avoir une connaissance approfondie des problèmes qui sont et seront traités par les commissions pour lesquelles ils travaillent. Ce sont eux qui rédigent au moins la première esquisse des rapports et doivent fournir la masse souvent énorme de documentation de base.

158. Un problème grave est celui de l'avancement. Dans un article sur le parlement français paru dans le *Figaro* du 7 mai 1973, Henri Pailard écrit :

« ...L'avancement se fait à l'ancienneté, ce qui, pour un petit corps, est sans doute la meilleure solution, en évitant les intrigues, les chausse-trapes et les crocs-en-jambe. La compétence est cependant récompensée, mais comme un poste plus élevé ne peut être pris que lorsqu'il devient libre, généralement par un départ en retraite, les postes dits 'd'encadrement' ont été multipliés.

On arrive donc à la situation suivante : ce sont de jeunes administrateurs qui se consacrent à l'aide aux parlementaires, alors que les plus expérimentés s'éloignent d'un travail indispensable et éminemment utile, allant rejoindre une imposante troupe de 'directeurs' aux attributions flatteuses...

Le problème de l'avancement de ces spécialistes dépasse donc de loin une simple affaire interne qui, somme toute, n'aurait d'intérêt que pour le syndicat du personnel. Il influe directement sur la qualité du travail parlementaire dans la mesure où ces administrateurs sont utilisés dans des conditions qui seraient sans doute à réexaminer. Bien que peu voyant, ce problème est capital, car il est lié à l'efficacité du travail parlementaire... ».

**

159. En Belgique, il existe dans chacune des deux chambres, un service des commissions, où un certain nombre de secrétaires se répartissent

mittees. Each secretary is thus responsible for one or more committees. The committee secretariats came into being empirically, there being no written text making provision for them. Until the end of the second world war, no officials attended committee meetings. It was the task of the parliamentary secretary to draft minutes of discussions. Parliamentary work was not then so extensive as it is now. Nowadays, some committees meet once or twice each week throughout the session.

In the Netherlands, the main task of committee secretaries (clerks assistant) is to assist their committees. Usually one clerk assistant services at least three standing committees and, in addition, several *ad hoc* committees. It should be noted that the Netherlands parliamentary committees do not use the rapporteur system. All committee reports are drafted by the committee secretaries; in the case of a committee's first report on a bill they are drafted on the basis of memoranda produced by committee members. The final text of the report is the responsibility of the committee as a whole. Before the report is printed its final text has to be approved by all committee members whose names are then printed as having signed the document. If a new clerk assistant is appointed, the Clerk reviews the distribution of the committee secretariats amongst all clerks assistant. The general tendency therefore is towards all-round parliamentary civil servants rather than towards expert assistants. Occasionally, a committee employs an expert, acting as an additional committee secretary, for a long-term legislative programme, such as for example the revision of the Civil Law Code.

In addition, each political group in the Second Chamber receives a government subsidy in proportion to the number of its members, in order to provide its own secretariat and political research staff, comparable to the assistants to the political groups in the Bundestag. These persons have no civil service status.

In Italy, committee secretaries follow only the work of the committees. There are twelve permanent committees in the Senate (Rule 22) and fourteen in the Chamber of Deputies (Rule

22, paragraph 1). A secretary runs the committee secretariat, draws up preparatory working documents for the committee, assists the chairman with the agenda and is responsible for having the agenda printed and distributed. In co-operation with the relevant departments, he ensures that the necessary documents are prepared, maintains contacts with the ministerial organs concerned, even where oral questions in committee are concerned, prepares the text of bills approved by the committee or proposed for approval by parliament, ensures that committee reports are printed and revised, drafts minutes and documents summarising the proceedings of meetings and revises the verbatim reports of the committee.

**

160. In the Bundestag, there are :

- *members' assistants* : this system was initiated in 1969 and provides members with individual basic assistance ;
- *assistants to political groups* : there are eighty-three such assistants, seventeen of whom are personal advisers to group chairmen ;
- *experts* : there are forty-two experts in all, including jurists, historians, economists, political and environmental experts and one officer. They provide members, working groups and committees with scientifically-based information on the points under study and assist in drafting questions and amendments ;
- *committee secretariats* : which provide the structure for the nineteen permanent committees, one special committee, one committee of inquiry and two legislative committees of inquiry. Each committee has from one to four assistants (forty-one in all, thirty-one of whom are jurists). The committee of petitions has seven assistants including six jurists. Assistants advise committee chairmen, draft minutes, prepare committee reports for plenary sittings ensure contacts between committees and ministries, and together with the Bundesrat com-

le travail dans les commissions existantes. Chaque secrétaire a ainsi la charge de deux ou plusieurs commissions. Le secrétariat des commissions est né empiriquement ; aucun texte ne prévoit son existence. Jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, aucun fonctionnaire n'assistait aux réunions des commissions. C'était le secrétaire parlementaire qui avait pour mission de rédiger le procès-verbal sommaire des débats. L'activité parlementaire n'avait pas l'ampleur qu'elle a aujourd'hui. Aujourd'hui, certaines commissions se réunissent une ou deux fois par semaine tout au long de la session.

Aux Pays-Bas, les secrétaires des commissions (greffiers adjoints) ont pour tâche principale d'assister leurs commissions. Chaque greffier adjoint est généralement chargé d'au moins trois commissions permanentes, ainsi que de plusieurs commissions ad hoc. Il convient de noter que les commissions parlementaires néerlandaises n'utilisent pas le système des rapporteurs. Tous les rapports des commissions sont rédigés par les secrétaires de commission et, lorsqu'il s'agit d'un premier rapport sur un projet de loi, sur la base de mémorandums fournis par les membres de la commission eux-mêmes. Le texte définitif d'un rapport engage la responsabilité de l'ensemble de la commission. Avant que ce texte soit envoyé à l'impression, il doit être approuvé par tous les membres de la commission, dont les noms figurent ensuite en tant que signataires sur le document imprimé. Lorsqu'un nouveau greffier adjoint est nommé, le greffier procède à une nouvelle répartition des secrétariats des commissions entre l'ensemble des greffiers adjoints. La tendance est donc au recrutement de fonctionnaires parlementaires ayant des compétences générales, plutôt que des compétences particulières. Parfois, une commission emploie un expert comme secrétaire de commission à titre supplémentaire pour un programme législatif à long terme comme la révision du Code civil, par exemple.

En outre, chaque groupe politique de la Deuxième chambre reçoit du gouvernement une subvention proportionnelle au nombre de ses membres, pour lui permettre de recourir à l'assistance d'un personnel de secrétariat et de recherche politique, comparable aux assistants des groupes politiques du Bundestag. Ce personnel ne bénéficie pas du statut de fonctionnaire.

En Italie, comme aux Pays-Bas, les secrétaires des commissions suivent exclusivement le déroulement des travaux des commissions. Les commissions permanentes sont au nombre de

douze pour le Sénat (article 22) et de quatorze pour la Chambre des députés (article 22, paragraphe 1). Un secrétaire dirige le service affecté à la commission, élabore les documents préparatoires aux travaux de la commission, assiste le président dans la formulation de l'ordre du jour et veille à l'impression et à la distribution de l'ordre du jour. Il veille, en coopération avec les services compétents, à la préparation des documents nécessaires, maintient les contacts avec les organes ministériels compétents, même en ce qui concerne les questions orales en commission, prépare le texte des projets de loi approuvés par la commission ou proposés à l'approbation de l'assemblée, veille à l'impression et à la révision des rapports de la commission, à la rédaction des procès-verbaux et des communications donnant le résumé des travaux des réunions et à la révision des comptes rendus sténographiques de la commission.

**

160. Il existe au Bundestag :

- *des assistants de députés* : cette institution, qui date de 1969, apporte au député une base de travail individuelle ;
- *des assistants de groupes politiques* : (83 au total, dont 17 remplissent les fonctions de conseillers personnels des présidents de groupes) ;
- *des experts* : (42 au total : juristes, historiens, économistes, politologues, écologistes et un officier). Ils communiquent au député, au comité de travail, à une commission, des informations scientifiquement fondées sur le problème qui les préoccupe et aident à rédiger des interpellations et des amendements ;
- *des secrétariats de commissions* qui constituent la base de l'organisation des dix-neuf commissions permanentes, d'une commission spéciale, d'une commission d'enquête et de deux commissions d'enquête législative. Chaque commission dispose de un à quatre assistants (41 en tout, dont 31 juristes). La commission des pétitions dispose de sept assistants, dont six juristes. L'assistant donne des conseils au président de la commission, rédige le procès-verbal, prépare les rapports de la commission pour la séance plénière, veille aux contacts entre com-

mittees, draw up reports on specific subjects, and often draft bills.

*
**

161. In the European assemblies there are far fewer such officials: in 1972, the Consultative Assembly of the Council of Europe had only eighteen committee secretaries for thirteen committees; the Assembly of Western European Union has only six secretaries for seven committees (three of whom also exercise other duties in the Office of the Clerk). Further, in the European assemblies research is not limited to a single country as is usually the case in national parliaments, which means that documentation is even more voluminous and difficult to find and that the texts to be drafted have to take account of the peculiarities of each member country.

162. There is however one major advantage in the European assemblies: since they have only a small staff more senior posts cannot be created, which means that committee secretaries remain in place and members of parliament have the benefit of their long experience.

C. Scientific and technical services

163. There are now scientific and technical services in all parliaments: documents service, library, archives, press and information service, security service, maintenance department.

164. The *archives* initially included both documentation and library services, but the number of documents soon made it necessary to separate them. The required number of each parliamentary document is now filed in the archives. To illustrate the work of a fairly recent archives department, that of the Bundestag, between 1949 and the end of the Sixth Legislature (i.e. only twenty-five years), filed more than 70,000 pages of summary reports, more than 20,000 parliamentary documents, more than 19,000 committee minutes, i.e. in all more than 400 tons of print, not counting the filing of mail, original texts, manuscripts, etc.

165. The *documentation services* are developing even faster: if parliaments are to carry out their duties in full independence of the government and other bodies concerned, they must assemble their own documentation, whether in the form of documents or expert opinions on all topics. In Germany, the government has not yet accepted this idea, nor have the majority parties, which consider that the United Kingdom has always allowed the government the almost exclusive right to table bills and that this procedure would also be suitable for the Federal Republic of Germany¹. But there is a contrary view based on the old principle of *si duo faciunt idem non est idem*.

166. Finally, *libraries* are occupying an increasingly important place in parliamentary secretariats. In Bonn, the library, which had to be reconstituted after the destruction of the Reichstag in 1945, now has more than half a million works.

167. In Britain, the library of the House of Commons has two sections: the Parliamentary Division (responsible for the main collections of books, periodicals, etc., for the preservation and indexing of all British parliamentary papers, and for the maintenance of special indexes and press cuttings services), and the Research Division, whose staff perform research for individual members, assist certain select committees and their clerks and compile annotated bibliographies and factual background papers on topics of current concern to parliament.

168. The Speaker has ruled that the library should make available to members all documents placed in the library which relate to their work in the House, including those marked confidential.

169. *Press and information services* are a more recent creation and do not yet exist in all parliaments. In the Bundestag, of the 175 newspapers and 190 press agency bulletins received, seventy-four German newspapers and periodicals, seventeen foreign newspapers and periodicals, thirty press agency bulletins and information issued by the DPA, UPI and AP agencies are cut up and filed in an index under 7,000 headings. 700 to 900 press cuttings and 2,000 to 4,000

1. See: K. Lohmann: *Der Deutsche Bundestag*, pages 125-126.

mission et ministères, et avec les commissions du Bundesrat, établit des rapports sur des problèmes particuliers et est souvent chargé de rédiger un projet de loi.

*
**

161. Dans les assemblées européennes, le nombre de ces fonctionnaires est nettement plus restreint : l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ne comptait, en 1972, que dix-huit secrétaires de commissions pour treize commissions ; l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, pour sept commissions, n'en compte que six (dont trois sont au Greffe chargés d'autres fonctions). En outre, dans ces assemblées européennes, le champ des recherches n'est pas normalement limité à un seul pays, comme c'est la plupart du temps le cas pour les assemblées nationales, d'où une documentation encore plus vaste et plus difficile à trouver, d'où des textes à rédiger qui doivent tenir compte de toutes les particularités nationales des pays membres.

162. Les parlementaires européens bénéficient cependant d'un grand avantage : étant donné le nombre très restreint de fonctionnaires des greffes des assemblées européennes, il est impossible de créer des postes d'encadrement ; les secrétaires de commissions restent donc à leur poste et les parlementaires bénéficient de l'expérience de longues années de travail.

C. Les services scientifiques et techniques

163. Dans toutes les assemblées actuelles, il existe des services scientifiques et techniques : service de documentation, bibliothèque, archives, service de presse et d'information, service de sécurité, service du bâtiment.

164. Les archives comprenaient, au début, les deux services, documentation et bibliothèque, mais bientôt la quantité des documents a nécessité une séparation. Actuellement, les archives classent et conservent tous les documents de leur assemblée en nombre approprié. Pour prendre l'exemple d'un service des archives assez récent, celui du Bundestag a, de 1949 à la fin de la Sixième législature, donc pendant vingt-cinq ans seulement, classé plus de 70.000 pages de comptes rendus, plus de 20.000 documents parlementaires, plus de 19.000 procès-verbaux de commissions, soit au total plus de 400 tonnes de papier imprimé, sans compter la section conservant courrier, originaux, manuscrits, etc.

165. Le service de *documentation*, de son côté, s'accroît encore plus rapidement : les assemblées se doivent, si elles veulent remplir leurs fonctions dans une indépendance absolue vis-à-vis du gouvernement et autres organismes intéressés, de réunir leur propre documentation, aussi bien sous forme de documents que sous forme d'expertises dans tous les domaines. En Allemagne, cette idée n'est pas encore acceptée par le gouvernement, ni par les partis de la majorité, qui estiment que le Royaume-Uni a toujours laissé presque exclusivement au gouvernement l'initiative des projets de loi et que cette procédure conviendrait également en République Fédérale d'Allemagne¹. Les adversaires se fondent, par contre, sur le vieux principe : « *Si duo faciunt idem non est idem* ».

166. Enfin, les *bibliothèques* prennent une place de plus en plus importante dans l'activité des secrétariats des assemblées. A Bonn, la bibliothèque, qui a dû être reconstituée après la destruction de l'ancien Reichstag en 1945, compte déjà plus d'un demi-million de volumes.

167. En Angleterre, la bibliothèque de la Chambre des communes comprend deux sections : la division parlementaire (bibliothèque proprement dite — livres et revues, conservation et indexage de tous les documents parlementaires britanniques, ainsi que conservation des publications provenant d'autres sources), et la division des recherches dont le personnel effectue des recherches pour les parlementaires, assiste certaines commissions et leurs secrétaires, prépare des bibliographies annotées, des documents de base et de travail sur les questions à l'ordre du jour de cette assemblée.

168. Le *Speaker* a décidé que les parlementaires pourraient consulter ou emprunter à la bibliothèque tout document nécessaire à leur travail au parlement, même si ce document était classé comme confidentiel.

169. Le service de *presse et d'information*, qui n'existe pas encore dans tous les parlements, a été créé assez récemment. Au Bundestag, sur les 175 journaux et les 190 bulletins d'agences de presse reçus, 74 journaux et hebdomadaires allemands, 17 journaux et hebdomadaires étrangers, 30 bulletins d'agences de presse ainsi que les informations publiées par les agences DPA, UPI et AP sont découpés selon un index comprenant 7.000 rubriques. Il en résulte quotidiennement

1. Voir : K. Lohmann : *Der Deutsche Bundestag*, pages 125-126.

photocopies are made each day. They are classified and sent, often the same day, to the Bundestag committees concerned, to the groups' working committees and the technical divisions of the documentation and research services.

170. In most parliaments, the press counsellors issue information bulletins two to four times each month, as well as documents reviewing press reactions to topical questions. On the other hand, they also keep the press informed of parliamentary activities, the importance of a specific report or an impending vote.

In Italy, the Senate and the Chamber of Deputies have various departments dealing with information and documentation for members of parliament. In the Senate, the following departments may be mentioned: the data-processing department, archives, documentation and research department, daily information and press review department, library. The first of these collects documentation on the various stages in the preparation of laws, the work of the Senate and its bodies and on the parliamentary activities of Senators. It prepares studies, analyses and programmes for the computerisation of the various procedures.

171. The constant expansion of all these services is due to the existence of a far wider range of information media than fifty years ago: press, radio, television, and the still more important fact that people are better educated, all raise far more problems for today's member of parliament. At the same time, parliamentary activities, both legislative and general, have changed considerably and require more detailed preparation.

172. Finally, each parliament has a *security* service (guards, ushers, etc.) and a *maintenance* service (architecture, heating, cleaning, etc.).

173. In addition to the abovementioned services, the Belgian Parliament and the European assemblies also have to have translation and interpretation facilities. Three of the latter assemblies have two official languages (English and French in the case of the Consultative Assembly and the WEU Assembly and French and Dutch in the case of the Consultative Interparliamentary

Council of Benelux), while the European Parliament has seven. This does not mean, however, that in the Consultative Assembly and the WEU Assembly the only translations are from French into English or vice versa or, in the case of the Benelux Council, from French into Dutch or vice versa. In practice, all representatives may speak and sometimes even prepare their reports or other texts in their own languages. During the plenary sessions of the WEU Assembly, for instance, all speeches are interpreted simultaneously from the language of the speaker into the four other languages of the member countries. At committee meetings, there is interpretation from all five languages into French and English only. If a delegation wishes to have interpretation into another language it must make its own arrangements. Finally, all documents and verbatim reports are issued in the two official languages.

D. Accounts departments

174. Accounts departments prepare parliamentary budgets and once the budget has been adopted they supervise its application.

175. A rather thorny question is that of payments to parliamentarians who do not receive a salary but who, at least since the beginning of the century, receive allowances.

176. Members of parliament receive an allowance which ensures their independence. Although this procedure is now general practice, such allowances were rare in the nineteenth century.

177. In Germany, Bismarck supported the article in the constitution which forbade the payment of allowances to members of parliament, which he considered contrary to universal suffrage. He claimed that the middle and working classes would be less well represented and that the length of sessions would even be shortened. Being a member of parliament would become a sort of spare-time job for the upper classes: 55 % of the members of the parliament which met in Frankfurt in 1848 were senior civil servants and 38 % came from the liberal professions. This situation lasted until 1906, when an annual expense allowance of RM 3,000 was introduced which led to a change in the membership of the German parliament. This amount has been increased from time to time (four times since the creation of the Bundestag) and, in 1973,

700 à 900 coupures et 2.000 à 4.000 photocopies qui — classées par matières — sont envoyées, souvent le jour même, aux commissions du Bundestag intéressées, aux comités de travail des groupes et aux divisions techniques des services de documentation et de recherche.

170. Dans la plupart des parlements, les conseillers de presse publient, deux à quatre fois par mois, des bulletins d'information, ainsi que des documents donnant les réactions de la presse sur un sujet d'actualité. Inversement, ils alertent la presse sur les activités parlementaires, sur l'importance de tel ou tel rapport ou d'un prochain vote.

En Italie, le Sénat et la Chambre des députés disposent de différents services qui s'occupent de l'information et de la documentation des parlementaires. Pour le Sénat, on peut notamment énumérer les services suivants : le service d'élaboration électronique des données et des informations parlementaires, le service des archives, le service de la documentation et des recherches, le service de documentation sur l'actualité et de revue de presse, la bibliothèque. Le premier veille à réunir la documentation relative aux différents stades de l'élaboration des lois, à l'activité du Sénat et de ses organes et, enfin, à l'activité parlementaire des sénateurs. Il prépare l'étude, les analyses et la programmation pour la gestion par ordinateur des différentes procédures.

171. L'extension constante de tous ces services provient du fait que le parlementaire actuel se trouve devant un nombre d'informations infiniment plus grand qu'il y a cinquante ans : la presse, la radio, la télévision, et, ce qui est plus important, l'éducation plus poussée de la population, lui posent nettement plus de problèmes à résoudre. En même temps, les activités parlementaires, tant sur le plan de la législation que sur le plan général, ont beaucoup changé et demandent une préparation plus approfondie.

172. Enfin, chaque assemblée possède des services de *sécurité* (gardes, huissiers, etc.) et des services d'*entretien du bâtiment* (architecture, chauffage, nettoyage, etc.).

173. A ces divers services, le parlement belge et les assemblées européennes ont dû en ajouter un autre : le service de traduction et d'interprétation. Les dernières assemblées ont deux langues officielles (anglais et français), sauf l'Assemblée parlementaire européenne qui en a sept, mais ceci ne veut pas dire que le travail de traduction se borne à des traductions du français vers l'an-

glais, ou vice versa, pour les Assemblées de l'U.E.O. et du Conseil de l'Europe, ou du français vers le néerlandais, ou vice versa, pour le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux. En réalité, tous les représentants peuvent parler, et même parfois préparer leurs rapports ou autres documents dans leur propre langue. Au cours des séances plénières de l'Assemblée de l'U.E.O., par exemple, tout discours prononcé dans la langue de l'orateur, est traduit simultanément dans les quatre autres langues des pays membres. Pour les réunions de commissions, une traduction est assurée à partir des cinq langues vers le français et l'anglais seulement. Si une délégation veut avoir une traduction dans une autre langue, c'est à elle-même d'y veiller. Enfin, tous les documents et tous les comptes rendus in extenso sont publiés dans les deux langues officielles.

D. Les services de la comptabilité

174. Le service financier prépare le budget des assemblées et, une fois ce budget adopté, en règle l'exécution.

175. Une question assez difficile est le paiement des parlementaires qui ne perçoivent pas de salaire, mais qui, au moins depuis le début de ce siècle, sont « indemnisés ».

176. Les parlementaires perçoivent une indemnité qui assure leur indépendance. Bien que cette procédure soit admise partout aujourd'hui, le parlementarisme du XIX^e siècle ne connaissait que très peu de cas d'indemnité.

177. En Allemagne, Bismarck soutenait l'article de la constitution qui interdisait de verser une indemnité aux parlementaires : c'était, selon lui, en opposition avec le suffrage universel. Il prétendait que la représentation des classes moyennes et des travailleurs en serait amoindrie, que la durée des sessions en serait même abrégée. Le parlementarisme deviendrait une sorte d'occupation secondaire des classes supérieures : l'assemblée de Francfort, en 1848, comptait 55 % de hauts fonctionnaires, 38 % de professions libérales. Cette situation a duré jusqu'en 1906, date à laquelle une indemnité annuelle de représentation de 3.000 RM devait modifier la composition des chambres allemandes. Le montant des indemnités a été augmenté régulièrement (quatre fois depuis la création du Bundestag) et représente, en 1973, un total net d'impôts de 76.440 DM. De

amounted to DM 76,440 tax free. A monthly deduction of DM 817.50 is however made for the retirement pension.

178. In France, all members of the National Assembly (except the President and Vice-Presidents, who receive 10 % more) are entitled to the same allowance. Eleven-twentieths of this amount is taxable and they are entitled to a pension at the age of 55. In June 1971, the total paid for parliamentary indemnity and residence and attendance allowances was F.fr.s. 9,069, of which F.fr.s. 1,051 were deducted at source for the double pension scheme and social security.

179. Several national parliaments (Germany, France, Luxembourg) reduce the attendance allowance of members who are absent: the Bureau of the Luxembourg Chamber "determines travelling expenses in accordance with the daily attendance registers signed by members" (Article 94, paragraph 2). In France, Article 162, paragraph 3, stipulates that :

"Account being taken of cases where a vote was or could have been delegated, in accordance with Decree 58-1066 of 7th November 1958, votes on motions of censure and leave granted in accordance with the preceding paragraph, the fact of having taken part in less than two-thirds of the public ballots held during a session, in public sitting, shall involve a reduction of one-third of the attendance allowance for a period equal to the length of the session ; if the same member has taken part in less than half the ballots, the sum withheld shall be doubled."

In the Bundestag, Article 15 of the law of 3rd May 1968 on allowances makes provision for a deduction of 6 % of the monthly indemnity of members who have not signed the attendance register, 10 % for plenary sittings and 5 % in the case of members not taking part in a vote by roll-call.

In the Netherlands, members of the First Chamber (Senate) receive an allowance for each day's presence at a plenary sitting or a committee meeting.

E. Official report of debates

180. All national and European parliaments and most regional parliaments issue an official report giving the full text of plenary sittings and, in some countries, of committee meetings too.

181. The national parliaments and the Consultative Interparliamentary Council of Benelux issue daily records of debates : the other three European assemblies publish volumes containing all the debates for each part-session. The Assembly of Western European Union and the Consultative Assembly of the Council of Europe publish debates, reports and minutes in their "Proceedings" ; the official report of the other assemblies does not include documents.

182. The Parliament of the States of Jersey, on the other hand, does not issue a daily report of its plenary sittings but an annual report. The Chamber of Deputies of the Grand Duchy of Luxembourg publishes a condensed version of its official report which is distributed to the whole population.

183. The WEU, Council of Europe and Benelux assemblies issue their official report in two languages (French and English or French and Dutch as the case may be) and since they hold only two or three part-sessions a year the proceedings may be issued from six weeks (WEU) to three months after the session concerned without the delay causing inconvenience to members of parliament. Since 1973, the European Parliament has published its record in seven languages and the record of each of the seven or eight sessions held each year is issued about one month later.

184. There is often considerable delay in publishing the full report of proceedings since meetings are becoming increasingly numerous and the staff of the various services (verbatim reporters, editors, revisers, typists, proof-readers and printers) have difficulty in keeping up with the rhythm of these meetings. So that members of parliament may read the main points of debates, many parliaments send their members a roneo-typed summary report the day after each sitting. Moreover, the large number of documents which have to be included in parliamentary archives (which also often receive the official reports of many other parliaments : the Bundestag for instance collects the most important official publications of 141 States and receives on an exchange basis all the parliamentary documents of forty-five States ; the WEU Assembly receives on an exchange basis all the official reports and documents of eleven national parliaments and

ce montant annuel sont toutefois déduits chaque mois 817,50 DM pour la pension de retraite.

178. En France, tous les députés, sauf le président et les vice-présidents (qui reçoivent 10 % en plus) touchent la même indemnité. Ils sont imposés sur 11/20 de leurs revenus et touchent une retraite à partir de 55 ans. En juin 1971, le total brut des indemnités parlementaire, de résidence et de fonction était de 9.069 francs, dont 1.051 francs étaient retenus à la source pour la retraite pour pension double et la sécurité sociale.

179. Plusieurs assemblées des pays membres (Allemagne, France, Luxembourg) diminuent les indemnités de fonction pour ceux de leurs membres qui ne sont pas présents : le bureau de la Chambre luxembourgeoise « fixe les frais de déplacement sur le vu du relevé des listes journalières de présence à signer par le député » (article 94, alinéa 2). En France, l'article 162, alinéa 3, indique que :

« Compte tenu des cas où la délégation de vote eût été possible ou a été donnée, conformément à l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958, des votes sur les motions de censure et des congés accordés en vertu de l'alinéa précédent, le fait d'avoir pris part à moins des deux tiers des scrutins publics intervenus pendant une session, en séance publique, entraîne une retenue du tiers de l'indemnité de fonction pour une durée égale à celle de la session ; si le même député a pris part à moins de la moitié des scrutins, cette retenue est doublée. »

Au Bundestag, la loi sur les indemnités du 3 mai 1968 réduit (article 15) de 6 % le montant mensuel de l'indemnité des membres qui n'ont pas signé la liste de présence, de 10 % les jours de séance plénière et de 5 % lorsque les membres ne participent pas à un vote par appel nominal.

Aux Pays-Bas, les membres de la Première chambre (Sénat) reçoivent une indemnité pour chaque jour de présence en séance plénière ou à une réunion de commission.

E. Le journal officiel (Compte rendu des débats)

180. Toutes les assemblées nationales et européennes, ainsi que la plupart des assemblées régionales, publient un journal officiel, qui donne in extenso, les débats des séances plénières et,

dans quelques pays également, ceux des réunions de commissions.

181. Cette publication paraît en fascicules contenant les débats quotidiens pour les assemblées nationales et pour le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux ; en volumes contenant tous les débats d'une partie de session pour les trois autres assemblées européennes. L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe font paraître dans leurs volumes des « Actes officiels » comprenant à la fois les débats, documents et procès-verbaux. Pour les autres assemblées, les documents ne font pas partie du journal officiel.

182. Le Parlement des Etats de Jersey, par contre, ne publie pas de compte rendu des séances plénières, mais le remplace par un rapport annuel. La Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg édite, outre le journal officiel, un texte plus condensé destiné à toute la population.

183. Les assemblées de l'U.E.O., du Conseil de l'Europe et de Benelux éditent leur journal officiel en deux langues (français et anglais, ou français et néerlandais) et, étant donné qu'elles n'ont que deux ou trois sessions par an, elles peuvent faire paraître ce journal de six semaines environ (U.E.O.) à trois mois après chaque session sans que ce délai de parution gêne les parlementaires. Depuis 1973, l'Assemblée Parlementaire Européenne le publie en sept langues et les fascicules contenant chacun le compte rendu d'une de ses sept ou huit sessions paraissent environ un mois après chacune d'elles.

184. La publication du compte rendu in extenso se fait souvent avec beaucoup de retard, du fait que les réunions deviennent de plus en plus nombreuses et que les différents services (la sténographie des débats, la rédaction, la révision, la dactylographie du texte, la lecture des épreuves et l'impression) ont de la peine à suivre le rythme de ces réunions. Afin de permettre aux parlementaires de prendre au plus tôt connaissance de l'essentiel des débats écoulés, de nombreuses assemblées envoient à leurs membres, dès le lendemain des débats, un compte rendu analytique ronéotypé. De plus, l'abondance des documents que doivent archiver les assemblées (qui reçoivent souvent aussi les journaux officiels de nombreuses autres assemblées : le Bundestag, par exemple collectionne les publications officielles les plus importantes de 141 Etats et reçoit en échange l'ensemble de la documentation parlementaire de 45 Etats ; l'Assemblée de l'U.E.O. reçoit en

three European assemblies) requires an enormous area of storage space.

185. Several countries have already commissioned studies on the possibility of using computers. On 18th December 1970, the Bureau of the Italian Chamber of Deputies approved plans for the Chamber in 1972 providing for computerised consultation of Italian legislation since 1848. This includes all laws, normative texts of a general nature, the provisions of sentences of the Constitutional Court which decides on the unconstitutionality of normative texts, special status regional legislation, Community legislation recognised to be directly applicable and, finally, the rules of procedure of the parliamentary assemblies and the results of referenda and various other texts of special importance.

CHAPTER V

Parliament

186. A member of parliament needs a structure for his work, i.e. premises, services and, above all, a parliamentary framework for the development of his activities.

187. In this chapter, a brief review will be made of the various forms of parliamentary life in the countries under consideration and then of the various types of room (for committee meetings, etc.) available to parliaments.

188. Appendix III compares the number of members of parliament with the total population, the electorate and parties whenever possible. Appendix IV illustrates several types of chamber.

A. Bi- or unicameral system

189. Very early in the history of mankind, life in society made it necessary for decisions concerning the community as a whole to be taken by a chosen few. Each group found solutions adapted to its conditions of life and hence shaped its history.

190. The origins of the modern parliamentary system are to be found in the Middle Ages. On

the one hand, the monarchical system included councils to advise the king; on the other hand, the feudal system compelled the king to take account of the opinions of his subjects, particularly when taxes had to be levied.

191. The parliamentary system was born of this twofold necessity some aspects of which still remain.

192. Apart from the Grand Duchy of Luxembourg, all the member countries of Western European Union now have a bicameral system reminiscent of a society divided into three states: clergy and nobility on the one hand and the burgesses on the other.

193. While the United Kingdom retained this system for more than six centuries, the other countries have in the course of time considerably changed the formation and respective powers of their two chambers.

194. Originally, the privileged classes, the clergy and the nobility, sought to organise a common front against royal power and in most countries finally formed an upper chamber from which parliamentarianism developed in the nineteenth century. But there was a growing tendency for the crown to appoint the members of the upper chamber by introducing *ex officio* a number of lay and ecclesiastical dignitaries. As sovereignty passed from royalty to the people, the rôle of the upper chamber, which had largely become an emanation of the crown, diminished in the decision-making field to become a deliberative body.

*
**

195. After declaring Belgium independent on 18th November 1830, the national congress drew up a new constitution which was promulgated on 7th February 1831. The constitution proclaimed a monarchical form of government and a bicameral parliamentary system. The two chambers have equal powers. There are however certain differences: it is the Chamber of Representatives which impeaches ministers (Article 90 of the Constitution). The Senate elects counsellors to the supreme court of appeal. The Chamber appoints counsellors to the audit office.

échange la totalité des journaux officiels et documents de onze assemblées nationales et de trois assemblées européennes) demande un emmagasinement énorme.

185. Plusieurs pays ont, d'ores et déjà, fait faire des études sur la possibilité d'utiliser un ordinateur. En Italie, le bureau de la Chambre des députés a approuvé, le 18 décembre 1970, le « Projet de la Chambre pour 1972 » qui tend à réaliser la consultation automatique, par des moyens électroniques, de la législation italienne depuis 1848. Sont compris, toutes les lois, les actes normatifs ayant une validité générale, les dispositifs des sentences de la Cour constitutionnelle qui établissent l'inconstitutionnalité des actes normatifs, les lois régionales des régions à statut spécial, la législation communautaire reconnue comme directement applicable et, enfin, les règlements des assemblées parlementaires et les résultats des référendums abrogatifs ainsi que certains autres actes d'une importance particulière.

CHAPITRE V

Le parlement

186. Le parlementaire ne peut pas travailler sans un parlement, c'est-à-dire qu'il a besoin d'un bâtiment, de services et, surtout, son action ne peut se déployer qu'au sein d'un corps parlementaire.

187. Dans ce chapitre, seront étudiées rapidement les différentes formes de la vie parlementaire dans les pays qui nous intéressent et, ensuite, les différentes salles (de séances et autres) dont disposent les assemblées.

188. L'annexe III compare le nombre des parlementaires avec le chiffre de la population, le corps électoral et les partis dans les cas où cette comparaison est possible. L'annexe IV présente divers types de salles de séances.

A. Bi- ou monocaméralisme

189. Très tôt dans l'histoire humaine, la vie en société a exigé que les hommes s'en remettent à certains d'entre eux pour prendre les décisions concernant l'ensemble d'une collectivité. Chaque groupe humain a trouvé des solutions adaptées à ses conditions de vie et bientôt à son histoire.

190. Mais c'est au Moyen Age qu'il faut remonter pour trouver les origines de la vie parlementaire

moderne. Le principe monarchique, d'une part, n'a jamais exclu l'existence de conseils destinés à éclairer les décisions royales ; le système féodal, d'autre part, obligeait les souverains à tenir compte des opinions de leurs vassaux, notamment dès qu'il s'est agi de faire appel à eux pour l'impôt.

191. C'est de cette double nécessité qu'est né le parlementarisme qui, aujourd'hui encore, présente un certain nombre de traits rappelant cette histoire.

192. Mis à part le Grand-Duché de Luxembourg, les parlements des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale connaissent actuellement tous un système bicaméral, venu sinon de la réalité, souvent du moins du souvenir d'une société divisée en trois états : clergé et noblesse d'un côté, et bourgeoisie de l'autre.

193. Si le Royaume-Uni a gardé ce système pendant les six siècles de son existence parlementaire, les autres pays ont, au cours de leur histoire, modifié sensiblement le recrutement et les pouvoirs respectifs de leurs deux chambres.

194. A l'origine, les ordres privilégiés, le clergé et la noblesse, ont cherché à s'organiser pour faire pièce au pouvoir royal et ont finalement constitué la Chambre haute dans la plupart des pays où s'est développé le parlementarisme au XIX^e siècle. Mais, de plus en plus, ce sont les rois qui ont désigné les membres de cette chambre en y introduisant *ex officio* un certain nombre de dignitaires laïques et ecclésiastiques. Au fur et à mesure que la souveraineté est passée de la royauté au peuple, la Chambre haute, qui était largement devenue une émanation de la royauté, a vu diminuer son rôle dans le domaine de la décision pour devenir ce que l'on a appelé une « chambre de réflexion ».

*
**

195. Après la proclamation de l'indépendance de la Belgique, le 18 novembre 1830, par le Congrès national, celui-ci élaborait une nouvelle constitution qui fut promulguée le 7 février 1831. Cette constitution proclamait la forme monarchique pour le gouvernement du pays, ainsi que la dualité des assemblées parlementaires. Les deux assemblées ont des pouvoirs égaux. Il existe cependant certaines différences : c'est la Chambre des représentants qui met les ministres en accusation (article 90 de la constitution). Le Sénat procède à l'élection des conseillers à la

**

196. In France, the bicameral system began under the Directory. The revolutionary assemblies, the 1791-92 legislative assembly and the 1792-95 convention had only one chamber, since the social basis for an upper chamber, the nobility, had practically disappeared.

197. The Constitution of the Year III gave legislative power to a legislative body of two chambers, the *Conseil des Cinq-Cents* and the *Conseil des Anciens* which had 500 and 250 members respectively. The initiative was in the hands of the *Cinq-Cents* and the *Anciens* could only adopt or reject a bill as a whole. As Boissy d'Anglas said at the time: "The *Conseil des Cinq-Cents* will be the Republic's imagination, the *Conseil des Anciens* its reason." The *Anciens* appointed the members of the Directory, the main executive body, in accordance with a list prepared by the other chamber.

198. Under the Consulate and the Empire, legislative power was shared by a hundred-member Tribunate and a three hundred-member legislative body appointed by the conservative Senate, itself composed of eighty appointed or co-opted members.

199. The Restoration of 1814 gave legislative power to the King and to the two chambers: Chambers of Peers and Chamber of Deputies from the departments, the first consisting of hereditary peers and peers appointed by the King, the second of elected representatives.

200. After the unicameral experiment of 1848, the Second Empire had a Senate consisting of cardinals, marshals and admirals and other persons appointed by the emperor, numbering 150 members in all, and an elected legislative body. Since then, there have always been a Senate and a Chamber of Deputies in France. (Under the Fourth Republic the Senate was known as the Council of the Republic; the Chamber of Deputies has been known as the National Assembly since 1946.)

**

201. In 1814, after the Napoleonic wars, the Kingdom of the Netherlands set up a single fifty-member chamber elected by the States-

Provincial, but the following year (1815) the constitution provided for two chambers. The Kingdom at that time included what is now Belgium, and the main pressure to add a Senate came from the Belgian members of the committee which drafted the new constitution, the Belgians wanting an institution somewhat on the lines of the British House of Lords. The First Chamber under the 1815 constitution consisted of members appointed by the King for life.

202. The argument then put forward for creating a Senate was that it could prevent over-hasty action by the Second Chamber and maintain a balance between Crown and people. However, Professor Buys wrote: "The States-General, so peaceful in 1814, bore little resemblance to a rushing torrent which must be prevented from sweeping away everything in its path." The Belgian people were not very satisfied with this appointed chamber and called it "the King's ménagerie", and the conservative Groen van Prinsterer said it was an unsuccessful copy of the English model.

After Belgium ceased to be part of the Kingdom of the Netherlands, the King, under the revised constitution of 1848 when most of Europe was being swept by a wave of democracy, was deprived of his prerogative to appoint the members of the First Chamber, and an electorate consisting of the members of the Provincial Councils was created for this purpose.

203. Today, the members of the First Chamber are still elected by the Provincial Councils (although once elected Senators do not represent any particular province). One of the main differences between the two chambers is that the Second Chamber has the right to initiate legislation and amend bills, whereas the First Chamber has no such rights. The assent of the First Chamber is however still required for any bill before it can become law. In recent times the First Chamber has been termed a *Chambre de réflexion*. On the whole it has resisted the temptation to look upon itself as a kind of legislative court of appeal. Its continued existence has also been defended on the ground that the nation has citizens whose opinion on all national matters is of sufficient value to give them a voice in such matters, who are willing to do this but cannot be full-time parliamentarians and are therefore not available for a seat in the Second Chamber. Presumably the most simple reason for

Cour de cassation. La Chambre nomme les conseillers à la Cour des comptes.

*
**

196. En France, le système bicaméral commence sous le Directoire. Les assemblées de la révolution, l'Assemblée législative de 1791-1792, ainsi que la Convention de 1792-1795 ne comportaient qu'une seule chambre, la base sociale d'une chambre haute, la noblesse, ayant pratiquement disparu.

197. La Constitution de l'An III donnait le pouvoir législatif à un « corps législatif » composé de deux chambres : le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens, de 500 et de 250 membres respectivement. Le pouvoir d'initiative appartenait aux Cinq-Cents, les Anciens ne pouvant qu'adopter ou rejeter un projet de loi en entier. Comme le disait alors Boissy d'Anglas : « Le Conseil des Cinq-Cents sera l'imagination de la République, le Conseil des Anciens sa raison. » Les Anciens désignaient les membres du Directoire, organe principal de l'exécutif sur une liste préparée par l'autre chambre.

198. Sous le Consulat et l'Empire, le pouvoir législatif était réparti entre le Tribunat de 100 membres et le Corps législatif de 300 membres, nommés par le Sénat conservateur, composé lui-même de 80 membres nommés ou cooptés.

199. La monarchie de 1814 donnait le pouvoir législatif au roi et aux deux chambres : la Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements, la première composée de pairs héréditaires et de pairs nommés par le roi, la seconde élue.

200. Après l'expérience monocaméraliste de 1848, le Second Empire avait un Sénat, composé de cardinaux, maréchaux, amiraux, et d'autres membres nommés par l'Empereur, au total 150 membres, et un Corps législatif élu. Depuis, les Républiques françaises ont toujours connu un Sénat et une Chambre des députés. (Sous la IV^e République, le Sénat s'appelait Conseil de la République et la Chambre des députés est devenue l'Assemblée Nationale depuis 1946.)

*
**

201. Après les guerres napoléoniennes, le Royaume des Pays-Bas a institué, en 1814, une chambre unique de 50 membres élus par les

Etats provinciaux, mais, dès l'année suivante, en 1815, la constitution prévoyait deux chambres. Le royaume comprenait alors la Belgique actuelle et la création d'un Sénat était surtout réclamée par les membres belges de la commission chargée de rédiger le nouveau projet de constitution, les Belges souhaitant une seconde assemblée analogue à la Chambre des lords britannique. La Première chambre créée par la Constitution de 1815 était composée de membres nommés à vie par le roi.

202. L'argumentation employée en faveur de la création d'un Sénat était la suivante : elle pourrait empêcher une action trop hâtive de la Deuxième chambre et préserver l'équilibre entre la couronne et la population. Pourtant, le professeur Buys écrivait : « Les Etats généraux si paisibles de 1814 ne ressemblaient guère à un torrent sauvage dont il faut contrôler les dévastations. » La population belge, de son côté, ne se montrait guère satisfaite de cette chambre nommée et l'appelait « la ménagerie du roi » ; enfin, le conservateur Groen van Prinsterer disait qu'il s'agissait d'une copie manquée du modèle anglais.

Après que la Belgique eut cessé de faire partie du Royaume des Pays-Bas, le roi fut privé, par la Constitution de 1848 révisée — alors que la majeure partie de l'Europe était submergée par une vague de démocratie — du droit de nommer les membres de la Première chambre, un corps électoral formé par les membres des Conseils provinciaux étant institué à cette fin.

203. Actuellement, les membres de la Première chambre sont toujours élus par les Conseils provinciaux (bien que les sénateurs, une fois élus, ne représentent plus une province particulière). L'une des principales différences entre les deux chambres est que la Deuxième chambre, contrairement à la Première, a l'initiative des lois et des amendements. Toutefois, un projet de loi doit encore recevoir l'approbation de la Première chambre avant de devenir acte législatif. Récemment encore, la Première chambre était qualifiée de « chambre de réflexion ». Dans l'ensemble, elle a résisté à la tentation de se considérer comme une sorte de cour d'appel en matière de législation. Son maintien a également été justifié par le fait qu'il existe, dans le pays, des citoyens dont l'opinion, sur toutes les questions d'intérêt national, est d'une valeur suffisante pour leur donner le droit à la parole, et qui interviendraient volontiers, mais qui ne peuvent être parlementaires à plein temps et ne peuvent, de ce

the continued existence of the First Chamber is however that a bill abolishing this chamber, being a bill to change the constitution, would have to be passed at the first reading by an absolute majority of that chamber and then, after a new parliament has been elected, by a two-thirds majority of the newly-elected First Chamber.

**

204. The bicameral system in the Federal Republic of Germany is based on the idea of dual representation : the Bundestag consists of members representing the whole nation whereas the Bundesrat represents the various Länder. Each Land is represented in the Bundesrat by three to five members of its regional government. The Bundesrat considers all federal laws and more than half of them even require its approval. Each Land has a single vote weighted in proportion to the population. The President of the Bundesrat is substitute for the President of the Federal Republic.

**

205. In the United Kingdom, the bicameral system dates back to the end of the thirteenth century. From 1341 onwards, Lords and Commons met for the opening of parliament in the Painted Chamber of the Palace of Westminster, but then withdrew for separate deliberations, the Lords in the White Chamber and the Commons to the Chapter House and later the Refectory of the Abbey.

206. The House of Lords is composed of Lords Spiritual and Lords Temporal. The former are the two archbishops (Canterbury and York) and twenty-four of the Church of England bishops. The Lords Temporal may be divided into three categories : hereditary peers and peeresses, barons and baronesses created for life under the Life Peerages Act 1958 and barons created for life under the Appellate Jurisdiction Act 1876. They are individually hereditary counsellors of the Crown ; collectively, together with the Lords Spiritual, when not assembled in parliament, they are the permanent council of the Crown ; collectively, together with the Lords Spiritual, when assembled in parliament, they are a court of judicature ; conjointly with the Lords Spiritual

and the Commons, in parliament assembled, they are the legislative assembly of the kingdom.

207. The composition of the House of Lords and the Precedence Act 1539 created a situation which could but lead to a reduction of its powers. The 1958 Act, which changed the life peerage system created by Queen Victoria, was an attempt to make the House of Lords more active and vigorous. In 1972 and 1973, unsuccessful attempts were made in the House of Commons to abolish hereditary peerages and even the House of Lords itself.

**

208. Nowadays there no longer seems any absolute need for a bicameral system consisting of a chamber of peers and a people's chamber. It is more a question of having, parallel with a "young" and sometimes impetuous chamber, a more "mature" deliberative body to supervise the decisions of the other. The relative importance of the powers of a senate and its election by indirect suffrage are in line with this concept. When, on the other hand, the upper chamber is elected in the same way as the lower chamber, its powers increase : in Italy and Belgium, the Senate and the Chamber have the same responsibilities. In Italy, the Constitutive Assembly of 1946 decided on equal powers for the two chambers. The fact that both chambers have the same duration for their legislatures (five years) was not provided for in the 1948 constitution but in Constitutional Law 2 of 9th February 1963. There are a few minor differences in electoral procedure and the active and passive electorate. Citizens of at least 25 years of age may stand for election as deputies whereas the minimum age for senators is 40. Citizens of at least 21 years of age may vote in elections for the Chamber of Deputies, whereas in the case of the Senate the minimum age is 25 (Articles 56 and 58 of the constitution). Former Presidents of the Republic are *de jure* senators, and the President of the Republic may appoint up to five life senators who have given their country distinguished service in the social, scientific, artistic and literary fields (Article 59 of the constitution).

209. The creation of regional parliaments may affect the bicameral system : the Senate might well in fact come to represent the regions, as is already the case for the German Bundesrat and, in a different way, the United States Senate (which consists of two members elected by each State) and the State Council in Switzerland.

fait, prétendre à un siège à la Deuxième chambre. Toutefois, la raison la plus simple du maintien de la Première chambre réside probablement dans le fait que tout projet de loi en demandant la suppression devrait, en tant que projet d'amendement à la constitution, être adopté en première lecture à la majorité absolue par cette chambre, puis, lorsqu'un nouveau parlement aurait été élu, à la majorité des deux tiers par la Première chambre nouvellement élue.

*
**

204. Le système bicaméral de la République Fédérale d'Allemagne est fondé sur l'idée d'une double représentation : le Bundestag est formé de membres qui représentent la nation entière, le Bundesrat représente les différentes régions, les *Länder*. Chaque *Land* est représenté au Bundesrat par trois à cinq membres de son gouvernement régional. Le Bundesrat examine toutes les lois fédérales ; plus de la moitié d'entre elles réclament même son approbation expresse. Chaque *Land* dispose d'un suffrage unique pondéré par un nombre de voix variant à raison de sa population. Le Président du Bundesrat est le suppléant du Président de la République fédérale.

*
**

205. Au Royaume-Uni, le système bicaméral date de la fin du XIII^e siècle. A partir de 1341, les deux chambres se réunirent dans le palais du roi, à Westminster, dans la « Chambre peinte » pour l'ouverture de la session. Ensuite, elles délibéraient à part : la Chambre « blanche » pour les lords, le Chapitre et plus tard le Réfectoire de l'abbaye pour les « communes ».

206. La Chambre des lords est composée de *Lords Spiritual* et de *Lords Temporal*. Les premiers sont deux archevêques (Canterbury et York) et vingt-quatre évêques appartenant tous à l'Eglise d'Angleterre. La seconde catégorie comprend les pairs et paires héréditaires, les barons et baronnes à vie créés au titre du *Life Peerages Act* de 1958 et les barons à vie créés au titre de l'*Appellate Jurisdiction Act* de 1876. Ils sont, individuellement, conseillers héréditaires de la couronne et ils forment collectivement, avec les *Lords Spiritual*, lorsqu'ils ne sont pas assemblés en parlement, le conseil permanent de la couronne ; ils forment collectivement, avec les *Lords Spiritual*, lorsqu'ils sont assemblés en parlement, une cour de justice et, avec les *Lords*

Spiritual et les « communes », en parlement assemblés, l'assemblée législative du royaume.

207. La composition de la Chambre des lords et la Loi de préséance de 1539 ont créé une situation qui ne pouvait aboutir qu'à une diminution de ses pouvoirs. La loi de 1958, qui a modifié le système des pairs à vie institué par la Reine Victoria, constituait une tentative pour insuffler une nouvelle vie, une vigueur nouvelle à la chambre haute. Quelques tentatives en vue d'abolir le titre de pair héréditaire, voire la Chambre des lords elle-même (1972 et 1973), ont échoué.

*
**

208. Actuellement, le besoin absolu d'un système bicaméral fondé sur une chambre des pairs et une chambre du peuple ne se fait plus sentir. Il s'agit plutôt d'avoir, à côté d'une chambre « jeune » et quelquefois impulsive, une chambre « plus mûre », de réflexion, contrôlant les décisions de l'autre. L'importance relative des pouvoirs d'un sénat, son élection au suffrage indirect, vont dans cette direction. Lorsque, au contraire, la chambre haute est élue suivant le même mode que la chambre basse, ses pouvoirs augmentent : le Sénat et la Chambre ont les mêmes compétences en Italie et en Belgique. En ce qui concerne l'Italie, l'égalité des pouvoirs entre les deux chambres a été voulue par l'Assemblée constituante de 1946. L'égalité de durée des législatures (cinq ans), non prévue dans la Constitution de 1948, est fixée par la loi constitutionnelle n° 2 du 9 février 1963. Il existe quelques différences mineures en ce qui concerne les systèmes électoraux et l'électorat actif et passif. Sont éligibles à la Chambre des députés, les citoyens ayant plus de 25 ans, alors que pour le Sénat, l'âge minimum est de 40 ans. Sont électeurs, pour la Chambre des députés, les citoyens ayant plus de 21 ans, pour le Sénat, les citoyens ayant plus de 25 ans (articles 56 et 58 de la constitution). Les anciens Présidents de la République sont sénateurs de droit et le Président de la République a le droit de nommer sénateurs à vie cinq citoyens qui se sont distingués au service du pays dans le domaine social, scientifique, artistique ou littéraire (article 59 de la constitution).

209. L'avènement des assemblées régionales pourrait influencer le système bicaméral : le Sénat pourrait très bien, en effet, devenir la chambre représentant les régions, comme c'est déjà le cas du Bundesrat allemand, et, d'une autre façon, celui du Sénat américain (qui représente les Etats américains à raison de deux

B. The chamber

210. In most national parliaments, the chambers in which plenary sittings are held are semi-circular : in Belgium, France, Italy and Germany (Bundestag), for instance.

211. In Luxembourg, the chamber is U-shaped ; in the Netherlands, both chambers are rectangular, the President sitting in the centre of one long side with the ministers opposite him and the members on the two short sides. Both in Luxembourg and in the Netherlands it was impossible to construct a semi-circular chamber in historical buildings (in Luxembourg, the former Grand-Ducal palace ; in the Netherlands, the former palace of the Dukes of Holland and the *Stadhouders*). Nor does either of these parliaments require a very large chamber because they have relatively few members (56 in Luxembourg, 150 and 75 in the Netherlands).

212. In the United Kingdom, on the other hand, where there is a two-party system, the benches face each other, the government party sitting on one side and the opposition on the other. There are not nearly enough seats : 346 for more than 600 members of the House of Commons. A rather complicated system of different coloured cards allows members to reserve seats. Members may also speak from the galleries above each side of the House.

213. Arrangements for seating members of the House of Lords are in theory governed by the Precedence Act 1539 but in practice the government and its supporters sit on the right of the Speaker and the opposition parties on his left. The bishops sit together in the upper part of the House on the right of the Speaker.

214. Appendix IV shows several types of chamber. As long as there is only one major opposition party, the Netherlands and British system is suitable provided both sides have enough seats for their members, but for a wider range of political parties, another type of chamber is required. In Italy, the chamber of the Senate is equipped with an electronic voting system (as in Belgium and France). Ayes, noes, abstentions, the quorum and even secret ballots may be recorded by this means. It thus takes only about

five minutes for a vote instead of an hour previously, i.e. a reduction of 90 %.

215. In most parliaments, members are seated according to political group. But apart from the European Parliament, the European assemblies, with their dual system of national and political groups, have not followed suit: members of the Assembly of Western European Union, for instance, are seated in alphabetical order. This means that members of the same political group or national delegation do not sit together. The drawbacks of this system become apparent when a new delegation is appointed by a member country during a session : everyone has to change seats overnight. Political groups are separated, which does not facilitate the task of speakers or the adoption of a joint position by members of a group in the course of a debate. This problem will be taken up again in Section IV of the report : Suggestions.

C. Other parliamentary buildings

216. Although the chamber for plenary sittings is the most important and essential part of a parliament's premises, other premises are also needed to house the secretariat, offices for the president and other members of parliament, their secretaries, the library, archives, press, restaurant, committee rooms, political groups, drafting groups, etc., and yet another area to which the public may have access.

217. The independence of a parliament means that members must be able to work freely and quietly without being disturbed. On the other hand, the electorate is entitled to have an opportunity of seeing members at work, which means there must be public galleries, information rooms for press and public, etc.

218. The major difficulty here is to find enough room in existing buildings — or even in a new building — without too great a distance between the various premises. The Bundestag, which has in the last few years been building new premises

membres par Etat) et du Conseil des Etats en Suisse.

B. La salle des séances

210. Dans la plupart de nos parlements nationaux, les salles de séance plénière ont la forme d'un hémicycle : en Belgique, en France, en Italie, en Allemagne (Bundestag), par exemple.

211. Au Luxembourg, la salle des séances est en forme de U ; aux Pays-Bas, les deux chambres ont la forme d'un rectangle, le président siégeant au milieu de l'un des grands côtés, les ministres en face de lui et les membres sur les deux petits côtés. Au Luxembourg comme aux Pays-Bas, les bâtiments historiques (au Luxembourg, l'ancien palais grand-ducal, aux Pays-Bas, l'ancien palais des ducs de Hollande et des *Stadhouders*) n'ont pas permis d'installer un hémicycle. De plus, le nombre relativement restreint des représentants (56 pour le Grand-Duché, 150 et 75 pour le Royaume des Pays-Bas) exclut une salle trop vaste.

212. Au Royaume-Uni, au contraire, on trouve, à cause du système bipartite, des bancs placés face à face, avec, d'un côté, le parti au pouvoir, de l'autre, celui qui est dans l'opposition. Le nombre des sièges est nettement inférieur au nombre des membres : 346 pour plus de 600 membres à la Chambre des communes. Une méthode assez compliquée permet aux membres de réserver une place par l'intermédiaire de cartes de réservation de différentes couleurs. De plus, il est permis aux parlementaires de parler de la tribune située au-dessus de chacune des deux rangées de bancs.

213. Les lords ont une répartition des sièges par ordre de préséance, mais, en pratique, ils se placent, selon leur appartenance, à droite (gouvernement) ou à gauche (opposition) du président, tandis que les évêques se mettent toujours à droite suivant la loi de 1539.

214. L'annexe IV montre plusieurs modèles de salles de séances. Tant que le ou les partis gouvernementaux n'ont affaire qu'à un seul parti d'opposition, le système néerlandais et anglais peut convenir, à condition que les deux groupes aient chacun assez de places pour leurs membres, mais dès que la répartition des sièges répond à un éventail politique plus complexe, il faut un autre modèle de salle. En Italie, la salle des séances du Sénat est équipée d'un système de vote électronique (comme en Belgique et en

France). Les votes pour et contre, les abstentions, le quorum et même les votes secrets peuvent être enregistrés grâce à ce système. La durée d'un vote est alors de l'ordre de cinq minutes au lieu d'une heure, soit un gain de temps de 90 %.

215. La plupart des assemblées placent leurs membres selon leurs affinités, c'est-à-dire en fonction des groupes parlementaires. Seules les assemblées européennes (sauf l'Assemblée Parlementaire Européenne), qui ont affaire à un double système de groupement par pays et par affinités politiques, n'ont pas voulu faire de même : les membres de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, par exemple, siègent dans l'hémicycle par ordre alphabétique. Il en résulte que ni les membres d'un même groupe politique, ni les membres d'une même délégation nationale, ne sont assis aux mêmes bancs. Les inconvénients d'un tel système apparaissent dès qu'une nouvelle délégation est nommée par un pays membre au cours d'une session : tous les membres doivent être déplacés du jour au lendemain. Les affinités politiques s'en trouvent brisées : les représentants de même tendance ne sont plus ensemble, ce qui ne facilite ni la tâche de l'orateur qui parle à la tribune, ni l'élaboration d'une position commune aux membres d'un même groupe au cours d'une discussion. Ce problème sera repris dans la section IV de ce rapport : « Suggestions ».

C. Les autres constructions parlementaires

216. Bien que la salle des séances plénières soit l'élément le plus important, l'élément indispensable du bâtiment qui héberge le parlement, il faut disposer également de toute une série d'autres locaux pour loger le secrétariat, de bureaux pour le président et les autres parlementaires, leurs secrétaires, de salles pour la bibliothèque, les archives, la presse, le restaurant, de salles de réunion pour les commissions, les groupes politiques, les comités de rédaction, etc., ainsi que de locaux auxquels le public puisse avoir accès.

217. L'autonomie d'une assemblée exige que le parlementaire puisse travailler en toute liberté, en toute tranquillité, sans être dérangé. D'autre part, la population que représente le parlementaire a le droit de le voir à l'œuvre, d'où la nécessité de tribunes publiques, de salles d'information pour la presse et le public, etc.

218. La grande difficulté ici est de trouver la place nécessaire dans le bâtiment existant — ou même dans un nouveau bâtiment à construire — sans allonger exagérément la distance à parcourir entre les différents bureaux et salles de réunions.

for its services, offices, committee rooms and a chamber for plenary sittings, has started work on the *Neues Hochhaus* which is to comprise two towers linked by a third building containing the chamber and committee rooms. Work on these new premises is progressing very slowly because no one has yet worked out a valid concept of parliament in terms of bricks and mortar — materially more lasting than most parliamentarians — or how to solve the problem of the growing distances to be covered by members in order to reach the assembly hall. In the Netherlands, an *ad hoc* committee of the Second Chamber has drawn up a rather daunting list of requirements for completely new parliamentary premises should the Chamber decide to leave its present historic seat.

219. The problem of the relationship between the number of elected and electors also arises (see Appendix III). Until now, national parliaments seem to have aimed at a ratio of 1 : 100,000, but although the population level is rising in all countries a limit has to be imposed on the number of parliamentarians: it is easier for a 300-member parliament to run a country than a 3,000-member parliament. The average ratio in the European assemblies is rather more than 1 : 1,500,000.

D. Maintenance of order

220. Each parliament has its own security services, usually under the authority of the president and consisting of ushers, guards and, sometimes, detachments of municipal or other police forces. This service — sometimes known as the security service — has a twofold task: to show outsiders where to go and to prevent them going where they are not entitled to go, ensuring that they do not disturb the work of parliament.

221. The president, who is responsible for the internal and external security of his parliament determines the number of staff necessary for this purpose. Persons in the public gallery must remain silent (often “bare-headed and seated” — see the General Instructions of the Bureau of the French National Assembly, for instance) and

there are ushers in the galleries to maintain order; they remove anyone who expresses approval or disapproval. Troublemakers are brought before the appropriate authority.

SECTION III

Methods of work of parliaments

CHAPTER VI

Organisation

222. The organisation of each parliament is set out in its rules of procedure and various other instructions and internal regulations, or sometimes in the constitution.

223. So as not to overburden this report, only the organisation of committees, plenary sittings and political groups will be dealt with. A few details will also be given on preparing the agenda and maintenance of order.

A. Rules of procedure

224. Each parliament is free to draw up the rules of procedure it considers necessary. In order to maintain the principle of parliamentary independence and to be able to proceed without hindrance from the executive, parliaments draw up their own rules to govern their work. However, various national constitutions also lay down a series of measures which are incumbent on parliament and which are introduced at the same time as parliament in order to define its tasks. Further, in a few cases (France, for instance), the Constitutional Council is required to approve the rules of procedure adopted by parliament and verify that it conforms to the constitution.

225. In the British parliament, there are no rules comparable to those of the parliaments of other WEU member countries, European assemblies or regional parliaments but there are the 1911 Parliament Act, as modified in 1949, the 1945 Statutory Orders Act and some one hundred standing orders promulgated as and when required. In addition, tradition and precedents are invoked by the Speaker to solve procedural

Le Bundestag qui, depuis plusieurs années, a entrepris de se doter de nouveaux bâtiments abritant tous les services, bureaux, salles de commissions et de séances plénières, a commencé de bâtir une grande tour (*Neues Hochhaus*). Une autre tour sera également construite et, entre les deux, un bâtiment abritant l'hémicycle et les autres salles de réunion. Ce nouveau palais du parlement allemand n'avance que très lentement, parce que l'on n'a toujours pas trouvé comment traduire dans la pierre — matière plus durable que la plupart des parlementaires — la notion de parlement, ni comment résoudre le problème des distances de plus en plus grandes que doit parcourir le parlementaire pour se rendre à la salle des séances pour parler ou voter. Aux Pays-Bas, une commission ad hoc de la Deuxième chambre a dressé une liste assez impressionnante de conditions concernant la construction de bâtiments parlementaires entièrement nouveaux, au cas où la Chambre déciderait d'abandonner le siège historique qui est actuellement le sien.

219. Le problème du rapport entre le nombre des représentants et celui des représentés se pose également (voir annexe III). Jusqu'à présent, il semble que les assemblées nationales s'orientent vers un rapport de 1 pour 100.000, mais l'augmentation de la population dans tous les pays ne peut permettre une augmentation illimitée du nombre des parlementaires : une assemblée de 300 membres trouve souvent plus facilement les solutions nécessaires à la bonne marche d'un pays qu'une assemblée de 3.000. Les assemblées européennes, elles, comptent en moyenne un peu plus de 1 membre pour 1 million et demi de personnes.

D. La police du parlement

220. Chaque assemblée a sa propre police, placée la plupart du temps sous l'autorité de son président et formée d'huissiers, de gardes et, de temps en temps, de détachements de la police, municipale ou autre. Ce service souvent dit « de sécurité » a deux fonctions : indiquer aux personnes étrangères à l'assemblée où elles doivent aller, éviter que des personnes étrangères ne se rendent où elles n'ont pas le droit d'aller et veiller à ce qu'elles ne perturbent pas les travaux.

221. Le président, chargé de veiller à la sécurité intérieure et extérieure de son assemblée, fixe l'importance des forces sous ses ordres. Le public, admis dans les tribunes, se tient en silence (souvent aussi « découvert et assis » : voir Instruction générale du bureau de l'Assemblée nationale française, par exemple), et il y a dans ces tribu-

nes des huissiers chargés de maintenir l'ordre ; ils excluent toute personne donnant des marques d'approbation ou de désapprobation. Ceux qui troublent les débats sont traduits devant l'autorité compétente.

SECTION III

Le mécanisme de ses assemblées

CHAPITRE VI

L'organisation

222. L'organisation de l'assemblée est décrite dans son règlement, parfois aussi dans certaines instructions et règlements intérieurs, et même dans la constitution.

223. Afin de ne pas alourdir le texte de cette étude, seule sera esquissée ici l'organisation des commissions, des séances de l'assemblée, et des groupes politiques ; quelques précisions seront enfin données sur l'élaboration de l'ordre du jour et la discipline des membres.

A. Le règlement

224. Chaque assemblée est libre de se doter du règlement qu'elle juge nécessaire. Pour maintenir le principe d'autonomie des assemblées parlementaires et pouvoir délibérer librement, sans entraves du côté exécutif, une assemblée fixe elle-même les règles selon lesquelles ses activités se dérouleront. Néanmoins, les différentes constitutions nationales prévoient, elles aussi, une série de mesures que le parlement est tenu d'observer, mesures qui ont été prises lors de la création du parlement pour en définir les tâches. De plus, dans de rares cas (en France, par exemple), le Conseil constitutionnel doit se prononcer sur le règlement voté par les assemblées pour en vérifier sa conformité avec la constitution.

225. Le parlement du Royaume-Uni n'a pas de règlement comparable à ceux des assemblées des autres pays membres de l'U.E.O., des assemblées européennes ou des assemblées régionales, mais il existe la loi de 1911 (*Parliament Act*) modifiée en 1949, celle de 1945 sur les *statutory orders* et le « règlement » réunissant la centaine de *standing orders* promulgués au fur et à mesure de leur nécessité, enfin, la tradition et les précé-

problems¹ should the answer not be found in the parliamentary "bible" — Erskine May's treatise on the law, privileges, proceedings and usage of parliament, the eighteenth edition of which was published in 1971.

226. All other parliaments have rules of procedure drawn up by a team of experts, often with the help of the clerk, and subsequently adopted by parliament. A recent example is that of the WEU Assembly which, when set up in October 1954, set up a special committee called the Committee on Organisation to organise the work of the Assembly and prepare its rules of procedure. The Assembly's first documents all dealt with these rules of procedure and the constitution of its various bodies and groups (Documents, 1, 2, 3, 5, 6, 9, 11, 14, 15, 19, 20, 25 in 1955 and 1956, the others dealing with the budget, the agenda and the report from the Council of Ministers). Once the rules of procedure had been adopted and amended, the Committee on Organisation was disbanded and replaced by the Committee on Rules of Procedure and Privileges at the same time as the other permanent committees were set up.

227. The rules of procedure govern the Assembly and remain valid even if it is dissolved. The Assembly may not deviate from rules it has drawn up, but it may amend them subject to such amendments being examined in Committee, debated in plenary sitting and subsequently adopted, often with a strong majority. The rules of procedure remain in force for any further assembly.

228. In Germany, the rules of procedure may be overruled since Rule 127 lays down that the Bundestag may, with a two-thirds majority of the members present, depart from the rules provided this does not conflict with the constitution. In the Netherlands, the Second Chamber may depart from its rules of procedure provided no member present at the meeting objects.

B. Committees

229. To facilitate parliamentary work, each parliament has specialised committees in which a limited number of members study matters within the competence of the committee concerned. These

1. "Constitutional and Parliamentary Information", No. 88, of October 1971 published a House of Commons rules of procedure on pages 124-177.

committees carry out preliminary work and since their members are all more or less acquainted with, or even experts in, the questions dealt with, their work, which is submitted to parliament in a report, is a useful preparation for the debate in plenary sitting.

230. At the start of each session, parliaments appoint committee members, often through the intermediary of the political groups which put forward candidates (or national delegations in the case of the European assemblies) and the rules of procedure lay down fairly strict rules concerning the responsibilities and number of committees.

231. Rules 12 to 21 of the rules of procedure of the Belgian Chamber of Representatives and Rules 55 to 62 of the rules of procedure of the Senate govern committees. The rules of the Chamber stipulate that there must be at least as many permanent committees as there are ministries. The rules of the Senate are not so demanding: the Bureau decides on the number in accordance with the services of the ministerial departments. The President of the Chamber decides on the duties of the Chamber's committees, which have 23 full members and a number of substitutes equal to half the number of full members plus one, while in the Senate there are 22 full members and no substitutes.

232. In France, the National Assembly has only six permanent committees: cultural affairs, foreign affairs, defence, finance, laws and production and trade. The maximum number of members which the first and sixth of these committees may have is the equivalent of two-eighths of the total number of members of the National Assembly and in the case of the other committees the maximum is one-eighth. The organisation and methods of work of these committees are set out in Rules 36 to 46 of the rules of procedure. A member of parliament may be a member of only one permanent committee.

233. At the beginning of each legislature, the Italian Senate sets up twelve permanent committees whose members are appointed by the political groups in a proportion of one member for every twelve members of the group. Groups which are not large enough to appoint a different member to each committee are authorised to appoint the same Senator to two committees. Insofar as

dents où puisent les *Speakers* pour résoudre les problèmes de procédure¹ lorsque la « bible » du parlement : « *Erskine May's Treatise on the law, privileges, proceedings and usage of Parliament* » — dont la 18^e édition révisée est parue en 1971 — ne leur apporte pas la solution.

226. Les autres assemblées possèdent toutes un règlement qui, élaboré par une équipe de spécialistes en la matière, aidés souvent par le greffier, est ensuite adopté par l'assemblée. Un exemple assez récent est celui de l'Assemblée de l'U.E.O. : lors de sa création, en octobre 1954, une commission spéciale fut mise sur pied, la « Commission d'organisation », qui avait pour but d'organiser les travaux de cette assemblée et de la doter d'un règlement. Les premiers documents de l'Assemblée traitaient tous de ce règlement et de la constitution de ses organes et groupes (Documents 1, 2, 3, 5, 6, 9, 11, 14, 15, 19, 20, 25, de 1955 et 1956, les autres traitant du budget, de l'ordre du jour et du rapport du Conseil des Ministres). Une fois le règlement adopté et amendé, cette commission fut dissoute et remplacée, au moment de la création de toutes les commissions permanentes, par la Commission du Règlement et des Immunités.

227. Le règlement gouverne l'assemblée et reste valable même si cette assemblée est dissoute. L'assemblée ne peut s'écarter des règles qu'elle s'est données, sauf en y apportant des amendements qui sont examinés en commission et discutés en séance plénière, votés ensuite souvent avec une majorité renforcée ; le règlement reste en vigueur pour une nouvelle assemblée.

228. Il existe en Allemagne la possibilité de passer outre au règlement : l'article 127 prévoit que le Bundestag peut, avec une majorité des deux tiers de ses membres présents, ne pas travailler conformément au règlement, à condition que ceci n'aille pas à l'encontre de la constitution. Aux Pays-Bas, la Deuxième chambre peut agir de même, à condition qu'aucun membre présent ne s'y oppose.

B. Les commissions

229. Afin de faciliter le travail parlementaire, chaque assemblée a créé des commissions spécialisées dans lesquelles un nombre restreint de parlementaires étudient les problèmes qui sont de

la compétence de la commission à laquelle ils appartiennent. Ces commissions font un travail préalable et, étant donné que leurs membres sont tous plus ou moins au courant, ou même spécialistes, des questions traitées, ce travail, dont le résultat constituera le rapport présenté à l'assemblée, prépare utilement la discussion en séance plénière.

230. Au début de ses sessions, l'assemblée nomme les membres de ses commissions, souvent par l'intermédiaire des groupes politiques qui désignent leurs candidats (ou des délégations nationales en ce qui concerne les assemblées européennes) et les règlements prévoient d'une manière assez stricte les compétences de chaque commission ainsi que leur nombre.

231. Les articles 12 à 21 du règlement de la Chambre des représentants et les articles 55 à 62 de celui du Sénat belges traitent des commissions. Le règlement de la Chambre stipule qu'il existe au moins autant de commissions permanentes qu'il y a de départements ministériels. Le règlement du Sénat n'est pas aussi exigeant quant au nombre de commissions : le bureau en fixe le nombre, en rapport avec les services des départements ministériels. Les commissions de la Chambre reçoivent leurs attributions du président de l'assemblée. A la Chambre, les commissions sont composées de 23 membres effectifs et d'un nombre de membres suppléants égal à la moitié des membres effectifs augmenté d'une unité, tandis qu'au Sénat, il n'y a que 22 membres effectifs, mais pas de suppléants.

232. En France, l'Assemblée Nationale ne compte que six commissions permanentes : affaires culturelles, affaires étrangères, défense, finances, lois et production. La première et la sixième peuvent avoir un maximum de membres égal à deux huitièmes du total des membres de l'Assemblée ; pour les autres commissions, ce maximum est réduit à un huitième. L'organisation et le mode de travail de ces commissions sont décrits dans les articles 36 à 46 du règlement. Un député ne peut être membre que d'une seule commission permanente.

233. Le Sénat italien constitue, au début de chaque législature, douze commissions permanentes dont les membres sont désignés par les groupes politiques à raison d'un pour douze membres inscrits. Les groupes comptant un nombre de sénateurs inférieur au nombre des commissions sont autorisés à nommer un même sénateur dans deux commissions. Dans la composition des com-

1. Le n° 88 (octobre 1971) des « Informations constitutionnelles et parlementaires » a publié un « Règlement de la Chambre des communes », pages 124-177.

possible, the President of the Senate endeavours to arrange for the political groups to be represented on committees in the same proportion as in the Senate itself. Committees are reappointed every two years (Rule 21 of the rules of procedure of the Senate). At the beginning of each legislature three *giunte* (special committees without legislative powers) are also set up, one to deal with elections and parliamentary immunities, one with the rules of procedure and one with European Community affairs. In the present legislature, there is also a special committee for ecological questions. In the Chamber of Deputies, there are fourteen permanent committees (Rule 20, paragraph 5, and Rule 22 of the rules of procedure of the Chamber) and three *giunte*.

Both in the Senate and the Chamber, the permanent committees have real legislative powers in certain cases and may then pass laws. (In the Senate, this is called *sede deliberante* and in the Chamber *sede legislativa*.)

Rule 35 of the rules of procedure of the Senate lays down that :

“Apart from bills on constitutional or electoral matters, legislative delegation, the conversion of decrees into laws, authorisation to ratify international treaties, approval of the budget and bills referred back to the chambers under Article 74 of the constitution which must compulsorily be debated and voted on by the Senate as a whole, the President may — by informing the Senate — refer bills to permanent committees for discussion, these committees being responsible for reporting to the Senate or to a special committee. When the final voting stage is reached, the bill shall be handed back to the Senate if the government or one-tenth of the Senators or one-fifth of the members of the committee request the President of the Senate or, if the debate has already begun, the chairman of the committee, that the bill be debated and voted on by the Senate as a whole or submitted to it for final approval...”

Rule 92 of the rules of procedure of the Chamber contains similar provisions.

234. In Luxembourg, after each election the Chamber of Deputies decides how many committees to set up and what their titles and responsibilities shall be. Each committee has from five to eleven members (Rule 15).

235. In the Netherlands, the rules of procedure of the Second Chamber of the States General stipulate that there shall be a standing committee corresponding to each ministry unless the Chamber decides otherwise (Rule 30) ; the Chamber may set up other standing committees as well as *ad hoc* committees. The President decides how many members each committee shall have and appoints them (Rule 17).

236. The committees of the German Bundestag (Rules 60 to 74) are the organs of the parliament. There are at present nineteen permanent committees and the Bundestag decides how many members each should have at the time they are set up. Members are nominated by the political groups (Rule 68). In addition, there is one special committee, one committee of inquiry and two joint committees for legislative inquiries, the terms of reference of the latter being limited.

237. The Assembly of Western European Union sets up seven committees at the beginning of each ordinary session (Rules 39 and 42 *bis*) ; the number of members varies from 14 to 27 with an equivalent number of substitutes. Nominations are made by national delegations in proportion to the size of the delegation (Rule 39, paragraph 2, and Rule 42 *bis*, paragraph 1). The committees consider questions and documents referred to them by the Assembly and determine the action to be taken on texts adopted.

238. There are similar rules for the thirteen committees of the Consultative Assembly of the Council of Europe (Rules 42 to 44).

239. Rules 28 to 30 of the Rules of Procedure of the Interparliamentary Consultative Council of Benelux govern the seven committees and their responsibilities. They all have seven members (three Belgian, three Dutch and one Luxembourg) and are responsible for reporting on subjects or proposals referred to them by the Council.

C. Plenary sittings

240. Although committees exist to facilitate and prepare parliamentary work without loss of time, this work cannot be carried through to fruition unless the members of a national parliament, European assembly or regional parliament can debate and vote on all texts submitted to them for consideration.

missions, le président du Sénat cherche à respecter, autant que possible, la proportion existant à l'assemblée entre les groupes. Les commissions sont renouvelées tous les deux ans (article 21 du règlement du Sénat). Au début de chaque législature sont également constituées trois *giunte* (commissions spéciales sans pouvoir législatif) : élections et immunités parlementaires, règlement, affaires des Communautés européennes. Dans la nouvelle législature, il y a aussi une commission spéciale pour les problèmes écologiques. A la Chambre des députés, les commissions permanentes sont au nombre de quatorze (article 20, paragraphe 5, et article 22 du règlement de la Chambre) et les *giunte* au nombre de trois.

Les commissions permanentes, tant au Sénat qu'à la Chambre, sont investies, dans certains cas, d'un véritable pouvoir législatif : elles peuvent alors approuver définitivement une loi. (Au Sénat, on parle alors de *sede deliberante*, à la Chambre de *sede legislativa*.)

L'article 35 du règlement du Sénat stipule que :

« Exception faite pour les projets de loi en matière constitutionnelle et électorale, la délégation législative, la conversion de décrets en lois, l'autorisation de ratifier les traités internationaux, l'approbation du budget et les projets de loi renvoyés devant les chambres en vertu de l'article 74 de la Constitution qui doivent obligatoirement être discutés et votés par l'ensemble de l'assemblée, le Président peut — en informant le Sénat — renvoyer des projets de loi pour discussion devant les commissions permanentes compétentes pour faire rapport à l'assemblée, ou devant une commission spéciale. Au moment du vote final, le projet de loi est remis à l'assemblée si le gouvernement, un dixième des sénateurs ou un cinquième des membres de la commission demande au Président du Sénat ou, si la discussion est déjà commencée, au président de la commission, que le projet de loi soit discuté et voté par l'assemblée plénière ou soit soumis à son approbation finale... ».

L'article 92 du règlement de la Chambre contient des dispositions analogues.

234. Au Luxembourg, la Chambre des députés forme, après chaque renouvellement, des commissions dont elle fixe, en même temps, le nombre, la dénomination et les attributions ; ces commissions sont composées chacune de cinq à onze membres (article 15).

235. Aux Pays-Bas, le règlement de la Deuxième chambre des États généraux indique qu'il existe une commission permanente correspondant à chaque ministère, à moins que la Chambre n'en décide autrement (article 30) ; elle peut créer d'autres commissions permanentes ainsi que des commissions ad hoc. Le président décide du nombre des membres et les nomme (article 17).

236. En Allemagne, les commissions du Bundestag sont les organes de cette assemblée (articles 60 à 74). Elle compte actuellement dix-neuf commissions permanentes et décide du nombre des membres au moment de leur création. Les membres sont nommés par les groupes politiques (article 68). Il existe, en outre, une commission spéciale, une commission d'enquête et deux commissions mixtes effectuant des enquêtes dans le domaine législatif, le mandat de ces dernières restant limité.

237. L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale constitue sept commissions au début de chaque session ordinaire (articles 39 et 42 bis) ; le nombre des membres varie entre 27 et 14 avec autant de suppléants. Les candidatures sont proposées par les délégations nationales selon le nombre de représentants de chaque pays (article 39, alinéa 2, et 42 bis, alinéa 1). Les commissions examinent les questions et les documents dont elles ont été saisies par l'Assemblée, ainsi que la suite donnée aux textes adoptés.

238. Les articles du règlement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe fixent des règles analogues pour les treize commissions de cette assemblée (articles 42 à 44).

239. Au Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux, les articles 28 à 30 réglementent les sept commissions et leurs compétences ; elles comportent toutes sept membres (trois Belges, trois Néerlandais et un Luxembourgeois) et ont pour mission de « faire rapport sur les objets ou propositions dont elles ont été saisies par le Conseil ».

C. Les séances plénières

240. Si les commissions ont été créées pour faciliter et préparer le travail parlementaire dans un laps de temps mesuré assez parcimonieusement, ce travail ne peut être pleinement réalisé sans que les membres d'une assemblée nationale, les représentants des pays membres d'une assemblée européenne ou d'une région puissent débattre et procéder au vote sur l'ensemble des textes soumis à leur examen.

241. A section of the rules is always devoted to plenary sittings. While parliament is sitting, it decides on the date and time of sittings as it goes along or confirms the days stipulated in its rules.

242. Bills are adopted, government statements are made, perhaps followed by a motion of confidence or censure during plenary sittings.

243. Plenary sittings are public unless it is decided to discuss matters *in camera*, in which case the Assembly goes into secret session.

244. In most parliaments, speaking time is restricted in order not to over-burden and prolong debates. This also applies to all the European assemblies except that of WEU.

245. Votes may be expressed in various ways: by show of hands, by sitting or standing, by public ballot, or by going to the rostrum to vote (see also paragraphs 291 to 299). Ballots for individual nominations are secret. To reduce the time taken by votes by roll-call, several parliaments have installed electronic voting systems (three-button system).

D. Political groups

246. Ever since political parties have existed, members with similar views have formed what are known as political groups to uphold their common aims.

247. Since 8th June 1971, Rule 16 *bis* of the rules of procedure of the Belgian Senate has made provision for political groups. Rule 9 of the rules of procedure of the Chamber of Representatives also makes such provision. Whereas in the Senate only those political groups with at least one representative in the permanent committees are recognised, in the Chamber of Representatives a political group must have at least three members to be recognised. Rules 19 to 22 of the French rules of procedure cover the formation (minimum of thirty members), constitution (political declaration to be handed to the Presidency with a list of members and associated members), secretariat (paid by the group with the assistance of parliament) and division of the Assembly hall into as many sections as there are

groups. However, the formation of groups to defend particular and professional interests which often means the parliamentarian committing himself is strictly forbidden.

248. In Italy, political groups in the Senate must have at least ten members (Rule 14, paragraph 3, of the rules of procedure of the Senate) and in the Chamber at least twenty members (Rule 14, paragraph 1, of the rules of procedure of the Chamber). Groups appoint members to the permanent committees, *giunte*, special committees and committees of inquiry.

249. Rule 14 of the rules of procedure of the Luxembourg Chamber of Deputies recognises groups of at least five members. The Bureau provides them with the necessary premises and equipment for their work and also makes a financial contribution corresponding to the proportion of the group's representation in parliament.

250. In Rule 11 of the rules of procedure of the Second Chamber of the States-General, the Netherlands recognises political groups but lays down no conditions for their formation. A list of members of each group and its bureau must be communicated to the President of the Chamber. If someone wishes to set up a "group" of which he is to be the only member, he must inform the President. The President finally states who is the leader of each political group and its size. This is necessary because by act of parliament a leader of a political group in this chamber receives a higher parliamentary salary — related to the size of his group — than other members of parliament.

251. Rules 10 to 12 of the rules of procedure of the Bundestag deal with political groups. Each group must have at least 5 % of the members of the Bundestag and, in accordance with their numbers, the groups appoint committee members and members of the *Altstenrat* or Council of Elders.

252. In the United Kingdom, recognition is given only to the "government" and the "opposition", and the standing orders try to ignore the fact that behind these two formations there is a party or parties. But the parties have offices in the parliament building, a chairman who is a member of parliament, and a secretariat.

241. Chaque règlement consacre toute une série d'articles aux séances plénières. Pendant les périodes prévues pour les sessions, chaque assemblée décide du jour et de l'heure des séances, soit au fur et à mesure d'une session, soit en en fixant les jours prévus dans son règlement.

242. C'est au cours des séances plénières qu'ont lieu les votes pour l'adoption des lois, que les communications du gouvernement sont entendues et suivies éventuellement d'une motion de confiance ou de censure.

243. Les séances plénières sont publiques, sauf si l'assemblée prend la décision de discuter une question à huis clos et, dans ce cas, l'assemblée « se forme en comité secret ».

244. Dans presque toutes les assemblées, le temps de parole est limité afin de ne pas trop alourdir et prolonger les débats ; il en est de même dans les assemblées européennes, exception faite pour l'Assemblée de l'U.E.O.

245. Les votes peuvent se dérouler de plusieurs manières : à main levée, par assis et levé, au scrutin public ordinaire, au scrutin public à la tribune (voir également paragraphes 291 à 299). Le scrutin pour les nominations personnelles est secret. Afin qu'un vote par appel nominal ne prenne pas trop de temps, plusieurs assemblées ont installé un système de vote électronique (le « piano à trois touches »).

D. Les groupes politiques

246. Depuis qu'il existe des partis politiques, les représentants ayant les mêmes opinions se groupent pour mieux défendre leurs objectifs communs. Ces formations sont devenues des « groupes politiques ».

247. Depuis le 8 juin 1971, le Sénat de Belgique prévoit l'existence de groupes politiques dans son règlement (article 16 bis). Le règlement de la Chambre des représentants en parle dans son article 9. Alors qu'au Sénat, la reconnaissance d'un groupe politique exige que celui-ci ait au moins un représentant dans les commissions permanentes, à la Chambre de représentants, un groupe politique, pour être reconnu, doit comprendre au moins trois membres. En France, les articles 19 à 22 du règlement traitent de la formation (au minimum trente membres), de la constitution (remise d'une déclaration politique avec la liste des membres et apparentés à la Présidence), du secrétariat (payé par le groupe qui perçoit une subvention de l'assemblée) et de la division de la salle des séances en autant de sec-

teurs qu'il y aura de groupes. Cependant, la formation de groupes de défense d'intérêts particuliers et professionnels (qui entraîne souvent l'acceptation par le parlementaire d'un mandat impératif) est strictement interdite.

248. En Italie, un minimum de dix membres est prévu pour un groupe politique au Sénat (article 14, paragraphe 3, du règlement du Sénat) et de vingt pour un groupe à la Chambre des députés (article 14, paragraphe 1, du règlement de la Chambre). Les groupes désignent leurs représentants siégeant dans les commissions permanentes, les *giunte*, les commissions spéciales et les commissions d'enquête.

249. L'article 14 du règlement de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg reconnaît les groupes qui comprennent au moins cinq membres. Le bureau leur alloue non seulement les locaux et les installations nécessaires à leur fonctionnement, mais aussi des crédits calculés sur la base de la représentation proportionnelle de chaque groupe à la Chambre.

250. Les Pays-Bas reconnaissent (article 11 du règlement de la Deuxième chambre des États généraux) les groupes politiques, sans prévoir de conditions pour leur formation. La liste de leurs membres et celle de leur bureau doivent être communiquées au président de la Chambre. Si un membre veut créer un « groupe » dont il sera le seul membre, il doit en informer le président. C'est celui-ci qui, en dernier ressort, précise quel est le *leader* de chaque groupe et quelle en est l'importance numérique, ce qui est indispensable car la législation en vigueur stipule qu'un *leader* de groupe politique de la Deuxième chambre reçoit une indemnité parlementaire plus élevée — proportionnellement au nombre des membres de son groupe — que les autres parlementaires.

251. Les articles 10 à 12 du règlement du Bundestag traitent des groupes politiques : un minimum de 5 % des membres du Bundestag est requis ; les groupes désignent, selon leur importance, les membres des commissions et ceux de l'*Altestenrat* ou « Conseil des Anciens ».

252. Le Royaume-Uni ne reconnaît que « gouvernement » et « opposition » et les *standing orders* veulent ignorer que derrière ces formations se trouve un parti ou une combinaison de partis. Néanmoins, les partis ont des bureaux dans le bâtiment du parlement, un président qui est membre du parlement, et un secrétariat.

253. Members of the European assemblies are divided into national delegations — with a chairman who is a member of parliament and a secretary who is an official — and political groups.

254. The rules of procedure of the Assembly of WEU make no mention of national delegations, except in Rule 42 *bis*, paragraph 5, according to which secretaries of national delegations may take part in meetings of the Committee for Relations with Parliaments but without the right to vote. Rule 38 governs political groups: minimum of nine members and obligation to give a list of members, the name of the members of their bureaux and the title of the group to the President of the Assembly. Although the rules make no reference to funds for groups, since 1958 there has been provision in the budget for a sum to be earmarked for groups in proportion to the number of their members.

255. The Consultative Assembly of the Council of Europe requires a minimum of twenty members for each group who may not all be of the same nationality (Rule 41); the only condition in the Interparliamentary Consultative Council of Benelux is that there must be a minimum of five members (Rule 33).

256. Groups in regional parliaments are formed in a similar manner to those in the national parliament. For instance, the region of Tuscany makes provision in Article 12 of its statutes for groups consisting of one or more members with the wherewithal to operate effectively and funds drawn from the amount allocated to the parliament by the region.

E. Agenda

257. The agenda of a plenary sitting includes motions, bills, oral questions, interpellations, government communications and other business.

258. Normally the Presidential Committee (President and Vice-Presidents of the parliament, committee and group chairmen) meets once a week to discuss and adopt the agenda for the next week's work in parliament. (In the Netherlands Second Chamber, committee and group chairmen do not sit as such on the Presidential Committee.) The time allowed for speeches

during the sittings is shared out and the time when votes are to be taken may also be fixed.

259. The agenda is always submitted to the parliament for ratification. In France, only the supplementary agenda is submitted to parliament.

F. Maintenance of order

260. As has been seen, a member of parliament requires some immunity if he is to work without hindrance. This immunity applies both outside and inside parliament and allows members to express their opinions freely.

261. Parliament may decide to waive parliamentary immunity if a member commits a serious offence and he may then be liable to sentence outside parliament.

262. All parliaments also adopt rules which parliamentarians must respect during sittings and meetings. The President of the parliament, who is responsible for parliamentary security, also maintains order. Anyone who causes a disturbance during a sitting may be called to order by the President. In the event of repetition, he will again be called to order and note taken in the minutes followed by censure and censure with temporary suspension. Should a member refuse to leave the chamber, the President suspends the sitting. If a member commits a misdemeanour in parliament, he may if he so wishes give an explanation, but at the request of the President he must leave the chamber. He is then detained in the building while the Bureau informs the public prosecutor that an offence has been committed. In the Netherlands, there is no provision in the rules of procedure of either chamber for a member committing a misdemeanour or a crime in parliament. Should this happen in the assembly hall during a sitting, the President would no doubt immediately adjourn the sitting and notify the police. Any explanations would have to be given to the police.

CHAPTER VII

Legislation

263. Of prime importance is parliament's power to legislate. Bills tabled by the government or members have to follow a more or less compli-

253. Les membres des assemblées européennes sont divisés, quant à eux, en délégations nationales — avec un président qui est membre et un secrétaire qui est fonctionnaire du parlement national — et en groupes politiques.

254. L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale ne reconnaît pas, dans son règlement, l'existence des délégations nationales, sauf à l'alinéa 5 de l'article 42 bis qui permet aux secrétaires des délégations nationales de participer, sans droit de vote, aux réunions de la Commission pour les Relations avec les Parlements. L'article 38 règle la formation des groupes politiques : minimum de neuf membres, obligation d'indiquer le nom de ses membres, la composition de son bureau et sa dénomination au Président de l'Assemblée. Bien que le règlement ne fasse aucune mention de l'allocation de subventions aux groupes, le budget prévoit, depuis 1958, une somme à attribuer aux groupes au prorata de leurs membres.

255. L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe préconise pour chaque groupe un minimum de vingt membres, qui ne peuvent tous être de la même nationalité (article 41) ; le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux pose comme seule condition un minimum de cinq membres (article 33).

256. Les groupes des assemblées régionales sont formés selon les mêmes principes que ceux de leur parlement national. La région de Toscane, par exemple, prévoit (article 12 de ses statuts) des groupes formés d'un ou de plusieurs membres qui disposent des instruments nécessaires à leur bon fonctionnement, ainsi que de fonds prélevés sur la somme qu'alloue le budget de la région à son assemblée.

E. L'ordre du jour

257. L'ordre du jour d'une séance plénière comporte les projets et les propositions de loi, les questions orales, les interpellations, les communications gouvernementales et les questions diverses.

258. Normalement, le Comité des présidents (président de l'Assemblée, vice-présidents, présidents des commissions et des groupes) se réunit une fois par semaine pour discuter et adopter l'ordre du jour d'une semaine de travail parlementaire. (A la Deuxième chambre néerlandaise, les présidents des commissions et des groupes ne siègent pas en tant que tels au Comité des pré-

sidents.) Il répartit aussi le temps de parole dans le cadre des séances prévues dans l'ordre du jour et peut également fixer l'heure limite à laquelle auront lieu les votes.

259. L'ordre du jour est toujours soumis pour ratification à l'assemblée. En France, seul l'ordre du jour complémentaire est soumis à l'assemblée.

F. La discipline

260. Comme nous l'avons vu, le parlementaire a besoin d'une certaine inviolabilité, d'une certaine immunité afin de pouvoir travailler sans contrainte. Cette immunité joue aussi bien à l'extérieur de l'enceinte parlementaire qu'au sein même du parlement et laisse aux élus la possibilité d'exprimer librement leurs opinions.

261. L'assemblée peut décider la levée de son immunité parlementaire s'il a commis un acte grave et il peut être passible de sanctions en dehors de son parlement.

262. Toute assemblée vote également une série de règles que le parlementaire est tenu de respecter pendant les séances et réunions. Le président de l'assemblée, qui exerce la police du parlement, veille également à la discipline des membres : celui qui trouble les débats pendant une séance est rappelé à l'ordre par le président ; en cas de récidive, il y a rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, la censure, et la censure avec exclusion temporaire. En cas de refus du député de sortir de la salle, le président suspend la séance. Si le député commet un fait délictueux dans l'enceinte de l'assemblée, il est admis à s'expliquer sur sa demande, mais, sur l'ordre du président, il doit quitter la salle des séances et il est retenu dans le bâtiment tandis que le bureau informe le procureur qu'un délit vient d'être commis. Aux Pays-Bas, le règlement de ni l'une ni l'autre des chambres ne prévoit le cas d'un fait délictueux ou d'un crime commis par un député dans l'enceinte de l'assemblée. Si un tel fait se produisait, le président suspendrait sans doute immédiatement la séance et prévendrait la police, devant laquelle devrait s'expliquer l'auteur du délit.

CHAPITRE VII

La législation

263. Le pouvoir législatif est sans doute le pouvoir le plus important d'un parlement. Les projets tant du gouvernement que du parlementaire

ated procedure before becoming law and committing present and future populations.

264. Although complicated, present procedure at least provides the nation with a guarantee that there has been detailed and extensive study. Count Oxenstierna who, in 1648, wrote to his son: "An nescis, mi fili, quantilla prudentia regitur orbis?"¹ would certainly have to change his views today.

265. Like national parliaments, regional parliaments legislate. However, so far the European assemblies have only been able to make recommendations and resolutions and ask the governments concerned to take account of the opinions and wishes thus expressed. There seems to be nothing to prevent a recommendation including a text intended to serve as a basis for a bill or motion but in this case the text must be taken up by the governments or members of parliament in the national or regional parliaments for consideration and adoption.

A. Government bills

266. Government and parliament are responsible for initiating laws. Governments, which are well informed of their countries' requirements and better equipped than parliamentarians, table more bills which are eventually passed than do members of parliament.

267. Governments introduce bills in parliament signed by one or more Ministers. In the Netherlands, the text is accompanied by a message from the Queen recommending its adoption.

268. In Belgium, bills are tabled in either chamber according to the wishes of the government except in the case of the ways and means budget which, by unswerving tradition, is tabled in the Chamber of Representatives. Bills of a political nature are preferably tabled in the Chamber of Representatives, which is more political in character than the Senate where some members are elected indirectly (provincial and co-opted Senators). Bills are then printed with their explanatory memoranda and automatically referred to the committees concerned. When a bill

1. "Dost thou not know, my son, with how little wisdom the world is governed?"

is before the Chamber, however, urgent procedure may be decreed and the debate started immediately in public sitting.

269. In France, bills are registered by the Presidency, there is a public announcement that they have been tabled and they are then printed, circulated and referred to the appropriate committee for consideration. They may be withdrawn by the government at any time before their final adoption by parliament.

270. In Italy, bills are tabled in public sitting or communicated to the Presidency, printed and circulated. If the Senate adopts urgent procedure, the delays allowed are reduced by half. At the request of the committee concerned, after a maximum of one member of each political group has spoken, the Senate may, under urgent procedure (Rule 77 of the rules of procedure of the Senate), and by show of hands, authorise the committee to make an oral report.

271. In Luxembourg, bills tabled in the name of the Grand Duke are sent to the Chamber of Deputies by Ministers, then printed, circulated and forwarded to the committees.

272. In the Netherlands, bills (which concern only the Netherlands) and imperial bills (which also concern the other countries of the realm, i.e. Surinam and the Netherlands Antilles) are sent to the Presidency whence they are transmitted to a permanent or special committee. They are announced in the Chamber and if the Presidency is not unanimous on the choice of committee the Chamber may decide on the one to be chosen. In the case of imperial bills, the parliamentary body in the country in which the law will be applied sends in a written report and amendments by the minister plenipotentiary or special delegate must automatically be considered.

273. In Germany, bills are sent in writing to the Bundestag, printed, circulated, placed on the agenda and referred to the appropriate committees after a first reading in plenary sitting.

B. Bills tabled by members

274. Members may table bills signed by one or more members (in Belgium, for instance, a bill may not bear more than six signatures. Such a small assembly as the WEU Assembly requires a minimum of ten signatures).

doivent suivre un processus plus ou moins compliqué avant d'avoir « force de loi », avant de devenir une loi qui lie la population actuelle et future.

264. Le processus actuel, compliqué peut-être, donne en tout cas toute garantie à la nation d'un examen approfondi et prolongé. Le comte Oxenstierna qui, en 1648, écrivait à son fils : « *An nescis, mi fili, quantilla prudentia regitur orbis?* »¹, devrait certainement changer d'opinion à l'heure actuelle.

265. Comme les assemblées nationales, les assemblées régionales légifèrent. Par contre, les assemblées européennes ne peuvent, jusqu'à présent, que formuler des recommandations et des résolutions et demander aux gouvernements concernés de tenir compte des opinions et des désirs ainsi formulés. Il ne paraît pas défendu que, dans une recommandation, soit formulé un texte pouvant servir de projet ou de proposition de loi, mais, dans ce cas, ce texte doit être repris par les gouvernements ou les parlementaires pour être examiné et adopté par les parlements nationaux ou les assemblées régionales.

A. Le projet gouvernemental

266. L'initiative des lois appartient au gouvernement et au parlement. Les gouvernements, bien informés des besoins de leur pays, surtout mieux outillés que le parlementaire, proposent plus de lois qui arrivent au stade final que les membres des assemblées.

267. L'initiative gouvernementale prend, devant le parlement la forme d'un « projet de loi » signé par un ou plusieurs ministres. Aux Pays-Bas, le texte est accompagné d'un message de la Reine en recommandant l'adoption.

268. En Belgique, les projets de loi sont déposés dans l'une ou l'autre des deux chambres, au choix du gouvernement, sauf en ce qui concerne le budget des voies et moyens qui, suivant un usage courant, est déposé à la Chambre des représentants. Les projets ayant des incidences politiques sont déposés de préférence à la Chambre des représentants, du fait que la composition de celle-ci est plus politique que celle du Sénat où une partie des membres est élue indirectement (sénateurs provinciaux et cooptés). Les projets sont ensuite imprimés avec leurs exposés des

motifs et renvoyés d'office aux commissions compétentes. La chambre saisie peut toutefois décréter l'urgence et commencer immédiatement la discussion en séance publique.

269. En France, les projets de loi sont enregistrés à la présidence, leur dépôt est annoncé en séance publique, ils sont imprimés, distribués et renvoyés à l'examen de la commission compétente. Ils peuvent être retirés par le gouvernement à tout moment jusqu'à leur adoption définitive par le parlement.

270. En Italie, les projets de loi sont présentés en séance publique ou communiqués à la présidence, imprimés et distribués. Si le Sénat adopte la procédure d'urgence, tous les délais prévus seront réduits de moitié. A la demande de la commission compétente, après l'intervention d'un orateur au maximum par groupe politique, l'assemblée peut, si l'urgence est décrétée (article 77 du règlement du Sénat) autoriser, par un vote à main levée, la commission à faire un rapport oral.

271. Au Luxembourg, les projets de loi présentés au nom du Grand-Duc, sont adressés à la Chambre des députés par les ministres, puis imprimés, distribués et transmis aux commissions.

272. Aux Pays-Bas, les projets de loi (qui concernent exclusivement les Pays-Bas) et les projets de loi de l'Empire (qui concernent également les autres parties du royaume, par exemple Surinam et les Antilles néerlandaises) sont envoyés à la présidence qui les transmet soit à une commission permanente soit à une commission spéciale. Annonce en est faite à la Chambre et si la présidence n'est pas unanime quant au choix de la commission, la Chambre peut décider d'en choisir une autre. Quant aux projets de loi de l'Empire, l'organe parlementaire du pays où la loi entrera en vigueur adresse un rapport écrit et les amendements du ministre plénipotentiaire ou du délégué spécial sont examinés d'office.

273. En Allemagne, les projets de loi sont adressés par écrit au Bundestag, imprimés et distribués, mis à l'ordre du jour et renvoyés ensuite aux commissions compétentes après une première lecture en séance plénière.

B. La proposition du parlementaire

274. L'initiative du parlementaire se traduit par une « proposition de loi » signée par un ou plusieurs parlementaires (en Belgique, par exemple, une proposition ne peut porter plus de six signatures. Une assemblée dont le nombre de représen-

1. « Ne sais-tu pas, mon fils, avec combien peu de sagesse le monde est gouverné ? »

275. Most bills are tabled by the opposition ; for members of the majority the best course is to arrange for the government to table a bill incorporating their ideas ; there is thus a greater possibility of success and the government's legal or other services will prepare a text most suited to circumstances. Conversely, the government may also ask members of the majority to table a motion under their signature but prepared by the government.

276. Only a few bills tabled by members eventually become law. Those submitted by the opposition with the sole aim of hindering the government have little chance of being adopted by parliament ; those which follow the government line are often replaced by more elaborate government bills. In 1963, 83 bills became law in France compared with 14 private bills ; between 20th October 1972 and 9th January 1973, it promulgated 42 laws initiated by the government compared with 8 from private bills. Conversely, from the 200 documents issued since the opening of the new legislature of the French National Assembly (at the beginning of April 1973) 179 were private bills and only 9 were government bills.

277. In Belgium, a member wishing to table a bill drafts it in the same form as a government bill, signs it and hands it to the Bureau ; the chamber then considers whether it is in order and, if agreed, refers it to the appropriate committee.

278. In France, private bills are transmitted to the Bureau of the Assembly. Unless inadmissible (Article 40 of the constitution : if their adoption would result in a reduction in public resources or the creation of or increase in public expenditure), they are announced in public sitting and referred to a committee for consideration. The signatory of such a bill may withdraw his text at any time before its adoption in first reading. Private bills rejected by the National Assembly may not be submitted again within a year.

279. In Italy, legislative texts tabled by parliamentarians or the government are known as "bills" in the Senate. In the Chamber of Deputies, those tabled by parliamentarians are called "motions for bills" and those tabled by the government "bills".

280. In Luxembourg, members' bills must be signed and deposited on the bureau of the Chamber. They are transmitted to the working committee which gives its opinion on whether or not they are in order. They are then printed, considered by the Chamber, submitted to the State Council and finally referred to the appropriate committee. Under urgent procedure, reference is ordered immediately, but the opinion of the State Council must be communicated to the Chamber before the final vote.

281. In the Assembly of Western European Union, only titular members may table motions, and they must be on a matter within the competence of the Assembly. They may be accompanied by an explanatory memorandum and be in the form of a recommendation, resolution or opinion and tabled in writing by at least ten representatives. The President decides whether they are in order.

C. Consideration in committee

282. All bills and motions which a parliament has decided to consider are then referred to one or more committees.

283. The committee or committees examine the text and after discussion report to parliament. In France, reports on bills conclude with their adoption, rejection or amendment. Reports on members' bills conclude with an overall text (Rule 86 of the rules of procedure). Another committee may be asked for an opinion. In committee, the text is considered together with any amendments which the committee may reject or accept ; such amendments are mentioned in the committee's report.

284. The report is prepared by a rapporteur who is a member of parliament. In the Netherlands, the report is drafted by the committee secretary (a civil servant) on the basis of the minutes, unless the committee decides that it should be drafted by one of its members. Once adopted by the committee, the report is sent to the parliament.

tants est aussi réduit que l'Assemblée de l'U.E.O. exige un minimum de dix signatures).

275. La plupart des propositions proviennent généralement de l'opposition ; pour le parlementaire de la majorité, il est préférable, pour que son idée se réalise, que le gouvernement la reprenne à son compte : les possibilités de réussite sont nettement plus grandes et l'appareil gouvernemental juridique ou autre formulera le texte le mieux adapté aux circonstances. Inversement, le gouvernement peut aussi aider les parlementaires de la majorité en leur demandant de déposer une proposition de loi signée par eux et préparée par le gouvernement.

276. Le nombre des propositions de parlementaires qui aboutissent à des lois est assez réduit : celles qui sont soumises par l'opposition dans le seul but de gêner le gouvernement en place n'ont que très peu de chances d'être adoptées par le parlement et celles qui suivent les lignes directrices du pouvoir sont souvent remplacées par des projets de loi gouvernementaux plus élaborés. En 1963, la France a adopté 83 lois provenant de projets de loi, contre 14 provenant de propositions ; pour la période du 20 octobre 1972 au 9 janvier 1973, ce pays a promulgué 42 lois venant du gouvernement contre 8 ayant pour origine une proposition. Par contre, toujours pour la France, le nombre des propositions pour la nouvelle législature (depuis le début d'avril 1973) et pour les 200 premiers documents de l'Assemblée Nationale, est de 179 contre 9 projets gouvernementaux.

277. En Belgique, le parlementaire qui veut soumettre une proposition à l'assemblée dont il fait partie la rédige dans la même forme qu'un projet de loi, la signe, la remet au bureau ; la chambre délibère ensuite sur sa prise en considération et, après décision favorable, la renvoie à la commission compétente.

278. En France, les propositions de loi sont transmises au bureau de l'Assemblée. Sauf si elles ne sont pas recevables (article 40 de la constitution : si leur adoption doit avoir pour conséquence une diminution des ressources publiques ou la création ou l'aggravation d'une charge publique), le dépôt est annoncé en séance publique et la proposition est renvoyée à l'examen d'une commission. L'auteur peut retirer sa proposition à tout moment avant son adoption en première lecture. Les propositions repoussées par l'Assemblée ne peuvent être reprises avant un délai d'un an.

279. En Italie, toutes les initiatives législatives prises par les parlementaires ou par le gouvernement prennent au Sénat le nom de « projets de loi ». A la Chambre des députés, les initiatives législatives des parlementaires se nomment « propositions de loi », celles du gouvernement « projets de loi ».

280. Au Luxembourg, les propositions de loi doivent être signées et déposées sur le bureau de la Chambre, transmises à la commission de travail qui donne son avis sur leur recevabilité ; elles sont imprimées, prises en considération par la Chambre, soumises au Conseil d'Etat, et enfin renvoyées à la commission compétente. En cas d'urgence, le renvoi est ordonné immédiatement, mais l'avis du Conseil d'Etat devra être communiqué à la Chambre avant le vote définitif.

281. A l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, seuls les membres titulaires peuvent déposer des propositions, à condition qu'elles portent sur une question entrant dans les attributions de l'Assemblée ; elles doivent comprendre un exposé des motifs et avoir la forme d'une recommandation, d'une résolution ou d'un avis ; elles doivent être présentées par écrit par au moins dix membres titulaires. Le président juge de leur recevabilité.

C. Examen en commission

282. Tous les projets et propositions pris en considération par l'assemblée sont ensuite soumis à l'examen d'une ou de plusieurs commissions.

283. La ou les commissions examinent le texte et, après discussion, font rapport à l'assemblée. En France, les rapports sur les projets de loi concluent à l'adoption, au rejet ou à des amendements ; les rapports sur les propositions concluent par un texte d'ensemble (article 86 du règlement). Une autre commission peut être saisie pour avis. Au cours des travaux de la commission, le texte est examiné, ainsi que les amendements que la commission repousse ou accepte ; le rapport de la commission mentionne ces amendements.

284. Le rapporteur, membre du parlement, prépare son rapport. Aux Pays-Bas, le secrétaire de la commission (qui est un fonctionnaire) rédige le rapport sur la base des procès-verbaux, sauf si cette commission veut charger l'un de ses membres de cette tâche. Une fois adopté par la commission, le rapport est envoyé à l'assemblée.

D. Debate in plenary sitting

285. After the bill has been considered in committee, it is debated in plenary sitting on the basis of the committee's report, sometimes accompanied by a minority report and the opinions of other committees.

286. Two debates are normally held : a general debate and a debate on each article. The general debate deals with the fundamental aspects and the text as a whole. The articles are then debated one by one, together with the relevant amendments. Votes are held on the amendments and then the article itself, amended or not, before moving on to the next article. At the end of the debate, a vote is held on the text as a whole.

287. Members of parliament are entitled to table amendments, sub-amendments and even additional articles.

288. The general debate may be opened with a statement by a member of the government ; the bill is presented by the minister concerned, the committee rapporteur presents his report followed by the rapporteurs of committees which have been asked for an opinion. In the Netherlands, the plenary debate is opened by the members who wish to speak on the bill. No oral presentation by the government or the member initiating the bill is given. The committee's report, too, is printed beforehand.

289. In some countries, if a member declares that the text is contrary to the constitution or that there are no grounds for a debate, he may propose that it be declared out of order or move the previous question. (In the Netherlands, members who consider a bill to be contrary to the constitution must, in view of the oath they have taken, vote against the bill. They cannot propose therefore that the bill be ruled out of order. A motion to move the previous question is unknown in the Netherlands.) A debate is then held with speeches by the mover of the previous question, one speaker against, a member of the government and the chairman or rapporteur of the committee concerned. If the previous question is adopted, the bill is automatically rejected.

290. After the general debate, only a motion to refer the text back to committee may be voted upon (this is not the case in the Netherlands,

where *all* motions are then voted upon). Otherwise, within the prescribed time, the debate is started on the articles and amendments. Amendments are tabled in writing, signed by at least one of their authors and laid on the bureau of the assembly. Reasons shall be given and each amendment shall refer to only one article. Votes are held first on the amendments (starting with the one farthest from the original text) and then on the article itself.

291. In Belgium, Article 38 of the constitution states that "neither of the two chambers can adopt a resolution without a majority of its members being present". This provision is to be found in Rule 25 of the rules of procedure of the Chamber of Representatives and Rule 52 of the rules of procedure of the Senate. Although amendments may be voted on by sitting and standing, the final vote on the text as a whole is by roll-call. In the absence of a quorum, the vote is postponed until a later sitting. Resolutions must be adopted by an absolute majority of the votes cast. In the event of votes being equally divided, the text in question is rejected.

292. In France, there are always enough persons present to deliberate and settle the agenda. A vote is valid however few members may be present provided the Bureau has not been called upon to ascertain whether there is a quorum. If a vote cannot be taken for lack of a quorum, the sitting is suspended and the vote postponed until the next sitting, which may not start less than one hour later ; the vote is then valid however few are present. Votes by public ballot may be held if the President so decides, at the request of the government or the committee concerned, at the written request of a group chairman, when the constitution requires a qualified majority or when the responsibility of the government is involved. Paragraphs 104 to 107 of Document 600 give details of proxy voting.

293. In the Italian Senate, it is presumed that the required number of members are present, but eight Senators may ask for this to be verified (Rule 107, paragraph 2). The President then asks Senators to register their presence by means of the electronic voting system (Rule 108, paragraph 1). If there is not a quorum, the President may postpone the sitting until at least one hour later on the same day or close it (Rule 108, paragraph 4). Votes are by sitting and standing, division, roll-call or secret ballot. Before the final vote on a bill, the minister,

D. Discussion en séance plénière

285. Après l'examen en commission a lieu la discussion en séance plénière, sur la base du projet ou de la proposition de loi, du rapport de la commission, et éventuellement, d'un rapport de la minorité de la commission et des avis d'autres commissions.

286. La discussion est normalement divisée en deux débats : la discussion générale et celle des articles. La discussion générale porte sur le fond du problème ainsi que sur l'ensemble du projet. Ensuite commence la discussion sur les articles : le débat s'ouvre successivement sur chaque article et sur les amendements déposés sur chacun d'eux. Un vote a lieu sur les amendements, puis sur l'article éventuellement amendé, et l'on passe à l'article suivant. A la fin de cette discussion, un nouveau vote a lieu sur l'ensemble du projet.

287. Les membres de l'assemblée ont le droit de soumettre des amendements, des sous-amendements, et même des articles supplémentaires.

288. La discussion générale commence par l'audition éventuelle du gouvernement : le ministre, dont dépend le projet de loi, le présente, le rapporteur de la commission présente ensuite son rapport, ainsi que les rapporteurs des commissions saisies pour avis. Aux Pays-Bas, la discussion en séance plénière est ouverte par les parlementaires qui souhaitent prendre la parole. Il n'y a aucune présentation orale du gouvernement ou de l'auteur de la proposition. En outre, le rapport de la commission est imprimé à l'avance.

289. Dans certains pays, si un membre déclare que le texte est contraire à la constitution ou qu'il n'y a pas lieu de délibérer, il propose de le déclarer irrecevable ou il pose la « question préalable ». (Aux Pays-Bas, un membre qui considère un texte comme contraire à la constitution doit, en raison du serment qu'il a prêté, voter contre le projet. Il ne peut donc pas proposer de le déclarer irrecevable. La « question préalable » est une disposition inconnue aux Pays-Bas.) Une discussion s'engage alors avec intervention de l'auteur de la question préalable, un orateur d'opinion contraire, le gouvernement et le président ou le rapporteur de la commission compétente. Si la question préalable est votée, le projet de loi est automatiquement rejeté.

290. Après la discussion générale, une motion tendant au renvoi en commission peut seule être votée (ce qui n'est pas le cas aux Pays-Bas où

toutes les motions doivent faire l'objet d'un vote), sinon commence, dans les délais réglementaires, la discussion des articles et des amendements. Les amendements sont formulés par écrit, signés par au moins un de leurs auteurs et déposés sur le bureau de l'assemblée. Ils sont motivés et ne portent que sur un seul article. Le vote commence par les amendements (le plus éloigné du texte en premier), puis il a lieu sur l'article lui-même.

291. En Belgique, l'article 38 de la constitution stipule qu'« aucune des deux chambres ne peut prendre de résolution qu'autant que la majorité de ses membres se trouve réunie ». Cette disposition est reprise à l'article 25 du règlement de la Chambre des représentants et à l'article 52 du règlement du Sénat. Bien que les amendements puissent être votés par assis et levé, le vote final sur l'ensemble a lieu par appel nominal. Au cas où le quorum n'est pas atteint, le vote est renvoyé à une prochaine séance. Toute résolution est adoptée à la majorité absolue des suffrages. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est rejetée.

292. En France, l'Assemblée Nationale est toujours en nombre suffisant pour délibérer et pour régler son ordre du jour. Les votes émis sont valables quel que soit le nombre des présents si le bureau n'a pas été appelé à vérifier le quorum. Si, faute de quorum, un vote ne peut avoir lieu, la séance est levée et le scrutin renvoyé à la séance suivante qui reprend une heure plus tard au moins ; le vote est alors valable quel que soit le nombre des présents. Les votes par scrutin public sont de droit sur décision du président, sur demande du gouvernement ou de la commission saisie au fond, sur demande écrite d'un président de groupe et lorsque la constitution exige une majorité qualifiée ou lorsque la responsabilité du gouvernement est engagée. Quant à la délégation de vote, voir paragraphes 104 à 107 du Document 600.

293. Au Sénat italien, le quorum est présumé atteint, mais huit sénateurs peuvent demander qu'il soit procédé à une vérification (article 107, paragraphe 2). Le président demande alors aux sénateurs de faire constater leur présence grâce au système de vote électronique (article 108, paragraphe 1). Si le quorum n'est pas atteint, le président peut reporter la séance au même jour, une heure plus tard au moins, ou la lever (article 108, paragraphe 4). Les votes se font par assis et levé, par division, par appel nominal ou au scrutin secret. Avant le vote final sur un projet

committee or a Senator may draw the attention of the Senate to formal corrections, etc.

294. In Luxembourg, apart from the vote on a bill as a whole which is always by roll-call and *viva voce*, the Chamber of Deputies votes by sitting and standing unless five members ask for a vote by roll-call. All resolutions require an absolute majority of votes and no vote is valid without such a majority. Proxy voting is allowed (see paragraphs 104 to 107 of Document 600).

295. In the Netherlands, a vote is not always necessary: if no one calls for a vote, the resolution is assumed to have been adopted unanimously (members present at the time may ask the President that it be noted in the official report that they would have voted against). Votes are by sitting and standing unless a member asks for a vote by roll-call. An absolute majority of the votes cast is required in most cases; some others, according to the constitution, require a qualified majority. If there is not a quorum (76 members), the vote is postponed until the next sitting; if there is still no quorum at the next sitting, the text is considered to have been rejected.

296. In the Bundestag, votes are by show of hands or sitting and standing. The final vote on a bill as a whole is by sitting and standing. When bills are voted upon, only the ayes and noes count. However, the Bundestag may vote only if at least half its members are present in the chamber. The presence of a quorum is ascertained (by counting the votes) only if at least five members present so request before the vote is taken. 5% of the members of the Bundestag may also request a vote by roll-call. The vote is then taken by means of voting cards bearing the name of the voter and "aye", "no" or "abstention". If a vote is not clear, the President may ask members to leave the chamber and re-enter through one of three doors marked "ayes", "noes" and "abstentions". Two tellers at each door count the voters.

297. Votes by sitting and standing may be held in the WEU Assembly, but votes on draft replies to the annual report of the Council of Ministers and on draft recommendations as a whole have to be taken by roll-call. However, if

the Assembly is unanimous, there is no opposition and there are no abstentions, the President notes that the Assembly is unanimous and a vote by roll-call is not held. Proxy voting is not allowed; substitutes replacing a full member vote in their own name. All votes other than votes by roll-call are valid however many voters are present provided the President has not been asked to ascertain the number present before the vote starts. In the absence of a quorum, the vote is postponed until the next sitting.

298. The Interparliamentary Consultative Council of Benelux votes by sitting and standing, but votes on recommendations or opinions as a whole are always by roll-call (which is valid only if a majority of members is present). If there is no quorum, the vote is postponed for one hour or until the next sitting. Council decisions containing an opinion are taken by a two-thirds majority of votes cast. Proxy voting is not allowed.

299. Votes are by public ballot in the regional parliament of Tuscany, but there is no indication of the manner of voting (Article 16 of the statutes).

E. Approval by the Head of State

300. The Head of State shares legislative power with parliament and here the sharing of power is the most specific: after adoption by parliament, a law cannot be promulgated without the consent and signature of the Head of State. Nowadays, the right to withhold signature still exists but is never exercised; almost all the European monarchies have retained this prerogative, a last means of supervising legislative work which has remained in the constitution. For instance, Article 130 of the Netherlands Constitution recognises the right of the Crown to approve or hold pending a bill adopted by the chambers. It is extremely rare for this royal consent not to be given: in the Netherlands the last two cases were in 1871 and 1872 and in the United Kingdom in 1707 when Queen Anne refused to sign a law on the Scottish militia. Today, such a refusal would be taken as being a government manoeuvre to avoid accepting a law of parliamentary origin or over-amended, but this might lead to the dissolution of parliament or the resignation of the government. In Belgium, Article 69 of the constitution lays down that the King shall sanction and promul-

de loi, le ministre, la commission ou un sénateur peuvent attirer l'attention du Sénat sur des corrections de forme, etc.

294. Au Grand-Duché de Luxembourg, à l'exception du vote sur l'ensemble d'un projet de loi qui a toujours lieu par appel nominal et à haute voix, la Chambre des députés exprime son opinion par assis et levé, à moins que cinq membres ne demandent un vote par appel nominal. Toute résolution est adoptée à la majorité absolue des suffrages et tant que cette majorité ne se trouve pas réunie, la Chambre ne peut voter. Les députés peuvent déléguer leur vote (voir paragraphes 104 à 107 du Document 600).

295. Aux Pays-Bas, un vote n'est pas toujours nécessaire : si aucun membre ne demande à voter, la résolution est censée être adoptée à l'unanimité (les membres présents pouvant demander au président qu'il soit noté dans le compte rendu qu'ils auraient voté contre). Les votes ont lieu par assis et levé, à moins que l'un des membres demande un vote par appel nominal. Un vote exige, dans la plupart des cas, la majorité absolue des suffrages exprimés ; certains, d'après la constitution, exigent une majorité qualifiée. Faute de quorum (76 membres), le vote est renvoyé à la séance suivante ; si, pendant cette nouvelle séance, le quorum n'est toujours pas atteint, le projet est considéré comme rejeté.

296. Au Bundestag, les votes ont lieu à main levée ou par assis et levé. Le vote final sur l'ensemble d'un projet de loi a lieu par assis et levé. Lorsqu'une loi est votée, seul le rapport entre les oui et les non est décisif. Toutefois, le Bundestag ne peut prendre une décision que si la moitié au moins de ses membres sont présents dans la salle des séances. Le quorum n'est vérifié (par dépouillement du scrutin) que si cinq membres présents au moins le demande avant le vote. En outre, 5 % des membres du Bundestag peuvent exiger un vote par appel nominal. Il est alors procédé au vote par bulletins portant le nom du votant ainsi que la mention « oui », « non » ou « abstention ». Si un vote n'est pas clair, le président peut demander que les membres quittent la salle des séances et rentrent par l'une des trois portes désignées par « oui », « non » et « abstention ». A chaque porte, deux scrutateurs comptent les votants.

297. L'Assemblée de l'U.E.O. pratique le vote par assis et levé, mais les votes sur le projet de réponse au Rapport annuel du Conseil des Ministres et sur l'ensemble d'un projet de recommandation se font obligatoirement par appel nominal.

Toutefois, si l'Assemblée est unanime et s'il n'y a pas d'opposition ni d'abstentions, le président constate qu'il y a unanimité et le vote n'a pas lieu. Le vote par procuration est interdit ; le suppléant qui siège à la place d'un membre titulaire absent vote en son nom personnel. Tout vote autre qu'un vote par appel nominal est valable quel que soit le nombre des votants si le président n'est pas appelé à constater le nombre des présents avant l'ouverture du vote. En l'absence de quorum, le vote est reporté à la séance suivante.

298. Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux vote par assis et levé, mais le vote sur l'ensemble d'une recommandation ou d'un avis se fait toujours par appel nominal (ce qui n'est valable que si la majorité des membres se trouve réunie). Si le quorum n'est pas atteint, le vote est retardé d'une heure ou reporté à la séance suivante. Les décisions du Conseil contenant un avis sont prises à la majorité des deux tiers des votants. Le vote par procuration est interdit.

299. L'Assemblée régionale de Toscane exige seulement que le vote ait lieu au scrutin public, mais n'indique pas les différents modes (article 16 des statuts).

E. Sanction du chef de l'Etat

300. Le chef de l'Etat partage le pouvoir législatif avec son parlement et c'est dans ce domaine que ce partage se manifeste le plus spécifiquement : une fois adoptée par le parlement, une loi ne peut être promulguée qu'après consentement et signature du chef de l'Etat. Actuellement, le droit de refuser la signature existe toujours, mais n'est pratiquement plus utilisé ; les monarchies européennes ont toutes conservé cette prérogative, dernier contrôle sur les travaux législatifs qui est resté un élément constitutionnel. La Constitution des Pays-Bas, par exemple, reconnaît au Roi, dans son article 130, le droit d'approuver ou bien de garder à l'étude une loi adoptée par les chambres. Le refus d'accorder cette sanction royale est extrêmement rare ; aux Pays-Bas, les deux derniers cas datent de 1871 et 1872 ; au Royaume-Uni, en 1707, la Reine Anne refusa de signer une loi sur les milices écossaises. Aujourd'hui, un tel refus serait considéré comme émanant d'un gouvernement qui ne veut pas accepter une loi de provenance parlementaire ou par trop amendée, mais ceci entraînerait la dissolution du parlement ou la démission du gouvernement. En Belgique, l'article 69 de la constitution stipule

gate laws. In principle the King may refuse to sanction a law adopted by both chambers. In practice, his sanction has become automatic.

301. Within fifteen days of an adopted law being transmitted to the government, the President of the French Republic may ask parliament to rediscuss the law or some of its articles, and this may not be refused (Article 10 of the French Constitution). The Italian President has the same right but the time limit is one month (Articles 73 and 74 of the Italian Constitution). The Grand Duke of Luxembourg sanctions and promulgates laws within three months of the vote in the Chamber (Article 34 of the Luxembourg Constitution).

302. In France, the President of the Republic, the Prime Minister or the President of one of the two chambers may, once a law has been adopted, ask that the Constitutional Council verify it (within one month or eight days in the event of urgent procedure). Any articles not in conformity with the constitution are excluded from the final text.

303. In Germany, for bills involving new expenditure or a reduction in revenue, the government is entitled to ask the Bundestag to hold another vote; it may also (but this has never happened) refuse its consent. The Federal President signs all laws; he is responsible for ensuring that the laws conform to the constitution. (Since the Federal Republic of Germany was formed, the President has refused three times to sign a law which did not conform to the constitution.)

304. Laws adopted by Italian regional parliaments are communicated to the government commissioner who approves them within five days of adoption. If the government expresses opposition, the parliament reconsiders the text. Should the parliament again adopt it (by a majority of its members) the law is communicated to the commissioner (Article 26 of the Statutes of the region of Tuscany).

305. Decisions of French regional parliaments are legally enforceable with the reservation that the prefect of the region may ask for a new examination within fifteen days. Decisions which are contrary to a law or regulation and any dealing with matters outside the responsi-

lities of the regions as defined by law are null and void. Invalidity is declared by decree of the State Council (Article 7 of Law 72-619 of 5th July 1972 creating and organising regions). Decrees of the Belgian cultural councils have force of law in the region covered. Like laws, they are sanctioned and promulgated by the King and published in the *Moniteur belge*. The law of 3rd July 1971 on the division of members of the legislative chambers into linguistic groups and containing various provisions concerning the cultural councils for the French and Flemish cultural communities, laid down procedure for preventing and settling overlapping between laws and decrees and between different decrees.

F. Application of the law

306. The Association of Secretaries-General of Parliaments has recently published a study on the publication and codification of laws (Bulletin 92/1972 entitled "Constitutional and Parliamentary Information"). Special attention is paid to the last stages of an adopted text before it becomes law. The study covers the question of custody, enactment, editorial work, promulgation and publication.

307. Once adopted by parliament, bills remain in the custody of the President or the Secretary-General of a chamber (in France and Italy, the chamber which adopted it last; in Britain, the Clerk of the Parliaments, etc.).

308. In the meantime, the text which may not in principle be further modified is nevertheless completed: it is given a number, editorial corrections are made and the concordance is verified between languages in Italy, where laws concerning the Trentino-Alto Adige are concerned since they are published in German in the regional official report.

309. Finally, the law is published in the official gazette of laws and decrees under the responsibility of the Prime Minister (France), the Minister of Justice (Italy, Netherlands, Federal Republic of Germany), the relevant ministries (Belgium) and Her Majesty's Stationery Office in the United Kingdom. No minimum interval is required between enactment and publication.

que le Roi sanctionne et promulgue les lois. En principe, le Roi peut refuser de sanctionner une loi votée par les deux chambres. En pratique, cette sanction est devenue automatique.

301. Le Président de la République française peut, dans les quinze jours qui suivent la transmission au gouvernement d'une loi adoptée, demander au parlement une nouvelle délibération sur la loi ou certains de ses articles, délibération qui ne peut être refusée (article 10 de la Constitution française). Le Président italien a les mêmes possibilités, mais dispose d'un mois (articles 73 et 74 de la Constitution italienne). Le Grand-Duc de Luxembourg sanctionne et promulgue les lois dans les trois mois qui suivent le vote de la Chambre (article 34 de la Constitution luxembourgeoise).

302. En France, le Président de la République, le Premier ministre, le Président d'une des deux chambres peuvent demander, une fois la loi adoptée, que le Conseil constitutionnel la contrôle (délais : un mois, ou huit jours en cas d'urgence). Ensuite, les articles non conformes à la constitution ne figurent pas dans le texte final.

303. En Allemagne, le gouvernement a le droit, en ce qui concerne les lois entraînant des dépenses nouvelles ou une diminution des ressources, de demander au Bundestag de voter à nouveau ; il peut également (cas qui ne s'est jamais encore produit) refuser son consentement. Le Président fédéral signe toutes les lois ; il lui incombe de voir si les lois sont conformes à la constitution (depuis la création de la République Fédérale d'Allemagne, le Président a, par trois fois, refusé de signer une loi qui n'était pas conforme).

304. Les lois adoptées par les assemblées régionales italiennes sont communiquées au commissaire du gouvernement qui y appose son visa dans les cinq jours suivant l'adoption. Si le gouvernement fait opposition, l'assemblée réexamine la loi. Si l'assemblée l'adopte à nouveau (à la majorité de ses membres), la loi est communiquée au commissaire (article 26 des Statuts de la région de Toscane).

305. Les délibérations des assemblées régionales françaises seront exécutoires de plein droit, sous réserve de la possibilité pour le préfet de région d'en demander, dans les quinze jours, un nouvel examen. Les délibérations contraires à une loi ou à un règlement et celles qui portent sur un

objet étranger aux attributions définies par la loi sur les régions sont nulles. La nullité est prononcée par décret du Conseil d'Etat (article 7 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions). En Belgique, les décrets des conseils culturels ont force de loi dans la région qu'ils concernent. Ils sont, comme les lois, sanctionnés et promulgués par le Roi et publiés au Moniteur belge. La loi du 3 juillet 1971, relative à la répartition des membres des chambres législatives en groupes linguistiques et portant diverses dispositions relatives aux conseils culturels pour la communauté culturelle française et pour la communauté culturelle néerlandaise, organise la procédure tendant à prévenir et à régler les conflits entre la loi et le décret ainsi qu'entre les décrets.

F. Mise en œuvre de la loi

306. L'Association des Secrétaires généraux des parlements a publié récemment une étude sur la publication et la codification des lois (bulletin n° 92/1972 des « Informations constitutionnelles et parlementaires »), qui traite plus spécialement des dernières étapes du projet adopté avant de devenir loi. Cette étude traite de la responsabilité matérielle, de la sanction, des corrections de forme, de la communication et de la publication.

307. Le projet de loi, une fois adopté par le parlement, reste sous la garde soit du président, soit du secrétaire général d'une chambre (en France et en Italie, la chambre qui l'a adopté en dernier ; en Angleterre, le secrétaire général de la Chambre des lords, etc.).

308. Entre-temps, le texte qui, en principe, ne peut plus subir de modifications, est cependant mis à jour : numéro de la loi, corrections de forme, suppression d'erreurs typographiques, concordance des langues (en Italie pour les lois concernant la région du Trentino-Alto Adige qui sont publiées en allemand dans le journal officiel régional).

309. Ensuite, la loi est publiée au journal officiel des lois et décrets sous la responsabilité du Premier ministre (France), du ministre de la justice (Italie, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne), du ou des ministres compétents (Belgique), ou même du service de l'impression (HSMO pour le Royaume-Uni). Il n'y a pas de délai minimum exigé entre sanction et publication.

CHAPTER VIII

***Keeping parliament informed
and government responsibility
(Supervision of the executive)***

310. Another of parliament's functions, apart from legislation, is to be the forum of the nation and to be kept informed of government action and views on current world events and its future policy in all fields: foreign policy, domestic policy, health, agriculture, industry, etc.

311. Parliament thus exercises its supervisory duties, the government often having to engage its responsibility in a statement of major importance.

312. Information is obtained in two ways: a member of parliament may ask a minister for specific information, and a reply must be given, or the government may send a minister to parliament to make a political statement on an important problem; in the Netherlands, the government may send a written statement to parliament.

A. Questions

313. Questions may be put by members of parliament to the Prime Minister (if the constitution allows) on matters concerning the government as a whole or to a specific minister or ministers on matters within his or their competence. There are written questions, oral questions without debate, oral questions with debate and interpellations.

314. The various types of question put in WEU member countries were studied in detail in paragraphs 5 to 112 of the second report of the Committee for Relations with Parliaments, Document 493, 28th October 1969.

315. In this report, your Rapporteur will merely describe the basic difference between written and oral questions.

316. Written questions are submitted to the President of the parliament who communicates them to the government: written answers are given within periods varying from fifteen days to several months according to the country. The two texts are then published, either as an appen-

dix to the official report of debates or in a separate volume containing only questions and replies. The contact between parliament and government is entirely in writing and is terminated when the answer is given. No direct follow-up action is possible and the matter is not mentioned in debates in parliament.

317. Oral questions are also submitted to the President of the parliament who communicates them to the government. They are introduced by the member of parliament and his explanations may not normally exceed fifteen minutes in plenary sitting. In the Netherlands Second Chamber, there is no time limit for explanations in the case of a "primary" oral question; the member who put the oral question may put supplementary questions and explain them, taking in all not more than two minutes. Other members are allowed one supplementary question each (without explanations) but at present there is little encouragement for interventions of more than two minutes. The minister himself then immediately gives an oral answer. This may be followed by supplementary questions or even a debate in which several members may take part. There is obviously far more chance of obtaining a clearer, more detailed and probing answer. A further advantage is that the whole process takes place in plenary sitting, in the presence of other members of parliament and of the government and the full text is printed in the official report of debates.

In Italy, the new rules of procedure of the Senate and Chamber stipulate that the President, in agreement with the member of parliament who put the question, may decide that the question with oral reply shall be put in the appropriate committee (Rule 147 of the rules of procedure of the Senate and Rule 133 of the rules of procedure of the Chamber).

B. Government communications

318. Government communications to parliament may be of three quite different types: (i) the government may ask to make an oral statement to one or other chamber (or both) with or without debate on a topical matter in order to inform parliament of its opinion and the policy it intends to follow; (ii) the government may send written statements to parliament; (iii) the government, through the Prime Minister, assumes responsibility before parliament for its programme or statement of general policy.

CHAPITRE VIII

**L'information du parlement
et la responsabilité du gouvernement
(Contrôle de l'exécutif)**

310. Une autre fonction du parlement, à part celle de législateur, est d'être le forum de la nation, d'être informé par le gouvernement de ses faits et gestes, de la position de celui-ci vis-à-vis des grands événements survenus dans le monde et de sa politique à venir dans tous les domaines : politique étrangère, politique intérieure, mais également santé publique, agriculture, industrie, etc.

311. De cette manière, le parlement exerce sa fonction de contrôle parlementaire, le gouvernement devant souvent engager sa responsabilité sur une déclaration importante.

312. L'information se fait de deux manières : le parlementaire demande une information spécifique à un ministre qui doit lui donner une réponse, ou bien le gouvernement envoie l'un de ses ministres devant l'assemblée pour y faire une déclaration politique sur un grand problème. Aux Pays-Bas, le gouvernement peut adresser au parlement une déclaration écrite.

A. Les questions

313. Les questions sont posées par les parlementaires soit au Premier ministre (si la constitution le permet) sur les problèmes concernant l'ensemble du gouvernement, soit à un ou à des ministres particuliers sur les affaires de sa ou de leur compétence. Il existe des questions écrites, des questions orales sans débat, des questions orales avec débat, des interpellations.

314. Le deuxième rapport de la Commission pour les Relations avec les Parlements (Document 493 du 28 octobre 1969) a longuement étudié, aux paragraphes 5 à 112, les différents types de questions posées dans les pays membres de l'U.E.O.

315. Dans le présent rapport, votre rapporteur se bornera à indiquer la différence fondamentale qui existe entre questions écrites et questions orales.

316. Les questions écrites, remises au président de l'assemblée et notifiées par lui au gouvernement, reçoivent une réponse écrite dans un délai que les différents règlements fixent de quinze jours à plusieurs mois. Les deux textes sont ensuite publiés, soit en annexe au journal officiel

des débats, soit dans une publication séparée intitulée « Questions et réponses ». Le contact entre parlementaire et gouvernement se fait uniquement par écrit, se termine avec la réponse et ne peut donc être poursuivi directement. En outre, aucune mention n'en est faite lors des débats de l'assemblée.

317. Les questions orales remises, elles aussi, au président de l'assemblée et notifiées par lui au gouvernement, sont posées par le parlementaire, avec développement oral, ne dépassant pas normalement quinze minutes, en séance plénière. A la Deuxième chambre néerlandaise, aucune durée limite n'est fixée pour les explications concernant les questions orales « primaires » ; le parlementaire qui pose une question orale peut poser des questions supplémentaires et les expliquer, mais son temps de parole ne doit pas excéder au total deux minutes. Les autres membres ont droit chacun à une question supplémentaire (sans explications), mais actuellement les interventions dépassant deux minutes ne sont pas encouragées. Le ministre lui-même donne immédiatement après une réponse orale, le tout éventuellement suivi de questions supplémentaires ou même d'un débat auquel peuvent prendre part plusieurs parlementaires. Les possibilités d'obtenir une réponse plus claire, plus précise et poussée, sont évidemment nettement plus grandes ; un autre avantage est que l'ensemble du processus se déroule en séance plénière, en présence des autres parlementaires et du gouvernement, et que le compte rendu in extenso est imprimé dans le journal officiel des débats.

En Italie, les nouveaux règlements du Sénat et de la Chambre stipulent que le président, en accord avec le parlementaire qui a posé la question, peut décider que cette question avec réponse orale sera posée devant la commission compétente (article 147 du règlement du Sénat et article 133 du règlement de la Chambre).

B. Les communications gouvernementales

318. Les communications du gouvernement au parlement peuvent prendre trois formes très distinctes : (i) le gouvernement peut demander à faire devant l'une ou l'autre chambre (ou devant les deux ensemble) une déclaration avec ou sans débat sur un sujet d'actualité, afin de faire connaître au parlement son opinion et la politique qu'il compte suivre ; (ii) le gouvernement peut adresser au parlement des déclarations écrites ; (iii) le gouvernement, par la voix de son Premier ministre, engage devant la chambre sa respon-

319. In the first case, the government is endeavouring to keep members of parliament informed of major events at home or abroad, or even decisions taken at cabinet meetings (in Germany, for instance). The appropriate minister reads his statement in parliament and, if the government has announced that a debate may follow, this starts immediately. Finally the minister takes the floor again to reply to the speakers. In the case of a statement without debate, the President of the chamber may authorise only one speaker to reply to the government. No vote is taken during or after the debate.

320. In the third case, in some member countries a new government commits its responsibility or a government which has been in power for a certain time asks parliament to continue to accord its confidence. In France and Italy, the Prime Minister may commit the responsibility of the government through a vote on a text. Such a text is considered to have been adopted unless a motion of censure is adopted.

C. Motions of censure and confidence

321. Several parliaments have a system of motions of censure or confidence. The French Constitution provides for two kinds of motion of censure : those concerning government policy and those tabled when a vote is to be taken on a text if the government has engaged its responsibility in this vote (but not on its programme). If, for instance, the French Government commits its responsibility on its policy in the National Assembly, a motion of censure may be tabled, provided it is signed by not less than one-tenth of the members. The vote may be held forty-eight hours after the motion has been tabled. Only votes for the motion of censure are counted, and a majority of the members of the National Assembly is required for its adoption. If the motion is adopted, the Prime Minister must hand his government's resignation to the President of the Republic.

In both Italian chambers, motions of confidence must be explained and submitted to vote by roll-call. Motions of censure must be signed by one-tenth of the members of the Senate or

Chamber and are debated at least three days after they are tabled (Rule 161, paragraphs 1 and 2, of the rules of procedure of the Senate and Rule 113, paragraph 1, of the rules of procedure of the Chamber).

322. The Federal German Chancellor may ask for a vote of confidence in the Bundestag. If a majority is not obtained, the Bundestag may elect a new Chancellor within three weeks. The Bundestag may also start by electing another Chancellor and then asking the Federal President to dismiss the former one ; the President has to appoint the newly-elected Federal Chancellor (Articles 67 and 68 of the German Constitution).

In Belgium, the question of motions of censure and confidence arises in another form, that of the orders of the day tabled at the end of a government statement or an interpellation. The orders of the day proposed at the end of an interpellation must be tabled before the debate is closed. The President reads them out as soon as they are tabled. Additions or amendments may be proposed up to the time the vote is taken. A pure and simple order of the day has *de jure* priority. An order of the day expressing confidence has *de jure* priority if there is no pure and simple order of the day. When a bill is discussed, the government may at any time, for instance when an article is voted on, table a motion of confidence and make its existence depend on a favourable vote.

323. In the WEU Assembly, a motion to disapprove all or part of the annual report of the Council of Ministers may be tabled in writing by at least ten members. The vote may be held not less than twenty-four hours after the motion is tabled and an absolute majority is required for its adoption. Such a motion has little effect since the Council remains in place and only the dialogue between the Assembly and the Council is interrupted.

SECTION IV

Suggestions

324. At the end of this study, your Rapporteur wishes to make a few suggestions with a view, if possible, to facilitating the work of members

sabilité sur son programme ou sa déclaration de politique générale.

319. Dans le premier cas, il s'agit de la mission d'information poursuivie par le gouvernement afin de tenir le parlementaire informé des grands événements tant nationaux qu'internationaux, voire des décisions prises au cours du conseil des ministres (en Allemagne, par exemple). Le ministre compétent vient devant la chambre, lit sa déclaration et, si le gouvernement a fait savoir que cette déclaration pouvait être suivie d'un débat, celui-ci s'engage immédiatement. Enfin, le ministre prend de nouveau la parole pour répondre aux orateurs. Pour une déclaration sans débat, le président de la chambre ne peut autoriser qu'un seul orateur à répondre au gouvernement. Aucun vote n'a lieu ni pendant, ni à l'issue du débat.

320. Dans le troisième cas, dans certains pays membres, un nouveau gouvernement engage sa responsabilité, ou un gouvernement qui a été au pouvoir pendant un certain temps demande au parlement de lui renouveler sa confiance. En France et en Italie, le Premier ministre peut engager la responsabilité du gouvernement sur le vote d'un texte. Ce texte est considéré comme adopté sauf si une motion de censure est votée.

C. Les motions de censure et de confiance

321. Plusieurs assemblées admettent la motion de censure ou la motion de confiance. La Constitution française prévoit deux sortes de motions de censure : celles visant la politique du gouvernement et celles déposées à l'occasion du vote d'un texte, si le gouvernement a engagé sa responsabilité sur ce vote (mais non sur son programme). Si, par exemple, le gouvernement français engage, devant l'Assemblée Nationale, sa responsabilité sur sa politique, une motion de censure peut être déposée, à condition qu'elle soit signée par un dixième au moins des députés. Quarante-huit heures après son dépôt, le vote peut avoir lieu ; seuls sont recensés les votes favorables à la motion de censure qui ne peut être adoptée qu'à la majorité des membres composant l'assemblée. Si la motion est adoptée, le Premier ministre doit remettre au Président de la République la démission du gouvernement.

En Italie, dans les deux chambres, les motions de confiance doivent être motivées et soumises à un vote par appel nominal. Les motions de censure doivent être signées par un dixième

des membres du Sénat ou de la Chambre et sont discutées au moins trois jours après leur dépôt (article 161, paragraphes 1 et 2, du règlement du Sénat et article 113, paragraphe 1, du règlement de la Chambre).

322. Le Chancelier fédéral allemand peut demander au Bundestag un vote de confiance. Si la majorité des membres lui refuse leur confiance, le Bundestag peut élire un autre chancelier dans un délai de trois semaines. De son côté, le Bundestag peut commencer par élire un autre chancelier et demander ensuite au Président fédéral la démission de l'ancien chancelier ; le Président doit nommer le nouvel élu chancelier fédéral (articles 67 et 68 de la Constitution allemande).

En Belgique, la question des motions de censure et de confiance se pose sous une autre forme, celle des ordres du jour déposés en conclusion d'une déclaration du gouvernement ou d'une interpellation. Les ordres du jour proposés en conclusion d'une interpellation doivent être déposés avant la clôture de la discussion. Le président en donne connaissance dès leur dépôt. Des additions ou des amendements peuvent être proposés jusqu'au moment du vote. L'ordre du jour pur et simple a la priorité de droit. L'ordre du jour qui exprime la confiance a la priorité de droit s'il n'y a pas d'ordre du jour pur et simple. A l'occasion de la discussion d'un projet de loi quelconque, le gouvernement peut, à n'importe quel moment, lors d'un vote sur un article par exemple, poser la question de confiance et faire dépendre son existence de l'issue favorable de ce vote.

323. L'Assemblée de l'U.E.O. admet une motion analogue : celle de désapprobation de l'ensemble ou partie du Rapport annuel du Conseil des Ministres, déposée par écrit par au moins dix membres. L'adoption, au moins vingt-quatre heures après le dépôt, requiert la majorité absolue des membres. Le résultat d'une telle motion reste minime, car le Conseil restant en place, seul le dialogue entre l'Assemblée et le Conseil est interrompu.

SECTION IV

Suggestions

324. Parvenu au terme de cette étude, votre rapporteur voudrait formuler quelques suggestions dans le but d'être utile, si possible, à ceux

of national, European and regional parliaments ; some of these suggestions concern members of parliament themselves, others citizens of the WEU member countries.

A. Foreign residents in member countries

[Paragraphs 137 to 144 of Document 600 on the creation of municipal advisory councils will become paragraphs 325 to 332 in section A of the final version of these two reports.]

333. It might be interesting for representatives to study with their respective municipal councils whether other WEU member countries might not follow Belgium's example¹. Your Rapporteur realises that this solution — considered a minimum by the Belgians — gives foreign residents very little say, the councils being only advisory, but it would be a first step in favour of people whom we also represent and who have so far been unable to make their wishes known and give us the benefit of their experience and ideas.

B. Reciprocal voting rights

334. Belgian members of parliament have indicated that although of value the Liège idea is a strict minimum. Foreign residents of member countries, although not having rights and duties equal to those of nationals, will have the right to elect a purely advisory municipal council whose sole task will be to protect their interests by keeping the "real" municipal council and the officials in the town hall informed of their problems.

335. True voting rights are quite different : they signify a share in responsibility for administering the town, future plans, development and the wellbeing of the inhabitants. Fully reciprocal voting rights must be introduced. Even if one of the member countries were willing to accept new conditions for its electorate and local councillors such as those described in sub-section A above, they could be applied only if the country

1. Foreign residents in the Brussels urban area have just been invited to discuss the question of electing an advisory council for their area.

of origin of the foreign residents concerned took reciprocal measures.

336. Insofar as their rules of procedure allow, members of the WEU Assembly might table bills in their national parliaments on the lines indicated above, with the same explanatory memorandum and the same text to be adopted, on the same reciprocal basis as already exists in several fields in member countries.

C. Timetable of parliamentary work

337. As indicated in Chapter I, B, paragraphs 47 to 50, members of parliament who, in addition to attending their national parliaments, also attend regional or European parliaments, have to make considerable sacrifices and work far more than eight hours a day if they are to fulfil all their commitments. The French members of a European parliament all have at least three mandates, or even four if they are members of the WEU Assembly, since they belong to their national and regional (since October 1973) parliaments as well as to the WEU and Council of Europe assemblies. Most of them are also mayors, councillors, etc. They devote at least seven months a year to the National Assembly, one or two months to their regional parliaments and two or three months to the Council of Europe.

338. Apart from eleven months' parliamentary work, most members have other tasks : professional occupations, mayor, etc. If members of parliament really wish to represent their countries or regions and work in a European assembly, their timetables need very careful preparation.

339. In these circumstances, should not the national, regional and European parliaments agree on a possible, acceptable timetable and exchange programmes of work to avoid overlapping between the dates for the various parliamentary sessions, which is becoming increasingly difficult to avoid ? (In 1974, the European Parliament is to meet 14 times.)

D. Political groups in the European assemblies

340. In Chapter V, B, it was stated that only in the European assemblies are members grouped

qui voudraient faciliter le travail du parlementaire sur le plan national, européen et régional ; ces suggestions pourraient être réalisées les unes par les parlementaires eux-mêmes, les autres par les citoyens des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale.

A. Les ressortissants étrangers dans les pays membres

[Les paragraphes 137 à 144 du Document 600 sur la création de conseils municipaux consultatifs deviendront les paragraphes 325 à 332 de cette section A dans la version définitive des deux rapports.]

333. Il serait peut-être intéressant que, suivant l'exemple de la Belgique¹, nous étudions, avec nos conseils municipaux respectifs, si cette idée ne pourrait être réalisée dans les pays membres de l'U.E.O. Votre rapporteur sait que cette solution, qualifiée de minimale par nos amis belges, ne donne qu'une très petite participation — participation uniquement consultative — mais ce serait cependant un premier pas vers ces citoyens que nous représentons également et qui, jusqu'à présent, ne peuvent ni faire connaître leurs désirs, ni nous faire profiter de leur expérience et de leurs idées.

B. Réciprocité d'un droit de vote

334. Les parlementaires belges ont indiqué que l'idée liégeoise, bien que bonne en soi, n'est à leurs yeux que « minimaliste ». De cette manière, les ressortissants étrangers des pays membres, sans avoir des droits et des devoirs équivalents à ceux des nationaux, auront le droit d'élire un conseil municipal — « consultatif » — qui ne sera appelé qu'à défendre leurs propres intérêts, en informant les responsables de l'administration de leur ville afin que la mairie et le « vrai » conseil municipal aient mieux connaissance de leurs problèmes.

335. Un vrai droit de vote a une tout autre signification : devenir coresponsable de l'administration de la ville, des futurs projets, du développement et du bien-être de tous les habitants. Ce qu'il faut créer, c'est une vraie réciprocité de ce droit de vote. Il va de soi que, même si un de nos pays membres était volontaire pour accepter de nouvelles conditions pour ses électeurs et élus communaux, comme, par exemple,

celles décrites sous la rubrique A de ce chapitre, ce pays ne pourrait accorder ces avantages qu'au cas où le pays d'origine de ces ressortissants ferait de même.

336. Les parlementaires, membres de l'Assemblée de l'U.E.O., pourraient soumettre, pour autant que leurs règlements le permettent, en même temps, aux parlements de leurs pays des propositions de loi dans le sens indiqué, avec le même exposé des motifs, le même texte à voter, en se basant sur une réciprocité déjà existante dans plusieurs domaines dans les pays membres.

C. Périodicité des différentes assemblées

337. Comme il est indiqué plus haut (paragraphes 47 à 50 du chapitre I, B) les parlementaires qui détiennent, outre leur mandat national, un mandat régional ou européen, doivent, pour faire face à tous leurs engagements, accepter bien des sacrifices pour assurer un travail qui dépasse de beaucoup la journée de huit heures. Les membres français d'une assemblée européenne ont tous au moins trois mandats, quatre même s'ils sont membres de l'Assemblée de l'U.E.O. : leur mandat national, leur mandat régional (depuis octobre 1973), leur mandat U.E.O., leur mandat Conseil de l'Europe ; la plupart d'entre eux sont, en outre, maire d'une commune, conseiller général, etc. Ils consacrent au minimum sept mois par an à l'Assemblée nationale, un à deux mois à leur assemblée régionale, deux à trois mois encore au Conseil de l'Europe.

338. Outre ces onze mois de travail parlementaire, la plupart des parlementaires ont encore d'autres tâches : profession libérale, mairie, etc. Les députés qui veulent vraiment représenter leur pays, leur région, travailler dans une assemblée européenne, ont besoin d'une répartition de temps bien pensée et préparée.

339. Devant cette situation, ne serait-il pas nécessaire que les parlements des pays membres, des régions et des organisations européennes se mettent d'accord pour préparer un calendrier possible et acceptable et se communiquer leurs plans de travail pour éviter les chevauchements des dates prévues pour les différentes sessions, chevauchements qui deviennent de plus en plus inévitables. (L'Assemblée parlementaire européenne prévoit, en 1974, 14 sessions.)

D. Les groupes politiques dans les assemblées européennes

340. Dans le chapitre V, B, nous avons indiqué que, dans les assemblées européennes — et seule-

1. L'agglomération de Bruxelles vient de lancer aux étrangers vivant sur son territoire un appel les invitant à se consulter pour l'élection d'un conseil consultatif pour cette agglomération.

according to two criteria : political party and nationality. It must not however be forgotten that members of parliament implicitly represent the whole population and in the case of European assemblies the population of all the member countries.

341. It would perhaps be interesting to see whether the European assemblies would not work better if members of parliament no longer saw themselves as "emissaries of nations" but as "representatives of the people of all countries".

342. If the political groups had real substance they would meet more often to nominate committee members, discuss draft reports before their adoption, draw up their future programme of work and agree on a European approach within the group.

343. The group — and the minimum number required for the formation of a group should then be more or less equivalent to the percentage required in the national parliaments — could be formed preferably of members of various nationalities without precluding the possibility of forming a group consisting of members of only one nationality as is already possible in the WEU Assembly. It could then nominate com-

mittee members (perhaps with the transitional condition that each country be represented in each committee for a certain number of years to come) in accordance with the number of members in each group ; it could ask for matters interesting a specific group to be included in the register of the Assembly.

E. European bills

344. In the introduction to Chapter VII, your Rapporteur said there appeared to be no reason why recommendations could not include a text suitable for use as a bill. Since the WEU Assembly first started, it has prepared about 250 recommendations. Unfortunately your Rapporteur cannot say that in the parliaments of member countries these texts were behind seven times 250 bills — far from it ! But if very short recommendations were prepared, with a bill appended, and if, at each session of the WEU Assembly, at least seven members of different nationality undertook to table such a bill in their respective parliaments with an identical explanatory memorandum in each of the seven countries, it would probably be a means of promoting useful follow-up action on the work of WEU in member parliaments.

ment dans ces assemblées — les membres étaient groupés selon deux critères distincts : leur appartenance politique et leur appartenance nationale. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les parlementaires, pour ainsi dire par définition, représentent la totalité de la population, et dans le cas d'une assemblée européenne, la totalité des populations des pays membres.

341. Il serait peut-être intéressant de voir si nos différentes assemblées européennes ne fonctionneraient pas mieux si les parlementaires ne se sentaient plus les « envoyés d'une nation », mais vraiment les « représentants de toutes les populations ».

342. Si les groupes politiques étaient de vrais groupes, ils devraient se réunir plus souvent pour désigner les membres des différentes commissions, discuter les projets de rapports avant qu'ils soient adoptés, discuter également du programme futur de travail, prendre enfin une position européenne au sein de leur groupe.

343. Le groupe — et le nombre minimum exigé pour la formation d'un groupe devrait alors être à peu près le même que les pourcentages pratiqués dans les parlements nationaux — pourrait être formé, de préférence, de membres de différentes nationalités sans pour autant exclure la possibilité de former un groupe composé de membres d'une seule nationalité (comme il est déjà permis de le faire au sein de l'Assemblée

de l'U.E.O.). Il pourrait ensuite désigner les membres des commissions (peut-être à la condition, provisoirement, que chaque pays soit représenté dans chaque commission pendant un certain nombre d'années) selon le nombre des membres de chaque groupe ; il pourrait demander l'inscription à l'ordre du jour, ou au moins au rôle, de problèmes intéressant tel ou tel groupe.

E. Propositions de loi « européennes »

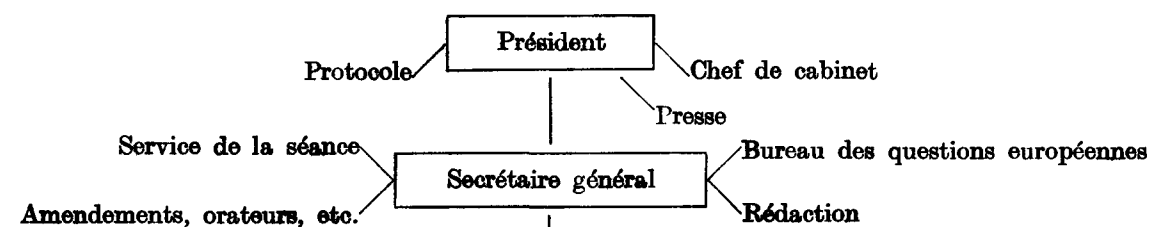
344. Dans l'introduction au chapitre VII, votre rapporteur a dit qu'il ne paraissait pas défendu que, dans une recommandation, soit formulé un texte pouvant servir de projet ou de proposition de loi. Depuis que l'Assemblée de l'U.E.O. existe, elle a préparé environ 250 recommandations. Votre rapporteur ne peut malheureusement vous dire que, dans les parlements des pays membres, ces textes ont été à l'origine d'au moins sept fois 250 projets de loi — loin de là ! Mais si nous préparions une recommandation très courte, avec en annexe une proposition de loi, et si, au cours d'une session de l'Assemblée de l'U.E.O., au moins sept de ses membres de nationalité différente s'engageaient à déposer cette proposition de loi sur le bureau de leurs assemblées respectives avec un exposé des motifs qui serait le même dans les sept pays, nous aurions probablement des possibilités de continuer utilement le travail fait à l'U.E.O. dans les parlements de nos pays membres.

ANNEXE II

Organigrammes

A. République Fédérale d'Allemagne

Bundestag



Section I
Généralités

Section II

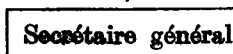
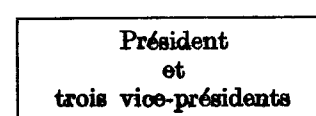
Service des commissions — Service sténographique

Section III

Service de documentation

Sept services qui traitent des questions de :	Groupe Droit	Groupe Intérieur	Groupe Affaires étrangères et Défense	Groupe Economie Finances	Groupe Travail et Affaires sociales	Groupe Budget	Service sténographique	Documentation juridique	Documentation spéciale	Bibliothèque	Archives	Documentation législative	Service de presse et d'information
— Personnel — Salaires — Budget — Indemnités — Bâtiment — Visites au parlement — Voyages — Sécurité — Contrôle comptable	1. Vérification élections 2. Droit 3. Réforme droit pénal	1. Intérieur 2. Science 3. Politique communale, etc. 4. Famille et jeunesse 5. Santé	1. Affaires étrangères 2. Affaires inter-allemandes 3. Défense 4. Aide au développement	1. Finances 2. Economie 3. Agriculture 4. Transports 5. P. et T.	1. Dommages de guerre 2. Politique sociale 3. Travail 4. Réfugiés	1. Budget 2. Comptes 3. Trésor fédéral		1. Parlement 2. Constitution 3. Droit 4. Finances 5. Administration 6. Législation sociale	1. Politique étrangère 2. Défense 3. Culture 4. Economie 5. Questions sociales 6. Géographie politique	1. Prêts, etc. 2. Librairie 3. Documents officiels 4. Catalogue	1. Prêts, etc. 2. Archives 3. Collections spéciales	1. Prêts 2. Documents	1. Information extérieure (presse, radio, télévision) 2. Information intérieure : aide aux départements 3. Documentation de presse 4. Prêts, etc.

Bundesrat



Administration Service parlementaire et du public Service sténographique Service des commissions

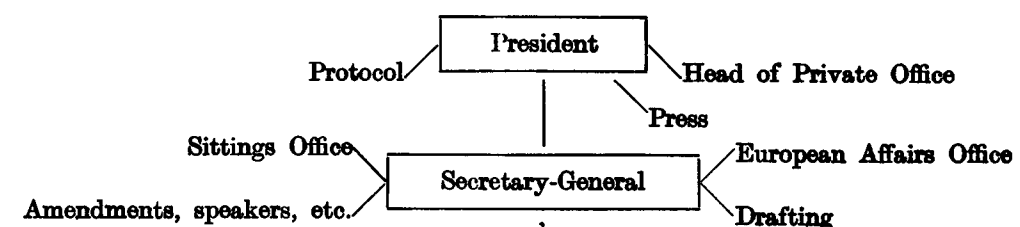
1. Agriculture	6. Travail et questions sociales	10. Logement et construction	14. P. et T. et transports
2. Questions C.E.E.	7. Finances	11. Affaires étrangères	15. Economie
3. Questions inter-allemandes	8. Santé	12. Réfugiés	16. Commission spéciale des « réparations »
4. Culture	9. Droit	13. Intérieur	
5. Défense			

APPENDIX II

Charts

A. Federal Republic of Germany

Bundestag

Section I
General

Section II

Committee secretariat — Verbatim reporters

Section III

Information department

Seven departments dealing with:	Legal Group	Interior Group	Foreign Affairs and Defence Group	Economic and Financial Group	Labour and social affairs Group	Budget Group	Verbatim reporters	Legal documentation	Special documentation	Library	Archives	Information on laws	Press and information service
<ul style="list-style-type: none"> — Staff — Salaries — Budget — Allowances — Premises — Visits to parliament — Travel — Security — Audit 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Verification of elections 2. Law 3. Reform of penal law 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Interior 2. Science 3. Local politics, etc. 4. Family and youth 5. Health 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Foreign Affairs 2. Intra-German affairs 3. Defence 4. Development assistance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finance 2. Economy 3. Agriculture 4. Transport 5. Post and telecommunications 	<ol style="list-style-type: none"> 1. War reparations 2. Social policy 3. Labour 4. Refugees 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Budget 2. Accounts 3. State capital 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Parliament 2. Constitution 3. Law 4. Finance 5. Administration 6. Social legislation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Foreign policy 2. Defence 3. Culture 4. Economy 5. Social affairs 6. Political geography 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lending service 2. Bookshop 3. Official documents 4. Catalogues 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lending service 2. Archives 3. Special collections 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lending service 2. Special information 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Information for external use (press, radio, television) 2. Internal information; assistance to secretariat 3. Press documentation 4. Loans, etc.

Bundesrat

President
and
three Vice-Presidents

Secretary-General

Administration

Parliamentary and public department

Verbatim reporters

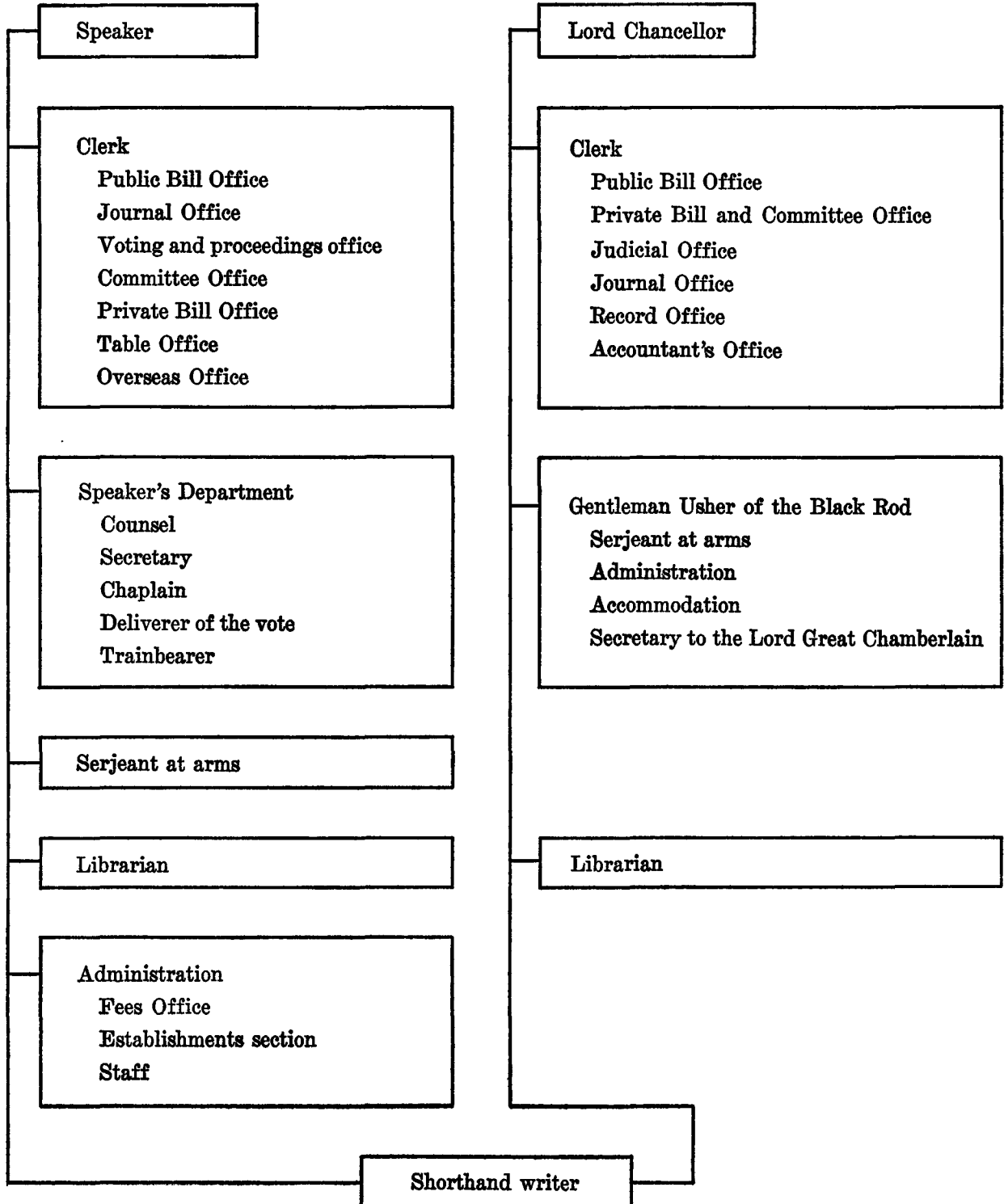
Committee secretariat

<ol style="list-style-type: none"> 1. Agriculture 2. EEC affairs 3. Intra-German affairs 4. Culture 5. Defence 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Labour and social affairs 7. Finance 8. Health 9. Law 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Housing and building 11. Foreign affairs 12. Refugees 13. Interior 	<ol style="list-style-type: none"> 14. Post and telecommunications; transport 15. Economy 16. Special committee for war reparations
---	---	---	--

B. United Kingdom

House of Commons

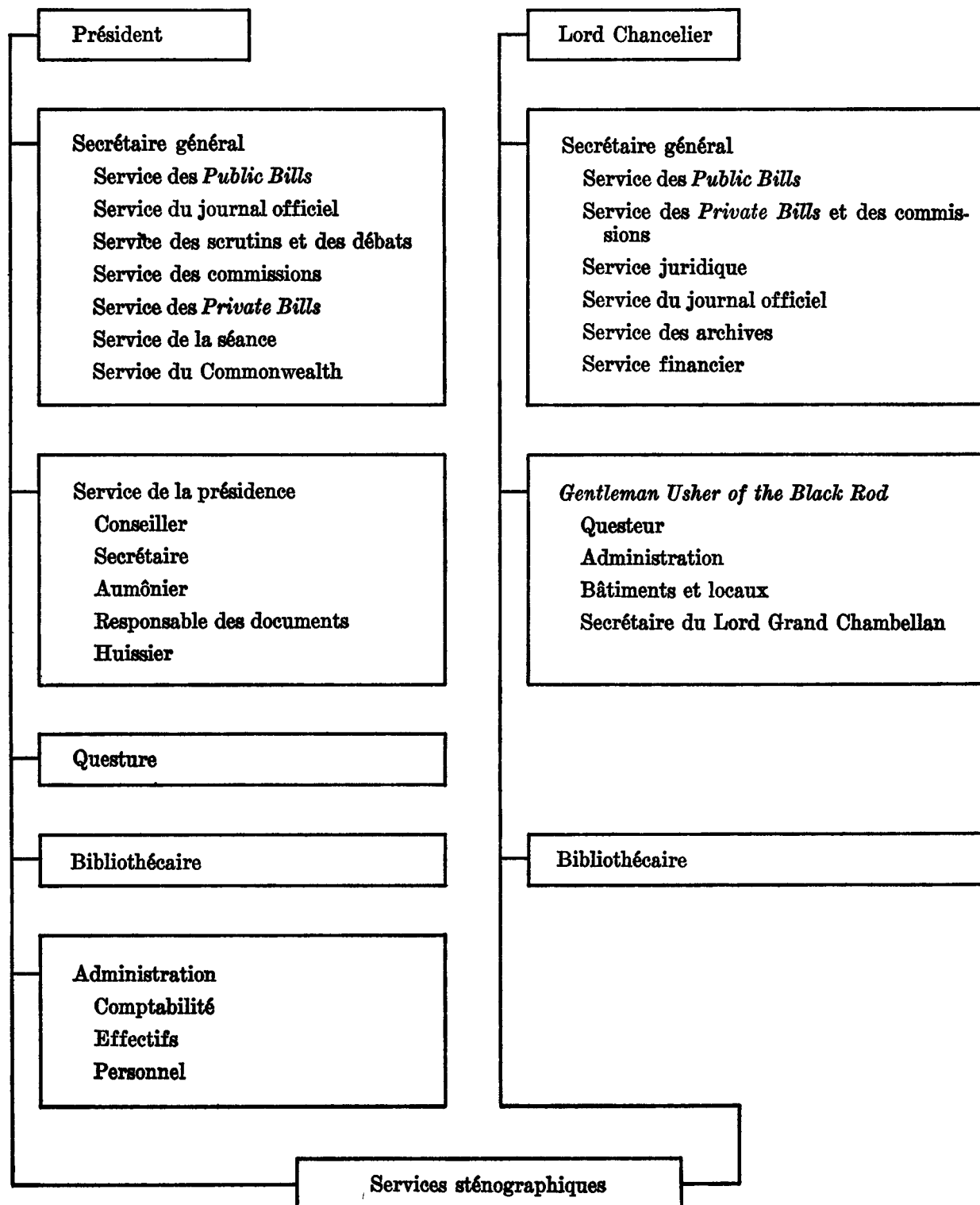
House of Lords



B. Royaume-Uni

Chambre des communes

Chambre des lords



APPENDIX III — ANNEXE III

Parliamentary figures — Le nombre des parlementaires

A. The Belgian Parliament since the end of the first world war

A. Le parlement belge depuis la fin de la première guerre mondiale

Year Année	Popu- lation ('000)	Electorate Votants ('000)	Chamber — Chambre								Senate — Sénat							
			Total	Parties — Partis							Total	Parties — Partis					Other — Divers	
				Cath.	Soc.	Lib.	Front	Comm.	Volksunie	FDF		Other — Divers	Cath.	Soc.	Lib.	Comm.		Volksunie
1830	3 763																	
1850	4 426																	
1880	5 520																	
1900	6 694																	
1910	7 424																	
1919	7 405		186	71	70	34	5				6							
1921			186	69	68	33	4				12							
1925	7 812		187	75	78	23	6	2			3							
1929	8 060		187	71	70	28	11	1			6							
1932	8 213		187	79	73	24	8	3										
1936	8 331	2 362	202	61	70	23	16	9			23	151	84	39	11	4		13
1939	8 396	2 338	202	73	64	33	17	9			6	151	88	35	16	3		9
1946	8 389	2 366	202	92	69	17		23			1	101*	51	34	4	11		1
1949	8 625	5 031	212	105	66	29		12				106*	54	33	14	5		
1950	8 654	4 943	212	108	77	20		7				106*	54	37	10	3		2
1954	8 841	5 160	212	95	86	25		4	1		1	106*	49	42	11	2		2
1958	9 079	5 302	212	104	84	21		2	1			106*	53	40	10	1		2
1961	9 229	5 265	212	96	84	20		5	5		2	106*	47	45	11	1	2	
1965		5 182	212	77	64	48		6	12	5		106*	44	31	23	3	4	1
1968		5 178	212	69	59	47		5	20	12		106*	35	33	22	2	9	5
1971	9 676	5 198	212	66	61	34		5	22	24		106*	34	30	17	1	12	12

* Not including 48 provincial senators and 24 co-opted senators.
Les 48 sénateurs provinciaux et 24 sénateurs cooptés non compris.

B. The French National Assembly and its predecessors

B. L'Assemblée Nationale française et ses prédécesseurs

Year Année		Popu- lation ('000 000)	Electorate Electeurs ('000)	Number of members Nombre de représentants				
				Total	Right- wing Droite	Centre	Left-wing Gauche	
1789	Constituent Assembly — Constituante	26		1 145				
1791	Legislative Assembly — Législative		4 298	745	260	340	145	
1792	Convention		7 000	745	160	445	140	
1796	} Cinq-Cents			500	170	300	30	
1798				500	380	100	20	
1799			27 5	88	500	80	150	270
					300			
	Consulate — Consulat			300				
	First Empire — Premier Empire	29 3		300				
1815	} Restoration — Restauration	29 4	99	400	370		30	
1816				238	92	136	10	
1824				430	411		19	
1829				430	60	157	183	
1831	} July Monarchy Monarchie de Juillet	32 4	166	459	104	282	73	
1839				460	20	200	240	
1848	} Second Republic Deuxième République	35 5	9 395	900	300	500	100	
1849					750	150	360	180
1852	} Second Empire	35 8	9 836	261	2	254	5	
1863				282	17	250	15	
1869			38 0		295	67	198	30
1871	} Third Republic Troisième République	36 2	10 702	600	400	100	100	
1876			36 8	9 687	533	100	77	340
1881			37 8	10 137	557	100	39	418
1885			38 5	10 171	584	201	83	300
1889			38 4	10 434	576	214	262	100
1893					581	62	327	184
1898					588	81	459	141
1902					588	129	353	159
1906					588	90	341	204
1910					588	73	259	256
1914					588	121	171	296
1919		38 7	11 436	613	279	154	180	
1924				587	132	137	312	
1928		41	11 384	603	166	164	273	
1932				606	80	172	336	
1936				618	94	133	337	
1945	} Fourth Republic Quatrième République	40 5	24 622	587	61	215	302	
1946				618	74	245	284	
1951			42 2	24 530	627	214	198	206
1956					627	138	196	249
1958	} Fifth Republic Cinquième République	44 3	27 736	562	181	269	88	
1962				487	266	94	107	
1967			49 7	28 291	487	244	48	195
1968			50		487	352	41	94
1973			52	30 223	490	277	32	181

C. The Italian Parliament since the beginning of the Republic

C. Le parlement italien sous la République

		Distribution of seats at the beginning of each legislature Répartition de sièges au début de chaque législature													Electorate Electeurs ('000)	Popu- lation (%)				
Year Année		Group — Groupe																		
		Comm.	Soc.	Soc. Unity — Unité soc.	Soc. Dem.	Unified Soc. — Soc. unifié	Unif. Procl. Soc. — Soc. un. prol.	Ind. Left-wing — Gauche indép.	Republican — Républicain	Lib.	Lib./Soc. Rep. — Lib./Soc. Rép.	Chr. Dem. — Dém. chr.	Left-wing Dem. — Dém. de gauche	Soc. Movt. — Mouv. soc.	Nat. Monarch.	Soc. Movt./Nat. Monarch. Mouv. Soc./Nat. monarch.	Pop. Monarch. — Monarch. pop.	Joint Group — Groupe mixte	Total	
	Constituent Assembly Assemblée constituante																			
	1946	104				115					207							556		
	Senate Sénat																			
	1948	68	41	23				12	10	151	10						29	344	25 875	55 3
	1953	49	28							111	10			15			11	243	27 173	57 5
	1958	57	36							122					10		28	253	29 175	58 8
	1963	83	44		14					131							12	320	30 989	60 5
	1968	77				46	13	12	16	137							8	322	32 518	60 6
	1972	82	36		12			11	10	136							9	322		
	Chamber Chambre																			
	1948	131	52	33					10	15	306			13			14	574	29 118	62 2
	1953	143	75		19					262			29	39			9	576	30 280	64 2
	1958	140	84		22				17	273			24	11		14	11	596	32 447	65 0
	1963	166	87		33				39	260			27				18	630	34 202	66 8
	1968	171				91	23		31	265			24				10	630	35 566	66 3
	1972	175	61		29			15	20	266			57				8	631		

D. The Second Chamber of the Netherlands
States-GeneralD. La Deuxième chambre des Etats généraux
néerlandais

Year Année	Number of members — Nombre de représentants			Electorate Electeurs (‘000)
	Total	Right-wing Droite (%)	Centre (%)	
1870	50			103 5
1880	50			122 5
1887	100			—
1890	100			295 6
1900	100			569 8
1910	100			854 6
1913	100	45	30	960 7
1918	100	50	21	1 517 3
1922	100	60	13	—
1925	100	56	12	3 543 0
1929	100	56	11	3 821 6
1933	100	55	13	4 126 5
1937	100	58	10	4 462 9
1946	100	55	6	5 275 9
1948	100	56	9	5 433 7
1952	100	53	11	5 792 7
1956	150	53	9	6 125 2
1959	150	52	13	6 427 9
1963	150	53	13	6 748 6
1967	150	60	9	7 452 8
1971	150	53	9	
1972	150	50	2	

E. Germany
The Bundestag and its predecessors

E. Allemagne
Le Bundestag et ses prédécesseurs

Year Année		Popu- lation (^{'000})	Electorate Electeurs (^{'000})	Total mem- bers Total dé- putés	Parties — Partis					NSDAP
					Conservative Conservateur	Liberal Libéral	Centre	Social Democrat Social-démocrate	Other Divers	
1816	Empire (Reichstag)	22 000								
1871		39 460	7 656	382	94	202	63	2	21	
1874		41 010	8 523	397	55	208	91	9	34	
1877		42 727	8 943	397	78	180	93	12	34	
1878		42 727	9 124	397	116	138	94	9	40	
1881		45 234	9 090	397	78	162	100	12	45	
1884		45 234	9 383	397	106	125	99	24	43	
1887		46 856	9 770	397	121	131	98	11	39	
1890		46 856	10 146	397	93	118	106	35	45	
1893		49 429	10 628	397	100	101	96	44	56	
1898		52 280	11 441	397	79	95	102	56	65	
1903		56 367	12 531	397	75	87	100	81	54	
1907		60 641	13 353	397	84	103	105	43	62	
1912		64 926	14 442	397	57	87	91	110	52	
19. 1. 1919	Weimarer Republik (Nationalversammlung)	63 052	36 767	421		44	91	163		
1920	Weimarer Republik (Reichstag)	59 199	35 950	459		71	64	102		
1924		59 199	38 375	472		95	65	110		32
1924		59 199	38 987	493		103	69	131		14
1928		62 411	41 245	491		73	62	153		12
1930		42 958	577		41	68	143		107	
1932		44 227	608		37	75	133		230	
1932			584							
1933		566								
					CDU/ CSU					
1949	Bundesrepublik (Bundestag)	47 088		402	139	52		131	80	
1953		49 153		487	244	48		151	44	
1957		51 456		497	270	41		169	17	
1961		54 214	37 441	499	242	67		190		
1965		38 510	496		245	49		202		
1969		38 677	496		242	30		224		
1972		61 846*	41 400	496	224	42		230		

* 1971

F. United Kingdom — The House of Commons

F. Royaume-Uni — La Chambre des communes

Year Année	Majority — Majorité		Seats — Sièges			Electorate Electeurs (‘000)	Population	
	Party — Parti	Seats Sièges	Con- serv.	Lib.	Lab. Trav.		(‘000)	Year Année
1833	Whig	307					17 835	1831
1835	Whig	107						
1837	Whig	51						
1841	Conservative — Conservateur	81					20 183	1841
1847	Whig	1						
1852	Liberal — Libéral	13					22 259	1851
1857	Liberal — Libéral	79						
1859	Liberal — Libéral	43					24 525	1861
1865	Liberal — Libéral	67						
1868	Liberal — Libéral	128					27 431	1871
1874	Conservative — Conservateur	46						
1880	Liberal — Libéral	62					31 015	1881
1885	Liberal — Libéral	166						
1886	Unionist — Unioniste	114						
1892	Liberal — Libéral	40					34 264	1891
1895	Unionist — Unioniste	152						
1900	Unionist — Unioniste	134					38 237	1901
1906	Liberal — Libéral	356						
1910	Liberal — Libéral	124						
1910	Liberal — Libéral	126					42 082	1911
1918	Coalition	263	382	161	74			
1922	Conservative — Conservateur	79	347	118	142		44 027	1921
1923	No majority — Pas de majorité	—	258	151	191			
1924	Conservative — Conservateur	225	414	39	150			
1929	No majority — Pas de majorité	—	260	59	287			
1931	National government — Gouvernement national	425	471	72	65		46 038	1931
1935	National government — Gouvernement national	247	387	54	166			
1945	Labour — Travailliste	146	189	25	396	25 018		
1950	Labour — Travailliste	8	298	9	315	28 769		
1951	Conservative — Conservateur	16	320	6	296	28 597	50 225	1951
1955	Conservative — Conservateur	59	344	6	277	26 761		
1959	Conservative — Conservateur	100	365	6	258	27 863		
1964	Labour — Travailliste	5	303	9	317	27 656	52 676	1961
1966	Labour — Travailliste	99	253	12	363	27 264		
1970	Conservative — Conservateur	31	330	6	287	28 344	55 347	1971

G. The WEU Assembly

G. L'Assemblée de l'U.E.O.

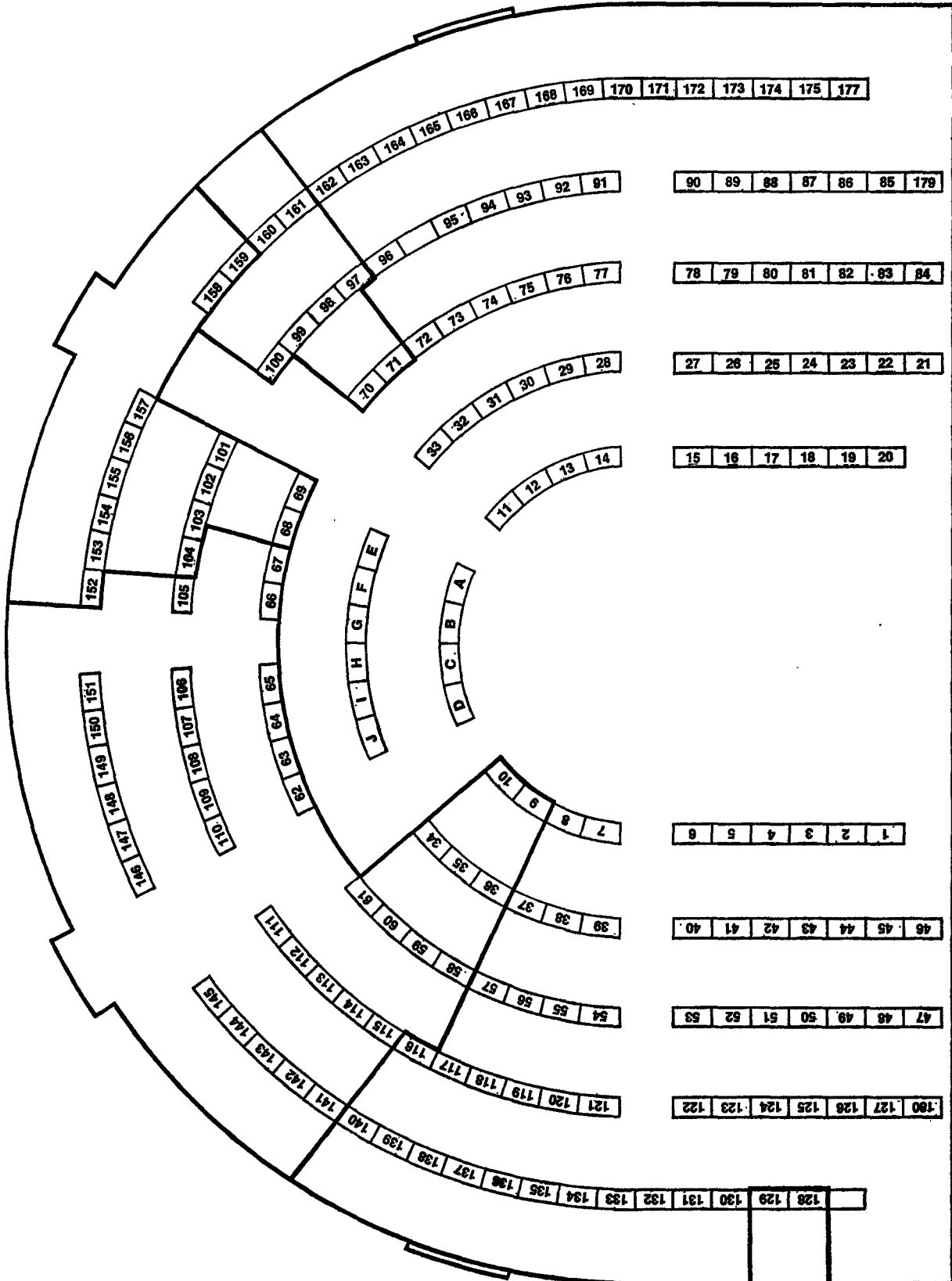
Session	Year Année	Group — Groupe			Not members of a political group Non inscrits
		Christian Democrat Démocrate chrétien	Liberal Libéral	Socialist Socialiste	
1	1955				
2	1956				
3	1957	61	30	46	28
4	1958	62	33	48	25
5	1959	64	38	42	25
6	1960	60	36	32	20
7	1961	64	39	42	19
8	1962	61	38	34	15
9	1963	64	21	44	40
10	1964	59	20	43	39
11	1965	63	21	47	38
12	1966	61	23	54	35
13	1967	58	24	49	32
14	1968	68	24	50	25
15	1969	73	23	62	19
16	1970	77	24	56	18
17	1971	74	21	57	20
18	1972	75	22	57	22
19	1973				

APPENDIX IV — ANNEXE IV

Assembly Halls — Les salles des séances

A. The chamber of the Belgian Senate

A. L'hémicycle du Sénat de Belgique



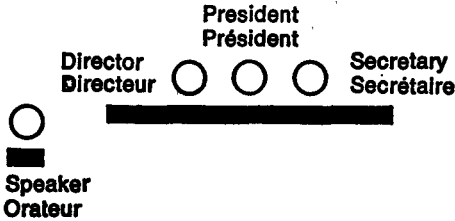
B. Seating in the chamber of the Bundesrat

B. Répartition des sièges dans la salle des séances du Bundesrat

Representatives
of the Federal Government
Représentants du
gouvernement fédéral



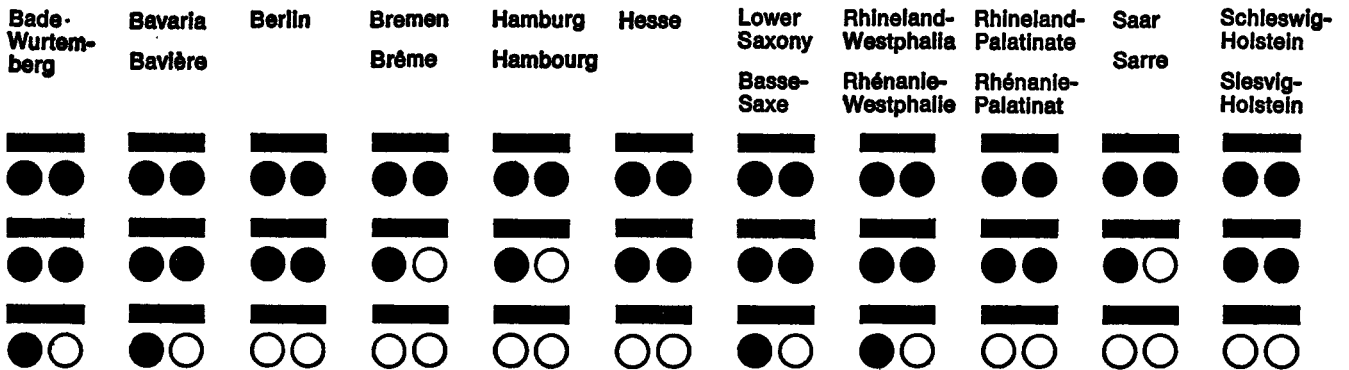
Committee secretaries
Secrétaires des commissions



Representatives
of the Federal Government
Représentants du
gouvernement fédéral



Members of the Bundesrat
Membres du Bundesrat



Press
Presse

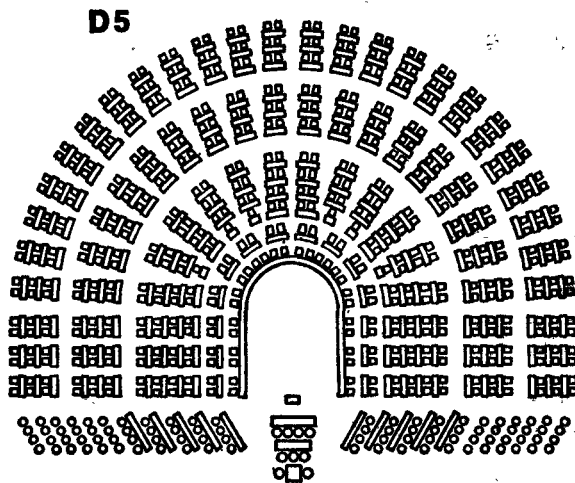
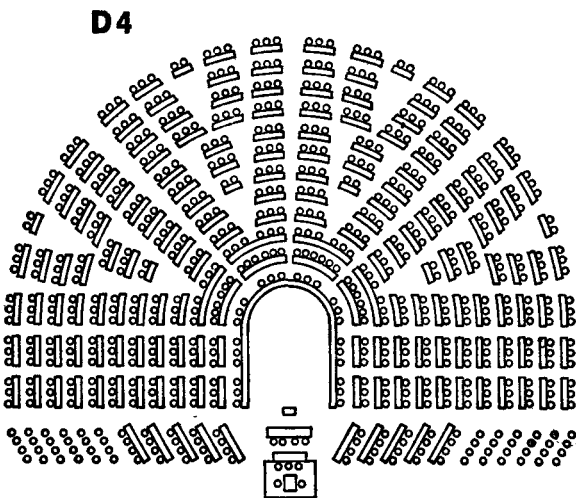
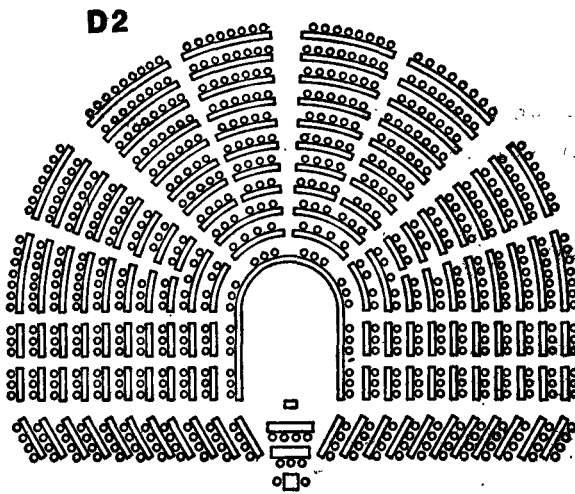
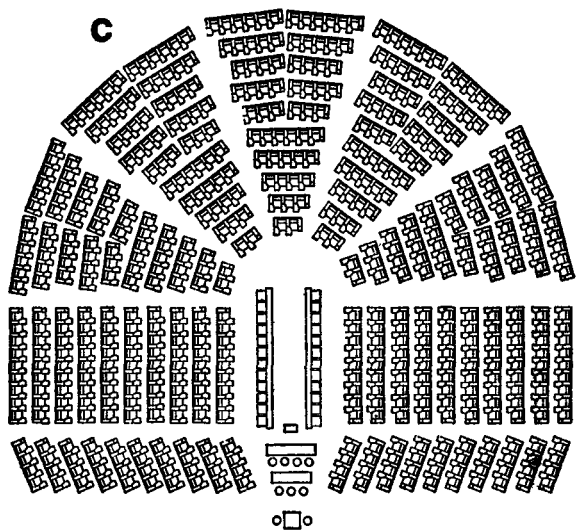
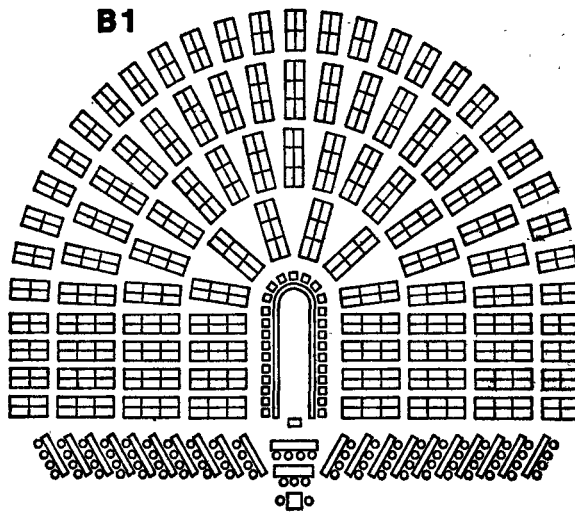
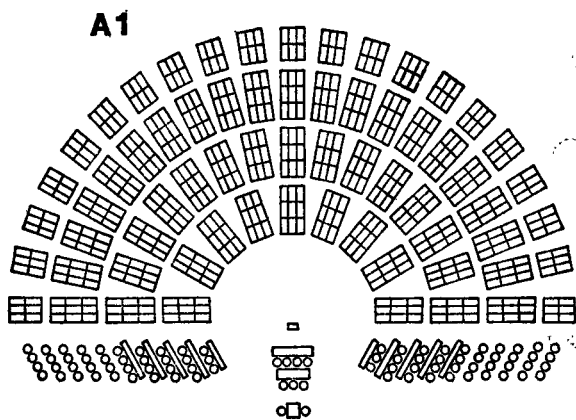
Public

Public



C. Models for a new Bundestag chamber

C. Modèles de nouvelle salle pour le Bundestag



D 5 received most support.

Le modèle D 5 en forme de U a recueilli la majorité des suffrages.

INDEX

to Chapters I to VIII

(The figures refer to paragraph numbers)

- Absenteeism 120
 Agenda 257-259
 Allowances for members of parliament 174-179
 Appointment of the Clerk 134, 140, 141, 143-146,
 148-150, 153, 154
 Appointment of committee members 22-24, 39
 Archives 164

 Ballot, uninominal — 32, 33, 34, 37, 38
 Bicameral system 189-200
 Bill, motions for a — 90, 274, 281
 Bills 90, 260-273
 Budget 98-103
 Budgetary independence 100, 102
 Buildings 210-219

 Censure 262, 321-323
 Chamber 210-215
 Civics 77, 126
 Civil service 79
 Clerk 131-154
 Committee reports 283-284
 Committee secretaries 155-162
 Committees 229-239
 Confidence, motion of — 95, 320-323
 Consideration in committee 282-284
 Consultative rôle 55
 Contact with the population 121-126
 Co-opting members 27
 Council of ministers 55
 Credentials, ratification of — 46
 Crown 300
 Cultural councils 45

 Death 46
 Debate, general — 286, 288, 289
 Debate on articles 290
 Debate on bills 285-299
 Declaration by the Clerk 150
 Defence commissioner 95
 Delegation of powers 60, 62, 104-110
 Democracy 5-13
 Deposit 70, 73
 Direct suffrage 27, 29, 31
 Dissolution 26, 31
 Documentation 165
 Duties 111-126

 Elections, European — 39-42
 Elections, national — 26-38
 Elections, regional — 43-45
 Electoral roll 70, 74

 Electorate 74-77
 Eligibility 70-73
 Emergency, state of — 87
 Estates, three — 16, 192, 194
 Executive powers 59

Flagrante delicto 65
 Freedom of action 52, 116

 Government 53, 84
 Government statement 318-320

 Hereditary member 21

 Immunities 63-67
 Incompatibility 78-81
 Ineligibility 78-81
 Informing parliament 310-323
 Initiative 82, 90-94, 266
 Initiative by the people 85, 94
 Interpellations 95
 Interpretation 173

 Judgments 82
 Justice 14, 58

 Legal action 64, 66
 Legislation 263-309
 Legislative powers 14, 16, 58, 59
 Library 137, 166-168

 Magistrates 81
 Majority 36, 37
 Mandate 42, 45, 46-67
 Mandate, binding — 52, 116
 Mandate, multiplication of — 120
 Mandate, transfer of — 51
 Member *de jure* 28
 Ministers, national European — 96
 Motion to disapprove 96, 323
 Motion to refer text back to committee 290

 Nationality 70, 71, 74, 76
 Number of committee members 231, 232, 237, 239
 Number of members of parliament 48, 219
 Number of parties 37

 Oath 46
 Offices for members of parliament 128
 Official report 180-185, 309
 Order, maintenance of — 260-262

 Pairing 107
 Parliamentary secretariat 127-185

- Penalties 64, 261
Personal links 49
Petitions 90
Plenary sittings 240-245
Police 220, 221
Political groups 246-256
Political parties 37, 53
Population 52, 53, 58, 114, 116, 117
Powers 17
Powers, limitation of — 83-89
Presence 48, 118-120
Presence of voters 106
President of the Republic 300-303
Previous question 289
Press 169, 170
Proportional representation 27, 29, 30, 33, 36, 38
Proxy voting 106, 108, 110, 297, 298
Public 217, 220, 221
- Queen, message from — 267
Questions 95
Quorum 292-299
- Recommendations 265
Reference of bills 268-273, 277, 278, 280, 290
Refusal to leave the chamber 262
Refusal to sign 300, 303
Reports, committee — 283, 284
Representation 14, 58, 112-117
Representation of bodies 117
Representation of the nation as a whole 52, 53, 58
Residence 70, 72, 76
Resignation 46
Resolutions 265
Responsibilities 58-62
- Responsibilities of committees 231, 237
Responsibilities of the Clerk 133, 135, 138, 142-144, 147-149
Responsibilities of the government 310-323
Rights of members 82-110
Rules of procedure 224-228
Ruling out of order 289
- Seating arrangements 213, 215
Secretary-general 131-134
Security services 220, 221
Sittings *in camera* 243
Sovereignty 17
Speaking time 244
Substitutes 26, 34, 41, 108
Summary report 184
Supervision 82, 95-97, 311-323
Surgeries 123
Suspension 46
Suspension of the sitting 262
- Translation 173
- Unanimity 295, 297
Unicameral system 189-209
Ushers 220, 221
- Vacancy 38
Validation 46
Votes 245, 292-299
Votes, minimum number required — 33, 36
Voting rights 104, 106
Voting rights for women 76
- Waiving parliamentary immunity 261
Wehrbeauftragter 95
Work-load 50

INDEX

*(Chapitres I à VIII)**(Les chiffres se rapportent aux numéros des paragraphes)*

- Absentéisme 120
 Allocation de sièges 213, 215
 Amendements 283, 290
 Amputation du mandat 51
 Approbation 300 à 305
 Archives 164
 Autonomie budgétaire 100, 102

 Bâtiments 210 à 219
 Bibliothèque 137, 166 à 168
 Bicaméralisme 189 à 209
 Budget 98 à 103
 Bureaux des parlementaires 128

 Candidats suppléants 26
 Caution 70, 73
 Censure 262, 321 à 323
 Commissaire à la défense 95
 Commissions 229 à 239
 Communication gouvernementale 318 à 320
 Compétences 58 à 62
 Compétences des commissions 231, 237
 Compte rendu analytique 184
 Confiance, vote de — 95, 320 à 323
 Conseil culturel 45
 Conseil des ministres 55
 Contact avec la population 121 à 126
 Contrôle 82, 95 à 97, 311 à 323
 Cooptation 27

 Décès 46
 Déchéance 46
 Déclaration du greffier 150
 Délais 270
 Délégation de pouvoirs 60, 62, 104 à 110
 Démission 46
 Démocratie 5 à 13
 Désapprobation, motion de — 96, 323
 Désignation 40
 Devoirs du parlementaire 111 à 126
 Discipline 260 à 262
 Discussion des articles 290
 Discussion générale 286, 288, 289
 Discussion de projets 285 à 299
 Dissolution anticipée 26, 31
 Documentation 165
 Droit de vote 104, 106
 Droits du parlementaire 82 à 110

 Election européenne 39 à 42
 Election nationale 26 à 38
 Election régionale 43 à 45

 Electorat 74 à 77
 Etat d'urgence 87
 Examen en commission 282 à 284

 Femmes, droit de vote des — 76
 Flagrant délit 65
 Fonctions du parlementaire 51 à 57
 Fonction publique 79

 Gouvernement 53
 Greffier 131 à 154
 Groupe politique 246 à 256

 Hémicycle 210 à 215
 Huis clos 243
 Huissiers 220, 221

 Immunité 63 à 67, 261
 Incompatibilité 78 à 81
 Indemnités des parlementaires 174 à 179
 Inéligibilité 78 à 81
 Information du parlement 310 à 323
 Initiative 82, 90 à 94, 266
 Initiative populaire 85, 94
 Instruction civique 77, 126
 Interpellation 95
 Interprétation 173
 Inviolabilité 65
 Irrecevabilité 289

 Journal officiel 180 à 185, 309
 Jugement 82
 Jumelage 107
 Justice 14, 58

 Législation 263 à 309
 Levée de l'immunité 261
 Libération du parlementaire 50
 Liens personnels 49
 Listes électorales 70, 74
 Limitation des pouvoirs 83 à 89

 Magistrature 81
 Majorité 36, 37
 Mandat 42, 45, 46 à 67
 Mandat, amputation du — 51
 Mandat impératif 52, 116
 Mandats, multiplication des — 120
 Membre de droit 28
 Message royal 267
 Ministres « nationaux-européens » 96
 Monocaméralisme 189 à 209
 Motion de désapprobation 96, 323

- Motion de renvoi 290
 Multiplication des mandats 120
 Nationalité 70, 71, 74, 76
 Nombre des commissaires 231, 232, 237, 239
 Nombre des parlementaires 48, 219
 Nombre des partis 37
 Nomination aux commissions 230, 236, 237
 Nomination du greffier 134, 140, 141, 143 à 146,
 148 à 150, 153, 154
 Nomination des parlementaires 22 à 24, 39
 Nouvelle délibération 301, 305
 Ordinateur 185
 Ordre du jour 257 à 259
 « Pairing » 107
 Parlementaire héréditaire 21
 Partis politiques 37, 53
 Permanence 123
 Pétition du parlementaire 90
 Police 220, 221
 Poursuite judiciaire 64, 66
 Pouvoirs 17
 Pouvoir exécutif 59, 84
 Pouvoir législatif 14, 16, 58, 59
 Pouvoirs, délégation de — 104 à 110
 Présence 48, 118 à 120
 Présence des votants 106
 Président de la République 300 à 303
 Presse 169, 170
 Procédure d'urgence 270
 Procuracy, vote par — 106, 108, 110, 297, 298
 Projet de loi 90, 266 à 273
 Promulgation 300 à 305
 Proposition de loi 90, 274 à 281
 Public 217, 220, 221
 Questions 95, 313 à 317
 Question préalable 289
 Quorum 292 à 299
 Rappel à l'ordre 262
 Rapport de commission 283, 284
 Recommandation 265
 Référendum 85, 86
 Refus de signature 300, 303
 Refus de sortir 262
 Règlement 224 à 228
 Renvoi de projets 268 à 273, 277, 278, 280, 290
 Représentation 14, 58, 112 à 117
 Représentation d'organes 117
 Représentation proportionnelle 27, 29, 30, 33,
 36, 38
 Représentation de la totalité de la population 52,
 53, 58
 Résidence 70, 72, 76
 Résolution 265
 Responsabilité gouvernementale 310 à 323
 Responsabilité du greffier 133, 135, 138, 142 à
 144, 147 à 149
 Roi 300
 Rôle consultatif 55
 Salle de séances 210 à 215
 Sanctions 64, 261
 Scrutin uninominal 32, 33, 34, 37, 38
 Séance plénière 240 à 245
 Secrétaire de commission 155 à 162
 Secrétaire général 131 à 154
 Secrétariat de l'assemblée 127 à 185
 Sécurité, service de — 220, 221
 Serment 46
 Seuil 33, 36
 Souveraineté 17
 Suffrage universel 27, 29, 31
 Suppléants 26, 34, 41, 108
 Suspension de séance 262
 Temps de parole 244
 Totalité de la population 52, 53, 58, 114, 116, 117
 Traduction 173
 Travail 50
 Trois états 16, 192, 194
 Unanimité 295, 297
 Vacance de siège 38
 Validation 46
 Vérification de pouvoirs 46
 Vote 245, 292 à 299
 Vote du budget 98 à 103
 Vote de confiance 95, 320 à 323
 Vote par procuration 106, 108, 110
 « Wehrbeauftragter » 95

BIBLIOGRAPHY

A. General

Constitutional and Parliamentary Information (published quarterly by the Association of Secretaries General of Parliaments), 3rd series, No. 80, 1969.

Lalumière and Demichel : *Les régimes parlementaires européens*, 1966.

Loewenstein, K. : Political power and the governmental process (translated into German under the title : *Verfassungsrecht*, 1959, 429 pages).

Mirkine-Guetzévitch, B. : *Les constitutions européennes*, 2 volumes, 1951.

Regolamenti parlamentari dei Paesi della Comunità Europea, 1969, 842 pages.

B. Belgium

De Croo, H.F. : *Het parlement aan het werk*, 1966, 308 pages.

Humblot, F. : *Le parlement bi-caméral*, 1967.

Manuel parlementaire, 1962, 282 pages.

Moreels, J.M. : *Parlementaire procedure voor en na de tweede wereldoorlog in Liber amicorum August de Schryver*, 1968, pages 535-571.

Règlement de la Chambre des Représentants de Belgique ; textes réglementaires et légaux, 1971.

Règlement du Sénat de Belgique, 1972.

Van Impe, H. : *Le régime parlementaire en Belgique*, 1968.

C. France

Bergasse, H. : *Histoire de l'Assemblée (de 1789 à 1967)*, 1967, 362 pages.

Lamy, J.-C., and Kunstlé, M. : *Au petit bonheur de la Chambre*, 1972, 218 pages.

Lidderdale, D.W.S. : *The Parliament of France*, 1954, 296 pages.

Marichy : *La deuxième chambre dans la vie politique française depuis 1875*, 1969.

Règlement de l'Assemblée Nationale, Instruction générale du Bureau, et Constitution, 1968, 337 pages.

D. Italy

Bezzi, F. : *Esperienze e prospettive del bicameralismo in Italia*, 1967.

Di Ciolo, V. : *Le fonti del diritto parlamentare* (with 36 pages of bibliography), 1973, 495 pages.

I deputati e senatori del quinto parlamento repubblicano, 1968, 930 pages.

Manuale parlamentare, 1955, 907 pages.

Montecitorio - uomini e fatti, 1970.

Ordinamento costituzionale e amministrativo dello Stato, 1971, 87 pages.

Regolamento del Senato, 1973, 335 pages.

Regolamento della Camera dei Deputati, 1973, 275 pages.

Vingt-cinq ans de République italienne (1946-1971), 1971, 83 pages.

E. Luxembourg

Manuel parlementaire, 1966, 132 pages.

F. Netherlands

Goossen, P. : *Parlement en kiezer, jaarboek*.

Kranenburg, R. : *Het Nederlandse staatsrecht*.

Oud, P.J. : *Het constitutioneel recht van het Koninkrijk der Nederlanden* (2 volumes), 1947.

Oud, P.J. : *Het jongste verleden (1918-1940)* (6 volumes).

Pot, C.W. van der : *Handboek van het Nederlandse Staatsrecht*, 1946.

Practische mededelingen voor de leden van de Tweede Kamer der Staten Generaal, 1956, 61 pages.

Raalte, E. van : *The Parliament of the Kingdom of the Netherlands*, 1958, 216 pages.

Reglement van orde van de Tweede Kamer der Staten Generaal, 1966, 87 pages.

Welderens Rengers, W.J. van (and de Vries, C.W., Vermeulen, W.H., and Kortenhorst, L.G.) : *Schets ener parlementaire geschie-*

BIBLIOGRAPHIE

A. Généralités

Informations constitutionnelles et parlementaires (publiées quatre fois par an par l'Association des secrétaires généraux des parlements), 3^e série, n° 80, 1969.

Lalumière et Demichel : Les régimes parlementaires européens, 1966.

Loewenstein, K. : *Political power and the governmental process* (traduit en allemand sous le titre : *Verfassungsrecht*, 1959, 429 pages).

Mirkin-Guetzévitch, B. : Les constitutions européennes, 2 volumes, 1951.

Regolamenti parlamentari dei Paesi della Comunità Europea, 1969, 842 pages.

B. Belgique

De Croo, H.F. : *Het parlement aan het werk*, 1966, 308 pages.

Humblet, F. : Le parlement bicaméral, 1967.

Manuel parlementaire, 1962, 282 pages.

Moreels, J.M. : *Parlementaire procedure voor en na de tweede wereldoorlog*, in *Liber amicorum August de Schryver*, 1968, pages 535-571.

Règlement de la Chambre des Représentants de Belgique ; textes réglementaires et légaux, 1971.

Règlement du Sénat de Belgique, 1972.

Van Impe, H. : Le régime parlementaire en Belgique, 1968.

C. France

Bergasse, H. : Histoire de l'Assemblée (de 1789 à 1967), 1967, 362 pages.

Lamy, J.C. et M. Kunstlé : Au petit bonheur de la Chambre, 1972, 218 pages.

Lidderdale, D.W.S. : *The Parliament of France*, 1954, 296 pages.

Marichy : La deuxième chambre dans la vie politique française depuis 1875, 1969.

Règlement de l'Assemblée Nationale, Instruction générale du Bureau, et Constitution, 1968, 337 pages.

D. Italie

Bezzi, F. : *Esperienze e prospettive del bicameralismo in Italia*, 1967.

Di Ciolo, V. : *Le fonti del diritto parlamentare* (avec 36 pages de bibliographie), 1973, 495 pages.

I deputati e senatori del quinto parlamento repubblicano, 1968, 930 pages.

Manuale parlamentare, 1955, 907 pages.

Montecitorio - uomini e fatti, 1970.

Ordinamento costituzionale e amministrativo dello Stato, 1971, 87 pages.

Regolamento dello Senato, 1973, 335 pages.

Regolamento della Camera dei Deputati, 1973, 275 pages.

Vingt-cinq ans de République italienne (1946-1971), 1971, 83 pages.

E. Luxembourg

Manuel parlementaire, 1966, 132 pages.

F. Pays-Bas

Goossen, P. : *Parlement en kiezer, jaarboek*.

Kranenburg, R. : *Het Nederlandse staatsrecht*.

Oud, P.J. : *Het constitutioneel recht van het Koninkrijk der Nederlanden* (2 volumes), 1947.

Oud, P.J. : *Het jongste verleden (1918-1940)* (6 volumes).

Pot, C.W. van der : *Handboek van het Nederlandse Staatsrecht*, 1946.

Practische mededelingen voor de leden van de Tweede Kamer der Staten Generaal, 1956, 61 pages.

Raalte, E. van : *The Parliament of the Kingdom of the Netherlands*, 1958, 216 pages.

Reglement van orde van de Tweede Kamer der Staten Generaal, 1966, 87 pages.

Welderen Rengers, W.J. van (et C.W. de Vries, W.H. Vermeulen et L.G. Kortenhorst) : *Schets ener parlementaire geschie-*

- denis van Nederland (van 1849 tot 1946)*
(5 volumes).
- G. *Federal Republic of Germany*
- Hubner, E., e.a. (ed.) : *Der Bundestag von innen gesehen, 24 Beiträge* (von Abgeordnete), 1969, 310 pages.
- Kopp, H.W. : *Parlamente : Geschichte, Grösze, Grenzen*, 1966, 314 pages.
- Loewenberg, G. : *Parlamentarismus im politischen System der Bundesrepublik Deutschland* (with 34 pages of bibliography), 1969, 580 pages.
- Lohmann, K. : *Der Deutsche Bundestag*, 1967, 142 pages.
- Fundamental Law of the Federal Republic of Germany, 1971, 139 pages.
- Pfitzer, A. : *Le Bundesrat*, 1971, 48 pages.
- Recht und Organisation der Parlamente* (3 loose-leaf volumes).
- Schindler, P. : *Der Deutsche Bundestag, eine Auswahlbibliographie*, 1966, 132 pages.
- Scholz, P. : *Wahlen, Systeme und Probleme*, 1972, 18 pages.
- Trossmann, H. : *Der Deutsche Bundestag, Organisation und Arbeitsweise*, 1963, 170 pages.
- Trossmann, H. : *Parlamentsrecht und Praxis des Deutschen Bundestages*, 1968, 389 pages.
- Ziller, G. : *Der Bundesrat*, 1970, 112 pages.
- H. *United Kingdom*
- Cocks, Sir Barnett (ed.) : *Erskine May's treatise on the law, privileges, proceedings and usage of parliament*, 18th edition, 1971, 1108 pages.
- Taylor, E. : *The House of Commons at work*, 1961, 256 pages.
- I. *European assemblies*
- Birke : *European elections by direct suffrage*, 1971.
- Chiti-Batelli, A. : *Les assemblées européennes, bibliographie analytique*, s.d., 153 pages.
- Cocks, Sir Barnett : *The European Parliament*, 1973, 336 pages.
- Economidès, C.P. : *Le pouvoir de décision des organisations internationales européennes*, 1964, 167 pages.
- Sperling, D. : *Der parlamentarische Charakter Europäischer Versammlungen*, 1961, 80 pages.
- J. *Assembly of Western European Union*
- Assembly list.
- Borcier, P. : *WEU - U.E.O.*, 1961.
- Borcier, P. : *The political rôle of the Assembly of WEU*, 1963.
- Borcier, P. : *Eight years' work for European defence*, 1964.
- Charter and Rules of Procedure*, 1971, 88 pages.
- Practice and Procedure*, 1958, 46 pages.
- Financial Regulations*, 1961, 25 pages.
- Staff Rules*, 1968, 77 pages.
- Rules for temporary staff*, 1973, 8 pages.
- K. *Consultative Assembly of the Council of Europe*
- The Consultative Assembly, procedure and practice*, 1965, 460 pages.
- List of representatives and substitutes from 1949 to 1969*, 1969, 311 pages.
- Rules of Procedure of the Assembly and Statute of the Council of Europe*, 1971, 206 pages.
- L. *Interparliamentary Consultative Council of Benelux*
- Kranenburg, J.L. : *The Consultative Interparliamentary Benelux Council*, 1960, 8 pages.
- Règlement d'ordre intérieur* (preceded by the text of the convention), s.d., 33 pages.
- M. *Regional parliaments*
- Chevallaz, G.A. : *Les problèmes de la régionalisation en Europe* (Document CPL (8) 1

- of *denis van Nederland (van 1849 tot 1946)* (5 volumes).
- G. *République Fédérale d'Allemagne*
- Hubner, E., e.a. (ed.) : *Der Bundestag von innen gesehen, 24 Beiträge (von Abgeordnete)*, 1969, 310 pages.
- Kopp, H.W. : *Parlamente : Geschichte, Größe, Grenzen*, 1966, 314 pages.
- Loewenberg, G. : *Parlamentarismus im politischen System der Bundesrepublik Deutschland (avec 34 pages de bibliographie)*, 1969, 580 pages.
- Lohmann, K. : *Der Deutsche Bundestag*, 1967, 142 pages.
- Loi Fondamentale de la R.F.A., 1971, 139 pages.
- Pfitzer, A. : *Le Bundesrat*, 1971, 48 pages.
- Recht und Organisation der Parlamente* (3 volumes en feuilles mobiles).
- Schindler, P. : *Der Deutsche Bundestag, eine Auswahlbibliographie*, 1966, 132 pages.
- Scholz, P. : *Wahlen, Systeme und Probleme*, 1972, 18 pages.
- Trossmann, H. : *Der Deutsche Bundestag, Organisation und Arbeitsweise*, 1963, 170 pages.
- Trossmann, H. : *Parlamentsrecht und Praxis des Deutschen Bundestages*, 1968, 389 pages.
- Ziller, G. : *Der Bundesrat*, 1970, 112 pages.
- H. *Royaume-Uni*
- Cocks, Sir Barnett (ed.) : *Erskine May's treatise on the law, privileges, proceedings and usage of parliament*, 18^e édition, 1971, 1 108 pages.
- Taylor, E. : *The House of Commons at work*, 1961, 256 pages.
- I. *Assemblées européennes*
- Birke : *European elections by direct suffrage*, 1971.
- Chiti-Batelli, A. : *Les assemblées européennes, bibliographie analytique, s.d.*, 153 pages.
- Cocks, Sir Barnett : *The European Parliament*, 1973, 336 pages.
- Economidès, C.P. : *Le pouvoir de décision des organisations internationales européennes*, 1964, 167 pages.
- Sperling, D. : *Der parlamentarische Charakter Europäischer Versammlungen*, 1961, 80 pages.
- J. *Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale*
- Annuaire
- Borcier, P. : *W.E.U. - U.E.O.*, 1961.
- Borcier, P. : *L'action politique de l'Assemblée de l'U.E.O.*, 1963.
- Borcier, P. : *Huit ans au service de la défense de l'Europe*, 1964.
- Charte et Règlement, 1971, 88 pages.
- Pratique et procédure, 1958, 46 pages.
- Règlement financier, 1961, 25 pages.
- Règlement du personnel, 1968, 77 pages.
- Règlement relatif au personnel temporaire, 1973, 8 pages.
- K. *Assemblée consultative du Conseil de l'Europe*
- The Consultative Assembly, procedure and practice*, 1965, 460 pages.
- Liste des représentants et suppléants de 1949 à 1969, 1969, 311 pages.
- Règlement de l'Assemblée et Statut du Conseil de l'Europe, 1971, 206 pages.
- L. *Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux*
- Kranenburg, J.L. : *The Consultative Interparliamentary Benelux Council*, 1960, 8 pages.
- Règlement d'ordre intérieur (précédé du texte de la Convention), s.d., 33 pages.
- M. *Assemblées régionales*
- Chevallaz, G.A. : *Les problèmes de la régionalisation en Europe (Document CPL (8) 1*

- of the European Conference of Local Authorities), 1970, 137 pages.
- Péronnet, G. : Regional parliaments and the WEU Assembly, 1971-72, 51 pages.
- La regione italiana nella comunità europea*, 1971, 215 pages.
- Regione Toscana : Statuto (in appendice Costituzione della Repubblica Italiana)*, 1971, 47 pages.
- Rougemont, D. de : *Naissance de l'Europe des régions* (with bibliography), 1968, 78 pages.
- Serrani, D. (ed.) : *La via italiana alle regioni*, 1972, 226 pages.
- Sidjanski, D., e.a. : *L'Europe des régions*, 1970, 122 pages.
- N. *Frontier regions*
- Euregio Journal, Magazin für Wirtschaft, regionale Politik, Kultur und Freizeit ; Tijdschrift voor ekonomie, regionale politiek, kultuur en recreatie.*
- Malchus, V. Frhr. von : *La coopération des régions frontalières européennes*, 1972, 144 pages.

- de la Conférence européenne des pouvoirs locaux), 1970, 137 pages.
- Péronnet, G. : Les assemblées régionales et l'Assemblée de l'U.E.O., 1971-1972, 51 pages.
- La regione italiana nella comunità europea*, 1971, 215 pages.
- Regione Toscana : Statuto (in appendice Costituzione della Repubblica Italiana)*, 1971, 47 pages.
- Rougemont, D. de : Naissance de l'Europe des régions (avec bibliographie), 1968, 78 pages.
- Serrani, D. (ed.) : *La via italiana alle regioni*, 1972, 226 pages.
- Sidjanski, D., e.a. : L'Europe des régions, 1970, 122 pages.
- N. *Régions frontalières*
- Euregio Journal, Magazin für Wirtschaft, regionale Politik, Kultur und Freizeit, Tijdschrift voor economie, regionale politiek, kultuur en recreatie.*
- Malchus, V. Frhr, von : La coopération des régions frontalières européennes, 1972, 144 pages.

Evolution of relations between Europe and the United States

REPORT ¹

submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Sir John Rodgers, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the evolution of relations between Europe and the United States

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Sir John Rodgers, Rapporteur

Foreword

I. Recent developments in relations between Europe and the United States

II. Foreign policy questions

III. Monetary questions

IV. Trade problems

V. Conclusions

APPENDICES

I. United States debts

II. United States balance of payments

III. European investments in the United States

IV. Value of the dollar in relation to other currencies

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee: Mr. Kahn-Ackermann (Chairman); MM. Nessler, Pecoraro (Vice-Chairmen); MM. Amrehn, Bettiol, Brugnon, Cravatte, De Clercq (Substitute: de Bruyne), Drago, Fletcher, Grieve, Lemaire, Leynen, Mende (Substitute: Müller), Mendelson, Minnocci, de Niet, Peijnenburg, Péronnet, Portheine, Preti, Quillieri,*

Sir John Rodgers, MM. Roger (Substitute: Krieg), Hansheinrich Schmidt (Substitute: Vohrer), Sieglerschmidt, Steel (Substitute: Critchley), Van Hoeylandt (Substitute: de Stezhe).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

L'évolution des relations entre l'Europe et les Etats-Unis

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par Sir John Rodgers, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur l'évolution des relations entre l'Europe et les Etats-Unis

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par Sir John Rodgers, rapporteur

Note préliminaire

- I. Evolution récente des rapports entre l'Europe et les Etats-Unis
- II. Les questions de politique étrangère
- III. Les questions monétaires
- IV. Les problèmes commerciaux
- V. Conclusions

ANNEXES

- I. Endettement des Etats-Unis
- II. Balance américaine des paiements
- III. Investissements européens aux Etats-Unis
- IV. Valeur du dollar par rapport à quelques monnaies

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Kahn-Ackermann (président) ; MM. Nessler, Pecoraro (vice-présidents) ; MM. Amrehn, Bettiol, Brugnon, Cravatte, De Clercq (suppléant : de Bruyne), Drago, Fletcher, Grieve, Lemaire, Leynen, Mende (suppléant : Müller), Mendelson, Minnoci, de Niet, Peijnenburg, Péronnet, Portheine, Preti, Quilleri,

Sir John Rodgers, MM. Roger (suppléant : *Krieg*), Hansheinrich Schmidt (suppléant : *Vohrer*), Sieglerschmidt, Steel (suppléant : *Critchley*), Van Hoeylandt (suppléant : *de Steche*).

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation
on the evolution of relations between
Europe and the United States

The Assembly,

Considering that the security of the western world cannot be guaranteed without close co-operation between Western Europe and the United States ;

Considering therefore that the pursuit of negotiations with members of the Warsaw Pact on all matters connected with arms limitation, force reductions and security and co-operation in Europe calls for prior agreement between Europe and the United States on the principles of common defence ;

Recalling that for many years the United States made a major contribution to the reconstruction and economic development of Europe ;

Considering that Europe and the United States ought to pursue similar aims in the search for a new international monetary system and in the lowering of remaining barriers to world trade ;

Regretting that feelings of mistrust and rivalry have developed on both sides of the Atlantic in recent years, often stemming from inadequate knowledge of each other ;

Welcoming the dialogue due to take place between European Heads of State and the United States Government on an improved relationship between the United States and the European members of the North Atlantic Alliance,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Ensure that differences of views between the member countries and the United States on day-to-day political and economic questions do not prejudice the solidarity of the Atlantic Alliance which guarantees the security of all and promote agreement between the member countries with a view to ensuring that the United States receives a fair financial compensation for maintaining its forces in Europe ;

2. Promote monetary and trade policies in the Council of the Communities with the aim of consolidating European unity and strengthening Atlantic solidarity and, to this end, seek to :

(a) establish a world monetary standard independent of any country's economic policy ;

(b) introduce machinery for the automatic adjustment of exchange rates between currencies within a fixed parity system ;

(c) reduce progressively all obstacles to international free trade ;

3. Uphold a common point of view in those bodies where the political and military aspects of European security are discussed with the United States, particularly in the North Atlantic Council, and examine the principles on which future co-operation between Europe and the United States might be based, particularly in the defence field ;

4. Promote increased exchanges of ideas and persons between Western Europe and the United States with a view to restoring an atmosphere of mutual confidence and in particular invite the WEU Public

Projet de recommandation
sur l'évolution des relations entre
l'Europe et les Etats-Unis

L'Assemblée,

Considérant que la sécurité du monde occidental ne peut être assurée sans une étroite coopération entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis ;

Estimant que, de ce fait, la poursuite de négociations avec des membres du Pacte de Varsovie dans tous les domaines touchant à une limitation des armements, à une réduction des forces, ainsi qu'à la sécurité et à la coopération en Europe exige une entente préalable entre l'Europe et les Etats-Unis sur les principes d'une défense commune ;

Rappelant que, pendant de nombreuses années, les Etats-Unis ont fourni une importante contribution à la reconstruction et au développement économique de l'Europe ;

Considérant que l'Europe et les Etats-Unis doivent poursuivre des objectifs analogues dans la recherche d'un nouveau système monétaire international comme dans l'élimination des obstacles entravant encore le commerce mondial ;

Regrettant que, de part et d'autre de l'Atlantique, se soient développés, au cours des dernières années, des sentiments de méfiance et de rivalité reposant souvent sur une connaissance mutuelle insuffisante ;

Se félicitant de la prochaine ouverture d'un dialogue entre les dirigeants des Etats européens et le gouvernement américain sur l'établissement de relations améliorées entre les Etats-Unis et les pays européens membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De veiller à ce que les divergences de vues entre les pays membres et les Etats-Unis sur les questions politiques et économiques de l'heure ne portent pas préjudice à la solidarité de l'Alliance atlantique, garante de la sécurité de tous, et de promouvoir un accord entre les pays membres en vue d'assurer aux Etats-Unis les compensations financières équitables au maintien de leurs forces en Europe ;
2. De promouvoir, au sein du Conseil des Communautés, des politiques monétaires et commerciales tendant à la fois à la consolidation de l'unité européenne et au renforcement de la solidarité atlantique et visant, à cette fin :
 - (a) au rétablissement d'un étalon monétaire mondial indépendant de la politique économique d'aucun pays ;
 - (b) à l'adoption d'un mécanisme d'ajustement automatique des taux des différentes monnaies à l'intérieur d'un système de parités fixes ;
 - (c) à la réduction progressive, dans le marché international, des entraves de toute nature à la liberté des échanges commerciaux ;
3. De faire valoir un point de vue commun dans les instances où les aspects politiques et militaires de la sécurité européenne sont discutés avec les Etats-Unis, et en particulier au sein du Conseil atlantique, et d'examiner les principes sur lesquels pourrait reposer à l'avenir la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis, notamment dans le domaine de la défense ;
4. De promouvoir un développement des échanges d'idées et de personnes entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis en vue de restaurer un climat de confiance réciproque et d'inviter notamment le Comité

Administration Committee to extend its activities to the development of exchanges of officials with the United States ;

5. In general, and in application of the modified Brussels Treaty, assume responsibility for maintaining close co-operation between Western Europe and the United States, the foundation of European security, and seek permanent co-operation with the ministerial and parliamentary institutions of the Nine with responsibilities for foreign policy ;

6. Give close consideration to the possibility of drawing up plans for permanent consultations between Western Europe and the United States.

de l'Administration Publique de l'U.E.O. à prévoir une extension de son action par un développement des échanges de fonctionnaires avec les Etats-Unis ;

5. D'une manière générale, d'assumer, en application du Traité de Bruxelles modifié, la responsabilité du maintien d'une étroite coopération entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis, fondement de la sécurité européenne, et de rechercher une coopération permanente avec les instances aussi bien gouvernementales que parlementaires des Neuf dans le domaine de la politique étrangère ;

6. D'étudier avec soin la possibilité d'instituer un système de consultations permanentes entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis.

Explanatory Memorandum

(submitted by Sir John Rodgers, Rapporteur)

Foreword

At the first part of this session, the General Affairs Committee submitted to the Assembly a report by my colleague, Mr. Michael Stewart, on the evolution of relations between Europe and the United States. The Assembly was unable to adopt the Committee's recommendation for lack of a quorum and the report was consequently referred back to the Committee by decision of the Presidential Committee. As I share most of my predecessor's views, although belonging to a different party, I therefore felt it preferable to use the main elements of the text that has already been endorsed by the Committee. The text has been brought up to date in the light of developments since June 1973 and more substantial changes have been made to the draft recommendation in response to objections by several members of the Assembly during the first part of the session.

I. Recent developments in relations between Europe and the United States

1. Since the end of the second world war, the security of Western Europe and the development of trade and economic activities throughout the free world have been based on close co-operation between Europe and the United States. Initially, co-operation was merely a question of United States assistance to Europe but it has since become more balanced. However, although in the field of defence and related political matters NATO has provided a framework for co-operation, in the monetary field the IMF has, in recent years, been more of a private stamping ground for rivalry between the United States and certain European countries.

2. Subsequently, in the purely economic and trade field, Europe has organised itself and has recently strengthened its hand considerably by the enlargement of the European Communities. However, there is no real permanent structure for the western world as a whole, with the result that relations between Europe and the United

States have deteriorated, rivalry and misunderstandings have increased and, finally, there are signs of an approaching crisis between Europe and the United States on what had hitherto seemed to be firm ground, i.e. co-operation in the defence field.

3. Yet this co-operation is indispensable for both Europe and the United States. Although two Western European countries possess nuclear weapons, the security of Europe depends first and foremost on American nuclear weapons which alone are powerful enough to deter the Soviet Union and its allies.

4. The presence of American forces on the European continent provides a guarantee that, should Europe be attacked, the United States will automatically be involved and hence Western Europe has a guarantee that there will be no attack from the East.

5. Co-operation between Europe and the United States is therefore essential in any policy to consolidate and organise peace in Europe and throughout the world. Since European security depends on the United States, close co-operation between the United States and Western Europe is essential in any negotiations affecting the security of Europe, exchanges of all kinds with the Soviet Union and its allies and the reduction of forces, both conventional and nuclear.

6. Individual efforts by certain European States to improve detente and promote entente and co-operation with the Eastern European countries have been possible only insofar as their security was guaranteed by the Atlantic Pact and alliance with America. This is particularly so for the Federal Government's *Ostpolitik* which met a long-standing wish of Germany's western allies but might involve dangers for Germany itself and the balance in Europe should the Federal Republic not remain closely associated with its western allies. Thus, agreements between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic on the status of Berlin are possible only in the framework of the four-power agreement guaranteeing this status.

Exposé des motifs

(présenté par Sir John Rodgers, rapporteur)

Note préliminaire

La Commission des Affaires Générales avait présenté à l'Assemblée, lors de la première partie de la présente session, un rapport de M. Michael Stewart sur l'évolution des relations entre l'Europe et les Etats-Unis. La recommandation présentée par la commission n'ayant pu être adoptée par l'Assemblée, faute de quorum, le rapport a été renvoyé à la commission par une décision du Comité des Présidents. Partageant, sur la plupart des points, les vues exposées par mon prédécesseur, quoique je n'appartienne pas au même parti que lui, j'ai jugé préférable de reprendre, pour l'essentiel, le texte qui a déjà été approuvé par la commission. Je me suis donc contenté de le mettre à jour pour tenir compte de l'évolution de la situation et des événements survenus depuis juin 1973, quitte à modifier plus substantiellement le projet de recommandation pour répondre à certaines objections formulées par divers membres de l'Assemblée lors de la première partie de la session.

I. Evolution récente des rapports entre l'Europe et les Etats-Unis

1. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la sécurité de l'Europe occidentale, d'une part, le développement du commerce et des activités économiques de l'ensemble du monde libre, d'autre part, ont reposé sur une étroite coopération entre l'Europe et les Etats-Unis. Cette coopération a d'abord été une aide pure et simple des Etats-Unis à l'Europe et puis, au cours des années, elle a évolué pour prendre un caractère plus équilibré. Néanmoins, si dans le domaine de la défense et des questions politiques qui s'y rattachent, l'O.T.A.N. a fourni le cadre d'une coopération organique, dans le domaine monétaire, le F.M.I. a été davantage, au cours des dernières années, le champ clos de rivalités entre les Etats-Unis, d'une part, et certains pays européens, d'autre part.

2. De ce fait, dans le domaine proprement économique et commercial, l'Europe s'est organisée de son côté et cette organisation vient d'être considérablement renforcée par l'élargissement des Communautés européennes sans que le monde occidental dans son ensemble dispose de véritables structures permanentes. Le résul-

tat en a été une détérioration des relations entre l'Europe et les Etats-Unis, la multiplication des rivalités et des malentendus et, finalement, une sorte de crise des relations entre l'Europe et les Etats-Unis qui met en cause ce qui semblait solidement acquis jusqu'à présent, c'est-à-dire la coopération dans le domaine de la défense.

3. Pourtant, cette coopération revêt un caractère indispensable, tant pour les Européens que pour les Américains. Le fait que deux pays d'Europe occidentale disposent d'armes atomiques n'empêche pas que la sécurité de l'Europe est d'abord et avant tout assurée par l'arme nucléaire américaine qui, seule, est assez puissante pour exercer un effet de dissuasion sur l'Union Soviétique et sur ses alliés.

4. La présence de forces américaines sur le continent européen fournit à l'Europe la garantie que, si elle est l'objet d'une agression, les Etats-Unis interviendront en tout état de cause à ses côtés. Cela donne à l'Europe occidentale l'assurance qu'elle ne fera pas l'objet d'une agression de la part de ses voisins de l'Est.

5. De ce fait, la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis est indispensable à toute politique visant à consolider et à organiser la paix en Europe et dans le monde. Puisque la sécurité de l'Europe dépend des Etats-Unis, il est indispensable que les Etats-Unis et l'Europe occidentale coopèrent étroitement dans toutes les négociations touchant à la sécurité de l'Europe, aux échanges de toute nature avec l'Union Soviétique et ses alliés, à la réduction des forces aussi bien conventionnelles que nucléaires.

6. Les entreprises particulières que certains Etats européens ont pu mener en vue d'améliorer la détente et de promouvoir l'entente et la coopération avec des pays de l'Europe de l'Est n'ont pu être réalisées que dans la mesure où la sécurité de chacun de ces pays était garantie par le Pacte atlantique et l'alliance américaine. Cela est particulièrement vrai de la « politique à l'Est » du gouvernement fédéral qui correspondait au vœu exprimé depuis longtemps par les alliés occidentaux de l'Allemagne, mais qui pourrait présenter bien des dangers pour l'Allemagne elle-même et pour l'équilibre en Europe si la République fédérale ne demeurait pas étroitement associée à ses alliés occidentaux. Ainsi, des accords entre la République Fédérale d'Alle-

7. Co-operation is equally necessary in the economic field in order to activate trade and hence production which governs the rise in the standard of living on both sides of the Atlantic and also in order to tackle the detrimental effects which uncontrolled expansion of the industrial economy may have on society or mankind. Finally, the western currencies are so interlinked that if effective measures are to be taken against the inflation now rife throughout the western world with the constant threat of what might be disastrous crises, it will be necessary to straighten out the international monetary order. To do this without seriously damaging the economy and trade will call for close understanding between the European and American partners.

8. While there is a continuing need for co-operation between Europe and the United States, it must now be adapted to meet a series of new problems.

9. The first is the evolution of economic forces between the United States and Europe. In the last ten years, economic development has been far more rapid in Western Europe than in the United States and the balance of economic forces in the West is tending to swing more towards Europe. The United States is passing through a difficult period, many aspects of which concern its relations with Europe.

10. The United States balance of payments is regularly in deficit, due to the volume of United States investments abroad, its budgetary deficit and the cost of the Vietnam war in particular, the cost of maintaining troops abroad and the scale of its nuclear and space programmes¹.

1. Cf. Appendix II from which it will be seen that private capital exports and State expenditure are on about the same level in terms of United States' external expenditure of which they constitute the major part. Consequently, any attempt to explain the American deficit by only one of these elements is an unrealistic simplification.

11. In the last two years, the United States' trade balance has also shown a deficit, while that of most Western European countries has shown a surplus.

12. For these two reasons, and also because of increased demands in the United States, the dollar — the currency on the basis of which all the western currencies were defined — is in difficulties. Two devaluations — in December 1971 and February 1973 — have not sufficed to halt the continual speculation in European currencies which has compelled a number of Western European countries to revalue their currencies at the expense of their competitive position in international trade and then to protect themselves from the international monetary system by resorting to floating exchange rates and no longer supporting the dollar.

13. The economic difficulties experienced recently in the United States and particularly the sharp drop in the dollar exchange rate seem to have made a strong impression on American public opinion with the result that there is now a tendency to overestimate the wealth and economic power of Japan and Europe and underestimate domestic resources and power. It should be recalled that the per capita gross national product in the United States is still almost double that of most Western European countries, that American investments abroad have given American firms control of many sectors of industry and sometimes even agriculture in the free world and that the world's largest industrial firms and banks are American. In short, after what was probably an exaggerated view of the advantages derived from vast resources and economic power, the United States now seems to be taking an equally exaggerated view of its present difficulties, however limited they may be. Since the second world war, all the European countries have experienced far greater difficulties than those now facing the United States. There is no question of having to relinquish major aspects of foreign or defence policy. Similarly, in technology the United States is still well ahead of Europe which is lagging a long way behind in fields which will probably be of crucial importance in the immediate future such as space, the aeronautical industry and computers. There can be no doubt that American strength is still the basis of the defence of the free world in which

magne et la République Démocratique Allemande concernant le statut de Berlin ne sont possibles que dans le cadre de l'accord des quatre puissances garantes de ce statut.

7. Dans le domaine économique, une coopération de cette nature n'est pas moins indispensable, aussi bien pour activer les échanges et, par là, la production dont dépend la hausse du niveau de vie de part et d'autre de l'Atlantique, que pour tenter de combattre les effets nocifs que peut avoir pour la société ou pour les individus, une expansion incontrôlée de l'économie industrielle. Enfin, l'interdépendance de l'ensemble des monnaies occidentales est telle qu'aucune lutte efficace contre l'inflation qui sévit actuellement dans l'ensemble du monde occidental et qui le menace continuellement de crises dont les effets pourraient devenir désastreux, exige une remise en ordre du système monétaire international ; cette remise en ordre ne peut être réalisée sans nuire gravement à l'activité et aux échanges que par une étroite entente entre les partenaires européens et américains.

8. Si la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis est une nécessité permanente, elle doit aujourd'hui s'adapter à une série de problèmes nouveaux.

9. Le premier de ces problèmes, c'est l'évolution du rapport des forces économiques entre les Etats-Unis et l'Europe. En effet, depuis une dizaine d'années, l'Europe occidentale a connu un développement économique beaucoup plus rapide que les Etats-Unis et l'équilibre des forces économiques tend à se modifier de plus en plus au sein du monde occidental en faveur de l'Europe. Les Etats-Unis traversent une sorte de crise dont de nombreux aspects concernent leurs rapports avec l'Europe.

10. La balance des comptes américaine est régulièrement déficitaire et ceci, à la fois en raison de l'importance des investissements américains à l'étranger, du déficit du budget américain et du coût notamment de la guerre du Vietnam, des frais entraînés par la présence de forces militaires américaines à l'étranger, de l'importance des programmes nucléaires et spatiaux dont les Etats-Unis ont la charge¹.

1. Cf. Annexe II où l'on constatera que les sorties de capitaux privés et les dépenses de l'Etat se situent à peu près à égalité parmi les dépenses extérieures des Etats-Unis dont elles constituent l'essentiel. Toute explication du déficit américain par un seul de ces éléments constitue donc une simplification qui ne rend pas compte des réalités.

11. Depuis deux ans, la balance commerciale des Etats-Unis est également devenue déficitaire alors que celle de la plupart des pays de l'Europe occidentale est excédentaire.

12. Pour ces deux raisons, en même temps qu'à cause de l'accroissement de la demande aux Etats-Unis, le dollar, monnaie à partir de laquelle était défini l'ensemble des monnaies du monde occidental, connaît des difficultés. Deux dévaluations réalisées en décembre 1971 et en février 1973 n'ont pas suffi à mettre un terme à des spéculations continues sur les monnaies européennes, ce qui a obligé nombre de pays d'Europe occidentale à réévaluer leurs monnaies nationales d'une façon qui a porté atteinte à leur capacité concurrentielle sur le marché international, puis à prendre leurs distances à l'égard du système monétaire international en recourant au système des taux de change flottants, c'est-à-dire en renonçant à soutenir le cours du dollar.

13. Il semble que l'opinion américaine ait été extrêmement impressionnée par les difficultés économiques qu'ont rencontrées les Etats-Unis au cours des derniers mois et surtout par la dévalorisation très rapide du dollar sur le marché des changes. De ce fait, l'Amérique a aujourd'hui tendance à surestimer la richesse et la puissance économique de ses partenaires japonais ou européens et à sous-estimer sa propre richesse et sa propre puissance. Il convient de rappeler que le produit national brut par tête reste aux Etats-Unis près du double de ce qu'il est dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, que les investissements américains à l'étranger donnent à des entreprises américaines le contrôle d'une grande partie de l'activité industrielle et parfois même de l'activité agricole du monde libre, que les plus grandes sociétés industrielles ou bancaires du monde sont américaines. Bref, après avoir ressenti probablement d'une façon exagérée les avantages que leur conféraient la richesse et la puissance économiques, les Etats-Unis semblent ressentir aujourd'hui, d'une façon non moins exagérée, les difficultés somme toute assez limitées qu'ils connaissent actuellement. Les pays européens ont tous connu depuis la seconde guerre mondiale des périodes de difficultés beaucoup plus sérieuses que celles que connaissent aujourd'hui les Etats-Unis. Ils n'ont pas, de ce fait, cru devoir renoncer aux grandes orientations de leur politique étrangère ni de leur politique de défense. Enfin, il convient de rappeler que, dans le domaine de la technologie, l'Améri-

the United States will continue to play a major rôle.

14. Compared with the position in the United States, Europe has developed in two respects: through the rapid economic growth in most European countries and particularly in the European Economic Community in the last ten years and through the enlargement of the Community in the light of the agreements concluded or in the process of being concluded between the EEC and the other Western European countries. Consequently, Europe is emerging as a coherent, organised economic power whose external trade is more widespread than that of the United States and which, in a growing number of fields, can compete quantitatively and qualitatively with American industry.

15. This evolution has led the United States Government to consider major changes in its policy. These changes had been delayed until now because of the Republican Administration's difficulty in finding a satisfactory solution in Vietnam but this obstacle now seems to have been removed and, at the beginning of 1973, the United States Government made it clear that it wished to hold negotiations and take a number of measures affecting all fields of co-operation between Europe and the United States. It can already be seen from the 1973 budget that in the defence field the United States is about to adopt an entirely new policy. The termination of compulsory military service will lead to a reduction in the overall level of American forces and very probably there will be noticeable changes in the levels of American forces stationed in Europe. In any event, negotiations are already being held between the United States and the Soviet Union with a view to ending the nuclear arms race.

16. On 31st January 1973, preliminary talks began for a conference on mutual balanced force

reductions in the Central Europe sector. Consequently, there will be a new approach to the question of United States participation in the defence of Europe. In the monetary field, a twenty-nation group met several times to prepare proposals for reforming the international monetary system. These proposals were submitted at the meeting of the International Monetary Fund in Nairobi in September. Finally, the committee responsible for preparing the GATT trade negotiations managed, on 2nd August, to draw up a draft declaration for the special GATT ministerial meeting which opened in Tokyo on 14th September.

17. In view of the tremendous upheavals now starting in the western world, it is essential for Europe to reappraise its requirements and decide on its attitude towards American initiatives or claims, otherwise it may find itself in a very weak position when faced with the claims of the United States which would then have no difficulty in imposing on a divided Europe decisions which would have been taken in Washington. This is perhaps not the wish of the United States Government and the aim of President Nixon's visit to Europe, which has had to be postponed several times, is obviously to consider with the Europeans what measures should be taken to meet the new situation. But at the same time the United States Government is being subjected to strong pressure from within to uphold strictly American interests and goals. One might therefore wonder what led the United States President to delay his journey for so many months. The search for harmonious, satisfactory or at least mutually-acceptable solutions means that any negotiations must be balanced, i.e. Europe must be a real partner for the United States, and this means that it must present a relatively united front.

18. All the European governments and the United States Government seem convinced of the need to maintain close co-operation between Europe and the United States. However, many of the numerous links across the Atlantic have slackened in recent years and a degree of distrust

que conserve une avance considérable sur une Europe qui est encore bien loin de parvenir à la suivre dans les domaines qui, probablement, importent le plus pour le proche avenir, qu'il s'agisse de l'activité spatiale, de l'aéronautique ou des ordinateurs. C'est la puissance américaine qui demeure, en tout état de cause, la base de la défense du monde libre que nul ne peut concevoir sans que l'Amérique y joue un rôle essentiel.

14. En face de cette crise américaine, le développement de l'Europe occidentale s'est manifesté sur deux plans : d'une part, la croissance économique rapide de la plupart des pays européens, et notamment de la Communauté Economique Européenne au cours des dix dernières années, d'autre part, l'élargissement de cette Communauté, compte tenu des accords réalisés ou en voie de réalisation entre la C.E.E. et les autres pays de l'Europe occidentale, font de plus en plus de cette Europe une puissance économique cohérente et organisée dont le commerce extérieur est beaucoup plus important que celui des Etats-Unis et qui, dans un nombre de plus en plus grand de domaines, est en mesure de rivaliser par l'importance et la qualité de sa production avec les industries américaines.

15. L'évolution de cette situation a amené le gouvernement américain à envisager une sérieuse révision de sa politique. Cette révision, retardée jusqu'à présent par la difficulté que rencontrait l'administration républicaine à parvenir à un règlement satisfaisant au Vietnam, semble s'être désormais débarrassée de cet obstacle et, dès le début de 1973, le gouvernement des Etats-Unis a manifesté clairement sa volonté d'ouvrir une série de négociations et de prendre un certain nombre de mesures qui touchent, de façon directe ou indirecte, tous les domaines de la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis. Déjà, la publication du budget américain pour 1973 laisse voir que, dans le domaine de la défense, les Etats-Unis vont adopter une politique toute nouvelle. La suppression du service militaire obligatoire impliquera une réduction du niveau global des forces américaines et il est très vraisemblable que l'importance des forces américaines stationnées en Europe fera l'objet de modifications sensibles de ce point de vue. En tout état de cause, les négociations sont déjà engagées entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires.

16. Le 31 janvier 1973 s'est ouverte une négociation préliminaire en vue d'une conférence

destinée à organiser une réduction équilibrée des forces entre les deux camps, au moins dans le secteur de l'Europe centrale. Par conséquent, la question de la participation des Etats-Unis à la défense de l'Europe va se présenter sous un jour nouveau. Dans le domaine monétaire, un groupe de représentants de vingt pays s'est réuni à plusieurs reprises afin de préparer un projet de réforme du système monétaire international qui a été soumis à la session de Nairobi du Fonds Monétaire International, en septembre. Enfin, un Comité préparatoire des négociations commerciales du GATT est parvenu, le 2 août, à établir un « projet de déclaration » destiné à la session ministérielle spéciale du GATT, ouverte à Tokyo le 14 septembre.

17. En face de ce vaste bouleversement à l'intérieur du monde occidental qui se dessine aujourd'hui, il est indispensable que l'Europe réexamine ses besoins et envisage quelle position elle devra défendre face aux initiatives ou aux revendications américaines. Si elle n'y parvient pas, elle risque de se trouver dans une situation de grande faiblesse devant ces initiatives et ces revendications puisque, dans ce cas, les Etats-Unis n'auraient aucune difficulté à imposer, à une Europe divisée, des décisions qui, de fait, ne seraient prises qu'à Washington. Tel ne semble pas être le désir du gouvernement américain et la visite du Président Nixon en Europe, dont la date a dû être reculée à plusieurs reprises, avait évidemment pour but d'examiner avec les Européens les mesures à prendre pour répondre à la situation nouvelle. Mais, en même temps, le gouvernement des Etats-Unis a affaire à de fortes pressions intérieures pour l'amener à défendre des intérêts ou des objectifs strictement américains et l'on peut s'interroger sur les motifs qui ont amené le Président américain à surseoir à ce voyage pendant de nombreux mois. La recherche de solutions harmonieuses, satisfaisantes ou, au moins, acceptables pour les deux parties exige que les négociations qui doivent avoir lieu soient équilibrées, c'est-à-dire que l'Europe constitue un véritable partenaire pour les Etats-Unis, ce qu'elle ne pourra faire que dans la mesure où elle présentera un front relativement uni.

18. Tous les gouvernements européens et le gouvernement des Etats-Unis paraissent convaincus de la nécessité de maintenir une étroite coopération entre l'Europe et les Etats-Unis. Toutefois, les très nombreux liens qui unissaient les deux rives de l'Océan atlantique semblent

seems to be replacing the confidence which reigned for the first fifteen years after the war.

19. Anti-American feelings have increased in Europe in the last few years. The pursuit of the Vietnam war and the severity of some of the measures taken gave rise, among the younger generation in Europe in particular, to reactions not very different from those of the younger Americans over the same period but which easily turned to anti-Americanism. For instance, much show has been made of burning American flags in the course of student demonstrations of disapproval of American policy in South-East Asia. Although these grounds for hostility disappeared with the return to peace in Vietnam, problems affecting relations between Europe and the United States — particularly monetary problems — are only too often presented to European public opinion in terms of balancing or even conflicting forces. It was inevitable that such reactions should have given the United States the impression that Europe was refusing to take due account of the responsibilities borne by its foreign policy and armed forces and the outrageous nature of many of the demonstrations by young people in Europe was keenly felt.

20. Furthermore, the holding of talks between the United States and the Soviet Union in recent years and the signing of a number of agreements primarily intended to reduce the risk of nuclear war has aroused some concern in Europe regarding defence matters in particular and, more generally, Europe's political independence and its influence in the world. One might wonder whether the Soviet-American agreements on nuclear weapons and the introduction of high-speed consultations by special teleprinter might not lead to the *de facto* removal of the American nuclear guarantee from Europe and a return to a situation in which the possibility of a conventional war might no longer be ruled out. Such fears are in no way allayed by the prospect of certain American forces being withdrawn from Europe. Some Europeans also wonder whether the Soviet-American talks, extending beyond the strictly military field, might not one day lead to political agreement which the European powers would have no choice but to accept. Nothing in United States policy to date can be

quoted to justify such fears but it can do no harm to record them in describing the present context of relations between Europe and the United States.

21. It must also be recognised that cultural relations between Europe and the United States have thinned out in recent years and there has consequently been a marked deterioration in mutual understanding. Either for purely financial reasons or because they felt their efforts in the cultural field were lost because of European lack of understanding, the United States has considerably reduced its activities in this field. Exchanges of professors and students between European and United States universities have fallen off, except perhaps in the purely technical field. Quite probably this is due to the strides made by European universities in a number of branches which were once American specialities, but the decline in cultural relations means that individuals and society are less well acquainted with each other. Even the American troops stationed in Europe, particularly in the Federal Republic, are fairly isolated and have few contacts with the local inhabitants. Instead of improving with time, the situation seems to be worsening. Two societies manage to live side by side in complete ignorance of each other. Could not WEU make a modest contribution to remedying this situation in fields which it already covers, perhaps by asking its Public Administration Committee, which already organises courses for civil servants from member countries, to consider inviting American civil servants to attend?

22. In any event, United States domestic problems are too often presented to the European public in outline without any attempt to facilitate understanding and this leads to oversimplified opinions being formed. Europeans are not always aware of the facts behind the problems and their implications for United States foreign policy, yet these problems exist. Having

s'être détendus au cours des dernières années et une certaine méfiance a pris, chez les uns et chez les autres, la place de la confiance qui régnait au cours des quinze premières années de l'après-guerre.

19. En Europe, un certain anti-américanisme s'est développé dans l'opinion depuis plusieurs années. La poursuite de la guerre du Vietnam, la dureté avec laquelle elle a parfois été menée, ont suscité, notamment de la part de la jeunesse européenne, des réactions pas très différentes de celles que connaissait au même moment la jeunesse américaine, mais qui ont pris facilement un tour anti-américain. C'est ainsi que, lors de nombreuses manifestations d'étudiants, des drapeaux américains ont été brûlés de façon spectaculaire pour manifester la réprobation suscitée par la politique américaine en Asie du Sud-Est. Si ce motif d'hostilité a disparu avec le retour à la paix au Vietnam, tous les problèmes qui touchent aux relations entre l'Europe et les Etats-Unis, notamment les problèmes monétaires, sont trop souvent présentés à l'opinion européenne en termes de rapport de forces, voire en termes de conflits. Il était inévitable que de telles réactions suscitent aux Etats-Unis le sentiment que les Européens se refusaient à mesurer les responsabilités assumées par la politique étrangère et par les forces armées américaines et l'on a été fort sensible au caractère outrancier de nombreuses manifestations de la jeunesse européenne.

20. D'autre part, le fait que les Etats-Unis et l'Union Soviétique aient, au cours des dernières années, poursuivi des conversations et signé un certain nombre d'accords destinés avant tout à conjurer le risque d'une guerre nucléaire, a suscité en Europe certaines inquiétudes touchant, soit au strict domaine de la défense, soit, plus généralement, à celui de l'indépendance politique de l'Europe et de son influence dans le monde. On a pu, en effet, se demander si les accords soviéto-américains concernant les armes nucléaires ou mettant sur pied un système de consultations rapides par téletype spécial, n'aboutiraient pas à retirer, en fait, à l'Europe la garantie offerte par l'arme nucléaire américaine et à recréer une situation dans laquelle l'éventualité d'une guerre conventionnelle ne serait plus exclue. La perspective du retrait d'une partie des forces américaines stationnées en Europe ne peut que renforcer ces craintes. D'autre part, certains Européens ont pu se demander si les conversations américano-soviétiques, dépassant le domaine strictement militaire, n'aboutiraient pas

un jour ou l'autre à une entente politique devant laquelle les puissances européennes n'auraient d'autre possibilité que de s'incliner. Rien dans la politique poursuivie jusqu'à présent par les Etats-Unis ne paraît justifier ces craintes, mais il n'est sans doute pas inutile d'en faire état pour bien préciser le cadre dans lequel évoluent actuellement les relations entre l'Europe et les Etats-Unis.

21. Il faut aussi convenir que les relations culturelles entre l'Europe et les Etats-Unis se sont appauvries au cours des dernières années et que, de ce fait, la compréhension mutuelle s'est notablement détériorée. Soit pour des raisons purement financières, soit parce qu'ils avaient le sentiment que leurs efforts dans le domaine culturel restaient vains en face de l'incompréhension des Européens, les Américains ont considérablement réduit leurs activités dans ce domaine. Les échanges de professeurs et d'étudiants entre les universités d'Europe et des Etats-Unis ont notablement diminué, sauf peut-être dans les domaines de pure technique. Que cela ait été dû au progrès considérable qu'ont réalisé des universités européennes dans un certain nombre de disciplines qui, jusqu'alors, restaient des spécialités américaines, comme la sociologie politique, cela est vraisemblable, mais cette diminution des relations culturelles aboutit à une moindre connaissance des hommes et des sociétés de part et d'autre de l'Atlantique. Même les troupes américaines qui sont stationnées en Europe, et notamment en République fédérale, y demeurent assez isolées et n'ont guère de contacts avec les populations locales. Loin de s'améliorer avec les années, cette situation semble avoir empiré. Elle maintient dans une ignorance réciproque totale deux sociétés qui pourtant cohabitent. L'U.E.O., pour sa modeste part, ne pourrait-elle pas envisager de contribuer à remédier à cette situation dans des domaines où s'étendent déjà ses activités, notamment en invitant son Comité de l'Administration publique, dans le cadre duquel s'effectuent déjà des stages de fonctionnaires des administrations nationales des pays membres à envisager d'inviter des fonctionnaires américains à prendre part à de tels stages ?

22. C'est un fait, en tout cas, que les problèmes intérieurs des Etats-Unis sont présentés trop souvent au public européen d'une façon schématique qui n'en facilite pas la compréhension et qui débouche sur des condamnations simplistes. La réalité de ces problèmes et de leurs incidences sur la politique étrangère des Etats-Unis n'apparaît pas toujours aux yeux des Européens.

reached a very high level of economic achievement, the United States has discovered in the last decade the importance of a number of problems which it had neglected during the post-war economic boom.

23. The 1968 demonstrations brought out the magnitude of the colour problem. At the same time the American press informed the public of the widespread areas of poverty still existing in the United States. The general public was also made aware of the importance of ecological problems, with the result that the government started to spend increasingly large sums on assisting the less privileged sections of society, seeking solutions to the most blatant social problems or remedying the most serious ecological problems. These efforts have weighed heavily on the American budget and explain why the government's main effort has been turned inwards towards domestic problems. This trend has always been evident in the United States, particularly because knowledge of Europe is not widespread beyond a few areas along the east coast which have traditional links with Europe. For the inhabitants of the west coast or even the middle West, Europe is a remote continent which is hardly mentioned in the local press, and they find it hard to understand why there is not more recognition of the assistance afforded by the United States during and after the second world war.

24. Europe cannot ignore or overlook such reactions by American society because sooner or later they will have an influence on government action, either directly or through the intermediary of parliamentarians. To consider as an open battle negotiations with the United States in such fields as trade or currency which have a direct bearing on the interests of persons and economic groups or to adopt an unduly firm stand would probably jeopardise the results of the negotiations because the people of America are not now prepared to pay just any price in order to maintain close co-operation with Western Europe.

25. The United States Government's position towards relations between Europe and the United

States was defined with particular clarity by Mr. Henry Kissinger, President Nixon's Assistant for National Security Affairs, at a luncheon given by Associated Press in New York on 23rd April 1973.

26. Mr. Kissinger did not conceal the fact that he was expressing the views of the United States Government. Defining the international situation as he saw it, Mr. Kissinger stated :

“1973 is the year of Europe because the era that was shaped by decisions of a generation ago is ending. The success of those policies has produced new realities that require new approaches :

— the revival of Western Europe is an established fact as is the historic success of its movement toward economic unification ;

— the East-West strategic military balance has shifted from American preponderance to near equality, bringing with it the necessity for a new understanding of the requirements of our common security ;

— other areas of the world have grown in importance. Japan has emerged as a major power centre. In many fields, “Atlantic” solutions, to be viable, must include Japan ;

— we are in a period of relaxation of tensions. But as the rigid divisions of the past two decades diminish, new assertions of national identity and national rivalry emerge ;

— problems have arisen, unforeseen a generation ago, which require new types of co-operative action. Ensuring the supply of energy for industrialised nations is an example.”

27. Among the points which observers found most striking was the paragraph concerning Japan, which was repeated later in Mr. Kissinger's speech :

“Just as Europe's autonomy is not an end in itself, so the Atlantic community cannot

Pourtant, ces problèmes sont très réels. Parvenus à un degré de réussite économique particulièrement remarquable, les Etats-Unis ont découvert, depuis une dizaine d'années, l'importance d'un certain nombre de problèmes qu'ils avaient négligés pendant la grande période d'essor économique de l'après-guerre.

23. Les manifestations de 1968 ont fait mesurer l'importance du problème noir. C'est à la même époque que la presse américaine a fait connaître au public les îlots de pauvreté qui demeuraient en assez grand nombre aux Etats-Unis. C'est aussi au cours des mêmes années que l'importance des problèmes d'écologie est apparue aux yeux du grand public, ce qui a entraîné le gouvernement à entreprendre des dépenses de plus en plus importantes pour l'aide aux fractions de la société les moins favorisées, pour la solution des problèmes sociaux les plus criants ou pour porter remède aux problèmes d'écologie les plus graves. Ces efforts ont pesé lourdement sur le budget américain et expliquent une tendance au repli vers l'Amérique et les problèmes américains de l'essentiel de l'activité gouvernementale. Cette tendance a toujours été forte aux Etats-Unis, notamment parce que l'Europe y est mal connue, en dehors des quelques régions de la côte orientale qui maintiennent avec elle des liens traditionnels. Pour l'Américain de l'Ouest ou même du centre des Etats-Unis, l'Europe est un continent très lointain dont la presse locale parle peu et dont on comprend mal pourquoi elle ne manifeste pas plus de reconnaissance pour toute l'aide que lui ont apportée les Etats-Unis pendant et après la deuxième guerre mondiale.

24. L'Europe ne peut ignorer, ni négliger, ces réactions de la société américaine parce que ces réactions ne peuvent manquer d'avoir, soit directement, soit par l'intermédiaire des parlementaires, une influence sur l'action du gouvernement. Aborder des négociations avec les Etats-Unis dans des domaines qui touchent aussi directement aux intérêts des personnes et des groupes économiques que le commerce ou la monnaie, en les envisageant comme un affrontement et en montrant une intransigeance exagérée, aboutirait probablement à compromettre le résultat de ces négociations parce que la société américaine n'est pas prête aujourd'hui à payer de n'importe quel prix le maintien d'une étroite coopération avec l'Europe occidentale.

25. La position du gouvernement américain à propos des relations entre l'Europe et les Etats-

Unis a été définie de façon particulièrement nette par M. Henry Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires concernant la sécurité nationale, au cours d'un déjeuner offert par l'Associated Press, à New York, le 23 avril 1973.

26. M. Kissinger n'a pas dissimulé, en effet, que les points de vue qu'il exprimait étaient ceux du gouvernement américain. Définissant la situation internationale telle qu'il la considérait, M. Kissinger a déclaré :

« 1973 est l'année de l'Europe parce que l'ère façonnée par les décisions prises il y a une génération arrive à son terme. Le succès de cette politique a donné naissance à des réalités nouvelles qui exigent de nouvelles approches :

— le rétablissement de l'Europe occidentale est un fait établi, tout comme le succès historique de sa marche vers l'unification économique ;

— l'équilibre militaire stratégique Est-Ouest s'est modifié, passant d'une prépondérance américaine à une quasi-égalité, et nécessitant une nouvelle compréhension des besoins de notre sécurité commune ;

— d'autres régions du monde ont acquis une importance nouvelle. Le Japon est devenu un centre de puissance majeur. Dans de nombreux domaines, les solutions 'atlantiques', pour être viables, doivent comprendre le Japon ;

— nous connaissons actuellement une période de relâchement des tensions. Mais, à mesure que s'atténuent les rigides divisions de ces vingt dernières années, nous assistons à de nouvelles assertions d'identité et de rivalité nationales ;

— des problèmes, imprévisibles il y a une génération, ont surgi et exigent de nouveaux modes d'action et de coopération. L'approvisionnement en énergie des nations industrialisées en est un exemple. »

27. Parmi les points qui ont le plus retenu l'attention des observateurs, il faut citer le paragraphe concernant le Japon, repris d'ailleurs par la suite dans l'exposé du conseiller du Président Nixon :

« Tout comme l'autonomie de l'Europe n'est pas une fin en soi, de même la Communau-

be an exclusive club. Japan must be a principal partner in our common enterprise."

28. This is a new concept of the western world in that Japan is given a place alongside Europe. Considering Japan's present status in the free world, this is perfectly logical and it is quite obvious that the United States' interest in the defence of Japan is not far removed from its interest in the defence of Western Europe. However, an Atlantic world which included Japan would no longer rest on two pillars as formerly defined by President Kennedy and consequently Europe would have to find itself a place on a new world stage in the years to come. This is also the view expressed by Mr. Kissinger:

"The United States will continue to support the unification of Europe. We have no intention of destroying what we worked so hard to help build. For us European unity is what it has always been — not an end in itself but a means to the strengthening of the West. We shall continue to support European unity as a component of a larger Atlantic partnership."

29. This means that the Western European countries must maintain ever closer concertation in respect of the foreign policy and defence matters which concern them.

30. Mr. Kissinger's proposal for a new Atlantic Charter provoked cautious reactions among the United States' European allies. Their caution is due largely to fairly widespread fear lest they thus be compelled to accept radical changes in the United States foreign and defence policy. The very word "charter" is equivocal since many consider it to indicate an extremely precise text intended to set relations between the members of the Atlantic Alliance in a completely new framework. Yet the United States Government does not seem at present to have any precise or definite ideas on what is to be covered by this charter. In general, the Americans who spoke to the General Affairs Committee about this proposal when it visited the United States in May 1973 saw it as a new definition of the basic principles on the organisation of the free world and of the joint aims to be achieved by the

members of the Alliance rather than the preparation of a constitutional text setting out hard and fast rules for the Alliance. However this may be, the United States has made a proposal to exchange views with Europe and there is no reason to reject the principle out of hand, even if Europe feels it must ensure that the consultations are not used to link trade and monetary matters with defence and questions of foreign policy.

II. Foreign policy questions

31. For the last twenty years Europe's security has been guaranteed by a balance of forces between the Soviet Union and its allies on the one hand and the Atlantic Alliance on the other. This balance can be maintained only insofar as the Atlantic Alliance remains a coherent organisation in the military and foreign policy fields.

32. If the NATO integrated military structure were allowed to disintegrate, there would be uncertainty as to each member's determination to intervene in the event of one of its partners being the object of an armed attack and this might encourage an enemy to draw risky conclusions and endanger peace. It is evident that a common defence policy implies fundamental agreement on the foreign policy aims of the members of the Alliance throughout the North Atlantic Treaty area and also throughout the world, since an alliance could hardly exist if various groups of its members took different sides over matters outside Europe.

33. Although it is obvious today that both Europe and America wish the Atlantic Alliance to continue, the peoples of Western Europe are finding it increasingly hard to accept the sacrifices — financial or periods of service — which are the price of their common defence. Moreover, France has withdrawn its forces from the NATO integrated command.

té européenne ne peut être un club exclusif. Le Japon doit être un des partenaires principaux de notre entreprise commune.»

28. C'est une conception nouvelle du monde occidental qui a été ainsi avancée, puisque le Japon y prend sa place aux côtés de l'Europe. Ceci est parfaitement logique si l'on considère la place que le Japon occupe aujourd'hui dans le monde libre et il est bien évident que l'intérêt porté par les Etats-Unis à la défense du Japon est analogue à celui qu'ils peuvent attacher à la défense de l'Europe occidentale. Néanmoins, un monde atlantique englobant le Japon ne serait plus un monde atlantique à deux piliers, comme celui qui avait été évoqué naguère par le Président Kennedy et, de ce fait, l'Europe risque d'avoir affaire, au cours des prochaines années, à un ensemble mondial nouveau où elle aura à définir sa place. C'est aussi le point de vue exprimé par M. Kissinger :

« Les Etats-Unis continueront à soutenir l'unification de l'Europe. Nous n'avons nullement l'intention de détruire ce que nous avons tant travaillé à construire. Pour nous, l'unité européenne est ce qu'elle a toujours été : non pas une fin en elle-même, mais un moyen de renforcer les pays d'Occident. Nous continuerons à soutenir l'unité européenne, que nous considérons comme un élément d'une association atlantique plus large. »

29. Ceci implique que, plus que jamais, les pays de l'Europe occidentale maintiennent une étroite concertation sur les questions de politique étrangère et de défense qui les concernent.

30. Quand il a proposé l'établissement d'une nouvelle « Charte atlantique », M. Kissinger a suscité des réactions pour le moins méfiantes de la part des alliés européens des Etats-Unis. Cette méfiance s'explique par la crainte qu'éprouvent la plupart d'entre eux de se trouver obligés, de la sorte, à accepter une modification profonde de la politique étrangère et de la politique de défense des Etats-Unis. Le mot « charte », lui-même, est ambigu puisque, aux yeux de beaucoup, il désigne un texte de caractère extrêmement précis destiné à fixer, dans un cadre tout nouveau, les relations entre les membres de l'Alliance atlantique. Or, il ne semble pas que le gouvernement américain ait actuellement des idées précises et définitives sur ce qu'il entend fixer par cette charte. D'une façon générale, les interlocuteurs américains qu'a rencontrés la Commission des Affaires Générales, lorsqu'elle s'est

rendue aux Etats-Unis, en mai 1973, ont présenté cette proposition comme celle d'une nouvelle fixation des principes sur lesquels repose l'organisation du monde libre et des buts que se proposent d'atteindre ensemble les membres de l'Alliance beaucoup plus que comme l'établissement d'un texte de caractère constitutionnel dominant des structures rigides à l'Alliance. En tout état de cause, cette proposition constitue une offre de concertation présentée par l'Amérique à l'Europe et il n'y a nulle raison d'en rejeter a priori le principe, même si l'Europe estime avoir à veiller à ce que les problèmes commerciaux et monétaires ne soient pas liés au cours de ces consultations aux questions touchant à la défense et à la politique étrangère.

II. Les questions de politique étrangère

31. La sécurité de l'Europe est assurée depuis vingt ans par un équilibre des forces entre l'Union Soviétique et ses alliés, d'une part, les membres de l'Alliance atlantique, d'autre part. Cet équilibre ne peut être maintenu que dans la mesure où l'Alliance atlantique continuera à constituer une organisation cohérente, à la fois sur le plan militaire et dans le domaine de la politique extérieure.

32. En effet, une désagrégation du système militaire intégré de l'O.T.A.N. aboutirait à créer une incertitude sur la détermination de chacun des membres à intervenir si un de ses partenaires faisait l'objet d'une agression et, par conséquent, pourrait inciter un adversaire éventuel à se lancer dans des suppositions hasardeuses et à mettre la paix en danger. Il est aussi évident qu'une politique de défense commune implique un accord fondamental sur les objectifs de politique étrangère des différents membres de l'Alliance, dans la zone couverte par le Traité de l'Atlantique Nord en premier lieu, mais aussi dans l'ensemble du monde, car une alliance ne pourrait guère subsister si ses membres se trouvaient à divers degrés mêlés, dans des camps différents, à des conflits à propos de questions non européennes.

33. Or, il est aujourd'hui évident que, si la volonté de maintenir l'Alliance atlantique est commune aux Européens et aux Américains, les peuples de l'Europe occidentale acceptent de plus en plus difficilement les sacrifices exigés par la défense commune, qu'il s'agisse du domaine financier ou de celui du service militaire. De plus, la France a retiré ses forces des commandements intégrés de l'O.T.A.N.

34. On the other hand, the United States Government is under constant pressure from public opinion and many members of Congress to make large-scale cuts in its forces stationed in Europe.

35. So far it has taken no decision on this matter but it may be wondered whether its decisions concerning cuts in overall force levels will not affect the number of troops stationed in Europe. Everything indicates that the present balance between NATO and Warsaw Pact forces is being seriously undermined, at least in the Central Europe area¹. It is not for the General Affairs Committee to consider the deployment of each side's forces in detail, but it can note that any reduction in the level of NATO forces might very seriously jeopardise an already precarious balance and that a major withdrawal of United States forces from Europe might encourage doubts as to the determination of the Americans to defend Western Europe in the event of hostilities.

36. In May 1973, the United States Senate rejected again by a clear majority the bill tabled by Senator Mansfield to force the government to make sweeping cuts in its forces stationed in Europe. There is little doubt that the Administration still wishes to keep most of these forces in Europe and offset any reductions by better deployment and improved equipment. Above all, it wishes to await the outcome of the negotiations on mutual and balanced force reductions before making any noticeable cuts and this position has been reaffirmed by the highest authorities on several occasions recently. As a result of the General Affairs Committee's contacts with persons most representative of opinion in the United States, your Rapporteur wonders whether President Nixon's Administration will be able to withstand pressure to make such reductions for much longer. Reaction to the Vietnam war and current domestic difficulties seem to have hardened American public opinion against overseas commitments and several times the Committee heard the view in Washington and New York that the public was no longer prepared to make

1. Roughly speaking, the ratio of forces is believed to be 65 divisions for the Warsaw Pact compared with 24 for NATO (excluding France), 4,000 fighter aircraft compared with 2,000, 16,000 tanks compared with 5,500, in the Central Europe and Northern areas.

an effort to defend Europe, although all policy leaders well realise that the American commitment in Europe is not for the benefit of Europe alone but for the free world as a whole and hence the United States. Lack of understanding and hostility in Europe towards the Vietnam war, France's withdrawal from the NATO integrated structure and the expulsion of American forces stationed in France, the small military effort by certain European countries and the reduction of their effort or termination of compulsory military service by many of them seem to have given Americans the impression that Europe did not wish to take part in the effort to defend the free world and many of them have mistakenly likened the situation in Europe to that in South-East Asia. The United States should be urged to make a breakdown of the cost of maintaining forces in Europe on the one hand and in the rest of the world on the other. Europe might well consider the establishment of a multilateral fund to offset the costs of the United States 7th Army in Germany. It should also continue to remind the United States of the facts with regard to the European contribution to the defence of Europe and, by implication, to the defence of the United States.

37. These are the conditions in which Europe must now consider the question of force reductions and, in general, the East-West negotiations on limiting or reducing arms.

38. Europe obviously has every interest in an agreement on reducing forces which would allow it to reduce its military budget but not at the expense of its security. Preliminary talks for the negotiations on mutual and balanced force reductions started in Vienna on 31st January 1973. Western Europe's position will be weakened since France has not yet agreed to take part in the negotiations. There are also a number of outstanding points of disagreement between Europeans and Americans.

34. D'autre part, le gouvernement américain a affaire à une pression constante de l'opinion américaine et d'une fraction notable du Congrès pour qu'il réduise considérablement l'importance de ses forces stationnées en Europe.

35. Jusqu'à présent, il n'a pris aucune décision en ce sens, mais l'on peut se demander si les décisions qu'il a prises quant à la diminution du niveau global de ses forces n'auront pas des répercussions sur l'importance de la présence américaine en Europe. Or, tout indique qu'actuellement l'équilibre entre les forces de l'O.T.A.N. et celles du Pacte de Varsovie s'est très sérieusement détérioré, au moins dans le secteur de l'Europe centrale¹. Il n'appartient pas à la Commission des Affaires Générales d'examiner en détail le déploiement des forces des deux camps, mais elle peut prendre note de ce qu'un abaissement du niveau des forces de l'O.T.A.N. risquerait de compromettre très gravement un équilibre déjà précaire et, d'autre part, de ce qu'un retrait important de forces américaines stationnées en Europe pourrait faire naître un doute sur la volonté des Américains de défendre l'Europe occidentale en cas de conflit.

36. Le Sénat américain a, en mai 1973, rejeté par une nette majorité la proposition faite par le Sénateur Mansfield d'une loi obligeant le gouvernement à réduire sensiblement ses forces stationnées en Europe. L'administration américaine continue, ce n'est guère douteux, à désirer le maintien de l'essentiel de ces forces et à compenser d'éventuelles diminutions d'effectifs par un meilleur déploiement et par un meilleur équipement des effectifs restants. Elle est surtout désireuse d'attendre l'aboutissement des négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces pour se livrer à des réductions sensibles et a réaffirmé cette position à plusieurs reprises, au cours des derniers mois, par la voix des personnalités les plus autorisées. Les contacts qu'a pu avoir la Commission des Affaires Générales avec des personnes pouvant mieux représenter l'opinion publique aux Etats-Unis amènent, toutefois, votre rapporteur à se demander si l'administration du Président Nixon restera longtemps en mesure de s'opposer à de telles réductions. C'est, semble-t-il, un effet de la guerre du Vietnam et des difficultés intérieures que

1. En gros, le rapport de forces serait de 65 divisions pour le Pacte de Varsovie, contre 24 pour l'O.T.A.N. (France non comprise), 4.000 avions de combat contre 2.000, 16.000 chars contre 5.500, dans le secteur de l'Europe du centre et du Nord.

connaissent les Etats-Unis que d'avoir rendu l'opinion américaine extrêmement rétive à tout engagement extérieur et plusieurs des personnalités rencontrées par la commission à Washington et à New York ont exprimé l'avis que l'opinion américaine n'était plus prête, aujourd'hui, à s'engager pour la défense de l'Europe, même si tous les responsables de la politique américaine sont parfaitement conscients que l'engagement américain en Europe n'est pas seulement un engagement pour l'Europe, mais aussi un engagement pour l'ensemble du monde libre, et donc pour les Etats-Unis. Les réactions d'incompréhension et d'hostilité qui se sont manifestées en Europe à l'occasion de la guerre du Vietnam, le retrait de la France des organes intégrés de l'O.T.A.N. et l'expulsion des forces américaines stationnées en France, la modicité de l'effort militaire consenti par certains pays européens et la diminution de cet effort de la part de beaucoup, l'abolition du service militaire obligatoire chez de nombreux alliés des Etats-Unis, semblent avoir donné aux Américains le sentiment que l'Europe ne voulait pas participer à un effort de défense pour le monde libre et ont permis chez beaucoup une assimilation abusive de la situation européenne à celle de l'Asie du Sud-Est. Il convient d'inviter instamment les Etats-Unis à ventiler les frais entraînés par le maintien de leurs forces en Europe d'une part, et dans le reste du monde de l'autre. L'Europe pourrait fort bien envisager la création d'un fonds multilatéral destiné à compenser les frais de stationnement de la Septième armée américaine en Allemagne. Elle devrait aussi continuer de rappeler aux Etats-Unis la mesure dans laquelle les Européens contribuent à la défense de l'Europe et, partant, à celle des Etats-Unis.

37. Telles sont les conditions dans lesquelles l'Europe est amenée à aborder aujourd'hui la question de la réduction des forces et, d'une façon générale, celle des négociations entre les pays de l'Est et de l'Ouest en vue d'une limitation, voire d'une réduction des armements.

38. L'Europe a, évidemment, tout intérêt à ce qu'un accord sur la réduction des forces lui permette de limiter ses dépenses militaires, mais à la condition que sa sécurité ne s'en trouve pas menacée. Les conversations préliminaires à une négociation sur les réductions dites « mutuelles » et équilibrées des forces se sont ouvertes à Vienne le 31 janvier 1973. La position de l'Europe occidentale s'y trouvera affaiblie du fait que la France n'a pas, jusqu'à présent, accepté de prendre part à cette négociation. De plus, un

39. In which area will a reduction in forces be sought? Will consideration be given only to foreign troops stationed in the Western and Eastern European countries or will the forces of each member of both alliances be taken into account too? What does the Soviet Union mean by "balance" or "equal security"? Will a similar reduction be sought for each type of weapon or will the overall level of armed forces be reduced?

40. Will reductions of nuclear weapons be considered, or will this be left to the two great powers to negotiate alone in the strategic arms limitation talks?

41. All these questions are of vital interest to Western Europe but there is no common European approach to them. Above all, they are still the subject of considerable differences of position between Europe and the United States.

42. NATO is the normal framework for consultations between Europeans and Americans on matters of this kind, but procedure for consultations in NATO is very cumbersome and in face of Soviet proposals, such as the one to hold the preliminary talks in Vienna and invite neutral countries, made a fortnight before the date planned for the start of the talks, western reactions have been regrettably slow.

43. The MBFR talks raise a number of questions for Western Europe:

- (i) How far were decisions by several member countries of the Atlantic Alliance to reduce their forces taken before the Vienna talks started, particularly the American decision? In these circumstances, how strong will Europe's position be in the MBFR negotiations and in regard to its calls on the United States?

- (ii) What arguments can Europe therefore put forward to prevent the Soviet Union and its allies from trying to separate the Federal Republic of Germany from the rest of Western Europe on the pretext of "neutralising" the Central Europe area?

- (iii) Is there not a risk of the inter-bloc talks in the military field having repercussions on the Helsinki negotiations on security and co-operation in Europe, and making them look like negotiations between military blocs?

44. Finally, it is quite evident that Europe and the United States must hold detailed consultations on all matters affecting peace and security not only in Europe but throughout the world. Although considerable efforts have been made in the NATO framework to hold consultations on the conference on security and co-operation in Europe, this is not so on questions affecting areas outside Europe. For instance, the Vietnam war raised incidents and difficulties between the United States and its allies and the assistance which will have to be given to both parts of Vietnam for post-war reconstruction must not give cause for further clashes between Europeans and Americans. The same will apply to any action related to the re-establishment of peace in the Middle East or the attitude to be taken towards the problems of South Africa, Rhodesia and the Portuguese colonies.

45. In his speech on 23rd April 1973, Mr. Kissinger showed that he had no illusions about the results to be expected of such consultations:

"All of this underlines the necessity to articulate a clear set of common objectives together with our allies. Once that is accomplished, it will be quite feasible, indeed desirable, for the several allies to pursue these goals with considerable tactical flexibility. We do not need to agree on all policies. In many areas of the world our approaches will differ, especially outside of Europe.

But we do require an understanding of what should be done jointly and of the limits we should impose on the scope of our autonomy."

certain nombre de questions demeurent en suspens à propos desquelles Européens et Américains ne semblent pas encore être parvenus à un accord.

39. Dans quelle zone visera-t-on à une réduction des forces ? Envisagera-t-on uniquement les troupes étrangères stationnées dans des pays de l'Europe occidentale et orientale, ou considérera-t-on également les forces nationales de chacun des membres de l'une ou de l'autre alliance ? Que signifient les notions d'équilibre ou de « sécurité égale » qu'ont avancées les Soviétiques ? Cherchera-t-on une diminution de même nature pour chaque type d'armement ou bien cherchera-t-on à abaisser le niveau global des forces armées ?

40. Envisagera-t-on des réductions d'armements nucléaires ou laissera-t-on les deux grandes puissances négocier seules dans ce domaine dans le cadre des négociations SALT ?

41. Voilà toute une série de questions qui ont, pour l'Europe occidentale, un intérêt vital, mais à propos desquelles aucune position commune des pays européens n'a été véritablement élaborée, et surtout à propos desquelles les divergences de positions entre l'Europe et les Etats-Unis semblent, aujourd'hui encore, demeurer considérables.

42. C'est le cadre de l'O.T.A.N. qui est normalement celui de consultations entre Européens et Américains à propos d'affaires de ce genre, mais les procédures de consultation y demeurent fort lourdes, et devant des propositions soviétiques comme celle de fixer les conversations préliminaires à Vienne et d'y inviter les neutres, présentée quinze jours avant la date prévue pour leur ouverture, la lenteur des réactions occidentales a entraîné des inconvénients regrettables.

43. Il n'est pas douteux que l'ouverture des MBFR pose, en outre, à l'Europe occidentale certaines questions :

- (i) Dans quelle mesure les décisions de plusieurs pays membres de l'Alliance atlantique concernant la réduction de leurs forces n'ont-elles pas été prises avant l'ouverture des conversations de Vienne et avant toute décision américaine à ce propos ? Quelle sera, dans ces circonstances, la force des positions européennes dans la négociation des MBFR et dans les demandes que pourra faire l'Europe aux Etats-Unis ?

- (ii) Quels pourront être, dans ces conditions, les arguments européens pour empêcher que l'Union Soviétique et ses alliés ne tentent de séparer la R.F.A. du reste de l'Europe occidentale, sous prétexte de « neutralisation » du secteur central de l'Europe ?

- (iii) Une conversation de bloc à bloc, dans le domaine militaire, ne risque-t-elle pas de rejaillir sur les négociations d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe en leur donnant aussi l'allure de négociations entre blocs militaires ?

44. Enfin l'Europe et les Etats-Unis doivent, de toute évidence, se consulter de façon approfondie sur toutes les questions qui touchent à la paix et à la sécurité, non seulement en Europe, mais dans le monde entier. Si des efforts sérieux ont été faits dans le cadre de l'O.T.A.N. pour une telle consultation à propos de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, il n'en a pas été de même pour ce qui concerne les régions non européennes. Ainsi, la guerre du Vietnam a provoqué des incidents et des difficultés entre les Etats-Unis et leurs alliés et il ne faudrait pas que l'aide qui devra être apportée aux deux fractions du Vietnam pour permettre leur reconstruction après la paix aboutisse à opposer encore Européens et Américains. Il en sera de même pour toutes les initiatives touchant au rétablissement de la paix au Moyen-Orient ou à l'attitude à prendre en face des problèmes de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie ou des colonies portugaises.

45. Dans son discours du 23 avril 1973, M. Kissinger a montré qu'il ne se faisait pas d'illusions sur les résultats auxquels pouvait parvenir une telle concertation :

« Tout cela souligne la nécessité de définir, avec nos alliés, un ensemble précis d'objectifs communs. Cela fait, il sera tout à fait possible, et même désirable, pour les divers alliés, de poursuivre ces buts avec une grande souplesse tactique. Il est inutile que nous soyons d'accord sur tous les aspects de la politique. Dans de nombreuses régions du monde, notre attitude différenciera, particulièrement hors d'Europe.

Mais nous demandons instamment que soit réalisé un accord sur les dispositions à prendre en commun et sur les limites que nous devrions imposer à notre autonomie. »

46. But with regard to the defence of Europe he clearly set out the extent and limits of any decision by the United States Government to withdraw some of its forces from Europe :

“The President has asked me to state that America remains committed to doing its fair share in Atlantic defence. He is adamantly opposed to unilateral withdrawals of United States forces from Europe. But we owe to our peoples a rational defence posture, at the safest minimum size and cost, with burdens equitably shared. This is what the President believes must result from the dialogue with our allies in 1973.

When this is achieved, the necessary American forces will be maintained in Europe, not simply as a hostage to trigger our nuclear weapons but as an essential contribution to an agreed and intelligible structure of western defence. This too will enable us to engage our adversaries intelligently in negotiations for mutual balanced reductions.

In the next few weeks, the United States will present to NATO the product of our own preparations for the negotiations on mutual balanced force reductions which will begin this year. We hope that it will be a contribution to a broader dialogue on security. Our approach is designed not from the point of view of special American, but of general Alliance, interests. Our position will reflect the President's view that these negotiations are not a subterfuge to withdraw United States forces regardless of consequences. No formula for reductions is defensible — whatever its domestic appeal or political rationale — if it undermines security.

Our objective in the dialogue on defence is a new consensus on security addressed

to new conditions and to the hopeful new possibilities of effective arms limitations.”

47. On 10th September 1973, the nine members of the European Community adopted a draft declaration on principles governing relations between the United States and the European Community and its members. This draft is being studied by the United States Government. It constitutes the joint reply of the Nine to the proposals made by Mr. Kissinger in April. It is very much a declaration of principles and your Rapporteur regrets that the European Community was unable to be more definite about what it expects of co-operation between Europe and the United States. The text is particularly weak where defence policy and related foreign policy problems are concerned. Paragraphs 11 and 12, which deal with these matters, cannot be considered satisfactory :

“11. While maintaining their own security they are determined to pursue a policy of détente and co-operation with the Soviet Union and the East European countries. They consider that both the United States and the Nine have essential rôles to play in this respect.

12. They affirm their conviction that progress towards European union will be a positive factor working in favour of détente, noting in particular the constructive contribution which the work of the Nine is making to the realisation of the objectives of the conference on security and co-operation in Europe.”

48. On economic matters, it was quite evident that the European Communities could not be very specific just before the opening of the Tokyo and Nairobi negotiations. For the general principles, paragraph 7 may be quoted :

“7. The United States, recognising that the creation of the Community is an event of great international importance and has enhanced the stability of Europe, welcomes the intention of the Nine to ensure that the Community establishes its position in world affairs as a distinct entity.”

46. Du moins, en ce qui concerne la défense de l'Europe, a-t-il marqué clairement dans quelle mesure et jusqu'à quel point le gouvernement américain pouvait envisager le retrait d'une partie de ses forces stationnées en Europe :

« Le Président m'a demandé de déclarer que l'Amérique s'engage toujours à assumer sa juste part de la défense atlantique. Il est opposé de façon inflexible à des retraits unilatéraux des forces américaines stationnées en Europe. Mais nous devons à nos populations respectives une position de défense rationnelle, dont l'ampleur et les coûts devront être maintenus au minimum compatible avec la sécurité, et comportant une répartition équitable des fardeaux. C'est ce que le Président pense voir sortir du dialogue mené en 1973 avec nos alliés.

Lorsque cela sera fait, les forces américaines nécessaires seront maintenues en Europe, non pas simplement comme un garant de l'utilisation éventuelle de nos armes nucléaires, mais comme une contribution essentielle à une structure de la défense occidentale cohérente, sur laquelle nous soyons tous d'accord. Cela nous permettra également de disposer d'arguments judicieux lors des négociations engagées avec nos adversaires et portant sur des réductions équilibrées et mutuelles de nos forces.

Dans les prochaines semaines, les Etats-Unis présenteront à l'O.T.A.N. les fruits de leurs propres travaux préparatoires en vue des négociations sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe qui doivent s'engager cette année. Nous espérons qu'elles contribueront à élargir le dialogue sur la sécurité. Notre manière d'aborder ce problème est conçue en fonction, non point d'intérêts spécifiquement américains, mais des intérêts généraux de l'Alliance. Notre position traduira l'opinion du Président, à savoir que ces négociations ne sont pas un subterfuge visant à retirer les forces américaines sans se préoccuper des conséquences. Aucune formule de réduction n'est acceptable — quelle que soit sa popularité sur le plan intérieur ou les raisons politiques qui la motivent — si elle compromet la sécurité.

L'objectif que nous visons, dans le dialogue au sujet de la défense, est un nouveau

consensus sur la sécurité axé sur les conditions nouvelles et les nouvelles possibilités encourageantes de limitation efficace des armements. »

47. Les neuf pays membres de la Communauté européenne ont adopté, le 10 septembre 1973, un « projet de déclaration de principe entre les Etats-Unis et la Communauté européenne et ses Etats membres ». Ce projet a été mis à l'étude par le gouvernement américain. Il constitue la réponse commune des Neuf aux propositions présentées en avril par M. Kissinger. Il s'agit bien, en effet, d'une déclaration de principe et votre rapporteur regrette, pour sa part, que la Communauté européenne n'ait pas été en mesure de définir de façon plus précise ce qu'elle attendait de la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis. La faiblesse de ce document lui paraît concerner, en particulier, ce qui a trait à la politique de défense et aux problèmes de politique étrangère qui y sont liés. L'on ne peut en effet s'estimer satisfait par les paragraphes 11 et 12 qui constituent l'essentiel en cette matière :

« 11. Tout en préservant leur propre sécurité, ils sont décidés à poursuivre une politique de détente et de coopération avec l'Union Soviétique et les pays de l'Europe de l'Est. Ils estiment que les Etats-Unis et les Neuf ont les uns et les autres des rôles essentiels à jouer dans ce domaine.

12. Ils se déclarent convaincus que les progrès vers l'union européenne seront un facteur positif en faveur de la détente et notent en particulier la contribution constructive que les travaux des Neuf apportent à la réalisation des objectifs de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (C.S.C.E.). »

48. Dans le domaine économique, il était bien évident que les Communautés européennes ne pouvaient s'exprimer qu'en termes très généraux à la veille de l'ouverture des négociations de Tokyo et de Nairobi. On retiendra, pour ce qui concerne les principes généraux, le paragraphe 7 :

« 7. Les Etats-Unis reconnaissent que la création de la Communauté constitue un événement d'une grande portée internationale et qu'elle a accru la stabilité de l'Europe, se félicitent de l'intention témoignée par les Neuf de voir la Communauté marquer sa place dans les affaires mondiales en tant qu'entité distincte. »

49. This is a point of view which the United States has held for many years and everything indicates that this view has not changed.

50. It will probably be necessary to await President Nixon's visit to Europe, which is now expected to be at the beginning of 1974, for Europe to be given the American reply to this draft.

III. Monetary questions

51. The international monetary system set up under the Bretton Woods agreements has been strongly criticised for some time and in view of monetary fluctuations in the West in recent years the system is being progressively abandoned. It may be considered that it came to an end with the decisions taken by six European countries on 11th March 1973 to allow their currencies to float jointly. The so-called Smithsonian agreements of December 1971 establishing new parities between western currencies led to the dollar being devalued in relation to gold and an even bigger drop in the value of the dollar in relation to certain currencies such as the Deutschmark or the Japanese yen. It was hoped that these measures would re-establish a balance between western currencies, for a few years at least. However, the monetary fluctuations in January 1973 showed that this was not to be and that the present balance might be constantly threatened if more radical measures were not taken to re-establish the international monetary order on a new basis without delay. It is doubtful whether the second devaluation of the dollar, in February 1973, will have much effect.

52. Further grounds for concern and lack of faith in the dollar were to be found in the United States budget, published in January 1973, allowing for a deficit of \$12,700 million despite the signature of the Paris agreements on Vietnam. Even the planned troop cuts will not reduce the United States military budget, at least in absolute figures.

53. Social expenditure, the foreign assistance programme and the amount earmarked for space activities have all been increased. The deficit had admittedly been greater in each of the three preceding years, being about \$20,000 million yearly, but the new budget is unlikely to

reassure those who hoped that the United States Government would put an end to inflationary budgetary imbalances.

54. In actual fact, in terms of rising prices, inflation has been particularly pronounced in the United States in the last few months. For the year starting August 1972, the average rise in prices is believed to have been 7.5 %, a figure comparable with the average in Europe. But between April and August 1973 prices rose by 4.1 %, a figure which was exceeded only by Italy and Japan. In August alone, the figure was 1.8 %, by far the highest of any of the industrialised countries.

55. The progressive deterioration of the United States balance of payments and the falling exchange rate of the dollar in recent years are obviously at the root of one of the more serious differences between Europe and the United States since a large part of the European States' monetary reserves is held in dollars. Without wishing to discuss every detail in this respect, since it is outside the competence of WEU, your Rapporteur nevertheless wishes to give a brief outline of trends during the summer of 1973.

56. The first fact to be noted is that the dollar devaluations followed by the introduction of a floating dollar exchange rate seem to have started to take effect during the summer of 1973. The United States balance-of-payments deficit has been reduced considerably and it is to be hoped that if this trend continues a balance will be restored within the next few months.

57. There seem to be several reasons for this recovery. First, American products have found better outlets in countries where they now cost less and United States imports have passed their peak. Second, for the first time large quantities of European capital have been invested in the United States. Finally, American policy for restricting capital exports seems to have borne fruit.

58. An outcome of the new situation seems to be that the United States Government is now less convinced of the urgency of reforming the international monetary system. In view of the

49. C'est bien là un point de vue que les Etats-Unis soutiennent depuis de nombreuses années et dont tout indique qu'il est resté le leur.

50. Il faudra sans doute attendre le voyage du Président Nixon en Europe, dont on prévoit désormais qu'il aura lieu au début 1974, pour que l'Europe puisse connaître la réponse américaine à ce projet.

III. Les questions monétaires

51. Depuis longtemps, le système monétaire international établi par les Accords de Bretton Woods fait l'objet de vives critiques et les fluctuations monétaires qu'a connues le monde occidental au cours des dernières années ont abouti à l'abandon progressif de ce système. On peut considérer que la décision prise le 11 mars 1973 par six pays européens de laisser flotter ensemble leurs monnaies y a mis fin. De fait, les accords dits de la « Smithsonian », de décembre 1971, instituant de nouvelles parités entre les monnaies occidentales ont abouti à une dévaluation du dollar par rapport à l'or, mais aussi à une dévalorisation plus forte encore de cette monnaie par rapport à certaines monnaies européennes comme le deutschemark ou le yen japonais. L'on pouvait espérer que ces mesures allaient rétablir, au moins pour quelques années, un équilibre entre les monnaies occidentales. Or, une série de fluctuations monétaires, en janvier 1973, a montré qu'il n'en était rien et que les équilibres actuels risquent d'être constamment mis en question si des mesures plus radicales ne rétablissent pas rapidement l'ordre monétaire international sur des bases nouvelles. On peut douter que la seconde dévaluation du dollar, survenue en février 1973, y change beaucoup.

52. Un autre motif d'inquiétude et de méfiance envers le dollar a été la publication, en janvier 1973, du nouveau budget des Etats-Unis. Ce budget prévoit une « impasse » de 12,7 milliards de dollars, et ceci malgré la signature des Accords de Paris sur le Vietnam. Même les réductions prévues pour les effectifs de l'armée américaine ne doivent pas amener de réduction, au moins en chiffre absolu, du budget militaire américain.

53. Les dépenses sociales, le programme d'aide à l'étranger, les crédits destinés aux activités spatiales, ont été augmentés. Certes, le déficit de chacune des trois années précédentes avait été supérieur puisqu'il s'était situé chaque fois aux alentours de 20 milliards de dollars. Néan-

moins, le nouveau budget n'est pas de nature à rassurer ceux qui espéraient que le gouvernement américain mettrait un terme à cette cause d'inflation qu'est le déséquilibre du budget.

54. De fait, l'inflation, exprimée en termes de hausse des prix, a été particulièrement forte aux Etats-Unis au cours des derniers mois. Calculée sur un an, depuis août 1972, la hausse moyenne des prix y aurait été de 7,5 %, ce qui la situerait dans la moyenne des hausses européennes. Mais entre avril et août 1973, elle s'est élevée à 4,1 %, niveau dépassé seulement par l'Italie et par le Japon. Enfin, en août seulement, elle a été de 1,8 %, ce qui place les Etats-Unis largement en tête des pays industrialisés.

55. La détérioration progressive de la balance des paiements américaine et la chute des cours du dollar au cours des dernières années sont évidemment à l'origine d'un des éléments les plus sérieux du contentieux entre l'Europe et les Etats-Unis, puisque l'essentiel des réserves monétaires des Etats européens est constitué par des dollars. Sans vouloir reprendre l'ensemble du débat à ce propos, puisqu'il échappe évidemment aux compétences de l'U.E.O., votre rapporteur voudrait néanmoins indiquer brièvement ce qu'a été l'évolution de la situation dans ce domaine au cours de l'été 1973.

56. Une première constatation s'impose, c'est que les dévaluations du dollar, puis l'adoption, pour cette monnaie, d'un taux de change flottant, semblent commencer à avoir porté leurs effets au cours de l'été 1973. Le déficit de la balance américaine des paiements s'est considérablement résorbé et l'on peut espérer que, si cette tendance se confirme, cette balance se trouvera à peu près équilibrée au cours des prochains mois.

57. Ce retour à l'équilibre semble provenir de plusieurs causes. D'une part, les produits américains semblent avoir trouvé de meilleurs débouchés dans des pays où ils coûtaient désormais moins cher, tandis que les importations américaines ont cessé de s'accroître. En second lieu, et pour la première fois, des capitaux européens en quantité importante se sont investis aux Etats-Unis. Enfin, la politique américaine destinée à limiter les exportations de capitaux semble avoir porté ses fruits.

58. Cette situation nouvelle semble avoir eu pour effet que désormais le gouvernement américain paraît moins convaincu que par le passé de l'urgence d'une réforme du système monétaire

steady improvement in its balance of payments, the United States probably believes it can strengthen its position in international monetary negotiations in the coming months or years.

59. There are, however, contradictions in the United States' external financial policy. Although the new Under-Secretary of Commerce, Mr. Frederick Dent, has made a whole series of statements urging the United States' trading partners to invest in his country, United States legislation and the reactions of American industrial circles place stumbling-blocks in the way of foreign firms wishing to set up in the United States. In spite of the particularly favourable technical and economic conditions at present therefore, the American attitude will have to change considerably if there is to be any significant progress in European and Japanese investments in the United States.

60. It is estimated that direct United States investment abroad amounts to \$80,000 million, while foreign investment in the United States amounts to only \$15,000 million, which shows that a balance is far from being achieved. Nevertheless, such investments have almost doubled and the yield has more than trebled in the last ten years, whereas the yield for foreign investors has increased by about 50 %. However, if account is taken of the depreciation of the dollar, the figure is far lower.

61. The decision to call for foreign capital on a large scale is a completely new attitude by the United States Government, and it is normal that public opinion, particularly industrial circles, should be more reserved than the government and that time will be required for American legislation to be adapted to this new policy.

62. At the meeting of the Committee of Twenty and the subsequent meeting of the International Monetary Fund in Nairobi in September, the question of international monetary reforms, which had been pending for many years, was given close consideration. It had been thought that the meetings in Nairobi would be used to set the reform of the monetary system in motion, and in general

observers were extremely disappointed that nothing concrete emerged. But the meetings were by no means barren. On the contrary, views which were still very divergent at the beginning of the summer seem to have drawn singularly closer, and it is to be hoped that the working groups which were set up will manage to achieve positive results before the next ministerial meeting of the Twenty in January 1974.

63. One question on which Europeans and Americans differed was that of exchange rates. The principle accepted by most European countries was that flexible exchange rates could be a means of re-establishing acceptable parities in the event of crisis, but that they could not constitute a permanent system for relations between currencies. Conversely, the United States wished flexible exchange rates to be maintained more or less permanently. But once the United Kingdom manages to revert to a fixed exchange rate, the European monetary union should be based on the principle of stable exchange rates. The compromise which the Committee of Twenty apparently reached was to define stable exchange rates which could be adjusted if necessary.

64. The problem then arose as to who could decide whether a monetary adjustment was necessary. The Americans advocated a system of automatic adjustments in case of serious surpluses or deficits in a country's balance of payments. The Europeans wished in many cases to uphold the power of States or the European monetary union to define the value of European currencies. Here again a reasonable compromise seems to have been reached insofar as the IMF would be responsible for informing governments when they were expected to adjust their exchange rates.

65. It now remains to ensure that no power is in a position to carry too much weight in the IMF, as was the case for the United States when its financial strength allowed it to dominate the IMF. In this event, such a power might be both judge and plaintiff in disputes over readjustment matters. The reorganisation of the IMF will obviously have to be one of the elements of the international monetary reform.

international. Il est vraisemblable que Washington, considérant que sa balance des paiements s'améliore régulièrement, pense pouvoir renforcer ses positions dans les négociations monétaires internationales au cours des prochains mois ou des prochaines années.

59. D'autre part, on peut déceler certaines contradictions dans la politique financière extérieure des Etats-Unis. En effet, si le nouveau Sous-Secrétaire d'Etat au commerce, M. Frederick Dent, a fait toute une série de déclarations pour inviter les partenaires commerciaux des Etats-Unis à investir dans ce pays, la législation américaine et les réactions des milieux industriels américains opposent de nombreux obstacles à l'implantation d'entreprises étrangères aux Etats-Unis. Il faudrait donc une modification profonde de l'attitude américaine à ce propos pour que les investissements européens et japonais aux Etats-Unis progressent de façon considérable, malgré des conditions techniques ou économiques particulièrement favorables actuellement.

60. L'on estime que les investissements directs des Etats-Unis à l'étranger représentent 80 milliards de dollars, tandis que les investissements étrangers en Amérique n'atteignent que 15 milliards de dollars. C'est dire que l'on est loin d'un équilibre en cette matière. Néanmoins, la valeur de ces investissements a presque doublé au cours des dix dernières années et leurs revenus ont plus que triplé pendant cette période, tandis que le taux de rendement dont bénéficiaient les investisseurs étrangers s'est accru d'environ 50 %. Si toutefois l'on tient compte de la dépréciation du dollar, il faudrait ramener ce chiffre à un niveau beaucoup plus bas.

61. La volonté de faire largement appel au capital étranger constitue une attitude tout à fait nouvelle de la part du gouvernement américain et il est normal que l'opinion, notamment dans les milieux industriels, se montre plus réservée que le gouvernement et qu'il faille de longs délais pour que la législation américaine s'adapte à cette nouvelle politique.

62. C'est au cours du mois de septembre, lors de la réunion du Groupe des Vingt, puis du Fonds Monétaire International à Nairobi, que la question de la réforme monétaire internationale, posée depuis de nombreuses années, a fait l'objet d'un sérieux examen. L'on s'attendait parfois à ce que ces réunions de Nairobi mettent sur les rails la réforme du système monétaire, et les observateurs ont, en général, été extrêmement

déçus de devoir constater que rien de concret n'en était sorti. Cela ne veut pas dire pourtant que ces rencontres aient été improductives. Il semble, au contraire, que les points de vue qui étaient encore fort éloignés au début de l'été s'y soient singulièrement rapprochés et l'on peut espérer que les groupes de travail qui ont été formés à cette occasion aboutiront à des résultats positifs avant la prochaine réunion ministérielle des Vingt qui doit avoir lieu en janvier 1974.

63. La question des taux de change était l'une de celles qui opposaient Européens et Américains. Le principe qui était admis par la plupart des pays européens était que les taux de change flexibles pouvaient être un moyen de rétablir des parités acceptables, en temps de crise, mais qu'ils ne pouvaient constituer un système permanent de relation entre les monnaies. Les Etats-Unis, au contraire, proposaient de maintenir, de façon quasi permanente, la flexibilité des taux de change. Or, c'est sur le principe de la stabilité des taux de change que devrait être fondée, une fois que le Royaume-Uni aura pu revenir à un système de change fixe, l'union monétaire européenne. Le compromis auquel semble être parvenu le Groupe des Vingt consiste à définir des taux de change stables, mais ajustables en cas de nécessité.

64. Le problème se posait alors de savoir qui pourrait décider du caractère nécessaire d'un ajustement monétaire. Les Américains préconisaient un système d'ajustements automatiques, en cas d'excédents ou de déficits graves de la balance des paiements d'un pays. Les Européens entendaient, dans bien des cas, préserver le pouvoir de décision des Etats ou de l'Union monétaire européenne pour définir la valeur des monnaies européennes. Ici encore, il semble qu'un compromis raisonnable ait été trouvé, dans la mesure où le F.M.I. aurait pour mission de faire savoir aux gouvernements à quel moment ils seraient tenus à pratiquer des ajustements de parité.

65. Il reste, dans ces conditions, à veiller à ce qu'aucune puissance ne puisse exercer une action trop forte dans le cadre du F.M.I., comme les Etats-Unis ont pu le faire au moment où leur puissance financière leur permettait de dominer le F.M.I. Dans ce cas, cette puissance risquerait d'être à la fois juge et partie dans les conflits qui pourraient naître sur les questions de réajustement. La réorganisation du F.M.I. sera évidemment un des éléments de la réforme monétaire internationale.

66. But the biggest difference between Europeans and Americans seems to have been over convertibility. Since 15th August 1971, the United States no longer reimburses in gold dollar reserves presented by other States. Moreover, it would be materially impossible to do so at the official rate for gold, nor, as indicated above, is it prepared to throw its frontiers wide open to foreign capital.

67. However, there is every reason to believe that positions drew closer in September. Everyone agreed that henceforth the reserves of central banks should be expressed in SDRs, although agreement was not reached on the reference currency for calculating the value of SDRs or on the interest they should bear. Nor was the question of the residual rôle of gold in the new monetary system settled.

68. Finally, the United States is still opposed to establishing a link between SDRs and development assistance. If Europe and the developing countries wish their views to carry weight, they must explain the type of link they wish to establish.

69. Thus the talks in Nairobi fell far short of solving all the problems, and the Deputies of the Committee of Twenty have instructed four working groups to prepare an agreement on balance-of-payments adjustments, convertibility, the nature of international liquidities and development assistance. The substance of the international monetary reform will probably take shape during the deliberations of these working groups.

IV. Trade problems

70. The aims of Europe and the United States in the field of trade are not very far apart and the whole of Community Europe could probably subscribe to the programme announced by President Nixon in his message of 9th January 1973:

“Our key objectives in reform of the international trading system are to reduce existing tariff and non-tariff barriers affecting agricultural as well as industrial products, to establish new rules for the fairer conduct of world trade, and to open

new opportunities for the poorer nations to earn the foreign exchange required for their development. Such far-reaching goals can be achieved only within a framework which provides for the equitable sharing of benefits and responsibilities and which includes a safeguard system that allows time for industries adversely affected by foreign competition to adjust to shifts in trade patterns.”

71. However, trade agreements are not confined to principles alone and where facts are concerned there are still considerable differences of views between Community Europe and the United States. In recent months, the United States authorities have frequently repeated their complaints about the European Communities.

72 (a) The common agricultural policy is inherently in contradiction with the principle of an open approach to the international market since it maintains high prices for most agricultural produce in the Common Market and compels those who buy produce from outside the Community to pay a levy which brings the price of such produce up to the same level as Community produce. Such a policy would seem perfectly legitimate if pursued within the frontiers of a single State, but this would not be so if the Communities were just a customs union for it would be contrary to the basic principle of GATT, i.e. free competition between the member countries. The case of the European Communities is obviously far more ambiguous since the Community is not truly a State but it is more than just a customs union. The aim is that it should become a full economic union in the near future. There is little to be gained in discussing principles. At the time of the Kennedy round, the Community had proposed a system for consolidating support payments so that subsequently it would be possible to organise, on the basis of mutual concessions, the progressive abolition of forms of aid for which there was no major economic or social justification. It may be wondered whether this is not still the best method since it would allow a realistic and pragmatic approach to the question of removing customs barriers.

66. Mais c'est sur la question de la convertibilité que l'opposition entre Européens et Américains semblait être la plus forte. Depuis le 15 août 1971, les Etats-Unis ne remboursent plus en or les réserves de dollars qui leur sont présentées par d'autres Etats. De fait, il leur serait matériellement impossible de le faire, au cours officiel de l'or. Comme nous l'avons vu, ils ne sont pas non plus préparés à laisser s'ouvrir trop largement leurs frontières aux capitaux étrangers.

67. Cependant, tout indique que les positions se sont considérablement rapprochées au cours du mois de septembre. Tout le monde a admis que désormais le montant des réserves des banques centrales devait être fixé en D.T.S., même si l'on n'est pas d'accord sur la monnaie de référence par rapport à laquelle la valeur des D.T.S. devrait être calculée, ni sur l'intérêt qu'ils devraient fournir. La question de savoir si l'or doit avoir un rôle résiduel dans le nouveau système monétaire n'a pas non plus été résolue.

68. Enfin, les Etats-Unis restent hostiles à l'établissement d'un lien entre les D.T.S. et l'aide au développement. Si l'Europe et les pays en voie de développement veulent faire valoir leur point de vue à ce propos, il conviendrait qu'ils précisent la nature du lien qu'ils voudraient établir.

69. Ainsi, les débats de Nairobi sont loin d'avoir résolu tous les problèmes qui se trouvaient posés et les suppléants du Comité des Vingt ont chargé quatre groupes de travail de préparer un accord sur l'ajustement des balances de paiements, sur la convertibilité des monnaies, sur la nature des liquidités internationales et sur l'aide au développement. C'est probablement dans ces groupes de travail que se précisera le contenu de la réforme monétaire internationale.

IV. Les problèmes commerciaux

70. Dans le domaine commercial, les objectifs des Européens et des Américains ne sont pas très différents et l'Europe communautaire tout entière pourrait probablement souscrire au programme annoncé par le Président Nixon dans son message du 9 janvier 1973 :

« Nos objectifs essentiels à propos de la réforme du commerce international sont de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires qui existent actuellement, qu'elles affectent les produits agricoles ou les produits industriels, d'établir de nouvelles rè-

gles pour un comportement plus honnête dans le commerce international et d'ouvrir de nouvelles possibilités pour permettre aux pays les plus pauvres de recueillir les devises dont ils ont besoin pour leur développement. Il n'est possible de parvenir à de tels objectifs à long terme qu'à l'intérieur de structures qui assurent le partage équitable des bénéfices et des responsabilités et qui comportent un système de sauvegarde assurant aux industries qui souffriraient de la compétition internationale le temps de s'adapter aux exigences commerciales. »

71. Toutefois, un accord commercial ne touche pas seulement à des principes, mais aussi à des réalités à propos desquelles les divergences de vues entre l'Europe communautaire et les Etats-Unis restent considérables. Les autorités américaines ont exprimé, à maintes reprises au cours des derniers mois, les griefs qu'elles nourrissaient à l'endroit des Communautés européennes.

72. (a) La politique agricole commune, par sa nature même, va à l'encontre du principe d'une libre ouverture sur le marché international puisqu'elle maintient des cours élevés pour la plupart des produits agricoles du Marché commun et oblige les acheteurs de produits extérieurs à la Communauté à payer un montant compensatoire destiné à rendre ces produits aussi chers que ceux provenant de la Communauté. Une telle politique paraîtrait parfaitement légitime si elle était menée à l'intérieur des frontières d'un même Etat. Elle ne le serait pas du tout si les Communautés ne constituaient qu'une simple union douanière, car elle irait à l'encontre du principe sur lequel repose le GATT, c'est-à-dire celui d'une libre concurrence entre les pays membres. Le cas des Communautés européennes est évidemment beaucoup plus ambigu, puisque la Communauté ne constitue pas un véritable Etat, mais que, d'un autre côté, elle n'est pas non plus une simple union douanière et qu'elle vise à devenir, dans de brefs délais, une véritable union économique. Un débat sur les principes n'aurait guère de sens. A l'époque de la négociation Kennedy, la Communauté avait proposé un système de consolidation des « montants de soutien », afin de pouvoir ensuite organiser, sur la base de concessions mutuelles, une abolition progressive des aides non justifiées par des raisons sociales et économiques majeures. L'on peut se demander si la méthode proposée alors ne reste pas aujourd'hui la meilleure, car elle permettrait

73. Although many Europeans are still convinced that international agreements covering specific products are the most effective way of meeting the problem of trade in agricultural produce, the United States, invoking experience with the cereals agreement negotiated during the Kennedy round, has major reservations in respect of commodity agreements, but it has suggested to GATT that a general decision be taken in favour of the early liberalisation of trade in agricultural produce and that negotiations be held on a number of exceptions.

74. All protective measures would be given an equivalent value in fixed duties thus allowing the existing level of protection to be specified straight away. Proposed reductions in these levels would then be discussed product by product so as to lay down maximum levels of protection to which everyone would have to conform within ten years. A timetable would be drawn up for the abolition of export subsidies, also spread over a period of ten years. Support for the farming community should be calculated to avoid promoting the production of one product rather than another.

75. This proposal shows that the United States is taking account of the need to protect the economic prosperity of European farmers. Its government has always protected the economic status of its own farmers. Nor is this proposal aimed at destroying the EEC's common agricultural policy but, if adopted, it should lead to changes in its implementation leading to the establishment of a more rational price structure and avoiding surplus production.

76. Hence, if Community agricultural prices were closer to world market prices it would be to the advantage of European consumers and, in the long run, producers, too. Europeans still seem very attached to the principle of commodity agreements and, in particular, are against accelerating the liberalisation of agricultural markets, the aim being to allow the policy of improving agricultural structures launched by Mr. Mansholt to take shape.

77. Mr. Eberlé, the United States representative to the OECD High-Level Group on Trade and Related Problems, of which Mr. Jean Rey is Chairman, set out the American view very clearly in the letter annexed to the group's report :

“The report implies that agriculture is fundamentally different from industry and that we not only can but must wait many more years before barriers and distortions to agricultural trade can be dealt with in any fundamental way. I do not agree with either of these ideas.”

78. Several European countries now consider that the agricultural Common Market is not working very satisfactorily, particularly because it encourages surpluses in certain sectors such as cereals and, at the moment, dairy products, whereas Community production might be developed in other fields to correspond to growing consumer requirements — in the meat sector for instance. It is not therefore a matter of defending at all costs the agricultural Common Market in its present form but of allowing European farmers to adapt their production to present market conditions and anticipated future requirements. For economic, social, political and ecological reasons, this reorganisation should not radically disturb the rural shape of Europe. It must therefore be a fairly long-term process. European governments in agreement with the United States can draw up the broad lines of a trade policy which will allow agriculture in both Europe and the United States to develop in accordance with foreseeable requirements.

79. (b) The preferential agreements of association between the Community and a number of States — mainly African — have also been sharply criticised by the United States on the grounds that they impinge on the most-favoured-nation principle on which GATT is based. However, these agreements guarantee a regular and profitable market for a number of tropical

d'aborder la question d'un désarmement douanier dans une optique réaliste et pragmatique.

73. Tandis que de nombreux Européens demeurent convaincus que les accords internationaux portant sur des produits spécifiques constituent la manière la plus efficace de faire face au problème du commerce des denrées agricoles, les Etats-Unis, invoquant l'expérience de l'accord sur les céréales négocié au cours de la négociation Kennedy, manifestent les plus grandes réserves à l'égard de ces accords par produits, mais ils ont présenté au GATT une suggestion consistant à partir d'une décision de portée générale en faveur d'une libéralisation rapide du commerce des produits agricoles et aboutissant à des négociations sur un certain nombre d'exceptions.

74. Tous les éléments de protection se verraient attribuer une valeur en équivalent de droits fixes, ce qui permettrait de préciser d'emblée le niveau de protection existant. Les projets de réduction de ces niveaux feraient ensuite l'objet de discussions, produit par produit, de façon à fixer des niveaux de protection maximum auxquels tous devraient parvenir dans un délai de dix ans. Un calendrier serait établi pour la suppression des subventions aux exportations, étalé également sur une période de dix ans. Le soutien des revenus des agriculteurs devrait être effectué de façon à stimuler aussi peu que possible la production de tel ou tel produit.

75. Cette proposition marque que les Etats-Unis tiennent compte de la nécessité de protéger la prospérité économique des agriculteurs européens. Pour sa part, le gouvernement américain a toujours protégé le statut économique de ses exploitants agricoles. Cette proposition ne vise pas non plus à détruire la politique agricole commune de la C.E.E., mais elle devrait déboucher, si elle est retenue, sur une évolution des modalités de sa mise en œuvre de façon à parvenir à l'établissement d'une structure plus rationnelle des prix et à éviter ainsi la production d'excédents.

76. De ce fait, une structure des prix agricoles communautaires correspondant mieux aux prix en vigueur sur les marchés mondiaux présenterait des avantages considérables pour les consommateurs européens et, finalement, aussi pour les producteurs. Les Européens, pour leur part, semblent rester très attachés au principe des accords par produit et surtout ils semblent vouloir n'avancer que très lentement sur la voie de la libération des marchés de produits agricoles, de façon à permettre le développement de la politi-

que d'amélioration des structures agricoles lancée par M. Mansholt.

77. Le représentant américain dans le Groupe de haut niveau sur les problèmes commerciaux et connexes présidé par M. Jean Rey dans le cadre de l'O.C.D.E., M. Eberlé, a nettement précisé le point de vue américain dans la lettre annexée au rapport de ce groupe où il a écrit :

« Ce rapport donne à entendre que l'agriculture diffère profondément de l'industrie et que, non seulement nous pouvons, mais encore nous devons attendre de nombreuses années avant que les barrières et les distorsions qui gênent les produits agricoles puissent être vraiment abordées à la base. Je ne suis d'accord avec aucune de ces idées. »

78. Plusieurs pays européens estiment aujourd'hui que le marché commun agricole ne fonctionne pas actuellement d'une façon satisfaisante, notamment parce qu'il encourage la multiplication des surplus, surtout dans certains domaines, notamment dans celui des céréales et actuellement dans celui des produits laitiers, alors que, dans d'autres domaines, la production communautaire pourrait, si elle s'accroissait, correspondre à une augmentation importante de la consommation. C'est notamment le cas de la viande. Il ne s'agit donc pas de défendre à tout prix le marché commun agricole tel qu'il est, mais de permettre aux agriculteurs européens d'adapter leurs productions, non seulement aux conditions actuelles du marché, mais aussi à son évolution, telle qu'on peut la prévoir pour les prochaines années. Cette restructuration de l'agriculture européenne ne devrait pas, pour des raisons qui sont à la fois d'ordre économique, d'ordre social, d'ordre politique et d'ordre écologique, bouleverser profondément le visage rural de l'Europe. Il ne peut donc s'agir que d'un processus à assez long terme. Les gouvernements européens peuvent établir, en accord avec les Etats-Unis, les grandes lignes d'une politique commerciale qui permette à l'agriculture européenne, comme à l'agriculture américaine, de s'orienter en fonction des besoins prévisibles.

79. (b) Les accords préférentiels qui associent à la Communauté un certain nombre d'Etats essentiellement africains ont fait également l'objet de vives critiques de la part des Etats-Unis qui leur reprochaient de contrevenir au principe de la nation la plus favorisée sur lequel repose le GATT. Ces accords aboutissent cependant à assurer des débouchés constants et à des cours

products, most of which moreover do not compete with American products. In any event, it seems hardly in the interests of the developing countries to consider terminating the association system in the near future. However, the expiry of the Yaoundé agreements and the negotiations which started recently to arrange for the Commonwealth countries which so wish to benefit from the same advantages as the countries previously associated with the Community should allow major changes to be made in the sense of facilitating the access of tropical goods to the EEC. But in view of the excessive fluctuations in the prices of tropical products and raw materials, to drop the principle of association would mean that a large number of markets would have to be organised at world level to ensure that a customs agreement is not reached between the world's two largest industrial groups at the expense of the African and Asian countries.

80. In fact, the United States objects mainly to two aspects of these preferential agreements : first, those which give an advantage to Mediterranean products which are in direct competition with a number of American agricultural products, particularly citrus fruits ; second, the principle of reverse preferences whereby a place for European industrial products is ensured on the markets of countries supplying Europe with agricultural produce.

81. The European Communities' position in these two respects is probably not very strong. Through its preferential agreements the EEC claims to pursue a regional policy, although the region in question has very vague and ill-defined boundaries. Again, the reverse preference system clearly runs counter to the basic principles of GATT.

82. However, if a timetable can be drawn up for the progressive abolition of customs duties on industrial products, the system of reverse preferences will gradually lose its significance, while leaving trade between the European Community and its partners, whether or not members of EFTA or Mediterranean or African countries, the time to adapt to the new international market structure.

83. (c) With regard to industrial products, European and American aims concord : all tariff and non-tariff obstacles to trade in such products must be removed as soon as possible. A number of difficulties may however arise in drawing up a timetable for lowering customs barriers and defining non-tariff obstacles. The EEC countries seem rather reluctant to move too quickly in the customs field, considering that the customs union is now the keystone of the Common Market and an across-the-board reduction in customs duties might dilute the Common Market into a vast transatlantic free trade area. In response to American claims, they assert that the EEC's common external tariff is lower than that of the United States (6 % for the EEC ; 7.1 % for the United States ; 9.7 % for Japan). The effect of Britain joining the Community will even be to lower the British market's defences which average 7.6 %. American exports to the EEC have already increased more quickly than to many other parts of the world. From 1960 to 1971, American exports to EFTA increased by 81 %, total United States exports, by 115 % and exports to the EEC by 143 %. Moreover, on the United States domestic market, American products encounter stiffer competition from Japanese products than from European products.

84. The American response to this argument is that trade relations cannot be viewed merely as a series of bilateral measures and that account must be taken of trade throughout the world. In other words, the fact that the EEC does not provide sufficient outlets for Japanese products is one of the reasons why these products are so firmly established on the American market. Moreover, the decision taken at the Paris summit conference to set up an economic and monetary union or even a European union as soon as possible means that Europe need not fear being diluted into a free trade area through opening its market provided this is done progressively over a long-enough period.

85. A far more delicate question is that of non-tariff obstacles, it being very difficult to define

rémunérateurs pour un certain nombre de produits tropicaux. La plupart de ces produits ne sont d'ailleurs pas concurrents des produits américains. En tout état de cause, il ne semble pas être conforme à l'intérêt des pays en voie de développement que d'envisager une prochaine abolition du système d'association. Toutefois, l'expiration des Accords de Yaoundé et les négociations récemment ouvertes en vue de permettre aux pays du Commonwealth qui en ont exprimé le désir de bénéficier des mêmes avantages que les pays qui étaient antérieurement associés à la Communauté, devraient permettre d'importants ajustements allant dans le sens d'une ouverture plus grande de la C.E.E. sur le marché mondial des pays tropicaux. Mais un abandon du principe de l'association exigerait, étant donné les fluctuations excessives des cours des produits tropicaux et des matières premières, une organisation mondiale d'un grand nombre de marchés de façon à ce que ce ne soient pas les pays africains et asiatiques qui fassent les frais d'un accord douanier entre les deux plus grands ensembles industriels du monde.

80. En fait, les objections américaines portent surtout sur deux aspects de ces accords préférentiels : d'une part, sur ceux qui avantagent des produits méditerranéens directement concurrents d'un certain nombre de produits agricoles américains, et notamment les agrumes ; d'autre part, sur le principe des « préférences inverses » qui réservent, de fait, aux produits industriels européens le marché des pays fournisseurs de produits agricoles à l'Europe.

81. Sur ces deux points, la position des Communautés européennes n'est sans doute pas très forte. Par les accords préférentiels, la C.E.E. prétend défendre une politique régionale, alors qu'il s'agit d'une région aux contours extrêmement vagues et imprécis. D'autre part, dans le système des « préférences inverses », ils vont nettement à l'encontre des principes sur lesquels repose le GATT.

82. Toutefois, si un calendrier peut être fixé pour l'élimination progressive des droits de douane sur les produits industriels, le système même des « préférences inverses » perdra peu à peu sa signification tout en laissant aux échanges entre la Communauté européenne et ses partenaires, qu'ils soient membres de l'A.E.L.E. ou pays méditerranéens ou africains, le temps de s'adapter aux nouvelles structures du marché international.

83. (c) Dans le domaine des produits industriels, il n'y a pas de désaccord sur les objectifs entre Européens et Américains : il s'agit d'éliminer le plus rapidement possible tous les obstacles, tarifaires et non tarifaires, entravant leur commerce. Néanmoins, un certain nombre de difficultés peuvent être suscitées par l'établissement d'un calendrier de désarmement douanier et par la détermination des obstacles non tarifaires. Il semble que les pays de la Communauté Economique Européenne manifestent quelques craintes devant l'idée d'un désarmement douanier trop rapide, parce qu'ils considèrent que l'union douanière constitue aujourd'hui la pièce essentielle du Marché commun et qu'un abaissement général des droits de douane risquerait de diluer le Marché commun dans une vaste zone de libre-échange transatlantique. En face des revendications américaines, ils font valoir que le tarif extérieur commun de la C.E.E. est inférieur à celui des Etats-Unis (6 % pour la C.E.E. ; 7,1 % pour les Etats-Unis ; 9,7 % pour le Japon). L'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté va même avoir pour effet d'abaisser la protection du marché britannique où le taux de protection moyen est de 7,6 %. D'ores et déjà, les exportations américaines vers la C.E.E. se sont accrues plus rapidement que celles destinées à beaucoup d'autres parties du monde. De 1960 à 1971, les exportations américaines vers l'A.E.L.E. ont progressé de 81 %, les exportations totales des Etats-Unis, de 115 %, celles destinées à la C.E.E., de 143 %. D'autre part, ce sont les produits japonais, plus que les produits européens, qui concurrencent sur le marché intérieur des Etats-Unis les produits américains.

84. La réponse américaine à cet argument, c'est qu'on ne peut envisager des relations commerciales comme une série d'échanges purement bilatéraux, mais qu'il faut voir l'ensemble des échanges mondiaux, c'est-à-dire que le fait que la C.E.E. constitue un débouché insuffisant pour les produits japonais est une des raisons pour lesquelles ces produits se sont si fortement implantés sur le marché américain. De plus, les décisions prises au « sommet » de Paris de constituer très rapidement une union économique et monétaire, voire une union européenne, font que l'Europe n'a pas à craindre de se trouver diluée en une zone de libre-échange du fait d'une ouverture de son marché, à condition que cette ouverture se fasse par étapes suffisamment longues.

85. La question des obstacles non tarifaires est beaucoup plus délicate, puisqu'il est très difficile

such obstacles satisfactorily since many of them concern internal fiscal, health or other regulations. GATT has drawn up a list of more than 800 non-tariff measures hampering trade and they seem to be fairly evenly spread throughout the world. This means that negotiations on this point have a chance of succeeding because all the industrialised countries should be required to make more or less equivalent sacrifices. However, such measures will be effective only if adjustments can be made in the internal economic policy of the States, and particularly their fiscal policy.

86. (d) If there is to be a satisfactory and lasting settlement in the liberalisation of international trade, it is essential to provide safety measures to protect national markets from sudden disturbances from imports, i.e. States must be allowed to impose temporary restrictions on imports. The United States suggests that this right should be recognised in safety clauses but that it should be subject to international authority to avoid disputes. In any event, the rules governing safety clauses should ensure that any such measures are temporary and a timetable must always be laid down for a progressive return to normal. There is no reason to think that the EEC countries have different aims from the Americans in this respect.

87. Europe too has a number of grievances against United States trade policy. In general, Europe accuses the United States of failing to include all the results of the Kennedy negotiations in its domestic legislation and also of having applied non-tariff protectionist measures to a large number of products. This is the case, for instance, of chemical products on which customs duties are calculated on the basis of the rather obscure notion of the "American selling price", which provides effective protection for its chemical industry.

88. A number of other protectionist measures have been taken recently in the United States, such as the Consumer Products Act which came into force on 26th December 1972.

89. The principle behind this act is that each product must be checked before its American or foreign manufacturer can market it. Importers cannot therefore bring the products concerned into the United States until the checks have been completed, nor may they stock them in bonded warehouses. The act also makes it incumbent on foreign manufacturers to accept on-the-spot inspections in their own factories and allow United States inspectors to have access to their records. Should a firm refuse, its products may be banned in the United States even though they may meet the required standards. Finally, foreign firms which fail to fulfil the prescribed safety standards are liable to prosecution.

90. It is obvious that such measures, which are applicable on the domestic market, are difficult to apply outside the United States and will inevitably make it very difficult to import the products concerned into the United States.

91. There is of course nothing to be gained in accumulating mutual grievances and thankfully Europe and the United States have decided to hold a wide-ranging conference on the lowering of tariff and non-tariff barriers in the second half of 1973.

92. There may however be some reason for concern about the approach each party seems to be adopting towards these negotiations. They both have a strong tendency to throw the blame on the other or threaten the use of retaliatory measures to force the other to make concessions in the negotiations. Furthermore, any action by a possible importer is interpreted — rightly or wrongly — in Europe as an American move in the economic battle, as evidenced by Europe's reactions to two United States airlines deciding in February 1973 not to take up their options on Concorde. Both sides should, on the contrary, approach the negotiations with a desire to open up markets and liberalise trade. On the United States side, it is essential that the economic and political strengthening of the Community should not be considered as a threat to or an attack on American interests. So far the United States has always backed the establishment of the European

de parvenir à une définition satisfaisante de tels obstacles, puisque beaucoup d'entre eux touchent des réglementations intérieures, fiscales, sanitaires ou autres. Le GATT a dressé un inventaire de plus de 800 mesures non tarifaires qui gênent les échanges et qui sont, semble-t-il, assez également réparties dans le monde. Ceci veut dire qu'une négociation sur ce point a des chances d'aboutir parce que les sacrifices demandés à tous les pays industriels devraient être d'une importance à peu près équivalente. Néanmoins, de telles mesures ne seront efficaces que si l'on parvient à des ajustements touchant la politique économique interne et notamment la politique fiscale des Etats.

86. (d) Si l'on veut un règlement satisfaisant et durable dans le domaine de la libération des échanges internationaux, il est indispensable de prévoir des mécanismes de sauvegarde permettant de protéger les marchés nationaux contre les perturbations brutales que peuvent provoquer les importations, c'est-à-dire permettre aux Etats d'imposer des restrictions provisoires aux importations. Les suggestions américaines en la matière consistent à reconnaître ce droit à des clauses de sauvegarde, mais à le soumettre à une autorité internationale, destinée à éviter tout arbitraire en la matière. Cette réglementation des clauses de sauvegarde devrait, en tout état de cause, maintenir leur caractère provisoire et prévoir toujours un calendrier de retour progressif à la normale. Il n'y a aucune raison de penser que les pays de la C.E.E. aient, sur ce point, à faire valoir des objectifs différents de ceux des Américains.

87. Du côté européen, il existe aussi un certain nombre de griefs à l'égard de la politique commerciale des Etats-Unis. D'une façon générale, les Européens reprochent aux Américains de n'avoir jamais fait passer dans leur législation interne une partie des résultats de la négociation Kennedy et, d'autre part, d'appliquer, à propos d'un grand nombre de produits, des pratiques non tarifaires destinées à protéger le marché américain. Ceci vaut notamment pour les produits chimiques à propos desquels est pratiqué un calcul des droits de douane fondé sur la notion assez obscure de « prix de vente américain », ce qui permet une protection efficace de l'industrie chimique américaine.

88. Mais, au cours des dernières années, un certain nombre de mesures américaines sont venues renforcer ce protectionnisme. Ainsi, le 26 décembre 1972, entré en vigueur aux Etats-

Unis une loi sur « la sécurité des produits de consommation ».

89. Le principe en est que chaque produit doit être soumis à des contrôles avant que son fabricant américain ou étranger puisse le mettre en vente. Les importateurs ne pourront donc pas faire entrer aux Etats-Unis les produits visés par cette loi tant que les contrôles ne seront pas achevés. Les Etats-Unis n'accepteront même pas la mise en entrepôt sous douane de ces marchandises. De plus, cette loi impose aux producteurs étrangers d'accepter des inspections sur place dans leurs propres usines et de mettre leurs archives à la disposition des inspecteurs américains. Dans le cas où la firme refuserait de se soumettre à ces exigences, l'entrée de ses produits aux Etats-Unis pourrait être interdite, même s'ils satisfont aux normes de sécurité. Enfin, les entreprises étrangères qui auraient violé les normes de sécurité encourraient des condamnations.

90. Il est évident que de telles mesures, applicables dans un marché intérieur, le sont difficilement à l'extérieur des Etats-Unis et aboutiront inévitablement à rendre très difficile l'importation aux Etats-Unis des produits visés par cette loi.

91. Il ne sert évidemment à rien d'accumuler les griefs réciproques et il y a lieu de se féliciter de ce que les Européens et les Américains aient décidé d'ouvrir, au cours du second semestre de 1973, une vaste conférence sur l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires.

92. Néanmoins, on peut être inquiet de l'atmosphère dans laquelle les deux camps semblent aborder cette négociation. En effet, il existe, de part et d'autre, une forte tendance à vouloir recourir à des mesures de rétorsion, ou tout au moins à des menaces de représailles, pour amener le partenaire à adopter une attitude conciliante lors de la négociation. D'autre part, toute initiative d'un importateur éventuel est interprétée, à tort ou à raison, en Europe comme une mesure de lutte économique américaine. Cela est apparu nettement dans les réactions européennes à l'abandon de leurs options sur l'avion « Concorde » par deux transporteurs aériens américains, en février 1973. Il importe, au contraire, que, de part et d'autre, la négociation soit abordée avec la volonté d'aboutir à une ouverture des marchés et à une libéralisation des échanges. Du côté américain, il est essentiel que l'on ne considère pas le renforce-

Communities and now that they are developing the power they were destined to have it would be regrettable for the United States to consider this power as a threat.

93. Conversely, Europe must speak with a single voice as it did during the Kennedy negotiations and be in a position to conduct a serious and balanced dialogue with the United States. This seems in fact to be the aim of most of the EEC countries. Thus, commenting on his talks in Paris on 22nd January 1973, Chancellor Brandt underlined that the Federal Republic and France agreed on the necessity for the European Communities to maintain friendly relations with the United States and, in accordance with the decisions of the conference of Heads of State or of Government held in Paris in October 1972, the dialogue must be "constructive".

94. Similar conclusions were reached when Mr. Heath, British Prime Minister, visited the United States in February 1973 and it is clear that the governments on both sides of the Atlantic wish to find a reasonable solution in the field of trade. But they are all subject to pressure from public opinion and from agricultural, industrial and commercial circles in particular. Their good will must outweigh private interests so that transatlantic trade may be properly organised and improved and a catastrophic trade war avoided.

95. As Mr. Helmut Schmidt, the Federal German Minister of Finance, said in an interview in the Times on 26th January 1973, "it must be clearly pointed out that Europe, due to its preference systems or other special regulations, cannot afford to allow itself to get involved in a trade war with the United States. There exist no institutional means for constructive exchange of views. It is not just a question of technical

experts meeting. What is necessary is regular contacts between the people who really matter".

96. Nor can the respective positions of the United States and the EEC be overlooked. United States trade results for 1972 show a deficit on trade alone of \$6,439 million. Until 1970, there had been a surplus trade balance although the balance of payments showed a large deficit. But in 1971 the trade deficit was more than \$2,000 million and had trebled by 1972. The United States monthly trade statistics show that the deficit increased in the last months of 1972, amounting to \$559 million in November and \$563 million in December. These figures clearly demonstrate that the agreement of December 1971 which led to a *de facto* devaluation of the dollar failed to bring about the hoped-for recovery of the United States trade balance — quite the contrary. It might have been thought that the effects of the agreement would be felt only after a few months, but the deteriorating trade situation in the United States at the end of 1972 showed that this was not so.

97. On the other hand, the continued weakening of the dollar in relation to many European currencies during the first half of 1973 appears to have led to a marked recovery in the United States trade balance in recent months, as had been forecast in the last OECD annual report. Nevertheless, this report leaves little room for optimism since it is estimated that the deficit will amount to some \$5,500 million. The monetary implications are evident, but the situation also compels Europe to take the United States' trade concerns seriously. Europe cannot take the liberty of being too uncompromising in its negotiations with the United States.

98. However, Europe is not the main beneficiary of the United States' trade deficit since Japan alone had a trade surplus of \$4,100 million with the United States in 1972. The surplus was already \$3,200 million in 1971. Japanese products

ment économique et politique de la Communauté comme une menace ou comme une atteinte aux intérêts américains. Les Etats-Unis ont, jusqu'à présent, toujours appuyé la constitution des Communautés européennes et il serait regrettable, au moment où ces Communautés commencent à revêtir la puissance à laquelle leur nature les appelle, que les Etats-Unis considèrent cette puissance comme un danger pour eux.

93. A l'inverse, il importe que les Européens parviennent à s'exprimer d'une voix unique, comme ils avaient su le faire lors de la négociation Kennedy, et soient en mesure d'entretenir un dialogue sérieux et équilibré avec les Etats-Unis. De fait, il semble que ce soit la position de la plupart des pays de la Communauté Economique Européenne. Ainsi, dans les conclusions qu'il a tirées des entretiens qu'il a eus à Paris, le 22 janvier 1973, le Chancelier Brandt a souligné qu'il y avait accord entre la République fédérale et la France pour considérer qu'il était nécessaire que les Communautés européennes « entretiennent de bonnes relations avec les Etats-Unis », comme il avait été précisé par la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des Neuf à Paris, en octobre 1972, que ces pays se donnaient pour objectif de parvenir à « un dialogue constructif » avec l'Amérique.

94. La visite de M. Heath, Premier ministre britannique, en février 1973 aux Etats-Unis, a abouti à des conclusions analogues et il n'est pas douteux que, de part et d'autre de l'Atlantique, les gouvernements aient le désir de parvenir à une solution raisonnable dans le domaine commercial. Néanmoins, ils ont les uns et les autres, à faire face à des pressions de leurs opinions et, en particulier, des milieux agricoles, industriels et commerciaux. Il importe que leur bonne volonté triomphe des intérêts particuliers pour organiser véritablement le commerce transatlantique sur des bases permettant l'amélioration des échanges et évitant une guerre commerciale dont les effets ne pourraient qu'être catastrophiques.

95. Comme l'a déclaré, dans une interview au *Times*, publiée par ce journal le 26 janvier 1973, le ministre allemand des finances, M. Helmut Schmidt, « il faut clairement souligner que l'Europe, étant donné ses systèmes de préférences ou ses autres réglementations commerciales particulières, ne peut pas se permettre d'entrer dans une guerre commerciale avec les Etats-Unis. Il n'existe pas de moyen institutionnel permettant

un échange de vues constructif. Ce n'est pas seulement l'affaire d'une réunion d'experts techniques. Ce qu'il faut, ce sont des contacts réguliers entre les gens véritablement responsables ».

96. D'autre part, il est impossible de ne pas tenir compte de la situation respective des Etats-Unis et de la C.E.E. Les résultats du commerce américain pour 1972 ont laissé apparaître un déficit purement commercial de 6.439 millions de dollars. Or, jusqu'en 1970, la balance commerciale des Etats-Unis était restée excédentaire, même si la balance des comptes marquait un large déficit. Mais, en 1971, le déficit commercial avait dépassé 2 milliards de dollars et il a triplé entre 1971 et 1972. De plus, si l'on considère les statistiques mensuelles du commerce américain, l'on s'aperçoit que le déficit s'est accru au cours des derniers mois de 1972, puisqu'il a atteint 559 millions de dollars en novembre et 563 millions en décembre. Ces chiffres laissent clairement voir que l'accord de décembre 1971, qui avait amené une dévaluation de fait du dollar, n'a pas permis, comme on pouvait l'espérer, un redressement sérieux de la balance commerciale américaine, bien au contraire. On pouvait penser que les effets de cet accord ne se feraient sentir qu'au bout de quelques mois, mais l'aggravation de la situation commerciale des Etats-Unis à la fin de 1972 prouve qu'il n'en a rien été.

97. A l'inverse, la détérioration constante de la position du dollar par rapport à de nombreuses monnaies européennes au cours du premier semestre de 1973 semble avoir permis un redressement sensible de la balance commerciale des Etats-Unis au cours des derniers mois, comme l'avait d'ailleurs annoncé le dernier rapport de l'O.C.D.E. Néanmoins, ce rapport ne permet quand même pas de se montrer très optimiste dans ce domaine puisque, selon ses prévisions, ce déficit devrait être de l'ordre de 5,5 milliards de dollars. Les conséquences monétaires en sont évidentes, mais cette situation oblige, en outre, l'Europe à prendre au sérieux les préoccupations américaines en matière commerciale. Elles ne lui permettent pas de se montrer intraitable dans ses négociations avec les Etats-Unis.

98. Il convient, toutefois, de noter que l'Europe est loin d'être le principal bénéficiaire du déficit commercial américain puisque le Japon, à lui seul, a une balance excédentaire de 4,1 milliards de dollars en 1972 pour son commerce

also seem to be the ones which compete most with American products in Africa and Asia. The deficit in the United States trade balance with Canada was \$2,500 million in 1972 and \$2,000 million in 1971. In the case of trade with Western Europe, the United States still had a surplus of \$700 million in 1971 but in 1972 it showed a deficit of \$1,400 million. This admittedly means that the United States trade balance with Western Europe deteriorated very quickly, but this is a new phenomenon that cannot be said to be structural. United States exports to the EEC have increased more quickly since 1958 than its exports to any other trade partner, even in respect of agricultural produce. Europe is not therefore so much to blame for the United States trade deficit and although it is normal for Europe to help the United States to rectify its position, it cannot be expected to make undue sacrifices to this end.

99. The main difficulty which will face the GATT negotiators is the kind of customs reduction sought by each party. There is general agreement that the goal should be to increase international trade considerably, starting in 1973, by means of reciprocal concessions. But the French Government has always wished concessions to be in the form of harmonised tariff reductions and not reductions across the board, due account being taken of customs legislation in the Community and in the United States. At the Franco-German summit meeting in January 1973 there was a narrowing of respective positions, whereas Germany had previously been more in favour of across the board reductions. In any event, the German and French spokesmen both announced that their countries had adopted a common position for the GATT negotiations, and affirmed that they were determined to work for a common European position before the negotiations started. Both parties underlined that the dialogue between Europe and the United States should be "constructive" in every field, including trade.

100. The Preparatory Committee of the GATT General Assembly started talks in Geneva on 31st January. It was agreed that the negotiations should deal with both agricultural and industrial products and all tariff or non-tariff trade barriers. It was also agreed that reciprocal compensatory measures should include safety clauses allowing temporary restrictions to be imposed on imports whenever a national industry was seriously jeopardised by foreign competition.

101. On 28th July, the Preparatory Committee reached agreement on a draft declaration for submission to the Ministers at the negotiations proper, which are to start in Tokyo on 14th September, as a programme for their work. *Inter alia*, this text reads as follows :

"The negotiations shall aim to :

- achieve the expansion and ever-greater liberalisation of world trade and improvement of the standard of living and welfare of the people of the world, objectives which can be achieved, *inter alia*, through the progressive dismantling of obstacles to trade and the improvement of the international framework for the conduct of world trade ;
- secure additional benefit for the international trade of developing countries so as to achieve a substantial increase in their foreign exchange earnings, the diversification of their exports, the acceleration of the rate of growth of their trade, taking into account their development needs, an improvement in the possibilities for these countries to participate in the expansion of world trade and a better balance as between developed and developing countries in the sharing of the advantages resulting from this expansion, through, in the largest possible measure, a substantial improvement in the conditions of access for the products of interest to the developing countries and, wherever appropriate, measures designed to attain stable, equitable and remunerative prices for primary products.

avec les Etats-Unis. En 1971, cet écart avait déjà été de 3,2 milliards de dollars. De plus, les produits japonais semblent être ceux qui portent la concurrence la plus grave aux produits américains sur les marchés africains et asiatiques. D'autre part, le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis avec le Canada a été de 2,5 milliards de dollars en 1972 et de 2 milliards en 1971. Dans le cas des échanges avec l'Europe occidentale, l'Amérique avait encore un excédent de 700 millions de dollars en 1971 et son déficit en 1972 a été de 1,4 milliard de dollars. Cela signifie, certes, qu'il y a une détérioration très rapide de la balance commerciale des Etats-Unis avec l'Europe occidentale, mais qu'il s'agit là d'un phénomène tout nouveau dont on ne peut pas prétendre qu'il présente un caractère structurel. Les ventes des Etats-Unis à la C.E.E. se sont accrues, depuis 1958, plus vite que les ventes des Etats-Unis à n'importe quel autre partenaire commercial, même en ce qui concerne les produits agricoles. Ce n'est donc pas tellement de l'Europe que les Etats-Unis ont à se plaindre à propos du déficit de leur balance commerciale et, s'il est normal que l'Europe aide les Etats-Unis à redresser la situation de cette balance, on ne peut lui demander des sacrifices exagérés à cette fin.

99. La principale difficulté que vont rencontrer les négociateurs du GATT touchera à la nature des réductions douanières recherchées de part et d'autre. Tous sont d'accord pour se fixer l'objectif de parvenir, dès 1973, à un sensible accroissement du commerce international et ceci par le moyen de concessions réciproques. Mais le gouvernement français a toujours voulu que ces concessions prennent la forme d'une harmonisation des réductions tarifaires fondée, non pas sur des réductions « linéaires », mais tenant compte des structures des législations douanières de la Communauté, d'une part, et des Etats-Unis, d'autre part. Il semble que, lors de la réunion au sommet franco-allemande de janvier 1973, la position française et la position allemande, jusque-là plus favorable au principe de réduction linéaire, se soient rapprochées. En tout état de cause, le porte-parole allemand et le porte-parole français ont pu annoncer l'un et l'autre que leurs pays avaient adopté une position commune en vue de la négociation du GATT. En tout état de cause, Français et Allemand ont affirmé être décidés à rechercher une position européenne commune avant l'ouverture de la négociation. L'un et l'autre ont souligné que le dialogue entre l'Europe et les Etats-Unis

devait être « constructif » dans tous les domaines, y compris dans celui du commerce.

100. C'est le 31 janvier qu'ont commencé, à Genève, les conversations de la Commission préparatoire de l'Assemblée du GATT. Elles ont abouti à un accord pour que les négociations portent sur le commerce des produits agricoles aussi bien qu'industriels et sur l'ensemble des obstacles tarifaires ou non tarifaires au commerce. L'on a également été d'accord pour que les compensations réciproques comportent des clauses de sauvegarde permettant à chacun de limiter certaines importations à titre temporaire lorsqu'une industrie nationale est gravement affectée par la concurrence étrangère.

101. Le 28 juillet, le Comité préparatoire est parvenu à un accord sur le texte d'un « projet de déclaration » qui devra être soumis aux ministres lors de l'ouverture de la négociation proprement dite, à Tokyo, le 14 septembre, afin de servir de programme à leurs travaux. On y lit notamment :

« Les négociations auront pour but :

- de réaliser l'expansion et une libération de plus en plus large du commerce mondial et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être des peuples du monde, objectifs qui peuvent être atteints, entre autres, par la suppression progressive des obstacles au commerce et l'amélioration du cadre international qui régit le commerce mondial ;
- d'apporter des avantages supplémentaires pour le commerce international des pays en voie de développement, de manière à réaliser un accroissement substantiel de leurs recettes en devises, la diversification de leurs exportations, l'accélération de la croissance de leur commerce, compte tenu de leurs besoins en matière de développement, une amélioration des possibilités offertes à ces pays de participer à l'expansion du commerce mondial et un meilleur équilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement dans le partage des avantages résultant de cette expansion, grâce, dans la plus large mesure possible, à une amélioration substantielle des conditions d'accès pour les produits qui présentent un intérêt pour les pays en voie de développement et, s'il y a lieu, à l'élaboration de mesu-

.....

To this end, the negotiations should aim, *inter alia*, to :

- (a) conduct negotiations on tariffs by employment of appropriate formulae of as general application as possible ;
- (b) reduce or eliminate non-tariff measures or, where this is not appropriate, to reduce or eliminate their trade restricting or distorting effects, and to bring such measures under more effective international discipline ;
- (c) include an examination of the possibilities for the co-ordinated reduction or elimination of all barriers to trade in selected sectors as a complementary technique ;
- (d) include an examination of the adequacy of the multilateral safeguard system, considering particularly the modalities of application of Article XIX, with a view to furthering trade liberalisation and preserving its results ;
- (e) include, as regards agriculture, an approach to negotiations which, while in line with the general objectives of the negotiations, should take account of the special characteristics and problems in this sector ;
- (f) treat tropical products as a special and priority sector.

The negotiations shall cover tariffs, non-tariff barriers and other measures which impede or distort trade in both industrial and agricultural products, including tropical products and raw materials, whether in primary form or at any stage of processing including in particular products of export interest to developing countries and measures affecting their exports.

.....

The Ministers recognise that the particular situation and problems of the least developed among the developing countries shall be given special attention and stress the need to ensure that these countries receive special treatment in the context of any general or specific measures taken in favour of the developing countries during the negotiations.

Quite obviously, the policy of liberalising world trade cannot be carried out successfully unless parallel efforts are made to set up a monetary system which shields the world economy from the shocks and imbalances which have recently occurred. The Ministers recognise that they should bear this point in mind both at the opening of and throughout the negotiations. Similarly, they will not lose sight of the fact that the efforts which are to be made in the trade field imply that prospects exist for the establishment of a durable and equitable monetary system.

Similarly, an effective monetary system depends upon governments adopting trade measures which facilitate the adjustment process, as well upon concurrent efforts to provide for trade liberalisation and an improved framework for trade relations. These points will also be borne in mind throughout the negotiations which are aimed at improvements in the international economic order, in the light of structural changes which have taken place in recent years.

.....

A Trade Negotiations Committee is established, with authority, taking into account the present Declaration, *inter alia* :

- (a) to elaborate and put into effect detailed trade negotiating plans and to establish appropriate negotiating procedures, including special procedures for the negotiations between developed and developing countries ;
- (b) to supervise the progress of the negotiations.

res destinées à assurer la stabilité des prix des produits primaires à des niveaux équitables et rémunérateurs.

.....

A cette fin, les négociations devraient avoir, entre autres, les buts suivants :

- (a) mener des négociations sur les droits de douane en utilisant des formules appropriées d'application aussi générale que possible ;
- (b) réduire ou éliminer les mesures non tarifaires ou, dans les cas où cela ne serait pas approprié, en réduire ou en éliminer les effets de restriction ou de distorsion, et assujettir ces mesures à une discipline internationale plus efficace ;
- (c) comporter un examen des possibilités de réduction ou d'élimination coordonnées de tous les obstacles au commerce dans des secteurs déterminés, comme technique d'appoint ;
- (d) comporter un examen du degré d'adéquation du système multilatéral de sauvegarde, ayant les modalités d'application de l'article XIX en vue, pour faciliter la libération des échanges et en préserver les résultats ;
- (e) comporter, en ce qui concerne l'agriculture, une approche des négociations qui, tout en étant en harmonie avec les objectifs généraux des négociations, devrait tenir compte des caractéristiques spéciales et des problèmes de ce secteur ;
- (f) traiter les produits tropicaux comme un secteur spécial et prioritaire.

Les négociations couvriront les droits de douane, les obstacles non tarifaires et autres mesures qui freinent ou qui faussent les courants d'échanges internationaux tant des produits industriels que des produits agricoles, y compris les produits tropicaux et les matières premières, sous forme primaire et à tous les stades de leur transformation, y compris en particulier les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en voie de développement ainsi que les mesures qui affectent leurs exportations.

.....

Les ministres reconnaissent que la situation et les problèmes particuliers des pays les moins avancés parmi les pays en voie de développement devront faire l'objet d'une attention spéciale et soulignent la nécessité de faire en sorte que ces pays bénéficient d'un traitement spécial dans le contexte de toute mesure générale ou spécifique prise en faveur des pays en voie de développement au cours des négociations.

La politique de libération des échanges mondiaux ne peut, de toute évidence, être poursuivie avec succès à défaut d'efforts parallèles visant la mise sur pied d'un système monétaire qui mette l'économie mondiale à l'abri des secousses et des déséquilibres tels qu'ils se sont manifestés ces derniers temps. Les ministres reconnaissent que ce point doit être présent à leur esprit à l'ouverture et tout au long des négociations. De même, ils ne perdront pas de vue que les efforts qui vont être entrepris dans le domaine du commerce supposent qu'il existe des perspectives d'instauration d'un système monétaire durable et équitable.

De même, un système monétaire efficace suppose l'adoption, par les gouvernements, de mesures commerciales qui facilitent le processus d'ajustement, ainsi que des efforts concomitants de libération des échanges et d'amélioration du cadre des relations commerciales. Ces points seront également gardés présents à l'esprit tout au long des négociations qui ont pour but d'améliorer l'ordre économique international, à la lumière des modifications structurelles qui se sont produites ces dernières années.

.....

Il est institué un Comité des négociations commerciales qui est habilité notamment, compte tenu de la présente déclaration :

- (a) à élaborer et à mettre en œuvre des plans détaillés des négociations commerciales, ainsi qu'à établir des procédures de négociation appropriées, y compris des procédures spéciales pour les négociations entre pays développés et pays en voie de développement ;
- (b) à surveiller le déroulement des négociations.

The Trade Negotiations Committee shall be open to participating governments. The Trade Negotiations Committee shall hold its opening meeting not later than 1st November 1973.

The Ministers intend that the trade negotiations shall be concluded in 1975."

102. It nevertheless remains that there is still a considerable amount of work to be done, particularly with regard to agricultural produce since a system of equivalence for customs tariffs, subsidies and other protective machinery will have to be worked out. Only then will it be possible to start negotiating for the removal of all barriers. Europe should also insist on the United States negotiators having clear instructions, but this will be possible only if Congress adopts the Trade Act setting out the government's proposed trade policy. Mr. Heath stressed this point when he visited the United States in January 1973. The response seemed favourable, particularly from Senator Mansfield. Further, on 10th April President Nixon presented a bill to Congress for him to be granted exceptional powers for the pursuit of the negotiations.

103. Finally, in this respect Europe should bear Mr. Helmut Schmidt's remarks in mind, when he said that Europeans showed very little understanding of American economic difficulties, that the Atlantic Alliance must not be endangered by careless speeches on monetary and trade matters and that Europe cannot afford to become involved in a trade war with the United States.

104. This is what is liable to happen if Europe adopts too narrow a view of its trade interests. In this context, it is perhaps more important for the United States to recognise the EEC's right to exist as a *de facto* economic entity than for Europe to fight for trade positions which are at the moment balanced in Europe's favour but which, in the long run, would be untenable for the United States.

105. The American authorities made no secret of the fact that they found Europe a particularly difficult trade partner because of the dilution of responsibilities, particularly between the

European Commission and member States. If Europe wishes to tackle its relations with the United States seriously, it will have to provide the Commission with the means of pursuing the trade negotiations in the best interests of the Community as a whole.

106. In September 1973, major negotiations started in Tokyo in the framework of GATT which should lead to a general lowering of customs barriers and all tariff or non-tariff obstacles to international trade.

107. It is yet too early to forecast the results of these vast negotiations, which are expected to last for several years. But it must be recognised that by agreeing to tariff negotiations starting at the same time as negotiations on the reform of the international monetary system the United States has made an essential concession to the European point of view since in this way the lowering of customs barriers will certainly take place long after the monetary reform. It would in fact be impossible to achieve satisfactory results in trade matters if each partner was freely able to shift the foundations of its external trade by adjusting its own currency. Most probably until definite results have been achieved in the IMF negotiations little progress will be made in GATT in view of present uncertainty in international monetary relations.

108. However, if the compromise which began to take shape at the Nairobi meeting materialises early enough, it may be hoped that the facilities granted to international trade will offset the economic disadvantages which might arise from curbing inflation which, one must admit, has been one of the prime movers of economic development in recent years.

V. Conclusions

109. The various aspects of relations between Europe and the United States are obviously interdependent; for instance, trade difficulties cannot be settled without account being taken of financial problems, and these considerations also have

Le Comité des négociations commerciales sera ouvert aux gouvernements participants. Le Comité des négociations commerciales tiendra sa réunion inaugurale au plus tard le 1^{er} novembre 1973.

L'intention des ministres est que les négociations commerciales se terminent en 1975. »

102. Il reste, néanmoins, à accomplir un travail considérable, notamment à propos des produits agricoles, puisqu'il faudra établir un système d'équivalence entre des tarifs douaniers, des subventions et d'autres mécanismes protecteurs. C'est seulement alors que la négociation pourra s'ouvrir sur une réduction de l'ensemble des barrières. Les Européens devront, d'autre part, exiger des négociateurs américains qu'ils soient munis de pouvoirs clairs, ce qui ne pourrait être le cas que si le Congrès adoptait la « loi commerciale », c'est-à-dire le projet gouvernemental fixant la doctrine américaine en matière d'échanges commerciaux. C'est ce que M. Heath a fortement affirmé au cours de son séjour aux Etats-Unis, en février 1973, et il a trouvé un écho favorable, notamment de la part du Sénateur Mansfield. Enfin, le Président Nixon a saisi le Congrès américain, le 10 avril, d'un projet de loi lui octroyant des pouvoirs exceptionnels pour mener à bien les négociations.

103. Finalement, il importe qu'en toute cette affaire, les Européens cessent de se comporter comme l'a déclaré M. Helmut Schmidt : « Les Européens ne manifestent pas une compréhension suffisante à l'endroit des thèses américaines. Il faut à tout prix éviter une guerre commerciale avec les Etats-Unis et surtout ne pas compromettre l'Alliance atlantique. »

104. C'est en effet ce à quoi pourrait aboutir une conception trop étroite des intérêts commerciaux de l'Europe et il est sans doute plus important que, dans cette affaire, la Communauté économique fasse reconnaître par les Etats-Unis son droit à l'existence en tant qu'entité économique particulière que de défendre des positions commerciales qui sont actuellement, dans l'ensemble, très favorables à l'Europe et qui, de ce fait, mettent les Etats-Unis dans une position de faiblesse où ils ne peuvent pas envisager de demeurer longtemps encore.

105. Les autorités américaines n'ont pas laissé ignorer à la commission que l'Europe constituait pour elles un partenaire particulièrement difficile dans le domaine commercial, du fait de la

dilution des responsabilités, notamment entre la Commission européenne et les Etats membres. Il sera donc nécessaire, si l'Europe veut aborder sérieusement les rapports avec les Etats-Unis, qu'elle accorde à la Commission les moyens de mener la négociation commerciale au mieux des intérêts de l'ensemble de la Communauté.

106. C'est en septembre 1973 qu'a commencé à Tokyo la grande négociation qui, dans le cadre du GATT, devrait aboutir à un abaissement général des barrières douanières et de toutes les entraves tarifaires ou non tarifaires au commerce international.

107. Il est beaucoup trop tôt pour pouvoir imaginer ce que seront les résultats de cette vaste négociation, dont on pense qu'elle durera plusieurs années. Mais il faut bien voir qu'en acceptant que les négociations tarifaires s'ouvrent en même temps que les négociations sur la réforme du système monétaire international, les Etats-Unis ont fait au point de vue des Européens une concession essentielle, puisque l'on peut admettre qu'ainsi, l'abaissement des barrières douanières se produira bien après la réforme monétaire. Il apparaissait en effet impossible de parvenir à un résultat satisfaisant dans le domaine commercial si chacun des participants restait maître de bouleverser les données de base de son commerce extérieur par une mutation de sa propre monnaie. Il est vraisemblable que tant que les négociations dans le cadre du F.M.I. ne seront pas parvenues à des résultats précis, les négociations dans le cadre du GATT progresseront peu, étant donné l'insécurité qui règne actuellement dans les relations monétaires internationales.

108. Cependant, si le compromis, dont les grandes lignes ont été tracées à la réunion de Nairobi, se précise dans des délais suffisamment rapides, on peut espérer que les facilités accordées au commerce international permettront de remédier, dans le domaine de l'activité économique, aux inconvénients que pourrait avoir une limitation de l'inflation qui, il faut bien le dire, a été au cours des dernières années l'un des principaux moteurs du développement économique.

V. Conclusions

109. Il est évident qu'il existe une certaine interdépendance des différentes matières concernées par les relations entre l'Europe et les Etats-Unis et que l'on ne peut envisager, par exemple, un règlement des difficultés commerciales qui

major repercussions on foreign and defence policy in both the United States and Europe.

110. However, it would be disastrous if this interdependence were to lead to global bargaining between the United States and Europe in which security matters could be at stake because of trade or even monetary problems. Both sides must approach the various negotiations fully conscious of this interdependence but this must not be allowed to prevent a specific settlement being found to each problem to the satisfaction of all sides.

111. The Americans will obviously be tempted to emphasise this interdependence in order to make the most of the presence of its forces in Europe and its considerable effort for the defence of the whole western world. This was in any event the view put forward by Mr. Kissinger on 23rd April 1973 when he defined the policy of the President of the United States towards Europe:

“His approach will be to deal with Atlantic problems comprehensively. The political, military and economic issues in Atlantic relations are linked by reality, not by our choice nor for the tactical purpose of trading one off against the other.”

112. But it is also evident that Europe could hardly agree to excessive sacrifices in the trade or monetary fields and public opinion might question a defence system which involved too many monetary or trade repercussions for Europe as a whole. Your Rapporteur therefore considers that very great importance must be attached to the proposal by Mr. Helmut Schmidt, Federal German Minister of Finance, that permanent institutional machinery be set up for consultations between Europe and the United States. At the present juncture, when the very foundations of international order and peace are in question, such a step seems more essential than ever.

113. Nowadays, Heads of State or of Government of the European countries frequently visit the United States, just as American political leaders often visit the European capitals to consult their partners. However, the Heads of Government or those who receive American leaders do so on behalf of their national governments and develop concepts of their countries' relations with the United States which, to say the least, do not necessarily correspond to those of their European neighbours. The United States has even had to arbitrate in disputes between European States.

114. It therefore seems essential to concert views, at least between the Nine, so that the United States has the impression that Europe is a true partner.

115. The transformations now taking place in relations between the United States and its allies on the one hand and the Soviet Union and its allies on the other make it particularly urgent to establish continuing concertation between Europe and the United States. To avoid American foreign policy being swayed unduly by domestic political considerations or pressure from its own people the Americans must be made to know and understand the hopes and fears of the Europeans. In a word, public opinion on both sides of the Atlantic must be better informed of each other's problems. There are too few opportunities for meetings between parliamentarians except for matters directly linked with the work of NATO in which only a small number of parliamentarians are involved, and always the same ones.

116. Uncertainty regarding understanding between Europeans and Americans may jeopardise the détente both sides are seeking. Thus, in the negotiations on force reductions the Soviet Union must understand that any reductions made by the West will depend on the results of the negotiations and not only on the evolution of American society. Similarly, Europe must make the United States understand the need to set up machinery to guarantee that the new balance resulting from the force reductions will ensure

ne tienne compte des problèmes financiers, et que ces considérations ont également des répercussions importantes sur la politique étrangère et sur la politique de défense des Etats-Unis mais aussi des Européens.

110. Il serait, toutefois, désastreux que cette interdépendance aboutisse à un marchandage global entre les Etats-Unis et l'Europe, où les questions de sécurité puissent être mises en cause à propos d'affaires commerciales ou même monétaires. Il importe que, de part et d'autre, les différentes négociations soient abordées avec une pleine conscience de cette interdépendance, mais que cette conscience débouche sur un règlement particulier de chacun de ces problèmes qui soit satisfaisant en lui-même, pour les uns et pour les autres.

111. Il est évident que les Américains seront tentés de souligner cette interdépendance de façon à tirer le meilleur prix possible de la présence de leurs forces en Europe et de l'effort considérable qu'ils accomplissent pour la défense de l'ensemble du monde occidental. Tel est, en tout cas, le point de vue qu'a présenté M. Kissinger, le 23 avril 1973, quand il a défini la politique du Président des Etats-Unis à l'égard de l'Europe :

« Sa méthode consistera à traiter les problèmes atlantiques dans leur ensemble. Les questions politiques, militaires et économiques qui affectent les relations atlantiques sont liées entre elles par les réalités du monde d'aujourd'hui et non du fait d'un choix de notre part ou dans le but tactique d'obtenir un avantage en échange d'une concession. »

112. Mais il est aussi évident que les Européens pourraient difficilement accepter des sacrifices trop lourds dans le domaine commercial ou dans le domaine monétaire et que, de leur côté aussi, l'opinion pourrait mettre en question un système de défense qui pèserait trop lourd par ses conséquences monétaires ou commerciales sur l'ensemble des Européens. C'est pourquoi votre rapporteur estime qu'il faudrait attacher une importance très grande à la proposition présentée par M. Helmut Schmidt, Ministre allemand des finances, lorsqu'il a proposé la constitution d'un mécanisme institutionnel de consultations permanentes entre l'Europe et les Etats-Unis. Dans la conjoncture actuelle, où les bases de l'ordre international et de la paix semblent mises en question, une telle réalisation paraît plus indispensable que jamais.

113. Actuellement, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays européens font fréquemment des voyages aux Etats-Unis, de même que des responsables de la politique américaine se rendent souvent dans des capitales européennes en vue de consulter des partenaires des Etats-Unis. Toutefois, ces chefs de gouvernement ou ceux qui reçoivent des ministres américains le font au nom de gouvernements nationaux et développent des conceptions des relations entre leur pays et les Etats-Unis qui ne correspondent pas nécessairement — il s'en faut — aux conceptions de leurs voisins européens. Il est même arrivé que les Etats-Unis soient, de ce fait, appelés à arbitrer des différends entre Etats européens.

114. Il apparaît donc comme essentiel que la concertation, au moins entre les Neuf, des points de vue qui seront défendus face aux Américains, soit développée de façon à ce que l'Amérique ait le sentiment de trouver en Europe un partenaire véritable.

115. Les transformations que connaissent actuellement les relations entre les Etats-Unis et leurs alliés, d'une part, l'Union Soviétique et les siens, d'autre part, donnent une urgence particulière à la mise sur pied de cette concertation permanente entre l'Europe et les Etats-Unis. Si l'on veut éviter que la politique extérieure américaine ne soit abusivement influencée par des considérations politiques intérieures ou par les pressions que peut exercer la société américaine, il faut que les Européens soient en mesure de faire connaître et de faire comprendre leur crainte, leurs soucis ou leurs points de vue aux Américains et que, de part et d'autre, l'opinion soit mieux informée des problèmes du partenaire. Les occasions de rencontres entre les parlementaires des deux côtés de l'Atlantique sont trop rares, sauf pour ce qui concerne les questions directement liées aux activités de l'O.T.A.N. et qui n'engagent qu'un petit nombre de parlementaires, toujours les mêmes.

116. Les incertitudes qui peuvent planer sur la réalité de l'entente entre Européens et Américains risquent de compromettre la détente que recherchent les uns et les autres. Ainsi, en ce qui concerne la négociation sur la réduction des forces, il importe que les Soviétiques comprennent que les réductions de forces que pourra réaliser l'Occident dépendront des résultats de ces négociations et non de la seule évolution de la société américaine. De même, il faut que les Européens fassent comprendre aux Américains

lasting security for Europe. It is essential not to give the Soviet Union the impression that the United States is no longer concerned with the defence of Europe. Soviet military and naval strength and the fact that it can now consider deploying its naval forces in the Atlantic, thus undermining the security of the whole of Europe by threatening its communications with the United States, must be studied jointly by Europe and the United States.

117. Finally, the conference on security and co-operation in Europe, i.e. the preparation of an agreement between eastern and western countries on free movements of persons, ideas and information which would be the cornerstone, will succeed only if the Western European countries and the United States firmly uphold a joint position in this respect. Otherwise, the conference might well serve merely to strengthen Soviet positions in Europe with nothing in return for the West. A false sense of security would be created, making it even more difficult to persuade public opinion to accept the effort needed for common defence both in the United States and in Western Europe.

118. Without this concertation and if the present economic and monetary difficulties hampering relations between Europe and the United States increase, there is every reason to fear Europe may seek to ensure its own defence by building up its nuclear forces or by taking its own steps to obtain Soviet guarantees. Either of these solutions might spell the failure of the current negotiations on reductions in the level of armaments and revive insecurity. So far, by associating the presence of American forces on the mainland of Europe with the American nuclear deterrent NATO has guaranteed the security of Europe for more than twenty years.

119. Until now the United States has supported the EEC as being a way of strengthening NATO. The situation now seems to have been reversed and the United States economy is in difficulties. But it is in the interest of Europe to support the American economy in order to maintain the

Atlantic Community which is the best guarantee of external security and prosperity for both Europe and the United States.

120. In his speech on 23rd April, Mr Kissinger drew a distinction between American and European interests where political responsibilities are concerned:

“Diplomacy is the subject of frequent consultations, but is essentially being conducted by traditional nation States. The United States has global interests and responsibilities. Our European allies have regional interests. These are not necessarily in conflict, but in the new era neither are they automatically identical.”

121. It is evident that taken in isolation the interests of some of the European countries may appear to be quite regional. Several European countries however have extremely varied interests throughout the world. Community Europe must be shaped in such a way as to allow Europeans to shoulder some of these responsibilities at least collectively, and EEC policy, with particular regard to the associated African countries, shows that this is already so. By affirming at the Paris summit conference that they wished to set up a European union, the Heads of State or of Government of the Nine confirmed that they realised that Europe's worldwide interests could not be confined to the economic field. Foreign policy consultations, whether in the framework of the Nine or of WEU, now in fact deal with the interests of European countries in the world as a whole. In the impending negotiations with the United States, particularly where trade is concerned, it will be for the representatives of these countries to demonstrate that Europe cannot be considered as an association with purely regional responsibilities. Mr. Kissinger recognised this, when he said in the same speech that:

“We will continue to support European unity. Based on the principles of partnership, we will make concessions to its further

la nécessité de créer des mécanismes garantissant que l'équilibre nouveau créé par les réductions de forces leur assurera une sécurité durable. Il est essentiel, en tout cas, de ne pas donner à l'Union Soviétique le sentiment que les Etats-Unis ne se préoccupent plus de la défense de l'Europe. La puissance militaire et navale de l'Union Soviétique, le fait que, désormais, ce pays peut envisager de déployer ses forces navales dans l'Atlantique et créer de la sorte une situation d'insécurité pour toute l'Europe en menaçant ses communications avec les Etats-Unis, doivent être étudiés en commun par l'Europe et par l'Amérique.

117. Enfin, le succès de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, c'est-à-dire l'élaboration d'un accord entre pays de l'Est et pays de l'Ouest sur la liberté des échanges de personnes, d'idées et d'informations qui en constituerait la pièce maîtresse ne pourra être assuré que si les pays de l'Europe occidentale et les Etats-Unis défendent avec vigueur une position commune sur ce point. Si ce n'était pas le cas, la conférence risquerait fort de n'aboutir qu'à renforcer les positions soviétiques en Europe, sans contrepartie pour l'Occident, et à créer une fausse impression de sécurité, rendant plus difficile encore de faire accepter à l'opinion les efforts nécessaires pour la défense commune, tant aux Etats-Unis qu'en Europe occidentale.

118. Si une telle concertation n'est pas réalisée et si les difficultés économiques et monétaires que connaissent actuellement les relations entre l'Europe et les Etats-Unis devaient s'accroître, il y a tout lieu de craindre que l'Europe cherche, par ses propres moyens, à assurer sa défense, soit en développant les forces nucléaires qu'elle possède déjà, soit en tentant d'obtenir pour son propre compte des garanties soviétiques. L'une et l'autre de ces solutions risqueraient d'aboutir à un échec des négociations en cours sur la diminution du niveau des armements et à faire renaître l'insécurité. Jusqu'à présent, l'O.T.A.N. a associé la présence de forces américaines sur le continent européen à la puissance dissuasive de la force nucléaire américaine et, de ce fait, elle a assuré pendant plus de vingt ans la sécurité de l'Europe.

119. Les Etats-Unis ont soutenu, jusqu'à présent, la C.E.E. parce qu'ils considéraient que c'était une façon de renforcer l'O.T.A.N. Désormais, la situation paraît inversée et c'est l'économie américaine qui connaît de sensibles difficultés. Mais l'intérêt de l'Europe est de

soutenir l'économie américaine pour maintenir la communauté atlantique qui demeure le meilleur gage de sécurité extérieure et de prospérité pour l'Europe comme pour les Etats-Unis.

120. En ce qui concerne les responsabilités politiques, M. Kissinger a fait, dans son discours du 23 avril, une distinction entre les intérêts américains et ceux des pays européens :

« La diplomatie fait l'objet de consultations fréquentes, mais est essentiellement menée par des Etats-nations traditionnels. Les Etats-Unis ont des intérêts et des responsabilités à l'échelle du monde. Nos alliés européens ont des intérêts régionaux. Les uns et les autres ne sont pas nécessairement en conflit, mais dans cette nouvelle ère, ils ne sont pas non plus automatiquement identiques. »

121. Il est évident que, si l'on considère les pays européens pris isolément, les intérêts de certains d'entre eux peuvent n'être considérés que comme des intérêts régionaux. Néanmoins, plusieurs pays européens ont des intérêts de natures extrêmement diverses, répartis dans le monde entier. La construction d'une Europe communautaire doit avoir pour effet de permettre aux Européens d'assumer collectivement une partie au moins de ces responsabilités et la politique de la C.E.E., notamment à l'égard des pays africains associés, montre que tel est bien le cas dès aujourd'hui. En affirmant, lors de la conférence au sommet de Paris, leur volonté de constituer une union européenne, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Neuf ont confirmé qu'ils entendaient que les intérêts mondiaux de l'Europe ne pouvaient rester limités au seul domaine économique. D'ores et déjà, les consultations en matière de politique étrangère, qu'elles aient lieu dans le cadre des Neuf ou dans celui de l'U.E.O., portent précisément sur les intérêts des pays européens dans l'ensemble du monde. Il appartiendra aux représentants de ces pays de faire valoir, au cours des négociations qui vont s'ouvrir avec les Etats-Unis, notamment à propos des questions commerciales, que l'Europe ne peut se considérer comme une association aux responsabilités purement régionales. M. Kissinger l'a d'ailleurs reconnu quand il a affirmé, dans le même discours :

« Nous continuerons à soutenir l'unité européenne. En nous basant sur le principe de l'association, nous ferons des conces-

growth. We will expect to be met in a spirit of reciprocity.

We will not disengage from our solemn commitments to our allies. We will maintain our forces and not withdraw from Europe unilaterally. In turn, we expect from each ally a fair share of the common effort for the common defence.

We shall continue to pursue the relaxation of tensions with our adversaries on the basis of concrete negotiations in the common interest. We welcome the participation of our friends in a constructive East-West dialogue.

We will never consciously injure the interests of our friends in Europe or in Asia. We expect in return that their policies will take seriously our interests and our responsibilities.

We are prepared to work co-operatively on new common problems we face. Energy, for example, raises the challenging issues of assurance of supply, impact of oil revenues on international currency stability, the nature of common political and strategic interests and long-range relations of oil-consuming to oil-producing countries. This could be an area of competition; it should be an area of collaboration."

122. Where oil is concerned, extremely serious problems are facing both Europe and the United

States and the fact that such problems have hitherto been handled by individual States without consulting their partners has led to contradictory policies which in the end can but be detrimental to the common cause. Now that the United States Government seems to have realised how very serious is the problem of energy supplies and oil in particular for the industrialised world, it should be possible to discuss and work out a common policy in this field. The preparation of the conference on security and co-operation in Europe has shown how effective the concertation of views can be and the West's cohesion in this matter has not passed unnoticed. Everyone knew that European security was essential to the security of all members of the Atlantic Alliance. It is to be hoped that if everyone now recognises the vital importance of ensuring steady oil supplies in the coming decades a similar result will be achieved.

123. For these reasons, your Rapporteur therefore considers that the basis for reviewing relations between Europe and the United States now exists and that the time has come to give it shape. President Nixon's visit to Europe might provide a suitable opportunity. However, this cannot be done unless people on both sides of the Atlantic, Europeans and Americans, fully realise the vital importance of the problems which they have to solve together and are equally determined to make the necessary efforts to solve them.

sions en vue de son plus grand développement. Nous espérons qu'on nous répondra dans un esprit de réciprocité.

Nous ne renierons pas nos engagements solennels envers nos alliés. Nous maintiendrons nos forces et nous ne nous retirerons pas unilatéralement d'Europe. En revanche, nous attendrons de chaque allié qu'il assume une part équitable de l'effort commun pour la défense commune.

Nous continuerons à poursuivre le relâchement des tensions avec nos adversaires sur la base de négociations concrètes dans l'intérêt commun. Nous accueillons avec satisfaction la participation de nos amis à un dialogue constructif Est-Ouest.

Nous ne porterons jamais délibérément atteinte aux intérêts de nos amis en Europe ou en Asie. Nous attendrons, en retour, que leur politique tienne sérieusement compte de nos intérêts et de nos responsabilités.

Nous sommes prêts à travailler en coopération aux nouveaux problèmes communs qui se posent à nous. L'énergie, par exemple, soulève les questions critiques de l'assurance du ravitaillement, de l'impact des revenus pétroliers sur la stabilité monétaire internationale, de la nature des intérêts politiques et stratégiques communs et des relations à long terme des pays consommateurs et des pays producteurs de pétrole. Ce pourrait être un domaine de concurrence ; ce devrait être un domaine de collaboration. »

122. Il est certain que, dans le domaine pétrolier, des problèmes extrêmement sérieux se posent

dorénavant aussi bien aux Européens qu'aux Américains et que, jusqu'à présent, le fait que ces problèmes aient été traités par chaque Etat en particulier sans concertation avec ses partenaires a abouti à des politiques contradictoires dont l'effet ne peut qu'être finalement nuisible à une cause qui est commune. Le fait que le gouvernement américain semble avoir désormais pris conscience du caractère extrêmement sérieux de ce problème du ravitaillement du monde industrialisé en énergie et surtout en pétrole, devrait permettre une concertation et l'élaboration d'une politique commune dans ce domaine. La préparation de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe a montré combien cette concertation pouvait être efficace, puisque le monde entier semble avoir été frappé de la cohésion qu'a pu manifester l'Occident en cette affaire. Nul n'ignorait, en effet, que la sécurité européenne était un élément indispensable à la sécurité de tous les membres de l'Alliance atlantique. L'on peut espérer que si tous reconnaissent aujourd'hui le caractère vital que représente pour eux l'assurance d'un ravitaillement régulier en pétrole au cours des prochaines décennies, cette conviction devrait aboutir à un résultat analogue.

123. L'ensemble de ces raisons amène votre rapporteur à estimer que les éléments d'un nouvel examen des relations entre l'Europe et les Etats-Unis se trouvent réunis et que le moment est venu d'en élaborer les contours. Le voyage en Europe du Président Nixon pourrait en fournir l'occasion. Ceci ne pourra cependant être réalisé que si, de part et d'autre de l'Atlantique, Européens et Américains ont la pleine conscience de l'importance vitale des problèmes qu'ils ont à résoudre ensemble et que s'ils sont décidés, les uns comme les autres, à faire les efforts nécessaires pour y parvenir.

APPENDIX I

United States debts

\$ '000 million

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	
						Jan.	Nov.
Total debt	35.6	38.5	45.8	47	67.8	69	82
Of which debt to central banks	18.2	17.3	16.9	23.7	50.6	51.5	61
Reserves	14.8	15.7	15.9	14.5	12.1	13.1	

Source : *Le Monde*, 13th March 1973.

ANNEXE I

Endettement des Etats-Unis

en milliards de \$

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	
						Janv.	Nov.
Endettement total	35,6	38,5	45,8	47	67,8	69	82
Endettement vis-à-vis des seules banques centrales	18,2	17,3	16,9	23,7	50,6	51,5	61
Réserves	14,8	15,7	15,9	14,5	12,1	13,1	

Source : *Le Monde*, 13 mars 1973.

APPENDIX II

United States balance of payments

\$ '000 million

	1964	1968	1969	1970	1971	1972 ¹
Goods, services and unilateral private transactions	+ 7.7	+ 1.3	+ 0.7	+ 2.2	- 0.8	- 6
Of which trade balance	+ 6.8	+ 0.6	+ 0.7	+ 2.1	- 2.7	- 7
Government donations and long-term capital movements						
(a) Government	- 3.2	- 3.9	- 3.5	- 3.7	- 4.4	- 3
(b) Private sector	- 4.5	+ 1.2	- 0.1	- 1.5	- 4	- 1.5
(c) Sub-total	- 7.7	- 2.7	- 3.6	- 5.2	- 8.4	- 4.5
Basic balance	0	- 1.3	- 2.9	- 3	- 9.3	- 10.5

Source: *L'économie américaine — Informations et documents*, No. 328, March 1973, page 23.

1. Estimates.

ANNEXE II

Balance américaine des paiements

en milliards de \$

	1964	1968	1969	1970	1971	1972 ¹
Biens, services et transactions unilatérales privées	+ 7,7	+ 1,3	+ 0,7	+ 2,2	- 0,8	- 6
dont, balance commerciale	+ 6,8	+ 0,6	+ 0,7	+ 2,1	- 2,7	- 7
Dons gouvernementaux et mouvements de capitaux à long terme						
(a) Gouvernement	- 3,2	- 3,9	- 3,5	- 3,7	- 4,4	- 3
(b) Secteur privé	- 4,5	+ 1,2	- 0,1	- 1,5	- 4	- 1,5
(c) Total partiel	- 7,7	- 2,7	- 3,6	- 5,2	- 8,4	- 4,5
Balance de base	0	- 1,3	- 2,9	- 3	- 9,3	- 10,5

Source : « L'économie américaine », Informations et Documents, n° 328, mars 1973, page 23.

1. Estimations.

APPENDIX III

European investments in the United States

\$ '000 million

Investing country	Amounts invested in the United States
United Kingdom	4.1
Netherlands	2.1
Switzerland	1.5
Federal Republic	0.675
Belgium /Luxembourg	0.338
France	0.294
Italy	0.1

Sources: L'économie américaine — Informations et documents, No. 328, March 1973.

ANNEXE III

Investissements européens aux Etats-Unis

en milliards de \$

Pays investisseurs	Sommes investies aux Etats-Unis ²
Royaume-Uni	4,1
Pays-Bas	2,1
Suisse	1,5
République fédérale	0,675
Belgique-Luxembourg	0,338
France	0,294
Italie	0,1

Source : « L'économie américaine », Informations et Documents, n° 328, mars 1973.

APPENDIX IV

*Value of the dollar in relation to other currencies*¹

	French franc	Deutschmark	Florin	Swiss franc	£	Yen	
October 1967	4.937	4	3.62	4.37282	2.80 \$	360	
November 1967 (devaluation of pound)	4.937	4	3.62	4.37282	2.40 \$	360	
August 1969 (devaluation of French franc)	5.554	4	3.62	4.37282	2.40 \$	360	
October 1969 (revaluation of Deutschmark)	5.554	3.66	3.62	4.37282	2.40 \$	360	
May 1971 (revaluation of Swiss franc)	5.554	3.66	3.62	4.0841	2.40 \$	360	
December 1971 (Washington agreements)	5.1157	3.2225	3.2447	3.84	2.6057 \$	308	
Central rate in February 1973 (after second devaluation of dollar)	4.60414	2.9003	2.92	3.45 ²	2.45 \$ ²	265 ²	
Parallel rate on 9th March 1973	4.50	2.80	2.83	3.20 ²	2.47 \$ ²	261 ²	
Central rate on 12th March 1973 (after Brussels agreement)	4.60414	2.803	2.92	3.20 ²	2.47 \$ ²	261 ²	
% plus value of dollar	} in relation to present central rates in 1967	+ 7.23	+ 42.7	+ 24	+ 36.6	+ 13.4	+ 37.9
		} in February 1973	+ 11.1	+ 14.97	+ 11.2	+ 10.9 ²	+ 3.6 ²

Source: *Le Monde*, 14th March 1973.

1. The figures in this table show the dollar rate in each of the currencies shown (French franc, Deutschmark, florin, yen, Swiss franc) except for the pound, where it shows the rate of the pound in dollars.

2. Market price: the pound, yen and Swiss franc are floating and moving away from their former central rate.

3. The Swiss franc and the pound were floating before the dollar was devalued for the second time; their actual rate was not therefore the central rate fixed in December 1971.

ANNEXE IV

*Valeur du dollar par rapport à quelques monnaies*¹

	Franc français	Deutsche-mark	Florin	Franc suisse	Livre sterling	Yen
Octobre 1967	4,937	4	3,62	4,37282	2,80 \$	360
Novembre 1967 (dévaluation du sterling)	4,937	4	3,62	4,37282	2,40 \$	360
Août 1969 (dévaluation du franc)	5,554	4	3,62	4,37282	2,40 \$	360
Octobre 1969 (réévaluation du DM)	5,554	3,66	3,62	4,37282	2,40 \$	360
Mai 1971 (réévaluation du franc suisse)	5,554	3,66	3,62	4,0841	2,40 \$	360
Décembre 1971 (Accords de Washington)	5,1157	3,2225	3,2447	3,84	2,6057 \$	308
Taux central en février 1973 (après deuxième dévaluation du dollar)	4,60414	2,9003	2,92	3,45 ²	2,45 \$ ²	265 ²
Cours parallèle le 9 mars 1973	4,50	2,80	2,83	3,20 ²	2,47 \$ ²	261 ²
Taux central le 12 mars 1973 (après l'accord de Bruxelles)	4,60414	2,803	2,92	3,20 ²	2,47 \$ ²	261 ²
Le dollar valait d'avan- tage (en %)	par rapport aux taux centraux ac- tuels en 1967					
	+ 7,23	+ 42,7	+ 24	+ 36,6	+ 13,4	+ 37,9
avant sa deuxième dévaluation (février 1973)						
	+ 11,1	+ 14,97	+ 11,2	+ 10,9 ²	+ 3,6 ²	+ 18

Source : *Le Monde*, 14 mars 1973.

1. Les chiffres de ce tableau expriment le cours du dollar en chacune des monnaies nationales (franc français, deutschemark, florin, yen, franc suisse). Pour la livre sterling, le chiffre exprime la valeur de la monnaie britannique en dollars.

2. Prix du marché : la livre sterling, le yen et le franc suisse flottent, s'écartant de leur ancien taux central.

3. Le franc suisse et la livre sterling flottaient avant la deuxième dévaluation du dollar ; leur cours effectif n'était donc plus celui du taux central convenu en décembre 1971.

The situation in the Near East

RECOMMENDATION

*adopted by the Presidential Committee*¹

The Assembly,

Deploring the resumption of hostilities in the Near East ;

Concerned furthermore about the consequences which the Near East conflict has for the security of Europe ;

Considering in particular that this conflict creates an unstable situation in the immediate proximity of Europe and affords the Soviet Union the possibility of extending its influence in the area and exposing the Mediterranean countries to greater threat ;

Considering that supplies of arms to the belligerents may involve the supplying countries in the war ;

Considering that the situation in the Near East requires that the Council be convened in application of Article VIII, paragraph 3, of the modified Brussels Treaty which allows the contracting parties : "to consult with regard to any situation which may constitute a threat to peace, in whatever area this threat should arise, or a danger to economic stability",

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Meet urgently at ministerial level to :
 - (a) Examine the political, economic and military measures which should be taken to ensure the security of Europe ;
 - (b) Determine means of applying a joint embargo by member countries on supplies of arms to the belligerents and invite the Soviet Union and the United States to join this embargo;

2. Report to the Assembly at the Second Part of its Nineteenth Ordinary Session on the steps taken in implementation of this recommendation.

1. Adopted unanimously by the Presidential Committee on 18th October 1973 acting on behalf of the Assembly on a proposal by the Committee on Defence Questions and Armaments.

La situation au Proche-Orient

RECOMMANDATION

*adoptée par le Comité des Présidents*¹

L'Assemblée,

Déplorant la reprise des hostilités au Proche-Orient,

Préoccupée, en outre, des conséquences que le conflit du Proche-Orient a pour la sécurité de l'Europe ;

Considérant, en particulier, que ce conflit crée une situation instable à proximité immédiate de l'Europe et offre à l'U.R.S.S. la possibilité d'étendre son influence dans la région et d'exposer les pays riverains de la Méditerranée à une menace accrue ;

Considérant que les livraisons d'armes aux Etats belligérants risquent d'engager dans le conflit les pays fournisseurs ;

Estimant que la situation au Proche-Orient appelle la convocation du Conseil en application de l'article VIII, paragraphe 3, du Traité de Bruxelles modifié : «... en vue de permettre aux Parties contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou mettant en danger la stabilité économique»,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De se réunir d'urgence au niveau ministériel pour :
 - (a) Examiner les mesures politiques, économiques et militaires qui devraient être prises pour assurer la sécurité de l'Europe ;
 - (b) Définir les modalités d'application d'un embargo commun des pays membres sur les livraisons d'armes aux belligérants et inviter l'Union Soviétique et les Etats-Unis à se joindre à cet embargo ;
2. De rendre compte à l'Assemblée, lors de la deuxième partie de sa Dix-neuvième session, des mesures prises en application de cette recommandation.

1. Adoptée à l'unanimité le 18 octobre 1973, sur proposition de la Commission des Questions de Défense et des Armements, par le Comité des Présidents agissant au nom de l'Assemblée.

***Advanced technology in Japan — The consequences
for Europe***

REPORT ¹

***submitted on behalf of the
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions ²
by Mr. Van Lent, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on advanced technology in Japan — the consequences for Europe

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Van Lent, Rapporteur

Introduction

- I. General policy
 - II. Parliamentary supervision of science and technology
 - III. Views of the Japanese Government on the Antarctic treaty, the Moscow test-ban treaty, the outer space treaty, the non-proliferation treaty and the seabed treaty
 - IV. The budget
 - V. International co-operation in the field of science and technology
 - VI. Nuclear energy
 - VII. Prospects of the Japanese aeronautical industry
 - VIII. Space developments in Japan
 - IX. The Nagasaki shipyard
 - X. The Toyo Kogyo Automobile Company at Hiroshima
 - XI. Transport problems
 - XII. The Kimitsu Works of the Nippon Steel Corporation
 - XIII. The Fujitsu computer and electronics factory, Kamata
 - XIV. The Japan Broadcasting Corporation (Nippon Hoso Kyokai — NHK)
 - XV. The Nippon Electric Company, Yokohama factory
 - XVI. Marine development in Japan
- Conclusions

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. de Montesquiou (Chairman); MM. La Loggia, Richter (Vice-Chairmen); MM. de Chevigny, Cornelissen, *Elvinger, Göller, Lenzer, Mammi, Mason* (Substitute: *Roberts*), Nothomb, van

Ooijen, Osborn, Pecoraro, Schwencke, Tomney (Substitute: *Small*), *Treu, Valleix, Van Lent, Warren, Yvon.*

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Les techniques de pointe au Japon — Conséquences
pour l'Europe**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale ²
par M. Van Lent, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur les techniques de pointe au Japon et les conséquences pour l'Europe

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Van Lent, rapporteur

Introduction

- I. Politique générale
- II. Le contrôle parlementaire dans le domaine de la science et de la technique
- III. L'opinion du gouvernement japonais sur le Traité de l'Antarctique, le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur la dénucléarisation des fonds marins
- IV. Le budget
- V. La coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique
- VI. L'énergie nucléaire
- VII. Les perspectives de l'industrie aéronautique japonaise
- VIII. Le développement spatial au Japon
- IX. Le chantier naval de Nagasaki
- X. La firme de construction automobile Toyo Kogyo à Hiroshima
- XI. Le problème des transports
- XII. L'aciérie de Kimitsu de la Nippon Steel Corporation
- XIII. Les ordinateurs Fujitsu, usine de construction électronique de Kamata
- XIV. L'Office japonais de radiodiffusion (Nippon Hoso Kyokai — NHK)
- XV. La Compagnie Nippon Electric, usine de Yokohama
- XVI. L'évolution maritime au Japon

Conclusion

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. de Montesquiou (président) ; MM. La Loggia, Richter (vice-présidents) ; MM. de Chevigny, Cornelissen, Elvinger, Göltner, Lenzer, Mammi, Mason (suppléant : Roberts), Nothomb, van Ooijen, Osborn,

Pecoraro, Schwencke, Tomney (suppléant : Small), Treu, Valleix, Van Lent, Warren, Yvon.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

APPENDICES

- I. Programme of visit to Japan ; list of participants and Japanese authorities
- II. Summary of general account budget for the promotion of science and technology — Fiscal year 1973
- III. Atomic energy
- IV. Space estimate
- V. Shipping — World output : Launchings
- VI. Structure of computer companies

ANNEXES

- I. Programme de la visite au Japon ; Liste des participants et des autorités japonaises
- II. Résumé du budget général pour la promotion de la science et de la technique — Exercice budgétaire 1973
- III. L'énergie nucléaire
- IV. Estimation des dépenses spatiales
- V. Navires — Production mondiale : lancements
- VI. Structure des sociétés d'informatique

Draft Recommendation
on advanced technology in Japan — the
consequences for Europe

The Assembly,

Considering the declared willingness of the United States, Japan and the member countries of Western European Union, as well as other European countries of the Common Market, to collaborate in the field of science and modern technology ;

Convinced of the need for such collaboration ;

Noting the similarity between the problems facing Japan and the Western European countries, particularly in the fields of energy, space, computers and the exploitation of the oceans, and the similarity between the positions adopted by the governments concerned ;

Taking note of the activities of the Organisation for Economic Co-operation and Development of which all countries concerned are members ;

Aware of the need, for the furtherance of co-operation in the western world, to establish a certain official framework, but loth to propose new organisations,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Invite the Ministers for Foreign Affairs of the member countries of Western European Union to promote meetings of ambassadors of member countries in Tokyo with a view to considering possibilities of co-operation with Japan in the political, economic and technical fields ;

2. Invite the governments of member countries to consider, when drawing up plans for co-operation involving advanced technology, to what extent Japanese participation might make them more competitive and speed up technical progress in Europe ;

3. Invite member countries to establish within the framework of the OECD a special committee of the Ministers responsible for technology and industry and of the permanent representatives in order :

(a) To concert their views on :

- (i) problems of human environment ;
- (ii) collaboration to overcome the world energy crisis ;
- (iii) nuclear energy waste disposal problems ;
- (iv) the exchange of information in technology, especially in computer knowledge and technology relating to data analysis ;
- (v) possibilities of a division of labour between the parties concerned in the field of research and development ;
- (vi) future needs of the world market in the civil aeronautical field ;
- (vii) the transformation into trilateral collaboration of the bilateral space collaboration between Japan and the United States and Europe and the United States covering all fields of space research, development and space applications ;
- (viii) urban and inter-urban transport problems as well as the development of "clean cars" ;
- (ix) the co-ordination of oceanographic developments in the United States, Europe and Japan and consequently prepare together the 1974 United Nations sea law conference ;

(x) ways and means of promoting the aims of the Association for Science Co-operation in Asia ;

(b) To establish a timetable for the implementation of measures to be taken based on these studies.

Projet de recommandation
sur les techniques de pointe au Japon et les conséquences
pour l'Europe

L'Assemblée,

Considérant la volonté déclarée des Etats-Unis, du Japon et des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale, ainsi que des autres pays européens du Marché commun de collaborer dans le domaine de la science et de la technologie moderne ;

Persuadée de la nécessité d'une telle collaboration ;

Constatant la similitude des problèmes qui se posent au Japon et aux pays de l'Europe occidentale, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'espace, des ordinateurs et de l'exploitation des océans, ainsi que la similitude des positions prises par ces gouvernements ;

Prenant acte des activités de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques dont font partie tous les pays intéressés ;

Consciente de la nécessité, pour faire progresser la coopération dans le monde occidental, d'instituer un certain cadre officiel, mais peu désireuse de proposer la création de nouvelles organisations,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale à promouvoir des réunions d'ambassadeurs des pays membres dans la capitale japonaise en vue d'examiner les possibilités de coopération avec le Japon dans les domaines politique, économique et technique ;

2. D'inviter les gouvernements des pays membres à examiner, lors de l'élaboration de projets de coopération intéressant des techniques de pointe, dans quelle mesure une participation japonaise peut renforcer leurs capacités concurrentielles et accélérer le progrès technique de l'Europe ;

3. D'inviter les pays membres à créer, dans le cadre de l'O.C.D.E., un comité spécial composé des ministres chargés de la technologie et de l'industrie et des représentants permanents afin :

(a) De concerter leurs vues en ce qui concerne :

- (i) les problèmes de l'environnement humain ;
- (ii) la collaboration permettant de faire face à la crise mondiale de l'énergie ;
- (iii) les problèmes posés par l'évacuation des résidus des réacteurs nucléaires ;
- (iv) l'échange d'informations dans le domaine de la technologie, notamment l'informatique et la technique des ordinateurs du point de vue de l'analyse de l'information ;
- (v) les possibilités de division du travail entre les parties intéressées dans le domaine de la recherche et du développement ;
- (vi) les besoins futurs du marché mondial dans le domaine de l'aéronautique civile ;
- (vii) la transformation, en une collaboration trilatérale, de la collaboration bilatérale entre le Japon et les Etats-Unis, d'une part, l'Europe et les Etats-Unis, d'autre part, dans le domaine spatial en couvrant tous les secteurs de la recherche, du développement et des applications spatiales ;
- (viii) les problèmes des transports urbains et interurbains ainsi que la mise au point de « véhicules propres » ;
- (ix) la coordination du développement océanographique aux Etats-Unis, en Europe et au Japon et, par conséquent, de préparer ensemble la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer de 1974 ;
- (x) les moyens de soutenir les objectifs de l'Association pour la coopération scientifique en Asie ;

(b) D'établir un calendrier d'application des mesures à prendre sur la base de ces études.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Van Lent, Rapporteur)

Introduction

1. During the early 1970s, several members of the Committee in their national capacities were able to visit Japan and the idea arose that it would be useful for the Committee to visit Japan, especially after its Chairman had visited the Japanese space installations and held talks with authorities from the Japanese Ministry in charge of the Agency for Science and Technology.

2. In autumn 1972, the Committee decided to request the Presidential Committee's permission to make such a visit. Special stress was to be laid on the general technological policy of the Japanese Government, the influence of parliamentary committees on the formulation of policy, the activities of the Agency for Science and Technology, activities in the field of space, aircraft construction, nuclear energy, computers and oceanology as well as Japanese achievements in important conventional industries.

3. With the agreement of the Presidential Committee, the Chairman established contact with the Japanese Ambassador in Paris and through the good offices of the Embassy a programme was drawn up for 2nd-15th April 1973¹. The Committee then prepared a list of questions for discussion in Japan which was sent to the Ministry for Foreign Affairs, the Agency for Science and Technology and the Ministry of International Trade and Industry.

4. A special list of questions for discussion was prepared for the competent committees on science and technology of the House of Representatives and the House of Councillors.

5. Without mentioning here all the names of the Japanese officials² with whom the Committee held discussions, your Rapporteur wishes to express his and the Committee's gratitude to the competent officials from the Ministry for Foreign Affairs, and especially the Director General of the Economic Affairs Bureau and the Head of the Scientific Affairs Division, United

Nations Bureau, the Vice-Ministers and Directors General of the Science and Technology Agency, the Vice-Ministers and Directors General of the Ministry of International Trade and Industry. The Committee held valuable discussions with these officials on the general policy of the Japanese Government in the field of science and technology, budgetary aspects, international cooperation, nuclear energy, the aeronautical industry and space developments. The views of the Japanese Government on the important disarmament treaties were also obtained.

6. In its contacts with the competent committees on science and technology from both houses of parliament, the question of parliamentary supervision was discussed.

7. Your Rapporteur does not wish to conclude this introduction without expressing the Committee's sincere thanks to the Ambassadors of the member countries in Japan and their collaborators who were of such great assistance to the Committee in many ways, but especially in seconding highly competent secretaries of the Embassies to resolve language difficulties.

I. General policy

8. In the early 1960s, the Japanese Government defined the political aims of its scientific and technological programmes. The Council for Science and Technology¹, the most authoritative advisory body to the Prime Minister with respect to the government's policy for science and technology, made its first report "comprehensive

1. Composition of the Council for Science and Technology, the advisory body to the Prime Minister :

Chairman : the Prime Minister ; *Members* : the Minister of Finance, the Minister of Education, the Minister of State for Economic Planning, the Minister of State for Science and Technology, the President of the Science Council of Japan, plus five other members appointed by the Prime Minister with the consent of the House of Representatives and the House of Councillors from among men of outstanding knowledge and experience in science and technology.

1. See Appendix I, part 2.

2. See Appendix I, part 3.

Exposé des motifs

(présenté par M. Van Lent, rapporteur)

Introduction

1. Au début des années 1970, divers membres de la commission sont allés en mission au Japon, au nom de leurs pays respectifs, et il est apparu qu'il serait utile que la commission s'y rende, elle aussi, surtout après que son président eut visité les installations spatiales japonaises et se fut entretenu avec des personnalités du ministère japonais chargé de l'Agence de la Science et de la Technique.

2. A l'automne 1972, la commission a demandé au Comité des Présidents l'autorisation de faire cette visite, l'accent devant être placé tout particulièrement sur la politique générale du gouvernement japonais en matière technologique, l'influence des commissions parlementaires sur l'élaboration de la politique, les activités de l'Agence de la Science et de la Technique, les activités spatiales, la construction aéronautique, l'énergie nucléaire, l'informatique et l'océanologie, aussi bien que les réalisations japonaises dans les secteurs classiques importants.

3. Avec l'accord du Comité des Présidents, le président de la commission a pris contact avec l'ambassadeur du Japon à Paris et, grâce aux bons offices de l'ambassade, un programme a été établi pour la période du 2 au 15 avril 1973¹. La commission a ensuite préparé une liste de questions à discuter au Japon et elle l'a adressée au ministère des affaires étrangères, à l'Agence de la Science et de la Technique et au ministère du commerce international et de l'industrie.

4. Une liste de questions particulières a été préparée à l'intention des commissions compétentes de la science et de la technique de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers.

5. Sans mentionner les noms de tous les fonctionnaires² avec lesquels la commission s'est entretenue, votre rapporteur voudrait exprimer ici, au nom de la commission et en son nom personnel, sa gratitude envers les fonctionnaires compétents du ministère des affaires étrangères, notamment le directeur général du bureau des affaires économiques et le directeur de la division

des affaires scientifiques du Bureau des Nations Unies, les vice-ministres et les directeurs généraux de l'Agence de la Science et de la Technique, les vice-ministres et les directeurs généraux du ministère du commerce international et de l'industrie. La commission a eu avec ces fonctionnaires des discussions extrêmement utiles sur la politique générale du gouvernement japonais dans le domaine de la science et de la technique, les aspects budgétaires, la coopération internationale, l'énergie nucléaire, l'industrie aéronautique et le développement spatial. Elle a également pris connaissance des vues du gouvernement japonais sur les importants traités conclus dans le domaine du désarmement.

6. Elle a discuté de la question du contrôle parlementaire lors de ses contacts avec les commissions de la science et de la technique des deux chambres.

7. Votre rapporteur ne voudrait pas conclure cette introduction sans adresser, au nom de la commission, ses sincères remerciements aux ambassadeurs des pays membres au Japon, ainsi qu'à leurs collaborateurs, qui ont apporté dans tous les domaines leur aide à la commission, notamment en détachant auprès d'elle des secrétaires de la plus haute compétence pour résoudre les problèmes linguistiques.

I. Politique générale

8. Au début des années 1960, le gouvernement japonais a défini les buts politiques de ses programmes scientifiques et techniques. Le Conseil de la Science et de la Technique¹, organe consultatif auprès du Premier ministre, qui jouit d'une très grande autorité dans l'élaboration de la politique gouvernementale pour la science et la

1. Composition du Conseil de la Science et de la Technique, organe consultatif auprès du Premier ministre :

Président : le Premier ministre ; *Membres* : Ministre des finances, Ministre de l'éducation, Ministre d'Etat chargé de la planification économique, Ministre d'Etat chargé de la science et de la technique, Président du Conseil scientifique du Japon, plus cinq autres membres nommés par le Premier ministre avec l'assentiment de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers parmi les personnalités possédant des connaissances et une expérience de premier plan dans le domaine de la science et de la technique.

1. Voir annexe I, Deuxième partie.

2. Voir annexe I, Troisième partie.

and fundamental measures for the development of science and technology for ten years ahead" in October 1960.

9. In this report the main objectives of the science policy were to raise the research standard in each field which could compete well with that of advanced countries, to strengthen the infrastructure of industrial technology, to create the conditions in which new technology could be born and to establish the foundations on which the Japanese industry could be more technologically independent of foreign technology.

10. The main objectives of the policy for technology were to set the target for technology which was indispensable to carry out the ten-year economic programme and to look for new technology which could be required in the next decade from the point of view of social and economic changes. In addition the report also proposed measures with regard to the education and training of scientists and engineers, the enlargement of research activities, the exchange of information, international co-operation, the dissemination of activities and improved conditions for scientists and engineers.

11. The Japanese economy grew immensely in the 1960s and science and technology played an important rôle in this remarkable economic growth.

12. The Minister of State for Science and Technology is responsible for the general science and technology policy of the country. But many other ministers are also concerned. For example, the Ministry of International Trade and Industry has direct control over the industrial technology, the Ministry of Agriculture and Forestry the agricultural technology, the Ministry of Health and Welfare the medical technology and so on.

13. The Science and Technology Agency coordinates the activities of other ministries. With respect to such big projects as the development of nuclear energy, space development and ocean development, the Agency has direct jurisdiction.

14. With the coming of the 1970s, society has been undergoing rapid changes and transformations. There have also been changes in people's values and what society requires of science and technology. It is true that science and technology have contributed much toward the improvement

of people's "material" living standards in Japan through the development of the economy and the expansion of industrial activities, but it must also be admitted that the applications of science and technology have resulted in undesirable spin-off effects such as damage to the human environment, unexpected disasters, urban problems, pollution-related diseases and so on.

15. Thus, the science and technology of today are required to solve such problems so as to assure a welfare society. In the 1960s Japan devoted its efforts mainly to the development of new and leading techniques; in the 1970s, however, it has to concentrate on the development of such sectors of science and technology as will serve to promote the people's welfare.

16. The government will consequently introduce a technology assessment approach to appraise properly the probable impact of technological advances, especially in the case of major projects likely to affect the environment and the community. This does not mean, however, that the importance of the development of important or new areas of science such as atomic energy, outer space and computer technology will be overshadowed by environment conservation technology and life sciences, and the former scientific areas will remain as equally important sectors which will contribute to the enhancement of the welfare of the coming generation.

17. In 1971 the Council for Science and Technology, understanding these public needs very well, sent a recommendation to the Prime Minister asking him to promote the life sciences, the so-called "soft science" and the environmental sciences. These fields are expected to have a high priority in the 1970s.

18. Since a vast amount of investment will be required for the development of techniques which will be necessary in the future, the government, while expecting initiatives from the private sector, is determined to expand the research activities of government agencies and institutions, promote large-scale projects on a joint basis with industries and universities¹ and offer

1. As far as basic research is concerned the major part is done at the universities. Research is subsidised by the Ministry of Education whether it is carried out in the 70 national universities or in the 400 private universities. However, the most important fundamental research is done in the State universities.

technique, a rédigé, en octobre 1960, un premier rapport intitulé « Ensemble de mesures fondamentales pour le développement de la science et de la technique dans les dix prochaines années ».

9. Les principaux objectifs de la politique scientifique figurant dans ce document étaient l'élévation du niveau de la recherche dans tous les secteurs pouvant rivaliser heureusement avec ceux des pays industrialisés, le renforcement de l'infrastructure de la technologie industrielle, la création d'un climat propice à la naissance de nouvelles techniques et l'établissement d'une assise permettant à l'industrie japonaise d'être moins tributaire de la technique étrangère.

10. Quant à la politique technique, elle visait essentiellement à fixer l'objectif technologique indispensable pour l'exécution du programme économique décennal et à rechercher les techniques nouvelles que pourraient exiger les modifications sociales et économiques au cours de la prochaine décennie. Le rapport proposait encore des mesures relatives à la formation des hommes de science et des ingénieurs, à l'élargissement des activités de recherche, à l'échange de renseignements, à la coopération internationale, à la dissémination des activités et à l'amélioration de la condition des hommes de science et des ingénieurs.

11. L'économie du Japon s'est énormément développée dans les années 1960 et la science et la technique ont joué un rôle important dans ce remarquable essor.

12. C'est le ministre d'Etat chargé de la science et de la technique qui est responsable de la politique générale du pays en ce qui concerne la science et la technique, mais elle intéresse aussi de nombreux autres ministères. Ainsi, le ministère du commerce international et de l'industrie s'occupe directement des techniques industrielles, le ministère de l'agriculture et des forêts des techniques agricoles, le ministère de la santé et des affaires sociales des techniques médicales, etc.

13. L'Agence de la Science et de la Technique coordonne les activités des autres ministères. Les grands projets, tels que le développement de l'énergie nucléaire, le développement spatial et océanographique, relèvent directement de sa compétence.

14. L'année 1970 a marqué le début d'une période de changements et de transformations rapides de la société, ainsi qu'une évolution des valeurs auxquelles on était attaché et des exigences de la société à l'égard de la science et de la technique. Celles-ci ont, certes, beaucoup contribué à

l'amélioration du niveau de vie « matériel » au Japon grâce à la croissance économique et à l'expansion de l'activité industrielle, mais il faut aussi reconnaître que leurs applications ont provoqué des « retombées » néfastes telles que les atteintes à l'environnement humain, les désastres imprévus, les problèmes urbains, les maladies liées à la pollution, etc.

15. On demande donc à la science et la technique d'aujourd'hui de résoudre ces problèmes afin de créer une société de « bien-être ». De 1960 à 1970, le Japon a porté essentiellement ses efforts sur la mise au point de nouvelles techniques de pointe, mais au cours des dix prochaines années, il devra s'attacher surtout au développement des secteurs de la science et de la technique qui permettront d'améliorer le bien-être de la population.

16. Le gouvernement va donc utiliser une nouvelle méthode d'évaluation des techniques permettant d'apprécier correctement l'incidence probable des progrès technologiques, en ce qui concerne notamment les grands projets de nature à affecter l'environnement et la communauté. Cela ne signifie pas, cependant, que le développement de branches importantes ou nouvelles de la science, telles que l'énergie atomique, la science spatiale et les techniques de l'informatique, sera négligé au profit des techniques de protection de l'environnement et des sciences de la vie, et les anciennes branches de la science conserveront leur importance et contribueront à améliorer le bien-être de la génération montante.

17. En 1971, le Conseil de la Science et de la Technique, comprenant parfaitement ces besoins de la population, a saisi le Premier ministre d'une recommandation lui demandant de favoriser les sciences de la vie, l'écologie industrielle et les sciences de l'environnement. On s'attend à ce que ces domaines se voient accorder la priorité dans les années 1970.

18. Puisque la mise au point des techniques qui seront nécessaires à l'avenir exigera des investissements considérables, le gouvernement, s'il compte sur l'initiative du secteur privé, n'en est pas moins décidé à accroître les activités de recherche des agences et des organismes d'Etat, à favoriser les projets de grande envergure menés conjointement avec l'industrie et l'université¹

1. En ce qui concerne la recherche fondamentale, elle est menée en majeure partie dans les universités. La recherche est financée par le ministère de l'éducation, qu'elle soit le fait des 70 universités nationales ou des 400 universités privées. Néanmoins, la recherche fondamentale la plus importante se fait dans les universités d'Etat.

various incentives to the private research activity. The government intends to channel about 3% of the national budget to investment in the research and development field for the coming five-year period.

19. The total budget for science and technology in the fiscal year 1972 amounts to 168,412 million yen, of which incentives to the private sector account for about 40,000 million yen. The private sector provides 70% of all research and development outlays in Japan.

20. After years of steady development Japan is now suffering from sharp inflation. It first affected consumer goods but is now also affecting capital goods. It will also have important effects on the increase of the Japanese research and development budget. The government is keenly aware of the need to increase research expenditure in the private and public sectors.

21. The relationship between the Agency for Science and Technology and the universities and other institutes of learning is laid down in the Law for the Establishment of the Science and Technology Agency. It states that the Agency does not have jurisdiction over universities and their research in science and technology. On the other hand it is most important for the policy of the Agency to reflect the knowledge and experience of professors and researchers in universities and the Agency has achieved this by nominating them as members of various advisory committees. The Agency also has made the necessary contact with scientific institutions under the control of the Ministry of Education.

22. Each ministry or each agency of the government has its own State-owned research institutes. They carry out the research which corresponds to the administrative needs of the ministry or agency.

23. Recently interdisciplinary research fields have grown rapidly and it has become difficult to allocate specific research to a certain institute. The Science and Technology Agency is therefore trying to promote organic co-operation among national research institutes.

24. Regarding the rôle played by private industry one should remember when looking at research and development figures that Japanese policy is not a policy of interference with busi-

ness and the economy in general. The government wishes to create a climate in which business and growth can prosper but does not provide the same type of social infrastructure as is the case in Europe.

25. Industry has large numbers of research workers and is spending vast sums on research and development. It has made an important contribution to the advancement of Japanese science and technology. It mainly carries out applied research and development, but sometimes it performs a wide range of basic research associated with business.

26. According to the report of the Council for Science and Technology, the main targets of Japanese policy on science and technology are :

- (i) to meet social and economic needs in the field of science and technology and contribute to their realisation ;
- (ii) to develop the seeds of science and technology ;
- (iii) to promote basic science.

27. In order to reach these targets the Japanese Government has established universities, national research institutes and special governmental corporations to make them carry out research and development and to promote the utilisation of the results of their activities. The government is helping industry by the following measures :

- (i) treating industry better in the tax system ;
- (ii) financing the long-term low-interest loan for industry ;
- (iii) granting industry various subsidies ;
- (iv) permitting industry to establish research contracts or research co-operation with governmental research institutions and to accept researchers of industry into governmental research institutions ;
- (v) making arrangements for a clearing house through which the fruits of the governmental research activities can be transferred to industry.

et à fournir divers stimulants à la recherche privée. Pour les cinq prochaines années, il se propose de consacrer environ 3 % du budget national aux investissements dans le domaine de la recherche et du développement.

19. Le budget scientifique et technique pour l'exercice financier 1972 s'élèvera à 168,412 milliards de yens, dont 40 milliards environ pour les subventions au secteur privé. Celui-ci assume, au Japon, 70 % de l'ensemble des dépenses de recherche et de développement.

20. Après des années d'expansion régulière, le Japon souffre aujourd'hui d'inflation galopante. Celle-ci, après avoir touché les biens de consommation, s'en prend maintenant aux moyens de production. Elle aura aussi une grande incidence sur l'augmentation du budget japonais de la recherche et du développement. Le gouvernement est parfaitement conscient de la nécessité d'augmenter les dépenses de recherche dans le secteur privé et le secteur public.

21. La loi portant création de l'Agence de la Science et de la Technique définit les rapports de celle-ci avec les universités et autres organismes d'enseignement. Elle déclare que l'Agence n'a aucune juridiction sur les universités et leurs recherches dans le domaine scientifique et technique. En revanche, il est de la plus haute importance que la politique de l'Agence s'inspire des connaissances et de l'expérience des professeurs et chercheurs d'université et l'Agence y est parvenue en les faisant entrer dans divers comités consultatifs. Elle a également noué les liens nécessaires avec les institutions scientifiques dépendant du ministère de l'éducation.

22. Les ministères et les agences gouvernementales possèdent tous leurs propres instituts d'Etat, qui exécutent la recherche correspondant à leurs besoins administratifs respectifs.

23. Récemment, les domaines de recherche interdisciplinaire ont pris une extension rapide et il est devenu difficile de confier une recherche spécifique à un institut donné. L'Agence de la Science et de la Technique essaie donc de favoriser une coopération organique entre les instituts de recherche nationaux.

24. S'agissant du rôle joué par l'industrie privée, il convient de se rappeler, en considérant les chiffres relatifs à la recherche et au développement, que le Japon a pour politique de ne pas

intervenir dans les affaires et l'économie en général. Le gouvernement souhaite créer un climat dans lequel puissent prospérer les affaires et la croissance, mais il n'offre pas le même genre d'infrastructure sociale qu'en Europe.

25. L'industrie dispose d'un grand nombre de chercheurs et consacre des sommes importantes à la recherche et au développement. Elle a largement contribué au progrès de la science et de la technique japonaises. Elle s'attache essentiellement à la recherche et au développement appliqués, mais procède quelquefois à une large gamme de travaux de recherche fondamentale liés à ses activités.

26. Selon le rapport du Conseil de la Science et de la Technique, la politique scientifique et technique du Japon vise essentiellement :

- (i) à satisfaire les besoins sociaux et économiques dans le domaine de la science et de la technique ;
- (ii) à développer les germes de la science et de la technique ;
- (iii) à favoriser la science pure.

27. Pour y parvenir, le gouvernement japonais a créé des universités, des instituts de recherche nationaux et des sociétés gouvernementales particulières qui doivent se consacrer à la recherche et au développement et favoriser l'utilisation des résultats de leur activité. Il aide l'industrie par les mesures suivantes :

- (i) en lui appliquant un système d'imposition plus favorable ;
- (ii) en finançant des prêts à long terme et à faible intérêt ;
- (iii) en lui accordant diverses subventions ;
- (iv) en lui permettant de passer des contrats de recherche ou des accords de coopération avec les institutions de recherche gouvernementales et en autorisant celles-ci à accepter les chercheurs venant de l'industrie ;
- (v) en prenant des dispositions pour que, grâce à une chambre de compensation, les fruits des activités de recherche gouvernementales puissent être transférés à l'industrie.

28. Moreover, orders for equipment and machinery from governmental organisations can stimulate research and development in industry to a great extent.

29. Questioned on how the Japanese Government had prepared the population to accept the technological "revolution" and what impact this had had on the traditional way of life, the Japanese authorities answered that the Science and Technology Agency and other ministries had been making great efforts in dissemination and enlightenment of knowledge of science and technology among the public so that they may understand correct information and the results of scientific and technological activities.

30. The life of the people has become more comfortable and convenient thanks to the results of scientific and technological activities. In this respect traditional life has been changed more or less. But Japan still retains many virtues of its traditional life, so modern life in the age of the technological revolution is in harmony with the merits of the former way of life.

31. As far as international trade is concerned, the floating of European currencies and the yen have made it extremely difficult to forecast export trends. However, the Japanese share of the European market is quite small as is the European share of the Japanese market.

32. The Ministry of International Trade and Industry is of the opinion that trade between Japan and Europe could be greatly increased. It is now holding several import symposia in European countries. At the same time the Japanese market for European products may also be expanded.

33. Where foreign investment in Japan is concerned, the government is now allowing more freedom than before but, even so, there is still strict control over investments.

34. The Ministry also hopes that technological and financial co-operation agreements will be concluded. In the light of new political and economic events in the world, such as the admission of the People's Republic of China to the United Nations and the new economic policy of the United States, the rôle to be played by Japan in the international community of nations has become obvious. It was for this reason that the Ministry considered that contact with a

committee of the WEU Assembly might prove fruitful for Japan as well as for the European countries.

II. Parliamentary supervision of science and technology

35. Both the House of Representatives and the House of Councillors have their own special committees for the promotion of science and technology. These special committees, formed at all sessions of the National Diet, play the same rôle as other standing committees.

36. Each political party has its own Science and Technology Division in its central organisation such as the Political Affairs Research Committee. It is conducting intensive research to examine public requirements in science and technology and is trying to make its policy reflect the result of this work.

37. A joint meeting with the Committees of Science and Technology of the House of Councillors and the House of Representatives took place in Tokyo on 3rd April and our Committee was welcomed by the Chairman of the Committee of the House of Councillors, Mr. Kunihiko Shibuya, who declared that his fellow chairman from the House of Representatives and the directors¹ and members of the committees were pleased to be able to have discussions on science and technology with their European counterparts.

38. He was of the opinion that in the twentieth century progress and development in this field had been truly phenomenal considering the history of mankind. Man's attention had now been turned to the moon and the planets where a whole range of human activities was now being conducted.

39. On the other hand, he said, technology had resulted in a polluted environment gravely impairing the quality of human life on this planet.

40. The most important task which science and technology had to pursue in the 1970s with clear and conscious aim was the creation of a

¹ Directors: chairmen of sub-committees or party spokesmen.

28. De plus, les commandes de matériel et d'équipement passées par les organisations gouvernementales peuvent largement stimuler la recherche et le développement dans l'industrie.

29. Interrogées sur la manière dont le gouvernement japonais avait préparé la population à accepter la « révolution » technologique et sur l'effet que celle-ci avait eu sur le mode de vie traditionnel, les autorités japonaises ont répondu que l'Agence de la Science et de la Technique et les autres ministères s'étaient efforcés d'éclairer le public sur les problèmes de la science et de la technique pour qu'il comprenne exactement les données et les résultats des activités scientifiques et techniques.

30. Ceux-ci ont rendu la vie de la population plus commode et agréable et, à cet égard, le mode de vie traditionnel a été quelque peu modifié, mais le Japon conserve nombre de ses vertus ancestrales et, par conséquent, la vie moderne à l'ère de la révolution technologique s'harmonise avec les mérites de l'ancien mode de vie.

31. En ce qui concerne le commerce international, il est extrêmement difficile, étant donné la flottation des monnaies européennes et du yen, de prévoir les tendances à l'exportation. Néanmoins, la part du Japon sur le marché européen est aussi faible que celle de l'Europe sur le marché japonais.

32. Le ministère du commerce international et de l'industrie estime que les échanges entre le Japon et l'Europe pourraient fortement s'accroître. Il tient en ce moment plusieurs conférences sur les exportations japonaises en Europe. Il se peut, en même temps, que les produits européens trouvent de plus larges débouchés sur le marché japonais.

33. S'agissant des investissements étrangers au Japon, le gouvernement accorde actuellement de plus larges facilités qu'auparavant, mais, même dans ces conditions, il exerce encore un contrôle sévère sur les investissements.

34. Le ministère espère également que des accords seront conclus sur la coopération technique et financière. Devant les rebondissements de la situation politique et économique dans le monde, l'admission de la République Populaire de Chine aux Nations Unies et la nouvelle politique économique des Etats-Unis, par exemple, il est clair que le Japon a un rôle à jouer dans la communauté internationale. C'est pourquoi le ministère estime que les relations avec une com-

mission de l'Assemblée de l'U.E.O. pourraient se révéler fécondes pour le Japon aussi bien que pour les pays européens.

II. Le contrôle parlementaire dans le domaine de la science et de la technique

35. La Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers ont toutes deux une commission spéciale du développement de la science et de la technique, qui sont formées à chaque session de la Diète nationale et jouent le même rôle que les autres commissions permanentes.

36. L'organisation centrale de chaque parti politique comprend une division de la science et de la technique, par exemple la commission de recherche sur les affaires politiques. Chaque parti se livre à une recherche intense sur les besoins du public en ce qui concerne la science et la technique et essaie de traduire, dans sa politique, le résultat de ces travaux.

37. Une réunion commune avec les commissions de la science et de la technique de la Chambre des Conseillers et de la Chambre des Représentants s'est tenue à Tokyo le 3 avril. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres de notre commission, le président de la commission de la Chambre des Conseillers, M. Kunihiko Shibuya, a déclaré que son collègue, le président de la commission de la Chambre des Représentants, ainsi que les directeurs¹ et les membres de ces deux commissions, étaient heureux de pouvoir s'entretenir avec leurs homologues européens des questions scientifiques et techniques.

38. A son avis, les progrès accomplis dans ce domaine au cours du XX^e siècle ont été véritablement phénoménaux, compte tenu de l'histoire de l'humanité. L'homme tourne maintenant son attention vers la lune et les planètes où se déploie actuellement toute une gamme d'activités.

39. En revanche, la technique a entraîné une pollution de l'environnement qui compromet dangereusement la qualité de la vie sur notre propre planète.

40. La tâche la plus importante que la science et la technique doivent poursuivre dans les années 1970 est, de toute évidence, de permettre

1. Directeurs : présidents des sous-commissions ou porte-parole des partis politiques.

life free from the fear of pollution. The aim was to achieve the expansion of production while eliminating industrial pollution, and so preserve and improve the quality of life.

41. To this end, it was important that science and technology, which had so far been of disproportionate benefit to capital, might be used more for the benefit of the people as a whole. Science and technology should cease to be the monopolistic possession of the developed countries, should benefit the underdeveloped countries and be utilised to close income gaps, both within one country and between developed and underdeveloped nations.

42. He believed it was most important that all the countries of the world, as the environment declaration of the Rome Club advocated, should make every effort to explore the manifold possibilities of science and technology so that the human race might live in peace, placing the emphasis on the correct use of science and technology.

43. The rapid economic development which Japan enjoyed in the 1960s owed much to the remarkable productivity of the workers and the astonishing development of science and technology in Japan. However, this very development of science and technology had brought with it industrial pollution seriously damaging the human environment, and consequently such development had been sharply criticised.

44. Diseases such as the Minamata disease, the Itai-itai disease and Yokkaichi asthma caused by Japan's industrial and economic development in the 1960s had proved to be incurable.

45. Japan's policies to date — pursuing capital accumulation, expanded production and exports — had placed too much emphasis on capital, attaching excessive importance to profits. The industrial pollution caused as the result of these policies had resulted in human agony and suffering which could never be wiped out by any payment of monetary compensation.

46. He believed the industrial pollution situation in Japan should be a vivid lesson to many countries in the correct relationship between industrial development and industrial pollution, both now and in the future.

47. It was certain that the world would focus its attention on the peaceful uses of atomic energy because of the anticipated worldwide scarcity of energy resources and would consider of vital importance the atomic industry centred upon the nuclear generation of power as a source of energy.

48. The use of atomic energy for war was seriously considered by the big powers, but Mr. Shibuya could but condemn this attitude. He could never approve of the manufacture, possession, much less the use of nuclear weapons.

49. The world must never repeat the tragedies of Hiroshima and Nagasaki, anywhere, at any time. Anybody who had an interest, however slight, in science and technology must never forget this and must protest against anything which might make possible a repetition of such tragedies.

50. All countries urgently needed to work out joint protection measures to ensure their safety against radioactive wastes from the peaceful uses of atomic energy such as atomic power plants, atomic-powered ships, and reprocessing plants, measures which would both guard against accidental dangers and ensure safety in normal operations.

51. Another urgent common problem was to keep science and technology for the development of space and ocean from being used for the selfish ends of individual States or in the interests of international big power diplomacy.

52. Every country, whatever its ideology, creed or system, should strengthen international liaison in the field of science and technology and increase its exchanges with other countries.

53. Science and technology must cease to serve the interests of big business and henceforth benefit the peoples of the world as a whole.

54. Mr. Shibuya said he would like to open the door of secrecy banning the way to so many areas of science and technology, to open it wide, and let everyone use the treasures within.

55. Concluding his speech of welcome, he said these were some of the beliefs he had developed

une vie libérée de la crainte de la pollution. Il s'agit d'accroître la production en éliminant la pollution industrielle et de préserver et d'améliorer ainsi la qualité de la vie.

41. Il importe, à cet effet, que la science et la technique, dont les résultats ont profité jusqu'à présent d'une manière excessive aux investisseurs, soient utilisées davantage au profit de la population tout entière. Il convient qu'elles cessent d'être le monopole des pays industrialisés, qu'elles bénéficient aux pays en voie de développement et servent à combler les écarts de revenus que l'on constate aussi bien au sein d'un même pays qu'entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

42. Pour M. Shibuya, il faut surtout que tous les pays du monde s'évertuent, comme l'a préconisé la Déclaration sur l'environnement du Club de Rome, d'explorer les possibilités multiples offertes par la science et la technique, afin que l'humanité puisse vivre en paix, en mettant l'accent sur leur bonne utilisation.

43. La rapide expansion économique que le Japon a connue de 1960 à 1970 doit beaucoup à la remarquable productivité des travailleurs et au développement étonnant de la science et de la technique dans le pays, mais ce phénomène s'est accompagné d'une pollution industrielle qui porte gravement atteinte à l'environnement et s'est attiré, de ce fait, de vives critiques.

44. Des affections telles que le mal de Minamata, de Itai-itai et l'asthme de Yokkaichi, dues au développement industriel et économique du Japon dans les années 1960, se sont révélées incurables.

45. La politique actuelle du Japon, qui recherche l'accumulation des capitaux, l'accroissement de la production et des exportations, a trop mis l'accent sur les capitaux en attachant une importance excessive au profit. La pollution industrielle qui en est résultée a entraîné des souffrances humaines qu'aucune indemnité ne pourra jamais effacer.

46. Il faudrait, estime M. Shibuya, que la situation créée par la pollution industrielle au Japon serve de leçon à de nombreux pays et les incite à établir, dès maintenant et à l'avenir, un juste rapport entre le développement industriel et la pollution.

47. Il est certain que le monde concentrera son attention sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, étant donné la pénurie mondiale de sources énergétiques qui est prévue et qu'il attachera une importance capitale à l'industrie nucléaire axée sur la production d'énergie.

48. Les grandes puissances envisagent sérieusement de mettre l'énergie nucléaire au service de la guerre. M. Shibuya ne peut que condamner cette attitude. Il ne pourra jamais approuver la fabrication et la possession des armes nucléaires et, a fortiori, leur utilisation.

49. L'humanité ne doit jamais connaître à nouveau, dans aucune partie du monde, les tragédies d'Hiroshima et de Nagasaki. Quiconque s'intéresse, même de loin, à la science et à la technique ne doit jamais oublier ces drames et doit s'élever contre tout ce qui pourrait permettre leur répétition.

50. Tous les pays doivent, de toute urgence, élaborer des mesures communes de protection pour garantir leur sécurité contre les résidus radioactifs provenant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, par exemple dans les centrales atomiques, les navires à propulsion nucléaire et les usines de traitement ; ces mesures assureront à la fois une protection contre les risques accidentels et la sécurité des opérations normales.

51. Il est un autre problème urgent d'intérêt commun : empêcher que la science et la technique utilisées pour le développement spatial et océanographique soient détournées à des fins égoïstes par certains Etats ou servent la diplomatie internationale des grandes puissances.

52. Il convient que chaque pays, quels que soient son idéologie, ses croyances ou son système politique, affermisse les liens internationaux dans le domaine de la science et de la technique et accroisse ses échanges avec les autres nations.

53. La science et la technique doivent cesser de servir les intérêts du grand capital et, par conséquent, doivent bénéficier aux populations de l'ensemble du globe.

54. M. Shibuya voudrait déchirer le voile du secret qui empêche d'accéder à tant de branches de la science et de la technique, et permettre à tout le monde d'utiliser les trésors qu'il recouvre.

55. Telles sont, a déclaré M. Shibuya en terminant son allocution de bienvenue, certaines des

as a result of his day-to-day work on policy-making for the progress and development of science and technology.

56. The Committee then put the following questions to the Committees on the Development of Science and Technology of the House of Representatives and the House of Councillors, which answered as follows :

Question : What parliamentary supervision is there of the growing activities of the government and the increasingly specialised administrative machinery in the complex modern State ?

Answer : Parliament supervises the activities of government through the standing committees and the special committees appointed within the House of Representatives and the House of Councillors. Each of these committees has its professional staff, such as qualified specialists and research clerks, and appoints, when individual matters of special importance arise, sub-committees within the committee to deal with such matters. This is being done more and more frequently due to the increasingly specialised nature of so many problems. The special committees are appointed by the House of Representatives or the House of Councillors in order to examine matters which are deemed to be of special importance or urgency or particular matters which do not come under the jurisdiction of any of the standing committees. The creation of such special committees is also one of the means adopted to deal with the increasingly specialised problems.

Question : Can the parliamentary committees follow the rapid development of technology and what machinery is there to help the parliamentarians to fulfil their tasks ?

Answer : Each of the committees has its research organisation with qualified specialists and research assistants to help the committee or individual members of parliament to carry out their duties and to keep pace with the rapid development of technology.

Question : Is technological policy worked out only by the government or do the parliamentary institutions also play a rôle ?

Answer : The executive power is vested in the Cabinet. However, the parliamentary institutions ascertain and inquire into the thinking and

intentions of the Cabinet and the ministries, and scrutinise government science and technology policy in the course of legislative proceedings and deliberations on the budget, etc. in the Diet. Moreover, the parliamentary institutions make the will of parliament known to the government in Diet decisions and in its deliberations on petitions submitted by individual citizens or groups of private citizens.

Question : Science policy is the end product of a process of interchange between scientists, the university, industry and government. What rôle does parliament play in the definition of this policy ? Is there any difference where the formulation of technological policy is concerned ?

Answer : In the formulation of technological policy, parliament has played a leading rôle through the enactment of laws, budget decisions, general surveys, etc. Especially great, it may be said, was the rôle played by the parliament in the establishment of the present government organisations for science and technology and the establishment of a system for the formulation of science and technology policy. As not all parliamentarians are specialists in science and technology, they endeavour to formulate technological policy in co-operation with scientists, the competent government officials, etc. As they are in a position to maintain close contacts with people from all classes and walks of life, including their constituents, they feel it is their duty to use such opportunities to get a clear idea of the needs of the people and to develop such science and technology policies as will meet those needs and improve the quality of life in this country. In individual problems there are some differences of opinion between the Diet members of the government party and those of the opposition parties. In certain cases it may happen that there are differences of opinion between scientists, government officials and business circles on the one hand, and parliament on the other. However, it can be said that what parliament is aiming at is the formulation of broad science and technology policies which will truly benefit people, avoiding the propensity of scientists to attach excessive importance to their own specialised field, the sectionalism of governmental officials and the propensity of business circles to pursue profits while losing sight of other factors.

conclusions auxquelles son travail quotidien sur l'élaboration de la politique destinée à assurer le progrès et le développement de la science et de la technique lui a permis de parvenir.

56. Notre commission a ensuite posé les questions suivantes aux commissions du développement de la science et de la technique de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers et voici les réponses qui lui ont été données :

Question : Quel genre de contrôle le parlement exerce-t-il au Japon sur les activités croissantes du gouvernement et sur la machine administrative de plus en plus spécialisée qu'impose la complexité d'un Etat moderne ?

Réponse : Le parlement contrôle les activités du gouvernement par l'intermédiaire des commissions permanentes et des commissions spéciales désignées par la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers. Chacune d'elles s'assure le concours de gens de métier, par exemple d'éminents spécialistes et de chercheurs, et, dans les cas de particulière importance, forme des sous-commissions chargées de les étudier. Cela est de plus en plus fréquent, étant donné le caractère de plus en plus spécialisé de nombreuses questions. Les commissions spéciales sont désignées par la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers pour étudier les affaires considérées comme particulièrement importantes et urgentes ou des sujets spécifiques échappant à la compétence de l'une ou l'autre des commissions permanentes. La création de ces commissions spéciales est aussi l'un des moyens adoptés pour traiter les problèmes de plus en plus spécialisés.

Question : Les commissions parlementaires peuvent-elles suivre l'évolution rapide de la technique et quel est le mécanisme prévu pour aider les parlementaires à remplir leurs tâches ?

Réponse : Chacune de ces commissions dispose d'un organe de recherche formé de spécialistes et de chercheurs qualifiés qui aident la commission ou les parlementaires à s'acquitter de leurs tâches et à suivre l'évolution rapide de la technique.

Question : La politique technologique est-elle élaborée uniquement par le gouvernement, ou les institutions parlementaires jouent-elles également un rôle ?

Réponse : C'est le gouvernement qui détient le pouvoir exécutif, mais les institutions parlementaires s'informent de ses idées et de ses intentions

ainsi que de celles des ministères et elles examinent la politique scientifique et technologique du gouvernement au cours des débats législatifs et des délibérations de la Diète sur le budget, etc. De plus, elles font connaître au gouvernement la volonté du parlement par le biais des décisions de la Diète et de ses délibérations sur les pétitions soumises par de simples citoyens ou des groupes de citoyens.

Question : La politique scientifique est la résultante de tout un système d'échanges entre les scientifiques, l'université, l'industrie et le gouvernement. Quel rôle le parlement joue-t-il dans la définition de cette politique ? La situation est-elle différente en ce qui concerne l'élaboration de la politique technologique ?

Réponse : Dans l'élaboration de la politique technologique, le parlement a joué un rôle primordial en adoptant des lois, en prenant des décisions budgétaires, en procédant à des études d'ensemble, etc. On peut dire que ce rôle a été particulièrement important en ce qui concerne la création des organisations gouvernementales actuelles pour la science et la technique et la détermination d'un système d'élaboration de la politique scientifique et technologique. Les parlementaires n'étant pas tous des spécialistes versés dans ces domaines, ils cherchent à déterminer la politique technologique en coopération avec des hommes de science, les fonctionnaires compétents, etc. Comme ils sont à même de maintenir des liens étroits avec la population, dans toutes les classes et toutes les professions, et notamment avec leurs électeurs, ils estiment qu'il leur incombe de profiter de ces occasions pour se faire une idée précise des besoins de la population et mettre au point les politiques scientifique et technique qui répondront à ces besoins et amélioreront la qualité de la vie dans le pays. Pour certaines questions, il existe des divergences d'opinions entre les membres de la Diète appartenant au parti gouvernemental et aux partis de l'opposition. Dans certains cas, il peut arriver que les hommes de science, les fonctionnaires gouvernementaux et les milieux d'affaires, d'une part, et le parlement, d'autre part, ne soient pas d'accord. On peut dire, cependant, que ce que cherche ce dernier, c'est à définir une large politique scientifique et technique qui bénéficie véritablement à la population, en luttant contre la propension des hommes de science à attacher une importance excessive à leurs propres spécialités, le sectarisme des fonctionnaires gouvernementaux et la tendance des milieux d'affaires à rechercher le profit en perdant de vue les autres facteurs.

Question : How are the committees informed of the specific subjects of research and development being followed by scientists ?

Answer : In deliberations on specific subjects, parliament and the Special Committees on the Development of Science and Technology, further to the agreement reached between the Diet members of the government party and those of the opposition parties concerned, call witnesses, experts and others whose presence may have a bearing on the matter and whose specialised knowledge, experience, etc., is reflected in the special committee findings. In view of the importance of grasping the substance of the matters under discussion, parliament and the Special Committees on the Development of Science and Technology carry out on-the-spot inspections of research institutions, etc., and are personally briefed on the scientific and technological matters in question by the scientists in charge of the research and development projects. Parliament and the Special Committees on the Development of Science and Technology also make requests for information from and visits to foreign scientific and technological organisations. Furthermore, parliament and the Special Committees on the Development of Science and Technology often ask officials of the appropriate government organisation about specific problems and request data and other information. The National Diet Library is, of course, also an important source of information.

Question : How do the parliamentary committees supervise public expenditure on research and development ?

Answer : As the power to prepare and present the budget is exclusively vested in the Cabinet, the Special Committees on the Development of Science and Technology supervise government spending on research and development by participating in the deliberations on the budget. Moreover, the above committees discharge their supervisory functions by hearing the report presented by the government on State revenue and expenditure and vetting the annual audits of State revenue and expenditure.

Question : Is there an effective international exchange of views on science and technology at the parliamentary level ? More especially, do the committees have contacts with the corresponding committees of the American Congress and/or the European parliaments ?

Answer : The Special Committees on the Development of Science and Technology do not

have any regular contacts with the corresponding committees of the American Congress or European parliaments. However, whenever an opportunity presents itself, the special committees actively engage in such contacts, though not on a regular basis, through, for example, the dispatch of study groups abroad, visits to foreign institutions by Diet members, visits to Japan of delegations from the corresponding committees of the American Congress, etc. The present visit to Japan of the delegation of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions of the Assembly of Western European Union is one example of such contacts.

Question : The Committee is specially interested in problems of nuclear energy for peaceful purposes, space research, oceanology and computers. Could a brief review be given of the activities of the competent Japanese parliamentary committees,

Answer : The special committees on the development of science and technology cover the areas of nuclear energy, space research and oceanography. They are engaged in such activities as will ensure that the will of parliament is reflected in the country's science and technology policies, through, for example, the examination of draft laws and draft cabinet orders, the questions put to and the replies made by the members of the Cabinet or ministry officials, experts, etc., in the Diet on specific problems (for example, the problems of the peaceful use of nuclear energy, space development, ocean development, etc.). If there is any problem which the said committees consider to be specially important, they establish a sub-committee to discuss and study that problem.

Question : To which of the aforementioned sectors did the committees give priority during the 1960s and to which fields will they give priority during the 1970s ?

Answer : In the 1960s, high priority was given to nuclear energy, space research, oceanography and computers. In the 1970s, the same degree of priority will be given to all these sectors and it is difficult to give an order of priority for the different sectors. In the 1970s, however, in addition to these sectors, such sectors of science and technology as are closely connected with the life of the people will be given high priority. Especially, we are keenly aware of the need for science and technology not only

Question : Comment les commissions sont-elles informées des sujets de recherche et de développement particuliers étudiés par les scientifiques ?

Réponse : A la suite de l'accord intervenu entre les membres de la Diète appartenant au parti gouvernemental et aux partis intéressés de l'opposition, le parlement et les commissions spéciales pour le développement de la science et de la technique font appel, dans leurs délibérations sur des questions spécifiques, à des témoins, à des experts ou à toute autre personne dont la présence peut être pertinente et dont les connaissances, l'expérience particulière, etc., se reflètent dans les conclusions des commissions. Etant donné l'importance de bien saisir les questions en discussion, les membres du parlement et des commissions spéciales pour le développement de la science et de la technique effectuent des inspections sur place dans les institutions de recherche, etc., et sont personnellement renseignés sur les questions scientifiques et techniques en cause par les scientifiques chargés des projets de recherche et de développement. Ils adressent également des demandes d'information aux organisations scientifiques et techniques étrangères et leur rendent visite. De plus, ils interrogent souvent les fonctionnaires de l'organisation gouvernementale appropriée sur des problèmes spécifiques et demandent des données et autres informations. La bibliothèque de la Diète nationale constitue naturellement aussi une importante source de documentation.

Question : Comment les commissions parlementaires surveillent-elles les dépenses publiques relatives à la recherche et au développement ?

Réponse : Le gouvernement étant seul habilité à préparer et à présenter le budget, les commissions spéciales pour le développement de la science et de la technique contrôlent les dépenses de recherche et de développement de l'Etat en participant aux délibérations budgétaires. Elles s'acquittent aussi de leurs fonctions de contrôle en prenant connaissance du rapport présenté par le gouvernement sur les comptes de l'Etat et en examinant ceux-ci.

Question : Existe-t-il, au niveau parlementaire, de véritables échanges de vues internationaux dans le domaine de la science et de la technique ? Plus précisément, les commissions ont-elles des rapports avec les commissions correspondantes du Congrès américain et des parlements européens ?

Réponse : Les commissions spéciales pour le développement de la science et de la technique n'ont

pas de rapports réguliers avec les commissions correspondantes du Congrès américain ou des parlements européens. Cependant, chaque fois que l'occasion s'en présente, elles établissent des relations actives, sinon permanentes, en envoyant par exemple des groupes d'études à l'étranger, en faisant visiter des institutions étrangères par des membres de la Diète, en organisant au Japon des visites de délégations des commissions correspondantes du Congrès américain, etc. La visite que fait actuellement au Japon la délégation de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale en est une illustration.

Question : La commission s'intéresse spécialement aux applications civiles de l'énergie nucléaire, à la recherche spatiale, à l'océanologie et à l'informatique. Pourrait-elle avoir un bref aperçu des activités des commissions parlementaires japonaises compétentes ?

Réponse : Les commissions spéciales pour le développement de la science et de la technique couvrent les domaines de l'énergie nucléaire, de la recherche spatiale et de l'océanographie. Elles veillent, notamment, à ce que la volonté du parlement se traduise dans la politique scientifique et technologique du pays, en examinant, par exemple, les projets de lois et de décrets, en posant à la Diète, aux membres du gouvernement, aux fonctionnaires et aux experts, etc., des questions sur des sujets spécifiques (par exemple, les problèmes de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, du développement spatial et océanographique, etc.) et en étudiant les réponses qu'elles en reçoivent. Si les commissions estiment qu'une question est particulièrement importante, elles forment une sous-commission pour l'étudier.

Question : Parmi les domaines mentionnés ci-dessus, quel est celui auquel ces commissions ont donné la priorité dans les années 1960 et quels seront ceux auxquels elles donneront la priorité dans les années 1970 ?

Réponse : Dans les années 1960, la priorité a été donnée avant tout à l'énergie nucléaire, à la recherche spatiale, à l'océanographie et à l'informatique. Dans les années 1970, il en sera de même pour l'ensemble de ces secteurs, mais il est difficile de dire quel sera l'ordre de priorité. Néanmoins, outre les secteurs déjà cités, les branches de la science et de la technique étroitement liées à la vie de la population seront elles aussi privilégiées. Nous sommes, en particulier, extrêmement conscients de la nécessité,

to contribute to industry and the economy but also directly to the improvement of the people's welfare. From this point of view, we intend to promote, for example, life sciences, soft science and environmental science and technology, etc.

Question : How did the Japanese parliamentarians prepare the population to accept the technological revolution and what impact has this had on the traditional way of life ?

Answer : We have always insisted that the relevant government entities, such as the Science and Technology Agency, must expand and intensify their activities designed to increase the public's appreciation of the importance of science and technology and to educate the public so that they will be prepared for and have a proper understanding of the effects of progress in science and technology. Furthermore, each Diet member has been actively trying, by holding meetings in his or her constituency and reporting on government activities in these areas, to explain to constituents the impact of the technological revolution. It may be said that science and technology have changed the traditional way of life of the people in the sense that they have made things more convenient and made their lives easier. However, there still remain many good points in the traditional way of life and it may be said that the new way of life of the people is being formed in harmony with what was good in the old.

However, it must be borne in mind that the technological revolution has been causing damage to the human environment and the expansion of its pollution, creating a new danger to the health and life of people. Until this problem is solved, we cannot be satisfied simply with the contribution made by the technological revolution to the improvement of the way of life of the people. We, as parliamentarians, feel keenly our political responsibility for such conditions.

Question : What is the Japanese Parliament's attitude towards collaboration with the Western European countries in the 1970s ?

In which fields is this collaboration sought especially ?

Answer : Many areas of science and technology are springing up or becoming prominent, in

which it will be more effective to carry out research and development along the lines of international collaboration. Therefore, it will be necessary to actively expand and intensify collaboration in research and the exchange of research personnel between Japan and the Western European countries, etc.

Collaboration should be possible in the following fields : improvement of the preservation of health and medical treatment, such as the control of cancer and the promotion of mental health measures; modernisation of transportation and communications, such as consolidation of city traffic systems, development of methods of international utilisation of data communications; the major fields of science and technology, such as the development of nuclear energy, space and the oceans.

Moreover, it is important that countries should collaborate, without regard to differences in ideology, creed and political systems, in the establishment of world policy against the pollution of the human environment. It is to be emphasised that, through active collaboration, countries should prevent science and technology from being used for war instead of for peace.

Question : What is the budget trend and how do figures for oceanology compare with those for nuclear energy or space ?

Answer : The budget allocation for science and technology in fiscal year 1972 was approximately 168 billion yen, which accounted for 3.26 % of the total budget of Japan for that year. The above budget for science and technology was 22.4 % more than that for fiscal year 1971. The average annual increase in the budget for science and technology during the past five years has been 17.4 %. Of the above budget for science and technology of 168 billion yen, the budget for science and technology for the national universities, etc., accounted for approximately 14 billion yen.

The budget for oceanography (excluding that for universities) in fiscal year 1972 was approximately 8.9 billion yen, which is still small in comparison with the budget for nuclear energy in the same year of approximately 56.2 billion yen and the budget for space development of approximately 20.6 billion yen, also in the same year.

pour la science et la technique, non seulement de contribuer à l'essor de l'industrie et de l'économie, mais aussi de participer directement à l'amélioration du bien-être de la population. De ce point de vue, nous nous proposons de favoriser, par exemple, les sciences de la vie, l'écologie industrielle, les sciences et les techniques de l'environnement, etc.

Question : Comment les parlementaires japonais ont-ils préparé la population à accepter la révolution technologique et quel effet celle-ci a-t-elle eu sur le mode de vie traditionnel ?

Réponse : Nous avons toujours insisté sur le fait que les organes gouvernementaux compétents, par exemple l'Agence de la Science et de la Technique, doivent étendre et intensifier leurs activités visant à mieux faire comprendre au public l'importance de la science et de la technique et à l'éduquer afin qu'il soit prêt à mieux comprendre les effets du progrès scientifique et technique. De plus, chaque membre de la Diète s'est efforcé activement, en tenant des réunions dans sa circonscription et en faisant connaître les activités du gouvernement dans ces domaines, à expliquer à ses mandants l'incidence de la révolution technologique. On peut dire que la science et la technique ont changé le mode traditionnel de vie de la population, en ce sens qu'elles ont rendu les choses plus commodes et la vie plus facile. Cependant, le mode de vie traditionnel conserve de nombreux éléments positifs et l'on peut dire que le nouveau mode de vie de la population se développe en harmonie avec les mérites de l'ancien.

Il ne faut pas oublier, cependant, que la révolution technologique a causé des dommages à l'environnement et accru la pollution, créant ainsi un nouveau danger pour la santé et la vie de la population. Tant que ce problème ne sera pas résolu, nous ne pourrons nous satisfaire des contributions apportées par la révolution technologique à l'amélioration du mode de vie. En notre qualité de parlementaires, nous avons une conscience aiguë de notre responsabilité politique en cette affaire.

Question : Quelle est la position du parlement japonais en ce qui concerne la collaboration avec les pays d'Europe occidentale dans les années 1970 ?

Dans quels domaines cette collaboration est-elle particulièrement recherchée ?

Réponse : Actuellement, on voit naître ou passer au premier plan de nombreuses branches de la

science et de la technique dans lesquelles il sera plus efficace de mener une activité de recherche et de développement dans le cadre d'une collaboration internationale. Il faudra donc étendre et intensifier la collaboration en matière de recherche et d'échange de chercheurs entre le Japon et les pays d'Europe occidentale, etc.

La collaboration devrait être possible dans les secteurs suivants : l'amélioration de la préservation de la santé et des traitements médicaux, par exemple, la victoire sur le cancer et l'accélération des mesures d'hygiène mentale ; la modernisation des transports et des moyens de communication, par exemple, l'unification des systèmes de transport urbains et la mise au point de méthodes internationales de transmission pour l'utilisation des données ; les grands domaines de la science et de la technique tels que le développement de l'énergie nucléaire, le développement spatial et océanographique.

Il importe, de surcroît, qu'indépendamment de leurs divergences d'idéologies, de croyances et de systèmes politiques, les pays collaborent à l'établissement d'une politique mondiale contre la pollution de l'environnement. Il convient de souligner que c'est grâce à une collaboration active que les pays empêcheront la science et la technique d'être utilisées pour la guerre et non pour la paix.

Question : Quelle est l'orientation du budget et à combien s'élèvent les crédits destinés à l'océanologie par rapport à ceux destinés à l'énergie nucléaire ou à l'espace ?

Réponse : Les crédits alloués à la science et à la technique pour l'exercice financier 1972 se sont élevés à quelque 168 milliards de yens, soit 3,26 % de l'ensemble du budget du Japon pour l'année en question. Les crédits pour 1972 étaient supérieurs de 22,4 % à ceux de l'exercice financier 1971. L'augmentation annuelle du budget de la science et de la technique au cours des cinq dernières années a été en moyenne de 17,4 %. Dans ce budget de 168 milliards de yens, la part des universités nationales, etc., s'élevait approximativement à 14 milliards.

Le budget de l'océanographie (part des universités non comprise) a été, pour l'exercice financier 1972, de l'ordre de 8,9 milliards de yens, chiffre encore faible en comparaison du budget de l'énergie nucléaire qui se montait, pour la même année, à 56,2 milliards de yens environ, et du budget du développement spatial qui s'élevait à 20,6 milliards de yens environ.

Question : How is the influence of the parliament brought to bear on space activities ? Has a comprehensive and systematic programme been submitted to parliament ?

Answer : The problem of space development is mainly the concern of the Special Committees on the Development of Science and Technology, which have been established in the House of Representatives and the House of Councillors. The problem of space development is one of the problems in which these Committees are most interested.

The Space Activities Commission is an advisory organ to the Prime Minister and formulates plans for the development of space in order to promote the systematic development of space under a consolidated State policy. The competent governmental authorities promote space development on the basis of the above plans of the Space Activities Commission for the development of space and taking into consideration the opinions of the said committee.

In order to have the competent governmental organisations promote space development activities, the above commission engages in deliberations on draft laws relating to space development, has the abovementioned organisations submit reports on important matters connected with plans for space development, scrutinises such reports and issues decisions whenever it is deemed necessary. Thus, the above commission is endeavouring to have its opinions reflected in the activities of the abovementioned governmental organisations.

57. Answers to further oral questions put by members of the Committee differed according to the political party of those answering. However, on the political issue of the southern Kurile Islands off the coast of Hokkaido which had been taken over by the Soviet Union in 1945, the members of parliament were unanimous in their view that these islands belonged from time immemorial to Japan and could therefore not be considered a subject of negotiation. Therefore, although they wished to collaborate with the Soviet Union on the development of Siberia, the dispute over the Kurile Islands remained an obstacle to the normalisation of relations between the Soviet Union and Japan.

58. The Japanese Government was of the opinion that when the peace treaty was signed in 1951 all the land conquered by the Japanese

Empire since 1858 was to be returned but that no ancestral Japanese land could be given away. Therefore they did not agree with the Soviet point of view that discussion on territories acquired by the Soviet Union since 1945 was unacceptable. Satisfaction should be given to Japan on this territorial issue.

59. A further hindrance to the development of Siberia with Japanese know-how and manpower was the Chinese position that oil and gas acquired should not be used for Soviet military purposes. Discussions with the Soviet Union were therefore still in progress.

60. Another subject uppermost in the minds of Japanese parliamentarians was the need to study environmental problems. At the same time they did not wish to slow down economic growth. Housing problems and national welfare were now considered more important by the opposition parties although they recognised the need to continue stable economic growth, but not at a steep rate. They underlined that the basis of the Japanese market was too small and therefore it was necessary to export in order to ensure the welfare of the people.

61. There was a general feeling that collaboration with European countries on environmental problems might be advantageous to all concerned. Collaboration was also needed to overcome the world energy crisis and to help underdeveloped countries.

62. Parliament was now considering several laws to deal with the subjects mentioned above.

III. Views of the Japanese Government on the Antarctic treaty, the Moscow test-ban treaty, the outer space treaty, the non-proliferation treaty and the seabed treaty

Antarctic treaty

63. Japan has consistently supported measures to further the purposes and principles of the Antarctic treaty which ensures, for the common benefit of mankind, the use of Antarctica for peaceful purposes only and the continuation of

Question : Comment l'influence du parlement s'exerce-t-elle sur les activités spatiales ? Un programme global et systématique lui a-t-il été soumis ?

Réponse : Les commissions spéciales pour le développement de la science et de la technique, créées à la Chambre des Représentants et à la Chambre des Conseillers, s'occupent essentiellement de la question du développement spatial qui est une de celles auxquelles elles s'intéressent le plus.

La Commission des activités spatiales est un organe consultatif à la disposition du Premier ministre ; elle élabore des plans en vue d'encourager systématiquement le développement spatial dans le cadre de la politique générale de l'Etat. Les instances gouvernementales compétentes encouragent le développement spatial en s'appuyant sur les plans de cette commission et en s'inspirant de ses avis.

Afin que les organismes gouvernementaux compétents fassent progresser le développement spatial, ladite commission délibère sur les projets de lois relatifs à la question, se fait présenter par ces organismes des rapports sur les affaires importantes liées aux plans de développement, examine ces rapports et prend des décisions lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle fait en sorte que l'activité des organes gouvernementaux mentionnés plus haut reflète les vues qu'elle exprime.

57. Les réponses aux autres questions orales posées par les membres de notre commission ont varié suivant le parti politique auquel appartenaient les personnes interrogées. S'agissant du problème politique que pose la partie méridionale des Kouriles, au large de Hokkaido, dont s'est emparée l'Union Soviétique en 1945, les parlementaires ont été cependant unanimes à affirmer que ces îles appartenaient, depuis des temps immémoriaux, au Japon et ne sauraient, par conséquent, être considérées comme un objet de négociation. Bien que le Japon souhaite collaborer avec l'Union Soviétique pour la mise en valeur de la Sibérie, le différend sur les Kouriles continue donc d'entraver la normalisation des relations entre les deux pays.

58. Le gouvernement japonais estime qu'au moment de la signature du traité de paix, en 1951, il fallait rendre tous les territoires conquis

par l'Empire japonais depuis 1858, mais qu'aucun territoire ancestral ne saurait être abandonné. Il ne partage donc pas le point de vue des Soviétiques qui se refusent à toute discussion sur les territoires acquis par l'U.R.S.S. depuis 1945. Il convient de donner satisfaction au Japon sur cette question territoriale.

59. Un autre obstacle au développement de la Sibérie grâce à l'expérience industrielle et à la main-d'œuvre japonaises est la position de la Chine selon laquelle le pétrole et le gaz ainsi obtenus ne doivent pas être utilisés par les Soviétiques à des fins militaires. Les discussions avec l'U.R.S.S. se poursuivent donc.

60. Une autre question qui préoccupe au plus haut point les parlementaires japonais est la nécessité d'étudier les problèmes de l'environnement. En même temps, ils ne veulent pas ralentir l'expansion économique. Les partis de l'opposition donnent maintenant plus d'importance aux problèmes du logement et du bien-être national tout en reconnaissant la nécessité de poursuivre régulièrement l'expansion économique, mais non à un rythme accéléré. Ils font remarquer que le marché japonais est trop restreint et qu'il faut donc exporter pour assurer le bien-être de la population.

61. Le sentiment général est que la collaboration avec les pays européens sur les problèmes de l'environnement pourrait être avantageuse pour tous les intéressés. Elle est aussi nécessaire pour surmonter la crise mondiale de l'énergie et pour aider les pays en voie de développement.

62. Le parlement étudie actuellement plusieurs lois qui porteront sur les questions qui viennent d'être mentionnées.

III. L'opinion du gouvernement japonais sur le Traité de l'Antarctique, le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur la dénucléarisation des fonds marins

Traité de l'Antarctique

63. Le Japon a toujours appuyé les mesures destinées à servir les objectifs et les principes du Traité de l'Antarctique qui assure, pour le bénéfice de toute l'humanité, l'utilisation de l'Antarctique à des fins uniquement pacifiques et

international co-operation in Antarctica. Japan's future policy will also be to uphold such measures.

64. Japan has been carrying out geophysical observations in Antarctica, and since 1956 has dispatched to Antarctica a wintering party of approximately thirty members each year, conducted a polar expedition, succeeded in the observation of aurora by launching scientific research rockets into the aurora and achieved valuable results from scientific research in the fields of geology, geodesy, geography, meteorology, biology, medical science, oceanography, etc. Through such activities Japanese scientists have also succeeded in developing the snowmobile and buildings specially designed for Antarctic life. Their results have been published.

Treaty banning nuclear weapon tests in the atmosphere, outer space and under water

65. Japan has always called for the complete banning of nuclear tests and has made every effort to achieve this end. Therefore, the treaty which excludes underground nuclear explosions from the ban was not satisfactory to Japan. However, Japan appreciated the positive significance of this treaty as the first step towards the complete banning of nuclear tests in the future. Thus, Japan signed the treaty on 14th August 1963 and ratified it on 15th June 1964. Thereafter, Japan exerted every effort in the Conference of the Committee on Disarmament at Geneva and in the United Nations General Assembly to achieve as early as possible a ban on all nuclear tests including underground tests. In this connection, Japan is planning, in close co-operation with various countries, particularly Sweden, Canada, etc., to hold an international conference of experts to solve the technical question of how to ensure effective means of verification which is now considered the most difficult problem connected with an effective ban on underground nuclear tests.

Treaty on principles governing the activities of States in the exploration and use of outer space, including the moon and other celestial bodies

66. This treaty (hereinafter called the outer space treaty) may be regarded as representing the fundamental principles governing the activ-

ities of exploration and use of outer space. Especially important are those articles of the outer space treaty which provide for the prohibition of national appropriation of outer space including the moon and other celestial bodies, the observance of international law in the activities of exploration and use of outer space, and the prohibition of emplacement in orbit around the earth or installation on celestial bodies or stationing in outer space, of any objects carrying nuclear weapons or any other kinds of weapons of mass destruction. These provisions characterise the outer space treaty as the "charter of outer space" and the "treaty on disarmament in outer space".

67. Regarding conventions or agreements supplementary to the outer space treaty, there have already been concluded the convention on international liability for damage caused by space objects and the agreement on the rescue of astronauts, the return of astronauts and the return of objects launched into outer space. Furthermore, the draft treaty relating to the moon and other draft treaties are now being discussed. It would be necessary to bear this in mind so that the provisions of these new supplementary treaties or agreements which are to be concluded may not result in any retrograde amendment of the provisions of the outer space treaty.

Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons

68. Japan, believing that the non-proliferation of nuclear weapons will reduce the danger of nuclear war, signed this treaty on 3rd February 1970. Japan intended, as is clearly expressed in the statement of the Japanese Government issued at that time, to decide its attitude on the ratification of this treaty after ascertaining that there is assurance of substantial equality with other countries in the field of the peaceful use of nuclear energy, with due regard to the state of implementation of nuclear disarmament and the security of Japan.

Treaty on the prohibition of the emplacement of nuclear weapons and other weapons of mass destruction on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof

69. As to the problem of prohibition of the arms race on the seabed, ocean floor and in the subsoil thereof, Japan insisted from the outset

la coopération internationale dans cette région. Il poursuivra cette politique dans l'avenir.

64. Le Japon a procédé à des observations géophysiques dans l'Antarctique et, depuis 1956, il envoie hiverner tous les ans dans cette région un groupe d'une trentaine de personnes ; il a organisé une expédition polaire ; il est parvenu à étudier les aurores boréales grâce à des fusées-sondes ; les recherches scientifiques qu'il a effectuées dans les domaines de la géologie, de la géodésie, de la géographie, de la météorologie, de la biologie, de la médecine, de l'océanographie, etc., ont donné d'excellents résultats. Grâce à ces activités, les savants japonais ont aussi réussi à mettre au point des véhicules et des bâtiments conçus spécialement pour la vie dans l'Antarctique et ils ont publié les conclusions de leurs études.

Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau

65. Le Japon n'a cessé de réclamer l'interdiction complète des essais nucléaires et a tout fait pour y parvenir. Ce traité, dont les dispositions ne couvrent pas les explosions nucléaires souterraines, ne lui a donc pas donné satisfaction. Il y a vu, cependant, un aspect positif en ce sens qu'il le considère comme un premier pas sur la voie de l'interdiction complète. Il a donc signé ce traité le 14 août 1963 et l'a ratifié le 15 juin 1964. De plus, il s'est efforcé, à la Conférence du Comité du désarmement de Genève et à l'Assemblée générale des Nations Unies, d'obtenir le plus rapidement possible l'interdiction de tous les essais nucléaires, y compris les essais souterrains. A cet égard, le Japon se propose, en étroite coopération avec divers pays, notamment la Suède, le Canada, etc., de réunir une conférence internationale d'experts pour résoudre les problèmes techniques en cause, afin de disposer de moyens de vérification efficaces, question qui est considérée, à l'heure actuelle, comme la plus délicate en ce qui concerne les essais souterrains.

Traité sur les principes devant régir l'activité des Etats dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes

66. Ce traité (appelé ci-après « traité sur l'espace extra-atmosphérique ») peut être considéré comme posant les principes fondamentaux qui

régissent l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Particulièrement importants sont les articles qui prévoient l'interdiction d'une appropriation nationale de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, le respect du droit international dans les activités d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, l'interdiction de mettre sur orbite autour de la terre, d'installer sur des corps célestes ou de faire fonctionner dans l'espace extra-atmosphérique aucun objet porteur d'armes nucléaires ou tout autre type d'armes de destruction massive. Ces dispositions font du traité sur l'espace extra-atmosphérique la « Charte de l'espace extra-atmosphérique » et le « Traité sur le désarmement dans l'espace extra-atmosphérique ».

67. Au nombre des conventions ou accords qui complètent ce traité ont déjà été conclus la convention sur la responsabilité internationale en matière de dommages causés par des objets spatiaux et l'accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et le retour d'objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. De plus, on étudie actuellement d'autres projets de traités, en particulier, celui qui a trait à la lune. Il serait nécessaire de garder cela à l'esprit de façon à ce que les dispositions de ces nouveaux traités ou accords complémentaires ne viennent pas amender, dans un sens négatif, les dispositions du traité sur l'espace extra-atmosphérique.

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

68. Le Japon, estimant que la non-prolifération des armes nucléaires réduira les risques de conflit nucléaire, a signé ce traité le 3 février 1970. Comme l'a clairement indiqué la déclaration du gouvernement japonais publiée à l'époque, le Japon s'est proposé d'arrêter sa position à l'égard de la ratification du traité lorsqu'il aurait obtenu l'assurance d'être traité sur un pied d'égalité avec les autres pays dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en tenant compte du progrès de la mise en œuvre du désarmement nucléaire et de la sécurité du Japon.

Traité sur l'interdiction de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol

69. S'agissant de l'interdiction de la course aux armements sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, le Japon a insisté,

on the following points as its fundamental position:

- (a) Ultimately, the military use of the seabed, ocean floor and the subsoil thereof should be prohibited.
- (b) For the time being, measures should immediately be taken to prohibit the emplacement of nuclear weapons and other weapons of mass destruction on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof.

In the case of (b), the prohibition should cover all the seabeds, ocean floors and subsoils thereof, whether under the high seas or under territorial waters.

70. The above two points created substantial sensation among various countries. Later, however, taking into consideration the positions of the other countries in the course of drafting this treaty, Japan adopted a more flexible approach so as not to delay completion of the treaty by continuing to insist on the above points. Although not all of the second point was accepted, Japan agreed to this treaty, regarding it as a first step towards disarmament of the seabed. Japan signed the treaty on 11th February 1971 and ratified it on 21st June of the same year.

IV. The budget ¹

71. In fiscal year 1970, Japan's research and development expenditure amounted to 2.02 % of the national income. As a ratio to national income, Japanese research expenditure is still less than that of the advanced western nations, but in terms of absolute value Japanese research investments may have surpassed the level of most advanced nations. Another significant fact is that fiscal year 1970 research expenditure registered an increase of 28 % over the previous year — the second greatest increase ever. (The 1961 increase rate was 33 %.)

72. In fiscal year 1970, Japan paid 155,900 million yen for imported technology and received

21,200 million yen for exported technology. Both amounts represented a fairly large increase over the figures for the previous fiscal year — a fact demonstrating that Japan's exchange of industrial technology has increased.

73. In fiscal year 1971, the government's budget for science and technology was 4.8 times more than in 1961. The government has pursued scientific and technological activities in many fields in order to meet social and economic needs, to build up a social and economic basis, to protect the environment and to develop the national economy. Special emphasis has been placed on research and development related to social development activities such as environmental protection, urban redevelopment and disaster prevention. In fiscal year 1971, research and development expenditure for pollution control, safety promotion and disaster prevention increased by 29 % over the previous year. Expenditure for important research and development projects such as power reactors, artificial satellites, and undersea laboratories in the major branches of science — atomic energy, space, oceanography — increased in fiscal year 1971 by 18.6% over the previous year.

74. In the new five-year plan the general growth rate will be less than 10%, but the growth rate of the budget for science and technology will be about 20 %, especially where expenditure for important research and development projects is concerned, e.g. power reactors, artificial satellites and undersea laboratories in the major scientific fields of atomic energy, space and oceanography.

75. The research budget is established as follows :

76. The Science and Technology Agency coordinates and harmonises the research budgets and subsidies of several ministries and agencies.

77. The procedure is as follows :

(1) The Science and Technology Agency (the Agency) sets up basic guidelines for assessing research budgets for science and technology and notifies each ministry or agency of these guide-

1. See Appendix II: Summary of general account budget for the promotion of science and technology, fiscal year 1973.

dès le début, sur les points suivants qui constituent sa position de base :

- (a) L'objectif final doit être l'interdiction d'utiliser à des fins militaires le fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol.
- (b) Pour le moment, il convient de prendre des mesures immédiates interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol.

Dans le cas de l'alinéa (b), l'interdiction devrait couvrir tous les fonds marins et leur sous-sol, qu'il s'agisse de la haute mer ou des eaux territoriales.

70. Ces deux points ont fait sensation dans divers pays. Par la suite, tenant compte des positions des autres pays au cours de la rédaction de ce traité, le Japon a toutefois fait preuve d'une plus grande souplesse de façon à ne pas retarder la signature du traité en continuant d'insister sur les deux points en question. Bien que le second point n'ait pas été adopté dans sa totalité, le Japon a donné son accord audit traité, le considérant comme un premier pas sur la voie du désarmement des fonds marins. Il a signé le traité le 11 février 1971 et l'a ratifié le 21 juin de la même année.

IV. Le budget ¹

71. Au cours de l'exercice financier 1970, les dépenses du Japon pour la recherche et le développement se sont élevées à 2,02 % du revenu national. Par rapport à celui-ci, les dépenses de recherche du Japon sont encore inférieures à celles des pays industrialisés de l'Occident, mais en valeur absolue, les investissements du Japon dans la recherche ont peut-être dépassé le niveau de la plupart des pays industrialisés. Autre fait important, les dépenses de recherche pour l'exercice financier 1970 ont marqué une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente, enregistrant ainsi la plus forte hausse intervenue depuis 1961 (33 %).

72. Au cours de l'exercice financier 1970, le Japon a consacré 155,9 milliards de yens à l'im-

portation de techniques et il a encaissé 21,2 milliards de yens pour les exportations de même type. Ces deux chiffres marquent une augmentation assez importante par rapport à ceux de l'exercice financier précédent, ce qui indique un accroissement des échanges en matière de technologie industrielle.

73. Pour l'exercice financier 1971, le budget de l'Etat pour la science et la technique a été 4,8 fois supérieur à celui de 1961. Le gouvernement s'est livré à des activités scientifiques et techniques dans de nombreux domaines afin de répondre aux besoins sociaux et économiques, d'édifier une assise sociale et économique, de protéger l'environnement et de développer l'économie nationale. Il a mis tout particulièrement l'accent sur la recherche et le développement liés aux activités sociales telles que la protection de l'environnement, la rénovation urbaine et la protection contre les catastrophes naturelles. Au cours de l'exercice financier 1971, les dépenses de recherche et de développement consacrées à la lutte contre la pollution, à l'amélioration de la sécurité et à la protection contre les catastrophes naturelles ont dépassé de 29 % celles de l'année précédente. De même, les crédits alloués aux grands projets de recherche et de développement dans les grandes branches de la science telles que l'énergie atomique, l'espace et l'océanographie — les centrales nucléaires, les satellites artificiels et les laboratoires sous-marins, par exemple — ont augmenté de 18,6 % par rapport à l'année précédente.

74. Le nouveau plan quinquennal prévoit un taux général de croissance inférieur à 10 %, mais le taux d'augmentation du budget pour la technique sera de l'ordre de 20 %, en ce qui concerne notamment les dépenses relatives aux grands projets de recherche et de développement tels que les centrales nucléaires, les satellites artificiels et les laboratoires sous-marins.

75. Voici comment s'établit le budget de la recherche :

76. L'Agence de la Science et de la Technique coordonne et harmonise les budgets de recherche et les subventions de plusieurs ministères et agences.

77. La procédure est la suivante :

(1) L'Agence de la Science et de la Technique (l'Agence) définit les directives de base permettant d'évaluer les budgets de la recherche scientifique et technique et les communique aux minis-

1. Voir annexe II : « Résumé du budget général pour la promotion de la science et de la technique », Exercice financier 1973.

lines before ministries or agencies begin to draw up the research budgets for the next fiscal year.

(2) The Agency considers the research budget of each ministry or agency, comments on them and passes them to the Ministry of Finance. The Ministry of Finance draws up the budget bill for science and technology in the light of the comments of the Agency.

(3) The budget bill is submitted to the Diet. The budget is adopted after discussion in the Diet.

V. International co-operation in the field of science and technology

(a) Co-operation with western countries

78. Japan considers that standards in science and technology intended to promote a welfare society, effective utilisation of limited natural resources and the enhancement of the welfare and prosperity of future generations could be improved through bilateral and multilateral co-operative activities, especially with western countries. Such activities are now promoted through the exchange of information and experts, but they should be expanded. Japan has bilateral co-operation programmes at both the governmental and non-governmental levels with Western European countries in such fields as atomic energy, environmental technology, ocean development and life science. If it is considered necessary to establish a certain official framework for such co-operation programmes Japan is willing to study such a framework.

79. In the OECD's Committee for Scientific and Technological Policy, Japan co-operates on a multilateral basis with Western European countries. In scientific co-operation, the committee emphasises the exchange of information among member States, recognising that science and technology are important basic requirements for economic development. An understanding of the trend of scientific and technological activities among the OECD member countries is of great help in deciding Japan's own scientific and technological policies.

80. During the OECD Meeting of Cabinet Ministers for Science and Technology in the

autumn of 1971, it was stated that the aim of science and technology was to satisfy the desire for spiritual fulfilment and to improve the quality of life.

81. In the framework of OECD's activities, Japan expects to exchange information in such fields as technology assessment, computer technology, technology relating to information analysis and so on. In addition to co-operation within the framework of OECD, various joint research projects are being promoted by UNESCO and other international organisations.

82. Although the standard of Japanese science and technology has improved remarkably, particularly in the field of production techniques, there still remains a considerable gap between Japan and the most advanced western countries in the most up-to-date technological sectors which require a vast accumulation of both financial and human resources. This gap exists in fields such as nuclear energy, space and ocean development.

83. Japan so far owes much to techniques introduced from the western countries, but it cannot continue to depend solely upon techniques developed abroad in view not only of the hardening of the terms of technological imports but also in view of the need to develop techniques most adapted to local conditions in Japan itself. Of course it cannot expect to be entirely successful in every area through its own unaided efforts.

84. To plan and carry out its research and development programmes efficiently Japan must work in co-operation with the other advanced countries at all stages. It is necessary for Japan to exchange the results of research and development with other countries for the mutual benefit of all. Reflecting these circumstances, a growing trend has been registered in exchanges of technological know-how and research workers and in joint research undertakings with partners sharing both costs and benefits.

85. With the growing economic exchange among nations brought about by the promotion of trade and capital liberalisation measures, internationalisation or interpenetration of the respective national economies, has now become an everyday fact of life. Future economic exchanges among nations will certainly shift

tères ou agences avant que ceux-ci ne commencent à établir leurs budgets de recherche pour l'exercice financier suivant.

(2) L'Agence examine le budget de recherche de chaque ministère ou agence et formule des observations qu'elle communique au ministère des finances. Celui-ci établit le budget de la science et de la technique en fonction des observations de l'Agence.

(3) Le budget est soumis à la Diète et adopté après discussion.

V. La coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique

(a) La coopération avec les pays occidentaux

78. Le Japon considère que les normes scientifiques et techniques qui permettront la création d'une « société de bien-être », l'utilisation judicieuse de ressources naturelles limitées, l'accroissement du bien-être et de la prospérité des générations futures pourraient être relevées grâce à une coopération bilatérale et multilatérale, notamment avec les pays occidentaux. Cette coopération est favorisée actuellement par l'échange d'informations et d'experts, mais il faudrait encore l'accroître. Le Japon a établi des programmes de coopération bilatérale, tant à l'échelon gouvernemental qu'à l'échelon non gouvernemental, avec les pays d'Europe occidentale dans des domaines tels que l'énergie atomique, l'environnement, le développement océanographique et les sciences de la vie. Si, pour l'exécution de ces programmes de coopération, la création d'un cadre officiel est jugée nécessaire, le Japon est disposé à étudier la question.

79. Le Japon poursuit une coopération multilatérale avec les pays d'Europe occidentale dans le cadre du Comité de la politique scientifique et technologique de l'O.C.D.E. En matière de coopération scientifique, celui-ci met l'accent sur l'échange d'informations entre les pays membres, considérant que la science et la technologie sont des préalables importants du développement économique. La connaissance des orientations des activités scientifiques et techniques des pays membres de l'O.C.D.E. aide grandement le Japon à décider de sa propre politique scientifique et technique.

80. La réunion des ministres de la science et de la technologie de l'O.C.D.E., qui s'est tenue

en octobre 1971, a montré que la science et la technique avaient pour objet de répondre au désir d'accomplissement spirituel et d'améliorer la qualité de la vie.

81. Dans le cadre des activités de l'O.C.D.E., le Japon compte parvenir à un échange d'informations dans des domaines tels que l'évaluation de la technique, l'informatique, la technique liée à l'analyse de l'information, etc. Outre la coopération existant dans le cadre de l'O.C.D.E., divers programmes de recherche communs sont réalisés sous le patronage de l'UNESCO et d'autres organisations internationales.

82. La science et la technologie japonaises ont atteint un niveau remarquable, notamment en ce qui concerne les techniques de production, mais il existe encore un écart considérable entre le Japon et les pays occidentaux les plus industrialisés dans les secteurs techniques ultra-modernes qui exigent d'énormes ressources financières et humaines. On le constate, par exemple, dans des domaines tels que l'énergie nucléaire et le développement spatial et océanographique.

83. Le Japon a, jusqu'à présent, fait largement appel aux techniques occidentales, mais il ne saurait continuer à dépendre totalement de techniques mises au point à l'étranger, en raison non seulement du durcissement des conditions imposées aux importations dans ce domaine, mais aussi de la nécessité de développer les techniques les mieux adaptées aux conditions qui lui sont particulières. Réduit à lui-même, il ne peut naturellement s'attendre à réussir totalement dans tous les secteurs.

84. Pour établir et mener à bien ses programmes de recherche et de développement avec le maximum d'efficacité, le Japon doit travailler en coopération avec les autres pays industrialisés à tous les stades. Il lui faut échanger les résultats de ses études avec d'autres pays pour le bien de tous. C'est ce qui explique les progrès que l'on voit se dessiner dans les échanges de techniques opérationnelles et de chercheurs et dans les études menées en commun avec des partenaires partageant à la fois les frais et les bénéfices.

85. L'accroissement des échanges économiques entre nations, facilité par les mesures de libéralisation du commerce et des mouvements de capitaux, a fait de l'internationalisation ou de l'interpénétration des diverses économies nationales une réalité de tous les jours. Les futurs échanges économiques internationaux substitueront cer-

from the mere exchange of goods to the multi-faceted flow of capital, techniques, etc., between different national entities.

86. Accordingly, with a view to promoting the exchange of both capital and technology individually and collectively, Japan is making determined efforts to accelerate its capital liberalisation measures in compliance with the OECD code, while preparing to establish a system allowing the expansion of direct Japanese investment abroad.

87. One should be aware of a possible repercussion of capital liberalisation — since multinational companies usually tend to keep their research centres and the results of research in the home country this might lead to the related important technologies being monopolised. Such a tendency, if it continued, might hamper the healthy interchange of technology among nations, so that this problem would certainly warrant international consideration.

88. As far as collaboration with European and American industry is concerned, the United States accounts for more than half of the foreign rôle played in the technological revolution in Japan, followed in order of importance by the Federal Republic of Germany, the United Kingdom, Switzerland, France, the Netherlands and Italy. Germany, the United Kingdom and Switzerland have provided important licences in the fields of chemistry and general machinery. Germany has been the main supplier of the latter, whereas Switzerland has provided engineering knowledge.

(b) *Co-operation with developing countries*

89. Where Japanese relations with underdeveloped countries are concerned, Japan hopes to act through the United Nations. It is aware of the importance of the transfer and promotion of science and technology. Japan is also planning to export capital goods and set up factories in countries whose natural resources could be developed if their governments so request.

90. The development of a welfare society may seem to be merely a dream to most of the Asian, African and Latin American countries. They give priority rather to their efforts to remove

present obstacles on their long road towards a welfare society. Moreover the rapid and cumulative advances in science and technology in the developed countries may even merely widen the development gap. Japan considers it desirable, therefore, to give scientific and technological aid to developing countries. It is also possible that developing countries may face environmental problems on their way to industrialisation. There lies the need to export to the developing countries the fruits of Japan's experience, information and technology to help them to circumvent such future difficulties.

91. There is a growing tendency among the Asian countries to promote and intensify scientific and technological co-operation with one another. A notable example is the establishment of the Association for Science Co-operation in Asia (hereinafter called "ASCA"). The first meeting of ASCA was held in Manila in March 1972 when it was formally agreed to establish ASCA.

92. The major objectives of ASCA are :

- (a) to exchange information and conduct research on national scientific and technological activities in order to promote and intensify scientific and technological co-operation among the Asian countries so as to assure them a higher level of social and economic progress ;
- (b) to examine ways and means of solving the problems of common interest from the scientific and technological viewpoints ;
- (c) to provide the existing international and Asian regional organisations with advisory services in the area of science and technology.

93. Japan hosted the second meeting of ASCA which was held in Tokyo in March 1973. At this meeting, fourteen Asian countries participated and one non-member country and seven international organisations also attended as observers. During this meeting, many projects for regional scientific and technological co-operation were proposed by various countries and discussed in detail.

tainement, au simple échange de biens, un flux multiforme de capitaux, de techniques, etc., entre entités nationales différentes.

86. Afin de favoriser, indépendamment ou simultanément, l'échange de capitaux et de techniques, le Japon s'efforce donc d'accélérer les mesures de libéralisation des mouvements de capitaux conformément au code de l'O.C.D.E., tout en se préparant à mettre en place un système qui permettra d'accroître ses investissements directs à l'étranger.

87. Comme les sociétés multinationales tendent généralement à conserver leurs centres de recherche et les résultats de leurs études dans leur pays d'origine, il convient de se rappeler que l'une des répercussions possibles de cette libéralisation des mouvements de capitaux pourrait être la monopolisation des techniques importantes qui y sont liées. Cette tendance, si elle se perpétuait, pourrait entraver l'échange salutaire de techniques entre pays, de sorte que cette question mérite certainement d'être étudiée à l'échelon international.

88. En ce qui concerne la collaboration avec l'industrie européenne et américaine, la participation étrangère à la révolution technologique japonaise a été le fait, pour plus de la moitié, des Etats-Unis, suivis, par ordre d'importance, de la République Fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la France, des Pays-Bas et de l'Italie. L'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse ont cédé d'importantes licences dans les secteurs de la chimie et de la mécanique générale. L'Allemagne a été le principal fournisseur en ce qui concerne le second secteur, la Suisse apportant les connaissances d'ingénierie.

(b) *La coopération avec les pays en voie de développement*

89. En ce qui concerne les relations avec les pays en voie de développement, le Japon espère agir par l'intermédiaire des Nations Unies. Il est conscient de l'importance que revêtent la promotion des sciences et le transfert des techniques. Il envisage également d'exporter des moyens de production et d'édifier des usines dans les pays dont les ressources naturelles pourraient être mises en valeur si leurs gouvernements le demandaient.

90. La réalisation d'une « société de bien-être » relève peut-être de l'utopie pour la plupart des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ils préfèrent donner la priorité aux efforts qui leur

permettront d'éliminer les obstacles qui se dressent aujourd'hui devant eux sur la longue voie qui les y mène. De plus, les progrès rapides et cumulatifs de la science et de la technique dans les pays industrialisés vont peut-être même accentuer l'avance de ces pays en matière de développement. Le Japon estime donc souhaitable d'apporter une aide scientifique et technique aux pays en voie de développement. Il se peut aussi que ces pays rencontrent des problèmes d'environnement sur la route de l'industrialisation. D'où la nécessité d'exporter vers les pays en voie de développement les fruits de l'expérience japonaise, les renseignements et les techniques qui leur permettront de surmonter les difficultés qui les attendent.

91. Les pays d'Asie ont de plus en plus tendance à encourager et intensifier entre eux la coopération scientifique et technique. La création de l'Association pour la coopération scientifique en Asie (ASCA) en apporte la preuve. Cette association a été officiellement créée le jour de sa première réunion qui s'est tenue à Manille en mars 1972.

92. Les principaux objectifs de l'ASCA sont les suivants :

- (a) échanger des informations et effectuer des recherches sur les activités scientifiques et techniques nationales, afin d'encourager et d'intensifier la coopération scientifique et technique entre les pays d'Asie, de manière à leur assurer un rythme plus élevé de progrès économique et social ;
- (b) examiner les moyens de résoudre les problèmes d'intérêt commun du point de vue scientifique et technique ;
- (c) fournir aux organisations internationales et régionales existant en Asie, des avis dans le domaine de la science et de la technique.

93. La deuxième réunion de l'ASCA a eu lieu au Japon, à Tokyo, en mars 1973. Quatorze pays d'Asie ont participé à cette réunion à laquelle assistaient également, en qualité d'observateurs, les représentants d'un pays n'appartenant pas à l'Association et de sept organisations internationales. De nombreux projets de coopération scientifique et technique régionale ont été proposés par divers pays et ont fait l'objet d'une étude approfondie.

94. Japan proposed, as a co-operation project, "Institutional partnership as a method of promoting scientific research co-operation among ASCA countries". The idea of this proposal is as follows: each ASCA country shall designate a correspondent scientific agency which will serve as a point of contact with other ASCA countries and facilitate co-operation between the relevant research institutions of its own country and those of other ASCA countries, according to the desirable areas of joint research in science and technology in the fields of agriculture, natural science, medical science, industries and so on.

95. So far, technological co-operation with the developing countries has been mostly a matter of providing these countries with technology. On the other hand, the above proposal is intended to allow joint research in science and technology on a mutual and equal basis among the relevant institutions of the ASCA countries. This will surely contribute to the promotion of science and technology in the developing countries and, at the same time, will contribute to the progress of Japanese science and technology.

(c) *Co-operation with the USSR and other Eastern European countries*

96. The Soviet Union and Eastern European countries are eager to introduce Japanese advanced science and technology, and Japan is ready to promote co-operative activities in various branches of basic science with those countries. However, such co-operative activities are now being promoted mainly through private industry and the "Japan association for trade with Soviet Union and socialist countries of Europe".

VI. Nuclear energy

97. The technology associated with nuclear energy, space research, oceanology and computers plays an important economic rôle in Japan and this rôle will increase in the next few years. The corresponding research and development is also of great significance because it leads and influences a wide range of science and technology in other fields.

(a) *Nuclear power stations*

98. Japan now has five nuclear power stations in operation and more are under construction¹. It is considered that nuclear power generation will be able to compete with oil-fuelled power generation in the near future.

99. In addition, the use of nuclear energy has been applied in many fields other than power generation, such as medicine, engineering and agriculture. This shows that the industrial use of nuclear energy has already become practical.

100. The development and utilisation of atomic energy in Japan began a decade later than in leading countries, and the establishment of a technological basis has been advanced through the introduction of technology from foreign countries. But strong dependence on foreign technology may be detrimental, in the long term, to the independent development and utilisation of atomic energy in Japan.

101. Thus the urgent requirement today is to establish national technology and thereby protect the independence of the nuclear industry. Additionally, the independent development of special technology likely to improve future national welfare is important since atomic energy development helps to raise the standard of science and technology in a wide range of fields and promotes the modernisation of the industrial structure.

102. On the other hand, the effectiveness of research and development through international co-operation should be taken into account and the need to harmonise the development of national technology with international co-operation should be kept under continuous review.

103. Intensive work has to be done on the development of nuclear energy, since the installed capacity of nuclear power should rise to 32,000 MWe by 1980, 60,000 MWe by 1985 and 100,000 MWe by 1990.

104. The power reactors to meet the above demand are water reactors which are now being built thanks to foreign technology. Later, advanced thermal reactors and fast breeder reactors will have to be built by Japanese firms

1. See Appendix III: Atomic energy.

94. Le Japon a proposé un projet de coopération sur le thème : « L'association institutionnelle, en tant que méthode permettant d'encourager la coopération entre pays de l'ASCA dans le domaine de la recherche scientifique ». L'idée est la suivante : chaque pays de l'ASCA désignera, comme correspondant, une agence scientifique qui servira de point de contact avec les autres pays de l'organisation et facilitera la coopération entre les institutions de recherche compétentes de son propre pays et celles des autres pays de l'ASCA, suivant les secteurs dans lesquels une recherche scientifique et technique commune sera considérée comme souhaitable, qu'il s'agisse de l'agriculture, des sciences naturelles, de la médecine, de l'industrie, etc.

95. Jusqu'à présent, la coopération technique avec les pays en voie de développement a consisté le plus souvent à leur fournir des techniques. La proposition ci-dessus vise, en revanche, à leur permettre d'être associés sur la base de la réciprocité et sur un pied d'égalité à la recherche scientifique et technique menée en commun par les institutions compétentes des pays de l'ASCA. Ceci contribuera certainement à faire progresser la science et la technique dans les pays en voie de développement ainsi qu'au Japon.

(c) *La coopération avec l'U.R.S.S. et les autres pays de l'Europe occidentale*

96. L'Union Soviétique et les pays de l'Europe orientale souhaitent ardemment importer la science et les techniques de pointe japonaises et le Japon est disposé à encourager la coopération dans les diverses branches de la science fondamentale. Cependant, cette coopération se fait essentiellement, à l'heure actuelle, par l'intermédiaire de l'industrie privée et de l'« Association japonaise pour le commerce avec l'Union Soviétique et les pays socialistes d'Europe ».

VI. L'énergie nucléaire

97. Les techniques associées à l'énergie nucléaire, à la recherche spatiale, à l'océanologie et à l'informatique jouent au Japon un rôle économique important qui s'accroîtra dans les prochaines années. Les travaux de recherche et de développement correspondants revêtent également un grand intérêt, car ils sont à l'origine, dans d'autres domaines, d'une vaste gamme d'activités scientifiques et techniques sur lesquelles ils ont une incidence.

(a) *Centrales nucléaires*

98. Le Japon possède actuellement cinq centrales nucléaires en service et d'autres sont en construction¹. On considère qu'elles pourront, dans un proche avenir, concurrencer les centrales utilisant le pétrole comme combustible.

99. De plus, l'énergie nucléaire a été appliquée à bien d'autres domaines que la production d'électricité, par exemple la médecine, l'ingénierie et l'agriculture. L'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire fait donc déjà partie du domaine pratique.

100. Le Japon a commencé à développer et à utiliser l'énergie nucléaire dix ans après les pays les plus industrialisés et son infrastructure technique a fait des progrès grâce à l'introduction d'une technologie de provenance étrangère, mais une trop grande dépendance vis-à-vis de cette technologie risque de se révéler néfaste à long terme à son autonomie dans ce domaine.

101. Il est donc indispensable que le Japon crée aujourd'hui une technologie nationale et protège ainsi l'indépendance de son industrie nucléaire. Il importe aussi qu'il mette au point par ses propres moyens une technologie particulière permettant d'améliorer le bien-être futur de la population, car le développement de l'énergie nucléaire contribue à élever les normes scientifiques et techniques dans des secteurs fort variés et favorise la modernisation de la structure industrielle.

102. Il convient, par ailleurs, de tenir compte de l'efficacité de la coopération internationale dans le domaine de la recherche et du développement et de garder constamment à l'esprit la nécessité d'harmoniser avec elle les progrès de la technologie nationale.

103. Le développement de l'énergie nucléaire se poursuit d'une manière intensive et la puissance installée dont disposera le Japon doit passer à 32.000 MWe d'ici 1980, à 60.000 MWe d'ici 1985 et à 100.000 MWe d'ici 1990.

104. Les centrales destinées à satisfaire cette demande d'énergie sont des réacteurs modérés à l'eau actuellement construits grâce à la technologie étrangère. Ultérieurement, les firmes japonaises devront construire des réacteurs thermi-

1. Voir annexe III : « L'énergie nucléaire ».

on the basis of their own research and development.

105. In addition to these power reactors, important research and development is being carried out on uranium enrichment, plutonium fuel, and so on.

106. Initially, Japan had the British type of reactors but it has now switched to the United States boiling water type for which licence agreements with American firms have been concluded. Uranium contracts have also been concluded with the United States, especially for enriched uranium; contracts have been concluded with Australia and Canada for buying non-enriched uranium.

107. In the nuclear field, Japan will follow the lead of the United States. It will first wait to see which options the United States takes and then it will formulate its strategy accordingly.

108. Energy demand in Japan has recently increased as the living standards of the people rise and the industrial structure becomes more complex. This situation will continue. The demand for electric power is climbing more rapidly than the demand for total energy. Faced with this growing demand for energy, Japan is going to introduce more nuclear power which is generally expected to be a stable and clean source of energy.

109. Japan has practically no mining resources and depends on external resources for 73 % of its energy supplies, especially oil; 17 % is provided by coal, 6.5 % by hydro-electric power and 0.6 % by nuclear power.

110. As far as the comparison between the price of energy from oil or from nuclear reactors is concerned, the Japanese Government is convinced that the latter will become competitive with oil, since it believes that oil prices will rise more steeply than the price of power produced by nuclear reactors.

111. In Japan, there are four research institutes for the development of nuclear energy. Three of them are special corporations (semi-governmental organisations) under the control of the government. One is a national research institute. The first of the three special corporations is the Japan Atomic Energy Research Institute (JAERI) which is conducting a wide range of nuclear research. The second and third are the Japan Nuclear Ship Development Agency, which

is building the first nuclear ship, and the Power Reactor and Nuclear Fuel Development Corporation (PNC), which is working on new power reactors and nuclear fuel including uranium enrichment. The national research institute is the National Institute of Radiological Science which is conducting comprehensive research on radiation hazards and medical applications of radiation.

112. In this context, the Atomic Energy Commission completed the revised long-term programme of the development and the utilisation of atomic energy in June 1967. In this programme, the nuclear power demand is estimated to be 60,000 MWe by 1985 and 100,000 MWe by 1990 in installed capacity. The government has taken the necessary measures to attain these targets. One of them is the development of fast breeder reactors which are expected to be commercialised in the late 1980s. The government is also carrying out research on nuclear fusion. An experimental nuclear fusion reactor is to be built in the late 1980s.

113. For the present, the water reactors are the mainstays of nuclear power generation. But from the point of view of the effective use of nuclear fuel, other types of reactors, such as advanced thermal reactors and fast breeder reactors, are preferable.

114. With regard to fast breeder reactors, Japan is developing sodium-cooled reactors as a national project. The experimental fast reactor with a thermal output of 100 MW is expected to reach criticality in 1974. Efforts are being made to have the prototype reactor with an electric output of 300 MW attain criticality in 1978. Commercial utilisation of fast breeder reactors is expected in the late 1980s.

(b) *Advanced converters*

115. The development of advanced converters is not considered a temporary alternative for breeder reactors, which cannot yet be built economically. The advanced thermal reactor now being developed in Japan has advantages over water reactors, such as the effective use of nuclear fuel and the multi-form of nuclear fuel. Namely, the reactor is a heavy water-moderated and light water-cooled boiling type reactor, and can use various kinds of fuel, such as slightly-

ques avancés et des surrégénérateurs en s'appuyant sur leurs propres travaux de recherche et de développement.

105. Par ailleurs, d'importantes études sur l'enrichissement de l'uranium, le plutonium, etc., sont en cours.

106. Au début, le Japon a utilisé les réacteurs de type britannique, mais il a maintenant adopté les réacteurs à eau bouillante de type américain pour lesquels des accords de licence viennent d'être conclus. Des commandes d'uranium, notamment d'uranium enrichi, viennent aussi d'être passées aux Etats-Unis et des commandes d'uranium non enrichi ont été faites également en Australie et au Canada.

107. Dans le domaine nucléaire, le Japon suivra l'exemple des Etats-Unis. Il attendra de connaître les choix américains pour élaborer sa stratégie.

108. La demande d'énergie a récemment augmenté au Japon, au fur et à mesure que le niveau de vie de la population s'élevait et que la structure industrielle devenait plus complexe. Cette situation va se prolonger. La demande d'énergie électrique s'accroît à un rythme plus rapide que la demande globale. Dans ces conditions, il va faire appel davantage à l'énergie nucléaire. On s'attend généralement à ce que ce soit une source d'énergie stable et propre.

109. Le Japon ne possède pour ainsi dire pas de richesses minières et il doit couvrir, grâce aux importations, de pétrole notamment, 73 % de ses besoins en énergie. La part du charbon est de 17 %, celle de l'énergie hydro-électrique de 6,5 % et celle de l'énergie nucléaire de 0,6 %.

110. S'agissant des prix comparés de l'énergie fournie par le pétrole et de l'électricité nucléaire, le gouvernement japonais est persuadé que celle-ci va devenir compétitive car, à son avis, les prix du pétrole vont connaître une hausse plus rapide.

111. Il existe au Japon quatre instituts de recherche pour le développement de l'énergie nucléaire. Trois d'entre eux sont des sociétés de caractère particulier (organisations semi-gouvernementales) dépendant du gouvernement. Le quatrième est un institut de recherche d'Etat. Dans le premier groupe figurent l'Institut japonais de recherche sur l'énergie atomique (JAERI), qui se livre à toutes sortes de recherches dans le domaine nucléaire ; l'Agence japonaise de mise

au point des navires nucléaires, qui construit actuellement le premier bâtiment de ce type, et la Société de mise au point des réacteurs et des combustibles nucléaires, qui travaille sur les nouvelles centrales et sur les combustibles nucléaires, notamment sur l'enrichissement de l'uranium. L'institut de recherche d'Etat est l'Institut national de radiologie qui effectue des recherches très variées sur les dangers et les applications médicales des radiations.

112. C'est dans ce contexte que la Commission de l'énergie atomique a procédé, en juin 1967, à la révision du programme à long terme pour le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire. Ce programme prévoit que la demande d'électricité d'origine nucléaire sera, en 1985, de 60.000 MWe et, en 1990, de 100.000 MWe en puissance installée. Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs. L'une d'entre elles concerne la mise au point des surrégénérateurs dont la commercialisation est attendue vers la fin des années 1980. Le gouvernement se livre aussi à des recherches sur la fusion nucléaire et un réacteur expérimental doit être construit vers 1990.

113. Pour le moment, la production d'électricité nucléaire repose essentiellement sur les réacteurs modérés à l'eau, mais du point de vue de l'efficacité d'utilisation du combustible nucléaire, d'autres types de réacteurs, par exemple les réacteurs thermiques avancés et les surrégénérateurs, sont préférables.

114. En ce qui concerne ces derniers, le Japon a établi un programme national pour la mise au point des réacteurs refroidis au sodium liquide. On pense que le réacteur rapide expérimental d'une puissance thermique de 100 MW entrera en divergence en 1974. On s'efforce actuellement de faire en sorte que le prototype d'une puissance électrique de 300 MW puisse entrer en divergence en 1978. L'utilisation commerciale des surrégénérateurs est attendue pour les alentours de 1990.

(b) « Convertisseurs » avancés

115. La mise au point des « convertisseurs » avancés n'est pas considérée comme une solution de rechange temporaire en attendant les surrégénérateurs dont la construction n'est pas encore rentable. Le réacteur thermique avancé actuellement mis au point au Japon possède des avantages sur les réacteurs modérés à l'eau, par exemple l'efficacité d'utilisation du combustible nucléaire sous ses formes multiples. En effet, il s'agit d'un réacteur à eau bouillante modéré à

enriched uranium, natural uranium mixed with plutonium and natural uranium only. Moreover, the degree of enrichment is lower than that of light water reactors and it can use old plutonium.

116. The advanced thermal reactors developed in Japan can produce plutonium as plutonium production reactors after fast breeder reactors are first introduced in the electrical system, and can use plutonium as plutonium consumption reactors when plutonium is abundant.

117. In these respects, the advanced thermal reactors are therefore not temporary alternatives to the fast breeder reactors and will continue to play an important rôle, even after the fast breeder reactors are introduced.

(c) *Fusion reactors*

118. The Atomic Energy Commission designated research on nuclear fusion as special integrated nuclear research in July 1968. According to this programme, the Japan Atomic Energy Research Institute, the Physical and Chemical Research Institute and the Electrotechnical Laboratory are conducting research in conjunction with industry and universities with a view to building nuclear fusion power reactors in the future.

119. The Japan Atomic Energy Research Institute recently obtained outstanding results on the confinement of high temperature plasma with the electron temperature of 7 million °C and the confining time of 0.02 sec. by the Tokamak type torus system JFT-2 which had been completed in early 1972.

(d) *Hydro-electric power*

120. Japanese demand for electricity is increasing year by year, but it has become very difficult to find new sites for hydraulic power stations which largely depend on geographical conditions.

121. The daily load curve shows the peak hours in the daytime. So, in order to meet the demand during peak hours, the power stations which make use of surplus power at night play an important rôle.

122. At present, great efforts are being made to build such power stations and hydraulic power is expected to supply about 20 % of total generating capacity in Japan.

(e) *Enrichment facilities*

123. For the moment and in the near future, light water reactors will be the mainstay of nuclear power generation in Japan. Enriched uranium requirements will be increased to 8,000 tons SWU/year in 1985.

124. In order to secure enriched uranium to meet this increasing demand, the Japanese Government is taking the following measures:

(i) Up to 1980, Japan will obtain enriched uranium from the United States through the Japan-United States agreement on the peaceful uses of atomic energy.

(ii) The world demand for enriched uranium is increasing rapidly. From 1980, the United States alone will not be able to supply the world needs for enriched uranium. The Atomic Energy Commission is therefore considering participating in international enrichment projects proposed by the United States and France.

(iii) In order to build the domestic enrichment plant by 1985, the AEC is developing centrifugal separation as a national project — this started in 1973.

125. Seventy-five per cent of the Japanese enrichment facilities are owned by private industry and 25 % are financed by the government. These were also the percentages for research expenditure in this field. With 25 %, the Japanese Government was paying less than European countries or the United States. In France, the government's share was 67 %, in the United Kingdom 51 %, in Germany 47 % and in the United States 59 %. However, the government's share is now increasing very quickly although the government still maintains its policy of low taxation and therefore low public expenditure.

(f) *Radioactive chemistry and the utilisation of radioelements*

126. Radiation chemistry and various radiation equipments are used in the measurement of air and water pollution.

l'eau lourde et refroidi à l'eau légère, qui peut utiliser divers types de combustible tels que l'uranium légèrement enrichi, l'uranium naturel mélangé à du plutonium, ou l'uranium naturel seul. De plus, le degré d'enrichissement nécessaire est moindre que pour les réacteurs à eau légère et il peut réutiliser le plutonium.

116. Les réacteurs thermiques avancés mis au point au Japon pourront être utilisés pour la production de plutonium quand les surrégénérateurs seront reliés au réseau électrique, et consommer du plutonium lorsque celui-ci sera abondant.

117. On ne peut donc les considérer comme une solution de rechange temporaire dans l'attente des surrégénérateurs et ils conserveront un rôle important, même après l'introduction de ces derniers.

(c) Réacteurs de fusion

118. La Commission de l'énergie atomique a déclaré en juillet 1968 que la recherche sur la fusion nucléaire faisait partie intégrante du programme de recherche nucléaire. Conformément à ce programme, l'Institut japonais de recherche sur l'énergie atomique, l'Institut de recherches physiques et chimiques et le Laboratoire d'électrotechnique procèdent avec l'aide de l'industrie et de l'université à des recherches sur la construction de réacteurs de fusion nucléaires.

119. L'Institut japonais de recherche sur l'énergie atomique vient d'obtenir des résultats spectaculaires sur le confinement d'un plasma à haute température en atteignant 7 millions de degrés centigrades pendant une durée de 0,02 seconde dans une structure toroïdale JFT-2 du type Tokamak mise au point au début de 1972.

(d) Énergie hydro-électrique

120. La demande d'électricité s'accroît au Japon d'année en année, mais il est devenu très difficile de trouver de nouveaux sites pour les centrales hydro-électriques, largement tributaires de la situation géographique.

121. La courbe de charge journalière indique que les heures de pointe se situent dans la journée. Pour satisfaire la demande à ces moments-là, les centrales utilisant les excédents des heures de nuit jouent donc un rôle important.

122. On déploie actuellement de grands efforts pour la construction de ce type de centrales et l'on pense que l'énergie hydro-électrique assurera environ 20 % de la production totale d'énergie japonaise.

(e) Installations d'enrichissement

123. Actuellement, la production d'électricité nucléaire au Japon repose essentiellement sur les réacteurs à eau légère et il en sera de même dans le proche avenir. Les besoins annuels en uranium enrichi passeront à 8.000 tonnes U.T.S. par an en 1985.

124. Pour se procurer l'uranium enrichi nécessaire pour répondre à cette augmentation de la demande, le gouvernement japonais a pris les mesures suivantes :

(i) Jusqu'en 1980, le Japon obtiendra de l'uranium enrichi des États-Unis grâce à l'accord nippon-américain sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

(ii) La demande mondiale d'uranium enrichi s'accroît rapidement. À partir de 1980, les États-Unis ne pourront plus y répondre à eux seuls. La Commission de l'énergie atomique envisage donc de participer aux projets internationaux d'enrichissement proposés par les États-Unis et la France.

(iii) Afin de construire d'ici 1976 une usine nationale d'enrichissement, la C.E.A. met au point la technique de l'ultracentrifugation dans le cadre d'un projet national qui a été lancé en 1973.

125. 75 % des installations d'enrichissement japonaises dépendent du secteur privé et 25 % sont financées par l'État. Les pourcentages sont identiques pour les dépenses de recherche dans ce domaine. Avec une contribution de 25 %, le gouvernement japonais dépense moins que les pays européens et les États-Unis. En France, la participation de l'État est de 67 %, au Royaume-Uni de 51 %, en Allemagne de 47 % et aux États-Unis de 59 %. Cependant, la participation de l'État s'accroît très rapidement, bien que le gouvernement s'en tienne toujours à sa politique de basse imposition et, par conséquent, de dépenses publiques peu élevées.

(f) Radiochimie et utilisation des radioéléments

126. Pour mesurer la pollution atmosphérique et celle de l'eau, on fait appel à la radiochimie et à divers types de matériels permettant de détecter les radiations.

127. A few examples are the measurement of sulphur in oil by detecting radioactive sulphur, the monitoring of the environment by radiochromatography and the tracing of the contaminated food and agricultural products by using radioisotopic tracers.

128. The development of detectors using semi-conductors with high resolving power has led to effective activation analysis and fluorescent X-ray analysis. These methods are being used in analytical research on monitoring polluted samples and research on the process of enrichment of toxic materials in marine products.

(g) *The rôle of research institutes*

129. The major institutions for basic research belong to universities. The rôle of universities is to educate students and strengthen the foundation of science and technology by conducting scientific studies.

130. The institutions for applied research and development are national research institutes, research and development organs under the jurisdiction of the government, and research and development establishments of industry.

131. National research institutes and organs under the control of the government carry out research and development corresponding to the administrative needs of the government and local governments. These institutions (which belong to the various ministries and agencies) are making extensive efforts to meet the growing requirements of the public for research and development for the benefit of the nation, such as preservation of the environment. The Science and Technology Agency, as a co-ordinating organisation, is trying to establish an overall research and co-operation system with due regard for the specific character of each institution.

132. The research and development establishments of industry whose main rôle is to conduct applied or industrialised research and development are also making the related fundamental studies.

(h) *Waste disposal from nuclear reactors*

133. The government has had considerable difficulties with local communities over waste

disposal from nuclear reactors. It had to give special subsidies to local communities in the form of harbour construction or road building in order to obtain their permission to set up waste disposal facilities in their vicinity.

(i) *The energy crisis and the environment*

134. Further to the recent warnings about a worldwide energy crisis, Japan is in danger of a possible shortage of essential natural resources. Science and technology are expected to play an important rôle in avoiding such a crisis. Japan still has environmental problems resulting from the increase in wastes from the consumption of energy. It is also necessary to intensify co-operation among nations in order to find appropriate solutions to the problems presented by the depletion of mineral resources, other natural resources and food.

135. Since Japan is physically a small country in which intense industrial activity is concentrated, it is more prone to various forms of environmental pollution. This makes it all the more necessary for Japan to become a pioneer, taking up the challenge squarely and directing its efforts towards finding possible solutions to these problems.

136. Environmental pollution and the threatening shortage of natural resources are indeed pressing problems confronting the world today. However, Japan will continue to give the same priority as heretofore to the promotion of such major sciences as atomic energy, outer space science and ocean development in order to assure the prosperity of tomorrow's generation. It will therefore have to devote its efforts to the development of materials technology, electronics, advanced technology and life sciences which are essential if it is to strengthen the foundation of its scientific activities. These major scientific areas are expected to meet the future demand of the world economy, thus accelerating the transformation of the industrial structure on an international scale. Japan is aiming to change the present pattern of its industrial structure to a more intensive pattern of knowledge based on the development of its own creative technology.

127. On mesure, par exemple, la teneur en soufre du pétrole par la détection de soufre radioactif ; on surveille l'environnement par la radiochromatographie et l'on détecte la contamination des produits alimentaires et agricoles en utilisant des traceurs radioisotopiques.

128. La mise au point de détecteurs utilisant des semi-conducteurs à grand pouvoir de résolution a permis l'utilisation efficace de l'analyse par rayons X de fluorescence. Ces méthodes sont appliquées actuellement à la recherche analytique sur le contrôle de la pollution par échantillonnage et à la recherche sur l'accumulation des éléments toxiques dans les produits marins.

(g) *Rôle des instituts de recherche*

129. Les grandes institutions de recherche pure dépendent des universités qui ont pour mission d'enseigner et de renforcer par des études scientifiques les bases de la science et de la technique.

130. Les institutions de recherche et de développement appliqués sont les instituts nationaux de recherche, les organismes de recherche et de développement dépendant du gouvernement et les établissements de recherche et de développement de l'industrie.

131. Les instituts nationaux de recherche et les organismes placés sous le contrôle du gouvernement effectuent les travaux de recherche et de développement correspondant aux objectifs du gouvernement et des collectivités locales. Ces organismes (qui dépendent des divers ministères et agences) s'efforcent de répondre aux besoins croissants de la population dans le domaine de la recherche et du développement dans l'intérêt du pays, par exemple, la préservation de l'environnement. L'Agence de la Science et de la Technique, en tant qu'organe de coordination, tente d'élaborer un système global de recherche et de coopération, en tenant dûment compte du caractère spécifique de chaque institution.

132. Les établissements de recherche et de développement de l'industrie, qui se livrent principalement à des activités de recherche et de développement dans le domaine des sciences appliquées et de l'industrialisation, procèdent également aux études fondamentales correspondantes.

(h) *Evacuation des résidus des réacteurs nucléaires*

133. Le gouvernement s'est heurté à une très vive résistance des collectivités locales lorsqu'il

a fallu se débarrasser des résidus des réacteurs nucléaires. Il a dû leur accorder des subventions spéciales sous forme d'installations portuaires ou d'ouvrages routiers pour qu'elles permettent la création d'installations de stockage des résidus dans leur voisinage.

(i) *La crise de l'énergie et l'environnement*

134. Les récentes mises en garde contre une crise mondiale de l'énergie intéressent directement le Japon qui court le risque de manquer des ressources naturelles essentielles, et, pour éviter cette crise, on compte beaucoup sur la science et la technique. Le Japon connaît encore des difficultés dans le domaine de l'environnement en raison de l'accroissement des résidus de la consommation d'énergie. Il convient aussi d'intensifier la coopération internationale pour la recherche de solutions adéquates aux problèmes posés par l'épuisement des ressources minérales, des autres ressources naturelles et des substances alimentaires.

135. Comme, sur le plan géographique, le Japon est un petit pays où se concentre une intense activité industrielle, il est plus exposé aux diverses formes de pollution de l'environnement. Il est donc d'autant plus nécessaire qu'il fasse œuvre de pionnier en s'attaquant résolument à la question et en s'efforçant de trouver les remèdes possibles.

136. La pollution de l'environnement et la menace de pénurie de ressources naturelles sont en vérité des problèmes urgents que le monde doit affronter aujourd'hui. Le Japon continuera cependant à accorder la même priorité aux progrès des grandes branches de la science que sont l'énergie atomique, la science spatiale et l'exploitation des océans pour assurer la prospérité de la génération de demain. Il lui faudra donc consacrer ses efforts au développement de la technologie des matériaux, de l'électronique, des techniques de pointe et des sciences de la vie qui sont essentielles s'il veut consolider les bases de ses activités scientifiques. Ces grands secteurs scientifiques devraient l'aider à faire face aux besoins futurs de l'économie mondiale et accélérer ainsi la transformation de la structure industrielle à l'échelle internationale. Le Japon vise à modifier la nature de sa structure industrielle actuelle grâce à une politique d'acquisition intensive des connaissances s'appuyant sur le développement de sa capacité d'innovation technique.

137. Japan intends to promote such research and development, not in competitive rivalry with other countries, but through effective international co-operation, for example, aiming at, as the ultimate goal, a form of international division of labour in the field of research and development, in order to achieve mutual benefits for all members of the international community.

VII. Prospects of the Japanese aeronautical industry

138. There is no single institute for applied research and development in the field of aircraft construction, engine development and aeronautics in general in Japan. There are, however, test facilities and research facilities for aeronautical science. In order to concentrate these facilities and make them commonly available to related governmental organisations, in 1955 the Japanese Government established the National Aerospace Laboratory of the Science and Technology Agency¹.

139. The laboratory is conducting basic research on aeronautical and space sciences not directly connected with the building of aircraft.

140. The major research of the laboratory today covers four fields :

- (i) V/STOL aircraft ;
- (ii) the safety of aircraft, including transonic and supersonic aircraft ;

1. Main facilities in the National Aerospace Laboratory :

- wind tunnels for transonic and supersonic (including ultra-supersonic) aerodynamics ;
- multi-purpose flight simulator ;
- test facilities for jet engines and rocket engines ;
- computing centre.

R and D budget in the 1972 fiscal year :

— aeronautical technology	1,895,015 10 ⁹ Y
— space technology	1,213,389
— environmental protection (jet engine noise)	23,716
— jet engines (MITI large-scale project)	483,154
Total	3,615,274 10⁹Y

(iii) jet engines ;

(iv) space technology.

141. Most research and the development on aircraft construction is done by industry but the Ministry of International Trade and Industry is conducting research on the development of jet engines as one of the large-scale national projects for industrial technology.

142. Before the war, Japan had over a million workers in this industry which produced, for instance, 24,000 Zero fighters. After the war, the industry was dismantled but it now employs some 26,000 people again. Seventy per cent of this labour force is concerned with the maintenance of military aircraft and 30 % with civil aircraft of the domestic airlines.

143. Under the fourth Japanese defence plan adopted by the Diet, jet-propelled military transport planes are to be built and from this plane a civil 280-300 passenger plane will be derived.

144. In the new five-year plan for this industry, a 5-ton and a 10-ton thrust jet engine are being developed. A prototype of the first engine should be ready in 1975 and a prototype of the second engine in 1979. In ten years' time, Japan hopes to start to build engines with a thrust of 20 tons.

145. As far as airframes are concerned, two prototypes for the 280-300 passenger plane are being built and, if successful, the Japanese aircraft industry hopes to build a series of 1,600 planes.

146. Furthermore, Japanese industry is planning a new 120-seat passenger plane.

147. It is now building some 200 small business planes per year for 4 and 24 passengers respectively.

148. For the moment, Japan uses American aircraft in both the civil and military fields. In 1972, the airlines bought four Boeing 747 and six Lockheed TriStar L. 10-11. In 1978, the 160 F-104 of the Japanese Air Defence Agency are to be replaced.

149. The Japanese aeronautical industry is collaborating with American industry for assem-

137. Il se propose d'encourager la recherche et le développement, non pas en concurrence avec les autres pays, mais grâce à une coopération internationale efficace ayant, par exemple, pour objectif ultime une certaine division internationale du travail dans le domaine de la recherche et du développement, dans l'intérêt mutuel de tous les membres de la communauté internationale.

VII. Les perspectives de l'industrie aéronautique japonaise

138. Il n'existe pas au Japon d'institut spécial pour la recherche et le développement appliqués dans le domaine de la construction aéronautique, du développement des moteurs et de l'aéronautique en général, mais diverses installations d'essais et de recherches pour la science de l'aéronautique. Afin de concentrer ces installations et de les rendre utilisables par toutes les organisations gouvernementales traitant de ces questions, le gouvernement japonais a créé, en 1955, le Laboratoire national d'aérospatiale de l'Agence de la Science et de la Technique¹.

139. Ce laboratoire fait de la recherche fondamentale sur les sciences de l'aéronautique et de l'espace qui n'ont pas de lien direct avec la construction aéronautique.

140. Aujourd'hui ces travaux couvrent essentiellement quatre domaines :

- (i) les avions à décollage vertical ou court (V/STOL) ;
- (ii) la sécurité des appareils, notamment transsoniques et supersoniques ;

1. Principales installations du Laboratoire national d'aérospatiale :

- souffleries pour l'aérodynamique transsonique et supersonique (notamment hypersonique) ;
- simulateur de vol polyvalent ;
- installations d'essais pour moteurs à réaction et moteurs de fusée ;
- centre de calcul.

Budget de la recherche et du développement pour l'exercice financier 1972 :

— Technique aéronautique	1.895.015 10 ³ Y
— Technique spatiale	1.213.389
— Protection de l'environnement (bruit des moteurs à réaction)	23.716
— Moteurs à réaction (grand programme du MITI)	483.154
Total	3.615.274 10 ³ Y

- (iii) les moteurs à réaction ;
- (iv) la technologie spatiale.

141. La recherche et le développement dans le domaine de la construction aéronautique sont faites en majeure partie par l'industrie, mais le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) effectue des recherches sur le développement des moteurs à réaction, dans le cadre des grands programmes nationaux relatifs aux techniques industrielles.

142. Avant la guerre, l'industrie aéronautique japonaise employait plus d'un million de personnes et elle a construit, par exemple, 24.000 chasseurs Zéro. Démantelée après la guerre, elle emploie de nouveau quelque 26.000 personnes. Cette main-d'œuvre s'occupe à 70 % de la maintenance des avions militaires et à 30 % des appareils civils des lignes aériennes intérieures.

143. Le quatrième plan de défense japonais adopté par la Diète prévoit la construction d'un avion de transport militaire à réaction dont sera tirée une version civile qui pourra transporter de 280 à 300 passagers.

144. Dans le nouveau plan quinquennal pour cette industrie, on met actuellement au point des moteurs à réaction de 5 et de 10 tonnes de poussée. Le prototype du premier devrait être prêt en 1975 et celui du second en 1979. Dans dix ans, le Japon espère pouvoir se lancer dans la construction de moteurs développant une poussée de 20 tonnes.

145. En ce qui concerne les cellules, deux prototypes de l'avion de 280 à 300 passagers sont en cours de construction. Si ces travaux sont couronnés de succès, l'industrie aéronautique japonaise espère construire une série de 1.600 appareils.

146. De plus, l'industrie japonaise envisage de construire un nouvel avion de 120 places.

147. Elle construit actuellement, par an, quelque 200 petits avions d'affaires qui peuvent transporter respectivement 4 et 24 passagers.

148. Pour le moment, le Japon utilise des appareils américains dans le secteur civil comme dans le secteur militaire. En 1972, les compagnies aériennes ont acheté 4 Boeing 747 et 6 Lockheed Tri-Star L.10-11. En 1978, il faudra remplacer les 160 F-104 de l'Agence de défense aérienne japonaise.

149. L'industrie aéronautique japonaise collabore avec l'industrie américaine pour le montage

bling and repairing aircraft. It works under licence from the United States but its aim is to reduce its dependence on American industry.

150. As in the case of the shipbuilding industry or the automobile industry, the Japanese aeronautical industry will be able to produce its own aircraft within ten years. After the period of collaboration, it will certainly develop its own techniques. American industry therefore still has some hesitation about collaborating with Japanese industry.

151. From a European viewpoint, it might be interesting to co-operate with Japanese industry as the Japanese Government wishes to become less dependent on the Americans.

VIII. Space developments in Japan

(a) Introduction

152. During its visit, the Committee had the opportunity to see the Uchinoura and the Tanegashima Space Centres. The first is operated under the direction of the Institute of Space and Aeronautical Science of the University of Tokyo and the second is operated by the National Space Development Agency of Japan (NASDA) under the direction of the Space Activities Commission. This division of tasks should be kept in mind when Japanese space activities are discussed.

153. NASDA comes under the Science and Technology Agency, whereas the University of Tokyo comes under the Ministry of Education. As far as the division of tasks is concerned, NASDA is in charge of space applications, whereas the Institute of Space and Aeronautical Science of the University of Tokyo is pursuing a space science programme.

(b) The Space Activities Commission

154. This Commission consists of the Minister of State for Science and Technology, who is the chairman, plus four other members. It advises the Prime Minister on important matters relating to space developments. It was inaugurated in 1968 and submitted an overall space development programme in October 1969. This programme was subsequently revised in October 1970 and March 1973.

155. Apart from advising the Prime Minister, the Space Activities Commission also explains its programme to the competent committees of the

Japanese Diet. It expresses its views when the laws and budgets for space activities are being discussed at such meetings.

156. The Japanese space programme is based on the following three principles :

(i) The National Space Development Agency (NASDA) is in charge of the development of application satellites and their launch vehicles. The N-rocket is now under development ; this is a 3-stage rocket using liquid fuel for its first and second stages and solid fuel for its third stage. The rocket will be capable of lifting a 100-kilo satellite into stationary orbit. Proven United States technology will be applied and the first launch is expected to take place in 1975.

(ii) Initial research on the applications satellites will take place within the competent agencies — such as the meteorological agency for instance — the agencies being the users of the satellites. NASDA takes over once research has advanced to the development stage.

(iii) The development of scientific satellites and their launchers — M-rockets — is being carried out by the University of Tokyo. The M-rocket is a four-stage solid propellant rocket which will eventually be able to bring into orbit a 50-kilo satellite.

157. In 1973, the Space Activities Commission decided on the launching schedules of the following scientific and applications satellites¹ :

Scientific satellite No. 3	— 1974
Scientific satellite No. 4	— 1975
Scientific satellite No. 5	— 1976
Scientific satellite No. 6	— 1977
Engineering test satellite I	— 1975 ²
Engineering test satellite II	— 1976
Ionosphere sounding satellite	— 1975
Geostationary meteorological satellite	— 1976 ³
Experimental geostationary communications satellite	— 1977

1. See Appendix IV : Space estimate.

2. The engineering test satellites will be launched in order to check rocket launching technology.

3. Japan is building this satellite in order to participate in the global atmospheric research programme sponsored by the World Meteorological Organisation and the International Council of Scientific Unions.

et la réparation des appareils. Elle travaille sous licence américaine, mais vise à réduire cette dépendance.

150. Comme c'est le cas pour les chantiers navals ou l'industrie automobile, l'industrie aéronautique japonaise pourra construire ses propres avions d'ici dix ans. Après une période de collaboration, elle mettra certainement au point ses propres techniques. L'industrie américaine hésite donc encore à collaborer avec l'industrie japonaise.

151. Pour les Européens, il pourrait être intéressant de coopérer avec l'industrie japonaise, étant donné que le gouvernement japonais souhaite devenir moins tributaire des Américains.

VIII. Le développement spatial au Japon

(a) Introduction

152. Lors de sa visite, la commission a eu l'occasion de se rendre aux centres spatiaux d'Uchinoura et de Tanegashima. Le premier fonctionne sous la direction de l'Institut des sciences spatiales et aéronautiques de l'Université de Tokyo, et le second est géré par l'Agence nationale de développement spatial (NASDA), sous la direction de la Commission des activités spatiales. Il convient de ne pas oublier cette répartition des tâches lorsqu'on étudie les activités spatiales du Japon.

153. La NASDA dépend de l'Agence de la Science et de la Technique, tandis que l'Université de Tokyo relève du ministère de l'éducation. En ce qui concerne la répartition des tâches, la NASDA est chargée des applications spatiales tandis que l'Institut des sciences spatiales et aéronautiques de l'Université de Tokyo exécute un programme d'exploration scientifique de l'espace.

(b) La Commission des activités spatiales

154. Cette commission se compose du ministre d'Etat chargé de la science et de la technique, qui en est le président, et de quatre autres membres. Elle conseille le Premier ministre sur les questions importantes relatives au développement spatial. Créée en 1968, elle a présenté, en octobre 1969, un programme global de développement spatial qui a été révisé par la suite en octobre 1970 et mars 1973.

155. Outre sa fonction consultative auprès du Premier ministre, la Commission des activités spatiales explique également son programme aux

commissions compétentes de la Diète japonaise. Elle donne son avis lors de la discussion des lois et des budgets relatifs aux activités spatiales au cours de ces réunions.

156. Le programme spatial japonais repose sur les trois principes suivants :

(i) L'Agence nationale de développement spatial (NASDA) est chargée du développement des satellites d'application et de leurs lanceurs. La fusée N est actuellement en cours de développement. Il s'agit d'une fusée à trois étages utilisant du propergol liquide pour les deux premiers et du propergol solide pour le troisième. Cette fusée peut mettre un satellite de 100 kg sur orbite stationnaire. Elle utilisera la technologie américaine qui a fait ses preuves, et le premier lancement est prévu pour 1975.

(ii) La recherche initiale sur les satellites d'application est menée au sein des agences compétentes — l'Agence météorologique, par exemple — ces agences étant les utilisateurs des satellites. La NASDA prend le relais lorsqu'on passe au stade du développement.

(iii) Le développement des satellites scientifiques et de leurs lanceurs — les fusées M — se fait à l'Université de Tokyo. La fusée M est une fusée à quatre étages et à propergol solide, qui sera éventuellement capable de mettre sur orbite un satellite de 50 kg.

157. En 1973, la Commission des activités spatiales a arrêté les plans de lancement des satellites scientifiques et des satellites d'application suivants¹ :

Satellite scientifique n° 3	1974
Satellite scientifique n° 4	1975
Satellite scientifique n° 5	1976
Satellite scientifique n° 6	1977
Satellite d'expérimentation technologique I	1975 ^a
Satellite d'expérimentation technologique II	1976
Satellite d'étude de l'ionosphère	1975
Satellite météorologique géostationnaire	1976 ^a
Satellite géostationnaire expérimental de télécommunications	1977

1. Voir annexe IV : « Estimation des dépenses spatiales ».

2. Les satellites d'expérimentation technologique seront lancés pour vérifier la technique de lancement.

3. Le Japon construit ce satellite pour participer au programme mondial de recherche atmosphérique patronné par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Conseil international des unions scientifiques.

(c) *The University of Tokyo Institute of Space and Aeronautical Science*

158. Research in space sciences is the responsibility of the institute. It uses balloons, sounding rockets, satellite launch vehicles and scientific satellites. The institute is also the central body for co-ordinating the space research programmes in which interested scientists from other universities and institutes participate.

159. The largest balloon now operational is capable of rising to a height of 40 kms, carrying a 200-kilo payload.

160. The types of sounding rockets now being used are the S-210, Kappa-9M, Kappa-10 and Lambda-3H.

161. There are two firing periods every year for launching sounding rockets from the Kagoshima Space Centre, near Uchinoura: January to February and August to September. There have been about ten firings in the last few years.

162. Japanese fishermen's organisations object to firings outside these periods or any greater number of firings.

163. The institute is also responsible for the development of launch vehicles for scientific satellites. Two have already been launched by a first-generation satellite launch vehicle, the M-4S. Development work has begun on the second-generation launch vehicle, the M-3C. Its first launch is to take place in 1974, when it will orbit a scientific satellite of some 50 kilos. The main purpose of the launch is to test the launcher.

164. The institute has three facilities:

Kagoshima Space Centre, near Uchinoura;

Sanriku Balloon Centre;

Noshiro Testing Centre.

165. When the Committee visited the Kagoshima Space Centre, near Uchinoura, on 4th April 1973, it was received by Professor Mori and Professor Nomura. It visited the launching pads for the sounding rockets and the M-rocket, the launching operations centre, the satellite telemetry centre, the optical tracking station, the radar centre, etc.

166. Four of the launch pads are now in use. Tracking facilities are composed of three radar

systems and six optical tracking systems. Test facilities for the launchers, payloads and satellites are also available; they include vacuum test chambers, temperature control, etc.

167. The static firing test facilities are not located at Uchinoura but at the Noshiro testing centre.

168. The task of the base is assembling, launching, tracking and data acquisition.

169. During the visit, the Committee was able to discuss many aspects with the accompanying professors and their collaborators.

(d) *NASDA (The National Space Development Agency of Japan)*

170. Established on 1st October 1969 under the NASDA law, which came into force in June of the same year, NASDA replaced the former national Space Development Centre and part of the radio research laboratories of the Ministry of Post and Telecommunications.

171. In accordance with the space development programme drafted by the Space Activities Commission, NASDA is required to promote space exploitation for peaceful purposes.

172. Its budget for fiscal year 1971 totals \$29.5 million (10,625 million yen). Its main tasks are:

(i) development of artificial satellites, especially those for communications, meteorological observation and other practical purposes;

(ii) development of satellite launch vehicles and related facilities and equipments;

(iii) development of satellite tracking networks;

(iv) rocket and satellite launching, tracking and data acquisition.

173. Funds necessary for its activities are covered mostly by capital and subsidies provided by the government. It can also obtain investments from non-governmental organisations,

(c) *L'Institut des sciences spatiales et aéronautiques de l'Université de Tokyo*

158. Cet institut s'occupe de la recherche scientifique dans le domaine spatial. Il utilise des ballons, des fusées-sondes, des lanceurs de satellites et des satellites scientifiques. Il est aussi l'organe central de coordination des programmes de recherche spatiale auxquels participent les savants intéressés d'autres universités et instituts.

159. Le plus gros ballon opérationnel aujourd'hui peut emporter à 40 km d'altitude une charge utile de 200 kg.

160. Les types de fusées-sondes actuellement utilisées sont la S-210, la Kappa-9 M, la Kappa-10 et la Lambda-3H.

161. Le lancement des fusées-sondes à partir du centre spatial de Kagoshima, à Uchinoura, se fait deux fois par an : de janvier à février et d'août à septembre. Une dizaine de tirs ont eu lieu ces dernières années.

162. Les organisations de pêcheurs japonais s'opposent à ces tirs en dehors des périodes indiquées et à l'accroissement de leur nombre.

163. L'institut est aussi chargé du développement des lanceurs de satellites scientifiques. Deux ont déjà été lancés par un lanceur de première génération, le M-4S. Le développement d'un lanceur de seconde génération, le M-3C, a déjà commencé. Le premier tir doit avoir lieu en 1974 et il placera à ce moment-là sur orbite un satellite scientifique d'une cinquantaine de kilos. Le principal objectif de cette opération est de procéder à l'essai du lanceur.

164. L'institut dispose de trois groupes d'installations :

le centre spatial de Kagoshima, à Uchinoura ;

le centre de lancement de ballons de Sariku ;

le centre d'essais de Noshiro.

165. Lorsque la commission a visité le centre spatial de Kagoshima, à Uchinoura, le 4 avril 1973, elle a été reçue par le Professeur Mori et le Professeur Nomura, qui lui ont montré les pas de tir des fusées-sondes et de la fusée M, le centre d'opérations des lancements, le centre de télémétrie, la station de poursuite optique, le centre d'observation par radar, etc.

166. Quatre pas de tir sont actuellement utilisés. Les installations de poursuite se composent

de trois stations radar et de six systèmes de poursuite optique. Des installations d'essais pour les lanceurs, les charges utiles et les satellites sont aussi disponibles ; elles comprennent des chambres d'essai sous vide, le contrôle de la température, etc.

167. Les installations d'essais statiques de mise à feu ne se trouvent pas à Uchinoura, mais au centre d'essais de Noshiro.

168. La base est chargée de l'assemblage, du lancement, de la poursuite et du recueil des données.

169. Pendant sa visite, la commission a pu s'entretenir de nombreux aspects de la question avec les professeurs qui l'accompagnaient et leurs collaborateurs.

(d) *La NASDA (Agence nationale de développement spatial)*

170. Créée le 1^{er} octobre 1969 par une loi entrée en vigueur en juin de la même année, la NASDA a remplacé l'ancien Centre national de développement spatial et une partie des laboratoires de recherche de la radio du ministère des postes et télécommunications.

171. Conformément au programme de développement spatial élaboré par la Commission des activités spatiales, la NASDA est chargée d'encourager le développement spatial à des fins pacifiques.

172. Son budget pour l'exercice financier 1971 s'est chiffré à 29,5 millions de dollars (10,625 milliards de yens). Ses principales tâches sont :

(i) le développement des satellites artificiels, notamment les satellites de télécommunications, d'études météorologiques et autres applications pratiques ;

(ii) le développement des lanceurs de satellites et des installations et matériels connexes ;

(iii) le développement des réseaux de poursuite des satellites ;

(iv) le lancement de fusées et de lanceurs, la poursuite et le recueil des données.

173. Ses activités sont financées en majeure partie par des crédits et des subventions de l'Etat. Elle peut aussi obtenir des capitaux d'organisations non gouvernementales, notamment de

including those planning to utilise NASDA-launched satellites, and private enterprises.

174. On 5th April 1973, the Committee visited the Tanegashima Space Centre which is NASDA's main facility. This centre and test range was in full development when the Committee visited it. The tour was conducted by Dr. Yasuhiro Kuroda and Mr. Tsunahiro Furuya, Director and Deputy Director respectively of NASDA. Although the construction of the centre was initiated in 1966, only launch facilities for small-size rockets were actually completed at the time of the visit. However, from the layout it was clear that NASDA want to build an important base for further development. Important roads were being built, as well as houses and many other facilities and equipment. The base might be fully operational in the second half of the 1970s and will be four or five times the size of the Uchinoura base.

175. Until now the budget for space research has been rather small but it is rising rapidly¹.

176. Studies which are entirely Japanese are now being conducted on communications and broadcasting satellites, and it is anticipated that these satellites will be launched during the mid-1980s. No definite development plan has yet been established for earth resources, navigation and maritime satellites.

(e) *International co-operation*

177. Japan and the United States recently signed an agreement allowing Japan to manufacture the Thor-Delta launcher under licence. No special political conditions were attached to the granting of these licences except in the following respects : the Japanese Government undertook to ensure that the technology or equipment transferred to Japan would be used for peaceful purposes only ; it also undertook to prevent the transfer of this technology and equipment to third countries and, finally, communication satellites developed or launched with United States co-operation had to be compatible with the INTELSAT arrangements.

178. As far as participation in the post-Apollo programme is concerned, the Space Activities

Commission has as yet taken no decisions on the building of a sortie module or a space shuttle.

179. Collaboration with Western Europe started with a note in December 1972 on co-operation between the Science and Technology Agency and the European Space Research Organisation.

180. According to this note, the Agency and ESRO :

- (a) will periodically exchange scientific and technical information published by them without restriction as to use ;
- (b) will endeavour to exchange information on space programmes and projects of mutual interest with the aim of studying their possible co-ordination ;
- (c) agree in principle to arrange the exchange of visits of specialists aiming at mutual familiarisation with scientific work in progress ;
- (d) agree to hold meetings of their officials as required in order to discuss general matters of interest to the parties, particularly general policy problems and such other problems as concern the fields where closer co-operation of the parties is desired.

IX. The Nagasaki shipyard

181. On 6th April 1973, the Committee visited the Koyagi plant of Mitsubishi Heavy Industries at Nagasaki, and more especially its new shipbuilding and repair facilities — the shipyard was founded in 1857, and more than 975 ships have been built. Since January 1972, tankers of some 350,000 tons have been built on a continuous production line.

182. The Committee was received by Mr. Koayi, Manager of the Shipbuilding Department, and Mr. Hirose, Manager of the General Affairs Department. They explained that at the Koyagi yard five or six ships can be built each year. The sections up to 600 tons are prefabricated, lifted by enormous cranes and placed in position

1. See Chapter IV : The budget.

celles qui envisagent d'utiliser les satellites lancés par la NASDA, et d'entreprises privées.

174. Le 5 avril 1973, la commission a visité le centre spatial de Tanegashima qui est la principale installation de la NASDA. Ce centre et son polygone de tir étaient en plein développement lorsque la commission les a visités sous la direction du Dr Yasuhiro Kuroda et de M. Tsunahiro Furuya, respectivement Directeur et Directeur adjoint de la NASDA. Bien que la construction du centre ait commencé en 1966, seules les installations de lancement pour les fusées de petite dimension étaient effectivement terminées, mais d'après les plans, il est clair que la NASDA voulait édifier une base importante pour la poursuite de ses activités. De grandes routes étaient en construction, de même que des logements et de nombreux autres installations et équipements. La base pourrait être pleinement opérationnelle à partir de 1975 et elle sera quatre à cinq fois plus grande que celle d'Uchinoura.

175. Jusqu'à présent le budget de la recherche spatiale a été plutôt réduit, mais il s'accroît rapidement¹.

176. Des études, entièrement japonaises, actuellement en cours, portent sur les satellites de télécommunications et de radiodiffusion dont le lancement est prévu vers 1985. Aucun plan de développement définitif n'a encore été établi pour les satellites de détection des ressources terrestres, de navigation et de sécurité maritime.

(e) *Coopération internationale*

177. Le Japon et les Etats-Unis viennent de signer un accord permettant au Japon de construire sous licence la fusée Thor-Delta. L'octroi de ces licences n'a été assorti d'aucune condition politique particulière, si ce n'est que le gouvernement japonais s'est engagé à veiller à ce que la technologie ou l'équipement transférés au Japon soient utilisés uniquement à des fins pacifiques et ne soient transmis à aucun pays tiers, et à ce que les satellites de télécommunications développés et lancés avec la coopération des Etats-Unis soient compatibles avec les Accords INTELSAT.

178. S'agissant de la participation au programme post-Apollo, la Commission des activités spa-

tiales n'a pas encore pris de décision sur la construction d'un module de sortie ou d'une navette spatiale.

179. La collaboration avec l'Europe occidentale s'est ébauchée avec une note, en date du mois de décembre 1972, sur la coopération entre l'Agence de la Science et de la Technique et l'Organisation Européenne de Recherches Spatiales.

180. Conformément à cette note, l'Agence et le C.E.R.S. :

- (a) échangeront périodiquement les informations scientifiques et techniques qu'elles auront publiées en ne mettant aucune restriction à leur utilisation ;
- (b) s'efforceront d'échanger des informations sur les programmes et projets spatiaux présentant un intérêt commun en vue d'étudier une éventuelle coordination ;
- (c) décident en principe d'organiser l'échange de visites de spécialistes en vue de les familiariser avec les travaux scientifiques en cours de part et d'autre ;
- (d) décident de réunir, le cas échéant, leurs fonctionnaires pour examiner les questions générales présentant un intérêt pour les deux parties, notamment les problèmes de politique générale et les autres questions concernant les domaines où une coopération plus étroite est souhaitée entre elles.

IX. Le chantier naval de Nagasaki

181. Le 6 avril 1973, la commission a visité l'usine de Koyagi du groupe Mitsubishi Heavy Industries (industrie lourde) à Nagasaki et plus particulièrement son nouveau chantier naval et les installations de réparations. Plus de 975 navires sont sortis de ce chantier fondé en 1857. Depuis janvier 1972, des pétroliers de quelque 350.000 tonnes sont construits en série.

182. La commission a été reçue par M. Koayi, Directeur du département de la construction navale, et M. Hirose, Directeur du département des affaires générales. Ceux-ci ont expliqué que les chantiers de Koyagi peuvent construire cinq ou six navires par an. Les éléments d'un poids inférieur ou égal à 600 tonnes sont préfabriqués,

1. Voir chapitre IV : « Le budget ».

in the hull. This system of working is economical and not influenced by weather conditions. As most of the fitting-out work is finished before the ship is floated in the dock, only operational tests and adjustments of machinery and equipment are done at the quayside. Another advantage of this system is that the workers and out-fitters have continuous employment at a steady pace. There was a backlog of tanker orders which would provide work well into 1976.

183. In 1972, Mitsubishi Heavy Industries launched at its five shipyards 38 ships totalling 2,564,760 tons. They account for 48 % of all Japanese shipbuilding which, in its turn, accounts for 48 % of the world output ¹.

184. At the Koyagi plant, machinery such as steam turbines, boilers and diesel engines are also manufactured.

185. The Committee was most interested to hear about labour conditions and it received the following information from the managers.

(i) *Number of employees (as at November 1972)*

	Office worker		Shop worker		Total
	male	female	male	female	
Nagasaki works	3,974	910	10,309	39	15,232
Nagasaki Technical Institute	441	56	27	—	524
Total	4,415	966	10,336	39	15,756

(ii) *Average age, length of service, wages, etc. (as at November 1972)*

Nagasaki Works and Nagasaki Technical Institute	Average age	34.7
	Average length of service	13.0 years
	Average number of dependents	2.0 persons
	Average basic wage per month	86,902 yen (137,897) yen
	Average income per month	109,167 yen (160,162) yen

Note : Figures in parentheses include bonus, payments for welfare, social insurances, etc.

186. There are two weeks of holidays a year with an additional day for each year after six years of employment, up to a maximum of 20 days annual paid holiday. The firm helps its employees by providing transport, housing and educational facilities.

187. Retirement age is 55 years but there is no guaranteed pension. Many of the workers are therefore re-employed by independent sub-contractors.

X. The Toyo Kogyo Automobile Company at Hiroshima

188. The Committee visited the company on 9th April 1973 and was received by Mr. Murao, Vice-President, Mr. Ishida, Director for Research and Development, and some of their colleagues. The Vice-President welcomed the Committee to the

¹. See Appendix V: Shipping — World output: Launchings.

soulevés par d'énormes grues et mis en place dans la coque. Cette méthode est économique et ne souffre pas des intempéries. Comme la plupart des travaux d'aménagement sont terminés avant que le navire ne soit mis à flot dans le bassin, seuls les essais opérationnels et la mise au point des machines et des équipements sont effectués à quai. Ce système présente également l'avantage de fournir un travail permanent et régulier aux ouvriers et aux fournisseurs d'équipements. Le carnet de commandes, pour les pétroliers, fournira du travail jusque dans le courant de 1976.

183. En 1972, le groupe Mitsubishi a lancé, dans ses cinq chantiers navals, 38 navires totalisant 2.564.760 tonnes. Il représente 48 % de toute la construction navale japonaise, qui à son tour représente 48 % de la production mondiale¹.

184. A Koyagi, on construit également des machines, telles que des turbines à vapeur, des chaudières et des moteurs diesel.

185. La commission s'est vivement intéressée aux conditions de travail et les informations suivantes lui ont été données par les directeurs :

(i) *Effectifs (en novembre 1972)*

	Personnel de bureau		Personnel ouvrier		Total
	masculin	féminin	masculin	féminin	
Ateliers de Nagasaki	3.974	910	10.309	39	15.232
Institut technique de Nagasaki	441	56	27	—	524
Total	4.415	966	10.336	39	15.756

(ii) *Age moyen, durée de service, salaires, etc.*
(en novembre 1972)

Ateliers de Nagasaki et Institut technique de Nagasaki	Age moyen	34,7
	Durée moyenne de service	13 années
	Moyenne des personnes à charge	2 personnes
	Salaire de base mensuel moyen	86.902 yens (137.897) yens
	Revenu mensuel moyen	109.167 yens (160.162) yens

Note : Les chiffres entre parenthèses comprennent les primes, les indemnités, les allocations de sécurité sociale, etc.

186. Le personnel bénéficie de deux semaines de congé par an, auxquelles s'ajoute une journée supplémentaire par année d'activité après six ans d'ancienneté, jusqu'à un maximum de 20 jours de congé payé par an. La firme aide son personnel en fournissant des services de transport, de logement et d'enseignement.

187. L'âge de la retraite est fixé à 55 ans, mais il n'existe pas de pension de retraite garantie. Nombre d'ouvriers sont donc réemployés par des sous-traitants indépendants.

**X. La firme de construction automobile
Toyo Kogyo à Hiroshima**

188. La commission, qui a visité cette firme le 9 avril 1973, a été reçue par M. Murao, Vice-président, M. Ishida, Directeur des travaux de recherche et de développement, et certains de leurs collègues. Le Vice-président a souhaité la

1. Voir annexe V : « Navires — Production mondiale : lancements ».

factory and said he hoped that the visit would lead to a better understanding between Japanese industrialists and European parliamentarians. He also hoped that the products of his company through direct exports or through assembly factories in several countries would be appreciated in Europe. This was of special importance now since the Mazda car equipped with the Wankel engine had an extremely low level of exhaust gas emission. They were considered by the American Environment Protection Agency as the cleanest cars in mass production. More than 100,000 Wankel engines had already been sold in 88 countries since February 1971. The factory produced 60,000 cars a month, of which 20,000 with the Wankel engine.

189. Total Japanese car production was some 6 1/2 million, 4 million of which were sold on the home market. The Toyo Kogyo factories produced about 10 % of the total production. Like other Japanese companies, they had concluded various agreements with the American automobile manufacturers. Special attention was being given to the development of pollution control devices in order to meet legal requirements in the United States which are to come into force in 1975. This was one of the reasons why Mazda developed its rotary engine anti-pollution system.

190. During the visit of the plant, it struck the Committee that the factory, one of the largest single automobile production plants, was making full use of all sorts of computers to ensure a highly-efficient production line. All kinds of Mazda vehicles were being assembled at the assembly line. It was the first time that many members of the Committee had seen such a system.

191. On the social conditions of this plant, the Committee learned that there were some 33,000 employees and that a special hospital was attached to the plant in order to look after the health of the workers. There was still a 48-hour week and workers had two 5-day weeks and two 6-day weeks. The average salary was 500 predevaluation dollars per month, plus special housing, transport and health facilities. The workers themselves would get 100 % insurance, and for their families 80 % insurance, against sickness. The age limit was 55, with the possibility of a further two years. There was as yet no pension system but discussions on this subject were being conducted with other industries, as well as with the

government. The company belonged to some 100,000 shareholders and had existed for more than 50 years.

192. Regarding the car of the future, electronic highways and electric cars were being studied. There was not yet a fixed opinion on these developments.

193. During discussions with government authorities, the Committee learned that future policy was to ban all petrol-driven cars from the cities. An important national research project had been started to produce an electric car which would be the only car allowed in cities from 1975 onwards. At present, the electric car could cover from 130 to 250 kms on one battery charge at a speed of 60 to 80 kms per hour. Buses would also be equipped with this type of engine and a chain of battery-charging stations would be set up.

194. Special kinds of batteries were now being developed at government laboratories to be used in different types of cars : a bus and a mini-bus, a car and a mini-car, and mini-transport lorries.

195. The price of an electric car was still two to three times higher than that of a petrol-driven car. The price had to come down if this type of car was to become competitive.

196. However, the government authorities were of the opinion that the price of petrol was likely to become so high that before long it would out-strip the cost of running electric cars.

197. As far as safety was concerned, Japan was not working with other countries on an experimental safety vehicle but was carrying out its own research and development in this field.

XI. Transport problems

198. During the visit to Japan, Mr. Cornelissen had the opportunity — thanks to the kind offices of the Chairman of the Committee — of talking with a few traffic experts about traffic and transport problems in Japan. He has kindly given your Rapporteur his written impressions of these talks. The following section, apart from parts (iv) and (v), has therefore been drafted by Mr. Cornelissen :

bienvenue à la commission en formulant l'espoir que cette visite susciterait une meilleure compréhension entre industriels japonais et parlementaires européens, et que les produits de sa société, grâce à des exportations directes ou à la construction d'usines de montage dans divers pays, seraient appréciés en Europe. Ceci est actuellement d'une importance particulière, étant donné que les Mazda, dotées du moteur Wankel, émettent très peu de gaz d'échappement. L'Agence américaine de protection de l'environnement estime que ce sont les voitures de série les plus propres. Plus de 100.000 moteurs Wankel ont déjà été vendus dans 88 pays depuis février 1971. L'usine construit 60.000 voitures par mois, dont 20.000 équipées de moteurs Wankel.

189. La production automobile totale du Japon est de quelque 6,5 millions de voitures, dont 4 millions sont écoulées sur le marché intérieur. Les usines Toyo Kogyo représentent 10 % de cette production totale. A l'instar des autres sociétés japonaises, elles ont passé divers accords avec les constructeurs américains. Une attention particulière a été consacrée à la mise au point de dispositifs de contrôle de la pollution, pour répondre aux exigences de la législation américaine qui doit entrer en vigueur en 1975. C'est une des raisons pour lesquelles Mazda a mis au point un système anti-pollution pour moteur rotatif.

190. Pendant la visite des installations, la commission a été frappée de voir que cette usine de construction automobile, qui compte parmi les plus importantes, utilise toutes les ressources d'ordinateurs de toutes catégories pour assurer une production en série des plus efficaces. Toutes sortes de véhicules Mazda sont montés sur la même chaîne. De nombreux membres de la commission voyaient ce système pour la première fois.

191. Sur le plan social, la commission a appris que cette usine comptait 33.000 employés et qu'elle disposait d'un hôpital privé pour veiller à la santé des travailleurs. Ceux-ci font encore la semaine de 48 heures, réparties sur cinq jours pendant deux semaines et six jours pendant deux autres semaines. Le salaire mensuel moyen était de 500 dollars avant la dévaluation, auquel s'ajoutaient des avantages spéciaux en matière de logement, de transport et de soins médicaux. Les travailleurs sont assurés contre la maladie à 100 % pour eux-mêmes et à 80 % pour leur famille. La limite d'âge est fixée à 55 ans et peut être repoussée de deux ans. Il n'existe pas encore de système de retraite, mais des discussions ont

lieu à ce sujet avec les autres industries et avec le gouvernement. Plus de 100.000 actionnaires se partagent le capital de la société qui a plus de 50 ans d'existence.

192. En ce qui concerne la voiture de l'avenir, on étudie actuellement la possibilité d'autoroutes « électroniques » et de voitures électriques, mais il est encore trop tôt pour se faire une opinion.

193. Au cours de ses entretiens avec les autorités gouvernementales, la commission a appris qu'elles avaient l'intention, à l'avenir, de bannir des villes tous les véhicules à essence. Elles ont lancé un important programme de recherche national sur la construction d'une voiture électrique, qui sera le seul véhicule autorisé dans les villes à partir de 1975. Actuellement, la voiture électrique a une autonomie de 130 à 250 km, entre deux recharges, pour une vitesse variant entre 60 et 80 kilomètres à l'heure. Les autobus seront, eux aussi, dotés de ce type de moteur et une chaîne de stations sera installée pour la recharge des batteries.

194. Certains types de batteries destinés à différents types de voitures : autobus et mini-bus, voitures et mini-voitures, et mini-camions sont actuellement mis au point dans les laboratoires gouvernementaux.

195. Le prix d'une voiture électrique est encore de deux à trois fois supérieur à celui d'une voiture à essence. Il devra donc baisser si l'on veut que ce véhicule devienne compétitif.

196. Toutefois, les autorités gouvernementales estiment que l'essence risque de devenir si chère qu'avant longtemps, le coût d'utilisation de la voiture électrique se trouvera dépassé.

197. En ce qui concerne la sécurité, le Japon ne travaille pas avec d'autres pays sur un véhicule expérimental, mais procède à ses propres travaux de recherche et de développement dans ce domaine.

XI. Le problème des transports

198. Pendant la visite au Japon, M. Cornelissen a eu l'occasion, grâce aux bons offices du président de la commission, de s'entretenir avec quelques experts sur les problèmes de la circulation et des transports au Japon. Il a eu l'amabilité de communiquer par écrit à votre rapporteur les impressions retirées de ces conversations. Le chapitre suivant, à l'exception des points (iv) et (v), a donc été rédigé par M. Cornelissen.

199. During these talks, it became clear that the spectacular industrial growth of the past decades was coupled with an almost explosive growth of traffic and transport. As the existing infrastructure was not designed for such growth, the consequence was a sometimes chaotic situation, notably in Tokyo with about 11 million inhabitants. While returning by bus from Oppama to Tokyo, the Committee itself saw how traffic can come almost to a standstill during the rush hour.

200. In past decades, however, a policy has been elaborated to create adequate infrastructure for the various transport techniques, and several ambitious plans for a period of years have been drawn up, as described below.

(i) *Railway transport*

201. The first railway in Japan was built in 1872 between Shinbashi (in Tokyo) and Yokohama. Today the total length of railway in operation is as much as 27,000 kilometers. Japan ranks first in the number of passengers carried by rail in the world. In 1970 some 16 billion persons were carried by rail; 58 % of them by private railways.

202. Much emphasis is being laid on the construction of advanced high-speed rail systems. The famous Tokaido line was the earliest example in the world to push the technology of the "steel wheel on steel rail" beyond the conventional limits.

203. In the late 1950s, the Japanese Government took a historic decision to link Tokyo, Nagoya and Osaka, a distance of 515 km, with an entirely new rail line in order to relieve pressure on the existing network and bring the three principal metropolitan areas of Japan into closer contact. Service on the New Tokaido Line (Tokaido Shin Kansen) began in 1964. Today trains run every 20 minutes (more often during certain hours) at an average speed of 170 km/hr, reaching top speeds of 210 km/hr. Travel time between Tokyo and Osaka has been cut down from 6 1/2 hours to 3 hours 10 minutes.

204. The Tokaido line has proved to be a commercial as well as a technical success. Traffic on the line has grown at an average rate of 26 % per annum and by 1970 reached over 200,000

passengers/day. In the meantime revenues increased from 55,000 million yen in 1955 to 165,000 million yen in 1969, while operating costs have remained fairly steady (84,000 million yen in 1969) ¹.

205. One significant consequence of the Tokaido line has been a dramatic fall in air travel between Tokyo and Osaka, to the point where today air transport carries no more than 6 % of total passengers between the two cities, while eight years ago it carried as much as 22 %. The Tokaido line has thus provided a convincing demonstration of the fact that people will switch from air to rail travel in significant numbers if rail service is greatly improved in terms of speed, reliability and frequency of service.

206. The success of the Tokaido line has been considered so great that plans have now been approved to extend the line from Osaka to Hakata, an additional distance of 563 km. Maximum speeds on the extended line will be increased to 250 km/hr. The first stretch of the new line (which is known as the New San-Yo Line : San-Yo Shin Kansen) was opened last year.

207. This is but the initial step in a 4,500 km high-speed ground transport network envisaged by the Japan National Railways. The full system will consist of two parallel north-south axes, one running along the Pacific coast, the other along the Sea of Japan coast. Several transversal lines will link the two trunk lines. The objective of the system is to place all major cities in Japan within a 3-4 hour travel time of one of the three principal urban regions : Tokyo, Nagoya and Kyoto/Osaka/Kobe. To achieve this, the system will be designed to allow average speeds of 200 km/hr with peak speeds of 250 km/hr.

208. But plans do not stop there. The Japanese parliament has already approved in principle a supplementary programme which would add another 4,000 km of new rail lines, giving Japan, a country of only 380,000 square kilometres, a modern high-speed rail network of 9,000 km.

209. Despite emphatic efforts to improve means of transport and facilities, as explained above, the position of railway transportation is deterior-

1. Japan National Railways, "Facts and Figures", 1971.

199. Il est apparu au cours de ces conversations que le spectaculaire développement industriel des dernières décennies s'est accompagné d'un accroissement quasi explosif de la circulation et des transports. Comme l'infrastructure existante n'a pas été conçue pour un trafic aussi intense, il en résulte des situations quelquefois chaotiques, notamment à Tokyo qui compte près de 11 millions d'habitants. En revenant d'Oppama en autocar, la commission a pu constater par elle-même que la circulation était pour ainsi dire paralysée aux heures de pointe.

200. Les dernières décennies ont pourtant vu s'élaborer une politique visant à créer l'infrastructure nécessaire aux diverses techniques de transport et plusieurs plans ambitieux établis sur un certain nombre d'années sont décrits ci-dessous.

(i) *Les transports ferroviaires*

201. La première voie ferrée a été construite au Japon en 1872 entre Shinbashi (à Tokyo) et Yokohama. Aujourd'hui, la longueur totale du réseau ferroviaire exploité atteint 27.000 km. Le Japon se classe au premier rang dans le monde pour le nombre de passagers transportés par rail. Ce nombre a atteint 16 milliards en 1970, dont 58 % pour les compagnies privées.

202. On s'intéresse beaucoup, actuellement, à la construction de systèmes ultramodernes à grande vitesse. La fameuse ligne Tokaido représente la première tentative au monde pour faire franchir à la technique de la « roue d'acier sur rail d'acier » les limites traditionnelles.

203. Vers la fin des années 1950, le gouvernement japonais a pris la décision historique de relier Tokyo, Nagoya et Osaka, soit une distance de 515 km, par une ligne entièrement nouvelle, afin de décharger le réseau existant et d'assurer des liaisons plus rapides entre les trois grandes zones urbaines du Japon. La Nouvelle ligne Tokaido (Tokaido Shin Kansen) est entrée en service en 1964. Aujourd'hui, les trains se succèdent à des intervalles de 20 minutes (plus fréquemment à certaines heures) à une vitesse moyenne de 170 km/h, avec des pointes de 210 km/h. La durée du trajet Tokyo-Osaka est tombée ainsi de 6 h. 30 à 3 h. 10.

204. La ligne Tokaido s'est révélée comme étant un succès commercial aussi bien que technique. Le trafic y a augmenté en moyenne de 26 % par an et, en 1970, il a dépassé les 200.000 passagers

par jour. Entre temps, les recettes sont passées de 55 milliards de yens en 1955 à 165 milliards en 1969, tandis que les frais d'exploitation restaient à peu près stables (84 milliards de yens en 1969)¹.

205. La mise en exploitation de la ligne Tokaido a eu, entre autres conséquences importantes, une chute spectaculaire du trafic aérien entre Tokyo et Osaka, au point qu'aujourd'hui, les compagnies aériennes n'assurent que 6 % de l'ensemble du trafic passagers entre les deux villes, alors qu'il y a huit ans, elles en assuraient 22 %. La ligne Tokaido a donc démontré d'une façon éloquente que nombreux sont les usagers qui abandonnent l'avion pour le rail si les liaisons ferroviaires sont grandement améliorées en ce qui concerne la rapidité, la fiabilité et la fréquence.

206. Le succès de la ligne Tokaido a été considéré comme si intéressant qu'il a été décidé d'en assurer l'extension entre Osaka et Hakata, c'est-à-dire sur une distance supplémentaire de 563 km. Les vitesses maximales sur ce prolongement seront portées à 250 km/h. Le premier tronçon de cette nouvelle ligne — connue sous le vocable de Nouvelle ligne San-Yo (San-Yo Shin Kansen) — a été ouvert l'année dernière.

207. Mais il ne s'agit là que de la première tranche du réseau de transport terrestre à grande vitesse de 4.500 km envisagé par la Compagnie nationale des Chemins de fer nippons. L'ensemble du système comprendra deux grands axes parallèles Nord-Sud, dont l'un suivra la côte du Pacifique et l'autre celle de la Mer du Japon et qui seront reliés par plusieurs lignes transversales. Ce système vise à mettre l'ensemble des grandes villes japonaises à 3 à 4 heures de l'une des trois principales zones urbaines : Tokyo, Nagoya, et Kyoto-Osaka-Kobe. Il sera donc conçu pour permettre des vitesses moyennes de 200 km/h, avec des pointes de 250 km/h.

208. Mais les projets ne s'arrêtent pas là. Le parlement japonais a déjà approuvé le principe d'un programme supplémentaire de 4.000 km de nouvelles voies ferrées, ce qui doterait le Japon, qui a 380.000 km² de superficie, d'un réseau ferroviaire moderne à grande vitesse de 9.000 km.

209. Malgré ces efforts énergiques pour améliorer les moyens et les possibilités de transport, la situation des chemins de fer se dégrade en raison

1. Cf. Compagnie nationale des Chemins de fer nippons, « Faits et chiffres », 1971.

ating due to the spread of motorisation throughout the country. Also the financial position of the Japanese National Railways has deteriorated considerably during the last few years. As in most countries of the world, expenditure has grown more rapidly than revenue, resulting in a considerable loss (234,000 million yen in 1971). A number of measures to be taken by the government and the Japanese National Railways have been announced for the financial rehabilitation of the railways and the goal set is for "accruing a profit after depreciation by 1978".

210. Nevertheless the improvement of means of transport is being continued : a decision has been taken to construct a new super high-speed railway between Tokyo and Osaka to cover the distance (515 km) in one hour by a magnetically levitated train. After two years of study, the Research Centre of Transport Economics has recommended the installation of a belt conveyor system between Tokyo and Osaka for freight transport. Operated at a speed of 30 km per hour the conveyor system will be able to transport 21,600,000 five-ton containers or more than 100 million tons of cargo a year if it is operated 20 hours per day, 300 days a year, according to the plan.

(ii) *Motor vehicle transport*

211. Although Japan has been investing more than 2 % of its gross national product in road construction annually in recent years, road conditions in Japan are still inferior to those in other developed countries. Total paved roads in Japan amounted to 152,000 km at the end of 1970. The length of paved roads per automobile is only 8 metres, while it is 25 metres in the United States and 26 metres in the United Kingdom. Only 15 % of the total length of the national highways and prefectural roads was paved in 1970. However, transportation by motor vehicles in Japan has been marked by a considerable growth in recent years. There has been a large increase in the number of motor vehicles and a steady development of motorways throughout the country. Thus, transport by motor vehicles now stands in the second most important position following inland and coastal shipping transport.

212. The total number of motor vehicles, including trucks and buses, reached the 19 million mark by the end of March 1971, about 5.6 times the

1961 figure. In particular, the number of privately-owned motor vehicles has significantly increased and reached the 6.6 million mark in the same year, about 18 times over the 1961 figure. However, population per passenger car was 15 in Japan as compared with 2 in the United States in 1969. Freight transport by motor vehicles is also increasing sharply. In 1970, freight transport volume by trucks totalled 136 billion ton-km or more than 6 times as much as in 1960.

213. Long-term vision of future roads, for road improvement aiming at 1985 as a goal has been established by the Japanese Government. The future traffic volume in 1985 has been estimated and total investments of \$375,000 million on roads for the period 1973-85 is supposed to remove the traffic congestion from all roads throughout Japan, maintaining good harmony with environment and other transport facilities. The outline of this long-term plan is as follows :

- (a) By constructing the trunk expressway network consisting of 10,100 kms of national expressways, trans-strait bridges between Honshu and Kyushu, Honshu and Shikoku, and across the Tokyo Bay, etc., large Japanese cities (Tokyo, Osaka, Nagoya and other cities which will become large cities in future) will be connected with one another, and almost all the outlying districts will come within one day's journey of these cities. (\$50,000 million)
- (b) Improvement and paving of all the routes of national highways, total length of which is 32,900 kms, will be accomplished. (\$52,000 million)
- (c) About 30,500 kms of urban streets will be adjusted in order to relieve traffic congestion against increasing urban traffic, and urban expressways are to be extended to about 1,150 kms in the principal cities and local main cities. (\$90,000 million)
- (d) The entire length of prefectural roads (138,200 kms) and 230,000 kms of municipal roads will be improved for the sake of convenience in daily life and in industrial activity. (\$118,000 million)

du développement du transport automobile dans l'ensemble du pays. La situation financière de la Compagnie nationale des Chemins de fer nippons s'est elle aussi, considérablement détériorée au cours des dernières années. Comme dans la plupart des pays du monde, les dépenses ont augmenté plus rapidement que les recettes, d'où un déficit considérable (234 milliards de yens en 1971). On a annoncé un certain nombre de mesures qui doivent être prises par le gouvernement et la Compagnie nationale des Chemins de fer nippons pour redresser la situation financière des chemins de fer, l'objectif étant d'atteindre le seuil de « rentabilité après amortissement des frais d'ici 1978 ».

210. L'amélioration des moyens de transport se poursuit néanmoins : il a été décidé de construire une nouvelle ligne ultra-rapide entre Tokyo et Osaka, afin d'assurer la liaison (515 km) en une heure seulement avec des rames à suspension magnétique. Après deux années d'études, le Centre de recherche sur l'économie des transports a recommandé l'installation d'un système de tapis roulant entre Tokyo et Osaka pour le transport des marchandises. Il pourra transporter, à une vitesse de 30 km/h, 21.600.000 containers de cinq tonnes ou plus de 100 millions de tonnes de fret par an, s'il fonctionne 20 heures par jour et 300 jours par an conformément au plan.

(ii) *Le transport automobile*

211. Bien que le Japon ait investi ces dernières années plus de 2 % de son produit national brut annuel dans la construction de routes, l'état de son réseau routier est encore inférieur à celui des autres pays industrialisés. Les routes à revêtement totalisaient, à la fin de 1970, 152.000 kilomètres. La longueur de ces routes n'est que de 8 mètres par automobile, alors qu'elle est de 25 mètres aux Etats-Unis et de 26 au Royaume-Uni. 15 % seulement de l'ensemble des grandes nationales et des départementales étaient dotées d'un revêtement en 1970. Cependant, ces dernières années ont été marquées par un essor considérable du transport automobile. Le nombre des voitures a sensiblement augmenté et les autoroutes se développent régulièrement dans l'ensemble du pays. Le transport automobile vient donc maintenant au deuxième rang, suivi par le transport fluvial et le cabotage.

212. Le nombre total des véhicules en circulation, y compris les camions et les autobus, a atteint 19 millions à la fin de mars 1971, soit

environ 5,6 fois le chiffre de 1961. Le nombre des véhicules particuliers, notamment, s'est beaucoup accru et il a atteint, la même année, 6,6 millions, soit 18 fois le chiffre de 1961. Cependant, le nombre de passagers par véhicule était, en 1969, de 15 au Japon contre 2 aux Etats-Unis. Le transport de marchandises par la route connaît aussi une forte augmentation. En 1970, le volume du fret transporté par camions a atteint, au total, 136 milliards de tonnes/km, c'est-à-dire 6 fois plus qu'en 1960.

213. Un plan à long terme des futures routes, fixant l'année 1985 comme objectif pour l'amélioration du système routier, a été établi par le gouvernement japonais. Une estimation du volume du trafic prévisible en 1985 a été faite et l'on estime qu'un investissement total de 375 milliards de dollars entre 1973 et 1985 permettra de supprimer les embouteillages sur toutes les routes japonaises tout en conservant l'harmonie avec l'environnement et les autres moyens de transport. Voici les grandes lignes de ce plan à long terme :

- (a) Construction d'un réseau de voies rapides interurbaines composé de 10.100 km de grandes nationales, de ponts enjambant les détroits pour relier Honshu et Kyushu, Honshu et Shikoku et traverser la baie de Tokyo, etc. Les grandes villes japonaises (Tokyo, Osaka, Nagoya et d'autres cités qui vont devenir de grandes villes) seront raccordées les unes aux autres et ne seront qu'à une journée de distance de la plupart des régions éloignées. (50 milliards de dollars)
- (b) Amélioration et revêtement de l'ensemble des nationales totalisant 32.900 km. (52 milliards de dollars)
- (c) Aménagement de quelque 30.500 km de voies urbaines afin d'améliorer la circulation, compte tenu de l'accroissement du trafic urbain et extension des voies rapides urbaines pour atteindre 1.150 km environ, dans les principales villes et les grandes villes de province. (90 milliards de dollars)
- (d) Amélioration de l'ensemble du réseau des routes départementales (138.200 km) et de 230.000 km de routes communales pour faciliter la vie quotidienne et l'activité industrielle. (118 milliards de dollars)

- (e) Machinery, maintenance, snow and ice protection as well as urban facilities will be arranged so as to contribute to the improvement of the environment and the well-balanced development of the country. (\$56,000 million)

Total : \$375,000 million.

(iii) *Tokyo's traffic conditions*

214. Tokyo's city traffic is now clogged up. Congestion in the rush hours has now worsened to such an extent that it might as well be described as being in the state of "hyperemia". What is being done to ease the congestion? Planned distribution of housing quarters and construction of satellite cities is now being undertaken as the basic policy. The plan to stagger the commuting hours of transport demand is being pushed forward with vigour. The mass transport means of rapid transit in Tokyo is quickly growing in importance. The railways are being expanded at a high rate. It is expected that with the completion of the underground line now under construction or planned for extending the network to 285 kms, the underground in Tokyo will be carrying more than 7,500,000 passengers a day in ten years' time. Together with the State railways and suburban railways, it will soon be Tokyo's main transport artery with the surface trams and buses as its "feeding capillaries" as the Teito Rapid Transit Authority says in a recent publication.

(iv) *Special institutes*

215. The Committee learned from the Agency for Science and Technology that a special ship research institute of the Ministry of Transport is carrying out research on ships. The traffic Safety and Nuisance Research Institute of the Ministry of Transport is conducting research on safety associated with all forms of transport and nuisance caused by all forms of transport. The Mechanical Engineering Laboratory of the Ministry of International Trade and Industry is also conducting research on the safety design of cars and air pollution caused by cars. The Railway Technical Research Institute of the National Railways is responsible for the overall research and development of railway technology.

(v) *Nuclear-propelled ships*

216. Japan is now building its first nuclear ship, the Mutsu. It is almost finished. The main purpose of building this ship is to gain construction and operational experience and to demonstrate the safety and the reliability of nuclear craft. Commercially, nuclear ships are expected to be competitive with conventional ships in view of the increasing size and speed necessary to counter soaring oil prices. The economics of nuclear ships depend heavily on the technical development of reactors. Japan is therefore now making conceptual design studies on pressurised water reactors and is reviewing associated technical and economic problems.

217. A major difficulty is that the autonomous Japanese harbour authorities will not allow the ship into their harbours. Difficult negotiations are now taking place on the problem as the government strongly believes that nuclear ships should be allowed to enter Japan's harbours.

XII. The Kimitsu Works of the Nippon Steel Corporation

218. On 11th April the Committee visited one of the eleven steel works of the Nippon Steel Corporation in Tokyo Bay. The Committee was received by Mr. Yuzuru Kawashima, Deputy General Superintendent, and Mr. Teruhisa Noda, Manager, Public Relations Department.

219. Japan, with a production of some 90 million tons of crude steel, ranks third in the world after the Soviet Union and the United States. Its production is twice that of Western Germany, which is the fourth producer.

220. In Japan itself Nippon Steel is by far the largest company, with a production of more than 30 million tons. Of the Nippon Steel works, the Kimitsu works produces 10 million tons of crude steel with 6,800 employees.

221. The works were built after the land was reclaimed from the sea. Dredging and reclamation began in 1967 and by 1971, 7,400,000 m² had been made available for building. The works are now in the process of being expanded to

- (e) Mesures concernant le matériel, l'entretien, la protection contre la neige et le verglas, ainsi que les installations urbaines en vue de contribuer à l'amélioration de l'environnement et au développement harmonieux du pays. (56 milliards de dollars)

Total : 375 milliards de dollars.

(iii) *La circulation à Tokyo*

214. La circulation à Tokyo est maintenant complètement impossible. La congestion aux heures de pointe est devenue telle qu'il faudrait parler de paralysie. Que fait-on pour y remédier ? Le principe de base est maintenant de planifier la répartition des quartiers d'habitation et de construire des villes satellites. On accélère l'application du plan visant à étaler les heures de pointe. Les moyens de transport collectif pour le transit rapide prennent rapidement de l'importance. Les chemins de fer connaissent une expansion rapide. Lorsque la ligne en construction sera terminée et que le réseau sera, comme prévu, porté à 285 km, on pense que le métropolitain de Tokyo pourra transporter, dans dix ans, plus de 7.500.000 personnes par jour. Il formera bientôt, avec les chemins de fer d'Etat et les trains de banlieue, la principale « artère de transport » de Tokyo, dont les tramways et les autobus de surface seront les « capillaires nourriciers », comme le déclare la Teito Rapid Transit Authority dans une publication récente.

(iv) *Les instituts spécialisés*

215. L'Agence de la Science et de la Technique a indiqué à la commission qu'un institut spécial de recherche navale, dépendant du ministère des transports, étudie la construction navale. L'Institut de recherche sur la sécurité et les nuisances de la circulation, qui dépend du même ministère, s'intéresse aux problèmes de sécurité que posent tous les types de transport et aux nuisances qu'ils provoquent. Le Laboratoire de mécanique du ministère du commerce international et de l'industrie effectue également des recherches sur la conception des automobiles en fonction de la sécurité, et la pollution atmosphérique dont elles sont la cause. L'Institut technique de recherche des chemins de fer, qui relève de la Compagnie nationale des chemins de fer, est chargé de l'ensemble des travaux de recherche et de développement relatifs aux techniques ferroviaires.

(v) *Navires à propulsion nucléaire*

216. Le premier navire nucléaire japonais en construction, le Mutsu, est presque terminé. La réalisation de ce bâtiment avait essentiellement pour objet d'acquérir l'expérience indispensable dans le domaine de la construction et du fonctionnement pour démontrer la sécurité et la fiabilité des bâtiments nucléaires. On estime que, compte tenu de l'accroissement des dimensions et de la vitesse qui est nécessaire pour compenser la hausse des prix du pétrole, les navires nucléaires vont concurrencer les bâtiments classiques sur le plan commercial. Leur rentabilité dépend largement du développement technique des réacteurs. C'est pourquoi le Japon procède actuellement à des recherches sur la conception des réacteurs à eau pressurisée et étudie également les problèmes techniques et économiques qui y sont liés.

217. La grande difficulté est que les autorités portuaires autonomes du Japon refuseront à ce navire l'accès de leurs ports. Des négociations difficiles se déroulent en ce moment à ce sujet, car le gouvernement est convaincu qu'il faut autoriser les navires nucléaires à entrer dans les ports japonais.

XII. L'aciérie de Kimitsu de la Nippon Steel Corporation

218. Le 11 avril, la commission a visité l'une des onze aciéries de la Nippon Steel Corporation dans la baie de Tokyo. Elle a été reçue par M. Yuzuru Kawashima, Directeur technique adjoint, et M. Teruhisa Noda, Directeur du Département des relations publiques.

219. Le Japon, avec une production d'environ 90.000.000 tonnes d'acier brut, se place au troisième rang dans le monde après l'Union Soviétique et les Etats-Unis. Sa production est le double de celle de l'Allemagne occidentale, qui est le quatrième producteur mondial.

220. Au Japon même, la Nippon Steel est de loin la plus grande société, avec une production dépassant 30.000.000 tonnes. Parmi ses aciéries, celle de Kimitsu produit 10.000.000 tonnes d'acier brut et emploie 6.800 personnes.

221. Elle a été édiflée sur des terrains gagnés sur la mer. Les opérations de dragage et d'assèchement ont commencé en 1967 et, en 1971, 7.400.000 m² avaient été rendus propres à la construction. Les installations sont en cours d'ex-

cover 10 million m² through further reclamation of land.

222. An all-one-line computer system controls the overall operations of the works.

223. Total investment will be 400 billion yen.

224. Nippon Steel is owned by 400,000 shareholders. As the Japanese Government does not want to employ foreign labour to alleviate the shortage of labour, industrialists are forced to rationalise production processes as much as possible.

225. When the Committee visited the blast furnaces and mills, hardly any labour was to be seen; equipment was fully automatic and a large number of process computers could be observed in the administration centre.

226. During the discussions it became clear that the ratio between the use of coke and iron ore was extremely economical.

227. On the social side, the Committee learned that normal working hours were 38 per week and that the average income was 100,000 yen per month. Education, medical care and other facilities, especially housing, have been greatly improved recently.

228. Special attention has also been paid to the preservation of the environment, large sums of money having been invested to free the atmosphere of pollution. Instead of relying solely on the installation of anti-pollution equipment, Nippon Steel has also adopted a policy of environmental creation applying the science of ecology. It is now spending over 20 % of its total investment to meet the pollution problem. It has created an environmental control department and has adopted a green belt programme using a method based on the scientific principles of ecology to regenerate natural forest by cultivating only plant life indigenous to each particular region.

229. The Japanese Government leaves advanced or industrialised research and development mainly to industry. Governmental research is mainly basic research undertaken by the National Research Institute for Metals of the Science and Technology Agency. The budget of this institute for the fiscal year 1972 was 1,566 million yen and for the fiscal year 1973 1,624 million yen.

XIII. The Fujitsu computer and electronics factory, Kamata

230. On 12th April, the Committee visited the Kamata computer factory where it was received by Mr. Ando, Executive Director, Mr. Nakahara, General Manager, and several of their collaborators.

231. The firm has been in existence since 1935 and manufactures telephone sets, telephone exchange equipment and related products. Since 1956, it has been producing the first numerical control equipment for machine tools and now has an important place in Japan's electronics industry¹.

232. The Japanese Government has afforded powerful assistance to the computer industry and in 1957 it promulgated the electronic industry promotion act and at the same time established the electronic industry council to advise the Ministry of International Trade and Industry. The purpose of the act was to promote research and development, as well as modernisation of production. Experimental computers are developed in government laboratories and special subsidies are granted for research and development. A 30 % subsidy is given to companies promoting new series of computers. Computer firms are also allowed important tax deductions.

233. The computer industry was a development arising from the build-up of the heavy industry in Japan after the war. As the industrial areas increased in size, it became more and more necessary to study environmental problems. This could be done only by using computers as so many branches of science dealing with life phenomena and processes — biology, medicine, agricultural science, pharmacology, engineering, psychology, sociology and so on — required the range of the computer brain.

¹. See the structure of the Japanese computer companies at Appendix VI.

tension et couvriront 10 millions de m² après l'assèchement de nouveaux terrains.

222. Un système d'ordinateurs interconnectés contrôle la marche de l'ensemble de l'aciérie.

223. Les investissements s'élèveront au total à 400 milliards de yens.

224. 400.000 actionnaires se partagent le capital de la Nippon Steel. Le gouvernement japonais ne voulant pas employer d'étrangers pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre, les industriels sont obligés de rationaliser autant que possible les processus de production.

225. Lorsque la commission a visité les hauts fourneaux et les laminoirs, elle n'a rencontré presque personne ; le matériel était entièrement automatisé et l'on pouvait observer un grand nombre d'ordinateurs dans le centre administratif.

226. Au cours des entretiens, il est apparu que le rapport entre les quantités de coke et de minerai de fer utilisées était extrêmement économique.

227. Sur le plan social, la commission a appris que la semaine normale de travail était de 38 heures, et le salaire mensuel moyen de 100.000 yens. La formation, les soins médicaux et autres avantages, notamment le logement, viennent d'être sensiblement améliorés.

228. La préservation de l'environnement a également fait l'objet d'une attention particulière, et des sommes importantes ont été consacrées à la lutte contre la pollution atmosphérique. Au lieu de compter uniquement sur l'installation d'équipements anti-pollution, la Nippon Steel a adopté également une politique de « création de l'environnement » appliquant les principes de l'écologie. Elle consacre actuellement plus de 20 % du total de ses investissements à la solution du problème de la pollution. Elle a créé un département pour la surveillance de l'environnement et adopté un programme de « ceinture verte », en utilisant une méthode qui s'appuie sur les principes de l'écologie pour régénérer la forêt naturelle en ne cultivant que la flore particulière à chaque région donnée.

229. Le gouvernement japonais abandonne surtout à l'industrie la recherche et le développement avancés ou appliqués. Il s'occupe essentiellement, pour sa part, des travaux de recherche fondamentale effectués par l'Institut national de recherche sur les métaux qui dépend de l'Agence de la Science et de la Technique. Le budget de cet institut s'est élevé à 1.566 millions

de yens pour l'exercice financier 1972, et à 1.624 millions de yens pour l'exercice financier 1973.

XIII. Les ordinateurs Fujitsu, usine de construction électronique de Kamata

230. Le 12 avril, la commission a visité l'usine de Kamata de la firme Fujitsu, où elle a été reçue par M. Ando, Directeur technique, M. Nakahara, Directeur général, et plusieurs de leurs collaborateurs.

231. Cette firme a été créée en 1935 et fabrique des postes téléphoniques, des matériels pour centraux téléphoniques et les composants qui leur sont associés. Depuis 1956, elle construit le premier équipement de commande numérique pour machines-outils et tient maintenant une place importante dans l'industrie japonaise de l'électronique¹.

232. Le gouvernement japonais a largement aidé l'industrie de l'informatique et, en 1957, il a promulgué la loi pour la promotion de l'industrie électronique en même temps qu'il créait le Conseil de l'industrie électronique, chargé de conseiller le ministère du commerce international et de l'industrie. Cette loi visait à encourager la recherche et le développement ainsi que la modernisation de la production. Des ordinateurs expérimentaux sont mis au point dans les laboratoires gouvernementaux et des subventions spéciales sont octroyées pour la recherche et le développement. Une subvention de 30 % est accordée aux sociétés qui lancent de nouvelles séries d'ordinateurs. L'industrie de l'informatique bénéficie également d'importantes déductions fiscales.

233. Cette industrie s'est développée lors de la reconstruction de l'industrie lourde au Japon après la guerre. Avec l'extension des zones industrielles, il est devenu de plus en plus nécessaire d'étudier les problèmes de l'environnement, ce qui ne pouvait se faire qu'à l'aide d'ordinateurs, étant donné le nombre des branches de la science s'intéressant aux phénomènes et aux processus biologiques — biologie, médecine, agronomie, pharmacologie, ingénierie, psychologie, sociologie, etc. — qui réclamaient la puissance du cerveau électronique.

1. Voir annexe VI : « Structure des sociétés d'informatique ».

234. The first computers came from America, but now Japan has six computer firms which share the market with the Americans. At the beginning of this year, 14,000 computers were in use in Japan, 55 % of which were manufactured in Japan and 45 % of American origin. However, Japan is still far behind in software.

235. The Japanese computer industry has been growing at the rate of about 40 % annually in recent years. Nevertheless, the opinion is widely spread that IBM and other large United States computer firms are so far ahead in technology that Japan will find it difficult to compete if import barriers are reduced. The American industrialists, as well as the presidential trade representative, Mr. William Eberle, are claiming a reduction of import barriers in order to balance Japan's ever-growing trade surplus with the United States. Possible dates for lowering tariffs would be April 1976 and April 1977.

236. In 1967, Fujitsu set up a computer science institute whose main objective is to instruct and train computer specialists. The programme covers every essential aspect from basic programming to sophisticated systems engineering. Seminars of two to four days for executives are also held. After discussions, the Committee visited several seminar centres and the Fujitsu system laboratory where the FACOM computer is being manufactured. This laboratory has a research and development staff of 700, an education staff of 100 and an administration of 70 persons. Europe is the main export market, having taken 66 units ; 28 units have been exported to countries in Asia and 11 units to Brazil and the United States.

237. The Fujitsu company is also producing communications satellite networks. It has produced for INTELSAT and is working on a Japanese Government contract for an internal satellite communications network.

XIV. The Japan Broadcasting Corporation (Nippon Hoso Kyokai - NHK)

238. On the afternoon of 12th April 1973, the Committee visited the Japan Broadcasting Cor-

poration (NHK) where it was received by the President, Mr. Yoshinori Maeda, the General Managing Director, Mr. Kayo Matsuura, and the Director in charge of overseas broadcasting, Mr. Hasimoto.

239. Television came to Japan 20 years ago and attracted the interest of the Japanese people as a means of entertainment and a source of information. More than 24 million households out of a total of 28 million are fee-paying subscribers to the NHK. More than 14 million have a colour television set.

240. NHK is financed entirely by receivers' fees paid by television set owners. It does not depend on governmental aid or any specific capital and is forbidden by law to engage in commercial advertising. The monthly fee for colour television is 465 yen and 315 yen for black and white.

241. NHK's budget of revenue and expenditure, business programmes and financial programmes are drawn up by NHK. They are submitted to the Minister of Posts and Telecommunications after approval by its own Board of Governors. The Minister of Posts and Telecommunications reviews the programmes submitted and then passes them to the Diet, together with his opinions, for approval.

242. In fiscal year 1972 NHK employed a total staff of 16,560.

243. The supreme administrative body is the Board of Managing Directors composed of 13 members, appointed by the Prime Minister with the consent of both houses of the Diet. For NHK's television service 93 stations have been established in the principal areas of the country. There is television service 18 hours a day.

244. Commercial television services started in August 1953 and there are a total of 86 television companies operating in various parts of the country. They present programmes for 20 hours or more per day.

245. During the 1960s many people spent their free time at home enjoying television programmes. Lately, however, income levels have approached those of the European countries and interest is turning away from television to larger-scale activities. Loss of interest in television is especially noticeable among the younger generation.

234. Les premiers ordinateurs sont venus d'Amérique, mais aujourd'hui le Japon possède six firmes d'informatique qui se partagent le marché avec les Américains. Au début de cette année, 14.000 ordinateurs étaient utilisés au Japon, dont 55 % d'origine japonaise et 45 % d'origine américaine. Cependant le Japon est encore très en retard pour ce qui concerne le « software ».

235. L'industrie japonaise de l'informatique s'est développée ces dernières années au rythme d'environ 40 % par an. Cependant, on estime généralement qu'IBM et d'autres grandes sociétés d'informatique américaines sont tellement en avance sur le Japon du point de vue technologique que celui-ci aura du mal à soutenir la concurrence si l'on réduit les obstacles aux importations. Les industriels américains, aussi bien que le représentant du Président pour les questions commerciales, M. William Eberle, réclament une réduction des droits à l'importation pour compenser le surplus toujours croissant du Japon dans ses échanges avec les Etats-Unis. Cette réduction tarifaire pourrait intervenir en avril 1976 et avril 1977.

236. En 1967, Fujitsu a créé un institut de l'informatique, dont le principal objectif est d'instruire et de former les spécialistes de l'informatique. Le programme couvre tous les aspects fondamentaux, depuis la programmation de base jusqu'à l'ingénierie des systèmes complexes. Des « séminaires » de deux à quatre jours sont aussi organisés pour les cadres supérieurs. Après ses entretiens, la commission a visité plusieurs centres de conférence et le laboratoire du système Fujitsu, où l'ordinateur FACOM est actuellement construit. Ce laboratoire emploie 700 personnes pour les travaux de recherche et de développement, 100 personnes pour l'enseignement et 70 personnes pour l'administration. L'Europe, qui a acquis 66 unités, est le principal marché d'exportation ; 28 unités ont été exportées en Asie et 11 unités au Brésil et aux Etats-Unis.

237. La firme Fujitsu construit également des réseaux de satellites de télécommunications. Elle a travaillé pour INTELSAT et elle exécute actuellement une commande du gouvernement japonais concernant un réseau intérieur de télécommunications par satellite.

XIV. L'Office japonais de radiodiffusion (Nippon Hoso Kyokai - NHK)

238. Le 12 avril 1973, dans l'après-midi, la commission a visité l'Office japonais de radiodiffu-

sion (NHK) où elle a été reçue par le président, M. Yoshinori Maeda, le directeur général, M. Kayo Matsuura, et le directeur chargé des programmes à destination de l'étranger, M. Hasi-moto.

239. La télévision a fait son apparition au Japon il y a vingt ans et elle a suscité l'intérêt des Japonais comme source de divertissement et comme moyen d'information. Sur un total de 28 millions de foyers, plus de 24 millions versent une redevance au NHK et plus de 14 millions possèdent un poste de télévision en couleur.

240. Le NHK est entièrement financé par les redevances des possesseurs de postes de télévision. Il ne dépend pas de l'aide gouvernementale ou de capitaux particuliers et la loi lui interdit de faire de la publicité commerciale. La redevance mensuelle est de 465 yens pour un poste de télévision en couleur et de 315 yens pour un poste en noir et blanc.

241. Le budget des recettes et des dépenses, les programmes et les plans financiers sont établis par le NHK, qui, après approbation de son Conseil de surveillance, les soumet au ministère des postes et télécommunications. Celui-ci les examine et les communique ensuite, pour approbation, à la Diète avec ses commentaires.

242. Au cours de l'exercice financier 1972, le NHK a employé au total 16.560 personnes.

243. L'organe administratif suprême est le Conseil d'administration dont les 13 membres sont nommés par le Premier ministre avec le consentement des deux chambres de la Diète. Pour les services de télévision du NHK, 93 stations ont été installées dans les principales régions du pays. La télévision propose 18 heures d'émissions par jour.

244. Des services de télévision commerciale ont fait leur apparition en août 1953 et 86 stations de télévision opèrent dans diverses parties du pays. Elles offrent au moins 20 heures de programmes par jour.

245. Dans les années 1960, de nombreux Japonais ont meublé leurs loisirs en regardant les programmes de télévision. Cependant, les revenus se sont ensuite rapprochés de ceux des pays européens et l'intérêt pour la télévision a diminué au profit d'activités moins limitées. Cette évolution est surtout sensible chez les jeunes.

246. By virtue of its position as a public broadcaster, NHK, also presents the debates in the Diet.

247. For its news and information programmes NHK assigns 180 correspondents throughout Japan and has 20 bureaux in foreign cities.

248. Of special interest are the NHK educational and school broadcasts, which are presented on television and radio for some 420 hours a week.

249. After discussions, the Committee visited the new headquarters building which stands 23-storeys high and has a total floor space of 65,000 m². A great hall capable of seating 4,000 people was in the process of being built alongside the headquarters building which has 20 television studios, 24 radio studios and 50 other rooms. The Committee visited studio 101 which is one of the largest and is fitted with the latest equipment.

250. NHK is working in conjunction with NASDA on research and applied research for telecommunications by satellite. It runs technical research laboratories and broadcast science research laboratories.

XV. The Nippon Electric Company, Yokohama factory

251. On 13th April 1973 the Committee visited the Yokohama plant of the Nippon Electric Company. Its main products are satellite and microwave communications systems, radio communications control systems, mobile radio communications equipment and laser communications equipment. The Committee was received by Mr. Shinichi Uematsu, Senior Vice-President and Director, and by MM. Kawahashi, Kakita and Saijo, General Managers, and their collaborators.

250. NHK is working in conjunction with manufacturer of telephone and switching equipment. It is now one of the world's leading electronics and telecommunications manufacturers. 20 % of its total sales are on the export market. It has 38,000 employees and the Yokohama plant 4,000. This plant produces mainly microwave, satellite and space communications equipment and systems. 90 % of the microwave systems used in Japan are manufactured by NEC. Overseas NEC

supplies 80 % of Brazil's total microwave network. More than 28 other countries are using NEC microwave equipment and systems. Other major countries where NEC operates are Australia, Iran, India and Peru.

253. At the Yokohama plant engineers and technicians from all over the world receive instruction on the phases of the operation of the microwave system. Part of their training also includes visits to various microwave facilities in operation.

254. NEC's research and development in communications is extensive and NEC is now working on a 2,700-channel transmission system, pulse code modulation communication, laser communications and millimetre waves.

255. With its long experience, NEC has been a leading manufacturer in the field of large broadcasting equipment, TV broadcasting, FM broadcasting, etc. It has played a major rôle in manufacturing the Japanese TV broadcasting installations.

256. With the launching of the INTELSAT satellites over the Atlantic, Pacific and Indian Oceans, the worldwide satellite communications network is now almost complete and NEC has widely participated in this satellite communications programme. It has completed earth stations in Japan, India, Peru, Kuwait, China, Australia, Jordan, New Zealand, Singapore, Yugoslavia and Switzerland. Even in the United States many earth stations are equipped with NEC's products. It has also developed a transportable earth station.

257. During the visit of the factory, the Committee was shown a television telephone which was operational.

258. The firm also produces computers (the model A-500), electronic appliances in medicine, detection equipment and mail handling automation.

259. NEC is a major manufacturer for the Japan Civil Aviation Bureau as well as the Japan Defence Agency. It will manufacture new electronic facilities for air traffic, navigation and air

246. En tant qu'office public de radiodiffusion, le NHK présente également les débats de la Diète.

247. Pour les actualités et les programmes d'information, le NHK dispose de 180 correspondants dans l'ensemble du Japon et de 20 bureaux à l'étranger.

248. Les programmes éducatifs et scolaires présentés par le NHK à la télévision et à la radio 420 heures par semaine présentent un intérêt particulier.

249. Après ses entretiens, la commission a visité le nouveau bâtiment du siège central de l'Office, qui compte 23 étages et couvre une superficie totale de 65.000 m². Un grand hall pouvant contenir 4.000 personnes assises est en cours de construction à côté du bâtiment du siège central qui comprend 20 studios de télévision, 24 studios de radio et 50 autres salles. La commission a visité le studio 101 qui est l'un des plus spacieux et qui est doté de l'équipement le plus moderne.

250. Le NHK effectue, en coopération avec la NASDA, des travaux de recherche fondamentale et appliquée sur les télécommunications par satellite. Il dispose de laboratoires de recherche technique et de laboratoires de recherche sur la radiodiffusion.

XV. La Compagnie Nippon Electric, usine de Yokohama

251. Le 13 avril 1973, la commission a visité l'usine de Yokohama de la Compagnie Nippon Electric. Celle-ci fabrique surtout des systèmes de télécommunications par satellite et par micro-ondes, des systèmes de contrôle des radiocommunications, du matériel mobile de radiocommunications et du matériel pour liaisons par laser. La commission a été reçue par M. Shinichi Uematsu, Directeur général adjoint, et par MM. Kawahashi, Kakita et Saijo, Directeurs, accompagnés de leurs collaborateurs.

252. La NEC a été créée en 1899 pour fabriquer du matériel téléphonique et du matériel de commutation. Elle est maintenant l'un des premiers fabricants de matériel électronique et radioélectrique du monde. Les exportations entrent pour 20 % dans son chiffre d'affaires. Elle emploie 38.000 personnes et l'usine de Yokohama 4.000. Celle-ci fabrique surtout du matériel et des systèmes de télécommunications par micro-ondes et par satellites, et de télécommunications spa-

tiales. 90 % des systèmes à micro-ondes utilisés au Japon sont fabriqués par la NEC. La NEC à l'étranger fournit 80 % de l'ensemble des installations à micro-ondes du Brésil. Plus de 28 autres pays utilisent le matériel et les systèmes à micro-ondes de la NEC. Les principaux autres pays où opère la NEC sont l'Australie, l'Iran, l'Inde et le Pérou.

253. A l'usine de Yokohama, des ingénieurs et des techniciens du monde entier sont initiés aux diverses phases de fonctionnement des transmissions par micro-ondes. Leur formation comprend également la visite de diverses installations à micro-ondes en fonctionnement.

254. Les activités de recherche et de développement de la NEC dans le domaine des télécommunications sont très variées. Elle travaille actuellement sur un système de transmission à 2.700 canaux, les communications par modulation par impulsions codées, les communications par laser et les ondes millimétriques.

255. Etant donné sa longue expérience, la NEC est l'un des premiers constructeurs dans le domaine du gros matériel de radiodiffusion, de télévision, de modulation de fréquence, etc. Elle a joué un grand rôle dans la construction des installations de télévision au Japon.

256. Avec la mise en place des satellites INTELSAT au-dessus de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Océan Indien, le réseau mondial de télécommunications par satellites est maintenant presque complet et la NEC a largement participé à l'exécution de ce programme. Elle a entièrement équipé les stations terrestres situées au Japon, en Inde, au Pérou, au Koweït, en Chine, en Australie, en Jordanie, en Nouvelle-Zélande, à Singapour, en Yougoslavie et en Suisse. Même aux Etats-Unis, de nombreuses stations terrestres sont équipées de matériel de la NEC. Elle a également mis au point une station terrestre transportable.

257. En visitant l'usine, la commission a vu fonctionner un téléphone doté d'un écran de télévision.

258. La firme construit également des ordinateurs (modèle A-500), des dispositifs électroniques pour la médecine, le matériel de détection et le tri automatique du courrier.

259. La NEC travaille beaucoup pour le Bureau japonais de l'aviation civile et l'Agence japonaise de défense. Elle va construire de nouvelles installations électroniques pour le trafic aérien, la

defence. It also produces mobile radio communications equipment.

XVI. Marine development in Japan

(a) Traditional and new aspects of Japan's marine activities

260. Japan is often called an "ocean nation" because of its geographic surroundings, which have provided indispensable opportunities for marine related activities for centuries past.

261. Due to the ancient religious prohibitions from eating beef or pork coupled with abundant marine living resources around the country, the Japanese gained a large proportion of their protein from marine products and developed extensive techniques to catch and utilise these products. Today, Japan's fishing vessels can be found in waters all over the world.

262. Japan will extend its marine activities for the effective use of its marine resources.

263. It is indispensable for Japan to accelerate marine development activities to meet the ever increasing demand caused by its industrial and economic development and rising standards of living. Focal points of Japan's marine activities are as follows :

- (i) exploitation of marine living resources putting stress on artificial cultivation of popular forms of marine life, and exploration of new fishing grounds and new useful species ;
- (ii) exploitation of mineral resources. Oil and natural gas hold top priority for Japan. Research and development for other resources, including manganese nodules, have also been promoted ;
- (iii) spatial utilisation of offshore areas. Conceptions of offshore power plants and offshore airports have been discussed. A part of the National Park Law was revised to provide for the undersea parks ;

- (iv) in other areas, desalting of sea water is to be developed rapidly in order to supply enough fresh water for congested urban areas. Further, marine energy generated by sea waves may find more areas of future utilisation. Protection against water pollution is receiving careful attention in consideration of securing clean ocean area.

264. In close connection with the promotion of these priority areas of marine activities, there is a need to accelerate scientific and technological research and development. More detailed knowledge of the sea is required.

(b) Implementation programme for marine science and technology

265. An interministerial marine science and technology committee was set up in August 1969 to facilitate the activities of ministries dealing with marine science and technology.

266. Initially, the committee was composed of twelve ministerial agencies, namely the Science and Technology Agency, as the secretariat, Prime Minister's office, Defence Agency and ministries such as those of health and welfare, agriculture and forestry, international trade and industry, transport, posts and telecommunications, labour, construction, foreign affairs, and education. The Environment Agency became a new member of the committee on its creation in 1971.

267. In January 1970, the committee drafted the first edition of a detailed programme for execution.

268. In 1971, under the aegis of the committee, the then Council for ocean science and technology was reorganised into the Council for ocean development to cover the basis and comprehensive issues related to various phases of marine development.

269. The five major projects to be executed between 1969 and 1975 are :

- (i) comprehensive and basic survey and study of the continental shelf around Japan ;
- (ii) investigation and research into marine environment and the management of oceanographic information ;

navigation et la défense aériennes. Elle produit également du matériel mobile de radiocommunications.

XVI. L'évolution maritime au Japon

(a) Aspects traditionnels et aspects nouveaux des activités maritimes japonaises

260. On dit souvent que le Japon est un « pays océanique » car, du fait de sa situation géographique, il a mené, pendant des siècles, des activités associées à la mer.

261. Les anciens interdits religieux touchant la consommation de bœuf ou de porc, ainsi que l'abondance des ressources vivantes des mers qui baignent le pays, ont incité les Japonais à satisfaire une grande partie de leurs besoins en protéines grâce aux produits de la mer et à mettre au point des techniques très poussées pour se les procurer et les utiliser. Aujourd'hui, on trouve leurs bateaux de pêche sur toutes les mers du globe.

262. Le Japon va étendre ses activités maritimes pour exploiter efficacement les ressources de la mer.

263. Il est donc indispensable qu'il en accélère le développement pour répondre à la demande toujours croissante créée par son expansion industrielle et économique et l'élévation de son niveau de vie. Ces activités concernent essentiellement les points suivants :

- (i) l'exploitation des ressources vivantes de la mer, en s'attachant surtout à la culture artificielle des espèces communes, et l'exploration de nouvelles zones de pêche ainsi que la recherche de nouvelles espèces utiles ;
- (ii) l'exploitation des richesses minérales. Le Japon donne la priorité au pétrole et au gaz naturel. Il encourage également la recherche et le développement relatifs à d'autres ressources, les nodules de manganèse en particulier ;
- (iii) l'utilisation des zones « off-shore ». On a envisagé la construction de centrales et d'aéroports au large des côtes. La législation sur les parcs nationaux a été révisée pour prévoir des parcs sous-marins ;

(iv) dans d'autres domaines, il faut mettre au point rapidement la technique de dessalement de l'eau de mer, afin de fournir suffisamment d'eau douce aux zones urbaines surpeuplées. Il se peut, en outre, que l'énergie marémotrice trouve de nouvelles utilisations. Enfin, on attache une grande importance à la lutte contre la pollution de l'eau en vue d'assurer la propreté des mers.

264. Il est nécessaire, compte tenu du caractère prioritaire des activités maritimes dans ces divers secteurs, d'accélérer les travaux de recherche et de développement scientifiques et techniques. Une connaissance plus approfondie de la mer est indispensable.

(b) Programme d'application des sciences et des techniques de la mer

265. Un comité interministériel des sciences et des techniques de la mer a été créé en août 1969 pour faciliter les activités des ministères traitant des sciences et des techniques de la mer.

266. Il se composait, au début, de douze agences ministérielles, à savoir : l'Agence de la Science et de la Technique, qui assurait le secrétariat, le Cabinet du Premier ministre, l'Agence de défense, et de ministères tels que ceux de la santé et de l'hygiène publique, de l'agriculture et des forêts, du commerce international et de l'industrie, des transports, des postes et télécommunications, du travail, de la construction, des affaires étrangères et de l'éducation. L'Agence de l'environnement en est devenu membre dès sa création en 1971.

267. En janvier 1970, le comité a élaboré un premier programme détaillé à exécuter.

268. En 1971, le Conseil des sciences et des techniques de la mer a été réorganisé sous son égide pour devenir le Conseil de développement océanographique, chargé d'étudier les grands problèmes fondamentaux liés aux diverses phases de ce développement.

269. Voici les cinq grands programmes qui doivent être exécutés de 1969 à 1975 :

- (i) exploration générale et étude fondamentale du plateau continental du Japon ;
- (ii) recherches sur l'environnement marin et la gestion des informations océanographiques ;

- (iii) study on the development of aquacultural fisheries ;
 - (iv) development of remote-controlled underwater oil-drilling rigs and related facilities, as well as the development of relevant technology ;
 - (v) study and development of pioneering and common techniques requisite to marine development.
- (c) *Japan Marine Science and Technology Centre*

270. In order to intensify research and development efforts in the field of marine science and technology, the Japan Marine Science and Technology Centre was newly established in October 1971 by a special Act, and jointly financed by business circles and the government, under the control of the Science and Technology Agency.

271. Besides providing the site in Yokosuka, some 40 km south-west of Tokyo, the government provided a considerable part of the funds and subsidy for the centre — 130 million yen in fiscal year 1971 and 319 million yen in 1972.

272. The Committee visited this centre on 13th April 1973. It was received by Mr. Odani, Head of the technical information service.

273. When completed in 1975, the centre will have a staff of 220 working on general affairs, planning, facilities management, information and training, as well as for 11 research laboratories. The fund for the centre will amount to a total of approximately 6.7 billion yen over five years.

274. The major activities of the centre are to be :

- (i) research and experiment in the field of marine science and technology ;
- (ii) installation and operation of large-scale facilities for research and experiments commonly employable for various purposes ;
- (iii) upgrading education and training of research and technical personnel in

the field of marine science and technology ; and

- (iv) other activities contributing to marine development.

275. The Committee was shown the progress made in the construction of facilities and staff amenities. It was told that an undersea simulation facility will come into operation, which will be very useful for study and training in the latest diving physiology and technology. The construction plan further includes buildings for marine technological experiments, administrative quarters, utility and power distribution plant, waste disposal plant, and gas storage for an undersea simulation facility and a diving pool. A hyperbaric water vessel will be built in the second year of a three-year plan. The training department was created in 1973. The total number of staff has risen from 58 to 81.

276. An underwater house is being constructed and research work is being conducted in underwater habitation. This project, familiarly called the Seatopia project, aims at advancing scientific knowledge of underwater human capabilities, psychology and physiology in high-pressure environment.

277. The success of 30-metre operations in August 1972 will be followed by 60-metre and 100-metre operations, scheduled to be carried out by 1974.

278. The Japanese Government has also financed the Shinkai (deep sea) bathyscaph of 91 tons. It was built in 1969, takes 4 persons and has a 600-metre maximum depth capability.

279. The feasibility of constructing a deep sea submersible with 6,000-metre depth workability is now being studied by the government and industrial circles.

280. The budget for fiscal year 1973 amounts to 1,154 million yen, an increase of 45 % over that of last year. Of this amount, 534 million is to be provided by industry, 597 by the government and 23 from its own earnings. Expenditure is tabulated as follows :

- (iii) étude du développement de l'aquiculture ;
- (iv) mise au point de matériel télécommandé pour forages pétroliers sous-marins et d'installations connexes, et mise au point de la technique correspondante ;
- (v) étude et mise au point des techniques générales et d'avant-garde qu'exige le développement océanographique.

(c) *Centre japonais des sciences et des techniques de la mer*

270. Pour intensifier les travaux de recherche et de développement dans le domaine des sciences et des techniques de la mer, le Centre japonais des sciences et des techniques de la mer a été créé par une loi spéciale, en octobre 1971, et il est financé conjointement par les milieux d'affaires et le gouvernement sous le contrôle de l'Agence de la Science et de la Technique.

271. Le gouvernement a fourni non seulement le terrain à Yokosuka, à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Tokyo, mais aussi une grande partie des fonds et des subventions : 130 millions de yens pour l'exercice financier 1971 et 319 millions pour l'exercice financier 1972.

272. La commission a visité ce centre dans l'après-midi du 13 avril 1973 et elle a été reçue par M. Odani, Chef du service d'information technique.

273. Lorsqu'il sera terminé en 1975, le centre emploiera 220 personnes s'occupant des questions générales, de la planification, de la gestion des installations, de l'information et de la formation, ainsi que de onze laboratoires de recherche. Les fonds dont il disposera s'élèveront à quelque 6,7 milliards de yens répartis sur cinq ans.

274. Les principales activités du centre seront les suivantes :

- (i) des recherches et des expériences concernant les sciences et les techniques de la mer ;
- (ii) l'installation et la gestion d'installations de grande envergure pour les recherches et les expériences couramment utilisables à diverses fins ;
- (iii) la promotion et la formation du personnel de recherche et du personnel

technique dans le domaine des sciences et des techniques de la mer ;

- (iv) d'autres activités contribuant au développement océanographique.

275. La commission a pu constater les progrès réalisés dans la construction des installations et des commodités mises à la disposition du personnel. Elle a appris qu'une installation de simulation des conditions de vie en milieu sous-marin, qui sera très utile pour l'étude des dernières techniques physiologiques de plongée et pour l'entraînement des plongeurs, entrerait bientôt en service. Les plans prévoient encore la construction de bâtiments pour les essais techniques, de bâtiments administratifs, d'une centrale électrique, d'une usine de traitement des résidus, d'un dispositif de stockage de gaz pour une installation de simulation des conditions de vie en milieu sous-marin, et enfin d'un bassin de plongée. Un engin de plongée hyperbare sera construit au cours de la seconde année du plan triennal. Un département de formation a été créé en 1973. Le personnel est passé de 58 à 81 personnes.

276. Une « maison sous la mer » est en cours de construction et la recherche se poursuit sur ce type d'habitation. Ce projet, appelé familièrement « Seatopia », vise à faire progresser les connaissances scientifiques sur les capacités, la psychologie et la physiologie de l'homme soumis à de hautes pressions en milieu sous-marin.

277. Les plongées à 30 m de profondeur, couronnées de succès en août 1972, seront suivies de plongées à 60 et 100 mètres, prévues pour 1974.

278. Le gouvernement japonais a aussi financé la construction du Shinkai (Mer profonde), bathyscaphe de 91 tonnes, en 1969. Il peut descendre quatre hommes à une profondeur maximum de 600 mètres.

279. Le gouvernement et l'industrie étudient actuellement la possibilité de construire un submersible de plongée profonde capable de travailler à une profondeur de 6.000 mètres.

280. Le budget pour l'exercice financier 1973 est de 1.154 millions de yens, ce qui correspond à une augmentation de 45 % par rapport à l'année précédente. 534 millions en seront fournis par l'industrie, 597 par le gouvernement et 23 par les recettes du centre. Les dépenses sont prévues comme suit :

<i>Item</i>	<i>Amount</i> (million yen)
Facilities arrangement	732
Research	35
Maintenance of large-sized facilities	37
Training	40
General administration	310
Total	1,154

(d) The oceanology budget

281. The following sums have been spent on submarine research, experiments in fish ranching in shallow waters, drilling and basic research on the continental shelf, research ships and operation of marine centres :

(thousands of yen)

Item	Fiscal year					
	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Submarine research	—	26,088	53,686	40,726	113,604	145,771
Experiments in fish ranching in shallow waters	149,566	178,100	581,411	892,268	1,364,841	1,872,444
Drilling and basic research on the continental shelf	20,000	39,000	64,000	92,000	98,000	93,000
Research ships	176,201	812,420	713,535	640,016	210,618	638,128
Operation of marine centres	—	—	—	130,000	319,000	597,000

282. A comparison of figures for nuclear energy or space and for oceanology is as follows :

(millions of yen)

Item	Fiscal year					
	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Ocean	1,671	3,154	4,880	6,667	8,884	27,500
Space	7,891	9,596	15,063	15,708	24,081	36,679
Nuclear energy	22,507	31,437	40,775	49,402	58,393	62,656

(e) Fish ranching experiments

283. Since 1963, a governmental Seto-inland-sea fish culture centre has been responsible for artificial seed production of important species and their release through prefectural seed centres. With its five subsidiary firms, in 1969 the centre supplied prefectures with a total of about 340

thousand fish including prawn, greenling and octopus, as well as releasing directly about 15 million young blue crab and 12 million octopus eggs. The total number reached more than 200 million at the end of 1972. From 1973, three other subsidiary firms will be set up in the coastal area facing the Sea of Japan.

<i>Rubrique</i>	<i>Montant</i> (en millions de yens)
Organisation des installations	732
Recherche	35
Maintenance des grandes installations	37
Formation	40
Administration générale	310
Total	1.154

(d) Budget de l'océanologie

281. Les sommes indiquées ci-dessous sont consacrées à la recherche sous-marine, aux expériences de pisciculture en eau peu profonde, aux forages et à la recherches fondamentales sur le plateau continental, aux navires de recherche et au fonctionnement des centres marins.

(en milliers de yens)

Rubrique	Exercice financier					
	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Recherche sous-marine	—	26.088	53.686	40.726	113.604	145.771
Expériences de pisciculture en eau peu profonde	149.566	178.100	581.411	892.268	1.364.841	1.872.444
Forages et recherche fondamentale sur le plateau continental	20.000	39.000	64.000	92.000	98.000	93.000
Navires de recherche	176.201	812.420	713.535	640.016	210.618	638.128
Fonctionnement des centres marins	—	—	—	130.000	319.000	597.000

282. Une comparaison entre les crédits destinés à l'énergie nucléaire, à l'espace et à l'océanologie s'établit comme suit :

(en millions de yens)

Rubrique	Exercice financier					
	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Océanologie	1.671	3.154	4.880	6.667	8.884	27.500
Espace	7.891	9.596	15.063	15.708	24.081	36.679
Energie nucléaire	22.507	31.437	40.775	49.402	58.393	62.656

(e) Expériences de pisciculture

283. Depuis 1963, le Centre gouvernemental de pisciculture de la mer intérieure de Seto est chargé de produire artificiellement le frai d'espèces importantes et de le répartir par l'intermédiaire des centres préfectoraux. En 1969, le centre a fourni au total aux préfectures, avec ses

cinq filiales, près de 340.000 poissons et crustacés, y compris des bouquets, des greenlings et des poulpes, et il a fourni directement environ 15 millions de jeunes crabes bleus et 12 millions d'œufs de poulpe. La production totale a dépassé les 200 millions à la fin de 1972. A partir de 1973, trois autres filiales seront installées sur la côte de la mer du Japon.

Conclusions

284. The Japanese Government's general scientific and technological policy was formulated quite a long time after Japan's economic recovery from the second world war. In 1959, the Prime Minister asked the National Council for Science and Technology to prepare a report proposing the broad lines of a government science and technological policy for the next decade. This report, entitled "Basic measures for developing science and technology in the next ten years", was submitted to the Prime Minister in October 1960. From then on, therefore, there has been a national policy which has been applied.

285. This general policy is based on a number of considerations shared by the Japanese Government and parliament. The first is that Japan is not satisfied with its frontiers. In 1945, the Soviet Union occupied the southern part of the Kuril Isles off Hokkaido. These isles are considered by Japan as part of their ancestral territory over which it cannot surrender its rights. When the peace treaty was signed in 1951, it agreed to give back all the territories conquered by the Japanese empire since 1858. But it considers that the Kuril Isles have always been Japanese territory and deems unacceptable the Soviet Union's refusal to discuss the territories occupied by the Soviet Union since 1945.

286. Although Japan wishes to co-operate with the Soviet Union in opening up Siberia, the dispute over the Kuril Isles is an obstacle to the normalisation of relations between the two countries.

287. Another obstacle to co-operation is that China does not agree to the oil and gas extracted in Siberia with Japanese assistance being used by the Soviet Union for military purposes.

288. One of the aims of this policy is to make Japanese industry less dependent on foreign technology. The Committee noted that this was one of the reasons why Japan has decided not to ratify the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons until it has received an assur-

ance from the great powers that it will be treated on an equal footing with other countries in the field of the peaceful uses of nuclear energy. The Japanese Government attaches particular importance to this stand since Japanese science and technology, which are of a remarkably high standard where manufacturing techniques are concerned, are still in their infancy in fields requiring ultra-modern technology and a vast store of financial and human resources such as nuclear energy and the exploitation of space.

289. In the aeronautical sector, Japan is in the process of setting up a new industry because the government wishes to become less dependent on the Americans.

290. Space activities will be strongly accentuated with a view to Japan becoming independent in the telecommunications and broadcasting field as from 1985.

291. In the computer field Japanese policy is following the same course: the majority of its computers must be of Japanese origin.

292. Finally, Japan's effort in oceanography and the exploitation of the oceans will ensure it a share of the mineral wealth to be drawn from the sea.

293. In all these fields, Japanese policy relies heavily on private industry, even though for the next five years 3 % of national income is earmarked for research. The State believes in economic non-interference. The government seeks to create an atmosphere in which business can prosper and develop, and social charges are not comparable to those in Europe. Industry employs a large number of research workers and spends large sums on research.

294. After these preliminary remarks, your Rapporteur wishes to revert to Japan's main scientific and technological aims. Scientific policy is directed mainly towards the promotion of pure science for which the government has set up universities and national research institutes. In technology, Japan is mainly concerned with implementing its ten-year economic programme.

Conclusion

284. C'est assez longtemps après l'achèvement de la reconstruction économique du Japon, au lendemain de la seconde guerre mondiale, que la politique générale du gouvernement japonais dans le domaine scientifique et technique a été formulée. En 1959, le Premier ministre a demandé au Conseil national de la Science et de la Technique de préparer un rapport dans lequel ce Conseil proposerait les grandes lignes d'une politique gouvernementale pour la science et la technique au cours des prochaines décennies. Ce rapport, intitulé « Ensemble de mesures fondamentales pour le développement de la science et de la technique pendant les dix prochaines années », a été soumis au Premier ministre en octobre 1960. C'est donc depuis cette date qu'une politique nationale a été formulée et qu'elle est appliquée.

285. Cette politique générale est fondée sur un certain nombre de considérations partagées par le gouvernement et par le parlement japonais. La première de ces considérations, c'est que le Japon n'est pas un pays satisfait de ses frontières. L'Union Soviétique a occupé, en 1945, la partie méridionale des Kouriles, au large d'Hokkaido. Ces îles sont considérées par le Japon comme une partie du territoire ancestral sur lequel le Japon ne peut abandonner ses droits. Il a accepté, au moment de la signature du traité de paix, en 1951, de rendre tous les territoires conquis par l'Empire japonais depuis 1858. Mais il considère que les quatre îles des Kouriles sont territoire japonais depuis toujours et que le point de vue des Soviétiques, qui se sont refusés à toute discussion sur les territoires occupés par l'Union Soviétique depuis 1945, ne peut être accepté.

286. Bien que le Japon souhaite collaborer avec l'Union Soviétique pour la mise en valeur de la Sibérie, le différend sur les Kouriles constitue un obstacle à toute normalisation des relations entre les deux pays.

287. Un autre obstacle à cette coopération provient de la Chine qui n'accepte pas que le pétrole et le gaz tirés du sol de la Sibérie, grâce à la participation japonaise, soient utilisés par les Soviétiques à des fins militaires.

288. Un des objectifs de la politique scientifique et technique est l'établissement d'une assise permettant à l'industrie japonaise d'être moins tributaire de la technique étrangère. La commission a noté qu'il s'agissait là d'une des raisons pour lesquelles le Japon s'est décidé à ne pas ratifier

le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avant d'avoir obtenu des grandes puissances l'assurance d'être traité sur un pied d'égalité par les autres pays dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le gouvernement japonais accorde d'autant plus d'importance à ce refus que la science et la technologie japonaises, qui ont un niveau remarquable en ce qui concerne la technique de production, en sont encore aux premiers balbutiements en ce qui concerne les domaines mettant en œuvre des techniques ultramodernes et exigeant une grande accumulation de ressources financières et humaines comme, par exemple, ceux de l'énergie nucléaire et du développement spatial.

289. Dans le secteur aéronautique, les Japonais sont en train de mettre sur pied une nouvelle industrie parce que le gouvernement souhaite y devenir moins tributaire des Américains.

290. Les activités spatiales seront fortement développées afin de permettre au Japon de devenir indépendant dans le domaine des télécommunications et de la radiodiffusion après 1985.

291. Pour les ordinateurs, la politique japonaise se développe dans la même direction : il s'agit d'avoir des ordinateurs qui soient, en majorité, d'origine japonaise.

292. Enfin, l'effort japonais dans le domaine océanologique et dans celui de l'exploitation des océans peut donner au Japon une partie des richesses minérales des océans.

293. Dans tous ces domaines, la politique japonaise, même si, au cours des cinq prochaines années, 3 % du revenu national sont investis dans la recherche, compte néanmoins beaucoup sur l'industrie privée. L'Etat veille au respect du laissez-faire en matière économique. Le gouvernement vise à créer un climat dans lequel les affaires puissent prospérer et se développer, mais il n'impose pas de charges sociales comparables à celles que connaît l'Europe. L'industrie dispose d'un grand nombre de chercheurs et consacre des sommes importantes à la recherche.

294. Après ces observations préliminaires, votre rapporteur voudrait revenir sur les principaux objectifs du Japon en matière scientifique et technique. La politique scientifique vise essentiellement à favoriser la science pure. Pour y parvenir, le gouvernement japonais a créé des universités et des instituts de recherche nationaux. Dans le domaine technique, il vise essentiellement à assurer l'exécution du programme économique décennal.

295. To encourage industry to invest large sums in research, the government has adopted such measures as long-term, low-interest-bearing loans and various subsidies. It grants industry considerable tax advantages, helps it to benefit from the results of basic research and allows it to co-operate closely with government research institutes. All these measures were initiated in 1960, but the authorities are now convinced that they must change their approach because it is becoming increasingly clear that in certain fields, and particularly the human environment, research and technology are lagging behind.

296. The Committee's talks with Japanese members of parliament showed that they are far more concerned with environmental problems than before. Admittedly, they do not wish economic expansion to be slowed down, but they are paying greater attention to general well-being. They do not wish the growth rate to be accelerated but are anxious for it to remain steady while maintaining a certain ecological balance.

297. Where international co-operation is concerned, the Japanese authorities have shown their desire to co-operate in the framework of the OECD, and particularly its Committee for Scientific and Technological Policy.

298. Since 1963, Japan has been co-operating on a bilateral basis with European and American countries, and is now also co-operating with Australia and New Zealand.

299. Japan is also prepared to take part in various research projects under the aegis of UNESCO and other international organisations.

300. Japan is collaborating with the Western European countries in research in such fields as nuclear energy, studies and protection of the environment, exploitation of the ocean and biology. The Japanese authorities even informed the Committee that if it seemed necessary to set up an institutional framework for implementing co-operation programmes, Japan would be prepared to consider the matter. It is prepared to accept some international division of work on research and development, particularly where the environment and nuclear energy are concerned.

301. With regard to the Common Market, the Committee noted that the Japanese authorities were more inclined to co-operate with national authorities, particularly in the framework of intergovernmental organisations, than with a more integrated organisation such as the Common Market. They were rather reticent about accepting the Common Market as an independent and full partner.

302. It is particularly regrettable that the Common Market and Japan cannot co-operate more closely on nuclear research, since in this field they have almost identical positions. In both cases, mineral resources — apart from coal in Europe — are sparse and both have to import their oil. Hydroelectric energy output is very limited in both cases, Japan, like the Common Market, needing an independent source of energy which can be found only in nuclear energy. Both wish to use advanced converters and develop fission reactors. Like Japan, the Common Market needs uranium enrichment plants. At present, both are obliged to purchase enriched uranium from the United States. As from 1980, the world demand for enriched uranium will increase to such an extent that they will both have to have their own enrichment plants.

303. In the aeronautical field, the Committee understood that since its industry was very powerful before the war Japan wished to build up an independent aeronautical industry which could rely on a sufficiently large domestic market for both civil and military needs. It might therefore be worth Europe's while to co-operate here and now with the Japanese industry in order to enlarge their market in the immediate future and help Japanese industry to develop aircraft adapted to the requirements of its domestic market. Such co-operation could be particularly fruitful since European industry does not at present have the means of developing the very heavy transport or high-speed aircraft which will be required in the near future.

304. In space matters, Japan and ESRO have agreed to co-operate for the exchange of scientific and technological information, particularly

295. Pour inciter l'industrie à investir des sommes importantes dans la recherche, le gouvernement a adopté des mesures telles que des prêts à long terme et à faible intérêt, des subventions diverses. Il accorde aux industries d'importants avantages fiscaux, leur donne le moyen de profiter des résultats de la recherche fondamentale et leur permet de coopérer étroitement avec des institutions de recherche gouvernementales. Toutes ces mesures ont donc été mises en vigueur depuis 1960, mais actuellement les autorités japonaises se montrent convaincues qu'il faut changer de méthodes parce qu'il est apparu de façon de plus en plus nette que, dans certains domaines, notamment en ce qui concerne l'environnement humain, la recherche et les techniques employées sont restées sous-développées.

296. Les entretiens de la commission avec des parlementaires japonais ont montré que ceux-ci sont beaucoup plus préoccupés qu'autrefois par les problèmes de l'environnement. Certes, ils ne veulent pas que l'expansion économique se trouve ralentie, mais ils accordent plus d'attention au bien-être général. Ils ne veulent donc pas que le rythme de croissance soit accéléré, mais ils tiennent à ce qu'il reste à un certain niveau, tout en préservant un certain équilibre écologique.

297. En ce qui concerne la coopération internationale, les autorités japonaises ont bien montré leur volonté de coopérer dans le cadre de l'O.C.D.E., et spécialement de son Comité de la politique scientifique et technologique.

298. Depuis 1963, le Japon collabore sur un plan bilatéral avec des pays européens et américains, et maintenant aussi, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

299. Le Japon est aussi incliné à prendre part à divers projets de recherche menés sous le patronage de l'UNESCO et d'autres organisations internationales.

300. Le Japon collabore, avec les pays de l'Europe occidentale, à la recherche à propos notamment de l'énergie nucléaire, de l'étude et la protection de l'environnement, de l'exploitation des océans et de la biologie. Les autorités japonaises ont même fait savoir à notre commission que si, pour l'exécution de programmes de coopération, la création d'un cadre institutionnel apparaît nécessaire, le Japon est disposé à étudier la question. Les Japonais sont prêts à accepter une certaine division internationale du travail dans le domaine de la recherche et du développement, surtout dans les domaines de l'environnement et de l'énergie nucléaire.

301. En ce qui concerne le Marché commun, la commission a noté que les autorités japonaises sont plus enclines à collaborer avec des autorités nationales, notamment dans le cadre d'organisations intergouvernementales, qu'avec une organisation plus intégrée comme le Marché commun. Il y a une certaine réticence de la part des autorités japonaises à accepter le Marché commun comme un partenaire autonome et de plein droit.

302. Il est particulièrement regrettable que le Marché commun et le Japon ne puissent pas collaborer plus étroitement pour la recherche nucléaire. Dans ce domaine, en effet, les positions économiques du Japon et du Marché commun sont à peu près identiques. Dans les deux cas, les ressources minières — mis à part le charbon, en Europe — sont fort peu abondantes et l'un comme l'autre doivent importer notamment leur pétrole. La production d'énergie hydro-électrique restant fort limitée dans les deux cas, le Japon, comme le Marché commun, ont besoin d'une source d'énergie qui leur soit propre et qu'ils ne peuvent trouver que dans l'énergie nucléaire. Tous deux veulent utiliser les « convertisseurs » avancés et mettre au point des réacteurs de fusion. Le Marché commun, comme le Japon, ont besoin d'usines d'enrichissement d'uranium. Actuellement, tous deux sont bien obligés d'acquérir l'uranium enrichi aux Etats-Unis. A partir de 1980, la demande mondiale d'uranium enrichi s'accroîtra dans des proportions telles que tous deux devront avoir leurs propres installations d'enrichissement.

303. Dans le domaine de l'aéronautique, la commission a bien compris que, l'industrie japonaise étant très importante avant la guerre, le Japon voulait établir les bases d'une industrie aéronautique autonome qui puisse compter sur un marché intérieur assez important pour les besoins civils comme pour les besoins militaires. Pour les Européens, il pourrait donc être intéressant de coopérer dès maintenant avec l'industrie japonaise afin d'élargir leurs débouchés dans l'immédiat et d'aider l'industrie japonaise à mettre au point certains appareils adaptés aux besoins de son marché intérieur. Une telle coopération pourrait revêtir une importance d'autant plus grande que les industries européennes n'ont pas les moyens de mettre au point actuellement les appareils très gros porteurs ou très rapides qui seront demandés dans un proche avenir.

304. Dans le domaine spatial, le Japon et le C.E.R.S. se sont mis d'accord sur une formule de coopération selon laquelle ils échangeront des

on programmes. They will also exchange experts and hold joint meetings of experts.

305. Here it will be difficult for Europe to take any action as long as the European Space Agency has not been set up. It is due to start work in April 1974 and expectations are that the contacts already established by ESRO will be considerably extended. Europe and Japan also have parallel interests in many space sectors. Both wish to gain an independent capability in launchers and the production of communications satellites, probably to be followed subsequently by earth resources, air navigation and maritime satellites.

306. The European and Japanese space industries are now working with the United States, and this co-operation may well become tripartite, particularly for the post-Apollo programme in the framework of which Europe has started work on a space laboratory. It is clear that in the near future Japan too will be interested in building such a laboratory.

307. The Americans are in a very strong position on both the Japanese and the European computer markets and supply almost half the market. Japan is still a long way behind the Americans, particularly for software, and it might therefore be in its interests to co-operate with Europe which has been competitive with the Americans for a long time. Conversely, in the computer field, Europe can probably learn much from Japan. The interest of co-operation is obvious, particularly for the markets of developing countries.

308. Where oceanology is concerned, Europe — and particularly countries like France and Britain — are well ahead of Japan for the exploitation of mineral resources and the technology of continental shelf research. The same is true of oceanographic data. Conversely, Japan certainly has wide experience of exploiting the sea's living resources and producing shell fish and other seafood.

309. The Committee visited an oceanological centre which is being built near Tokyo and here too European experience may be very useful for Japanese research workers and experts.

310. Regarding metallurgy and conventional industries such as shipbuilding, cars, steel and electronics, the Committee visited some very large Japanese establishments using extremely advanced technology where it could be seen that Japanese science and technology have attained a remarkable level where manufacturing techniques are concerned. It was most grateful to be received by these industries without restraint and truly appreciated their hospitality and the frank way in which their directors explained the working and aims of each branch.

311. The Committee asked the Japanese authorities how the government had prepared the population for the technological revolution and the effect it had had on the traditional way of life. Japan had made an enormous effort to explain the effects of scientific and technological transformations to the public. Now, modern life is harmonised with traditions remaining from the former way of life. One must not forget, in the case of Japan, that its people have had a brilliant civilisation for over two thousand years largely after the fashion of the Chinese civilisation.

312. However, the technological revolution has seriously damaged the environment and is a grave threat to public health. Only now has a prominent place been given to the question of the human environment and here too the Japanese authorities wish to co-operate with the Americans and Europeans to overcome the problems facing them. The Chairman of the Committee on Science and Technology of the House of Councillors emphasised that all countries must co-operate to protect the population from the dangers of radioactive waste resulting from the use — even peaceful — of nuclear energy and that science and technology must benefit all the nations of the world.

313. Finally, during its visit, the Committee noted a lack of co-ordination between European

informations scientifiques et techniques, notamment sur les programmes, des spécialistes et tiendront des réunions communes de spécialistes.

305. Pour l'Europe, il sera difficile d'agir dans ce domaine aussi longtemps que l'Agence Spatiale Européenne ne sera pas mise sur pied. Cette agence devrait voir le jour en avril 1974 et l'on peut espérer que les contacts déjà établis avec le C.E.R.S. s'élargiront de façon sensible. Dans le domaine spatial, les intérêts de l'Europe et du Japon sont également parallèles dans de nombreux secteurs. L'une et l'autre veulent acquérir une autonomie dans le domaine des lanceurs comme dans le domaine de la construction de satellites de télécommunications. Ils chercheront probablement aussi à en acquérir une plus tard pour les satellites de détection des ressources terrestres, de navigation, et de sécurité maritime.

306. L'Europe spatiale, comme le Japon, travaillent maintenant avec les Etats-Unis et cette collaboration peut très bien devenir une collaboration tripartite, surtout pour le programme post-Apollo dans le cadre duquel les Européens commencent à élaborer un laboratoire spatial. Il est clair que, dans le proche avenir, les Japonais, eux aussi, seront intéressés par la construction d'un tel laboratoire.

307. Sur le marché japonais, comme sur le marché européen, des ordinateurs, les Américains sont très puissants et fournissent presque la moitié des produits vendus. Le Japon est encore très en retard sur les Américains, surtout dans le domaine du « software », et il peut donc avoir intérêt à collaborer avec les Européens qui, depuis longtemps, y ont acquis une position de concurrence avec les Américains. Au contraire, dans le domaine des ordinateurs, les Européens peuvent probablement apprendre beaucoup des Japonais. On voit donc l'intérêt d'une collaboration, notamment sur le marché des pays en voie de développement.

308. Dans le domaine de l'océanologie, l'Europe, surtout des pays comme la France et l'Angleterre, ont une avance importante sur le Japon pour l'exploitation des richesses minérales et pour les techniques de recherche sur le plateau continental. Il en est de même dans le domaine des informations océanographiques. A l'inverse, le Japon a certainement une grande expérience dans l'exploitation des ressources vivantes de la mer et pour l'élevage des crustacés et autres espèces comestibles.

309. Le centre japonais d'océanologie que la commission a visité près de Tokyo, est en construction et, là aussi, les expériences européennes peuvent être très utiles aux chercheurs et aux techniciens japonais.

310. Dans le domaine de la métallurgie et des industries traditionnelles, telles que la construction navale, la construction automobile, la sidérurgie et l'électronique, la commission a visité des réalisations japonaises très importantes et d'une technique très avancée où elle a pu constater que la science et la technologie japonaises ont atteint un niveau remarquable en ce qui concerne les techniques de production. Elle est très reconnaissante à toutes ces industries de l'avoir accueillie sans réticence et elle a été très sensible à l'hospitalité qu'elles lui ont accordé, ainsi qu'à la franchise avec laquelle leurs dirigeants lui ont exposé le fonctionnement et les objectifs des diverses branches.

311. La commission a interrogé les autorités japonaises sur la manière dont le gouvernement avait préparé la population à accepter la révolution technologique et sur l'effet que celle-ci avait eu sur le mode de vie traditionnel. Le Japon a fait un effort énorme pour expliquer au public les effets des transformations scientifiques et techniques. Désormais, la vie moderne s'harmonise avec les traditions héritées de l'ancien mode de vie. Bien sûr, dans le cas des Japonais, on ne peut oublier qu'il s'agit d'un peuple qui connaît, depuis deux mille ans, une brillante civilisation, largement inspirée par la civilisation chinoise.

312. Cependant, la révolution technologique a causé des dommages importants à l'environnement et a créé un danger très sérieux pour la santé de la population. C'est seulement maintenant que la préoccupation de l'environnement humain a pris une place importante et c'est dans ce domaine aussi que les autorités japonaises veulent bien collaborer avec les Américains et les Européens pour surmonter les problèmes qu'ils rencontrent. Le président de la commission de la science et de la technique de la Chambre des Conseillers a bien souligné que tous les pays doivent collaborer pour garantir la sécurité des populations contre les dangers que présentent les résidus radioactifs provenant de l'utilisation, même pacifique, de l'énergie nucléaire, et que la science et la technique doivent bénéficier à toutes les populations du globe.

313. Enfin, au cours de sa visite, la commission a pu constater un manque de concertation entre

ambassadors in Japan. Furthermore, the latter felt their reports were largely misunderstood by their governments. It would thus be useful to institute permanent consultations between the ambassadors of the WEU member countries in

Tokyo, as was the case in New York, where they consulted each other and concerted their views on certain political aspects of matters being discussed in the United Nations.

les ambassadeurs européens au Japon. Ceux-ci nourrissaient, d'autre part, le sentiment que leurs rapports restaient largement incompris de leurs gouvernements. Il serait donc utile qu'une consultation permanente ait lieu entre les ambassa-

deurs des pays membres de l'U.E.O. à Tokyo, comme elle avait lieu à New York, où ils se consultaient et se concertaient sur certains aspects politiques des questions qui devaient être discutées aux séances des Nations Unies.

APPENDIX I

1. Programme of visit to Japan

<i>Monday, 2nd April</i>	ARRIVE TOKYO
12.30 p.m.	Arrive at Tokyo International Airport.
Afternoon :	Visit to the Ministry for Foreign Affairs.
<i>Tuesday, 3rd April</i>	TOKYO
Morning :	Visit to the Ministry of International Trade and Industry.
Afternoon :	Visit to the special Committees on Science and Technology of the House of Representatives and the House of Councillors.
<i>Wednesday, 4th April</i>	KAGOSHIMA — UCHINOURA
Morning :	Arrive at Kagoshima Airport. Visit to Uchinoura Space Centre.
<i>Thursday, 5th April</i>	TANEGASHIMA
Morning :	Arrive at Tanegashima Airport. Visit to Tanegashima Space Centre.
Evening :	Arrive at Fukuoka.
<i>Friday, 6th April</i>	FUKUOKA — NAGASAKI
Morning :	Leave Fukuoka for Nagasaki.
Afternoon :	Visit to the Nagasaki Shipyard of Mitsubishi Heavy Industries.
<i>Saturday, 7th April</i>	NAGASAKI — HIROSHIMA
Morning :	Two-hour sightseeing tour of Nagasaki.
Evening :	Arrive at Hiroshima.
<i>Sunday, 8th April</i>	HIROSHIMA
	Sightseeing in Hiroshima.
<i>Monday, 9th April</i>	HIROSHIMA — KYOTO
Morning :	Visit to Toyo Kogyo Automobile Company.
Evening :	Arrive in Kyoto.
<i>Tuesday, 10th April</i>	KYOTO — TOKYO
Morning- early afternoon :	Sightseeing in Kyoto.
Afternoon :	Arrive at Tokyo.
<i>Wednesday, 11th April</i>	TOKYO — KISARAZU — TOKYO
Morning :	Visit to Shin Nihon Iron Manufacturing Company.

ANNEXE I

1. Programme de la visite au Japon

<i>Lundi 2 avril</i>	ARRIVÉE A TOKYO
12 h. 30	Arrivée à l'aéroport international de Tokyo.
Après-midi	Visite au ministère des affaires étrangères.
<i>Mardi 3 avril</i>	TOKYO
Matinée	Visite au ministère du commerce international et de l'industrie.
Après-midi	Visite aux commissions spéciales de la science et de la technique de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers.
<i>Mercredi 4 avril</i>	KAGOSHIMA — UCHINOURA
Matinée	Arrivée à l'aéroport de Kagoshima. Visite du Centre spatial d'Uchinoura.
<i>Jeudi 5 avril</i>	TANEGASHIMA
Matinée	Arrivée à l'aéroport de Tanegashima. Visite du Centre spatial de Tanegashima.
Soirée	Arrivée à Fukuoka.
<i>Vendredi 6 avril</i>	FUKUOKA — NAGASAKI
Matinée	Départ de Fukuoka pour Nagasaki.
Après-midi	Visite du chantier naval de Nagasaki du Groupe Mitsubishi Heavy Industries.
<i>Samedi 7 avril</i>	NAGASAKI — HIROSHIMA
Matinée	Visite de deux heures de la ville de Nagasaki.
Soirée	Arrivée à Hiroshima.
<i>Dimanche 8 avril</i>	HIROSHIMA
	Visite de la ville d'Hiroshima.
<i>Lundi 9 avril</i>	HIROSHIMA — KYOTO
Matinée	Visite de l'usine de construction automobile Toyo Kogyo.
Soirée	Arrivée à Kyoto.
<i>Mardi 10 avril</i>	KYOTO — TOKYO
Matinée et début de l'après-midi	Visite de la ville de Kyoto.
Après-midi	Arrivée à Tokyo.
<i>Mercredi 11 avril</i>	TOKYO — KISARAZU — TOKYO
Matinée	Visite de l'usine métallurgique Shin Nihon.

<i>Thursday, 12th April</i>	TOKYO
Morning :	Visit to the Fujitsu computer and electronics factory, Kamata.
Afternoon :	Visit to NHK broadcasting station.
<i>Friday, 13th April</i>	TOKYO — YOKOHAMA — TOKYO
Morning :	Visit to Yokohama Factory of NEC Electric Works.
Afternoon :	Visit to Oppama Oceanographic Centre.
<i>Saturday, 14th April</i>	TOKYO
Morning :	Visit to the Agency for Science and Technology.
<i>Sunday, 15th April</i>	TOKYO DEPARTURE

2. List of participants

Mr. P. DE MONTESQUIOU (Chairman of the Committee)	(France)
Mr. A. VAN LENT (Vice-President of the Assembly)	(Belgium)
MM. H. ADRIAENSSENS	(Belgium)
P. A. M. CORNELISSEN	(Netherlands)
A. DREGGER	(Federal Republic of Germany)
A. DE GOEDE	(Netherlands)
G. M. KAHN-ACKERMANN	(Federal Republic of Germany)
J. OSBORN	(United Kingdom)
O. MAMMI	(Italy)
K. RICHTER	(Federal Republic of Germany)
O. SCHWENCKE	(Federal Republic of Germany)
W. SMALL	(United Kingdom)
P. DE STEKHE	(Belgium)
F. TOMNEY	(United Kingdom)
Mrs. E. WOLF	(Federal Republic of Germany)
Mr. G. M. A. M. HUIGENS (Counsellor, Office of the Clerk of the Assembly)	

3. List of Japanese authorities

Ministry for Foreign Affairs

MM. WATARU OHWADA	Director General of European Oceanic Affairs Bureau
HIROMICHI MIYAZAKI	Director General of Economic Affairs Bureau
TATSUO YAMAGUCHI	Head of the International Economic Affairs Bureau
YOSHITOMO TANAKA	Head of the Scientific Affairs Division, United Nations Bureau
CHUSAKU NOMURA	Head of Disarmament Division, United Nations Bureau
MAROKOWA	First European Division
UMBO KAGEI	Director General of United Nations Bureau

<i>Jeudi 12 avril</i>	TOKYO
Matinée	Visite de l'usine Fujitsu (ordinateurs et électronique) à Kamata.
Après-midi	Visite de la station de radio-télévision NHK.
<i>Vendredi 13 avril</i>	TOKYO — YOKOHAMA — TOKYO
Matinée	Visite de l'usine de Yokohama de la Compagnie Nippon Electric.
Après-midi	Visite au Centre océanographique d'Oppama.
<i>Samedi 14 avril</i>	TOKYO
Matinée	Visite à l'Agence de la Science et de la Technique.
<i>Dimanche 15 avril</i>	DÉPART DE TOKYO.

2. Liste des participants

M. P. DE MONTESQUIOU (Président de la Commission)	(France)
M. A. VAN LENT (Vice-Président de l'Assemblée)	(Belgique)
MM. H. ADRIAENSSENS	(Belgique)
P. A. M. CORNELISSEN	(Pays-Bas)
A. DREGGER	(République Fédérale d'Allemagne)
A. DE GOEDE	(Pays-Bas)
G. M. KAHN-ACKERMANN	(République Fédérale d'Allemagne)
J. OSBORN	(Royaume-Uni)
O. MAMMI	(Italie)
K. RICHTER	(République Fédérale d'Allemagne)
O. SCHWENCKE	(République Fédérale d'Allemagne)
W. SMALL	(Royaume-Uni)
P. DE STEKHE	(Belgique)
F. TOMNEY	(Royaume-Uni)
Mme E. WOLF	(République Fédérale d'Allemagne)
M. G. M. A. M. HUIGENS (Conseiller du Greffe de l'Assemblée)	

3. Liste des autorités japonaises

Ministère des affaires étrangères

MM. WATARU OHWADA	Directeur général du Bureau des affaires européennes
HIROMICHI MIYAZAKI	Directeur général du Bureau des affaires économiques
TATSUO YAMAGUCHI	Chef du Bureau des affaires économiques internationales
YOSHITOMO TANAKA	Chef de la Division des affaires scientifiques, Bureau des Nations Unies
CHUSAKU NOMURA	Chef de la Division du désarmement, Bureau des Nations Unies
MAROKOWA	Première Division Europe
UMEO KAGEI	Directeur général du Bureau des Nations Unies

Science and Technology Agency

MM. JUN SHIN	Deputy Vice-Minister for Administration
YOSHINORI IHARA	Administrative Councillor, Vice-Minister for Administration
SAKISHI YOSHIKAWA	Head, General Affairs Division, Vice-Minister for Administration
HIROSHI CHIBA	Director General, Research Co-ordination Division
MASATO YAMANO	Administrative Councillor for Space Activities, Research Co-ordination Bureau
YOSHIO MATSUBARA	Head, Ocean Development Division, Research Co-ordination Bureau
SHIGEFUMI TAMIYA	Director General, Promotion Bureau
TOORU KIKUCHI	Head, International Division, Promotion Bureau
HIROSHI FUKUNAGA	Head, Promotion Division, Promotion Bureau

Ministry of International Trade and Industry

MM. MASAJUBO SHIOKAWA	Parliamentary Vice-President
NOBORU YANO	Parliamentary Vice-President
YUGORO KOMATSU	Director-General of the International Trade Bureau
TOSHIHIKO NISHIWAKI	Councillor, International Trade Bureau
SHINJI FUKUKAWA	Director, 2nd Overseas Market Division
EIJI YAMAKATA	Director-General of the Heavy Industry Bureau
TERUAKI MIZUNOUE	Director, Electronics and Electrical Machinery Division
KONOSUKE KAJIMA	Director, Aircraft and Ordnance Division
KIICHI TAKAHASHI	Director, Technological Research and Information Division, Agency of Industrial Science and Technology
MASAHIKO OGATA	Director, Research Administration Division, Agency of Industrial Science and Technology
KENJI TAKEUCHI	Senior Officer for Development Programme, Agency of Industrial Science and Technology
HIROTAKA KAWAMOTO	Deputy Director of 2nd Overseas Market Division, International Trade Bureau
SHUICHI KADOWAKI	»
MASANORI UTSUGI	»
YOSHIHIKO KAWAGUCHI	»
KEN SUZAKI	Head of Research and Development Division, Agency of Industrial Science and Technology

Committee on the Development of Science and Technology, House of Representatives

MM. HISAO ISHINO	Chairman (SP)
HARUO KINO	Director (LDP)
TADAO FUJINAMI	Director (LDP)
TAKAO FUJIMOTO	Director (LDP)
YUZUBU SHIMAZAKI	Director (SP)
SHIGERU HARA	Director (SP)
MIKIO OHMI	Member (Komei Party)

Agence de la Science et de la Technique

MM. JUN SHIN	Adjoint au Vice-Ministre de l'administration
YOSHINORI IHARA	Conseiller administratif auprès du Vice-Ministre de l'administration
SAKISHI YOSHIXAWA	Chef de la Division des affaires générales auprès du Vice-Ministre de l'administration
HIROSHI CHIBA	Directeur général de la Division de coordination de la recherche
MASATO YAMANO	Conseiller administratif pour les activités spatiales, Bureau de coordination de la recherche
YOSHIO MATSUBARA	Chef de la Division du développement océanographique, Bureau de coordination de la recherche
SHIGEFUMI TAMIYA	Directeur général du Bureau de la promotion
TOORU KIKUCHI	Chef de la Division internationale du Bureau de la promotion
HIROSHI FUKUNAGA	Chef de la Division de la promotion, Bureau de la promotion

Ministère du commerce international et de l'industrie

MM. MASAJURO SHIOKAWA	Vice-président parlementaire
NOBORU YANO	Vice-président parlementaire
YUGORO KOMATSU	Directeur général du Bureau du commerce international
TOSHIHIKO NISHIWAKI	Conseiller, Bureau du commerce international
SHINJI FUKUKAWA	Directeur, Deuxième division des marchés d'outre-mer
ELJI YAMAKATA	Directeur général du Bureau de l'industrie lourde
TERUAKI MIZUNOUE	Directeur, Division de l'électronique et de l'électromécanique
KONOSUKE KAJIMA	Directeur, Division de l'aviation et de l'artillerie
KIICHI TAKAHASHI	Directeur, Division de la recherche et de l'information technologiques, Agence de la science et de la technique industrielles
MASAHIKO OGATA	Directeur, Division de l'administration de la recherche, Agence de la science et de la technique industrielles
KENJI TAKEUCHI	Responsable principal du programme de développement, Agence de la science et de la technique industrielles
HIROTAKA KAWAMOTO	Directeur adjoint de la Deuxième division des marchés d'outre-mer, Bureau du commerce international
SHUICHI KADOWAKI	»
MASANORI UTSUGI	»
YOSHIHIKO KAWAGUCHI	»
KEN SUZAKI	Chef de la Division de la recherche et du développement, Agence de la science et de la technique industrielles

Commission du développement de la science et de la technique, Chambre des Représentants

MM. HISAO ISHINO	Président (P.S.)
HARUO KINO	Directeur (P.D.L.)
TADAO FUJINAMI	Directeur (P.D.L.)
TAKAO FUJIMOTO	Directeur (P.D.L.)
YUZURU SHIMAZAKI	Directeur (P.S.)
SHIGERU HARA	Directeur (P.S.)
MIKIO OHMI	Membre (Parti Komei)

KIYOSHI UTSUMI Member (DSP)
YOSHIO NARA Director of Foreign Affairs Division

Special Committee on Science and Technology, House of Councillors

MM. KUNIHICO SHIBUYA Chairman (Komei Party)
TONOSUKO OHTANI Director (LDP)
BUNJI TSUSHIMA Director (LDP)
KAZUHIKO TSUJI Director (SP)
HIDEHIKO YAOI Director (Komei Party)
TOSHITSUGU NAKAMURA Member (DSP)
MINORU TAKEDA Director of Foreign Affairs Division

KIYOSHI UTSUMI Membre (P.S.D.)
YOSHIO NARA Directeur de la Division des affaires étrangères

Commission spéciale de la science et de la technique, Chambre des Conseillers

MM. KUNIHICO SHIBUYA Président (Parti Komei)
TONOSUKO OHTANI Directeur (P.D.L.)
BUNJI TSUSHIMA Directeur (P.D.L.)
KAZUHIKO TSUJI Directeur (P.S.)
HIDEHIKO YAOI Directeur (Parti Komei)
TOSHITSUGU NAKAMURA Membre (P.S.D.)
MINORU TAKEDA Directeur de la Division des affaires étrangères

APPENDIX II —

Summary of general account budget for the promotion of science and technology
Fiscal year 1973

(Unit : thousands of yen)

Ministerial Agency	Fiscal year 1972 Exercice financier 1972	Fiscal year 1973 -		
		Expenditure for national research organisation Dépenses pour l'organisation de recherche nationale	Subsidy fund Subventions	Expenditure for administration Dépenses administratives
The Diet	111,476	—	—	133,771
National Police	337,844	363,570	—	—
Hokkaido Development	95,451	106,232	—	—
Economic Planning	247,199	260,089	—	—
Science & Technology	s 27,691,002 88,948,910	5,358,914	7,313,278	2,586,172
Environment	2,734,669	2,308,275	1,039,286	—
Justice	304,892	351,266	—	—
Foreign Affairs	287,404	—	—	—
Finance	131,286	142,790	—	—
Education	14,385,617	3,561,831	13,048,594	35,537
Health & Welfare	4,837,974	3,745,818	2,918,606	—
Agriculture & Forestry	20,974,133	22,111,458	1,609,071	389,935
International Trade & Industry	28,402,468	15,109,888	s 924,977 23,625,936	1,204,773
Transportation	s 297,050 3,191,592	3,296,626	141,241	—
Post & Telecommunication	s 189,180 1,659,129	s 68,400 1,483,654	—	—
Labour	211,156	231,292	—	—
Construction	1,371,018	1,399,575	249,082	—
Autonomy	179,945	199,077	—	—
Total	s 28,177,232 168,412,163	s 68,400 60,030,355	s 924,977 49,945,094	4,350,188

s = contract authorisation.

ANNEXE II

Résumé du budget général pour la promotion de la science et de la technologie
Exercice financier 1973

(Unité : milliers de yens)

Exercice financier 1973			Number of persons in the National Research Institute () : Number of researchers Nombre de personnes employées par l'Institut national de la recherche () : Nombre de chercheurs	Agence ministérielle
Expenditure for space Dépenses pour l'espace	Expenditure for atomic energy Dépenses pour l'énergie nucléaire	Total		
—	—	133,771	—	Diète
—	—	363,570	(84) 106	Police nationale
—	—	106,232	(103) 247	Développement d'Hokkaido
—	—	260,089	(17) 63	Planification économique
s 25,603,380 30,358,279	s 9,010,169 62,656,632	s 34,613,549 108,273,275	(1,055) 1,636	Science et technique
—	—	3,347,561	(14) 44	Environnement
—	—	351,266	(19) 76	Justice
—	324,395	324,395	—	Affaires étrangères
—	—	142,790	(22) 40	Finances
—	—	16,645,962	(486)	Education
—	—	6,664,424	(803) 1,244	Santé et sécurité sociale
—	—	24,110,464	(3,459) 6,473	Agriculture et forêts
88,000	—	s 924,977 40,028,597	(2,643) 3,934	Commerce international et industrie
s 1,669,769 758,060	—	s 1,669,769 4,195,927	(536) 747	Transports
s 119,660 1,350,066	—	s 188,060 2,833,720	(231) 451	Postes et télécommunications
—	—	231,292	(55) 76	Travail
—	—	1,648,657	(307) 505	Construction
—	—	199,077	(37) 58	Autonomie
s 27,392,809 32,554,405	s 9,010,169 62,981,027	s 37,396,355 209,861,069	(9,871) 16,474	Total

s = autorisation de contrat.

APPENDIX III

Atomic energy

1. Programme

- (a) 60,000 MW(e) by 1985
- (b) Plant in operation
Reactors : 5
Capacity : 1,820 MW(e)
- (c) Plant under construction
Reactors : 14
Capacity : 10,900 MW(e)

2. Nuclear power station customers (utilities) and contractors (see table below)

3. Who pays?

The utilities, through low interest rate loans

4. Environmental and technical controls

Stringent. There is a policy of zero activity effluent release and all active waste is presently being stored.

Domestic manufacture ratio of nuclear power plants

Station	Electrical output (MW)	Re-actor type	Completion	Main contractor	Domestic manufacture ratio (%)
Tokai	166	G C R	July 1966	G E C (UK)	35
Tsuruga	357	BWR	Mar. 1970	G E (USA)	55
Fukushima-1	460	"	Mar. 1971	"	56
" -2	784	"	May 1973	"	51
Hamaoka	540	"	Nov. 1974	Toshiba (Japan)	90
Fukushima-3	784	"	Dec. 1974	"	90
" -5	784	"	Dec. 1975	"	91
Onagawa	524	"	Dec. 1975	Not yet decided except Toshiba	more than 90
Fukushima-4	784	"	Aug. 1976	Hitachi (Japan)	91
Tokai-2	1,100	"	Oct. 1976	G E	About 51
Fukushima-6	1,100	"	Oct. 1976	"	
Mihama-1	340	PWR	Nov. 1970	Primary system : Westinghouse (USA) Secondary system : MAPI (Japan)	59
" -2	500	"	July 1972	MAPI	72
Shimane	460	BWR	Nov. 1973	Hitachi	90
Takahama-1	826	PWR	Aug. 1974	Primary system : Westinghouse Secondary system : Mitsubishi Shoji (Japan)	62
" -2	826	"	July 1975	Mitsubishi Shoji	89
Genkai	559	"	July 1975	M H I (Japan)	87
Mihama-3	826	"	July 1976	Mitsubishi Shoji	93
Ohi-1	1,100	"	July 1976	Primary system : Westinghouse Secondary system : Mitsubishi Shoji	67
"	1,100	"	Jan. 1977	"	74

Source : 1972 Atomic energy annual report.

ANNEXE III

L'énergie nucléaire

1. Programme

- (a) 60.000 MWe d'ici 1985
 (b) Centrales en service
 Réacteurs : 5
 Capacité : 1.820 MWe
 (c) Centrales en construction
 Réacteurs : 14
 Capacité : 10.900 MWe

2. Clients des centrales nucléaires (services publics) et constructeurs (voir tableau ci-dessous)

3. Qui paie?

Les services publics, grâce à des prêts à faible taux d'intérêt

4. Contrôles techniques et protection de l'environnement

Stricts. Le gouvernement a pour politique l'arrêt du déversement des effluents et le stockage des résidus actifs.

Participation nationale à la construction des centrales nucléaires

Noms	Puissance électrique (MWe)	Type de réacteur	Mise en service	Maître d'œuvre	Participation nationale à la construction (en %)
Tokai	166	GCR	Juillet 1966	GEC (Royaume-Uni)	35
Tsuruga	357	BWR	Mars 1970	GE (Etats-Unis)	55
Fukushima-1	460	"	Mars 1971	"	56
" -2	784	"	Mai 1973	"	51
Hamaoka	540	"	Novembre 1974	Toshiba (Japon)	90
Fukushima-3	784	"	Décembre 1974	"	90
" -5	784	"	Décembre 1975	"	91
Onagawa	524	"	Décembre 1975	Pas encore décidé, sauf Toshiba	plus de 90
Fukushima-4	784	"	Août 1976	Hitachi (Japon)	91
Tokai-2	1.100	"	Octobre 1976	GE	environ 51
Fukushima-6	1.100	"	Octobre 1976	"	
Mihama-1	340	PWR	Novembre 1970	Système primaire : Westinghouse (Etats-Unis)	59
" -2	500	"	Juillet 1972	Système secondaire : MAPI (Japon) MAPI	72
Shimane	460	BWR	Novembre 1973	Hitachi	90
Takahama-1	826	PWR	Août 1974	Système primaire : Westinghouse Système secondaire : Mitsubishi Shoji (Japon)	62
" -2	826	"	Juillet 1975	Mitsubishi Shoji	89
Genkai	559	"	Juillet 1975	MHI (Japon)	87
Mihama-3	826	"	Juillet 1976	Mitsubishi Shoji	93
Ohi-1	1.100	"	Juillet 1976	Système primaire : Westinghouse Système secondaire : Mitsubishi Shoji	67
"	1.100	"	Janvier 1977	"	74

Source : Rapport annuel sur l'énergie nucléaire, 1972.

APPENDIX IV

Space estimate

(millions of yen)

	1970s	1980s	1990s
Research satellite	14,000	496,000	160,000
Application satellite			
Satellite	176,000	383,000	501,000
Rocket	106,000	170,000	233,000
Total	282,000	553,000	734,000

Keidanren Space Development Group

Government aid to research in 1970 : 41,300 m. yen.

ANNEXE IV

Estimation des dépenses spatiales

(en millions de yens)

	Années 1970	Années 1980	Années 1990
Satellites scientifiques	14.000	496.000	160.000
Satellites d'application			
Satellites	176.000	383.000	501.000
Fusées	106.000	170.000	233.000
Total	282.000	553.000	734.000

Groupe de développement spatial Keidanren

Aide de l'Etat à la recherche en 1970 : 41.300 millions de yens.

APPENDIX V —

Shipping —**World output: Launchings**

(000's tons gross)

Country	1972		1971		1970		1969		1968		1967	
	tons tonnes	%	tons tonnes	%	tons tonnes	%	tons tonnes	%	tons tonnes	%	tons tonnes	%
Japan	12,866	48.2	11,992	48	10,475	48.3	9,303	48.2	8,582	50.8	7,496	47.5
Sweden	1,814	6.8	1,836	7	1,711	7.9	1,292	6.7	1,112	6.6	1,308	8.3
West Germany	1,606	6.0	1,649	6.5	1,687	7.8	1,608	8.3	1,351	8.0	1,002	6.4
United Kingdom	1,233	4.6	1,238	5	1,237	5.7	1,039	5.4	898	5.3	1,297	8.2
France	1,129	4.2	1,111	4.5	960	4.4	791	4.1	490		552	3.5
Spain	1,142	4.2	915	4	925	4.3	559		506	3.0	405	2.5
Norway	975	3.6	830	3.5	638		711		495		522	3.5
Netherlands	761	2.8	821	3.5	460		595		303		338	2
Italy	948	3.5	812	3.25	597		463		506		507	3
Denmark	905	3.4	805	3.25	513		600		482		487	3
Yugoslavia	453	1.7	492		393		410		289		273	
Poland	575	2.1	489		463		364		424		400	
United States	611	2.1	482		338		399		441		242	
East Germany	348	1.0	316		333		298		280		243	
Finland	207	0.8	203		221		227		173		182	
Belgium	240	0.9	182		155		130		149		121	
World	26,714		24,859		21,689		19,315		16,907		15,780	

Source : Lloyds Register.

ANNEXE V

*Navires**Production mondiale: lancements*

(en milliers de tonnes brutes)

1966		1965		1964		1963		1962		1961		Pays
tons tonnes	%	tons tonnes	%	tons tonnes	%	tons tonnes	%	tons tonnes	%	tons tonnes	%	
6,685	46.7	5,363	43.9	4,085		2,367		2,183		1,799	23	Japon
1,160	8.1	1,170	9.6	1,020		887		841		742	9	Suède
1,184	8.3	1,023	8.4	889		970		1,009		962	12	Allemagne de l'Ouest
1,084	7.6	1,073	8.8	1,042		927		1,072		1,191	15	Royaume-Uni
442		479		509		447		480		446	5.5	France
398		294		217		174		125		151	2	Espagne
537		408		408		340		376		362	5	Norvège
284		232		225		377		418		570	7	Pays-Bas
422		442		367		492		348		334	4	Italie
411		260		242		322		230		210	3	Danemark
275		264		168		264		147		221		Yougoslavie
387		334		261		185		189		214		Pologne
167		269		275		294		449		342		Etats-Unis
257		n.a.		n.a.		n.a.		n.a.		n.a.		Allemagne de l'Est
n.a.		119		160		129		140		102		Finlande
n.a.		n.a.		103		107		76		78		Belgique
14,307		12,215		10,263		8,538		8,374		7,900		Monde

APPENDIX VI

Structure of computer companies

(millions of yen)

Company	Employees	Total sales ¹	Profits ¹
Fujitsu Ltd.	29,253	89,000	4,300
Oki Electric	15,307	45,000	1,100
Mitsubishi Electric	57,000	210,000	3,100
Toshiba	73,000	300,000	3,750
Nippon Electric	36,530	131,000	4,200
Hitachi Ltd.	93,749	390,000	19,500

1. Second half of 1972.

ANNEXE VI

Structure des sociétés d'informatique

(en millions de yens)

Société	Personnel	Chiffre d'affaires ¹	Bénéfices ¹
Fijitsu	29.253	89.000	4.300
Oki Electric	15.307	45.000	1.100
Mitsubishi Electric	57.000	210.000	3.100
Toshiba	73.000	300.000	3.750
Nippon Electric	36.350	131.000	4.200
Hitachi	93.749	390.000	19.500

1. Deuxième moitié de 1972.

**Guidelines for an aviation policy for Europe
drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973**

REPORT¹

**submitted on behalf of the
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions²
by Mr. Valleix, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on guidelines for an aviation policy for Europe drawn from the colloquy on
17th and 18th September 1973

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Valleix, Rapporteur

Introduction

- I. The needs of Western European airlines — The European and world market
 - II. Future prospects for Western European aeronautical industries
 - III. The interdependence of civil and military markets
 - IV. Co-operation between the United States and Europe
 - V. Technical aspects
 - VI. Technological collaboration between the airlines
 - VII. EUROCONTROL
 - VIII. Airports
- Conclusions**

APPENDICES

- I. Programme of the colloquy and list of participants
- II. Common declaration by the principal constructors of the European aircraft industry concerning the urgent measures necessary to re-establish and ensure its competitiveness within the framework of a Community aeronautical policy

1. Adopted in Committee by 10 votes to 0 with 3 abstentions.

2. *Members of the Committee: Mr. de Montesquiou (Chairman); MM. La Loggia, Richter (Vice-Chairmen); MM. de Chevigny, Cornelissen, Elvinger, Göller, Lenzer,*

Mammi, Mason (Substitute: Small), Nothomb, van Ooijen, Osborn, Pecoraro, Schwencke, Tomney, Treu, Valleix, Van Lent, Warren, Yvon.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Une politique de l'aéronautique pour l'Europe —
Principes directeurs dégagés à la suite du colloque
des 17 et 18 septembre 1973**

RAPPORT¹

**présenté au nom de la
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale
par M. Valleix, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs
dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Valleix, rapporteur

Introduction

- I. Les besoins des compagnies aériennes de l'Europe occidentale — Marché mondial et marché européen
 - II. L'avenir de l'industrie aéronautique des pays de l'Europe occidentale
 - III. L'interdépendance des marchés civil et militaire
 - IV. Coopération entre les Etats-Unis et l'Europe
 - V. Aspects techniques
 - VI. Collaboration technique entre les compagnies aériennes
 - VII. EUROCONTROL
 - VIII. Les aéroports
- Conclusion**

ANNEXES

- I. Programme du colloque et liste des participants
- II. Déclaration commune des principaux constructeurs de l'industrie aéronautique européenne concernant les mesures nécessaires pour rétablir et assurer sa compétitivité dans le cadre d'une politique aéronautique communautaire

1. Adopté par la commission par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.

2. Membres de la commission : M. de Montesquiou (président) ; MM. La Loggia, Richter (vice-présidents) ; MM. de Chevigny, Cornelissen, *Elvinger, Gölter, Lenzer, Mammi,*

Mason (suppléant : *Small*), Nothomb, *van Ooijen, Osborn, Pecoraro, Schwencke, Tomney, Treu, Valleix, Van Lent, Warren, Yvon.*

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on guidelines for an aviation policy for Europe
drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973

The Assembly,

Believing, in agreement with the governments of several member countries, that early political decisions should be taken setting out essential guidelines for ensuring the future of the aeronautical industry in Europe ;

Considering that Europe's strength and prosperity can be preserved and increased only if it masters advanced technology, particularly in the aeronautical field, and at the same time ensures the best conditions of employment for highly-qualified manpower at all levels ;

Considering that, notwithstanding the rapid rate of growth of its economy over the past twenty-five years, Europe has not achieved the full technological potential of its population ;

Considering that in the civil European market the number of passengers is expected to increase sharply during the years to come ;

Considering also the size of the European military market which, in the period 1968-80, can be estimated as representing some \$35.4 billion including more than 2,000 aircraft ;

Aware of the interdependence of the civil and military markets ;

Aware also of the need for harmonisation and standardisation in the technological field,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite the member governments :

1. To agree that civil programmes will be the subject of prior concertation between the member governments and that State assistance should promote the long-term development of the aeronautical industry in Europe as a whole ;
2. (a) To speed up decision-making processes by establishing close and continuing collaboration between all European governmental air transport agencies and thereby also contributing to the formulation of coherent decisions ; and

(b) To have, as a goal, the creation of a European Aviation Agency ;
3. To agree, as a long-term project, to reshape the existing European air network and improve its efficiency by inviting the European Civil Aviation Conference and the Association of European Airlines to afford their assistance ;
4. (a) To conclude new aviation agreements with a view to encouraging the development of regional or provincial inter-city links which in itself is an essential element of European regional policy ;

(b) To consider financial incentives to accelerate the introduction of such links ;
5. To take the necessary action to define aircraft and other aeronautical equipment requirements in the light of the prospects of developing the abovementioned intra-European networks and extra-European international lines, in liaison, *inter alia*, with European airlines or any groups they have formed ;

Projet de recommandation
sur une politique de l'aéronautique pour l'Europe —
Principes directeurs dégagés à la suite du colloque
des 17 et 18 septembre 1973

L'Assemblée,

Estimant, en accord avec plusieurs gouvernements des pays membres, qu'il convient de prendre sans tarder des décisions politiques définissant les principes directeurs indispensables pour assurer l'avenir de l'industrie aéronautique en Europe ;

Considérant que l'Europe ne peut préserver et accroître sa puissance et sa prospérité que par la maîtrise des techniques de pointe notamment en matière aéronautique, en assurant simultanément les meilleures conditions d'emploi d'un personnel de tous niveaux hautement qualifié ;

Considérant que, malgré le rythme accéléré de sa croissance économique au cours des vingt-cinq dernières années, l'Europe n'est pas parvenue à mettre en œuvre tout le potentiel technologique de sa population ;

Considérant les perspectives de forte progression du marché civil européen pour les années à venir ;

Considérant aussi la dimension du marché militaire européen qui, pour la période 1968-1980, peut être évalué à quelque 35,4 milliards de dollars, incluant plus de 2.000 avions ;

Consciente de l'interdépendance des marchés civil et militaire ;

Consciente également de la nécessité d'une harmonisation et d'une normalisation dans le domaine technologique,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les gouvernements des pays membres :

1. A convenir que tout programme civil fera l'objet d'une concertation préalable entre les gouvernements des pays membres et que l'aide des Etats devra encourager le développement à long terme de l'industrie aéronautique en Europe dans son ensemble ;

2. (a) A accélérer la procédure de décision en établissant une collaboration étroite et permanente entre tous les services gouvernementaux européens chargés des transports aériens, contribuant ainsi également à la cohérence des décisions ; et

(b) A viser comme objectif la création d'une Agence de l'aviation européenne ;

3. A convenir d'un projet à long terme tendant à remodeler le réseau aérien européen actuel et à en améliorer l'efficacité en faisant appel au concours de la Commission Européenne de l'Aviation Civile et de l'Association des Compagnies aériennes européennes ;

4. (a) A conclure de nouveaux accords aéronautiques de nature à favoriser le développement du réseau de liaisons entre les métropoles régionales ou provinciales importantes sur le plan économique, développement qui constitue lui-même un facteur essentiel de la politique régionale européenne ;

(b) A envisager des aides financières en vue d'accélérer l'ouverture de telles liaisons ;

5. A provoquer les initiatives nécessaires pour définir les besoins en avions et autres matériels aéronautiques, compte tenu des perspectives de développement des réseaux intra-européens ci-dessus mentionnés et des lignes internationales extra-européennes, en liaison notamment avec les compagnies européennes de transport aérien ou les groupements constitués par celles-ci ;

6. (a) To speed up current work by national bodies responsible for airworthiness — in close co-operation with the appropriate committee of the European Association of Aerospace Equipment Manufacturers — with a view to eliminating differences concerning rules relating to airworthiness certificates ;

(b) To instruct these bodies to prepare the creation of a European agency specialised in certification of airworthiness ;

7. To ask national and European standardisation committees to speed up work on the standardisation of aeronautical equipment in close co-operation with the standardisation Committee of the European Association of Aerospace Equipment Manufacturers ;

8. To endeavour to draw up a European policy for the procurement of military aircraft with a view to reducing costs and, to this end, to ask the Standing Armaments Committee for assistance ;

9. To define a common policy for the expansion of the aeronautical industry enabling it to compete equitably through the adoption of appropriate measures of compensation producing parity in world competition as long as exporting countries maintain practices which evade the rules of normal competition, it being understood that the purpose of such a policy is not to be antagonistic but to safeguard the European aeronautical industry ;

10. To encourage collaboration between the Community and the European Civil Aviation Conference.

6. (a) A accélérer les travaux qu'effectuent actuellement les organismes nationaux responsables en matière de navigabilité — en étroite coopération avec le comité compétent de l'Association Européenne des Constructeurs de Matériel Aérospatial — en vue d'éliminer les divergences concernant les règles relatives aux certificats de navigabilité ;
(b) A charger ces organismes de préparer la création d'une agence européenne spécialisée de certification de navigabilité ;
7. A demander aux comités nationaux et européen de coordination des normes d'accélérer les travaux concernant la normalisation des matériels aéronautiques en étroite coopération avec le Comité de normalisation de l'Association Européenne des Constructeurs de Matériel Aérospatial ;
8. A s'efforcer d'élaborer une politique européenne d'achats d'avions militaires susceptible de diminuer les coûts et à faire appel, à cette fin, au Comité Permanent des Armements ;
9. A définir une politique commune d'expansion aéronautique permettant de placer l'industrie aéronautique européenne en situation de concurrence équitable par l'adoption de mesures de compensation appropriées pour assurer la parité dans la concurrence mondiale, à défaut du renoncement par les pays exportateurs à des pratiques échappant aux règles d'une concurrence normale, étant entendu qu'une telle politique, en dehors de tout esprit d'affrontement, doit viser essentiellement à la sauvegarde de l'industrie aéronautique européenne ;
10. A encourager la collaboration entre la Communauté et la Commission Européenne de l'Aviation Civile.

Explanatory Memorandum**(submitted by Mr. Valleix, Rapporteur)****Introduction**

1. In November 1972 your Rapporteur submitted a report on a civil and military aviation policy for Europe¹ which, after adoption by the Committee and the Assembly, was followed up by a resolution and an order on a colloquy on the formulation of such a policy for Europe.

2. The Assembly and its Committee considered the future of the European aeronautical industry to be in jeopardy if a concerted policy providing a broad basis for co-operation between governments, manufacturers and airlines was not agreed upon. It is clear that the European aviation industry is passing through a period of crisis and the Assembly's aim was to give representatives of the industries and authorities concerned an opportunity to exchange views so that every aspect of the problem could be aired and guidelines drawn up for a possible line of action.

3. In a second report² the need for a concerted policy was underlined and in the accompanying resolution the Assembly requested member governments of the Council to urge the ministries for foreign affairs, defence, transport and technology to afford their assistance and to ask competent officials to attend the colloquy which the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions was organising in Paris on 17th and 18th September 1973.

4. In accordance with the order, the Committee organised the colloquy between representatives of the aeronautical industries and airlines with a view to defining, in conjunction with governmental representatives, the broad lines of a European civil and military aeronautical policy and your Rapporteur is pleased to inform the Assembly that its call was heeded and the colloquy was attended by a large number of representatives of the ministries of the member countries.

5. The programme and list of participants¹ were drawn up in consultation with representatives of the industries concerned, such as General Gallois, Mr. Garnier, Mr. Postel, Mr. Cristofini and Mr. Girault, to whom the Committee and your Rapporteur are most grateful. Much assistance was also afforded by the *Union Syndicale des Industries Aéronautiques et Spatiales*.

6. The colloquy was held in a conference room of the French Senate, with the customary hospitality of the President of the Senate.

7. Without this outside help the Committee would have found it extremely difficult to ensure an efficient organisation.

8. The two days were concluded by receptions given by the President of the French Senate and the Director General of Air France who thus gave the 150 participants an opportunity of holding useful talks after the sessions.

9. Rules of procedure were established for the colloquy and for each half-day a highly competent chairman guided the debates for that sitting.

10. As the colloquy progressed, your Rapporteur became increasingly aware of the very difficult problems facing the aeronautical industry. On the one hand there is no doubt that this industry is an asset forming part of the wealth of Europe. By offering 425,000 jobs to salaried staff, skilled and other workers, it is a very real source of prosperity.

11. As the French Minister of Transport, Mr. Yves Guéna, said at the inaugural sitting on Monday, 17th September 1973, it has an annual turnover of Frs. 24,000 million, of which 9,000 million in the United Kingdom, 8,000 million in France, 4,500 million in Germany and the rest mainly in Italy and the Netherlands.

12. Opposite Europe is the United States with a turnover of Frs. 123,000 million and 970,000 persons employed. Efficiency in the United

1. Document 592.

2. Document 608.

1. See Appendix I.

Exposé des motifs

(présenté par M. Valleix, rapporteur)

Introduction

1. Au mois de novembre 1972, votre rapporteur a présenté un rapport sur le thème : « Une politique de l'aéronautique civile et militaire pour l'Europe »¹, rapport qui, une fois adopté par la commission et l'Assemblée, a été suivi d'une résolution et d'une directive concernant un colloque sur la formulation de cette politique.

2. L'Assemblée et sa commission considéraient que l'avenir de l'industrie aéronautique européenne était compromis si l'on n'arrêtait pas une politique concertée, offrant une large base de coopération aux gouvernements, constructeurs et transporteurs. L'industrie aéronautique européenne traverse assurément une crise et l'Assemblée se proposait de donner aux représentants des industries et des autorités intéressées l'occasion d'échanger leurs vues afin d'examiner tous les aspects du problème et de dégager les principes directeurs d'une action éventuelle.

3. Un second rapport² a mis en relief la nécessité d'une politique concertée et, dans la résolution dont il était assorti, l'Assemblée demandait aux gouvernements membres du Conseil de prier instamment les ministères des affaires étrangères, de la défense, des transports et de la technologie de prêter leur concours au colloque que la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale organisait à Paris les 17 et 18 septembre 1973 et de demander aux fonctionnaires compétents d'y assister.

4. Conformément à la directive, la commission a donc organisé ce colloque entre représentants des constructeurs et des transporteurs aériens en vue de définir, avec les représentants des gouvernements, les grandes lignes d'une politique aéronautique européenne dans les domaines civil et militaire, et votre rapporteur est heureux d'informer l'Assemblée que son appel a été entendu et qu'un grand nombre de représentants des ministères des pays membres y ont participé.

5. Le programme et la liste des participants¹ ont été établis en consultation avec les représentants des industries intéressées, tels que le Général Gallois, M. Garnier, M. Postel, M. Cristofini et M. Girault, auxquels la commission et votre rapporteur expriment leur vive gratitude. L'Union Syndicale des Industries Aéronautiques et Spatiales a prêté, elle aussi, largement son concours.

6. Le colloque s'est tenu dans une salle de conférence du Palais du Sénat à Paris, le Président du Sénat témoignant de son hospitalité habituelle.

7. Sans cette aide extérieure, la commission aurait rencontré d'énormes difficultés pour assurer une organisation efficace.

8. A l'issue de deux journées de travaux, le Président du Sénat et le Directeur général d'Air France ont offert des réceptions qui ont encore permis aux 150 participants d'avoir d'utiles conversations hors du cadre des réunions.

9. Un règlement a été établi pour le colloque, et les débats de chaque séance d'une demi-journée se sont déroulés sous la présidence d'un éminent spécialiste.

10. Au fur et à mesure que progressaient les travaux, votre rapporteur a pris de plus en plus conscience des problèmes extrêmement délicats qui se posent à l'industrie aéronautique. D'une part, celle-ci est, de toute évidence, un élément positif de la richesse de l'Europe. Employant 425.000 personnes, spécialisées ou non, elle constitue une source très réelle de prospérité.

11. Comme l'a rappelé le ministre français des transports, M. Yves Guéna, dans son allocution d'ouverture le lundi 17 septembre 1973, son chiffre d'affaires annuel atteint 24 milliards de francs, dont 9 milliards pour le Royaume-Uni, 8 milliards pour la France, 4,5 milliards pour l'Allemagne, le reste se partageant essentiellement entre l'Italie et les Pays-Bas.

12. Mais, en face de l'Europe, il y a les Etats-Unis avec un chiffre d'affaires de 123 milliards de francs et 970.000 emplois. L'efficacité de

1. Document 592.

2. Document 608.

1. Voir annexe I.

States industry is therefore much higher than in European industry. As the Minister said, failure on our part to take effective action would spell the end of European aviation. If, however, Europe shows cohesion the outside world will understand that its aeronautical industry cannot be confined to a rôle of subcontractor.

13. Difficulties surrounding the industry can be solved through co-operation between national industries and the States but as experience in the last years has shown there is no easy way out. All concerned must reflect on its aims and means. The colloquy was organised to encourage this common reflection.

14. At the same time optimism is not lacking and European firms now producing only about 9 % of the world's aircraft¹ should be able to increase their share of the world market. In order to do so it is necessary to establish first the needs of the Western European airlines. This was the first theme of the colloquy.

15. There was an important debate on the slogan "buy European". The carriers' answer was "We would like to, but not at just any price".

16. At the second sitting the future prospects for Western European aeronautical industries were discussed. Within this framework debates were held on the present and future structure of the European aerospace industry, political and economic problems, relations with the United States and intra-European technological collaboration.

17. The third theme of the colloquy concerned the rôle of public and private national authorities in safeguarding the industry. Associations between the airlines at a technical level and their dealings with consortia of manufacturers were discussed. Through this technical collaboration, the aviation world in Europe had taken new shape, the consequences of which were yet to be assessed. All participants were convinced of the need for political solutions and that decisions had to be taken in a European or even wider framework.

1. See communication by the European Communities, 21st December 1972.

18. Following up his first two reports, your Rapporteur wishes to go into further detail in the next chapters, in which he will discuss the needs of Western European airlines, European and worldwide, the prospects of the aeronautical industry, the interdependence of civil and military markets, relations with the United States, technical aspects and technological collaboration between airlines. EUROCONTROL and airports will be considered in separate chapters.

I. The needs of Western European airlines — The European and world market

19. There is no doubt that rapid changes will be taking place in air transport in the near future. It is forecast that by 1990 the number of passengers could be increased sixfold. Civil aviation will develop especially in Europe and an important increase in air transport between the major European cities — capitals and also principal regional centres — can be expected. Passengers will want to fly from Marseilles to Munich, or from Manchester to Nevers with the same ease that citizens of the United States fly from St. Louis to any other more or less important American city.

20. There are some 500,000 miles of air routes in Europe and, although distances are much greater, there are only 170,000 miles in the United States¹. The question arises therefore whether the European network is well designed and whether a greater effort should not be made towards co-ordination.

21. The Association of European Airlines, of which eighteen Western European airlines are members, is the regional organisation of IATA and was initially founded under the name of European Airlines Research Bureau mainly to co-ordinate market research and exchange statistical data. Very soon the eighteen member airlines realised that the matters to be solved jointly extended beyond the initial purpose. The new goal of the organisation is to intensify co-operation on transport policy and planning.

1. European Airlines Research Bureau, 1970.

l'industrie américaine est donc beaucoup plus grande que celle de l'industrie européenne. Comme l'a dit le ministre, l'inaction de notre part marquerait la fin de l'aviation européenne. Si, néanmoins, l'Europe sait agir avec cohésion, à l'extérieur on comprendra que son industrie aéronautique ne peut être cantonnée dans un rôle de sous-traitant.

13. Les difficultés que celle-ci rencontre peuvent être surmontées grâce à la coopération entre les industries nationales et entre les Etats, mais, comme l'a montré l'expérience des dernières années, ce n'est pas une recette facile. Tous les intéressés doivent réfléchir sur ses objectifs et sur ses moyens et l'organisation de ce colloque a répondu au désir d'encourager cette réflexion commune.

14. Toutefois, les raisons d'être optimiste ne manquent pas et les firmes européennes, qui n'assurent actuellement qu'environ 9 % de la production mondiale¹, devraient être capables d'augmenter leur part du marché mondial. Pour cela, il faut commencer par définir les besoins des compagnies aériennes de l'Europe occidentale et tel a été le premier thème du colloque.

15. Un important débat s'est déroulé sur le slogan « Achetez européen ». La réponse des transporteurs a été : « Volontiers, mais pas à n'importe quel prix. »

16. Les débats de la seconde séance ont porté sur l'avenir de l'industrie aéronautique des pays de l'Europe occidentale, et notamment sur la structure actuelle et future de l'industrie aérospatiale européenne, les problèmes politiques et économiques, les relations avec les Etats-Unis et la coopération technologique intra-européenne.

17. La troisième séance a eu pour thème le rôle des pouvoirs publics et du secteur privé dans la sauvegarde de l'industrie. Les débats ont porté sur les associations entre les compagnies aériennes sur le plan technique et leurs relations avec les consortiums de constructeurs. Cette collaboration technique a entraîné, dans l'aéronautique européenne, une transformation des structures dont il est encore impossible d'évaluer les conséquences. Les participants se sont tous déclarés convaincus de la nécessité de solutions politiques et de décisions prises à l'échelon européen, ou même dans un cadre plus large.

1. Voir la communication des Communautés européennes du 21 décembre 1972.

18. Comme suite à ses deux premiers rapports, votre rapporteur se propose, dans les chapitres qui vont suivre, de traiter d'une manière plus détaillée les besoins des compagnies aériennes de l'Europe occidentale, en Europe et dans le monde, les perspectives de l'industrie aéronautique, l'interdépendance des marchés civil et militaire, les relations avec les Etats-Unis, les aspects techniques et la collaboration technique entre les compagnies aériennes. EUROCONTROL et les aéroports feront l'objet de chapitres distincts.

I. Les besoins des compagnies aériennes de l'Europe occidentale — Marché mondial et marché européen

19. Il est hors de doute que des changements rapides vont se produire très prochainement dans le domaine des transports aériens. On prévoit que, d'ici 1990, le nombre des passagers aura sextuplé. C'est surtout en Europe que l'aviation civile se développera et l'on peut s'attendre à une forte croissance des transports entre villes européennes — entre capitales aussi bien qu'entre métropoles régionales. Les passagers voudront se rendre de Marseille à Munich ou de Manchester à Nevers aussi facilement qu'aujourd'hui les citoyens des Etats-Unis peuvent, de Saint-Louis, gagner toute autre ville américaine de même importance.

20. Il y a aujourd'hui en Europe quelque 800.000 km de lignes aériennes, alors qu'il n'y en a que 300.000 aux Etats-Unis où les distances sont pourtant plus grandes¹. On peut donc se demander si le réseau européen est bien dessiné et s'il ne faudrait pas faire un plus grand effort de coordination.

21. L'AEA (Association des Compagnies aériennes européennes) à laquelle appartiennent dix-huit compagnies aériennes de l'Europe occidentale, est l'organisation régionale de l'I.A.T.A. Elle a été fondée, à l'origine, sous le nom de Bureau d'étude des compagnies européennes de navigation aérienne (EARB) pour assurer la coordination et la coopération en matière de recherche de marché et pour échanger des données statistiques, mais ses dix-huit membres ont rapidement compris que les questions à résoudre par une action commune dépassaient les compétences initiales de l'association. La nouvelle orientation de l'or-

1. Bureau d'étude des Compagnies européennes de navigation aérienne, 1970.

22. Parallel to this the Western European governments established in 1955 the European Civil Aviation Conference whose aim is to review generally the development of European air transport in order to promote the co-ordination, better utilisation and development of air transport. Special consideration is given to the economic problems of scheduled and non-scheduled services and their harmonisation through multi-lateral agreements.

23. All European airlines believe that no small-scale European organisation should be allowed to weaken the all-Western European ECAC. Further integration of European air transport should therefore be channelled through the conference. A close relationship is being maintained with the Association of European Airlines.

24. Together, these organisations should work out an improved pattern of air transport whereby an accurate list of requirements could be established for communication to manufacturers and governments.

25. Airline activities can be economically viable only insofar as the governments help in controlling their costs and take the measures necessary to avoid them being threatened economically. For instance, exemption from import duties and from taxes on aircraft and fuel could promote the development of European and worldwide transport on a sound basis. Governments have of course to agree on ground and in-flight safety rules but at the same time they should avoid undue interference in the transport policy of the airlines.

26. The airlines reason that once completed the political unity of Western Europe would change the context of a common air transport policy. The large number of bilateral relations with non-European States would automatically become null and void. But pending the achievement of political union no fundamentally new orientation of European air transport policy should be adopted. Until then the governments should channel all efforts for further integration of air transport through the ECAC.

27. Although the principal European airlines have managed to establish an intra-European communications network which satisfies clients in terms of services, frequency and number of seats, Western Europe, consisting of some seventeen countries with fifteen airlines cannot operate as economically as the United States and satisfaction is therefore far from unanimous.

28. For political reasons, the internal European network has been shared out on a two by two basis with very few exceptions. A general exception is the operation of a large number of intra-European flights by non-European airlines under agreements granting fifth freedom traffic rights to these airlines. American airlines especially take up to 30 % of the total intra-European traffic. The second exception is that between Britain and France two British airlines are allowed London-Paris flights against one from France.

29. Criticism of the present system is levelled at fare levels, which are considered too high, the principle of equal offer by the two partner companies, which excludes competition, and finally the fact that the airlines have planned their networks mainly with the aim of feeding their long-haul lines rather than ensuring good intra-European services. This last criticism is especially true for airlines of countries with no home market.

30. In order to improve the European network a complementary regional network might be developed as the location of modern industry is less influenced by the cost of transport which represents an increasingly small part of the cost price of a product. For instance, electronic component factories are now being located near airports ensuring their products an effective means of transportation.

31. European industrial growth and regional development policies which are being given higher priority in the Community might increase the number of poles of development. Lines between regional and economic provincial capi-

ganisation vise à concentrer la coopération dans le domaine des plans et de la politique des transports.

22. Parallèlement, les gouvernements d'Europe occidentale ont créé, en 1955, la Commission Européenne de l'Aviation Civile (C.E.A.C.) qui a pour rôle d'encourager la coordination, une meilleure utilisation et le développement des transports aériens, en tenant compte notamment des problèmes économiques que posent les services réguliers et non réguliers, et leur harmonisation grâce à des accords multilatéraux.

23. Les compagnies aériennes européennes sont unanimes à penser qu'il ne faut pas permettre à une organisation européenne de moindre importance d'affaiblir la C.E.A.C., qui réunit l'ensemble des pays de l'Europe occidentale. Il convient donc de procéder à une intégration plus poussée du transport aérien européen par l'intermédiaire de la C.E.A.C. qui reste en rapport étroit avec l'Association des Compagnies aériennes européennes.

24. Ces organisations doivent élaborer ensemble une politique améliorée de transport aérien dans le cadre de laquelle soit établie une liste précise des besoins, communiquée ensuite aux constructeurs et aux gouvernements.

25. Les activités des compagnies aériennes ne peuvent être intéressantes du point de vue économique qu'aussi longtemps que les gouvernements aident à contrôler les coûts pour faire en sorte que l'existence des entreprises ne soit pas économiquement menacée. Par exemple, l'exemption des droits et des taxes à l'importation pour les matériels aéronautiques et les carburants pourrait être la condition du développement, sur des bases saines, du transport aérien européen et mondial. Les Etats doivent naturellement arrêter des règles de sécurité au sol et en vol, mais simultanément éviter d'intervenir par trop dans la politique de transport des compagnies aériennes.

26. Les compagnies aériennes estiment que lorsque l'union politique de l'Europe sera achevée, elle établira de nouvelles prémices pour l'élaboration d'une politique commune en matière de transport aérien. Les nombreux accords bilatéraux avec des Etats non européens seront automatiquement abrogés. Mais, en attendant que cette union politique se réalise, il convient de ne pas donner d'orientation fondamentalement nouvelle à la politique de transport aérien européenne. Dans l'intervalle, tous les efforts des

gouvernements en vue d'une intégration plus poussée du transport aérien européen doivent passer par l'intermédiaire de la C.E.A.C.

27. Bien que les principales compagnies aériennes européennes aient réussi à créer un réseau de communications intra-européennes qui répond convenablement à la demande, tant sur le plan des dessertes que sur celui des fréquences et du volume d'offre, l'Europe occidentale, qui se compose de quelque dix-sept pays mettant en œuvre quinze compagnies aériennes, ne peut opérer sur des bases aussi rentables que les Etats-Unis et, de ce fait, la satisfaction est loin d'être unanime.

28. Pour des motifs politiques, ces compagnies, à deux exceptions près, se sont partagé deux par deux le réseau intérieur européen. La première exception, de caractère général, tient à l'exploitation d'un grand nombre de relations intra-européennes par des compagnies non européennes en vertu d'accords leur octroyant des droits de trafic de 5^e liberté. Des compagnies américaines, notamment, assurent jusqu'à 30 % du trafic intra-européen global. La seconde exception tient à ce que, entre la Grande-Bretagne et la France, ce sont deux compagnies britanniques — contre une seule compagnie française — qui sont autorisées à relier Londres à Paris.

29. Les critiques du système actuel portent sur le niveau des tarifs, jugé trop élevé ; le principe de l'égalité d'offre par les deux compagnies partenaïres, qui exclut la concurrence ; et enfin, le fait que les compagnies ont établi leurs réseaux avec, pour préoccupation principale, d'alimenter leurs lignes long-courriers, plutôt que d'assurer de bonnes dessertes intra-européennes. Ce reproche est particulièrement fondé lorsqu'il s'agit de compagnies appartenant à des pays qui n'ont pas de marché intérieur.

30. Pour améliorer le réseau européen, on pourrait développer un réseau complémentaire régional, étant donné que la localisation des industries modernes est moins influencée par les coûts de transport qui interviennent de manière de plus en plus faible dans le prix de revient d'un produit. Par exemple, les usines de composants électroniques s'installent maintenant à proximité des aéroports, assurant ainsi à leurs produits un moyen de transport efficace.

31. La politique de croissance industrielle et de développement régional en Europe, qui bénéficie actuellement de la priorité dans la Communauté, pourrait assurer la multiplication des pôles de développement. Il conviendrait donc de

tals should therefore be developed or consolidated and a complementary network could become a viable economic proposition and an element in regional development.

32. There are however still serious obstacles to the establishment of these lines such as the present system of bilateral agreements which are on a reciprocal basis. If, for instance, between two countries the partner airlines do not develop the same strategy on a regional network, an increase in capacity in flights between provincial towns offered by one airline could be made only at the expense of the normal development of flights to the capital of the country adopting such a strategy. The question is therefore whether decentralised European lines should not be negotiated within a framework other than the existing one. For instance, a separate framework would also allow three different provincial towns from three different countries to be connected by one line, say, Manchester, Lyons, Milan.

33. A second obstacle for the development of regional connections is the lack of suitable aircraft which could serve these connections economically. At present a 40-seat jet aircraft would be needed and probably later a medium-capacity jet aircraft with some 80 seats. For the European aeronautical industry it might be worthwhile to consider specialisation in smaller-capacity short- and medium-haul aircraft.

34. As far as the cost of the establishment of a regional network is concerned it might be useful to consider whether within the framework of regional European policies certain advantages should not be given to European airlines which provide a kind of European public service in opening up intra-European regional lines. Special investment funds to facilitate the opening of such lines could be set up by the governments.

35. The sharing of inter-regional air traffic would need to be discussed first between airlines which would then submit their proposals to the governments concerned requesting them to help the airlines to start these routes.

36. For the problem of infrastructure costs, two extreme solutions have been proposed: that they should be borne entirely by the airlines or entirely by the taxpayer. A third solution might be a compromise taking account of the need to

cover all the real costs of air transport and the requirements of the economy in general, in particular where regional problems are concerned.

37. It would also be wise for governments to consult airlines on the building of airports. The opening of airports has not so far been sufficiently related to the creation of air routes. It is not at all sure whether it would be possible in the near future to build many subsidiary airports in Europe because of the harmful consequences for the environment and the congestion of air space.

38. Moreover, in Europe the average distance covered on each hop is 580 km. compared to 930 km. in the United States; the maximum distance in Europe is 2,500 km. (London-Moscow) compared with 4,151 km. in the United States (New York-San Francisco).

39. As to what type of aircraft should be built in Europe, it is obvious that the European manufacturers should examine the special needs of European airlines just as American manufacturers build their aircraft to meet the requirements of American airlines. It should of course be understood that a market for aircraft is in principle also a world market. This means that the European industrialists should not only consult — if at all — their respective national airlines but all European airlines in order to ensure a long-enough production run. A first move towards European consultation was made for the European Airbus.

40. The European manufacturers should work more closely together if they wish to have any claim to compete with the large American manufacturers in selling their aircraft to European airlines. It is of the greatest importance for the quality of work to be very high. Thirdly, they should continue the further development of existing products. In the case of Caravelle, for instance, the absence of an early decision on the development of the Caravelle-12 prevented many airlines from ordering this aircraft.

41. It is common knowledge that American manufacturers continue developing existing series. Furthermore they offer longer and cheaper financing for selling their products abroad.

développer et de consolider les liaisons entre les métropoles régionales et économiques et un réseau complémentaire pourrait alors devenir rentable et constituer un facteur de développement régional.

32. Toutefois, le développement de ces liaisons se heurte encore à des obstacles importants. Le premier provient de ce que le système actuel d'accords bilatéraux est fondé sur le principe de la réciprocité. Par conséquent, si l'on considère deux pays donnés, l'accroissement des capacités offertes, par exemple, par une compagnie française entre la province française et tel autre pays, ne pourra intervenir qu'aux dépens du développement normal des lignes reliant Paris à ce pays si la compagnie partenaire n'adopte pas la même stratégie. Dans ces conditions, ne devrait-on pas négocier ces lignes européennes « décentralisées » dans un cadre autre que le cadre général. Ceci permettrait également à trois villes de province de trois pays différents, par exemple Manchester, Lyon et Milan, d'être reliées par une seule ligne.

33. Le second frein au développement du réseau régional est l'absence d'appareils permettant d'exploiter ces lignes de façon rentable. Il faudrait, dès à présent, disposer d'appareils à 40 places et probablement, plus tard, d'un appareil à réaction de moyenne capacité de quelque 80 sièges. Il pourrait donc être intéressant pour l'industrie aéronautique européenne d'envisager de se spécialiser dans la production d'avions court et moyen-courriers de capacité plus faible.

34. En ce qui concerne le troisième obstacle, le coût du développement de ce réseau régional, il pourrait être utile d'examiner si, dans le cadre des politiques régionales européennes, certains avantages ne pourraient être accordés aux compagnies qui participent à une sorte de service public européen en ouvrant des lignes régionales intra-européennes. Les gouvernements pourraient instituer des fonds d'investissement spéciaux pour faciliter l'ouverture de ces lignes.

35. Le partage du trafic aérien interrégional devrait d'abord être examiné par les compagnies aériennes qui présenteraient ensuite leurs propositions aux gouvernements intéressés en leur demandant de les aider à ouvrir ces lignes.

36. En ce qui concerne le coût des infrastructures, deux solutions extrêmes ont été proposées : le faire supporter entièrement par les transporteurs ou bien entièrement par les contribuables. Une troisième solution pourrait consister en un

compromis tenant compte à la fois de la nécessité de couvrir la totalité du coût réel du transport aérien et des exigences de l'économie en général, notamment en ce qui concerne les problèmes régionaux.

37. Les gouvernements devraient consulter les compagnies aériennes pour l'ouverture de nouveaux aéroports. D'autre part, cette question n'a pas été, jusqu'à présent, suffisamment liée à celle de la création de routes aériennes. Rien ne permet d'assurer que l'on pourra, dans le proche avenir, construire de nombreux aéroports subsidiaires en Europe en raison des conséquences nocives pour l'environnement et pour la congestion de l'espace aérien.

38. De plus, la longueur moyenne d'étape est en Europe de 580 km contre 930 km aux États-Unis ; les longueurs maximales sont respectivement de 2.500 km en Europe (Londres-Moscou) contre 4.151 km aux États-Unis (New York-San Francisco).

39. Quant au type d'appareil qui devrait être construit en Europe, il est évident que les constructeurs européens devraient d'abord étudier les besoins particuliers des lignes européennes, de même que les constructeurs américains construisent des avions répondant aux besoins des compagnies américaines. Mais le marché offert à un appareil est naturellement aussi, en principe, le marché mondial. Cela veut dire que les industriels européens ne doivent pas consulter seulement — quand ils le font — leurs compagnies aériennes nationales respectives, mais aussi toutes les compagnies aériennes européennes pour s'assurer des séries assez longues. La première tentative de consultation sur le plan européen a été faite à propos de l'Airbus.

40. Les constructeurs européens doivent coopérer plus étroitement s'ils veulent concurrencer les grands constructeurs américains et vendre leurs produits aux compagnies aériennes européennes. Il importe au plus haut point que leur travail soit d'une très grande qualité. Il convient, enfin, qu'ils poursuivent le développement des produits existants. Dans le cas de la Caravelle, par exemple, le fait de n'avoir pas décidé, très tôt, de développer la Caravelle-12 a empêché de nombreuses compagnies aériennes de commander cet appareil.

41. Nul n'ignore que les constructeurs américains continuent de développer les matériels existants. Ils offrent même, de surcroît, un financement plus étalé et meilleur marché pour leurs ventes à l'étranger.

42. The European governments should consider whether they should not be offering the same incentives to make the price of the European products more competitive. The civil aviation authorities in Europe should be more willing to accept new developments in maintenance systems. They should also adopt common regulations in aviation matters. On the manufacturing side European manufacturers should guarantee that European equipment would not have to be depreciated faster than United States equipment. They should also make a greater effort to achieve easier maintenance, which means that access to components should allow quick changes of spare parts.

43. Everybody should be aware that it is in the interest of European airlines and also of other airlines in the world for a healthy European aviation industry to be kept in being and that it would be inappropriate from all points of view for the United States to achieve a monopoly position in the western aviation world.

II. Future prospects for Western European aeronautical industries

44. Many questions were discussed under this head. Was it necessary to restructure the European aviation industry? Was the problem facing the European industry internal or external? Were the problems due to competition from America? Would a single European industrial company or two or three consortia be useful or would such a structure be dangerous? Was it necessary to keep a competitive system? Was the real problem facing Europe industrial or commercial?

45. On the question of co-operation between manufacturers, Mr. Guéna, the French Minister, stated that present-day co-operation between the aeronautical industries was often uneven and improvised. Too often it had started on a piecemeal basis depending on day-to-day circumstances and burdened by the system of fair return, each country wishing to offset its contribution to development costs by an equivalent share of production work. An extremely complex network of links between various European industrial firms had thus been woven but without resulting in any lasting and effective association. A clear objective, based on a political will and philosophy had been lacking.

46. One of the disadvantages of the present system of extreme flexibility is that it prevents optimal capacity utilisation as the system can only lead to loose co-operation if a firm is a partner in one project and a competitor in another. One of the solutions proposed was to form two or three truly European aerospace companies. The advantage of such a structure would be that these companies would try to be as efficient as possible and therefore specialise in certain products. As they would be multi-national they could more easily act in a European market. They also would seek to establish real European industrial integration across borders.

47. It would of course be difficult to determine the type of aircraft to be manufactured and it might even be concluded that the number of projects to be implemented in the 1980s would be too small to give two companies in Europe a wide enough basis to compete with each other as well as with the United States' industry. The two-company solution would certainly raise difficulties in European countries with only a small aerospace industry. However, thus to restructure the European industry would improve possibilities of serving a large share of the European home market.

48. Another solution would be to form a number of specialised companies within the framework mentioned above or as divisions for the different sections such as combat aircraft, transport aircraft, general aviation, helicopters, tactical missiles, space activities, etc. A co-operative group with a joint organisation like Panavia for planning, management and sales would have the advantage of permanency and therefore would avoid the shortcomings of constantly changing patterns of co-operation.

49. To be effective, the joint management organisation would need considerable authority and the right to place production contracts where they may be executed the most efficiently. Although such a structure may be somewhat monopolistic, the European customer — government or airline — could still consider non-

42. Il convient que les gouvernements européens se demandent s'ils ne devraient pas offrir les mêmes avantages pour rendre le prix des matériels européens plus compétitifs. Les autorités européennes de l'aviation civile devraient être mieux disposées à accepter l'évolution des systèmes de maintenance. Elles devraient aussi adopter des règlements communs dans le domaine aéronautique. Quant aux constructeurs européens, ils devraient garantir que leurs matériels ne devront pas être amortis plus rapidement que les matériels américains. Ils devraient s'efforcer également de faciliter la maintenance, c'est-à-dire de rendre plus facile l'accès aux éléments qui doivent être changés rapidement.

43. Tout le monde doit comprendre que non seulement les compagnies aériennes européennes, mais encore les compagnies du monde entier, ont intérêt au maintien d'une industrie aéronautique européenne saine et qu'il serait peu souhaitable, à tous points de vue, que les Etats-Unis acquièrent un monopole dans le monde de l'aviation occidentale.

II. L'avenir de l'industrie aéronautique des pays de l'Europe occidentale

44. De nombreuses questions ont été examinées sous cette rubrique. Faut-il restructurer l'industrie aéronautique européenne ? Le problème auquel elle se heurte est-il interne ou externe ? Les difficultés sont-elles dues à la concurrence de l'Amérique ? Faut-il une seule société industrielle européenne ou deux ou trois consortiums, ou bien cette structure est-elle dangereuse ? Faut-il maintenir la concurrence ? Le véritable problème qui se pose à l'Europe est-il industriel ou commercial ?

45. S'agissant de la coopération entre constructeurs, le ministre français des transports, M. Guéna, a déclaré que la coopération entre les industries aéronautiques a souvent aujourd'hui un caractère heurté et improvisé. Trop souvent, elle a été lancée au coup par coup en fonction des circonstances du moment et suivant le principe du « juste retour », qui fait que chaque pays veut récupérer dans la production en charge de travail ce qu'il a apporté comme contribution aux dépenses de développement. Il s'est ainsi tissé un réseau extrêmement complexe de liens entre les différents industriels européens, ce qui n'a pas contribué, jusqu'à présent, à la création d'associations durables et efficaces entre eux. Il a

manqué un objectif clair s'appuyant sur une volonté politique et une philosophie.

46. L'un des inconvénients du système extrêmement souple que nous connaissons est qu'il empêche l'utilisation optimale des capacités, étant donné qu'il ne peut aboutir qu'à une coopération lâche puisqu'une firme participant à un projet donné peut se retrouver concurrente dans un autre. L'une des solutions proposées a été la formation de deux ou trois sociétés aérospatiales véritablement européennes. L'avantage de cette structure serait que ces sociétés essaieraient d'être aussi efficaces que possible et, par conséquent, de se spécialiser dans certaines productions. Comme elles auraient un caractère multinational, elles pourraient agir plus facilement sur le marché européen. En outre, elles chercheraient à établir une véritable intégration de l'industrie européenne par delà les frontières.

47. Il serait naturellement difficile de déterminer le type d'appareil à construire et l'on pourrait même parvenir à la conclusion que les projets à mettre en œuvre dans les années 1980 seront trop peu nombreux pour donner à deux sociétés européennes une base suffisante pour se concurrencer l'une l'autre et concurrencer également l'industrie américaine. La formule qui prévoit deux sociétés soulèverait certainement des difficultés dans les pays européens qui n'ont qu'une industrie aéronautique restreinte. Cependant, une telle restructuration de l'industrie européenne permettrait sans doute de mieux répondre aux besoins de la majeure partie du marché intérieur européen.

48. Une autre solution consisterait en une spécialisation des sociétés dans le cadre dont il vient d'être question ou des divisions dans les divers secteurs, c'est-à-dire les avions de combat, les avions de transport, l'aviation générale, les hélicoptères, les missiles tactiques, les activités spatiales, etc. Un groupe de coopération doté d'une organisation commune, comme Panavia, par exemple, pour la planification, la gestion et les ventes, aurait l'avantage d'offrir un caractère permanent et atténuerait, par conséquent, les problèmes que pose le changement constant de partenaires dans le système actuel.

49. Pour être efficace, l'organisation de gestion commune aurait besoin d'une autorité considérable et devrait avoir le droit de passer des contrats de production avec les meilleurs exécutants. Bien que ce genre de structure puisse révéler des tendances monopolistes, les clients européens — tant publics que privés — auraient

European products and thus ensure healthy competition.

50. The main goal should be to organise the industry on a European scale in order to eliminate present fractionalisation both at the level of government planning and organisation and at industrial level. There are of course historical reasons for the development of such a situation, but the present result is inefficiency. To rectify the situation, however, would require special efforts by the European industry and customers and sacrifices too.

51. It is necessary to renew the structure of the European aircraft industry in order to keep Europe in the vanguard of modern technology. No other industry faces greater technological demands than the aerospace industry and therefore no other industry sets higher technological goals for such a wide group of supplier industries. Superior technology is a prerequisite of competitive survival for economies such as the European economy and therefore a prerequisite of social and economic progress. For the industry there is no choice but to continue and to succeed.

52. Although European aircraft technology is of very high standard and in some fields such as supersonic aircraft and short take-off and landing systems superior to that of America, there are a great number of facts and trends which give the industry reason for concern :

- (i) the capital involved in new projects for development, production, marketing and support is growing progressively ;
- (ii) the unpredictability of inflation rates and drastic changes in currency values make sales predictions increasingly difficult ;
- (iii) rising investments, severe inflation and a temporary market decline, as the airlines have overspent their financial resources, make it increasingly difficult to reach the break-

even point. The number of aircraft to be sold in order to get returns is every time more difficult to attain ;

- (iv) to a growing extent the airlines are financing their purchases over the lifespan of the aircraft. The manufacturer, having to solve the financing problem, has therefore an increased risk ;
- (v) reduced defence budgets mean reduced purchases of military aircraft leading to serious consequences for the civil market ;
- (vi) whereas European success is impossible without European co-operation, European governments are still promoting projects that are clearly competitive with other publicly-supported European aircraft.

53. In studying the economic problems of the European aircraft industry it might be useful to start by acknowledging a number of facts :

- (a) each of the six major United States aeronautical firms has an individual turnover higher than that of the combined industries in the European Community ;
- (b) since 1955, production runs for European aircraft have been on average 140 compared with 500 in the United States ;
- (c) the ratio of profits to capital is around 16 % in the United States compared to less than 5 % in Europe ;
- (d) aircraft manufactured in the United States account for 98 % of the United States market, 74 % of the European market and 90 % of the world market ; aircraft manufactured in Europe account for 15 % of the European market, 0.5 % of the United States market and 4 % of the western world market ;
- (e) the airlines, especially in countries where the aeronautical industry has no major civil programme, tend to

toujours la possibilité de se tourner vers les produits non européens et d'assurer ainsi une concurrence saine.

50. Le principal objectif doit être d'organiser l'industrie à l'échelle européenne de manière à éliminer le fractionnement qui existe actuellement dans la planification et l'organisation au niveau gouvernemental et au niveau industriel. Cette situation s'explique naturellement par des motifs historiques, mais elle aboutit aujourd'hui à l'inefficacité. Pour y remédier, l'industrie européenne et ses clients européens doivent être disposés à faire des efforts particuliers et à consentir certains sacrifices.

51. Le renouvellement des structures de l'industrie aéronautique européenne est indispensable pour que l'Europe reste à la pointe de la technologie moderne. Aucune autre industrie ne se heurte à des exigences technologiques aussi impérieuses que l'industrie aérospatiale et, par conséquent, aucune autre industrie ne fixe à un plus vaste groupe de fournisseurs industriels des objectifs technologiques plus élevés que l'industrie aérospatiale qui élève ainsi, d'une manière décisive, le niveau général de la compétitivité industrielle. La supériorité de la technologie est un préalable de la survie en milieu concurrentiel pour des économies comme celles des pays européens et, par conséquent, un préalable du progrès social et économique. Pour cette industrie, il n'est pas d'autre choix que de continuer et de réussir.

52. Bien que la technologie aéronautique européenne soit de très haute qualité et, dans certains domaines tels que les appareils à décollage vertical et les transports supersoniques, supérieure à la technologie américaine, nombre de faits et de tendances préoccupent l'industrie :

- (i) les capitaux investis dans les nouveaux projets pour le développement, la production, la commercialisation et l'après-vente sont de plus en plus importants ;
- (ii) le caractère imprévisible des taux d'inflation et les modifications radicales de la valeur des monnaies rendent toute prévision en matière de ventes de plus en plus difficile ;
- (iii) la croissance des investissements, l'inflation sévère et la faiblesse temporaire du marché, étant donné que les compagnies aériennes ont engagé des dépenses dépassant leurs moyens fi-

nanciers, font qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre le seuil de rentabilité. Les séries nécessaires pour obtenir une rémunération sur les capitaux investis sont de plus en plus longues ;

- (iv) les compagnies aériennes étalent de plus en plus le financement de leurs achats sur la durée de vie de l'appareil. Le constructeur, qui doit résoudre le problème du financement, encourt donc un risque accru ;
- (v) la réduction des budgets de défense entraîne une réduction des achats d'appareils militaires, ce qui affecte gravement le marché des appareils civils ;
- (vi) alors que le succès de l'Europe est impossible sans coopération européenne, les gouvernements européens encouragent encore des projets qui viennent manifestement concurrencer d'autres appareils européens soutenus par les fonds publics.

53. Quand on étudie les problèmes économiques de l'industrie aéronautique européenne, il y a lieu de faire un certain nombre de constatations :

- (a) chacune des six grandes firmes aéronautiques américaines réalise séparément un chiffre d'affaires supérieur à celui de l'ensemble des industries de la Communauté européenne ;
- (b) depuis 1955, la moyenne des séries d'avions en Europe a été de 140 contre 500 aux Etats-Unis ;
- (c) le rapport bénéfices sur capital propre est de l'ordre de 16 % aux Etats-Unis contre moins de 5 % en Europe ;
- (d) les avions fabriqués aux Etats-Unis représentent 98 % du marché américain, 74 % du marché européen et 90 % du marché mondial ; les avions fabriqués en Europe représentent 15 % du marché européen, 0,5 % du marché américain et 4 % du marché du monde occidental ;
- (e) les compagnies aériennes, notamment dans les pays où l'industrie aéronautique n'a pas de grands programmes

procure their aircraft outside Europe with a view to retaining maximum independence ;

- (f) the amortisation of development costs is becoming increasingly difficult as costs average 30 to 40 times the price of the aircraft (60 to 70 times in the case of Concorde). In the case of Airbus, research and development costs will be amortised only if 250 to 300 are sold. As the European market is too small to take so many it is essential to export to the world market.

54. To ease the situation, the governments concerned should harmonise procedures for guaranteeing exchange rates and strengthening guarantees against rising prices. Credit conditions in terms of cost and duration should be similar to those granted to United States manufacturers. Customs regulations should be revised.

55. For economic reasons the European aerospace industry should seek full co-operation at the level of development, the sale of these products to non-European countries should be actively promoted, the European governments should create an all-European market for products of the aerospace industry and should finally remove the obstacles, juridical, fiscal and monetary, now encountered by European aircraft and other products of the industry.

56. An essential element for the aircraft industry to have a sound basis on which to build is the political will of the European governments to have a European aerospace industry. This determination must be sustained over a very long period. There must also be a valid political purpose to justify having a European aerospace industry. This means that first and foremost there must be a common defence policy — your Rapporteur will discuss military matters in a separate chapter — and as a corollary a common commercial air transport policy. Clearly the product must be wanted by the customer and must be competitive according to the commercial judgment of the airlines.

57. The airlines have already formed two major groupings — the KSSU and ATLAS —

which might lead to unification of their ideas and resources on maintenance, operations and aircraft requirements. This also gives them a stronger position in their negotiations with the manufacturers as well as with their governments.

58. The latter are now very much involved in all sorts of technical discussions and instead of two-party discussions the government administration has become such an important third party that the negotiations are protracted and decisions are delayed. As this process is being repeated with the national governments, the question arises as to why the government agencies concerned should not adopt a common approach and act as a consortium of government agencies. Through this concentration of authority, the decision-making process could be speeded up and would automatically force this consortium to deal with essential elements and not unnecessary details.

59. In the competitive world of aviation, timing is very important once agreement to go ahead is reached. There is no doubt that the American industry will make every effort to keep the market it now has. Not only is government policy important in the decision-making process, the governments should also use their influence to lower air fares within the Western European countries, execute a regional policy in which the air routes could play a vital rôle and finally organise a European Aviation Agency.

III. *The interdependence of civil and military markets*

60. History since the second world war clearly illustrates the importance of the military market for the aeronautical industry. It was not by chance that commercial aviation made such great strides immediately after the second world war. The United States had to wage a war on very distant overseas fronts and had to build up a system of military air transportation accordingly. To sustain both the Atlantic and Pacific fronts heavy aircraft for transporting troops and equipment had to be produced on an enormous scale. For instance, in 1943 the United States industry built 85,000 fighter and military transport aircraft. Completely new flying standards were established thanks to the millions of flight hours registered by military aircraft.

civils, tendent à se procurer leurs appareils hors d'Europe par souci de conserver le maximum d'indépendance ;

- (f) l'amortissement des coûts de développement devient de plus en plus difficile, étant donné qu'ils représentent en moyenne 30 à 40 fois le prix de l'avion (60 à 70 fois dans le cas de Concorde). Pour l'Airbus, les coûts de recherche et de développement ne seront amortis que si l'on vend de 250 à 300 appareils. Comme le marché européen est insuffisant pour cela, il est nécessaire de prévoir l'exportation sur le marché mondial.

54. Pour remédier à cet état de choses, les gouvernements intéressés devraient harmoniser les procédures de garantie de change et renforcer la garantie contre la hausse des prix, les conditions de crédit privilégiées en coût et en durée devraient être analogues à celles qui sont accordées par les constructeurs américains, et il faudrait revoir les régimes douaniers.

55. Pour des raisons économiques, l'industrie aérospatiale européenne doit rechercher une coopération complète au niveau du développement ; la vente de ses produits doit être largement encouragée dans les pays non européens ; les gouvernements européens doivent créer un marché communautaire des produits de l'industrie aérospatiale et supprimer enfin les obstacles juridiques, fiscaux et monétaires que rencontrent actuellement les appareils européens et les autres produits de cette industrie.

56. Pour que l'industrie aéronautique repose sur une base solide, il est essentiel que les gouvernements européens aient la volonté politique d'avoir une industrie aérospatiale européenne, et cette volonté doit se maintenir pendant une très longue période. Elle doit, en outre, s'accompagner d'un objectif politique susceptible de justifier l'existence de cette industrie aérospatiale européenne. Cela signifie qu'il doit y avoir, avant tout, une politique de défense commune — votre rapporteur examinera les aspects militaires dans un autre chapitre — et, par conséquent, une politique commune de transport aérien commercial. Il est évident que le produit doit répondre aux besoins de l'utilisateur et qu'il doit être compétitif, du point de vue commercial, aux yeux des compagnies aériennes.

57. Celles-ci ont déjà formé deux grands groupements — KSSU et ATLAS — ce qui pourrait

aboutir à une unification des idées et des ressources en ce qui concerne la maintenance, l'exploitation et les besoins en appareils. Cela renforce, par ailleurs, leur position dans les négociations qu'elles mènent avec les constructeurs et avec les gouvernements.

58. Ceux-ci interviennent maintenant très fréquemment dans toutes sortes de discussions techniques qui, de bipartites, deviennent tripartites étant donné l'importance des fonctionnaires gouvernementaux, de sorte que les négociations traînent en longueur et que les décisions sont différées. Comme ce processus se répète au sein des gouvernements nationaux, on peut se demander si les organismes gouvernementaux intéressés ne devraient pas adopter une politique commune et former comme un consortium d'agences gouvernementales. Cette centralisation de l'autorité permettrait d'accélérer la procédure de décision et obligerait automatiquement le consortium à aller à l'essentiel sans s'arrêter aux détails superflus.

59. Dans le monde de concurrence qu'est celui de l'aéronautique, le facteur temps a une importance considérable, une fois que la décision d'aller de l'avant a été prise. Il est hors de doute que l'industrie américaine s'efforcera par tous les moyens de conserver ses marchés actuels. Les gouvernements jouent un rôle important dans la procédure de décision, mais ils devraient aussi user de leur influence pour faire baisser les tarifs intérieurs en Europe occidentale, mettre en œuvre une politique régionale dans laquelle les liaisons interurbaines pourraient jouer un rôle essentiel et, enfin, créer une Agence de l'aviation civile européenne.

III. *L'interdépendance des marchés civil et militaire*

60. Les événements qui se sont déroulés depuis la deuxième guerre mondiale illustrent bien l'importance du marché militaire pour l'industrie aéronautique et ce n'est pas un hasard si, pendant cette période, l'aviation commerciale a connu un développement aussi considérable. Les Etats-Unis devaient mener un conflit sur de très longues lignes extérieures et ils ont été amenés, en conséquence, à mettre sur pied un système de transport militaire aérien. Pour intervenir à la fois sur les fronts de l'Atlantique et du Pacifique, il fallait réaliser, sur une très grande échelle, des avions de fort tonnage pour le transport des troupes et du matériel. L'industrie américaine a construit, par exemple en 1943, quelque 85.000 avions militaires de combat et de

61. After the war, civil transport aircraft, propelled by the same type of engines as the military aircraft, could be developed without delay since all the technical conditions for commercial flights had been met through the efforts of American manufacturers to meet the requirements of global strategy.

62. Immediately after the war, European governments, many of them with colonial problems, needed all the transport aircraft they could muster to re-establish the necessary connections. They accepted American regulations and organisations. They accepted American regulations and organisations in order to use these aircraft as soon as possible.

63. Today the military market for aircraft and missiles of the WEU countries can be estimated at \$15.4 billion. The comparable United States figure is \$40.1 billion. Of the total of \$15.4 billion, half is of United States origin, the United Kingdom and France being the only countries taking a quarter or less of their requirements from the United States. The European military market for the period 1968-80 would be about \$35 billion plus or minus about 15 %. Up to 1973 an important part of this sum has already been spent but the greater part will be absorbed by the military programmes now being processed such as the Anglo-French helicopter programme, the Jaguar, the Martel missiles and the MRCA. The latter, in which the United Kingdom, Italy and Germany are partners, is the most important co-ordinated effort so far accomplished by European countries when one takes into account the aspects of advanced technology and the quantities probably to be ordered.

64. In the fields of airframes, engines and other equipment, considerable progress has been made and there has been a spectacular improvement in aircraft performance. For instance, the 1948 Rolls-Royce jet engine had a thrust of 2,300 kg. whereas the present-day JT.9 engine of the Boeing 747 has a thrust of 20,000 kg. This considerable progress had of course a great impact on the cost of equipment ; the price of fighter aircraft has increased fourfold and that of large civil aircraft even more.

65. On the military side this great increase in costs has led to a reduction in the number of fighter aircraft in service throughout the world. For instance, the Panavia 200 costs \$11,000 million for 800 aircraft, including research and development.

66. In the field of airframes the research, development and mass production of the B-47 and B-52 bombers led to the Boeing 707 civil aircraft. Many other examples could be given of the interdependence of civil and military aeronautical work in the aerospace industry. This is, however, particularly true where equipment and propulsion are concerned.

67. The requirements of British or American strategic bomber navigation led to the development of electronic systems to guide the aircraft from the ground. Military needs accelerated the generalisation of radar on board aircraft. Decca-type navigation systems and methods of charting itineraries on the pilot's instrument panel are also of military origin. The same is true of air position indicators, and the inertial guidance system first developed for missiles and military aircraft, and now adapted for the navigation of commercial aircraft. New approach and landing systems have been elaborated because of military needs. Miniaturisation of electronic equipment and other systems now being developed will be used tomorrow in civil aircraft. Many new materials, light alloys, glass fibre, high resistance steel have been used in military aircraft and missiles and are now being considered for general use.

68. As far as propulsion systems are concerned the military contribution to the development of commercial propulsion techniques is most evident because it affects nearly all civil aircraft. The first jet engines were first installed in Canberra bombers and then in Hawker Hunter fighters and afterwards in civil aircraft such as the Caravelle. The Olympus jet engine was first mounted on the Vulcan bomber and a more developed type of this engine now equips the Concorde. The decision of the British Government in the second half of the 1960s to stop the development of the TSR-2 attack and reconnaissance aircraft deprived the Concorde project of the flying test bench which this military aircraft

transport. Grâce aux millions d'heures de vol accumulées par les avions militaires, de toutes nouvelles normes d'exploitation commerciale ont été établies.

61. Après la guerre, des avions de transport civils propulsés par le même type de moteurs ont pu être rapidement développés, puisque toutes les conditions techniques du vol commercial avaient été satisfaites grâce aux efforts déployés par les constructeurs américains pour répondre aux exigences d'une stratégie globale.

62. Au lendemain du conflit mondial, les gouvernements européens — nombre d'entre eux étaient aux prises avec des problèmes coloniaux — avaient besoin de tous les avions de transport disponibles pour rétablir les liaisons nécessaires. Pour les utiliser aussi rapidement que possible, ils ont adopté les réglementations et les systèmes américains.

63. Aujourd'hui, le marché militaire des avions et des missiles dans les pays de l'U.E.O. peut être évalué à 15,4 milliards de dollars (le chiffre correspondant est 40,1 milliards pour les États-Unis). Sur ce total, 50 % du matériel est d'origine américaine, le Royaume-Uni et la France étant les seuls pays pour lesquels cette part est égale ou inférieure à 25 %. Pour la période 1968-1980, le marché militaire européen sera de l'ordre de 35 milliards de dollars, plus ou moins 15 % environ. A la fin de 1973, une fraction importante de cette somme sera déjà dépensée, mais la majeure partie sera absorbée par les programmes militaires actuellement en cours tels que le programme anglo-français d'hélicoptères, le Jaguar, les missiles Martel et le MRCA. Ce dernier, auquel participent le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne, constitue l'effort coordonné le plus important accompli jusqu'à présent par les pays européens si l'on tient compte des techniques avancées qu'il implique et le nombre d'unités qui seront probablement commandées.

64. Dans le domaine des cellules, des moteurs et des équipements divers, l'évolution a été considérable et les performances des avions ont augmenté de façon spectaculaire. En 1948, par exemple, le réacteur Rolls-Royce avait une poussée de 2.300 kg, tandis qu'aujourd'hui, le moteur JT.9 du Boeing 747 atteint 20.000 kg. Cette évolution considérable a naturellement eu une grande incidence sur le coût des matériels ; le prix des avions de combat a été multiplié par quatre et celui des grands avions civils a subi une aggravation encore plus grande.

65. Sur le plan militaire, cette forte hausse des coûts a entraîné une réduction du nombre des avions de combat en service dans le monde. Par exemple, le Panavia 200 coûte 11 milliards de dollars pour 800 appareils, recherche et développement compris.

66. Dans le domaine des cellules, l'étude, la réalisation et la production en grande série des bombardiers B-47 et B-52 ont conduit aux Boeing 707 de transport civil. On pourrait donner bien d'autres exemples de l'interdépendance des recherches aéronautiques et aérospatiales, tant civiles que militaires, mais cela est particulièrement vrai en matière d'équipements et de propulseurs.

67. Ce sont les impératifs de la navigation des bombardiers stratégiques, qu'ils soient américains ou britanniques, qui ont conduit à la mise au point de systèmes électroniques pour le guidage des avions à partir du sol. Ce sont les besoins du combat qui ont accéléré la généralisation des radars de bord. Les militaires sont aussi à l'origine des systèmes de navigation du type Decca et des méthodes de représentation cartographique des itinéraires sur la planche de bord du pilote. Il en est de même pour les indicateurs de position dans l'air et les systèmes inertiels, d'abord étudiés pour le guidage des engins, puis des avions militaires, et aujourd'hui adaptés à la navigation des appareils commerciaux. C'est encore aux besoins militaires que l'on doit la mise au point de nouveaux systèmes d'approche et d'atterrissage. La miniaturisation des équipements électroniques et d'autres systèmes actuellement à l'étude seront utilisés demain sur les avions civils. De nombreux matériaux nouveaux, alliages légers, fibres de verre, aciers à haute résistance, ont été essayés sur les avions militaires et les missiles et l'on envisage maintenant d'en généraliser l'utilisation.

68. En ce qui concerne les propulseurs, la contribution des militaires au développement des techniques de propulsion commerciale est manifeste parce qu'elle intéresse la quasi-totalité des avions civils. Les premiers réacteurs ont été installés sur les bombardiers Canberra, puis sur les chasseurs Hawker Hunter, et ensuite sur des avions civils comme la Caravelle. Le réacteur Olympus, d'abord monté sur le bombardier Vulcan, a donné une version évoluée qui équipe maintenant le Concorde. La décision prise par le gouvernement britannique, vers la fin des années 1960, de mettre un terme à la carrière de l'avion d'attaque et de reconnaissance TSR-2 a privé le projet Concorde du banc d'essais volant

would have provided. Many other derivatives could be given from lines of engines developed by Pratt and Whitney or General Electric. From some versions nearly 10,000 engines have been built.

69. Yet one other example, the engine which will be used in the Airbus is a General Electric engine developed to propel the heavy cargo aircraft, the Lockheed Galaxy of the United States air force.

70. As European industry needs American know-how and American engine trials, collaboration between European and American engine manufacturers cannot but be encouraged. Moreover, equipping European aircraft with American engines helps the European airframe industry to penetrate the American market.

71. The European airframe industry is not yet as efficient as the American industry. Military and civil budgets allow the United States to have a turnover four times higher than Europe employing only twice as many persons.

72. In the engine industry the number of persons employed is about the same in Europe as in America: 91,000 to 96,000. Per capita turnover in Europe varies from one firm to another around 1.8 to 3 times lower than that of General Electric in the United States.

73. It should be borne in mind that the European defence budgets are relatively low and are still being reduced further, whereas the United States defence budget stays at the same level. As it is inconceivable for an aircraft engine industry to exist unless at least 50 % of its work is military, the need for Europe to collaborate with the United States has to be acknowledged.

IV. Co-operation between the United States and Europe

74. Although there is no lack of competition between the United States and Europe over the whole range of aeronautical products, both parties realise that they still have to collaborate. Collaboration is of major importance where engines are concerned. Engineers from SNECMA and Rolls-Royce have been collaborating for a long time with United States firms such as General Electric and Pratt and Whitney.

75. European aircraft have been equipped with American engines and vice versa, the most famous case being, of course, the fitting of Rolls-Royce RB-211 engines in the Lockheed 10-11. The new British project, the HS-146, will be equipped with a Lycoming engine.

76. Mr. Ziegler of SNIAS and even the President of the French Republic himself referred to the possibility of co-operation with the United States on a second generation Concorde, a project which could be achieved in 1985.

77. It should be underlined that there is no question of acting against the United States aeronautical industry, but the European industry must ensure that it is strong enough to negotiate on an equal footing. This long-range aim can be achieved successfully only if a long-term policy is defined and backed jointly by European governments, users and industry.

78. Without this, there will not be a European partner. The United States has always had to deal with individual European governments which, according to their position in the aeronautical field, have pursued a variety of policies.

79. The United Kingdom and France have maintained or developed a fairly large aircraft industry based on the requirements of their own defence and the national civil market.

80. Italy and Germany both have a rather limited aircraft capacity, whether judged by their home markets or by their gross national product.

81. The historical development of procurement of military aircraft in particular has led to a certain imbalance in the European aircraft industry. The special situations of Italy and Germany allowed American industry to conquer an important part of the European military aircraft market. At the same time, European industry does not have the same facilities in the United States for selling military aircraft. As the military sector constitutes 50 % of the market, this imbalance created a weakness which had important repercussions on the ability of the industry to be competitive in the civil and transport aircraft market.

82. The United States home market is about 50 % of the world market for transport aircraft as compared to 25 to 30 % for Europe and about

que devaient lui fournir les militaires. On pourrait citer de nombreuses autres familles de moteurs ainsi que les dérivés réalisés par Pratt & Whitney ou General Electric. Dans certains cas, près de 10.000 moteurs ont été construits.

69. Un dernier exemple : le propulseur qui équipera l'Airbus est un réacteur General Electric développé pour propulser le gros cargo Lockheed Galaxy de l'armée de l'air américaine.

70. Comme l'industrie européenne a besoin des techniques opérationnelles et des essais de moteurs américains, la collaboration entre les motoristes européens et américains ne peut être qu'encouragée. De plus, la motorisation d'avions européens par des moteurs américains aide la pénétration de l'industrie européenne des cellules sur le marché américain.

71. Les avionneurs européens ne sont pas encore aussi efficaces que leurs homologues américains. Les budgets militaire et civil permettent aux Etats-Unis d'avoir un chiffre d'affaires quatre fois plus élevé que l'Europe, alors qu'ils n'emploient que le double de personnes.

72. Chez les motoristes, les effectifs sont du même ordre de grandeur en Europe et en Amérique : 91.000 contre 96.000. Le chiffre d'affaires par emploi varie en Europe selon les sociétés : il est de 1,8 à 3 fois plus faible que celui réalisé par General Electric aux Etats-Unis.

73. Enfin, il ne faut pas oublier que les budgets de défense en Europe sont relativement faibles et qu'ils ont tendance à décroître, tandis que le budget de défense américain reste inchangé. Comme il n'est pas concevable qu'une industrie des moteurs puisse vivre si 50 % au moins de son activité n'est pas d'ordre militaire, il faut donc admettre la nécessité pour l'Europe de collaborer avec les Etats-Unis.

IV. Coopération entre les Etats-Unis et l'Europe

74. Bien que les Etats-Unis et l'Europe soient en concurrence pour toute la gamme des produits aéronautiques, on n'en reconnaît pas moins, de part et d'autre, la nécessité de collaborer et cela tout particulièrement dans le domaine des moteurs. Il y a longtemps que les ingénieurs de la S.N.E.C.M.A. et de Rolls-Royce collaborent avec des firmes américaines telles que General Electric et Pratt & Whitney.

75. Des avions européens ont été dotés de moteurs américains et vice-versa, l'exemple le plus fameux étant naturellement le Lockheed 10-11 équipé des moteurs Rolls-Royce RB-211. Le nouvel appareil britannique, le HS-146, recevra des moteurs Lycoming.

76. M. Ziegler, de la S.N.I.A.S., et le Président de la République française lui-même, ont évoqué les possibilités de coopération avec les Etats-Unis pour la construction d'un Concorde de seconde génération, projet qui pourrait être réalisé en 1985.

77. Il convient de souligner qu'il ne s'agit pas de combattre l'industrie aéronautique américaine, mais l'industrie européenne doit s'assurer une position assez forte pour négocier sur un pied d'égalité. Ce but à long terme ne peut être atteint que grâce à une politique à long terme définie et soutenue conjointement par les gouvernements européens, les utilisateurs et l'industrie.

78. Autrement, il n'y aura pas de partenaire européen. Les Etats-Unis ont toujours dû traiter avec des gouvernements européens isolés qui, selon leur position dans le domaine aéronautique, menaient des politiques différentes.

79. Le Royaume-Uni et la France ont conservé, ou développé, une industrie aéronautique assez importante qui s'appuie sur les besoins de leur propre défense et le marché civil national.

80. L'Italie et l'Allemagne ont toutes deux un potentiel assez limité par rapport à leur marché intérieur ou leur produit national brut.

81. L'évolution des politiques d'acquisition des appareils militaires, notamment, a provoqué avec le temps un certain déséquilibre dans l'industrie aéronautique européenne. La situation particulière de l'Italie et de l'Allemagne a permis à l'industrie américaine de conquérir une part importante du marché européen des avions militaires, mais, parallèlement, l'industrie européenne n'a pas disposé des mêmes facilités pour la vente de ses avions militaires sur le marché américain. Comme le secteur militaire représente 50 % du marché, ce déséquilibre s'est traduit par un affaiblissement qui a d'importantes répercussions sur les capacités compétitives de cette industrie sur le marché des avions de transport civils.

82. Le marché intérieur américain représente environ 50 % du marché mondial des avions de transport contre 25 à 30 % pour l'Europe, et le

the same percentage for the rest of the world. The United States Government has consequently followed a "buy American" policy which in some cases is even set out in United States Federal laws.

83. The dominant American position in Europe and in the rest of the world is and will be defended and, having to deal with different countries bilaterally, the United States is in a strong position. In Italy, for instance, industry feels that for the time being a head-on clash with American industry is not realistic. Industry should seek some form of co-operation, at least for so long as its efficiency falls short of that of American industry. They consider that because of its enormous investments, product quality and worldwide commercial network, the position of American industry is so strong that it is practically impossible, in view of the present size of the European industry, to compete with it. They agree that European products are technically up to date and of good quality, but sales organisations and especially after-sales service are not yet quite strong enough to assure commercial success. The fear also exists that the American

industry might conclude a partnership with the Japanese aircraft industry which could have serious consequences for the European industry. They therefore consider that it is not realistic to refuse to collaborate with the American industry.

84. In order to maintain its preponderant position on the world market, the United States has taken a number of measures to promote export sales for its aircraft industry. One such measure is the establishment of the Export-Import Bank for the purpose of promoting sales of the aircraft and equipment on the civil market. Credit up to 40 or 45 % of the market price of the aircraft equipment is given to all countries at a fixed interest rate of 6 % for a period of up to ten years. If this loan is not sufficient, further loans may be obtained from commercial banks in the United States with the possibility of guarantees by the Export-Import Bank. The bank has therefore assumed an important rôle in financing the export of transport aircraft and equipment. The following are Export-Import Bank jet loan authorisations :

	Financial Year							
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Total (\$ million)	1	76	677	295	189	588	462	600
% of Export-Import total		6.9	26.9	12.0	15.0	28.1	20.7	19.6
% of non-military		12.7	41.9	18.0	18.2	32.5	23.5	23.3

85. For the military market, the United States has adopted the military assistance programme and foreign military sales act. According to this act, the United States Government can lend money or give military equipment to other governments outright. Military aid in 1972 was more than \$1,500 million. For instance, it gave Greece \$70 million so that it could buy Phantom aircraft ; for the rest of the purchase price credit was given with an interest of 5.5 %. So that Turkey could buy 40 Phantoms, a loan of \$100 million was given.

86. Apart from these direct financial measures, the United States Government has also adopted a number of protectionist measures which are detrimental to the European aeronautical industry. Well known is the 5 % customs duty to be paid on all equipment exported from Europe to the United States, whereas no European duty exists for American equipment. Fiscal measures are based on the "buy American" act giving a 7 % reduction when American equipment is bought. Domestic international sales corporations, which are ventures established especially to promote exports, obtain tax exemption on 50 %

pourcentage est à peu près le même pour le reste du monde. Le gouvernement américain a donc suivi la politique « Achetez américain » et l'a parfois même inscrite dans la législation fédérale.

83. La prédominance des Etats-Unis en Europe et dans le reste du monde est et sera défendue et, comme les Etats-Unis traitent avec les autres pays sur une base bilatérale, ils sont en position de force. En Italie, par exemple, l'industrie estime, qu'à l'heure actuelle, un choc frontal avec l'industrie américaine ne serait pas réaliste et qu'il convient de rechercher une certaine coopération, aussi longtemps du moins qu'elle n'aura pas atteint l'efficacité de son homologue d'outre-Atlantique. On considère que, du fait de ses énormes investissements, de la qualité de ses produits et de l'existence de son réseau commercial mondial, la position de l'industrie américaine est si forte qu'elle est pratiquement inattaquable, compte tenu des dimensions actuelles de l'industrie européenne. Même si les produits européens sont techniquement modernes et de bonne qualité, ils ne disposent pas encore de services de vente, et surtout de services après-vente, suffisants pour

en faire des succès commerciaux. On redoute aussi que l'industrie américaine s'allie à l'industrie aéronautique japonaise, ce qui pourrait avoir de graves conséquences pour l'industrie européenne. On considère donc qu'il n'est pas réaliste de refuser de collaborer avec l'industrie américaine.

84. Pour conserver leur prédominance sur le marché mondial, les Etats-Unis ont pris un certain nombre de mesures destinées à favoriser les exportations de produits aéronautiques, et ils ont notamment fondé l'Export-Import Bank en vue d'encourager la vente d'avions et d'équipements sur le marché civil. Tous les pays peuvent bénéficier d'un crédit atteignant jusqu'à 40 ou 45 % du prix d'achat à un taux d'intérêt fixe de 6 %, sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Si ce prêt ne suffit pas, les banques d'affaires américaines peuvent accorder des prêts supplémentaires éventuellement garantis par l'Export-Import Bank. Celle-ci a donc joué un rôle important dans le financement de l'exportation des avions de transport et des équipements. Voici un tableau des autorisations de prêts qu'elle a accordées pour les avions à réaction :

	Exercices financiers							
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Total (en millions de dollars)	1	76	677	295	189	588	462	600
Pourcentage du total Export-Import		6,9	26,9	12,0	15,0	28,1	20,7	19,6
Pourcentage des produits non militaires		12,7	41,9	18,0	18,2	32,5	23,5	23,3

85. Pour le marché militaire, les Etats-Unis ont adopté la loi sur le programme d'assistance militaire et de ventes militaires à l'étranger, qui permet au gouvernement américain de consentir des prêts ou de fournir directement du matériel militaire aux autres pays. L'aide militaire a dépassé 1 milliard et demi de dollars en 1972. Par exemple, 70 millions de dollars ont été fournis à la Grèce pour l'achat de Phantom, le solde étant financé à un taux d'intérêt de 5,5 %. Un prêt de 100 millions de dollars a été également consenti à la Turquie pour l'achat de 40 Phantom.

86. Outre ces dispositions concernant l'aide financière directe, le gouvernement américain a également adopté un certain nombre de mesures protectionnistes qui portent préjudice à l'industrie aéronautique européenne. Nul n'ignore que les exportations européennes aux Etats-Unis sont frappées d'un droit de 5 %, alors que le matériel américain entre en franchise en Europe. Des mesures fiscales fondées sur la loi « Achetez américain » accordent une réduction de 7 % sur les achats de matériel américain. Les Sociétés pour la vente des produits nationaux à l'étranger, entreprises spécialement créées pour favoriser les

of their earnings. Financial measures such as the ban on financing by the Export-Import Bank of, for instance, American engines used in European planes such as Airbus or Mercure, have also been adopted. Other measures concern the ban on selling to Eastern European countries equipment which might be considered of strategic importance. Political economic measures concern the trading in of old or secondhand equipment in exchange for new equipment against prices clearly above the market.

87. It is clear that the European governments should take measures against this array of American measures, especially since the revaluation of some European currencies and the devaluation of the dollar have handicapped the European industry by some 15 to 20 %. To this must be added rising prices due to inflation which is continuously more pronounced in Europe than in the United States.

V. Technical aspects

88. In the recommendation drawn from his first report, your Rapporteur invited the Ministers of the member countries concerned to set up a specialised European aeronautical agency as soon as the code of certification and airworthiness had been adopted. The Council replied that the aim of technical harmonisation on certificates of airworthiness must first be achieved before the formal establishment of a specialised European airworthiness and certification agency can, if necessary, be considered. The International Association of Aerospace Equipment Manufacturers, AICMA, has played an important rôle in preparing for harmonisation. One of its fields of action is to encourage and develop common approaches to common problems. Its aim is to improve the European air transport system as a whole. The first result of its work might well be demonstrated in the airworthiness field. There, AICMA played a decisive rôle in setting up the Joint Steering Committee grouping representatives of the aviation administrations and airworthiness authorities of the WEU countries (without Luxembourg) plus Sweden, and representatives of the corresponding national aerospace industries. In the first stage the Joint Steering Committee undertook to issue consistent common requirements and in

the second stage will promote mandatory common requirements.

89. The AICMA Airworthiness Committee studies joint airworthiness requirements and has also taken an interest in environmental aspects. The basis on which the committee works is two-fold: on the one hand requirements have to be acceptable to the major manufacturing States of Europe and, on the other hand, to the Federal Aviation Administration of the United States. The airworthiness authorities in Europe have established an airworthiness steering committee as they alone have the right to issue and implement joint airworthiness requirements.

90. Where relations with the United States are concerned, a major effort is made to keep differences between European and American requirements to a minimum. Co-operation with the aerospace industries association of the United States is continuous.

91. Results have been obtained in several fields and in 1974 many more joint airworthiness requirements will be issued. Until now they concern only civil aircraft equipment.

92. As airworthiness requirements by nature have to cover different types of technology, a lot of interpretation will be required. It is quite obvious that an organisation such as a specialised European aeronautical agency will have to be established to fulfil this task.

93. On environmental problems, the committee is of the opinion that detrimental effects of aircraft, such as external noise and pollution, would require special study. A first step is to consider the proposed requirements issued by the environmental protection agency in the United States.

94. The AICMA Technical and Industrial Committee has been established to promote harmonisation in technical areas where companies come into contact with each other when working in collaboration on a common aircraft programme. Friction might arise from management structure, legal structures, materials and process specification, measuring systems, costing systems, etc. On all these points the habits and regulations differ from country to country and often also from company to company. The work of the committee will also facilitate any future concentration of the aerospace industry.

exportations, obtiennent une réduction d'impôts de 50 % sur leurs bénéficiaires. Des mesures telles que l'interdiction pour l'Export-Import Bank, par exemple, de financer les moteurs américains destinés à équiper les avions européens comme l'Airbus et le Mercure, ont également été adoptées. D'autres mesures concernent l'interdiction de vendre aux pays d'Europe orientale des matériels qui peuvent être considérés comme ayant une importance stratégique. Enfin, des mesures politico-économiques portent sur l'échange de matériels anciens ou de seconde main contre des matériels neufs à des prix nettement supérieurs à ceux du marché.

87. Il est évident que les gouvernements européens devraient prendre des mesures contre cet éventail de mesures prises par les Américains, d'autant plus que la réévaluation de certaines monnaies européennes et la dévaluation du dollar ont pénalisé de 15 à 20 % l'industrie européenne. Il faut ajouter à cela la hausse des prix due à l'inflation qui continue d'être plus marquée en Europe qu'aux Etats-Unis.

V. Aspects techniques

88. Dans la recommandation accompagnant son premier rapport, votre rapporteur invitait les ministres des pays intéressés à créer une agence aéronautique européenne spécialisée dès que le code des règlements de certification et de navigabilité aurait été adopté. Dans sa réponse, le Conseil a déclaré que l'harmonisation technique recherchée en matière de certificats de navigabilité devrait être réalisée avant que l'on puisse envisager, si cela apparaît nécessaire, la création officielle d'une agence européenne spécialisée de certification et de navigabilité. L'Association Internationale des Constructeurs de Matériel Aérospatial (A.I.C.M.A.) a joué un rôle important dans la préparation de cette harmonisation. L'une des directions dans lesquelles elle exerce son action a été la promotion et le développement d'approches communes des problèmes communs, en vue d'améliorer le système du transport aérien européen dans son ensemble. Les premiers résultats pourraient fort bien se manifester dans le domaine de la navigabilité, où elle a joué un rôle déterminant dans la création du Comité directeur commun groupant les administrations compétentes des pays de l'U.E.O. (moins le Luxembourg, plus la Suède), ainsi que des représentants des industries nationales aérospatiales correspondantes. Dans une première phase, le Comité directeur

commun s'est donné pour tâche de publier un code commun compatible et, dans une seconde, de promouvoir un code commun obligatoire.

89. Le Comité de navigabilité de l'A.I.C.M.A. étudie les normes communes en ce domaine et s'intéresse également à l'environnement. Ses travaux s'inspirent de deux principes : ces normes doivent être acceptables, d'une part, par les grands pays constructeurs européens, d'autre part, par la *Federal Aviation Administration* aux Etats-Unis. Les autorités européennes compétentes en matière de navigabilité ont créé un comité directeur, puisqu'elles sont seules habilitées à édicter et à appliquer des normes de navigabilité communes.

90. S'agissant des relations avec les Etats-Unis, un grand effort est accompli pour réduire au minimum les différences entre les normes européennes et américaines. La coopération avec l'association des industries aérospatiales américaines est permanente.

91. Des résultats ont été obtenus dans plusieurs domaines et, en 1974, un grand nombre de nouvelles normes communes de navigabilité seront publiées. Jusqu'à présent, elles ne concernent que les équipements des avions civils.

92. Comme les normes de navigabilité doivent, par définition, couvrir différents types de produits technologiques, un grand travail d'interprétation sera nécessaire. Pour s'acquitter de cette tâche, une organisation — une agence aéronautique européenne spécialisée, par exemple — sera de toute évidence nécessaire.

93. En ce qui concerne l'environnement, le comité estime que les nuisances provoquées par les avions, par exemple le bruit extérieur et la pollution, exigeront une étude particulière. Une première démarche consistera à examiner les propositions de normes publiées aux Etats-Unis par l'agence de protection de l'environnement.

94. Le Comité technique et industriel de l'A.I.C.M.A. a été créé pour encourager l'harmonisation dans les secteurs techniques où les firmes entrent en contact lorsqu'elles travaillent en collaboration sur un programme commun. Des frictions peuvent apparaître dans les structures de gestion, les structures juridiques, les spécifications concernant les matériaux et les procédures, les systèmes de mesures, les systèmes d'évaluation des coûts, etc. Sur tous ces points, les habitudes et les règles diffèrent d'un pays à l'autre et, souvent, d'un constructeur à l'autre. L'activité du comité facilitera également toute

95. The committee's first results were recommendations on mastering and interchangeability tooling and costing definitions.

96. For military aircraft there is no common airworthiness code. Some countries use their own, some countries have no code at all, some countries use American requirements, decisions being taken on an ad hoc basis.

97. Within the NATO framework, quality assurance requirements for military hardware, not only aircraft, were agreed between the NATO countries. Such harmonised requirements are not available for commercial aircraft.

98. The AICMA Standardisation Committee, in co-operation with the Technical and Industrial Committee, hopes to take a number of steps to solve these problems which are complicated by national and company considerations.

99. As indicated by its name, the Standardisation Committee was set up to provide more effective ways of co-operating at the design and manufacturing stages. It will ensure effective interchangeability of hardware, regardless of company or country, and should produce cost benefits for the manufacturer and customer. The committee works in collaboration with the Comité européen de normalisation (CEN) in order to produce European aerospace standards. The AICMA committees will be responsible for preparing the draft aerospace standards. Working in close liaison, AICMA, CEN, the national standardisation organisation and the official services will ensure that the draft proposals will to produce European aerospace standards. The CEN procedure will be used to have them approved and they will be published in the three principal European languages.

100. The first AICMA standards were approved at the end of 1972. Some 50 are now ready and in the very near future the subsequent 300 should be converted into Euro-standards for application as such throughout Europe.

VI. Technological collaboration between the airlines

101. As your Rapporteur said in paragraph 72 of his first report, the airlines started to collaborate on technological matters after the breakdown of negotiations on Air Union which covered procurement policy and commercial aspects but which left aside the technical aspects. A number of airlines using the same types of planes then concluded maintenance agreements. The two groupings — KSSU and ATLAS — were formed at the time Jumbo jets were introduced. The KSSU group however came together not only for technical reasons but also because these airlines had the same opinion on air transport which they refused to see merely as a public service but rather as a business which needed to make a profit or else disappear. It was decided that the economic obstacles connected with the technical operation of Jumbo jets could best be solved in the framework of international co-operation. The first contacts between the airlines of the KSSU group showed that identical aircraft was a first requirement to make technical collaboration economically worthwhile. They therefore decided in June 1969 to place a joint order for 36 DC.10s representing an investment of \$830 million. In 1970, an outline agreement was reached which laid down the following aims :

- (a) maximum standardisation ;
- (b) division of the work load for a number of servicing jobs ;
- (c) common purchase of spare parts ;
- (d) technical and operational co-operation through exchange of crews, exchange and pooling of aircraft and equipment, joint use of infrastructure and staff training.

102. A steering committee supervises and co-ordinates activities, lays down general policy and settles outstanding problems. In order to

concentration éventuelle de l'industrie aérospatiale.

95. Ses travaux se sont déjà traduits par deux recommandations : l'une sur la méthode de contrôle de l'interchangeabilité et de la politique d'outillage, l'autre sur la terminologie sur le prix des avions.

96. Il n'existe pas de code commun de navigabilité pour les avions militaires. Certains pays utilisent leur code national, d'autres en sont totalement dépourvus, d'autres encore utilisent les normes américaines, en prenant les décisions en fonction des circonstances.

97. Dans le cadre de l'O.T.A.N., les pays membres ont arrêté des normes de qualité pour les matériels militaires, et pas seulement pour les avions. Il n'existe aucune harmonisation semblable pour les avions commerciaux.

98. Le Comité de normalisation de l'A.I.C.M.A. espère prendre, en coopération avec le Comité technique et industriel, un certain nombre de mesures pour résoudre ces problèmes que compliquent encore des considérations nationales et des considérations propres à chaque firme.

99. Comme l'indique son nom, le Comité de normalisation a été créé pour fournir des modes de coopération plus efficaces au stade de la conception et de la construction. Il veillera à assurer une interchangeabilité réelle des matériels — indépendamment de la société ou du pays — qui devrait être rentable pour le constructeur et l'utilisateur. Le Comité travaille en collaboration avec le Comité Européen de Normalisation (C.E.N.) pour formuler des normes aérospatiales européennes. Les comités de l'A.I.C.M.A. seront chargés de préparer les projets de normes. L'A.I.C.M.A., le C.E.N., l'organisation nationale de normalisation et les services officiels travailleront en étroite liaison pour faire en sorte que ces projets soient acceptables comme normes européennes officielles. Une fois approuvées grâce à la procédure du C.E.N., elles seront publiées dans les trois principales langues européennes.

100. Les premières normes de l'A.I.C.M.A. ont été approuvées à la fin de 1972. Une cinquantaine sont aujourd'hui en état et les trois centaines qui suivront devraient, dans un avenir très proche, être transformées en Euronormes s'imposant comme telles dans toute l'Europe.

VI. Collaboration technique entre les compagnies aériennes

101. Comme votre rapporteur l'indiquait dans son premier rapport, au paragraphe 72, les compagnies aériennes ont commencé à collaborer sur la technique après les négociations sur Air Union qui couvraient la politique des achats, les aspects commerciaux, mais laissaient de côté la technique. Un certain nombre de compagnies utilisant les mêmes types d'avions ont alors conclu des accords de maintenance. Les deux groupes — KSSU et ATLAS — ont été formés au moment de l'introduction des avions de transport à grande capacité (Jumbo jets). Toutefois le KSSU n'a pas été créé seulement pour des raisons techniques, mais surtout parce que les compagnies aériennes participantes avaient la même opinion sur le transport aérien qu'elles se refusaient à considérer uniquement comme un service public, mais plutôt comme une affaire qui devait faire des profits ou bien disparaître. Il fut décidé que la meilleure manière de surmonter les obstacles économiques liés à l'exploitation technique des avions de transport à grande capacité serait trouvée dans le cadre d'une coopération internationale. Les premiers contacts établis entre les compagnies aériennes du groupe KSSU ont montré qu'il fallait, en premier lieu, que les avions utilisés soient identiques pour que la collaboration technique soit valable sur le plan économique. Il fut donc décidé en juin 1969, de passer commande de 36 DC.10 représentant un investissement de 830 millions de dollars. C'est ainsi qu'a été conclu l'accord-cadre de 1970 qui fixait les objectifs suivants :

- (a) standardisation des flottes dans toute la mesure du possible ;
- (b) répartition des charges de travail pour un certain nombre de travaux de révision ;
- (c) répartition de l'acquisition des rechanges pour le compte de la communauté ;
- (d) recherche de toutes les possibilités de coopération sur les plans technique et opérationnel, telles que l'échange des personnels navigants, l'échange ou la mise en pool d'avions et d'équipements, l'utilisation commune des infrastructures et la formation des personnels.

102. Un comité directeur contrôle et coordonne les activités, édicte la politique générale et tranche les problèmes non résolus. Des « groupes de

prepare the work of the steering committee, policy groups as well as ad hoc advisory groups have been set up. They are subdivided into working bodies which prepare the studies.

103. Important decisions are taken unanimously and the chairmanships rotate in order to ensure complete equality between the partners. They have at their disposal a decentralised secretariat. Because of these principles the membership cannot be greatly extended.

104. The advantages are considerable through savings because of joint purchase of identical aircraft, reduced investments in spare parts, reduced costs through smaller overheads.

105. It is now already difficult to see how co-operation could be extended as each airline has its own habits, peculiarities and affinities but, on the other hand, collaboration must not be confined to technical matters, it has to progress.

VII. EUROCONTROL

106. The convention setting up an international air traffic control organisation was signed in Brussels on 13th December 1960 by representatives of the Federal Republic, Belgium, France, the United Kingdom, Luxembourg and the Netherlands. In January 1965, Ireland became the seventh full member. The purpose of the convention is, inter alia, to provide for the common organisation of air traffic services in the upper air space. The policy of the organisation is laid down by a commission composed of ministers of the member States responsible for civil and military aviation.

107. The agency is administered by a committee of management and a director general. The committee consists of high civil and military officials and meets with the director general five or six times a year to manage the affairs of the agency, which is in fact an institution with executive powers. One might say that it is an international public servant acting directly on behalf of air space users. It has competence to conclude international agreements with non-member States wishing to use its services.

108. The principal task of the agency is to provide air traffic services and the main effort

so far has been in the Benelux and Germany where a new air traffic control centre, established at Maastricht in the Netherlands, services aircraft flying in the Brussels, Amsterdam and Hannover upper-flight information region. It also services Belgian upper air space. For the Netherlands and Germany as a whole these services will follow later.

109. Apart from the control centre at Maastricht, EUROCONTROL has built an experimental centre at Brétigny-sur-Orge where problems of navigation control and technology are being studied. In Luxembourg there is a basic and advanced training centre for its personnel.

110. A new EUROCONTROL centre will be established in the near future at Karlsruhe for civil and military aircraft and also at Shannon which will be equipped with facilities for radar data and flight plan processing. Secondary surveillance radar stations have already been installed at Brussels, Shannon and Leerdam and a fourth is planned at Mount Gabriel in County Cork. Around the 1980s the United Kingdom and France might change over from their own air traffic services in their respective upper air spaces and accept the EUROCONTROL services. Close collaboration already exists, but for military reasons the national services remain in being.

111. In the near future, Spain, which is already an associate State, might become a full member and Italy might follow Spain's example.

112. Two distinct trends will mark the development of EUROCONTROL's rôle. First the cost of providing adequate standards of safety are constantly rising, in line with the growth of air traffic and the air space users who now pay only 15 % might have to pay 30 % next year and a full 100 % in the not too distant future. This trend, while bringing relief to the budgets of the States concerned will undoubtedly promote the adoption of a more rational European air traffic control system.

113. A second factor, more political in character, is the trend towards European unity.

politique » et des « groupes ad hoc » (consultatifs) ont été créés pour élaborer ses travaux. Ils se subdivisent à leur tour en groupes de travail qui préparent les études.

103. Les décisions importantes sont prises à l'unanimité et les présidences sont tournantes, ce qui assure une totale égalité entre partenaires. Ceux-ci ont à leur disposition un secrétariat décentralisé. Compte tenu de ces principes, le nombre des nouveaux membres est limité.

104. Les avantages sont considérables puisqu'ils permettent de réaliser des économies par l'achat en commun d'avions identiques, de réduire les investissements en rechanges et de réduire les coûts grâce à une diminution des frais généraux.

105. Il est encore trop tôt pour dire comment cette coopération pourrait être étendue, chaque compagnie aérienne ayant des habitudes, des préférences et des affinités qui lui sont propres, mais cette collaboration doit progresser et non pas se limiter aux questions techniques.

VII. EUROCONTROL

106. La convention portant création d'une organisation de contrôle internationale pour l'espace aérien a été signée à Bruxelles, le 13 décembre 1960, par les représentants de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni, du Luxembourg et des Pays-Bas. En janvier 1965, l'Irlande est devenue le septième membre de plein droit. Cette convention vise, notamment, à organiser en commun les services de la circulation aérienne dans l'espace aérien supérieur. La politique de l'organisation est définie par une commission composée des ministres des Etats membres responsables de l'aviation civile et militaire.

107. L'Agence est administrée par un comité de gestion et un directeur général. Le Comité, composé de hauts fonctionnaires civils et militaires des Etats membres, se réunit cinq à six fois l'an avec le directeur général pour gérer les affaires de l'Agence qui est, en fait, une institution dotée de pouvoirs exécutifs. On peut dire que l'organisation est un service public international qui sert directement les intérêts des usagers de l'espace aérien. Elle est habilitée à conclure des accords internationaux avec des Etats tiers désireux d'utiliser ses services.

108. L'Agence a pour mission essentielle d'assurer des services de la circulation aérienne et

l'effort principal dans ce domaine, a porté jusqu'à présent sur la région Benelux-R.F.A. où l'organisation a construit un nouveau centre de contrôle, situé à Maastricht aux Pays-Bas, et coordonne les vols des aéronefs opérant dans les régions supérieures d'information de vol (UIR) de Bruxelles, Amsterdam et Hanovre. Il assure également les services ATS dans l'espace aérien supérieur de la Belgique. Les services concernant les Pays-Bas et l'ensemble de l'Allemagne lui seront transférés ultérieurement.

109. Outre le centre de contrôle de Maastricht, EUROCONTROL a installé, à Brétigny-sur-Orge, un centre expérimental où sont étudiés les problèmes de la navigation, du contrôle et de la technologie. Il existe, en outre, à Luxembourg, un institut pour la formation élémentaire et la spécialisation des personnels.

110. De nouveaux centres EUROCONTROL seront créés prochainement à Karlsruhe, pour les aéronefs tant civils que militaires, ainsi qu'à Shannon, où le centre sera équipé de dispositifs de traitement des données radar et des plans de vol. Des stations de radar de surveillance secondaire ont déjà été implantées à Bruxelles, Shannon et Leerdam (Pays-Bas), une quatrième étant prévue au Mont Gabriel dans le Comté de Cork. Aux environs de 1980, il se pourrait que le Royaume-Uni et la France cessent d'assurer les services ATS dans leur propre espace aérien supérieur pour accepter les services d'EUROCONTROL. Une étroite collaboration existe déjà, mais pour des raisons militaires, les services nationaux fonctionnent encore actuellement.

111. L'Espagne, Etat associé d'EUROCONTROL, pourrait devenir membre de plein droit dans un proche avenir et l'Italie pourrait suivre son exemple.

112. Deux tendances très nettes marqueront l'évolution du rôle d'EUROCONTROL. Tout d'abord, le coût lié à l'établissement de normes de sécurité satisfaisantes ne cesse d'augmenter avec l'accroissement du trafic aérien, et le taux de recouvrement des coûts exposés par les Etats, qui n'est actuellement que de 15 %, pourrait passer à 30 % l'année prochaine et même à 100 % dans un avenir pas trop éloigné. Cette orientation, tout en allégeant les budgets des Etats intéressés, incitera sans aucun doute à adopter un système ATS européen plus rationnel.

113. Un deuxième facteur, plutôt d'ordre politique, est la tendance à l'unité européenne. Dans

Within the framework of a European union an air traffic control organisation embracing the whole of the European air space will be a logical objective. In such an organisation, regional directorates would be a logical outcome. They then would be directly responsible for operations within the present upper and lower air space of their regions. At the practical level, civil-military co-ordination could be effected directly between the regional directorates and the military authorities of the States concerned.

114. Within the present framework of the EUROCONTROL convention this could be realised as well as the air traffic control services in the lower air space of the member States and the conclusion of agreements for the provision of services to non-member States. To assure an uninterrupted flow of air traffic in Western Europe an overall European solution would be in the interest of all.

VIII. Airports

115. Although airports are not customers of the aeronautical industry or associated producers, they still have an important although indirect influence on the future of the European aeronautical industry. The importance is twofold: on the one hand airports are an essential element of the air transport system and, on the other, airport authorities can render immense services to industry by drawing attention to future air transport requirements.

116. Good airports in Western Europe allow air transport to prosper and hence the producers of aeronautical equipment too. It is however becoming increasingly difficult to establish good airports as they are under constant attack from the general public. They are blamed for using up too much space near urban areas, for the noise caused by aircraft and for the ban on further or higher building in areas near airports. Popular protest has already led to a number of restrictions which prohibit the maximum economic use of the capacity of airports. Curfews have been established near many airports in Europe which means that air services have to be stopped at a certain hour in the evening. In Paris, for instance, the curfew starts at 11.30 p.m. which means that the last aircraft is scheduled to land at about 11 p.m.

117. Another obstacle is the impossibility of extending installations to meet the increase in traffic. To build airports in remote areas has often been suggested, but it is a very costly proposition since to site them far from towns considerably increases air transport costs, it induces more and more customers to turn to high-speed ground transport and finally slows down industrial expansion as airports, like any other ports, stimulate commerce and industry.

118. Where costs are concerned, an airport 50 km from town handling 10 million passengers per year means an annual wastage of Frs. 500 million. Over a 20-year lifetime of the airport this means a loss of Frs. 10,000 million which the taxpayer has to bear.

119. If short distance air transport were lost to rival ground transport it would be catastrophic for the aeronautical industry since three-quarters of the market is short-haul.

120. Every effort should therefore be made to make airports compatible with urban environment. In particular, the aeronautical industry must be made to understand the urgency of producing really quiet aircraft.

121. Another problem is the length of runway and angle of take-off and landing. Here too industry should find solutions and not leave it to the airports alone to sort out the environmental problems. If they are not willing to co-operate in this field the future of the aeronautical industry might be dark indeed.

122. A solution should also be found to the problem of the cost of infrastructure which should be borne in large part by the airlines. Although no means of ground transport have such low infrastructure costs, the airports have growing difficulties in preparing and financing new installations. Once a stop is put to intra-European air transport in favour of high-speed trains and motorways, the European aeronautical industries will be seriously threatened. If air transport is to be promoted, civil aviation authorities, airlines and constructors must realise how essential it is to stand together and how vitally necessary for the future of

le cadre d'une union européenne, une organisation chargée du contrôle de la circulation aérienne pour l'ensemble de l'espace aérien européen serait logique. Et il serait logique également que soient créées des directions régionales qui seraient directement chargées de l'exploitation dans les espaces aériens supérieur et inférieur, relevant actuellement de leurs régions respectives. Sur ce plan pratique, la coordination civile-militaire pourrait s'exercer directement entre ces directions régionales et les autorités militaires des Etats intéressés.

114. Ceci pourrait être réalisé dans le cadre actuel de la convention EUROCONTROL, de même que la fourniture de services ATS dans l'espace aérien inférieur des Etats membres et la conclusion d'accords pour la fourniture de services aux Etats tiers. Pour assurer un écoulement ininterrompu du trafic aérien en Europe occidentale, une solution d'envergure européenne est conforme à l'intérêt général.

VIII. Les aéroports

115. Bien que les aéroports ne soient ni des clients de l'industrie aéronautique, ni des constructeurs de matériel aéronautique eux-mêmes, ils ont cependant une influence importante, bien qu'indirecte, sur l'avenir de l'industrie aéronautique européenne, et ceci à double titre : d'une part, ils sont un élément essentiel du système de transport aérien ; d'autre part, les autorités aéroportuaires peuvent rendre d'immenses services à l'industrie en attirant l'attention sur les exigences futures du transport aérien.

116. L'existence de bons aéroports en Europe occidentale permet au transport aérien et, par conséquent, aux constructeurs de matériel aéronautique, de prospérer. Mais il devient de plus en plus difficile de créer de bons aéroports devant les vives attaques dont ils sont constamment l'objet de la part du public. On leur reproche d'occuper trop d'espace près des zones urbanisées ; on leur reproche le bruit des avions et les restrictions imposées à la construction — en surface ou en hauteur — dans leur voisinage. Les protestations de la population ont déjà entraîné un certain nombre de restrictions d'utilisation qui se traduisent par une limitation de la capacité des aéroports. Le couvre-feu a été décrété sur de nombreux aéroports d'Europe, c'est-à-dire que le trafic nocturne est interdit à partir d'une certaine heure. C'est ainsi qu'à Paris, pour respecter le couvre-feu de 23 h. 30,

les derniers avions sont programmés pour arriver vers 23 heures.

117. Un autre obstacle est l'impossibilité d'étendre les installations pour faire face à la croissance du trafic. On a souvent suggéré de créer des aéroports loin des villes, mais l'éloignement revient extrêmement cher, étant donné qu'il augmente considérablement le coût du transport aérien, qu'il incite les passagers à recourir de plus en plus aux transports terrestres rapides et, enfin, qu'il ralentit l'expansion industrielle étant donné que les aéroports, comme tous les ports, stimulent les activités commerciales et industrielles.

118. En ce qui concerne les coûts, un aéroport de 10 millions de passagers par an, éloigné de 50 km, entraîne un gaspillage annuel de 500 millions de francs. Actualisé pendant 20 ans, cela représente une perte de 10 milliards de francs, perte que le contribuable doit supporter.

119. Si le transport aérien sur courtes distances était perdu au profit des moyens de transport terrestres concurrents, ce serait une catastrophe pour l'industrie aéronautique, étant donné que les trois quarts du trafic se font sur courtes distances.

120. Il faut donc s'efforcer de permettre aux aéroports d'être compatibles avec un environnement urbain. Il faut, en particulier, faire comprendre aux constructeurs l'urgence de fabriquer désormais des avions réellement silencieux.

121. Les longueurs de piste et les pentes d'approche et de montée posent un autre problème. Là aussi, il convient que l'industrie trouve des solutions et ne laisse pas les aéroports se « débrouiller » avec les problèmes d'environnement. Si elle ne veut pas faire preuve de solidarité dans ce domaine, son avenir pourrait s'en ressentir.

122. Il convient aussi de résoudre le problème du coût des infrastructures dont les compagnies aériennes devraient supporter une large part. Aucun mode de transport terrestre n'a des charges d'infrastructure aussi faibles et, pourtant, les aéroports connaissent des difficultés croissantes lorsqu'ils doivent préparer l'avenir et financer de nouvelles installations. Une fois que l'on aura mis un terme au transport aérien intra-européen au profit des trains rapides et des autoroutes, les industries aéronautiques européennes seront gravement menacées. Si l'on veut encourager le transport aérien, il faut que les administrations de l'aviation civile, les compagnies

intra-European air transport for them to revise their present methods and habits in face of hostile pressure from public opinion, new customer requirements and new competition from high-speed surface transport. There is also a pressing need for a new generation of really quiet aircraft designed to allow passengers to load their luggage themselves directly in the cabin, as is now already allowed in the Soviet Union and which prevents such an enormous waste of time in luggage handling on arrival and departure.

123. Finally, all the authorities concerned should fully realise the need for punctuality if customers are to be kept.

Conclusions

124. Europe is one of the richest parts of the world with a very high level of professional training. If Europe has no share in the market for advanced industrial products, its contribution to the development of the world will not be in proportion to its intellectual level and economic strength. Moreover, it is clear that the first major effort by the developing countries must be in sectors where technology is less advanced. This is another reason why Europe must continue to play a rôle in many technological fields commensurate with the scientific and intellectual potential of its people.

125. The European countries must in any event continue to provide employment for their highly-qualified manpower as is now the case in the aeronautical and space industry.

126. There are thus many reasons for Europe to organise itself so as to be able to play its part in the development of the most modern technology.

127. The smaller or medium-sized European countries are finding this a difficult task however. It is of course easy to say that we should be better organised, but it is more easily said than done. Already when two large firms merge it takes many years of energetic and strict management to eradicate overlapping. What is

difficult in industry is still more difficult at multinational continental level.

128. Europe's future lies in co-operation. Large civil and military markets are at stake in the aeronautical field. Our great rival of long-standing is the United States, which already has half the military market. The Americans themselves use little or no European military equipment, whereas the air forces of the various European countries use a great deal of American equipment. In the civil sector, it has often been said that western airlines use more than 90 % of American equipment as compared with only 7 % for European equipment.

129. If European industry does not rely first and foremost on the European public and private markets, it will not be able to withstand American competition for long. In order to achieve a homogenous European market, differences between regulations, standards, procedure, etc., must be smoothed out in order to make co-operation between industries of different countries as profitable as between industries in the same country.

130. First, the Committee thought the idea put forward by Mr. Yves Guéna, French Minister of Transport, during the inaugural sitting of the colloquy on 17th September 1973 should be taken up by all member governments. He proposed agreement on the principle that no new aeronautical programme be adopted without prior concertation between European States as to the timing and content of the programme. If applied, this principle would be beneficial to both manufacturers and taxpayers, who in the long run have to bear the burden. If a programme fails to pierce the market, research and development costs usually have to be directly or indirectly borne by the State budget. Another principle endorsed by the Committee is that our countries' taxpayers cannot be asked to support a programme with economic and social significance for only one country.

aériennes et les constructeurs prennent conscience de leur indispensable solidarité et de la nécessité vitale pour l'avenir des transports aériens intra-européens de réformer leur méthodes et leurs habitudes actuelles face aux pressions hostiles de l'opinion, aux exigences nouvelles de la clientèle et à la concurrence renaissante des moyens de transport terrestres rapides. Il est également impérieux de lancer une nouvelle génération d'avions réellement silencieux, conçus pour permettre l'embarquement des bagages en cabine par les passagers eux-mêmes, comme cela est déjà le cas en Union Soviétique, ce qui évite l'énorme gaspillage de temps dû à la manutention des bagages à l'arrivée et au départ.

123. Enfin, il convient que toutes les autorités intéressées comprennent l'importance du respect impératif des horaires pour conserver la clientèle.

Conclusion

124. L'Europe est l'une des parties du monde les plus riches et ses habitants bénéficient d'un niveau de formation très élevé. Si l'Europe ne participe pas au marché des produits des industries de pointe, sa contribution au développement du monde ne sera pas en rapport avec son niveau intellectuel et sa puissance économique. En outre, il est clair que le premier grand effort des pays en voie de développement doit se situer dans les secteurs où la technologie est moins avancée. Pour cette raison, également, l'Europe ne peut renoncer à jouer dans de nombreux domaines technologiques un rôle à la mesure du potentiel scientifique et intellectuel de sa population.

125. Les pays européens doivent, de toute façon, continuer d'assurer l'emploi d'un personnel hautement qualifié, ce qui est le cas actuellement dans l'industrie aéronautique et spatiale.

126. Les raisons sont ainsi nombreuses pour que l'Europe s'organise de telle façon qu'elle puisse jouer son rôle dans le développement des techniques les plus modernes.

127. Nos pays de dimension moyenne ou de petite dimension éprouvent des difficultés à faire face à cette tâche. Bien sûr, il est facile de dire que nous devrions mieux nous organiser, mais il est extrêmement difficile de le faire. Déjà, quand deux grandes firmes fusionnent, il faut de nombreuses années d'une gestion éner-

gique et rigoureuse avant qu'il ne soit mis fin aux doubles emplois. Ce qui est déjà difficile dans l'industrie l'est encore bien plus à l'échelle d'un continent à structure multinationale.

128. L'avenir de l'Europe passe par la coopération. Ce qui est en jeu dans le domaine de l'aéronautique, ce sont des marchés civil et militaire l'un et l'autre considérables. Les Etats-Unis sont nos grands concurrents, engagés depuis longtemps dans la compétition. Sur le plan militaire, ils détiennent déjà la moitié du marché. Les Américains eux-mêmes n'utilisent pas ou presque pas de matériel militaire européen, tandis que les forces aériennes de différents pays européens utilisent de nombreux matériels américains. Dans le secteur civil, il a été dit maintes fois que les flottes de transport occidentales sont équipées à plus de 90 % de matériel américain, tandis que le matériel européen n'intervient que pour 7 %.

129. Si l'industrie européenne ne s'appuie pas d'abord très largement sur les marchés public et privé européens, elle ne pourra pas résister à la concurrence américaine. Afin d'arriver à un marché européen homogène, il faut que les différences entre règlements, normes, procédures, etc., disparaissent afin de rendre la coopération entre industriels de nationalités différentes aussi profitable qu'entre industriels de même nationalité.

130. En premier lieu, la commission a pensé que l'idée du ministre des transports de la République française, M. Yves Guéna, lancée au cours de la séance inaugurale du colloque, le 17 septembre 1973, doit être reprise par tous les gouvernements des pays membres. Il a proposé que soit admis comme principe qu'aucun programme aéronautique nouveau ne soit adopté sans une concertation préalable entre les Etats européens sur l'opportunité et le contenu du programme. Ce principe, s'il vient à être appliqué, sera avantageux pour les constructeurs comme pour les contribuables qui, en fin de compte, sont amenés à supporter la charge. Si un programme n'arrive pas à conquérir le marché, les coûts de recherche et de développement sont le plus souvent, directement ou indirectement, répercutés sur le budget de l'Etat. Un autre principe que la commission a énoncé, c'est qu'on ne peut pas demander aux contribuables de nos pays de soutenir un programme qui n'aurait de signification économique et sociale que pour un seul d'entre eux.

131. Thus, State assistance should be reserved for cases where the interests of the European industry as a whole are at stake. Governments should therefore stop encouraging projects which clearly clash with other similar European projects which have the backing of public money.

132. Throughout the colloquy and afterwards, it has become clear that it is increasingly necessary to implement a policy with the participation of all the governments concerned, implying that each Common Market country must be prepared to spread its budgetary allocations over longer periods in order to ensure the success of such a policy. In this respect, it has been frequently proposed that a European development fund be set up to which all the countries concerned should contribute. In the common declaration¹ by the principal constructors of the European aircraft industry concerning the urgent measures necessary to re-establish and ensure its competitiveness within the framework of a Community aeronautical policy, the signatories underlined the need for immediate political support. They called for measures to be taken immediately such as marketing aids and harmonisation of intra- and extra-Community financial conditions.

133. Further, they called for support for current programmes as a medium-term measure. They again stressed the need for creating a domestic European aerospace market. In its recommendation, the Committee therefore proposes that the governments take early political decisions to ensure the future of the industry.

134. In order to speed up procedure for taking decisions, close collaboration must be established between all European governmental departments responsible for air transport. Too much time is still lost because delegations from the various departments concerned are not formed to ensure continuous and effective discussion. The governmental bodies must start to reorganise themselves with a view to setting up a European aviation agency. But for the time being it is mainly a matter of organising multinational meetings of persons with equal powers and interests to allow them to deal coherently with the problems arising.

1. See Appendix II.

135. With regard to European air networks, it is common knowledge that the total length of the domestic European network is almost 850,000 km., whereas the domestic American network is about 500,000 km. long. Because of the way air space is shared out, the European network consists of a series of star-shaped systems implying too many direct flights and not enough stop-overs, this being to the detriment of productivity in Europe compared with the United States where productivity is two or three times higher. Government action would allow the productivity of European airlines to be improved considerably.

136. At the same time, a network of links between regional or provincial cities must be developed. The breakdown of inter-regional traffic should first be discussed by the airlines, who would then convey their proposals to the governments concerned. The latter should consider granting airlines assistance for opening such links as being an effective way of furthering European regional development.

137. The Committee is quite convinced that it is not easy to make long-term forecasts on the development of passenger traffic and the preference passengers might show in the future for one form of transport or another. Nevertheless, if carriers start working out methods of collaboration and agree on an economic plan for the transport needed, it should also be possible to draw up a precise inventory of requirements for communication to manufacturers and governments. It is too much for European airlines to continue purchasing 90 % of their aircraft from the United States.

138. With regard to speeding up work on airworthiness and standards, the Committee noted all the factors discussed during the colloquy. As the Assembly has already underlined in its recommendations, there can certainly be no European market for aeronautical products without harmonisation and standardisation.

139. It is also true that the European aeronautical industry relies heavily on defence programmes. It is inconceivable for such an industry to exist without at least 50% of its work being of a military nature. The Committee is convinced that aeronautical co-operation in the military

131. C'est ainsi que l'aide des Etats doit être réservée aux cas où les intérêts de l'industrie européenne dans son ensemble sont en cause. Les gouvernements devraient donc cesser d'encourager des projets qui viennent manifestement concurrencer d'autres projets européens similaires, soutenus par des fonds publics.

132. Tout au long du colloque et depuis, il est devenu clair que la mise en œuvre d'une politique à laquelle participeraient tous les gouvernements concernés, devient de plus en plus nécessaire, ce qui signifie que chaque pays du Marché commun doit être disposé à étaler ses allocations de crédits sur de plus longues périodes pour assurer le succès de cette mise en œuvre. A cet égard, il a été maintes fois proposé de créer un fonds de développement européen auquel tous les pays intéressés devraient contribuer. Dans la déclaration commune¹ des principaux constructeurs de l'industrie aéronautique européenne concernant les mesures d'urgence nécessaires pour rétablir et assurer sa compétitivité dans le cadre d'une politique aéronautique communautaire, les industriels signataires ont souligné la nécessité d'un soutien politique immédiat. Ils ont demandé des mesures qui devraient être prises immédiatement, comme des aides à la commercialisation et à l'harmonisation des conditions financières intra- et extra-communautaires.

133. D'autre part, ils ont demandé le soutien des programmes en cours comme mesure à moyen terme. Ils ont à nouveau souligné la nécessité de créer un marché aérospatial intérieur à l'Europe. Dans sa recommandation, la commission a donc proposé que les gouvernements prennent sans tarder les décisions politiques nécessaires pour assurer l'avenir de cette industrie.

134. Afin d'accélérer la procédure de décision, il est nécessaire qu'entre tous les services gouvernementaux européens chargés de transports aériens, une étroite collaboration soit établie. Trop souvent encore, on perd du temps parce que les délégations des divers services concernés ne sont pas composées de telle façon que la discussion puisse être continue et efficace. Les organismes gouvernementaux doivent entreprendre cette restructuration en vue d'arriver à la création d'une agence de l'aviation européenne. Mais, pour le moment, il s'agit surtout d'organiser des rencontres multinationales de personnes parlant de la même chose et ayant des pouvoirs identiques qui leur permettent de traiter les problèmes en cause de façon cohérente.

1. Voir annexe II.

135. En ce qui concerne les réseaux aériens européens, il est bien connu que la longueur totale du réseau intra-européen de transport aérien atteint près de 850.000 km, alors que le réseau intra-américain représente 500.000 km environ. En raison du morcellement de l'espace aérien, le réseau européen consiste en une série de systèmes en étoile impliquant trop de vols directs et trop peu d'escales. Il en découle que la comparaison de la productivité du travail est particulièrement défavorable à l'Europe. Cette productivité est deux à trois fois plus grande en Amérique. Une action gouvernementale permettrait d'améliorer considérablement la productivité des compagnies européennes.

136. Simultanément, il faut développer un réseau de liaisons entre les métropoles régionales ou provinciales. La répartition du trafic inter-régional devrait d'abord être discutée entre les compagnies qui feront alors connaître leurs propositions aux gouvernements concernés. Ceux-ci doivent envisager d'accorder aux compagnies une aide pour le démarrage de ces liaisons qui contribuent efficacement au développement régional européen.

137. Votre commission est bien convaincue qu'il n'est pas facile de faire des prévisions à long terme sur le développement du trafic des voyageurs et sur la préférence que ceux-ci manifesteront dans l'avenir pour tel ou tel mode de transport. Néanmoins, si les transporteurs commencent à établir des méthodes de collaboration et déterminent un schéma économique des transports à assurer, il doit être aussi possible d'établir l'inventaire précis des besoins pour les communiquer aux constructeurs et aux gouvernements. Les compagnies européennes ne peuvent pas continuer à acheter 90 % de leurs appareils aux Etats-Unis.

138. En ce qui concerne l'accélération des travaux en matière de navigabilité et de normes, la commission a relevé toutes les données qui ont été discutées pendant le colloque. Il est vrai que, sans harmonisation et standardisation, on ne peut pas arriver à un marché européen des produits aéronautiques, comme l'Assemblée l'avait souligné déjà dans ses précédentes recommandations.

139. Il est vrai aussi que l'industrie aéronautique européenne s'appuie largement sur des programmes de défense. Il n'est pas concevable qu'une telle industrie puisse vivre si 50 % au moins de son activité n'est pas d'ordre militaire. La commission est convaincue que la coopération

field is a very difficult matter. A more active contribution by the WEU Standing Armaments Committee might lead to a reduction in the number of types of aircraft which is now higher in Europe than in the United States.

140. Although a political will to have a European aerospace industry really exists, substantial progress remains to be made.

141. The Committee has proposed that member governments define a common policy towards the United States in order to establish fair competition for European industry. It is neither advisable nor useful to meet the United States head on but nor is it possible to sit back and

be overwhelmed as at present. Moreover, this would be to the detriment of Europe and the western world as a whole, including the United States itself. To gain strength in face of the United States, Europe must be organised and to this end must discover how to collaborate. The structure of such co-operation is not yet clear because there are very deep differences of opinion between the Community and the seventeen airlines. The latter attach the highest importance to the existence of the ECAC whose activities should be encouraged. For all these reasons, your Rapporteur considers that, while there are very real difficulties in the way of full European co-operation on aerospace questions, a common political will should allow them to be overcome.

aéronautique en matière militaire est un problème très difficile à résoudre. Un rôle plus actif du Comité Permanent des Armements de l'U.E.O. serait de nature à permettre de diminuer le nombre des types d'avions qui, en Europe, est maintenant plus élevé qu'aux Etats-Unis.

140. Si la volonté politique de disposer d'une industrie aérospatiale européenne existe vraiment, il y a en ce domaine des progrès substantiels à réaliser.

141. La commission a proposé aux gouvernements membres de définir une politique commune vis-à-vis des Etats-Unis, afin d'établir une concurrence équitable pour les industries européennes. Il n'est ni bon ni utile d'« affronter » les Etats-Unis, mais il n'est pas non plus pos-

sible de se résigner devant la « domination » qu'ils exercent actuellement. Ce ne serait d'ailleurs pas seulement mauvais pour l'Europe, mais aussi pour tout le monde occidental, y compris les Etats-Unis eux-mêmes. Pour être forte vis-à-vis des Etats-Unis, l'Europe doit s'organiser et doit donc trouver des moyens de collaborer. La structure d'une telle coopération n'est pas encore claire, parce qu'il y a une différence d'opinions très profonde entre la Communauté et les dix-sept compagnies aériennes. Celles-ci accordent la plus haute importance à l'existence de la C.E.A.C. dont l'activité doit être encouragée. Toutes ces raisons amènent votre rapporteur à estimer, que, s'il existe des très réelles difficultés à une véritable coopération européenne en matière aérospatiale, une volonté politique commune doit permettre de les surmonter.

APPENDIX I

1. Programme of the colloquy¹**Monday, 17th September 1973****9.30 a.m. INAUGURAL SITTING (open to the press)**

- Speeches :* Sir John PEEL, President of the WEU Assembly
 Mr. Pierre de MONTESQUIOU, Chairman of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions, Chairman of the Colloquy
 Mr. Yves GUÉNA, French Minister of Transport

10.20 a.m. Adjournment**10.30 a.m. RESTRICTED SITTING*****1st theme: The needs of Western European airlines — the European and world market***

Chairman : Mr. David L. NICOLSON, Chairman of the British Airways Board

1. Address by Dr. Herbert CULMANN, President of Lufthansa :

The needs of Western European airlines in general — The European and world market

2. Address by Mr. Pierre D. COT, Director General of Air France :

Airline requirements for inter-city communications in Europe

3. Address by Mr. Anders HELGSTRAND, President of Sterling Airways :

The use of European equipment

4. Debate

3 p.m. RESTRICTED SITTING***2nd theme: Future prospects for Western European aeronautical industries***

Chairman : Mr. P. G. WILLEKENS, Vice-President of AICMA

1. Address by Mr. Ludwig BÖLKOW, President of Messerschmitt-Bölkow-Blohm :

Thoughts on the future structure of the European aerospace industry

2. Address by Dr. G. C. KLAPWIJK, Director of VFW-Fokker :

The introduction of new aircraft

1. Held at the Senate, Salle Médicis, 15, rue de Vaugirard, Paris (6^e).

ANNEXE I

1. Programme du colloque ¹**Lundi 17 septembre 1973****9 h. 30** SÉANCE INAUGURALE (participation de la presse)*Allocutions* : Sir John PEEL, Président de l'Assemblée de l'U.E.O.

M. Pierre de MONTESQUIOU, Président de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale, Président du Colloque

M. Yves GUÉNA, Ministre français des Transports

10 h. 20 Suspension de séance**10 h. 30** SÉANCE PRIVÉE**1^{er} thème : Les besoins des compagnies aériennes de l'Europe occidentale — Marché mondial et marché européen***Président* : M. David L. NICOLSON, Président du British Airways Board

1. Communication de M. Herbert CULMANN, Président de la Lufthansa :

Les besoins généraux des compagnies aériennes de l'Europe occidentale —
Marché mondial et marché européen

2. Communication de M. Pierre D. COT, Directeur général d'Air France :

Les besoins des compagnies aériennes pour les communications interurbaines en
Europe

3. Communication de M. Anders HELGSTRAND, Président de Sterling Airways :

L'utilisation de matériels européens

4. Débat

15 heures SÉANCE PRIVÉE**2^e thème : L'avenir de l'industrie aéronautique des pays de l'Europe occidentale***Président* : M. P. G. WILLEKENS, Vice-Président de l'A.I.C.M.A.

1. Communication de M. Ludwig BÖLKOW, Président de Messerschmitt-Bölkow-Blohm :

Considérations sur la structure future de l'industrie aéronautique européenne

2. Communication de M. G. C. KLAPWIJK, Directeur de VFW-FOKKER :

L'introduction de nouveaux appareils

1. Qui s'est tenu au Sénat, Salle Médicis, 15, rue de Vaugirard, Paris (6^e).

3. Address by Mr. Roger CHEVALIER, Vice-President (Engineering), Aérospatiale :
Economic problems of the aircraft industries
4. Address by Mr. Alessandro PAGNI, Directeur Central Commercial, Aeritalia :
Present situation and prospects of the aeronautical industry
5. Address by Mr. Michel GARNIER, Directeur Technique Général of SNECMA :
Intra-European technological collaboration and co-operation between Europe and America
6. Debate

Tuesday, 18th September 1973

9.30 a.m. RESTRICTED SITTING

3rd theme: I. The rôle of public and private national authorities in safeguarding the Western European aeronautical industry

Chairman: Mr. Jean BLANCARD, Ministerial representative for Armaments, French Ministry of the Armed Forces

1. Address by Mr. D. le B. JONES, Under-Secretary, Air Division, United Kingdom Department of Trade and Industry :
United Kingdom policy with regard to the aeronautical industries in Europe
2. Address by General P. GALLOIS, Director, Dassault-Bréguet :
The interdependence of civil and military markets
3. Address by Mr. P. CAHUZAC, Director, AICMA :
AICMA's rôle in promoting a true domestic European aerospace market

Mr. Cahuzac will be assisted by
— Mr. P. VAN LENT, Chairman of the AICMA Technical and Industrial Committee
— Mr. P. BUYS, Chairman of the AICMA Airworthiness Committee
— Mr. S. A. WHITE, Chairman of the AICMA Standardisation Committee
4. Address by Mr. A. VEIL, Director General of UTA :
Technological collaboration of the airlines in KSSU
5. Debate

3. Communication de M. Roger CHEVALIER, Directeur Technique Central de l'Aérospatiale :
Problèmes économiques de l'industrie aéronautique
4. Communication de M. Alessandro PAGNI, Directeur Central Commercial, Aeritalia :
Situation actuelle et perspectives de l'industrie aéronautique
5. Communication de M. Michel GARNIER, Directeur Technique Général de la S.N.E.C.M.A. :
La coopération technologique intraeuropéenne et la coopération Europe-Amérique
6. Débat

Mardi 18 septembre 1973

9 h. 30 SÉANCE PRIVÉE

3^e thème : I. Le rôle des pouvoirs publics et du secteur privé dans la sauvegarde de l'industrie aéronautique des pays de l'Europe occidentale

Président : M. Jean BLANCOARD, Délégué Ministériel pour l'Armement, Ministère français des Armées

1. Communication de M. D. le B. JONES, Directeur, Division de l'Aéronautique, Ministère britannique du commerce et de l'industrie :
La politique du Royaume-Uni à l'égard de l'industrie aéronautique européenne
2. Communication du Général P. GALLOIS, Directeur, Dassault-Breguet :
L'interdépendance des marchés civil et militaire
3. Communication de M. P. CAHUZAC, Directeur, A.I.C.M.A. :
Le rôle de l'A.I.C.M.A. dans la promotion d'un véritable marché domestique aérospatial européen

Avec la coopération de :
— M. P. VAN LENT, Président du Comité Technique et Industriel de l'A.I.C.M.A.
— M. P. BUYS, Président du Comité de Navigabilité de l'A.I.C.M.A.
— M. S. A. WHITE, Président du Comité de Normalisation de l'A.I.C.M.A.
4. Communication de M. A. VEIL, Directeur Général de l'U.T.A. :
La collaboration technique des compagnies aériennes au sein du KSSU
5. Débat

3 p.m. RESTRICTED SITTING**3rd theme: II. The rôle of public and private national authorities in safeguarding the Western European aeronautical industry — Economic and financial problems**

Chairman: Dr. Werner KNIEPER, President of the Bundesverband der Deutschen Luft- und Raumfahrtindustrie

1. Address by Dr. G. S. HISLOP, Executive Vice-Chairman, Westland Aircraft Limited :
Setting of the military and civil market
 2. Address by Dr. Lorenz SCHOMERUS, Air and Space Industry Division, Federal Ministry for Economic Affairs :
The views of the Federal Republic on economic and financial problems
 3. Address by Mr. R. BULIN, Director General of EUROCONTROL :
EUROCONTROL
 4. Address by Mr. Jacques BLOCK, Vice-President of the Western European Airports Association :
Airports
 5. Debate
- Adjournment

5 p.m. CLOSING SITTING (open to the press)**Summary of conclusions**

by Mr. Jean VALLEIX, Rapporteur of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions and General Rapporteur for the Colloquy

2. List of participants*Members of the Committee*

Mr. P. de MONTESQUIOU	(France)
(Chairman of the Committee)	
MM. H. ADRIAENSENS	(Belgium)
P. A. M. CORNELISSEN	(Netherlands)
P. ELVINGER	(Luxembourg)
G. GÖLTER	(Federal Republic of Germany)
C. LENZER	(Federal Republic of Germany)
D. A. T. van OOIJEN	(Netherlands)
J. OSBORN	(United Kingdom)
A. PECORARO	(Italy)
K. RICHTER	(Federal Republic of Germany)
O. SCHWENCKE	(Federal Republic of Germany)
W. SMALL	(United Kingdom)
F. TOMNEY	(United Kingdom)
R. TREU	(Italy)
J. VALLEIX	(France)
K. WARREN	(United Kingdom)

15 heures SÉANCE PRIVÉE**3^e thème : II. Le rôle des pouvoirs publics et du secteur privé dans la sauvegarde de l'industrie aéronautique des pays de l'Europe occidentale — Problèmes économiques et financiers**

Président : M. WERNER KNIEPER, Président de la Bundesverband der Deutschen Luft- und Raumfahrtindustrie

1. Communication de M. G. S. HISLOP, Executive Vice-Chairman, Westland Aircraft Limited :
Le marché militaire et civil aujourd'hui
 2. Communication de M. LORENZ SCHOMERUS, Département des Industries Aéronautiques, Ministère fédéral de l'économie :
Le point de vue de la République fédérale sur les problèmes économiques et financiers
 3. Communication de M. R. BULIN, Directeur général d'Eurocontrol :
Eurocontrol
 4. Communication de M. Jacques BLOCK, Vice-Président de l'Association des Aéroports de l'Europe de l'Ouest :
Les aéroports
 5. Débat
- Suspension de séance

17 heures SÉANCE DE CLÔTURE (participation de la presse)**Exposé des conclusions**

par M. Jean VALLEIX, Rapporteur de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale et Rapporteur général du Colloque

2. Liste des participants*Membres de la commission*

M.	P. de MONTESQUIOU	(France)
	(Président de la commission)	
MM.	H. ADRIAENSENS	(Belgique)
	P. A. M. CORNELISSEN	(Pays-Bas)
	P. ELVINGER	(Luxembourg)
	G. GÖLTER	(République Fédérale d'Allemagne)
	C. LENZER	(République Fédérale d'Allemagne)
	D. A. T. van OOLJEN	(Pays-Bas)
	J. OSBORN	(Royaume-Uni)
	A. PECORARO	(Italie)
	K. RICHTER	(République Fédérale d'Allemagne)
	O. SCHWENCKE	(République Fédérale d'Allemagne)
	W. SMALL	(Royaume-Uni)
	F. TOMNEY	(Royaume-Uni)
	R. TREU	(Italie)
	J. VALLEIX	(France)
	K. WARREN	(Royaume-Uni)

Participants

- ABRAHAM, R., Dipl.-Ing.**
Chief Executive Technical
Lufthansa German Airlines
6 FRANKFURT-FLUGHAFEN
Lufthansa Basis
- ADENOT, Jean-Noël**
Délégué Général
USIAS
4, rue Galilée
75116 PARIS
- D'AILLIERES, Michel**
Député
Rapporteur de la Commission de la
Défense Nationale
Assemblée Nationale
75007 PARIS
- BARBERY**
Ingénieur Général
Direction des Programmes et
Affaires Industrielles
Ministère des Armées
231, boulevard St-Germain
75007 PARIS
- BARNATO, Umberto**
Directeur Général
RINALDO PIAGGIO
Viale Brigata Bisagno 14
GENOVA
- BERNARDI, M.**
Divisione Aviazione
FIAT
Corso Ferrucci 122
TURIN
- BETEILLE, R.**
Directeur
Airbus Industrie
160, avenue de Versailles
75 - PARIS-16^e
- BITTNER, G. A.**
Messerschmitt-Bölkow-Blohm GmbH
8 MUNCHEN 80
Postfach 80.11.09
- BLANCAIRD, Jean**
Délégué Ministériel pour l'Armement
Ministère des Armées
14, rue St-Dominique
75007 PARIS

BLOCK, Jacques

Vice-Président de l'Association
des Aéroports de l'Europe de l'Ouest
Aéroport de Paris
291, boulevard Raspail
75675 PARIS CEDEX 14

BÖLKOW, Ludwig

President
Messerschmitt-Bölkow-Blohm GmbH
8 MUNCHEN 80
Postfach 80.11.09

BONNET, Hugue

(Observer-Observateur)

Directeur des Affaires Internationales
AMD-Bréguet
42, allée de Saint-Cucufa
92420 VAUCRESSON (France)

BOUCHACOURT, Jacques

(Observer-Observateur)

39, avenue du Roule
92 NEUILLY

BREITH

Ministry of Defence
HARDTHÖHE (Bonn)

BROADHURST, Air Chief Marshal Sir Harry, GCB, KBE, DSO, DFC, AFC

Director
Hawker Siddeley Group Ltd.
18, St. James's Square
LONDON SW1Y 4LJ

BUCKLEY, A. C.

Assistant Secretary
British Aircraft Corporation Ltd.
Brooklands Road
WEYBRIDGE, SURREY KT13 0RN

BUISSON

Ingénieur Général
Ministère d'Etat chargé de la Défense Nationale
Direction Technique des Constructions Aéronautiques
26, boulevard Victor
75015 PARIS

BULIN, R.

Directeur Général
EUROCONTROL
72, rue de la Loi
B-1040 BRUXELLES

BUYS, P.

Chairman of the Airworthiness Committee
AICMA
88, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

- BUZEMAN, Miss J.**
NATO and WEU Section
Ministry for Foreign Affairs
Plein 23
THE HAGUE
- BUZZONETTI**
Commission des Communautés Européennes
200, rue de la Loi
1040 BRUXELLES
- CAGGIANI, Lt. Général S.**
Ministère de la Défense
Via XX Settembre
ROME
- CAHUZAC, P.**
Directeur
AICMA
88, boulevard Malesherbes
75008 PARIS
- CARMINATI, Carlo**
Chef du Service des Organisations Internationales
ALITALIA
Piazzali dell'Arte
ROME-EUR
- CARREAU, Henri** *(Observer-Observateur)*
Attaché de Direction
AMD-Breguet
27, rue du Professeur-Pauchet
92420 VAUCRESSON (France)
- CEJKA, Alois**
Bundesverband der Deutschen Luft- und Raumfahrtindustrie e.V.
8 MÜNCHEN 80
Possartstrasse 14
- CHEVALIER, Roger**
Directeur Technique Central
Aérospatiale
37, boulevard de Montmorency
75 - PARIS-16^e
- CLAES, Lode**
Sénateur
Président de la Commission des Communications
rue du Collège 22
1050 BRUXELLES
- CLAVIER, Jacques**
Directeur adjoint
DIMELEC
Ministère du Développement Industriel et Scientifique
23, avenue Franklin-Roosevelt
75008 PARIS

- COT, Pierre D.
Directeur Général
AIR FRANCE
1, square Max-Hymans
75015 PARIS
- VON CRAYEN, A.
General Manager
c/o SWISSAIR
8058 ZURICH-FLUGHAFEN
- de la CRUZ MARTIN-ALBO GARCIA, Sr. D. Juan
(Représentant du Ministère de l'Air)
Paseo de San Francisco de Sales, 25, 2^oizda
MADRID 3
- CULMANN, Dr. Herbert E.
President
Lufthansa German Airlines
5 COLOGNE 21
2-6, Von-Gablenz-Strasse
- DASSAULT, Serge
Président Directeur Général
E. M. D.
109 bis, route de la Reine
92 - BOULOGNE
- DAVIDSON, Nigel
Consultant to BAC for France
16, rue de l'Assomption
75 - PARIS-16^e (Observer-Observateur)
- DAVIES, Handel
Technical Director
British Aircraft Corporation Ltd.
Brooklands Road
WEYBRIDGE, SURREY KT13 ORN
- DELSART, François
Sous-Directeur
USIAS
4, rue Galilée
75116 PARIS
- DESSEIGNE
D. V. A. - A. G. I.
Aérospatiale
37, boulevard de Montmorency
75 - PARIS-16^e
- DORNIER, Claudius Jr.
c/o Dornier GmbH
7990 FRIEDRICHSHAFEN
Postfach 317
- Doz, Maurice
Secretary
ECAC
3 bis, Villa Emile-Bergerat
92200 NEUILLY (Observer-Observateur)

DUPUIS, Jean-Claude

Attaché au Cabinet du Président
SNIAS
37, boulevard de Montmorency
75 - PARIS-16^e

EDMONDS, J.

Counsellor
British Embassy
39, rue du Faubourg St-Honoré
75008 PARIS

EGGERS, Professor Gerhard

Member of the Board of Management
Zentralgesellschaft VFW-FOKKER mbH
4 DÜSSELDORF
Gartenstrasse 15

ELLAS

VFW-Fokker mbH
4 DÜSSELDORF
Gartenstrasse 15

ESPINASSE, Bruno

(Observer-Observateur)

Attaché de Direction
AICMA
88, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

FERRARI, Guido Antonio

Associazione Industrie
Aerospaziali
Via Nazionale 200
00184 ROME

DE FONVENT, J.

Directeur
Division Moteurs
FN-HERSTAL S. A.
Rue voie de Liège
B-4400 HERSTAL (Belgique)

FOSTER, Grahame

Sales Manager
Transequip Limited
Browelles Lane
FELTHAM,
Middlesex TW13 7EQ

Fox, Alan

First Secretary (Aviation and Defence)
British Embassy
39, rue du Faubourg St-Honoré
75008 PARIS

- FRANCOIS, Pierre
Secrétaire Général
Avions Marcel Dassault-Bréguet
Aviation
42, Allée de Saint-Cucufa
92420 VAUCRESSON (France)
- GALLOIS, Général P.
Directeur
Dassault-Bréguet
8, rue Rembrandt
75008 PARIS
- GARNIER, Michel
Directeur Technique Général
SNECMA
150, boulevard Haussmann
75008 PARIS
- GEENEN, R. A. M.
Ministry for Economic Affairs
Bezuidenhoutseweg 30
THE HAGUE
- GERVAIS, Gérard
Secrétariat Général à l'Aviation Civile
93, boulevard du Montparnasse
75006 PARIS
- GIRAULT, Pierre
Directeur
CEPESA
1, square Reliance
78150 LE CHESNAY
- GOLCHER, Heinrich M.
Director
International Relations
Lufthansa German Airlines
5 COLOGNE 21
2-6 von-Gablenz-Strasse
- GOLDSMITH, M. J., DIC, Eng. AFRAeS
Executive Director
Hawker Siddeley Aviation Ltd.
Richmond Road
KINGSTON upon THAMES
Surrey KT2 5QS
- GORE, V. *(Observer-Observateur)*
Secretary General
European Airlines Research Bureau
26, rue Jacques Jordaens
1050 BRUSSELS
- GRAVIGNY, L.
Commission des Communautés Européennes
200, rue de la Loi
1040 BRUXELLES

GRUNDY, Air Marshal Sir Edouard, KBE, CB,
Chairman
Short Brothers and Harland Ltd.
Berkeley Square House
Berkeley Square
LONDON W.1

GUERRA, Antonio
Direction de Planification et Contrôle
IBERIA
Velasquez 130
MADRID 6

GUERRIERI, V. A. G.
Directeur
USIAS
4, rue Galilée
75116 PARIS

GULLSTRAND, T.
Vice-President and Managing Director
of the Aerospace Division
Saab-Scania AB
581 88 LINKÖPING (Sweden)

HABRICH, Dr. Walter
Director
Zentralgesellschaft VFW-Fokker mbH
4 DÜSSELDORF
Gartenstrasse 15

HAMSHAW-THOMAS, C. J. *(Observer-Observateur)*
Public Affairs Executive
British Aircraft Corporation Ltd.
Brooklands Road
WEYBRIDGE, Surrey KT13 0RN

HARRIS, M. H.
Deputy Director
The Society of British Aerospace
Companies Limited
29 King Street
St. James's
LONDON SW1Y 6RD

HELGSTRAND, Anders
President
Sterling Airways
COPENHAGEN AIRPORT
2791 Dragor

HISLOP, Dr. G. S.
Executive Vice-Chairman
Westland Aircraft Limited
YEOVIL, Somerset

HUVELIN, Paul

Rapporteur pour l'aéronautique
Conseil Economique et Social
Palais d'Iéna
1, avenue d'Iéna
75-PARIS 16^e

JACQUOT, Jean-Paul

(Observer-Observateur)

Banque Européenne d'Investissement
2, Place de Metz
LUXEMBOURG

JONES, D. le B.

Under-Secretary
Air Division
Department of Trade and Industry
10-18, Victoria Street
LONDON SW1H 0NQ

JOUFFRET

Ingénieur Général
Direction Technique des
Constructions Aéronautiques
Ministère des Armées
26, boulevard Victor
75015 PARIS

KALINSKY, M.

Député
Assemblée Nationale
Palais Bourbon
75355 PARIS

KANIS, B. A.

Ministry for Economic Affairs
Bezuidenhoutseweg 30
THE HAGUE

KLAPWIJK, Dr. G. C.

Director
Zentralgesellschaft VFW-Fokker mbH
4 DÜSSELDORF
Gartenstrasse 15

KNIEPER, Dr. Werner

President
Bundesverband der Deutschen Luft-
und Raumfahrtindustrie e. V.
Heerstrasse 90
53 BONN/BAD GODESBERG

LARPENT, J. A.

Président Directeur Général
S. F. I. M.
13, avenue Ramolfo-Garnier
91301 MASSY

LAYTON, Christopher

Director
Directorate General for the
European Communities
200, rue de la Loi
1040 BRUSSELS

LÖFKVIST, H. E.

Executive Vice-President
Saab-Scania AB
581 88 LINKÖPING (Sweden)

LÖJDQUIST, Inge

President
VOLVO FLYGMOTOR
S-461 01 TROLLHÄTTAN (Sweden)

LUCIEN, René

Président
Messier-Hispano
58, rue Fénélon
92120 MONTROUGE

MACKLEY, M. I.

Science and Technology Department
Foreign and Commonwealth Office
Downing Street
LONDON SW1A 2AL

MAGNIEN

Administrateur de la Commission
de la Défense Nationale
Assemblée Nationale
75007 PARIS

MARION, Pierre

Directeur Général Adjoint chargé
des Affaires Industrielles
Aérospatiale
37, boulevard de Montmorency
75781 PARIS CEDEX 16

(Observer-Observateur)

MATHIEU

Service de la Recherche
S. N. C. F.
162, rue du Faubourg St-Martin
75010 PARIS

(Observer-Observateur)

MELINE

Chef des Organisations Internationales
Direction Générale (Affaires Techniques)
AIR FRANCE
1, square Max Hymans
75015 PARIS

MELIS, Commodore W. A. M.

Procurement Directorate of the
Air Force
Ministry of Defence
Plein 4
THE HAGUE

MONNIEB

Ingénieur Général
Direction des Affaires Internationales
Ministère des Armées
231, boulevard St-Germain
75007 PARIS

MOSSA

ALITALIA
Piazzali dell'Arte
ROME-EUR

MULLER, Bernard

Président
S. N. C. T. A. A.
5, rue la Bruyère
75009 PARIS

MÜLLER, Karl, Dr.-Ing.

Managing Director
Motoren- und Turbinen-Union
München GmbH
D 8000 MÜNCHEN - ALLACH
Dachauer Strasse 665

NICOLSON, David L.

Chairman
British Airways Board
Air Terminal
Buckingham Palace Road
P. O. Box 13
LONDON SW1W 9SR

NIELD, Sir William, GCMG, KCB

Deputy Chairman
Rolls Royce (1971) Ltd.
14 Conduit Street
LONDON W1A 4EY

OTHENIN-GIRARD, Lucien

Directeur
Fabrique Fédérale d'Avions
CG-6032 EMMEN (Suisse)

OULTON, Air Vice-Marshal W. E., CB, CBE, DSO, DFC

Chairman of the Equipment Group
The Society of British Aerospace
Companies Ltd.
29 King Street
St. James's
LONDON SW1Y 6RD

PAGNI, Alessandro

Direttore Centrale Commerciale
Aeritalia SpA
Piazzale Vincenzo Tecchio 51/A
80125 NAPLES

PERDIEUS

Ministre plénipotentiaire,
Chef du Service des Communications au
Ministère des Affaires Etrangères, du
Commerce Extérieur et de la Coopération
au Développement
2, rue des Quatre Bras
1000 BRUXELLES

PETERSEN, Erling

Chairman of the Committee on Science
and Technology
Council of Europe
67 STRASBOURG

POSTEL, C.

Sous-Directeur du Développement
Air France
1, square Max Hymans
75015 PARIS

RAME

Ingénieur Général
Direction des Programmes et
Affaires Industrielles
Ministère des Armées
231, boulevard St-Germain
75007 PARIS

SOENKMAN, N. L.

Secretary of the Executive Committee
Netherlands Agency for Aerospace Programmes
Kluyverweg 1 (Postbox 35)
DELFT 2209

SCHERER, Jacques

Directeur-Conseiller Technique
à la Direction Générale
AMD-Bréguet
B. P. 32
92420 VAUCRESSON (France)

SCHOMERUS, Dr. Lorenz

Air and Space Industry Division
Bundesministerium für Wirtschaft
Lengsdorfer Strasse
53 BONN-DUISDORF

SCHMITZ, Arno L.

Bundesverband der Deutschen Luft-
und Raumfahrtindustrie E. V.
53 BONN-BAD GODESBERG
Heerstrasse 90

SIEBERT, Rolf

Member of the Board of Directors
Deutsche Airbus GmbH
8 MÜNCHEN 19
Leonrodstr. 68

SISSON, R.

President of the Society of British
Aerospace Companies Ltd.
Managing Director of
Smiths Industries Ltd.
Cricklewood Works
LONDON NW2 6JN

SMEETON, Sir Richard, KCB, MBE

Director
The Society of British Aerospace Companies Ltd.
29 King Street,
St. James's
LONDON SW1Y 6RD

SMITH, G. T.

Director of Marketing
Rolls-Royce (1971) Ltd.
P. O. Box 3
Filton,
BRISTOL BS12 7QE

SOWTER, Robert

(Observer-Observateur)

Managing Director
Airlease International Management Ltd.
20 Fenchurch Street
LONDON EC3P 3DB

STEPHENS, Dr. W. H., CB, FRAes, FBIS

Executive Director
General Technology Systems Ltd.
33 A Salisbury Square
OLD HATFIELD, Herts. AL9 5AF

STERNBERG

Aérospatiale
37, boulevard de Montmorency
75 - PARIS 16^e

STRUB, Ministerialrat Dr.

Federal Ministry for Research
Technology, Post and Telecommunications
53 BONN 12
Stresemannstrasse

TERRIER

SNECMA
150, boulevard Haussmann
75008 PARIS

THORSON, H. M.

(Observer-Observateur)

Vice President
Boeing International Corporation
17, avenue Matignon
75008 PARIS

THOULOUBE, Général

Délégué Général
Aérospatiale
178 Piccadilly
LONDON W. 1.

TREADGOLD, S. W.

Assistant Secretary
Air Division, Room 616
Department of Trade and Industry
10-18 Victoria Street
LONDON SW1H 0NQ

DE VAIVRE

Ministère des Affaires Etrangères
37, quai d'Orsay
75007 PARIS

VALENZUELA, Luis

Directeur
Planification et Contrôle
IBERIA
Velazquez 130
MADRID 6

VALLOIS

Administrateur de la Commission des Finances
Sénat
Palais du Luxembourg
75291 PARIS CEDEX 06

VAN LAER

Directeur d'Administration à la
Direction Générale de l'Aéronautique
Ministère des Communications
53, boulevard du Régent
1000 BRUXELLES

VAN LENT, P.

Président du Comité Technique et Industriel
AICMA
88, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

VEIL, Antoine

Directeur Général
U. T. A.
50, rue Arago
92 - PUTEAUX

VERGNAUD, R.

Président Directeur Général
AIR INTER
232, rue de Rivoli
75-PARIS 1^{er}

VISSEK, J. B.

Assistant Secretary
International and Industrial Policy
Procurement Executive
Ministry of Defence
Main Building
Whitehall,
LONDON SW1A 2HB

WHITE, J. W.

Company Air Adviser
Rolls-Royce (1971) Ltd.
14 Conduit Street
LONDON W1A 4EY

WHITE, S. A.

Chairman of the Standardisation
Committee
AICMA
88, boulevard Maiesherbes
75008 PARIS

WILLEKENS, P. G.

Vice-Président de l'AICMA
88, boulevard Maiesherbes
75008 PARIS

WOLFF, Lt. General A. B.

Chairman
Netherlands Agency for Aerospace
Programmes
Kluyverweg 1 (Postbox 35)
DELFT 2209

WOLLESWINKEL, H. N.

Aeronautical Inspection
Directorate Civil Aviation
P. B. 7555
SCHIPHOL-OOST (Netherlands)

ZUCCARINI, Commandant G.

Co-Directeur Général
ALITALIA
Piazzali dell'Arte
ROME-EUR

APPENDIX II

Common declaration by the principal constructors ¹ of the European aircraft industry concerning the urgent measures necessary to re-establish and ensure its competitiveness within the framework of a Community aeronautical policy

The industrialists, signatories of this declaration, wish to draw to the attention of the governments of the member States of the European Community the present situation of the European aircraft industry, which has seriously deteriorated in certain member States by the recent monetary decisions and by the growing gap between costs of production in Europe and the United States.

The manufacturers therefore take this opportunity, when the governments of the Community, aware of the seriousness of the problems being encountered by the European aircraft industry, are studying the measures that it would be fitting to adopt, to present below their point of view on the arrangements which appear to them essential to safeguard a civil and military high technology industry. The EEC's third programme of medium-term economic policy considered that this industry had special importance for the economic and technological development of the Community and was essential for the defence and the political position of the European States.

After setting out the situation of the Community's aircraft industry, the declaration concerns itself firstly with the measures considered necessary to be agreed immediately between the member States. It presents subsequently further aspects of policy which the industrialists consider should be adopted, and to which they are already committed, in order to improve the competitiveness of their industry.

Although the emphasis is primarily on the civil sector, many of the measures proposed in this declaration apply equally to the military aviation sector.

I. The aircraft industry of the Community

A. The European industry is viable and is a major economic factor

1. In 1972 its total working forces were: United Kingdom 210,000 ; France 108,600 ; West

¹ Dassault-Breguet, SNIAS, SABCA, VFW-Fokker, Fokker-VFW, Dornier A.G., Messerschmitt-Bölkow-Blohm, Aeritalia, British Aircraft Corporation Ltd., Hawker Siddeley Aviation Ltd., Westland Helicopters Ltd.

Germany 52,800 ; Italy 28,500 ; Netherlands 8,000 ; Belgium 5,000, totalling some 413,000 for the EEC (945,000 for the United States).

2. Its level of technology enables it to design and manufacture a full range of aircraft, as in the American industry.

3. Substantial industrial investments have endowed this sector with the most modern means of research and manufacture.

4. The policy of industrial co-operation provides a combination of financial, development and production resources which reinforces its potential.

5. The European programmes currently under way, both civil and military, most of which are carried out on a transnational collaborative basis, are technically and economically viable, and having regard to their state of advancement, commit the industries and their governments.

6. As in the United States, the production of military aircraft constitutes a very large percentage of the European industry's activity, and plays an essential rôle in the development of the civil sector.

The size of the Community's industry is matched to the European market provided that the governments and the airlines have the determination and become accustomed to purchasing military and civil equipment of European manufacture.

B. The European aircraft industry is seriously handicapped

1. *Within the EEC*

(a) The industry of the Community is faced by a sectionalised market, divided by differing administrative, technical and commercial regulations and legislations. The demand is fragmented and the airlines have become accustomed to buying United States equipment.

The aircraft industry requires a domestic market on a European scale ; this presupposes primarily the creation and development of a genuine inter-European operating network and

ANNEXE II

Déclaration commune des principaux constructeurs¹ de l'industrie aéronautique européenne concernant les mesures d'urgence nécessaires pour rétablir et assurer sa compétitivité dans le cadre d'une politique aéronautique communautaire

Les industriels, signataires de la présente déclaration, ont l'honneur d'appeler l'attention des pouvoirs publics des Etats membres de la Communauté européenne sur la situation de l'industrie aéronautique européenne. Cette situation vient d'être gravement détériorée pour certains pays par les récentes décisions monétaires et par le décalage croissant des coûts de revient en Europe et aux Etats-Unis.

C'est pourquoi, au moment où les pouvoirs publics de la Communauté, conscients de la gravité des problèmes que rencontre l'industrie aéronautique européenne, étudient les mesures qu'il conviendrait d'adopter, les industriels se permettent d'exposer ci-après leur point de vue sur les dispositions qui leur paraissent indispensables pour assurer la sauvegarde d'une industrie civile et militaire de haute technologie. Le « Troisième programme de politique économique à moyen terme » de la C.E.E. a considéré que cette industrie revêtait une importance particulière pour le développement économique et technologique de la Communauté et était essentielle pour la défense et la position politique des Etats européens.

Après avoir exposé la situation de l'industrie aéronautique de la Communauté, la déclaration porte en premier lieu sur les mesures qui nécessitent un accord immédiat entre les Etats membres. Elle aborde ensuite les différents aspects de la politique que les industriels préconisent, politique dans laquelle ils se sont déjà engagés, en ce qui les concerne, en vue d'améliorer la compétitivité de leur industrie.

Bien que l'accent ait été mis surtout sur le secteur civil de l'industrie, maintes mesures proposées dans cette déclaration s'appliquent également au secteur aéronautique militaire.

I. L'industrie aéronautique de la Communauté

A. L'industrie européenne est compétente et est un facteur économique important

1. Ses effectifs globaux étaient en 1972 : Royaume-Uni 210.000 ; France 108.600 ; R.F.A.

1. Dassault-Bréguet, S.N.I.A.S., SABCA, VFW-Fokker, Fokker-VFW, Dornier A.G., Messerschmitt-Bölkow-Blohm, Aeritalia, British Aircraft Corporation Ltd., Hawker Siddeley Ltd., Westland Helicopters Ltd.

52.800 ; Italie 28.500 ; Pays-Bas 8.000 ; Belgique 5.000, soit près de 413.000 pour la C.E.E. (945.000 aux Etats-Unis).

2. Son niveau technologique lui permet de concevoir et réaliser toutes les gammes d'avions comme l'industrie américaine.

3. Des investissements industriels importants ont doté ce secteur des moyens de recherche et de production les plus modernes.

4. La politique de coopération permet une association des ressources financières et des moyens de développement et de production qui renforce son potentiel industriel.

5. Les programmes européens en cours, civils et militaires, dont la quasi-totalité est exécutée en coopération transnationale, sont techniquement et économiquement valables et, compte tenu de leur état d'avancement, engagent les industriels et leurs gouvernements.

6. De même qu'aux Etats-Unis, la production des avions militaires représente un pourcentage très élevé de l'activité de l'industrie européenne et joue un rôle essentiel pour le développement du secteur civil.

La taille de l'industrie de la Communauté est adaptée au marché européen sous réserve que les gouvernements et les compagnies de navigation aient la détermination et prennent l'habitude d'acheter les matériels militaires et civils de fabrication européenne.

B. L'industrie européenne est gravement handicapée

1. A l'intérieur de la C.E.E.

(a) L'industrie de la Communauté se trouve en face d'un marché compartimenté, cloisonné par des réglementations et législations disparates sur le plan juridique, administratif, technique et commercial. La demande est émiettée et les compagnies aériennes ont pris depuis longtemps l'habitude d'acheter des matériels américains.

L'industrie aéronautique a besoin d'un marché domestique de taille européenne, ce qui suppose notamment la création et le développement d'un véritable réseau d'exploitation intra-

the regrouping of European carriers into an organisation with the ability to define on a European scale this network and its equipment requirements.

(b) The policy of State support is sometimes dispersed on programmes which have not always been defined in terms of a European policy. As resources are relatively limited, in the future programmes should be better defined and selected for support in a European framework.

(c) The conditions for marketing aircraft are not complementary and vary substantially in the countries of the Community, which necessitates the adoption of harmonised measures.

(d) European industrial co-operation is increasing progressively and is replacing competition within the Community. However, it is still insufficient and must be improved by appropriate industrial rapprochements.

2. *Vis-à-vis competition from outside countries*

The competition from external countries arises essentially from the American industry. As evidenced by the EEC Commission in its report of July 1972 to the Council of Ministers, the United States industry benefits from a privileged position, protected against foreign competition by a concerted policy of the public and private sectors.

(a) Great resources and technological progress arising from military and space programmes, which allow the introduction of new equipment onto the civil market on advantageous terms.

(b) A vast and privileged internal market supports the launching of large civil programmes. This market is practically closed to the European industry by protective measures (customs duties, American standards imposed on foreign equipments) and by a generally respected policy of "buy American".

(c) Large programmes with high production/delivery rates, reducing the costs of production and rapidly amortising the associated investments, permit the granting of the necessary price reductions to capture the markets and to prevent competing manufacturers from gaining a foothold.

The consequence of these factors is a dominance of the American industry: in 1972, ap-

proximately 91 % of the value of the western civil aircraft fleets were of United States origin. The breakdown of the origin of these fleets between American and European manufacturers has developed in the following manner over the past few years :

<i>United States market</i>	1965	1970	
American equipment	97 %	99 %	
European equipment	3 %	1 %	
			<i>Forecast</i>
<i>European market</i>	1965	1970	1975
American equipment	70 %	74 %	76 %
European equipment	30 %	26 %	24 %

C. The European industry is losing its commercial competitiveness

For the reasons outlined above, the situation of the European aircraft industry has been somewhat difficult and it found itself reduced to launching production runs of medium size with relatively slow rates. Nevertheless the European industry has registered unquestionable successes, and has been competitive in certain sectors and for certain market requirements.

However, the combination of the dominant position of the American industry with the measures of United States Government support and assistance, particularly since August 1971, has consolidated its near monopoly to the detriment of the European industry (see Annex I).

Indeed the position of the European aircraft industry has worsened in a disturbing manner following the second devaluation of the dollar in February 1973. The near monopoly of the American industry has thus been reinforced by a monetary advantage, the effects of which are combining with the price discrepancy resulting from the changes in prime costs (American inflation has been less than half of the equivalent European increases). These factors have led to a loss in competitiveness for the European aircraft industry, of the order of 20 to 35 % in two years (varying between the different countries of the EEC) placing it in an impossible sales position.

européen et le regroupement des compagnies de transport européennes en un organisme à compétence européenne pour définir ce réseau et ses besoins d'équipement.

(b) La politique de soutien des Etats est dispersée parfois sur des programmes qui n'ont pas toujours été définis en fonction d'une politique européenne. Les ressources étant relativement limitées, il conviendra à l'avenir de mieux définir et sélectionner les programmes à soutenir dans un cadre européen.

(c) Les conditions de commercialisation des matériels sont disparates et fragmentées dans les pays de la Communauté, ce qui rend nécessaire l'adoption de mesures harmonisées.

(d) La coopération industrielle européenne se renforce progressivement et se substitue à la concurrence intra-communautaire. Mais elle est encore insuffisante et doit être améliorée par des rapprochements appropriés.

2. Vis-à-vis de la concurrence des pays tiers

La concurrence des pays tiers provient essentiellement de l'industrie américaine. Ainsi que l'a mis en évidence la Commission de la C.E.E. dans son rapport de juillet 1972 au Conseil des Ministres, cette industrie bénéficie d'une situation privilégiée, protégée contre la concurrence étrangère par une politique solidaire des secteurs public et privé.

(a) Ressources considérables et progrès technologiques apportés par les programmes militaires et spatiaux grâce auxquels les matériels nouveaux peuvent être introduits, à bon compte, sur les marchés civils.

(b) Marché intérieur vaste et privilégié assurant le lancement des grands programmes civils. Ce marché est pratiquement fermé à l'industrie européenne par des mesures de protection (droits de douane, normes américaines imposées aux matériels étrangers) et par une politique généralement respectée de « *buy American* ».

(c) Grandes séries à cadences rapides, réduisant les prix de revient et dont les investissements rapidement amortis permettent de consentir les rabais nécessaires pour enlever les marchés et empêcher les constructeurs concurrents de s'y implanter.

De ce fait, il en est résulté une prépondérance de l'industrie américaine : en 1972, 91 %

environ de la valeur des flottes occidentales était d'origine américaine. La répartition dans la fourniture de ces flottes entre les constructeurs américains et européens a évolué de la façon suivante au cours des dernières années :

Marché américain	1965	1970	Prévisions	
	Matériels d'origine américaine	97 %	99 %	
Matériels d'origine européenne	3 %	1 %		
Marché européen				
Matériels d'origine américaine	1965	1970	1975	
	70 %	74 %	76 %	
Matériels d'origine européenne	30 %	26 %	24 %	

C. La perte de compétitivité de l'industrie européenne sur le plan commercial

Pour les raisons exposées ci-dessus, la situation de l'industrie aéronautique européenne était certes difficile et celle-ci se trouvait réduite à lancer des séries d'importance moyenne avec des cadences relativement lentes. Néanmoins, l'industrie européenne a enregistré des succès certains et a été compétitive dans certains secteurs, pour certains créneaux.

Mais la conjonction de la position prépondérante de l'industrie américaine avec les mesures de soutien et d'aide du gouvernement américain, particulièrement depuis août 1971, a consolidé son quasi-monopole au détriment de l'industrie européenne (cf. annexe 1).

En effet, la situation de l'industrie aéronautique européenne s'est aggravée de façon inquiétante à la suite de la deuxième dévaluation du dollar de février 1973. Le quasi-monopole de l'industrie américaine a été ainsi renforcé par un avantage monétaire dont les effets se cumulent avec le décalage des prix résultant de l'évolution des coûts de revient (les hausses américaines ont été inférieures de moitié aux hausses européennes). Ces faits ont entraîné une perte de compétitivité pour l'industrie européenne, de l'ordre de 20 à 35 % en 2 ans selon les pays de la C.E.E., mettant celle-ci dans une situation de mévente.

D. The necessity for immediate political support

This state of affairs, created by events over which the European aircraft industry had no influence, is jeopardising the execution of the current large programmes. The position will become impossible if this trend is not halted by exceptional measures within the framework of an industrial policy of the EEC countries. This policy should provide a set of measures, some of which should be introduced at the earliest opportunity in order to re-establish the competitiveness of the aircraft industry, and to lead to the creation of a truly Community civil and military aircraft industry and market.

The very existence of the aircraft industry will be seriously threatened if the present situation is not quickly remedied by appropriate measures.

II. Essential measures to ensure the competitiveness of the European aircraft industry

A. Measures which should be taken immediately

1. *Marketing aids and harmonisation of inter- and extra-Community financial conditions*

(a) *Credit, credit insurance, exchange risks*

- Terms, rates and duration of credit :
The terms should be similar to those enjoyed by the American industry, either with the co-operation of the Eximbank, or by leasing systems which are matched with substantial fiscal advantages.

The duration of credits should be able to be extended to 12 years, or longer, when justified by competition.

- Credit insurance : Community harmonisation of terms.
- Insurance against exchange risks :
The protection against exchange risks incurred as a result of sales or financing contracts is essential, to the extent that the forward market or the banking organisations are unable to cover them for long

periods, at very low costs and without these systems being of a precarious nature.

These conditions should be harmonised within the EEC as there are not yet common arrangements in the field of financing and guarantees, which constitutes a further constraint for European co-operative military and civil programmes.

(b) *Protection against variations of costs*

This should cover, throughout the duration of programmes, the variation of costs greater than the increases in the United States.

(c) *Guarantee for the financing of production*

Government guarantees such as those enjoyed by the American industry should be granted in order to obtain bank loans for production.

For all these facilities, ad-hoc terms for the aviation industry should be introduced even if they differ from the general policy followed for other industrial sectors. Specific measures in the aviation sector would remove, in part, distortions specific to one of the economic sectors most affected by the recent development of the economic and monetary situation.

2. *Support for current programmes*

The current European civil and military programmes must from now onwards enjoy priority in Europe and the necessary support provided that they are technically successful and economically viable.

The joint civil programmes such as Concorde, Airbus, Mercure, VFW-614 and F-28 are being carried out with the essential assistance of the governments of the member States of the EEC, and constitute a family of European aircraft which can satisfy a substantial part of the requirements of the European carriers. If the latter continue to prefer United States equipment to equivalent European equipment, these considerable financial efforts will be doomed to failure. In order to make their investments worthwhile, the governments should induce the European carriers to use European equipment, particularly for the European market, the growth of which in the future should be very

D. La nécessité d'un soutien politique immédiat

Cet état de choses, créé par des événements sur lesquels l'industrie aéronautique européenne n'a aucune emprise, compromet l'exécution des grands programmes en cours. La situation deviendrait aberrante si elle n'était pas rétablie par des mesures exceptionnelles dans le cadre d'une politique industrielle des pays de la C.E.E. Cette politique devrait prévoir un ensemble de dispositions, dont certaines devraient intervenir dans les plus brefs délais en vue de rétablir la compétitivité de l'industrie aéronautique et d'aboutir à la création d'une industrie et d'un marché aéronautiques civils et militaires véritablement communautaires.

L'existence même de l'industrie aéronautique sera gravement menacée s'il n'est remédié rapidement à la situation actuelle par des mesures appropriées.

II. Les mesures indispensables pour assurer la compétitivité de l'industrie aéronautique européenne**A. Mesures qui devraient être prises immédiatement****1. Aides à la commercialisation et harmonisation des conditions financières intra- et extra-communautaires****(a) Crédit, assurance-crédit, risques de change**

— Conditions, taux et durée de crédit : les conditions devraient être analogues à celles dont bénéficie l'industrie américaine, soit avec le concours de l'Eximbank, soit par les mécanismes de leasing qui sont assortis d'avantages fiscaux très importants. La durée des crédits devrait pouvoir être portée à 12 ans, ou à une durée plus longue, lorsque la concurrence le justifierait.

— Assurance-crédit: harmonisation communautaire des modalités.

— Assurance contre les risques de change : la protection contre les risques de change encourus au titre de contrats de vente ou de financement est indispensable dans la mesure où le marché à terme et les organismes bancaires ne peuvent les couvrir sur

de longues périodes, à des coûts très bas et sans que ces mécanismes aient un caractère précaire.

Ces conditions doivent être harmonisées à l'intérieur de la C.E.E., car il n'y a pas encore de dispositions communes en matière de financement et de garantie, ce qui constitue une entrave supplémentaire pour les programmes civils et militaires en coopération européenne.

(b) Assurance contre les variations des coûts de revient

Elle doit couvrir, pendant toute la durée d'exécution des programmes, les variations de coûts supérieures aux hausses aux Etats-Unis.

(c) Garantie pour le financement de la production industrielle

Ainsi qu'en bénéficie l'industrie américaine, des garanties gouvernementales devraient être accordées pour l'obtention de prêts bancaires à la production.

Pour toutes ces procédures, des modalités ad hoc pour l'aéronautique devraient être instituées, même si elles sont différentes de la politique générale suivie en la matière pour les autres secteurs industriels. Des mesures spécifiques au secteur aéronautique supprimeraient en partie des distorsions propres à l'un des secteurs économiques les plus affectés par l'évolution récente de la conjoncture économique et monétaire.

2. Soutien des programmes en cours

Dès maintenant, les programmes civils et militaires européens en cours doivent bénéficier d'une priorité européenne et des soutiens nécessaires dans la mesure où ils sont techniquement réussis et économiquement valables.

Les programmes civils communs comme le Concorde, l'Airbus, le Mercure, le VFW-614, le F-28 sont réalisés avec un concours essentiel des pouvoirs publics des Etats membres de la C.E.E. et constituent une famille d'avions européens qui peuvent satisfaire une part notable des besoins des transporteurs européens. Si ces derniers continuent de préférer les matériels américains aux matériels européens équivalents, ces efforts financiers considérables seront voués à l'échec. Pour faire valoir les investissements réalisés, les gouvernements devraient inciter les transporteurs européens à utiliser les matériels européens, en particulier pour le marché européen, dont l'essor dans la période à venir devrait être très impor-

substantial. The concern to standardise equipment should not prevent the European airlines from giving preference to technically successful European equipment. If aircraft of European origin are eliminated by equipment from the United States, there will be a danger sooner or later that the development, the future and even the independence of the European airlines will be seriously influenced by American political and economic interests.

The same considerations are applicable to joint military programmes launched by certain member States to satisfy European military requirements; indeed certain military programmes are of an importance comparable with and even greater than that of the large civil programmes. The recovery of investment, the development of technological capability and the maintenance of a European industrial base call for a joint policy of the member States in the production and procurement of military equipment.

It cannot be emphasised too much that the success of the current programmes determines the future of the European aircraft industry and that the objectives of a European aviation policy can only be achieved if these programmes succeed.

B. Short-term measures

1. Creation of a *European aviation authority*, comparable to the American CAB, which would determine and implement an inter- and extra-Community policy in air transport.
2. Formulation of a *European certificate of airworthiness* equivalent to that of the FAA, applicable to all European countries, or at least to member countries of the Community.
3. Acceleration of the present work towards the establishment of *European standards and regulations*.
4. Negotiations with the American Government to obtain the removal of all *customs or fiscal arrangements* intended to restrict European sales to the United States.

C. Medium-term measures

1. *Creation of a European domestic aerospace market*

- (a) *Technically*: standardisation of methods, facilities and procedures for air traffic movements.
- (b) *Legally*: creation of a legal framework permitting intra-European operation of air transport.
- (c) *Politically*: replacement of the bilateral agreements which presently govern internal European air transport with multilateral agreements on a European, or at least Community, basis.

Introduction of cabotage fares within the Community.

In fact, the aim is to create as quickly as possible a genuine network of inter-European air transport, which will make available to the European aircraft industry a civil market of sufficient size to produce larger production runs with more rapid rates and to absorb a substantial proportion of its production, in the same manner as the American industry benefits from a home market representing more than 60 % of the world market.

2. Policy of the airframe companies

The European manufacturers are already working towards closer co-operation, and it is for them to take initiatives in the following areas:

(a) *To determine a policy of close co-operation* between the operators and manufacturers to define future civil and military programmes suited to European requirements or likely to favour the development of the European market. These consultations should take place in liaison with the government departments.

(b) *To distribute these programmes* between the groups of European constructors seeking progressively the maximum effectiveness with appropriate rationalisation, the elimination of a situation of disorganised competition and the improvement of the competitiveness of the whole European industry:

- by a sensible allocation of development studies;
- by an equitable distribution of manufacturing work;
- by the creation of appropriate industrial organisations for the execution of large programmes;

tant. Le souci de banalisation des matériels ne doit pas empêcher les compagnies de navigation européennes de donner une préférence aux matériels européens techniquement réussis. Si les matériels d'origine européenne sont éliminés par les matériels d'origine américaine, il y aura un danger à plus ou moins long terme que le développement, l'avenir et même l'indépendance des lignes aériennes européennes soient gravement influencés par les intérêts économiques et politiques américains.

Des considérations identiques sont valables pour les programmes militaires en commun lancés par certains Etats membres pour satisfaire les besoins militaires européens ; en effet, certains programmes militaires sont d'une importance comparable ou même supérieure à celle des grands programmes civils. L'amortissement des investissements, le développement des compétences techniques, le maintien d'une base industrielle européenne impliquent une politique commune des Etats membres dans le domaine de la production et de l'approvisionnement des équipements militaires.

On ne saurait trop insister sur le fait que le succès des programmes en cours conditionne l'avenir de l'industrie aéronautique européenne et que les objectifs d'une politique aéronautique européenne ne pourront être atteints que si ces programmes réussissent.

B. Mesures à court terme

1. Création d'une *autorité européenne pour l'aéronautique*, comparable à l'office américain CAB, chargée de définir et d'exécuter une politique intra- et extra-communautaire dans le domaine du transport aérien.
2. Rédaction d'un *certificat de navigabilité européen* équivalant à celui de la FAA, s'imposant à tous les pays européens, ou tout au moins aux pays membres de la Communauté.
3. Accélération des travaux en cours visant à l'institution de *normes et réglementations européennes*.
4. Négociation avec le gouvernement américain pour obtenir la disparition de toutes *dispositions douanières ou fiscales* destinées à freiner les ventes européennes aux Etats-Unis.

C. Mesures à moyen terme

1. *Création d'un marché domestique aérospatial européen*

- (a) *Sur le plan technique* : normalisation des méthodes, moyens et procédures du contrôle de la circulation aérienne.
- (b) *Sur le plan juridique* : création d'un cadre juridique permettant une exploitation intra-européenne du transport aérien.
- (c) *Sur le plan politique* : substitution d'accords multilatéraux dans un cadre européen ou tout au moins communautaire, aux accords bilatéraux qui régissent actuellement le transport interne européen.

Introduction de tarifs de cabotage à l'intérieur de la Communauté.

En fait, le but est de créer le plus rapidement possible un véritable réseau de transport intra-européen qui apportera à l'industrie aéronautique européenne un marché d'une taille suffisante pour produire des séries plus grandes avec des cadences plus rapides et lui permettre d'écouler une part notable de sa production, au même titre que l'industrie américaine bénéficie d'un marché intérieur représentant plus de 60 % du marché mondial.

2. Politique des sociétés industrielles

Les industriels européens sont déjà engagés dans un processus d'étroite coopération et il leur appartient de prendre des initiatives dans les domaines suivants :

(a) *Déterminer une politique de concertation* étroite entre les utilisateurs et les industriels pour définir les programmes futurs civils et militaires adaptés aux besoins européens et susceptibles de favoriser le développement du marché européen. Ces consultations devraient se dérouler en liaison avec les services officiels.

(b) *Répartir ces programmes* entre les groupes de constructeurs européens en recherchant progressivement le maximum d'efficacité avec des rationalisations appropriées, l'élimination d'une situation de concurrence désordonnée et l'amélioration de la compétitivité de toute l'industrie européenne :

- par une judicieuse répartition des études de développement ;
- par une équitable distribution des travaux de fabrication ;
- par la création d'organisations industrielles appropriées en vue de la réalisation des grands programmes ;

— by co-ordination of sales and after sales services.

(c) *To improve the organisation and structure of the aircraft industry of the Community by a completely open-minded and unbiased examination of the various forms most suitable for restructuring.*

The present experiences of co-operation form a first important step towards such a reorganisation; they show that there is not a unique solution and that it is necessary to maintain a great flexibility in the different forms of industrial associations, such as: "national mergers, international mergers, formation of management companies for sectors or for programmes, etc."

The harmonisation and the reorganisation of the aviation sector must evolve progressively on the basis of concerted action by the industrialists themselves.

The success of this industrial policy assumes as a prerequisite that the market has a European dimension and that the member States commit themselves to a policy of harmonised support to the aviation sector.

3. *Joint investment by the European governments in research and test facilities (wind tunnels, flight test centres, etc.), subsequently to be made available to the European manufacturers for military and civil projects.*

III. Formulation of support measures for the aircraft industry by the governments of the member States

Following the recommendations of the EEC Commission, in July 1972, in respect of the European aircraft industry, the group for "economic matters" of the Council, consisting of representatives from the member States, was given the task of developing concrete proposals.

The representatives of the member States have recognised the necessity to adopt exceptional measures in favour of the aircraft industry. As a first step an agreement has just been reached on proposals concerning the adoption of common arrangements in the area of credit insurance, financing, protection against exchange risks for exports to outside countries of civil aircraft constructed in the Community under transnational programmes. In addition they noted the need to put the industrialists in a

position to offer firm prices to purchasers. These proposals are limited, however, to principles and leave to each government to devise their own means of application.

It is vital that these proposals of principle should be adopted by the member States. To enable the envisaged aids to be fully effective, these measures should be harmonised into practical terms devised with the participation of the industrialists, without waiting for more general policy decisions.

The arrangements anticipated only resolve partially the one problem of marketing outside the Community of civil aircraft equipment. They should be incorporated in a common European policy which remains to be similarly defined on the basis of co-operation between the governments and the industrialists, which should cover military as well as civil equipment.

It is emphasised that the necessary development of a policy of industrial co-operation is presently hampered primarily by the absence of a Community aviation policy of the governments, and secondarily by the lack of adequate inter-Community organisational, legal and fiscal provisions.

Conclusion

The adoption of a European aviation policy with the willingness of the governments to support this policy is essential to re-establish and subsequently to maintain the competitiveness of the European aircraft industry, and furthermore to ensure the market penetration of the current major programmes.

This policy should cover the complete activity of the aircraft industry. Consequently, military equipment, essential for the independence of the defence policy of the member States, must similarly find through preference their outlets in Europe, within the framework of a concerted policy of the European governments.

Political decisions must be reached very quickly if Europe wishes to ensure the existence and the independence of its aircraft industry, failing which it would have no other solution than to resign itself, sooner or later, to a modest and limited rôle of subcontractor to the American industry; whereas the restoration of the competitiveness of the European industry would

— par une coordination des services de vente et d'après-vente.

(c) *Améliorer l'organisation et la structure* de l'industrie aéronautique de la Communauté par un examen complètement ouvert, sans idées préconçues, des formes diverses susceptibles de favoriser une restructuration.

Les expériences actuelles de coopération constituent un premier pas important dans la voie de cette organisation ; elles montrent qu'il n'y a pas de solution unique et qu'il convient de garder une grande souplesse dans les différentes formes d'association industrielle telles que : « fusions nationales, fusions internationales, création de sociétés de coordination par secteurs ou par programmes, etc. ».

L'harmonisation et la réorganisation du secteur aéronautique doivent intervenir progressivement dans le cadre d'une action concertée des industriels.

Le succès de cette politique industrielle implique au préalable que le marché ait une dimension européenne et que les Etats se soient engagés dans une politique de soutien harmonisé du secteur aéronautique.

3. *Réalisation par les gouvernements européens* d'investissements communs en moyens d'études et d'essais, mis ensuite au service des industriels européens (souffleries, centres d'essais en vol, etc.), pour les projets civils et militaires.

III. L'élaboration des mesures de soutien à l'industrie aéronautique par les pouvoirs publics des Etats membres

A la suite des recommandations, en juillet 1972, de la Commission de la C.E.E. en faveur de l'industrie aéronautique européenne, le groupe des « Questions économiques » du Conseil, où siègent les représentants des Etats membres, a été chargé d'élaborer des propositions concrètes.

Les représentants des Etats membres ont reconnu la nécessité d'adopter des mesures exceptionnelles en faveur de l'industrie aéronautique. Dans un premier temps, un accord vient d'intervenir sur des propositions concernant l'adoption de dispositions communes en matière d'assurance-crédit, de financement, de protection contre les risques de change pour les exportations vers les pays tiers d'avions civils construits dans la Communauté dans le cadre de programmes transnationaux. En outre, ils ont constaté la nécessité

de mettre les industriels en mesure d'offrir des prix fermes aux acheteurs. Ces propositions sont d'ailleurs limitées aux principes et laissent à chaque gouvernement le soin de concevoir les modalités d'application.

Il importe que ces propositions de principe soient adoptées par les Etats membres. Pour que les aides envisagées soient pleinement efficaces, ces mesures devraient être harmonisées selon des modalités pratiques élaborées avec la participation des industriels sans attendre les décisions politiques d'ordre général.

Les dispositions préconisées ne règlent que partiellement le seul problème de la commercialisation extra-communautaire des matériels aéronautiques civils. Elles devraient s'insérer dans une politique européenne commune qui reste à définir également dans le cadre d'une coopération entre les pouvoirs publics et les industriels et devrait concerner aussi bien les matériels civils que les matériels militaires.

Il convient de souligner que le développement indispensable de la politique de coopération industrielle est actuellement entravé, d'abord par l'absence d'une politique aéronautique communautaire des gouvernements, ensuite par le défaut de dispositions organiques, juridiques et fiscales adéquates.

Conclusion

L'adoption d'une politique aéronautique européenne avec une volonté des gouvernements de soutenir cette politique est indispensable pour rétablir et ensuite maintenir la compétitivité de l'industrie aéronautique européenne et ainsi assurer la pénétration des marchés pour les grands programmes en cours.

Cette politique doit concerner l'ensemble de l'activité de l'industrie aéronautique. En conséquence, les matériels militaires, essentiels pour l'indépendance de la défense des Etats, doivent également trouver en priorité leurs débouchés en Europe, dans le cadre d'une politique concertée des gouvernements européens.

Des décisions politiques doivent intervenir très rapidement si l'Europe veut assurer l'existence et l'indépendance de son industrie aéronautique, faute de quoi celle-ci n'aurait d'autre solution que de se résigner, dans un avenir plus ou moins proche, à un rôle modeste et limité de sous-traitant de l'industrie américaine, alors que le rétablissement de la compétitivité de l'industrie

enable it to take its place in the European and world markets and place it in a favourable position, if need be, to establish on a joint basis agreements for co-operation on future large scale programmes with the American industry.

ANNEX I

Various means of assistance from which the American industry benefits

Through credits from NASA and the Department of Transport as well as other indirect aids, the American Government grants aid of more than 90 % to "research and development" carried out by private industry.

Government aids are also granted for financing the production of civil aircraft. An emergency loan fund has been instituted by the United States Treasury in favour of companies in difficulty.

Fiscal advantages are afforded to export.

Financing of civil aviation exports is supported by the Eximbank under privileged conditions.

Exports of military equipment are generally negotiated directly by the United States Government which agrees to the advantages required to capture markets in furtherance of its political interest. In a certain number of cases the client is compelled to make a choice between an American donation and a European sale, thus considerably reducing the chances of the Europeans even when their equipments are obviously of a superior quality.

The United States Government has decided to give a fresh boost to its industry. The steps taken since 1971 intensify the advantages from which the American constructors already benefit and are intended to consolidate the domination of the American aeronautical industry in the western world.

européenne permettra à celle-ci de prendre sa place sur le marché européen et sur les marchés des pays tiers et la mettra dans une position favorable pour établir en commun, si besoin est, avec l'industrie américaine des accords de coopération sur des programmes éventuels de grande dimension.

ANNEXE I

Mesures d'aides diverses au profit de l'industrie américaine

Par les crédits NASA et Département des Transports, ainsi que par d'autres aides indirectes, l'Etat américain apporte une aide de plus de 90 % aux « recherches et développements » exécutés par l'industrie privée.

Des aides gouvernementales sont également apportées pour financer la production aéronautique civile. Un fonds de prêts de secours a été institué par le Trésor américain en faveur des sociétés en difficulté.

Des avantages fiscaux à l'exportation sont accordés.

Le financement des exportations aéronautiques civiles est soutenu par l'Eximbank dans des conditions privilégiées.

Les exportations de matériels militaires sont en général négociées directement par le gouvernement américain qui consent les avantages nécessaires pour enlever les marchés en fonction de son intérêt politique. Dans un certain nombre de cas, le client est amené à faire un choix entre un don américain et une vente européenne, ce qui réduit considérablement les chances des Européens, même en cas de supériorité manifeste de leurs matériels.

Le gouvernement américain a décidé de donner une nouvelle impulsion à son industrie. Les mesures prises depuis août 1971 intensifient les avantages dont bénéficiaient déjà les constructeurs américains et sont destinées à consolider la prépondérance de l'industrie aéronautique américaine dans le monde occidental.

Guidelines for an aviation policy for Europe
drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973

AMENDMENT No. 1¹
tabled by Mr. Osborn

Leave out paragraph 4 of the draft recommendation and insert a new paragraph as follows :
"To encourage the development of regional and provincial inter-city transport links by whatever means including air links ;"

Signed : Osborn

1. See 12th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment withdrawn).

*Une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs
dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973*

AMENDEMENT n° 1¹
déposé par M. Osborn

Rédiger le paragraphe 4 du projet de recommandation comme suit :

« A encourager le développement des liaisons entre les métropoles régionales et provinciales par tous les moyens, y compris le transport aérien ; ».

Signé : Osborn

1. Voir 12^e séance, 22 novembre 1973 (Retrait de l'amendement).

*Guidelines for an aviation policy for Europe
drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973*

AMENDMENT No. 2¹

tabled by MM. Osborn and Treu

After paragraph 4 of the draft recommendation, insert a new paragraph as follows :

“To instruct their Ministers of Aviation and of Transport to review with the airlines and aircraft companies on the one hand, and the railways and transport organisations on the other hand, the correct balance between civil aviation and land and sea transport, bearing in mind the energy crisis in the short term, and the rising cost of energy in the middle and long term and the need to provide transport systems which are economical and attractive to mass markets ;”

Signed : Osborn, Treu

1. See 12th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment adopted).

***Une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs
dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973***

AMENDEMENT n° 2¹

déposé par MM. Osborn et Treu

Après le paragraphe 4 du projet de recommandation, insérer le nouveau paragraphe suivant :

« A charger leurs ministres de l'aviation et des transports d'examiner avec les compagnies aériennes et les constructeurs, d'une part, et les chemins de fer et les organisations de transport, d'autre part, le juste équilibre à réaliser entre l'aviation civile et les transports terrestres et maritimes, en tenant compte de la crise de l'énergie à court terme, de l'augmentation des coûts de l'énergie à moyen et à long terme, et de la nécessité d'assurer des systèmes de transport qui soient économiques et séduisants pour les marchés de masse ; ».

Signé : Osborn, Treu

1. Voir 12^e séance, 22 novembre 1973 (Adoption de l'amendement).

Guidelines for an aviation policy for Europe
drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973

AMENDMENT No. 3¹
tabled by Mr. Osborn

Leave out paragraph 9 of the draft recommendation and insert a new paragraph as follows :
"To define a common policy for the European aeronautical industry to enable it to operate economically and efficiently and to compete more effectively with manufacturers elsewhere ;"

Signed : Osborn

1. See 12th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment withdrawn).

***Une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs
dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973***

**AMENDEMENT n° 3¹
déposé par M. Osborn**

Rédiger le paragraphe 9 du projet de recommandation comme suit :

« A définir une politique commune pour l'industrie aéronautique européenne afin de lui permettre de fonctionner de façon économique et efficace et de mieux concurrencer les autres constructeurs ; ».

Signé : Osborn

1. Voir 12^e séance, 22 novembre 1973 (Retrait de l'amendement).

Guidelines for an aviation policy for Europe
drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973

AMENDMENT No. 4¹

tabled by Mr. Jung

In paragraph 1 of the draft recommendation, leave out: "promote the long-term development"
and insert: "be granted only to projects meeting the interests..."

Signed: Jung

1. See 12th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment adopted).

**Une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs
dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973**

AMENDEMENT n° 4¹

déposé par M. Jung

Dans le paragraphe 1 du projet de recommandation, remplacer les mots : « devra encourager le développement à long terme » par les mots : « ne devra être accordée qu'à des projets répondant aux intérêts ».

Signé : Jung

1. Voir 12^e séance, 22 novembre 1973 (Adoption de l'amendement).

Guidelines for an aviation policy for Europe
drawn from the colloquy on 17th and 18th September 1973

AMENDMENT No. 5¹
tabled by Mr. Osborn

In paragraph 9 of the draft recommendation, leave out :

“as long as exporting countries maintain practices which evade the rules of normal competition,”

Signed : Osborn

1. See 12th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment adopted).

***Une politique de l'aéronautique pour l'Europe — Principes directeurs
dégagés à la suite du colloque des 17 et 18 septembre 1973***

AMENDEMENT n° 5¹

déposé par M. Osborn

Dans le paragraphe 9 du projet de recommandation, supprimer les mots :

« à défaut du renoncement par les pays exportateurs à des pratiques échappant aux règles d'une concurrence normale, ».

Signé : Osborn

1. Voir 12^e séance, 22 novembre 1973 (Adoption de l'amendement).

The situation in the Near East

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to the recommendation adopted by the
Presidential Committee on 18th October 1973

The Hague, 25th October 1973

Dear Mr. President,

As Chairman-in-Office of the Council of Western European Union, I have the honour to acknowledge the letter of 18th October 1973 in which you transmitted to me a recommendation of the Assembly concerning events in the Near East.

I can at once assure the Assembly that the Council share the concern which led to the adoption of this recommendation.

Moreover, as you are aware, the various aspects of the Near East conflict have been, and still are, under discussion in a number of international bodies. The governments of the States members of WEU have taken part in these discussions from the outset.

The members of the Council have deemed that the need for an emergency meeting at ministerial level does not arise in present circumstances.

Yours sincerely,

Max van der Stoep

Sir John Peel,
President of the Assembly of Western European Union,
43, avenue du Président Wilson,
75775 Paris Cedex 16

1. Communicated to the Assembly on 30th October 1973.

La situation au Proche-Orient

RÉPONSE DU CONSEIL ¹

*à la recommandation adoptée par le Comité
des Présidents le 18 octobre 1973*

La Haye, le 25 octobre 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président en exercice du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale, d'accuser réception de la lettre du 18 octobre 1973 par laquelle vous avez bien voulu me faire parvenir une recommandation de l'Assemblée concernant les événements au Proche-Orient.

Tout d'abord, je puis donner à l'Assemblée l'assurance que le Conseil partage les préoccupations qui ont inspiré cette recommandation.

Par ailleurs, comme vous le savez, les différents aspects du conflit du Proche-Orient ont été et sont encore discutés au sein de plusieurs instances internationales. Les gouvernements des Etats membres de l'U.E.O. ont dès la première heure participé à ces discussions.

Les membres du Conseil ont estimé qu'une réunion d'urgence au niveau ministériel ne s'impose pas dans les circonstances actuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Max van der Stoep

Sir John Peel,
Président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président Wilson,
75775 Paris Cedex 16

1. Communiquée à l'Assemblée le 30 octobre 1973.

**SUPPLEMENTARY BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE
OF THE ASSEMBLY FOR THE FINANCIAL YEAR 1973 ¹**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration
by Mr. Dequae, Chairman and Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

Summary of Supplementary Estimates for the Financial Year 1973

Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads

Explanatory Memorandum

Summary of Supplementary Estimates for the Financial Year 1973

Details	Credits approved for 1973 (Doc. 583) F	Increases F	Revised estimates for 1973 F
<i>Head I</i> : Expenditure for staff	2,393,500	112,900	2,506,400
<i>Head II</i> : Expenditure relating to temporary personnel ..	720,000	—	720,000
<i>Head III</i> : Expenditure on premises and equipment	148,700	—	148,700
<i>Head IV</i> : General administrative costs	597,000	—	597,000
<i>Head V</i> : Other expenditure	260,000	—	260,000
TOTAL EXPENDITURE	4,119,200	112,900	4,232,100
TOTAL RECEIPTS	30,200	900	31,100
NET TOTAL	4,089,000	112,000	4,201,000

1. Adopted unanimously by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and approved unanimously by the Presidential Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Dequae (Chairman) ; Mr. Legaret, Lord Walston (Vice-Chairmen) ; MM. Ahrens, Alber, Castellucci, Dardel (Substitute : Pignion), Depietri (Substitute : Schmitt), Mart, Peijnenburg, Portheine,

Prearo, Santalco, Schleiter, Lord Selsdon, MM. Talamona, Van Lent, Dame Joan Vickers, Mr. Wall, Mrs. Wolf, Mr. Wurbs (Substitute : Vohrer).

Also present : MM. de Bruyne, Schugens.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES
DE L'ASSEMBLÉE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1973 ¹**

*présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration
par M. Dequae, président et rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

Résumé des prévisions supplémentaires pour l'exercice financier 1973
Répartition des dépenses par chapitres et articles
Exposé des motifs

Résumé des prévisions supplémentaires pour l'exercice financier 1973

Nature des dépenses	Crédits approuvés pour 1973 (Doc. 583) F	Augmen- tations F	Nouveaux crédits pour 1973 F
<i>Chapitre I</i> : Dépenses de personnel	2.393.500	112.900	2.506.400
<i>Chapitre II</i> : Dépenses afférentes au personnel temporaire	720.000	—	720.000
<i>Chapitre III</i> : Dépenses de locaux et d'équipement	148.700	—	148.700
<i>Chapitre IV</i> : Frais généraux	597.000	—	597.000
<i>Chapitre V</i> : Autres dépenses	260.000	—	260.000
TOTAL DES DÉPENSES	4.119.200	112.900	4.232.100
TOTAL DES RECETTES	30.200	900	31.100
TOTAL NET	4.089.000	112.000	4.201.000

1. Adopté à l'unanimité par la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et approuvé à l'unanimité par le Comité des Présidents.

2. *Membres de la commission* : M. Dequae (président) ; M. Legaret, Lord Walston (vice-présidents) ; MM. Ahrens, Alber, Castellucci, Dardel (suppléant : Pignion), Depietri (suppléant : Schmitt), Mart, Peijnenburg, Porthoine, Prearo,

Santalco, Schleiter, Lord Selsdon, MM. Talamona, Van Lent, Dame Joan Vickers, M. Wall, Mme Wolf, M. Wurbs (suppléant : Vohrer).

Etaient également présents : MM. de Bruyne, Schugens.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads

Details	Credits approved for 1973 (Doc. 583) F	Increases F	Revised Estimates for 1973 F
Head I — EXPENDITURE FOR STAFF			
Sub-Head 1: Salaries of permanent establishment	1,696,000	79,200	1,775,200
Sub-Head 2: (A) Allowances	291,500	10,100	301,600
(B) Social charges	388,400	23,600	412,000
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials	17,600	—	17,600
TOTAL OF HEAD I	2,393,500	112,900	2,506,400
Head II — EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY			
Sub-Head 3: 1. Temporary staff	238,000	—	238,000
2. Linguistic staff	347,000	—	347,000
3. Insurance for temporary staff	3,300	—	3,300
4. Installation of simultaneous interpretation equip- ment	109,000	—	109,000
5. Miscellaneous expenditure during the sessions ..	22,700	—	22,700
TOTAL OF HEAD II	720,000	—	720,000
Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT			
Sub-Head 4: Premises	139,300	—	139,300
Sub-Head 5: Capital equipment	9,400	—	9,400
TOTAL OF HEAD III	148,700	—	148,700
Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS			
Sub-Head 6: Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, typewriters, etc.	160,000	—	160,000
Sub-Head 7: Paper, stationery and office supplies	75,000	—	75,000
Sub-Head 8: Printing and publishing of Assembly documents ...	330,000	—	330,000
Sub-Head 9: Purchase of documents, reference works, etc.	14,000	—	14,000
Sub-Head 10: Official car	17,500	—	17,500
Sub-Head 11: Bank charges	500	—	500
TOTAL OF HEAD IV	597,000	—	597,000
Head V — OTHER EXPENDITURE			
Sub-Head 12: Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Represen- tatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings	45,000	—	45,000
Sub-Head 13: Expenses for representation and receptions	65,000	—	65,000
Sub-Head 14: Committee study missions	2,000	—	2,000
Sub-Head 15: Official journeys of members of the Office of the Clerk	90,000	—	90,000
Sub-Head 16: Expenses of experts and the auditors	15,000	—	15,000
Sub-Head 17: Expenditure on information	21,000	—	21,000
Sub-Head 18: Expenses for groups of the Assembly	15,000	—	15,000
Sub-Head 19: Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for	2,000	—	2,000
Sub-Head 20: Non-recoverable taxes	5,000	—	5,000
TOTAL OF HEAD V	260,000	—	260,000

Répartition des dépenses par chapitres et articles

Nature des dépenses	Crédits approuvés pour 1973 (Doc. 583)	Augmen- tations F	Nouveaux crédits pour 1973 F
	F		
Chapitre I — DÉPENSES DE PERSONNEL			
Art. 1: Traitements du personnel du cadre permanent	1.696.000	79.200	1.775.200
Art. 2: (A) Indemnités	291.500	10.100	301.600
(B) Charges sociales.....	388.400	23.600	412.000
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents	17.600	—	17.600
TOTAL DU CHAPITRE I	2.393.500	112.900	2.506.400
Chapitre II — DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE			
Art. 3: 1. Personnel temporaire	238.000	—	238.000
2. Personnel linguistique	347.000	—	347.000
3. Assurances afférentes au personnel temporaire	3.300	—	3.300
4. Installation de l'équipement d'interprétation simultanée	109.000	—	109.000
5. Dépenses diverses pendant les sessions	22.700	—	22.700
TOTAL DU CHAPITRE II	720.000	—	720.000
Chapitre III — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT			
Art. 4: Locaux	139.300	—	139.300
Art. 5: Equipement	9.400	—	9.400
TOTAL DU CHAPITRE III	148.700	—	148.700
Chapitre IV — FRAIS GÉNÉRAUX			
Art. 6: Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc.	160.000	—	160.000
Art. 7: Papier et fournitures de bureau	75.000	—	75.000
Art. 8: Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée	330.000	—	330.000
Art. 9: Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc. ...	14.000	—	14.000
Art. 10: Voiture de service pour l'Assemblée	17.500	—	17.500
Art. 11: Frais de banque	500	—	500
TOTAL DU CHAPITRE IV	597.000	—	597.000
Chapitre V — AUTRES DÉPENSES			
Art. 12: Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et Représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des Présidents et les réunions com- munes	45.000	—	45.000
Art. 13: Frais de représentation et dépenses de réceptions	65.000	—	65.000
Art. 14: Missions d'études des commissions.....	2.000	—	2.000
Art. 15: Frais de mission des membres du Greffe	90.000	—	90.000
Art. 16: Frais des experts et du Commissaire aux comptes	15.000	—	15.000
Art. 17: Dépenses d'information	21.000	—	21.000
Art. 18: Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée	15.000	—	15.000
Art. 19: Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues .	2.000	—	2.000
Art. 20: Taxes non récupérables	5.000	—	5.000
TOTAL DU CHAPITRE V	260.000	—	260.000

Head I — Expenditure for Staff**Sub-Head 1****SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT****(a) Basic salaries****Supplementary Estimate : F 79,200**

Rank	WEU Grade	No.	Total F
The Clerk	Hors cadre	1	70,700
The Clerk Assistant	Hors cadre	1	119,800
Counsellors	A5	5	548,100
First Secretaries	A4	2	189,800
Secretary	A3	1	79,700
Assistant Translators/Proof readers	A2	3	180,900
Administrative Assistant/Assistant Translator			
Chief Accountant	B6	1	60,800
Personal Assistants	B4	4	177,600
Bilingual Shorthand Typists	B3	6	220,600
Switchboard Operator	B3	1	37,300
Head Roneo-Storekeeper	C6	1	34,300
Messengers	C3	2	48,600
		28	1,768,200

Credits approved : F 1,689,000**Supplementary Estimate : F 79,200**

Chapitre I — Dépenses de personnel**Article 1****TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT**

(a) Traitements de base

Prévisions supplémentaires : F 79.200

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Greffier	Hors cadre	1	70.700
Greffier adjoint	Hors cadre	1	119.800
Conseillers	A5	5	548.100
Premiers secrétaires	A4	2	189.800
Secrétaire	A3	1	79.700
Aide-traductrices/Correctrices d'épreuves Assistante administrative/Aide-traductrice	A2	3	180.900
Chef comptable	B6	1	60.800
Assistants qualifiés.....	B4	4	177.600
Sténo-dactylographes bilingues	B3	6	220.600
Standardiste	B3	1	37.300
Chef ronéo-magasinier	C6	1	34.300
Messagers	C3	2	48.600
		28	1.768.200

Crédits approuvés : F 1.689.000*Prévisions supplémentaires : F 79.200*

Sub-Head 2

ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

(A) ALLOWANCES

Supplementary Estimate : F 10,100

(a) Head-of-family allowance

Supplementary Estimate : F 2,000

Rank	WEU Grade	No.	Total F
The Clerk Assistant	Hors cadre	1	7,200
Counsellors	A5	4	26,100
First Secretaries	A4	1	5,400
Secretary	A3	1	4,800
Roneo Operators/Messengers	C3	2	3,500
		9	47,000

Credits approved : F 45,000*Supplementary Estimate : F 2,000*

(b) Children's allowance

Supplementary Estimate : F 3,100

231.66 F per month × 4 months }
 243.54 F per month × 2 months } per child : × 24 F 69,800
 249.28 F per month × 6 months }

Credits approved : F 66,700*Supplementary Estimate : F 3,100*

(c) Expatriation allowance

Supplementary Estimate : F 5,000

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors	A5	3	64,100
First Secretary	A4	1	19,800
Secretary	A3	1	17,700
Administrative Assistant/Assistant Translator	A2	1	9,100
Personal Assistants	B4	2	16,800
Bilingual Shorthand Typists	B3	2	13,500
		10	141,000

Credits approved : F 136,000*Supplementary Estimate : F 5,000*

Article 2

INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

(A) INDEMNITÉS

Prévisions supplémentaires : F 10.100

(a) Indemnité de chef de famille

Prévisions supplémentaires : F 2.000

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Greffier adjoint	Hors cadre	1	7.200
Conseillers	A5	4	26.100
Premiers secrétaires	A4	1	5.400
Secrétaire	A3	1	4.800
Opérateurs-ronéo /Messagers	C3	2	3.500
		9	47.000

Crédits approuvés : F 45.000

Prévisions supplémentaires : F 2.000

(b) Allocations familiales

Prévisions supplémentaires : F 3.100

231,66 F par mois × 4 mois }
 243,54 F par mois × 2 mois } pour chaque enfant : × 24 F 69.800
 249,28 F par mois × 6 mois }

Crédits approuvés : F 66.700

Prévisions supplémentaires : F 3.100

(c) Indemnité d'expatriation

Prévisions supplémentaires : F 5.000

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers	A5	3	64.100
Premier secrétaire	A4	1	19.800
Secrétaire	A3	1	17.700
Assistante administrative /Aide-traductrice	A2	1	9.100
Assistants qualifiées	B4	2	16.800
Sténo-dactylographes bilingues	B3	2	13.500
		10	141.000

Crédits approuvés : F 136.000

Prévisions supplémentaires : F 5.000

(B) SOCIAL CHARGES

	<i>Supplementary Estimate</i> : F 23,600
(a) Social Security	<i>Supplementary Estimate</i> : F 10,000
27 officials	F 116,300
	Credits approved : F <u>106,300</u>
	<i>Supplementary Estimate</i> : F 10,000
(b) Supplementary insurance	<i>Supplementary Estimate</i> : F 2,900
2.92 % of total emoluments × 1,987,300 F	F 58,000
	Credits approved : F <u>55,100</u>
	<i>Supplementary Estimate</i> : F 2,900
(c) Provident fund	<i>Supplementary Estimate</i> : F 10,700
14 % of basic salaries × 1,697,500 F	F 237,700
	Credits approved : F <u>227,000</u>
	<i>Supplementary Estimate</i> : F 10,700

(B) CHARGES SOCIALES

	<i>Prévisions supplémentaires</i> : F 23.600
(a) Sécurité Sociale	<i>Prévisions supplémentaires</i> : F 10.000
27 fonctionnaires	F 116.300
	Crédits approuvés : F <u>106.300</u>
	<i>Prévisions supplémentaires</i> : F 10.000
(b) Assurance complémentaire	<i>Prévisions supplémentaires</i> : F 2.900
2,92 % du traitement total × 1.987.300 F	F 58.000
	Crédits approuvés : F <u>55.100</u>
	<i>Prévisions supplémentaires</i> : F 2.900
(c) Fonds de prévoyance	<i>Prévisions supplémentaires</i> : F 10.700
14 % du traitement de base × 1.697.500 F	F 237.700
	Crédits approuvés : F <u>227.000</u>
	<i>Prévisions supplémentaires</i> : F 10.700

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Dequae, Chairman and Rapporteur)

The supplementary budget which is now submitted amounts to F 112,900. The total budget for 1973 will therefore be F 4,201,000.

It has been necessary to present a supplementary budget because of increases in the salaries of permanent staff in accordance with the decision of the Co-ordinating Committee to take account of the rise in the cost of living. This increase, which is of 5.4 % with effect from 1st May 1973 and 2.6 % with effect from 1st July 1973, has been drawn up on the basis of salaries on 1st January 1972.

The budget approved by the Assembly on 7th December 1972 made provision for the regrading of an official from grade A4 to grade A5 (Secretary responsible for the General Affairs Committee). This regrading, which has not yet been approved by the Council, is included in the present supplementary budget.

Exposé des motifs

(présenté par M. Dequas, président et rapporteur)

Le présent projet de budget supplémentaire qui vous est soumis pour examen s'élève à F 112.900. De ce fait, le budget total pour 1973 s'élèvera à F 4.201.000.

L'adoption d'un budget supplémentaire a été rendue nécessaire par la majoration des traitements des fonctionnaires permanents, conformément à la décision prise par le Comité de coordination en vue de tenir compte de l'accroissement du coût de la vie. Cette majoration qui est de 5,4 % avec effet au 1^{er} mai 1973, et de 2,6 % avec effet au 1^{er} juillet 1973, a été établie sur la base des traitements au 1^{er} janvier 1972.

Le budget approuvé par l'Assemblée le 7 décembre 1972 prévoyait le reclassement d'un fonctionnaire de grade A4 au grade A5 (Secrétaire chargé de la Commission des Affaires Générales). Ce reclassement qui n'a pas encore été approuvé par le Conseil est inscrit dans le présent budget supplémentaire.

**BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE
OF THE ASSEMBLY FOR THE FINANCIAL YEAR 1974¹**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration²
by Mr. Dequae, Chairman and Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

Summary of Estimates for the Financial Year 1974
Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads
Explanatory Memorandum

Summary of Estimates for the Financial Year 1974

Details	Estimate for 1974 F
<i>Head I</i> : Expenditure for staff	2,631,000
<i>Head II</i> : Expenditure relating to temporary personnel	784,000
<i>Head III</i> : Expenditure on premises and equipment	118,000
<i>Head IV</i> : General administrative costs	646,500
<i>Head V</i> : Other expenditure	308,000
TOTAL EXPENDITURE	4,487,500
TOTAL RECEIPTS	37,500
NET TOTAL	4,450,000

1. Adopted unanimously by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and approved unanimously by the Presidential Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Dequae (Chairman) ; Mr. Legaret, Lord Walston (Vice-Chairmen) ; MM. Ahrens, Alber, Castellucci, Dardel (Substitute : Pignion), Depietri (Substitute : Schmitt), Mart, Peijnenburg, Portheine,

Prearo, Santalco, Schleiter, Lord Selsdon, MM. Talamona, Van Lent, Dame Joan Vickers, Mr. Wall, Mrs. Wolf, Mr. Wurbs (Substitute : Vohrer).

Also present : MM. de Bruyne, Schugens.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**BUDGET DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES
DE L'ASSEMBLÉE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1974 ¹**

*présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration ²
par M. Dequae, président et rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1974
Répartition des dépenses par chapitres et articles
Exposé des motifs

Résumé des prévisions pour l'exercice 1974

Nature des dépenses	Prévisions pour 1974 F
<i>Chapitre I</i> : Dépenses de personnel	2.631.000
<i>Chapitre II</i> : Dépenses afférentes au personnel temporaire	784.000
<i>Chapitre III</i> : Dépenses de locaux et d'équipement	118.000
<i>Chapitre IV</i> : Frais généraux	646.500
<i>Chapitre V</i> : Autres dépenses	308.000
TOTAL DES DÉPENSES	4.487.500
TOTAL DES RECETTES	37.500
TOTAL NET	4.450.000

1. Adopté à l'unanimité par la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et approuvé à l'unanimité par le Comité des Présidents.

2. *Membres de la commission* : M. Dequae (président) ; M. Legaret, Lord Walston (vice-présidents) ; MM. Ahrens, Alber, Castellucci, Dardel (suppléant : Pignion), Depietri (suppléant : Schmitt), Mart, Peijnenburg, Portheine, Prearo,

Santalo, Schleiter, Lord Seldon, MM. Talamona, Van Lent, Dame Joan Vickers, M. Wall, Mme Wolf, M. Wurbs (suppléant : Vohrer).

Etaient également présents : MM. de Bruyne, Schugens.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads

Details	Estimate for 1974 F
Head I — EXPENDITURE FOR STAFF	
Sub-Head 1: Salaries of permanent establishment	1,853,000
Sub-Head 2: (A) Allowances	316,800
(B) Social charges	443,600
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials	17,600
TOTAL OF HEAD I	2,631,000
Head II — EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY	
Sub-Head 3: 1. Temporary staff	256,000
2. Linguistic staff	388,000
3. Insurance for temporary staff	3,300
4. Installation of simultaneous interpretation equip- ment	114,000
5. Miscellaneous expenditure during the sessions	22,700
TOTAL OF HEAD II	784,000
Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT	
Sub-Head 4: Premises	108,000
Sub-Head 5: Capital equipment	10,000
TOTAL OF HEAD III	118,000
Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS	
Sub-Head 6: Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, typewriters, etc.	160,000
Sub-Head 7: Paper, stationery and office supplies	90,000
Sub-Head 8: Printing and publishing of Assembly documents	360,000
Sub-Head 9: Purchase of documents, reference works, etc.	16,000
Sub-Head 10: Official cars	20,000
Sub-Head 11: Bank charges	500
TOTAL OF HEAD IV	646,500
Head V — OTHER EXPENDITURE	
Sub-Head 12: Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Represen- tatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings	50,000
Sub-Head 13: Expenses for representation and receptions	70,000
Sub-Head 14: Committee study missions	2,000
Sub-Head 15: Official journeys of members of the Office of the Clerk	95,000
Sub-Head 16: Expenses of experts and the auditors	45,000
Sub-Head 17: Expenditure on information	23,000
Sub-Head 18: Expenses for groups of the Assembly	15,000
Sub-Head 19: Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for	2,000
Sub-Head 20: Non-recoverable taxes	6,000
TOTAL OF HEAD V	308,000

Répartition des dépenses par chapitres et articles

Nature des dépenses	Prévisions pour 1974 F
Chapitre I — DÉPENSES DE PERSONNEL	
Art. 1: Traitements du personnel du cadre permanent	1.853.000
Art. 2: (A) Indemnités	316.800
(B) Charges sociales	443.600
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents	17.600
TOTAL DU CHAPITRE I	2.631.000
Chapitre II — DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE	
Art. 3: 1. Personnel temporaire	256.000
2. Personnel linguistique	388.000
3. Assurances afférentes au personnel temporaire	3.300
4. Installation de l'équipement d'interprétation simultanée	114.000
5. Dépenses diverses pendant les sessions	22.700
TOTAL DU CHAPITRE II	784.000
Chapitre III — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT	
Art. 4: Locaux	108.000
Art. 5: Equipement	10.000
TOTAL DU CHAPITRE III	118.000
Chapitre IV — FRAIS GÉNÉRAUX	
Art. 6: Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc.	160.000
Art. 7: Papier et fournitures de bureau	90.000
Art. 8: Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée	360.000
Art. 9: Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc.	16.000
Art. 10: Voitures de service pour l'Assemblée	20.000
Art. 11: Frais de banque	500
TOTAL DU CHAPITRE IV	646.500
Chapitre V — AUTRES DÉPENSES	
Art. 12: Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et Représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des Présidents et les réunions communes	50.000
Art. 13: Frais de représentation et dépenses de réceptions	70.000
Art. 14: Missions d'études des commissions	2.000
Art. 15: Frais de mission des membres du Greffe	95.000
Art. 16: Frais des experts et du Commissaire aux comptes	45.000
Art. 17: Dépenses d'information	23.000
Art. 18: Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée	15.000
Art. 19: Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues ..	2.000
Art. 20: Taxes non récupérables	6.000
TOTAL DU CHAPITRE V	308.000

Head I -- Expenditure for Staff**Sub-Head 1****SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT***Estimate : F 1,853,000***(a) Basic salaries***Estimate : F 1,846,000*

Rank	WEU Grade	No.	Total F
The Clerk	Hors cadre	1	72,400
The Clerk Assistant	Hors cadre	1	123,200
Counsellors.....	A5	5	573,800
First Secretaries	A4	2	198,400
Secretary	A3	1	85,000
Secretaries-Translators/Publications	A2	3	191,100
Administrative Assistant/Assistant Translator			
Chief Accountant	B6	1	62,500
Personal Assistants	B4	4	183,600
Bilingual Shorthand Typists	B3	6	230,300
Switchboard Operator	B3	1	39,100
Head Roneo-Storekeeper	C6	1	36,000
Messengers	C3	2	50,600
		28	1,846,000

(b) Recruitment of additional temporary staff (grades B and C), including travelling expenses and French social security*Estimate : F 7,000*

Chapitre I — Dépenses de personnel**Article 1****TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT***Prévisions : F 1.853.000***(a) Traitements de base***Prévisions : F 1.846.000*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Greffier	Hors cadre	1	72.400
Greffier adjoint	Hors cadre	1	123.200
Conseillers	A5	5	573.800
Premiers secrétaires	A4	2	198.400
Secrétaire	A3	1	85.000
Secrétaires-Traducteurs/Publications	A2	3	191.100
Assistante administrative/Aide-traductrice			
Chef comptable	B6	1	62.500
Assistantes qualifiées.....	B4	4	183.600
Sténodactylographes bilingues.....	B3	6	230.300
Standardiste	B3	1	39.100
Chef ronéo-magasinier	C6	1	36.000
Messagers	C3	2	50.600
		28	1.846.000

(b) Recrutement de personnel temporaire supplémentaire de grade**B et C, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale***Prévisions : F 7.000*

Sub-Head 2

ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

(A) ALLOWANCES

Estimate : F 316,800

(a) Head-of-family allowance

Estimate : F 49,000

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Clerk Assistant	Hors cadre	1	7,400
Counsellors.....	A5	4	27,200
First Secretary	A4	1	5,800
Secretary	A3	1	5,000
Messenger.....	C3	2	3,600
		9	49,000

(b) Children's allowance

*Estimate : F 71,800*2,992.00 F per year per child : $2,992.00 \times 24$ F 71,800

(c) Expatriation allowance

Estimate : F 150,200

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors.....	A5	3	67,700
First Secretary	A4	1	22,800
Secretary	A3	1	18,700
Administrative Assistant/Assistant Translator	A2	1	9,600
Personal Assistants	B4	2	17,300
Bilingual Shorthand Typists	B3	2	14,100
		10	150,200

(d) Compensatory rent allowance

Estimate : F 10,000

(e) Overtime

Estimate : F 12,000

(f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff

Estimate : token purposes

(g) Education allowance

Estimate : F 22,000

(h) Allowance for language courses

Estimate : F 1,800

Article 2

INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

(A) INDEMNITÉS

Prévisions : F 316.800

(a) Indemnité de chef de famille

Prévisions : F 49.000

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Greffier adjoint	Hors cadre	1	7.400
Conseillers	A5	4	27.200
Premier secrétaire	A4	1	5.800
Secrétaire	A3	1	5.000
Messenger.....	C3	2	3.600
		9	49.000

(b) Allocations familiales

Prévisions : F 71.800

2.992 F par an pour chaque enfant : 2.992×24 F 71.800

(c) Indemnité d'expatriation

Prévisions : F 150.200

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers	A5	3	67.700
Premier secrétaire	A4	1	22.800
Secrétaire	A3	1	18.700
Assistante administrative /Aide-traductrice.....	A2	1	9.600
Assistants qualifiés.....	B4	2	17.300
Sténodactylographes bilingues.....	B3	2	14.100
		10	150.200

(d) Indemnité de logement

Prévisions : F 10.000

(e) Heures supplémentaires

Prévisions : F 12.000

(f) Garantie de change au personnel non français

Prévisions : pour mémoire

(g) Indemnité d'éducation

Prévisions : F 22.000

(h) Indemnité pour cours de langues

Prévisions : F 1.800

(B) SOCIAL CHARGES*Estimate* : F 443,600

(a) Social Security	<i>Estimate</i> : F 133,000
27 officials	F 133,000
(b) Supplementary insurance	<i>Estimate</i> : F 62,300
3 % of total emoluments × 2,076,600 F	F 62,300
(c) Provident fund	<i>Estimate</i> : F 248,300
14 % of basic salaries × 1,773,600 F	F 248,300

(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS*Estimate* : F 17,600

(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris who are convened for examinations and interviews and cost of marking examination papers	<i>Estimate</i> : F 1,600
(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons	<i>Estimate</i> : F 1,500
(c) Removal expenses	<i>Estimate</i> : F 3,000
(d) Installation allowance	<i>Estimate</i> : F 4,500
(e) Biennial home leave for non-French officials	<i>Estimate</i> : F 5,000
(f) Medical examination	<i>Estimate</i> : F 2,000

(B) CHARGES SOCIALES*Prévisions : F 443.600*

(a) Sécurité Sociale	<i>Prévisions : F 133.000</i>
27 fonctionnaires	F 133.000
(b) Assurance complémentaire	<i>Prévisions : F 62.300</i>
3 % du traitement total × 2.076.600 F	F 62.300
(c) Fonds de prévoyance	<i>Prévisions : F 248.300</i>
14 % du traitement de base × 1.773.600 F	F 248.300

(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS*Prévisions : F 17.600*

(a) Frais de voyage et indemnité de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves	<i>Prévisions : F 1.600</i>
(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge	<i>Prévisions : F 1.500</i>
(c) Frais de déménagement	<i>Prévisions : F 3.000</i>
(d) Indemnité d'installation	<i>Prévisions : F 4.500</i>
(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français	<i>Prévisions : F 5.000</i>
(f) Examen médical	<i>Prévisions : F 2.000</i>

Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly*Estimate* : F 784,000*Sub-Head 3***1. TEMPORARY STAFF****Temporary staff required for the sessions of the Assembly**

Function	Paris : 10 days		
	Daily remuneration F	No.	Total F
Head of the sittings office	300	1 <i>a</i>	6,000
Heads of sections	220	2 <i>a</i>	18,600
	295	4 <i>b</i>	
Sergeant-at-Arms	255	1 <i>b</i>	3,000
Secretaries for the Assembly	205	2 <i>a</i>	10,200
	255	2 <i>b</i>	
Précis writers	205	4 <i>a</i>	20,200
	255	4 <i>b</i>	
Verbatim reporters	255	14 <i>b</i>	58,400
	325	4 <i>c</i>	
Assistants	160	4 <i>b</i>	65,700
	150	23 <i>b</i>	
	110	6 <i>a</i>	
	100	10 <i>a</i>	
Head ushers	80	2 <i>a</i>	1,600
Ushers	70	16 <i>a</i>	11,500
Roneo /Assemblers	70	18 <i>a</i>	15,200
		117	210,400

a. Recruited locally.*b.* Recruited outside France.*c.* Recruited as free-lance staff.

Travelling expenses F 45,600

F 256,000

Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée

Prévisions : F 784.000

Article 3

1. PERSONNEL TEMPORAIRE

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours		
	Rémunération par jour F	Nombre	Total F
Chef du service de la séance	300	1 <i>a</i>	6.000
Chefs de section	220	2 <i>a</i>	18.600
	295	4 <i>b</i>	
Secrétaire chargé de la questure	255	1 <i>b</i>	3.000
Secrétaires parlementaires	205	2 <i>a</i>	10.200
	255	2 <i>b</i>	
Secrétaires de l'analytique	205	4 <i>a</i>	20.200
	255	4 <i>b</i>	
Sténographes des débats	255	14 <i>b</i>	58.400
	325	4 <i>c</i>	
Assistants	160	4 <i>b</i>	65.700
	150	23 <i>b</i>	
	110	6 <i>a</i>	
	100	10 <i>a</i>	
Chefs huissiers	80	2 <i>a</i>	1.600
Huissiers	70	16 <i>a</i>	11.500
Ronéo-assembleurs	70	18 <i>a</i>	15.200
		117	210.400

- a.* Recrutés localement.
b. Recrutés hors de France.
c. Recrutés « free-lance ».

Frais de voyage F 45.600
 F 256.000

2. LINGUISTIC STAFF

(A) Interpretation Services

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days	
	No.	Total F
Interpreters	6 a	90,000
	6 b	
	12	

a. Recruited locally.

Travelling expenses F 8,000

b. Recruited outside France.

F 98,000

(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions F 90,000

(B) Translation Services

Temporary translators for the sessions of the Assembly

Function	Daily remuneration F	No.	Estimate ¹ F
Revisers	310	3 a	72,000
	460	3 b	
Translators	245	5 a	73,000
	380	3 b	
Assistants	110	4 a	49,000
	160	3 b	
	100	3 a	
	150	2 b	
		26	194,000

1. Based on 30 days for the revisers and translators.

a. Recruited locally.

Travelling expenses F 6,000

b. Recruited outside France.

F 200,000

3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Estimate : F 3,300

2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours	
	Nombre	Total F
Interprètes	6 a	90.000
	6 b	
	12	

a. Recrutés localement.

Frais de voyage F 8.000

b. Recrutés hors de France.

F 98.000

(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions des commissions

devant se tenir entre les sessions F 90.000

(B) *Traducteurs*

Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Rémunération par jour F	Nombre	Prévisions ¹ F
Réviseurs	310	3 a	72.000
	460	3 b	
Traducteurs	245	5 a	73.000
	380	3 b	
Assistants	110	4 a	49.000
	160	3 b	
	100	3 a	
	150	2 b	
		26	194.000

1. Basées sur 30 jours pour les réviseurs et les traducteurs.

a. Recrutés localement.

Frais de voyage F 6.000

b. Recrutés hors de France.

F 200.000

3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Prévisions : F 3.300

4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

— Installation of simultaneous interpretation equipment in the Assembly Hall of the Economic and Social Council	F	85,000
— Installation of telephone booths in the building of the Economic and Social Council	F	11,000
— Installation of tape-recorders and a teleprinter "France-Press" for the Press Service	F	10,000
— Technicians necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms	F	6,000
— Hire of a photocopying machine for the Press Service	F	2,000
— Hire of offices		<u>token purposes</u>
		<i>Estimate</i> : F 114,000

5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING SESSIONS

— Removal expenses	F	3,500
— Medical Service (Doctor and Nurse)	F	3,200
— Hire of typewriters and technicians	F	3,200
— Servicing of lifts	F	3,200
— Cleaning	F	5,000
— Miscellaneous	F	4,600
		<u><i>Estimate</i> : F 22,700</u>

*Head III — Expenditure on premises and equipment**Estimate* : F 118,000*Sub-Head 4*

PREMISES

— Hire of committee rooms outside Paris and installation of simultaneous interpretation equipment	F	7,000
— Technician necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms between sessions	F	3,000
— Joint overheads for the premises	F	93,000
— Minor repairs to equipment and machines and removal of furniture	F	5,000

Estimate : F 108,000

4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS

— Installation de l'équipement d'interprétation simultanée dans la salle de séances du Conseil Economique et Social	F	85.000
— Installation de cabines téléphoniques au Conseil Economique et Social ..	F	11.000
— Installation de magnétophones et d'un téléscrip-teur de l'Agence France-Presses pour le Service de presse	F	10.000
— Techniciens pour le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O.	F	6.000
— Location d'une machine à photocopier pour le Service de presse	F	2.000
— Location de bureaux		<u>pour mémoire</u>

Prévisions : F 114.000

5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

— Frais de déménagement	F	3.500
— Service médical (Médecin et infirmière)	F	3.200
— Location de machines à écrire et techniciens	F	3.200
— Ascenseurs (permanence)	F	3.200
— Nettoyage	F	5.000
— Divers	F	<u>4.600</u>

Prévisions : F 22.700

Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement

Prévisions : F 118.000

Article 4**LOCAUX**

— Location de salles de commissions en dehors de Paris et installation de l'équipement d'interprétation simultanée	F	7.000
— Technicien nécessaire pour le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O. en dehors des sessions	F	3.000
— Charges communes de l'immeuble	F	93.000
— Entretien, réparation et manutention du mobilier et des machines	F	<u>5.000</u>

Prévisions : F 108.000

Sub-Head 5

CAPITAL EQUIPMENT

— Purchase of a book-binding machine	F	9,000
— Purchase of a stenotyping machine	F	1,000
		<i>Estimate</i> : F 10,000

Head IV — General administrative costs*Estimate* : F 646,500*Sub-Head 6*

POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS

— Postage	F	100,000
— Telephone.....	F	45,000
— Telegrams.....	F	5,000
— Transport of documents	F	10,000
		<i>Estimate</i> : F 160,000

Sub-Head 7

PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

— Purchase of roneo paper, stencils, headed writing paper and other office supplies		<i>Estimate</i> : F 90,000
---	--	----------------------------

Sub-Head 8

PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS

— Printing of Assembly documents (includes the record of debates, minutes of the Assembly and Assembly documents)		<i>Estimate</i> : F 360,000
— Printing of Reports of the Council		
— Printing of Texts Adopted		
— Miscellaneous — Bulletins, printing of the Agenda and Order of Business of the Assembly, voting lists, etc.		
— Reprints		
— Brochures		

Sub-Head 9

PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

Estimate : F 16,000

Article 5**DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT**

— Achat d'une machine à relier	F	9.000
— Achat d'une machine de sténotypie	F	1.000
		10.000
	Prévisions :	F 10.000

Chapitre IV — Frais généraux**Prévisions : F 646.500****Article 6****FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS**

— Frais d'affranchissement	F	100.000
— Téléphone	F	45.000
— Télégrammes	F	5.000
— Transport de documents	F	10.000
		160.000
	Prévisions :	F 160.000

Article 7**PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU**

— Achat de papier ronéo, stencils, papier à lettres et fournitures de bureau		
	Prévisions :	F 80.000

Article 8**FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE**

— Impression des documents de l'Assemblée (comprenant le compte rendu des débats, les procès-verbaux de séances et les documents de l'Assemblée)		
— Impression des rapports du Conseil		
— Impression des textes adoptés		
— Divers — Bulletins, impression du calendrier et de l'ordre du jour de l'Assemblée, listes de votes, etc.		
— Réimpressions		
— Brochures		
	Prévisions :	F 360.000

Article 9**ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.****Prévisions : F 16.000**

Sub-Head 10

OFFICIAL CARS

— Hire of official cars *Estimate* : F 20,000

Sub-Head 11

BANK CHARGES

Estimate : F 500

Head V — Other expenditure

Estimate : F 308,000

Sub-Head 12

TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR THE PRESIDENT OF THE ASSEMBLY,
CHAIRMEN OF COMMITTEES AND RAPORTEURS

Estimate : F 50,000

Sub-Head 13

EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

Estimate : F 70,000

Sub-Head 14

COMMITTEE STUDY MISSIONS

Estimate : F 2,000

Sub-Head 15

OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

Estimate : F 95,000

Sub-Head 16

EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITOR

Estimate : F 45,000

Sub-Head 17

EXPENDITURE ON INFORMATION

Estimate : F 23,000

Sub-Head 18

EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

Estimate : F 15,000

Sub-Head 19

CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

Estimate : F 2,000

Sub-Head 20

NON-RECOVERABLE TAXES

Estimate : F 6,000

Article 10**VOITURES DE SERVICE**

— Location de voitures de service *Prévisions : F* 20.000

Article 11**FRAIS DE BANQUE**

Prévisions : F 500

Chapitre V — Autres dépenses

Prévisions : F 308.000

Article 12**FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE, DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS ET DES RAPPORTEURS**

Prévisions : F 50.000

Article 13**FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS**

Prévisions : F 70.000

Article 14**MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS**

Prévisions : F 2.000

Article 15**FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE**

Prévisions : F 95.000

Article 16**FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Prévisions : F 45.000

Article 17**DÉPENSES D'INFORMATION**

Prévisions : F 23.000

Article 18**DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE**

Prévisions : F 15.000

Article 19**DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES**

Prévisions : F 2.000

Article 20**TAXES NON RÉCUPÉRABLES**

Prévisions : F 6.000

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Dequae, Chairman and Rapporteur)

1. The budget for the financial year 1973¹ amounted to F 4,232,100.

The draft budget for the financial year 1974 amounts to F 4,487,500, which is F 255,400 (6 %) more than in 1973.

2. *Head I — Expenditure for staff*

The increase (F 143,800)² in the estimate for this head takes account of annual increments, involving an increase in basic salaries, expatriation allowance, head-of-family allowance and contribution to the provident fund and supplementary insurance.

3. *Head II — Expenditure relating to sessions of the Assembly*

Sub-head 3.1 — Temporary staff

The increased salaries for temporary staff (F 18,000) follow the scales applied in the Council of Europe and the European Parliament. In accordance with the decisions of the Budget Committee of the Council, the WEU Assembly applies automatically, in the course of the year, all increases in salary scales as and when they are applied by the Council of Europe and the European Parliament.

Sub-head 3.2 (A) — Interpretation services

The increase (F 21,000) in the estimate for this sub-head takes account on the one hand of the greater number of committee meetings held outside Paris and on the other of the increased salaries and daily allowances paid to interpreters.

Sub-head 3.2 (B) — Translation services

The increase (F 20,000) in the estimate for this sub-head corresponds to the scales applied in the Council of Europe.

Sub-head 3.4 — Installation of equipment and hire of offices for the sessions

The increase (F 5,000) in the estimate for this sub-head corresponds to the increased cost of installing equipment needed for sessions.

4. *Head III — Expenditure on premises and equipment*

Sub-head 5 — Capital equipment

The sum of F 10,000 is earmarked for :

- (i) the purchase of a machine to bind documents, publications, newspapers, etc. ;
- (ii) the purchase of a stenotyping machine.

1. Documents 583 and 620.

2. The budget takes account of the regrading of a Grade A.4 official to Grade A.5 (Secretary responsible for the General Affairs Committee) agreed to by the Assembly on 7th December 1972 and not yet approved by the Council.

Exposé des motifs

(présenté par M. Dequae, président et rapporteur)

1. Le budget pour l'exercice financier 1973¹ se montait à F 4.232.100.

Le projet de budget pour l'exercice financier 1974 s'élève à F 4.487.500 et représente une augmentation de F 255.400 par rapport à 1973, soit 6 %.

2. *Chapitre I — Dépenses de personnel*

L'augmentation prévue à ce chapitre (F 143.800)² correspond à l'octroi des échelons annuels entraînant une majoration des traitements de base, des indemnités d'expatriation et de chef de famille, les versements au fonds de prévoyance et les cotisations relatives à l'assurance complémentaire.

3. *Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée*

Article 3.1 — Personnel temporaire

L'augmentation des traitements du personnel temporaire (F 18.000) suit celle des barèmes en vigueur au Conseil de l'Europe et au Parlement européen. Conformément à la décision prise par le Comité du budget du Conseil, l'Assemblée de l'U.E.O. applique automatiquement, en cours d'année, toutes les augmentations de barèmes adoptées par le Conseil de l'Europe et le Parlement européen.

Article 3.2 (A) — Interprètes

L'augmentation prévue à cet article (F 21.000) tient compte d'une part, de l'accroissement du nombre des réunions de commissions tenues hors de Paris, d'autre part, de la majoration des traitements et indemnités de séjour versés aux interprètes.

Article 3.2 (B) — Traducteurs

L'augmentation (F 20.000) correspond à celle des barèmes en vigueur au Conseil de l'Europe.

Article 3.4 — Installation d'équipement et location de bureaux pour les sessions

L'augmentation (F 5.000) correspond à la majoration du coût des installations nécessaires pour les sessions.

4. *Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement*

Article 5 — Dépenses d'équipement

Ce crédit (F 10.000) est prévu pour :

- (i) l'achat d'une machine à relier les documents, publications, journaux, etc. ;
- (ii) l'achat d'une machine de sténotypie.

1. Documents 583 et 620.

2. Le budget tient compte du reclassement d'un fonctionnaire de grade A.4 au grade A.5 (Secrétaire chargé de la Commission des Affaires Générales) adopté par l'Assemblée le 7 décembre 1972 et qui n'a pas encore été approuvé par le Conseil.

5. *Head IV — General administrative costs*

Sub-head 7 — Paper, stationery and office supplies

The increase (F 15,000) corresponds to office supplies needed by the Assembly for 1974.

Sub-head 8 — Printing and publishing of Assembly documents

The increase (F 30,000) in the estimate for this sub-head corresponds to the increased cost of printing.

Sub-head 9 — Purchase of documents, reference works, etc.

The increase (F 2,000) in the estimate for this sub-head corresponds to the increased cost of books, newspapers and periodicals.

Sub-head 10 — Official cars

The increase (F 2,500) in the estimate for this sub-head corresponds to the increased cost of hiring cars.

6. *Head V — Other expenditure*

Sub-head 12 — Travel and subsistence allowances and insurance for the President of the Assembly, Chairmen of committees and Rapporteurs

The subsistence allowance under this sub-head was fixed at F 200 in 1971.

To take account of the increases in cost of living since then, the Council of Europe has proposed that this allowance be increased to F 260.

The WEU Assembly wishes to apply the same increase in 1974.

Sub-head 13 — Expenses for representation and receptions

The increase (F 5,000) in the estimate for this sub-head corresponds to increased prices.

Sub-head 15 — Official journeys of members of the Office of the Clerk

The increase (F 5,000) in the estimate for this sub-head corresponds to :

(i) the increased daily allowances paid to officials of the Office of the Clerk on official journeys as from 1st May 1973 ;

(ii) the increased number of :

— journeys by the President, Chairmen and Rapporteurs who have to be accompanied by an official of the Office of the Clerk ;

— committee meetings held outside the seat of the Assembly.

5. *Chapitre IV — Frais généraux*

Article 7 — Papier et fournitures de bureau

L'augmentation (F 15.000) correspond aux besoins de l'Assemblée en fournitures de bureau pour l'année 1974.

Article 8 — Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée

Il a été nécessaire d'augmenter de F 30.000 cet article pour tenir compte de la majoration des prix de l'impression.

Article 9 — Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc.

L'augmentation (F 2.000) correspond à la majoration du coût des livres, journaux et périodiques.

Article 10 — Voitures de service

L'augmentation (F 2.500) correspond à la majoration du coût des locations de voitures.

6. *Chapitre V — Autres dépenses*

Article 12 — Frais de voyage, indemnités et assurance du Président de l'Assemblée, des présidents de commissions et des rapporteurs

L'indemnité de séjour versée aux Représentants a été fixée en 1971 à F 200.

Pour tenir compte de l'accroissement du coût de la vie depuis cette date, le Conseil de l'Europe a proposé de porter cette indemnité à F 260.

L'Assemblée de l'U.E.O. souhaite appliquer à cette indemnité, en 1974, la même augmentation.

Article 13 — Frais de représentation et dépenses de réceptions

L'augmentation (F 5.000) est rendue nécessaire par la hausse des prix.

Article 15 — Frais de mission des membres du Greffe

Une augmentation (F 5.000) est prévue à cet article pour tenir compte :

(i) de l'augmentation des indemnités journalières des agents du Greffe en mission à compter du 1^{er} mai 1973 ;

(ii) du nombre croissant :

— des voyages des présidents et des rapporteurs que les agents du Greffe sont tenus d'accompagner ;

— des réunions de commissions tenues hors du siège de l'Assemblée.

Sub-head 16 — Expenses of experts and the auditors

There has been no change in this sub-head since 1968. In view of foreseeable requirements in 1974 on the one hand and the increased cost of living on the other the sum has been increased by F 30,000.

Sub-head 17 — Expenditure on information

The increase (F 2,000) in the estimate for this sub-head is due to the increase in the cost of living

Sub-head 20 — Non-recoverable taxes

The sum of F 6,000 corresponds to non-recoverable taxes paid in France (Value Added Tax).

Sundry receipts

Expected receipts in 1974 include :

- (i) sale of publications ;
- (ii) bank interest ;
- (iii) social security reimbursements in respect of staff on sick leave.

Head I — Expenditure for Staff*Sub-Head 1***SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT****(a) Basic salaries**

Estimate for 1974	F 1,846,000
Budget for 1973	F 1,768,200
Net increase	F 77,800

See the explanatory memorandum, paragraph 2.

(b) Recruitment of additional temporary staff (grades B and C), including travelling expenses and French social security

Estimate for 1974	F 7,000
Budget for 1973	F 7,000

Estimate unchanged

Article 16 — Frais des experts et du Commissaire aux comptes

Le crédit inscrit à cet article est resté inchangé depuis 1968. Compte tenu des besoins prévisibles pour 1974, d'une part, de l'accroissement du coût de la vie, d'autre part, ce crédit est accru de F 30.000.

Article 17 — Dépenses d'information

L'augmentation (F 2.000) est rendue nécessaire par l'accroissement du coût de la vie.

Article 20 — Taxes non récupérables

Le crédit de F 6.000 correspond aux taxes non récupérables auprès du gouvernement français (T.V.A.).

Recettes diverses

Les recettes prévues en 1974 comprennent :

- (i) la vente des publications ;
- (ii) les intérêts bancaires ;
- (iii) le remboursement de la Sécurité Sociale pour le personnel en congé de maladie.

Chapitre I — Dépenses de personnel**Article 1****TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT****(a) Traitements de base**

Prévisions pour 1974	F 1.846.000
Budget 1973	F 1.768.200
Augmentation nette	F 77.800

Voir exposé des motifs, paragraphe 2.

(b) Recrutement de personnel temporaire supplémentaire de grade B et C, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale

Prévisions pour 1974	F 7.000
Budget 1973	F 7.000

Prévisions inchangées

Sub-Head 2

ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

(A) ALLOWANCES

(a) Head-of-family allowance

Estimate for 1974	F 49,000
Budget for 1973	F 47,000
Net increase.....	F 2,000

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff.

(b) Children's allowance

Estimate for 1974	F 71,800
Budget for 1973	F 69,800
Net increase.....	F 2,000

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff.

(c) Expatriation allowance

Estimate for 1974	F 150,200
Budget for 1973	F 141,000
Net increase.....	F 9,200

This estimate has been calculated on the basis of the number of non-French staff entitled to the allowance.

(d) Compensatory rent allowance

Estimate for 1974	F 10,000
Budget for 1973	F 10,000
Estimate unchanged	

This estimate has been calculated on the basis of the rent allowance now paid and the number of officials qualifying for an allowance.

(e) Overtime

Estimate for 1974	F 12,000
Budget for 1973	F 10,000
Net increase.....	F 2,000

This estimate has been calculated on the basis of salary increases for permanent staff since 1st January 1973.

(f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff

Estimate for 1974	token purposes
-------------------------	----------------

(g) Education allowance

Estimate for 1974.....	F 22,000
Budget for 1973	F 22,000
Estimate unchanged	

This estimate has been calculated on the basis of the number of officials entitled to this allowance.

(h) Allowance for language courses

Estimate for 1974	F 1,800
Budget for 1973	F 1,800
Estimate unchanged	

This estimate has been calculated on the basis of the number of officials entitled to this allowance.

Article 2

INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

(A) INDEMNITÉS

(a) Indemnité de chef de famille

Prévisions pour 1974	F 49.000
Budget 1973	F 47.000
Augmentation nette	F 2.000

Cette indemnité a été calculée sur la base de la situation de famille des membres du personnel.

(b) Allocations familiales

Prévisions pour 1974	F 71.800
Budget 1973	F 69.800
Augmentation nette	F 2.000

Cette indemnité a été calculée sur la base de la situation de famille des membres du personnel.

(c) Indemnité d'expatriation

Prévisions pour 1974	F 150.200
Budget 1973	F 141.000
Augmentation nette	F 9.200

Cette indemnité a été calculée sur la base de l'effectif du personnel non français ayant droit à cette indemnité.

(d) Indemnité de logement

Prévisions pour 1974	F 10.000
Budget 1973	F 10.000

Prévisions inchangées

En ce qui concerne cet article, les calculs ont été effectués sur la base de l'indemnité de logement actuellement versée aux membres du personnel permanent qui en bénéficient ou qui y ont droit.

(e) Heures supplémentaires

Prévisions pour 1974	F 12.000
Budget 1973	F 10.000
Augmentation nette	F 2.000

Cette augmentation tient compte des majorations de traitements du personnel permanent depuis le 1^{er} janvier 1973.

(f) Garantie de change au personnel non français

Prévisions pour 1974	pour mémoire
----------------------------	--------------

(g) Indemnité d'éducation

Prévisions pour 1974	F 22.000
Budget 1973	F 22.000

Prévisions inchangées

Cette indemnité a été calculée sur la base du nombre des fonctionnaires ayant droit à percevoir l'indemnité.

(h) Indemnité pour cours de langue

Prévisions pour 1974	F 1.800
Budget 1973	F 1.800

Prévisions inchangées

Cette indemnité a été calculée sur la base du nombre des fonctionnaires ayant droit à percevoir l'indemnité.

(B) SOCIAL CHARGES**(a) Social security**

Estimate for 1974	F 133,000
Budget for 1973	F 116,300
	F 16,700
Net increase.....	F 16,700

(b) Supplementary insurance

Estimate for 1974	F 62,300
Budget for 1973	F 58,000
	F 4,300
Net increase	F 4,300

This calculation is based on 3 % of total emoluments.

(c) Provident Fund

Estimate for 1974	F 248,300
Budget for 1973	F 237,700
	F 10,600
Net increase	F 10,600

This calculation is based on 14 % of basic salaries.

(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS**(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris, who are convened for examinations and interviews, and cost of marking examination papers**

Estimate for 1974	F 1,600
Budget for 1973	F 1,600
	F 1,600
Estimate unchanged	

(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons

Estimate for 1974	F 1,500
Budget for 1973	F 1,500
	F 1,500
Estimate unchanged	

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

(B) CHARGES SOCIALES**(a) Sécurité sociale**

Prévisions pour 1974	F 133.000
Budget 1973	F 116.300
	F 16.700
Augmentation nette	F 16.700

(b) Assurance complémentaire

Prévisions pour 1974	F 62.300
Budget 1973	F 58.000
	F 4.300
Augmentation nette	F 4.300

Ce montant est calculé à raison de 3 % des traitements et indemnités.

(c) Fonds de prévoyance

Prévisions pour 1974	F 248.300
Budget 1973	F 237.700
	F 10.600
Augmentation nette	F 10.600

Ce montant est calculé à raison de 14 % des traitements de base.

(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS**(a) Frais de voyage et indemnités de séjour des candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves**

Prévisions pour 1974	F 1.600
Budget 1973	F 1.600

Prévisions inchangées

(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge

Prévisions pour 1974	F 1.500
Budget 1973	F 1.500

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

(c) Removal expenses

Estimate for 1974	F	3,000
Budget for 1973	F	3,000

Estimate unchanged

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

(d) Installation allowance

Estimate for 1974	F	4,500
Budget for 1973	F	4,500

Estimate unchanged

Calculated on the basis of possible replacement requirements.

(e) Biennial home leave for non-French officials

Estimate for 1974	F	5,000
Budget for 1973	F	5,000

Estimate unchanged

Based on the number of staff entitled to home leave in 1974.

(f) Medical examination

Estimate for 1974	F	2,000
Budget for 1973	F	2,000

Estimate unchanged

Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly**Sub-Head 3****1. TEMPORARY STAFF**

Temporary staff required for the sessions of the Assembly

Estimate for 1974	F	256,000
Budget for 1973	F	238,000

Net increase..... F 18,000

The basis of the calculation is two part-sessions making a total of 10 sitting days.
See the explanatory memorandum, paragraph 3.

(c) Frais de déménagement

Prévisions pour 1974	F	3.000
Budget 1973	F	3.000

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

(d) Indemnité d'installation

Prévisions pour 1974	F	4.500
Budget 1973	F	4.500

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des remplacements éventuels.

(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français

Prévisions pour 1974	F	5.000
Budget 1973	F	5.000

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé d'après le nombre de fonctionnaires ayant droit à ce congé en 1974.

(f) Examen médical

Prévisions pour 1974	F	2.000
Budget 1973	F	2.000

Prévisions inchangées

Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée**Article 3****1. PERSONNEL TEMPORAIRE**

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Prévisions pour 1974	F	256.000
Budget 1973	F	238.000
Augmentation nette	F	18.000

Les calculs ont été établis sur la base de deux parties de session correspondant à 10 jours de séance.

Voir exposé des motifs, paragraphe 3.

2. LINGUISTIC STAFF

(A) *Interpretation Services*

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Estimate for 1974	F	98,000
Budget for 1973	F	87,000
		F 11,000

See the explanatory memorandum, paragraph 3.

(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions

Estimate for 1974	F	90,000
Budget for 1973	F	80,000
		F 10,000

See the explanatory memorandum, paragraph 3.

(B) *Translation Services*

Temporary translators for the sessions of the Assembly

Estimate for 1974	F	200,000
Budget for 1973	F	180,000
		F 20,000

See the explanatory memorandum, paragraph 3.

3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Estimate for 1974	F	3,300
Budget for 1973	F	3,300
		Estimate unchanged

4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

Estimate for 1974	F	114,000
Budget for 1973	F	109,000
		F 5,000

See the explanatory memorandum, paragraph 3.

5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING THE SESSIONS

Estimate for 1974	F	22,700
Budget for 1973	F	22,700
		Estimate unchanged

2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Prévisions pour 1974	F 98.000
Budget 1973	F 87.000
Augmentation nette	F 11.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 3.

(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions de commissions devant se tenir entre les sessions

Prévisions pour 1974	F 90.000
Budget 1973	F 80.000
Augmentation nette	F 10.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 3.

(B) *Traducteurs*

Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Prévisions pour 1974	F 200.000
Budget 1973	F 180.000
Augmentation nette	F 20.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 3.

3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Prévisions pour 1974	F 3.300
Budget 1973	F 3.300
Prévisions inchangées	

4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS

Prévisions pour 1974	F 114.000
Budget 1973	F 109.000
Augmentation nette	F 5.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 3.

5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

Prévisions pour 1974	F 22.700
Budget 1973	F 22.700
Prévisions inchangées	

Head III — Expenditure on premises and equipment**Sub-Head 4****PREMISES**

Estimate for 1974	F 108,000
Budget for 1973	F 139,300
Net decrease	F 31,300

This estimate has been calculated on the basis of the Assembly's share in maintenance costs and hire of committee rooms.

Sub-Head 5**CAPITAL EQUIPMENT**

Estimate for 1974	F 10,000
Budget for 1973	F 9,400
Net increase	F 600

See the explanatory memorandum, paragraph 4.

Head IV — General administrative costs**Sub-Head 6****POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS**

Estimate for 1974	F 160,000
Budget for 1973	F 160,000
Estimate unchanged	

Sub-Head 7**PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES**

Estimate for 1974	F 90,000
Budget for 1973	F 75,000
Net increase.....	F 15,000

See the explanatory memorandum, paragraph 5.

Sub-Head 8**PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS**

Estimate for 1974	F 360,000
Budget for 1973	F 330,000
Net increase.....	F 30,000

See the explanatory memorandum, paragraph 5.

Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement**Article 4****LOCAUX**

Prévisions pour 1974	F 108.000
Budget 1973	F 139.300
Diminution nette	F 31.300

Ce crédit tient compte de la quote-part de l'Assemblée dans les charges de l'immeuble et dans la location de salles de commissions.

Article 5**DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT**

Prévisions pour 1974	F 10.000
Budget 1973	F 9.400
Augmentation nette	F 600

Voir exposé des motifs, paragraphe 4.

Chapitre IV — Frais généraux**Article 6****FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS**

Prévisions pour 1974	F 160.000
Budget 1973	F 160.000
Prévisions inchangées	

Article 7**PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU**

Prévisions pour 1974	F 90.000
Budget 1973	F 75.000
Augmentation nette	F 15.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 5.

Article 8**FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE**

Prévisions pour 1974	F 360.000
Budget 1973	F 330.000
Augmentation nette	F 30.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 5.

Sub-Head 9

PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

Estimate for 1974	F	16,000
Budget for 1973	F	14,000
		Net increase.....
	F	2,000

See the explanatory memorandum, paragraph 5.

Sub-Head 10

OFFICIAL CARS

Estimate for 1974	F	20,000
Budget for 1973	F	17,500
		Net increase.....
	F	2,500

In the absence of a car belonging to the Assembly, provision must be made for the hire of chauffeur-driven cars for the President of the Assembly and the Clerk.

Sub-Head 11

BANK CHARGES

Estimate for 1974	F	500
Budget for 1973	F	500
		Estimate unchanged

Head V — Other expenditure*Sub-Head 12*

TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR THE PRESIDENT OF THE ASSEMBLY, CHAIRMEN OF COMMITTEES AND RAPPOORTEURS

Estimate for 1974	F	50,000
Budget for 1973	F	45,000
		Net increase.....
	F	5,000

Travel and subsistence allowances for members of the Assembly attending committee meetings, including meetings of the Presidential Committee, are paid by the governments.

The Assembly is responsible for travel and subsistence allowances for visits by the President of the Assembly, Rapporteurs and, on occasion, Committee Chairmen when such visits are connected with the preparation of a report or Assembly business. Journeys by Chairmen and Rapporteurs are subject to the approval of the Presidential Committee.

Sub-Head 13

EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

Estimate for 1974	F	70,000
Budget for 1973	F	65,000
		Net increase.....
	F	5,000

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

Article 9

ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.

Prévisions pour 1974	F	16.000
Budget 1973	F	14.000
		Augmentation nette
	F	2.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 5.

Article 10

VOITURES DE SERVICE

Prévisions pour 1974	F	20.000
Budget 1973	F	17.500
		Augmentation nette
	F	2.500

A défaut d'une voiture appartenant à l'Assemblée, il faut prévoir la location de voitures avec chauffeur pour le Président de l'Assemblée et le Greffier.

Article 11

FRAIS DE BANQUE

Prévisions pour 1974	F	500
Budget 1973	F	500
		Prévisions inchangées

Chapitre V — Autres dépenses*Article 12*

FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE, DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS ET DES RAPPORTEURS

Prévisions pour 1974	F	50.000
Budget 1973	F	45.000
		Augmentation nette
	F	5.000

Les frais de déplacement et de séjour des membres de l'Assemblée à l'occasion de réunions de commissions sont couverts par les gouvernements. Il en est de même en ce qui concerne les frais de déplacement et de séjour des membres du Comité des Présidents à l'occasion des réunions de cet organe de l'Assemblée.

Sont à la charge de l'Assemblée, les frais de déplacement et de séjour du Président de l'Assemblée à l'occasion de ses visites ainsi que ceux des rapporteurs et, le cas échéant, des présidents de commissions dans la mesure où ils sont liés à la préparation d'un rapport ou au fonctionnement de l'Assemblée. Les voyages des présidents et rapporteurs sont soumis à l'approbation du Comité des Présidents.

Article 13

FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS

Prévisions pour 1974	F	70.000
Budget 1973	F	65.000
		Augmentation nette
	F	5.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 6.

Sub-Head 14

COMMITTEE STUDY MISSIONS

Estimate for 1974	F	2,000
Budget for 1973	F	2,000

Estimate unchanged

Sub-Head 15

OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

Estimate for 1974	F	95,000
Budget for 1973	F	90,000

Net increase..... F 5,000

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

Sub-Head 16

EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITORS

Estimate for 1974	F	45,000
Budget for 1973	F	15,000

Net increase..... F 30,000

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

Sub-Head 17

EXPENDITURE ON INFORMATION

Estimate for 1974	F	23,000
Budget for 1973	F	21,000

Net increase..... F 2,000

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

Sub-Head 18

EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

Estimate for 1974	F	15,000
Budget for 1973	F	15,000

Estimate unchanged

Sub-Head 19

CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

Estimate for 1974	F	2,000
Budget for 1973	F	2,000

Estimate unchanged

Sub-Head 20

NON-RECOVERABLE TAXES

Estimate for 1974	F	6,000
Budget for 1973	F	5,000

Net increase..... F 1,000

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

Article 14

MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

Prévisions pour 1974	F	2.000
Budget 1973	F	2.000

Prévisions inchangées

Article 15

FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE

Prévisions pour 1974	F	95.000
Budget 1973	F	90.000

Augmentation nette F 5.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 6.

Article 16

FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Prévisions pour 1974	F	45.000
Budget 1973	F	15.000

Augmentation nette F 30.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 6.

Article 17

DÉPENSES D'INFORMATION

Prévisions pour 1974	F	23.000
Budget 1973	F	21.000

Augmentation nette F 2.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 6.

Article 18

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

Prévisions pour 1974	F	15.000
Budget 1973	F	15.000

Prévisions inchangées

Article 19

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

Prévisions pour 1974	F	2.000
Budget 1973	F	2.000

Prévisions inchangées

Article 20

TAXES NON RÉCUPÉRABLES

Prévisions pour 1974	F	6.000
Budget 1973	F	5.000

Augmentation nette F 1.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 6.

**OPINION ON THE BUDGET OF THE MINISTERIAL ORGANS
OF WESTERN EUROPEAN UNION FOR THE FINANCIAL YEAR 1973¹**

*submitted on behalf of
the Committee on Budgetary Affairs and Administration²
by Lord Selsdon, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

- DRAFT OPINION
on the budget of Western European Union for the financial year 1973
- DRAFT RECOMMENDATION
on improving the status of WEU staff
- EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Lord Selsdon, Rapporteur
- APPENDICES
- I. WEU budget estimates for 1973
Proposed expenditure and income
National contributions
 - II. Details regarding the duties of the members of the staff of the ministerial organs of Western European Union
 - III. Details regarding the duties of the staff of the Office of the Clerk of Western European Union
 - IV. Table of establishment of Western European Union
 - V. Recommendation 230 on improving the status of WEU staff and the reply of the Council
 - VI. Question put by Mr. Van Lent on the pension scheme and reply of the Council
 - VII. Replies to questionnaire on civil service pensions
 - VIII. Document of the Standing Committee of Secretaries-General on standards for pension systems for the co-ordinated organisations
 - IX. Terms of reference for the Specialist Working Party on Pensions
 - X. Exchange of correspondence
 - XI. Breakdown of staff in the co-ordinated organisations on 1st January 1973

*Draft Opinion
on the budget of the ministerial organs of WEU
for the financial year 1973*

The Assembly,

Noting that in communicating the budget of Western European Union as a whole the Council has complied with the provisions of Article VIII (c) of the Charter ;

Having taken note of the contents,

Has no comments to make at this stage on the figures communicated.

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Dequae (Chairman) ; Mr. Legaret, Lord Walston (Vice-Chairmen) ; MM. Ahrens, Alber, Castellucci, Dardel (Substitute : Pignion), Depietri (Substitute : Schmitt), Mart, Peijnenburg, Portheine, Prearo, Santalco, Schleiter, Lord Selsdon, MM. Talamona,

Van Lent, Dame Joan Vickers, Mr. Wall, Mrs. Wolf, Mr. Wurbs (Substitute : Vohrer).

Also present : MM. de Bruyne, Schugens.

N.B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

**AVIS SUR LE BUDGET DES ORGANES MINISTÉRIELS DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1973¹**

*présenté au nom de la
Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration²
par Lord Selsdon, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

PROJET D'AVIS

sur le budget de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1973

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par Lord Selsdon, rapporteur

ANNEXES

- I. Budget de l'U.E.O. pour 1973
Prévisions des dépenses et des recettes
Contributions des pays membres
- II. Détail des fonctions assumées par les membres du personnel des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale
- III. Détail des fonctions assumées par les membres du Greffe de l'Union de l'Europe Occidentale
- IV. Tableau des effectifs de l'Union de l'Europe Occidentale
- V. Recommandation n° 230 sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O. et réponse du Conseil
- VI. Question posée par M. Van Lent sur le régime de pensions et réponse du Conseil
- VII. Réponses au questionnaire sur les régimes de pensions des fonctionnaires
- VIII. Document du Comité permanent des Secrétaires généraux sur les normes applicables aux systèmes de retraite des organisations coordonnées
- IX. Mandat du Groupe de travail spécialisé sur les pensions
- X. Echange de correspondance
- XI. Répartition des effectifs dans les organisations coordonnées au 1^{er} janvier 1973

Projet d'avis

*sur le budget des organes ministériels
de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1973*

L'Assemblée,

Constatant que le Conseil, en communiquant l'ensemble du budget de l'Union de l'Europe Occidentale, a mis en application les dispositions de l'article VIII (c) de la Charte ;

Ayant pris note de son contenu ;

N'a pas à formuler, à ce stade, d'observations sur les chiffres communiqués.

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Dequae (président) ; M. Legaret, Lord Walston (vice-présidents) ; MM. Ahrens, Alber, Castellucci, Dardel (suppléant : Pignion), Depietri (suppléant : Schmitt), Mart, Peijnenburg, Portheine, Prearo, Santalco, Schleiter, Lord Selsdon, MM. Talamona, Van Lent,

Dame Joan Vickers, M. Wall, Mme Wolf, M. Wurbs (suppléant : Vohrer).

Étaient également présents : MM. de Bruyne, Schugens.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on improving the status of WEU staff

The Assembly,

Acknowledging both the importance of the rôle of the staff in furthering the aims of the co-ordinated organisations and the need to retain and attract staff of high calibre ;

Recognising that conditions of employment, job satisfaction and career progression must be fair and at least be comparable with those enjoyed by employees in other organisations ;

DEEPLY REGRETS that after three years' study the Councils of the co-ordinated organisations have been unable to set up a committee of experts responsible for making recommendations on the establishment and status of the staff in the co-ordinated organisations ;

DEPLORES the fact that the co-ordinated organisations have been unable to institute a single appeals jurisdiction for all staff ;

WELCOMES the recent and long overdue progress towards the establishment of a pension scheme for the staff of the co-ordinated organisations ;

IS CONCERNED lest there should be discrimination against the appointment of female staff to senior grades, and

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. (a) Introduce as soon as possible in conjunction with the other co-ordinated organisations a pension scheme for the staff of the co-ordinated organisations which should be jointly administered and placed under professional management ;
(b) Ensure that members of the staff who do not serve long enough for a pension are granted a fair separation allowance ;
2. Invite the co-ordinated organisations to form immediately a committee of experts to produce recommendations on :
 - (a) the provision of equal career opportunities for officials of both sexes ;
 - (b) the provision of dual grades at every level of employment ;
 - (c) the secondment of staff between the different co-ordinated organisations and other organisations.

Projet de recommandation
sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.

L'Assemblée,

Consciente de l'importance du rôle que joue le personnel dans la réalisation des objectifs des organisations coordonnées, et de la nécessité de retenir et d'attirer un personnel de haute qualité ;

Reconnaissant que les conditions d'emploi, de travail et d'avancement doivent être équitables et au moins comparables à celles qu'offrent d'autres organisations ;

REGRETTE VIVEMENT qu'après trois ans d'étude, les Conseils des organisations coordonnées n'aient pu mettre en place un comité d'experts chargé de formuler des recommandations sur les structures et les statuts du personnel des organisations coordonnées ;

DÉPLORE que les organisations coordonnées n'aient pu instaurer une juridiction d'appel unique pour l'ensemble du personnel ;

SE FÉLICITE des progrès récents, bien que très tardifs, réalisés en vue de l'institution d'un régime de pensions pour le personnel des organisations coordonnées ;

S'INQUIÈTE d'une discrimination possible à l'égard du personnel féminin dans l'attribution des postes de catégories supérieures, et

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. (a) De mettre sur pied, aussi rapidement que possible, de concert avec les autres organisations coordonnées, un régime de pensions pour le personnel des organisations coordonnées, qui serait placé sous administration commune et géré par un organisme spécialisé ;
(b) D'assurer aux membres du personnel dont la durée des services n'ouvre pas droit à pension l'octroi d'une indemnité de départ équitable ;
2. D'inviter les organisations coordonnées à constituer immédiatement un comité d'experts qui serait chargé de formuler des recommandations concernant :
 - (a) l'assurance de possibilités de carrière analogues pour les fonctionnaires des deux sexes ;
 - (b) l'institution d'un jumelage à tous les grades de la hiérarchie ;
 - (c) le détachement de membres du personnel entre les différentes organisations coordonnées et entre celles-ci et d'autres organisations.

Explanatory Memorandum
(submitted by Lord Selsdon, Rapporteur)

I. Budget of the ministerial organs of WEU1. *Approval*

I have studied the budget of the ministerial organs of WEU for the financial year 1973 and have, for the time being, no comment to make thereon. I therefore submit the attached draft opinion and draft recommendation to the Committee for its approval.

2. *The budget*

The total budget of WEU for 1973 is as follows:

	<i>1973 budget</i>	
	£	F
Secretariat-General	282,960	3,112,560
Standing Armaments Committee	221,680	2,438,480
Agency for the Control of Armaments	480,000	3,280,000
	984,640	10,831,040
Office of the Clerk	371,727	4,089,000
	1,356,367	14,920,040
TOTAL BUDGET OF WEU FOR THE FINANCIAL YEAR 1973	1,356,367	14,920,040

3. *WEU establishment*

The total establishment of WEU for 1973 is as follows :

	<i>1973</i>
Secretariat-General	50
Standing Armaments Committee	28
Agency for the Control of Armaments	52
	130
Office of the Clerk	28
	158
TOTAL ESTABLISHMENT OF WEU FOR 1973	158

II. Status of WEU staff and the problems of the European civil service1. *Introduction*

1.1 Although this report is essentially concerned with the staff of WEU it raises the wider issue of the structure and conditions of employment of the European civil service as a whole. In this explanatory memorandum, the term "European civil service" refers to a member of the staff of one or other of the co-ordinated organisations.

1.2 At 1st January 1973 the European civil service (see Appendix XI) comprised :

	<i>No. of staff</i>
OECD	1,521
NATO	2,707
SHAPE	1,103
Council of Europe	640
ESRO	1,089
WEU	151
	7,211
TOTAL	7,211

Of these there were 4,591 men and 2,620 women.

1.3 Your Rapporteur would like to emphasise the importance of ensuring that the staff who serve these organisations are of high calibre. Their enthusiasm and loyalty are critical if the aims of the different co-ordinated organisations are to be achieved and if each is to fulfil a valuable and on-going rôle.

Your Rapporteur does not question here the relative value of the different co-ordinated organisations or their future rôle. He wishes to point out that without a competent, integrated and progressive European civil service these co-ordinated organisations could stagnate, fall apart and cease to exist.

1.4 The European civil servant should, irrespective of nationality and the nature of his (or her) job, show equal loyalty to all member countries. He should, for the period of employment, first and foremost be "European" and as such should have no national bias. The employer is not a single country (or a particular company) but

Exposé des motifs

(présenté par Lord Selston, rapporteur)

I. Budget des organes ministériels de l'U.E.O.

1. Approbation

J'ai examiné le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1973 et je n'ai pas à formuler, pour le moment, d'observations à ce sujet. Je sou mets donc pour approbation à la commission les projets d'avis et de recommandation qui précèdent.

2. Le budget

Le budget global de l'U.E.O. pour 1973 se décompose comme suit :

<i>Budget 1973</i>		
	£	F
Secrétariat général	282.960	3.112.560
Comité Permanent des Armements	221.680	2.438.480
Agence pour le Contrôle des Armements	480.000	5.280.000
	984.640	10.831.040
Greffe de l'Assemblée	371.727	4.089.000
BUDGET TOTAL DE L'U.E.O. POUR L'EXERCICE FINANCIER 1973	1.356.367	14.920.040

3. Effectifs de l'U.E.O.

Les effectifs de l'U.E.O. pour 1973 sont les suivants :

	<i>1973</i>
Secrétariat général	50
Comité Permanent des Armements	28
Agence pour le Contrôle des Armements	52
	130
Greffe de l'Assemblée	28
TOTAL DES EFFECTIFS DE L'U.E.O. POUR 1973	158

II. Statut du personnel de l'U.E.O. et problèmes de la fonction publique européenne

1. Introduction

1.1 Bien que ce rapport intéresse essentiellement le personnel de l'U.E.O., il soulève la question plus vaste de la structure et des conditions d'emploi de l'ensemble de la fonction publique européenne. L'expression « fonction publique européenne » s'applique aux membres du personnel des diverses organisations coordonnées.

1.2 La répartition des membres de la fonction publique européenne était, au 1^{er} janvier 1973 (voir annexe XI), la suivante :

	<i>Effectif</i>
O.C.D.E.	1.521
O.T.A.N.	2.707
SHAPE	1.103
Conseil de l'Europe	640
C.E.R.S.	1.089
U.E.O.	151
TOTAL	7.211

dont 4.591 hommes et 2.620 femmes.

1.3 Votre rapporteur voudrait souligner ici combien il est important d'assurer que le personnel de ces organisations soit de haute qualité. Leur enthousiasme et leur loyalisme sont essentiels pour permettre aux organisations coordonnées de réaliser leurs objectifs et de jouer un rôle utile et dynamique.

Votre rapporteur ne met pas ici en question la valeur relative où le rôle futur des diverses organisations coordonnées. Il souhaite simplement attirer l'attention sur le fait que, sans une fonction publique européenne compétente, intégrée et dynamique, ces organisations pourraient stagner, se dégrader et disparaître.

1.4 Le fonctionnaire européen, quelles que soient sa nationalité et la nature de son travail, doit faire preuve du même loyalisme à l'égard de tous les pays membres. Il doit être, pendant la durée de son service, d'abord et avant tout « européen » et, en tant que tel, ne doit témoigner aucun parti pris national. Son employeur n'est

rather an organisation which cannot move without the authorisation of a collection of countries. Many of these countries, for one reason or another, sometimes fail to agree and thus progress is slow and often crippled by bureaucracy and indecision.

1.5 It must be recognised that in order to attract, retain and motivate the European civil servant the following factors are essential :

- (a) a salary comparable with that obtaining outside in the private or public sector;
- (b) adequate opportunity for career progression ;
- (c) security and adequate provision for retirement (e.g. pensions).

2. *The failure to establish a committee of experts*

2.1 It is deplorable that the Councils of the co-ordinated organisations have been unable to agree on the setting up of a committee of experts to make proposals on the establishment and status of the staff, whose creation was approved by the WEU Council on 12th May 1971. It is sad to contemplate the harm in human relations which such a failure to act may have caused.

2.2 The project envisaged was not only interesting but also critical if the co-ordinated organisations were to have the on-going support and enthusiasm of the staff.

3. *Careers*

3.1 This field is an extremely critical one for the European civil servant must have some form of reasonable career progression open to him.

3.2 There is no need to recall the unfortunate absence of career possibilities in the co-ordinated organisations — the Assembly has already dealt with this matter on more than one occasion. The problem is particularly acute since the longest-established organisation has now been in existence for 25 years and WEU for 18. In WEU in particular, there being only about 150 staff and posts having to be shared on a nationality basis, some posts also being highly specialised, trans-

fers for purposes of promotion are truly exceptional.

3.3 Admittedly, the number of annual or two-yearly steps within grades was increased at the time of the 1972 salary review. There was thus some extension for "careers". But this only slightly alleviated the situation and was, in fact, deluding since career possibilities are not created by delaying the rate of advancement in seniority.

3.4 The most sensible solution could be to extend the dual grading system to cover all grades. In this way, certain staff could have a career stretching over two grades instead of one.

3.5 Strict rules of application might be drawn up to ensure that the dual grade system was limited to staff who :

- (i) have given particular satisfaction ;
- (ii) have served the organisation for at least fifteen years ;
- (iii) have been at the top of their grade for three years.

3.6 It should be noted that steps for the career of grade A officials as from grade A5 extend over a period of sixteen years and for B and C grade officials fifteen years.

4. *Equality of the sexes*

4.1 The Secretaries-General have worked out a number of proposed amendments to the regulations now being studied by the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts. If agreed to, these proposals will allow substantial progress to be made towards equal rights for male and female staff, especially with regard to the granting of family allowances, expatriation allowances and home leave. Although the proposals have considerable financial implications, they should in all fairness be adopted.

4.2 Your Rapporteur accepts the principle that the female European civil servant should have equal chance of career advancement, and subject to qualifications should be equally entitled to

pas un Etat particulier (ou une société particulière), mais une organisation qui ne peut agir sans l'autorisation d'un groupe de pays. Nombre de ces pays, pour une raison ou pour une autre, peuvent être quelquefois dans l'impossibilité de parvenir à un accord, de sorte que les progrès sont lents et souvent compromis par la bureaucratie et l'indécision.

1.5 Il convient de reconnaître que, pour attirer, retenir et motiver le fonctionnaire européen, les facteurs suivants sont essentiels :

- (a) des traitements comparables à ceux qui sont offerts dans les secteurs public ou privé ;
- (b) des perspectives d'avancement satisfaisantes ;
- (c) la sécurité et des dispositions convenables en matière de retraite (par exemple, pensions).

2. *Non-crétion d'un comité d'experts*

2.1 Il faut déplorer que les Conseils des organisations coordonnées n'aient pu se mettre d'accord pour mettre en place un comité d'experts chargé de formuler des propositions sur les structures et les statuts du personnel, comité dont la création a été approuvée par le Conseil de l'U.E.O. le 12 mai 1971. Il est triste de constater les dommages qu'a pu causer, en matière de relations humaines, une telle inaction.

2.2 Le projet envisagé était non seulement intéressant, mais capital pour assurer aux organisations coordonnées l'appui dynamique et enthousiaste du personnel.

3. *Carrières*

3.1 C'est un domaine d'une importance toute particulière pour le fonctionnaire européen, qui a besoin de voir s'ouvrir devant lui des perspectives satisfaisantes d'avancement.

3.2 Il n'est pas besoin de rappeler — l'Assemblée s'est penchée sur ce problème à plusieurs reprises — l'absence regrettable de possibilités de carrière dans les organisations coordonnées. Le problème est d'autant plus aigu que la plus ancienne a maintenant vingt-cinq années d'existence et l'U.E.O. dix-huit années. A l'U.E.O., en particulier, les effectifs réduits à quelque 150 agents, les impératifs de la répartition géographique des postes, la spécialisation de certains

d'entre eux, confèrent aux mutations génératrices d'avancement un caractère véritablement exceptionnel.

3.3 Sans doute, lors de la révision générale des rémunérations en 1972, a-t-on augmenté le nombre d'échelons annuels ou biennaux d'ancienneté pour chaque grade. Cette mesure ouvrirait quelques possibilités de « carrière ». Mais il ne s'agit là que d'un palliatif et, disons le mot, d'un leurre, car on ne crée pas une carrière en retardant simplement le rythme des avancements à l'ancienneté.

3.4 La solution la plus raisonnable consisterait sans doute en une généralisation du jumelage à tous les grades de la hiérarchie, ce qui permettrait à certains agents de réaliser une carrière non pas à l'intérieur d'un seul grade, mais sur deux grades.

3.5 Des règles strictes d'application pourraient être établies en vue de réserver le système de grades jumelés aux agents :

- (i) ayant donné particulièrement satisfaction ;
- (ii) ayant servi au moins quinze ans dans l'organisation ;
- (iii) ayant plafonné trois années dans le dernier échelon du grade.

3.6 Il faut noter que la carrière d'un fonctionnaire de grade A — à partir du grade A5 — est de seize ans, celle des fonctionnaires des grades B et C de quinze ans.

4. *Egalité des sexes*

4.1 Les secrétaires généraux ont élaboré un certain nombre de propositions d'amendements aux textes réglementaires qui sont actuellement soumises à l'étude du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements. Ces propositions — si elles sont agréées — devraient permettre un progrès substantiel vers une égalité de droits entre personnels masculin et féminin, en ce qui concerne notamment l'attribution des indemnités familiales et de l'indemnité d'expatriation, et des congés dans les foyers. Bien que ces propositions aient des incidences financières importantes, l'équité en commande l'adoption.

4.2 Votre rapporteur reconnaît le principe de l'égalité des perspectives d'avancement pour le fonctionnaire européen féminin et, s'il est qualifié, de l'égalité de droits, avec son collègue

hold posts at the higher grades. As will be seen from Appendix XI, some 36 % of total staff of the co-ordinated organisations are women. In the different grades the position was :

Grade	% female staff
A	7.4
L	35.6
B	60.3
C	5.2

4.3 The question which must be asked is whether or not there is discrimination against women for appointment to the higher grades and whether the current breakdown fairly represents the proportion of qualified men to qualified women.

4.4 Your Rapporteur is concerned that there should be no unfair discrimination and feels that this particular problem should be looked into immediately.

5. Pensions

5.1 It is most regrettable that with one exception there has been no pension scheme available to staff of the co-ordinated organisations. The recent poor performance of certain provident funds — notably that of WEU — has underlined the importance of introducing a standard pension scheme for all European civil servants. Thus it is most gratifying to note that in August a group of experts was established to make proposals on the establishment of a pension scheme. This committee is to report back in November.

5.2 It must be pointed out that the introduction of a pension scheme will not in itself solve all problems relating to the retirement of staff and while provident funds exist some period of transfer from one system to another will be essential. Here the staff must be allowed some form of option.

5.3 Your Rapporteur would like to stress the importance of recognising that contributions to a pension scheme both by employer and employee should be regarded as the "property" of the employees. These funds should be placed under professional management where adequate growth and yield should be obtained.

5.4 Your Rapporteur is hesitant to comment on specific aspects of a pension fund before the publication of the report of the group of experts, but the following points must be considered :

- (a) The scheme should be at least as good as that operated by the Communities, but should be independent of them.
- (b) Revaluation of the amounts in the provident fund credited to officials who leave before qualifying for a pension (or who opt to keep the amount accumulated) is essential. Such revaluation should be retrospective.
- (c) The pension scheme should apply only to officials with a minimum number of years' service in the co-ordinated organisations. Ten years seems a suitable basis. Staff not reaching this minimum should be given a fair lump-sum payment on leaving, calculated on the basis of 1.5 times the last monthly basic salary multiplied by the number of years' service plus repayment of the employee's contribution (7%) capitalised at an appropriate rate of interest.
- (d) The pension scheme must be financed by budget ; capitalisation is not possible in this era of instability, and the system of "*répartition*" is not viable either since too few officials are concerned¹.

1. With *capitalisation*, pensions are financed solely from the investment of employers' and employees' contributions. This is in fact the case of the provident fund at present, except that instead of paying a lump sum, a pension would be paid calculated on an actuarial basis.

"*Répartition*" means paying pensions from capital constituted by continuing contributions from officials still in employment and from the organisations. Officials still in employment thus finance the amounts due to retired staff. Such a system is valid only for relatively stable groups with a fairly steady proportion of active and retired staff and, according to experts, at least 40,000 to 50,000 contributors are required. A detailed actuarial study would be necessary before adopting any such system.

With the *budget* system, pensions are financed from sums written into the budgets, employees' contributions merely being considered as income. This system is used for the pension scheme of almost all national civil services.

masculin, à occuper des postes de catégories supérieures. Comme on le verra à l'annexe XI, le personnel féminin représente 36 % environ de l'effectif total des organisations coordonnées. Les proportions, pour les divers grades, sont les suivantes :

Grade	Effectif féminin en %
A	7,4
L	35,6
B	60,3
C	5,2

4.3 Il s'agit de savoir s'il existe une discrimination à l'égard des femmes dans l'attribution des postes de catégories supérieures et si la ventilation actuelle correspond bien au rapport entre hommes qualifiés et femmes qualifiées.

4.4 Votre rapporteur est soucieux d'éviter toute discrimination injuste et estime que ce problème particulier devrait être examiné immédiatement.

5. Pensions

5.1 Il est fort regrettable qu'à une exception près, les personnels des organisations coordonnées ne bénéficient d'aucun régime de pensions. Le rendement insuffisant obtenu récemment par certains fonds de prévoyance — notamment par celui de l'U.E.O. — souligne d'autant plus la nécessité d'instaurer un régime de pensions uniforme pour l'ensemble de la fonction publique européenne. On peut donc se féliciter de la création, au mois d'août, d'un groupe d'experts chargé de formuler des propositions sur l'établissement d'un régime de pensions. Ce groupe doit présenter son rapport en novembre.

5.2 Il convient de remarquer que l'instauration d'un régime de pensions ne résoudra pas, par elle-même, tous les problèmes relatifs à la retraite et, puisqu'il existe des fonds de prévoyance, il sera essentiel de ménager une période de transition d'un système à l'autre, en laissant au personnel une certaine liberté de choix.

5.3 Votre rapporteur voudrait souligner combien il importe de reconnaître que les contributions à un régime de pensions, qu'elles soient versées par l'organisation ou par l'agent, doivent être considérées comme la « propriété » des agents. La gestion de ces fonds devrait être confiée à des spécialistes capables d'assurer une valorisation et un rendement satisfaisants.

5.4 Votre rapporteur hésite à évoquer les aspects spécifiques d'un régime de pensions avant la publication du rapport du groupe d'experts, mais il convient de tenir compte des points suivants :

- (a) Ce régime doit être au moins aussi avantageux que celui des Communautés, mais en être indépendant.
- (b) Il est essentiel de revaloriser les avoirs au fonds de prévoyance au profit des agents qui quittent le service des organisations avant de pouvoir faire valoir leurs droits à pension (ou qui opéreraient pour le maintien des avoirs accumulés), cette revalorisation devant avoir un effet rétroactif.
- (c) Le régime de pensions ne doit s'appliquer qu'aux agents ayant accompli dans les organisations coordonnées un minimum d'années de service. Le chiffre de dix années paraît convenable. Ceux qui n'auraient pas atteint ce minimum devraient percevoir une juste indemnité de départ, égale à un mois et demi du dernier traitement de base multiplié par le nombre d'années de service, et à laquelle s'ajouterait la restitution des contributions salariales (7 %) capitalisées à un intérêt convenable.
- (d) Le financement du régime de pensions¹ ne peut être que budgétaire : en effet, le principe de la capitalisation doit être écarté dans la période instable que nous connaissons, et celui de la répartition ne paraît pas davantage viable, le nombre

1. Le système de *capitalisation* consiste à assurer le financement des pensions par le seul placement des contributions patronales et salariales. C'est, en somme, celui qui est appliqué à l'actuel fonds de prévoyance, à la seule différence qu'au versement d'un capital serait substitué celui d'une rente déterminée sur des bases actuarielles.

Dans le système de *répartition*, les pensions sont payées sur les capitaux provenant des contributions des fonctionnaires en activité et des organisations. C'est donc le personnel actif qui finance les sommes dues aux pensionnés. Un tel régime n'est viable que s'il s'applique à des groupes relativement stables, comportant une proportion à peu près constants d'actifs et de retraités et, selon les experts, comprenant au moins 40.000 à 50.000 cotisants. L'adoption d'un tel système suppose de longues études actuarielles.

Dans le système *budgétaire*, les pensions sont financées par des crédits inscrits dans les budgets, les cotisations salariales étant considérées simplement comme des recettes. C'est la formule adoptée pour les régimes de pensions de la quasi-totalité des fonctions publiques nationales.

(e) The scheme should be under joint management for the co-ordinated organisations with the following aims :

- facilitating and harmonising necessarily complex management ;
- managing the scheme as economically as possible ;
- affording the organisations and retired staff the best possible guarantees in the event of a member country leaving one of the organisations or an organisation being disbanded, guaranteeing in such cases the continued receipt of sums due and payments to beneficiaries ;
- facilitating movements of officials between the co-ordinated organisations without this causing difficulties when pensions are due for payment.

It is evident that the establishment of a joint scheme, which may meet with difficulties in some organisations, should not be a *sine qua non* for introducing a pension scheme. A common fund could be set up later.

- (f) Disputes over the application of the pension regulations should be settled by a single arbitration board, alone capable of drawing up a single jurisprudence on the basis of a common text. Decisions of this board could of course be the subject of appeals to the appeals board, whose creation the Assembly recommends.
- (g) Service in one co-ordinated organisation should count for pension entitlement in the event of an official transferring to another such organisation. It would be for the joint managing body to determine the share of each organisation concerned when the pension falls due.

(h) Officials still employed on the date on which the scheme comes into force should be free to retain their provident fund or to opt for the validation of past service in order to obtain a pension by paying back their provident fund.

(i) In view of the different yields obtained by the organisations for their investments, reimbursements required for the validation of past service should be determined on a basis common to all the organisations (total of employer's and employees' monthly contributions plus interest, which should not amount to more than 4% per year).

(j) Officials with loans or other deductions from their provident fund should be able to pay these off within the prescribed time without being placed in difficulties by a request for large or early repayments.

The introduction of a pension scheme should not mean terminating officials' right to loans for purchasing or improving accommodation, such loans at present being calculated on the basis of the amounts in the account of the official concerned in the provident fund.

It might be necessary to revert to the system in practice prior to the creation of the provident fund, when loans were made by the organisation subject, of course, to a reasonable rate of interest being paid.

(k) As in the Communities, the maximum pension should be equivalent to 70 % of the last month's salary, and each year's service should entitle officials to 2 % of their last month's salary.

(l) The pensions paid should be indexed to the salaries paid to officials still in employment.

(m) The problem of national taxation of pensions is very important. Pensions paid by the Communities are exempt

des fonctionnaires concernés étant par trop insuffisant.

- (e) L'administration du régime doit être confiée à un organisme commun aux organisations coordonnées, qui doit avoir pour objectifs :
- de faciliter et d'harmoniser une gestion qui sera nécessairement complexe ;
 - d'administrer le régime d'une façon aussi économique que possible ;
 - de donner aux organisations et aux pensionnés, en cas de retrait d'un pays membre d'une des organisations, ou en cas de dissolution d'une organisation, les meilleures garanties possibles en ce qui concerne le recouvrement des sommes dues et la poursuite des versements aux bénéficiaires ;
 - de faciliter la mobilité des agents entre les organisations coordonnées, sans que des difficultés soient créées lors de la liquidation de la pension.

Il va de soi que l'instauration d'un système commun, qui peut se heurter au particularisme de certaines organisations, ne devrait pas constituer une condition sine qua non de la mise en application du régime. Une caisse commune pourrait être créée à un stade ultérieur.

- (f) Les litiges provoqués par l'application du règlement de pensions devraient être tranchés par une commission d'arbitrage unique, qui seule serait en mesure de créer une jurisprudence unique en partant d'un texte commun. Les arrêts de cette commission pourraient, bien entendu, faire l'objet de recours devant la juridiction d'appel dont l'Assemblée recommande la création.
- (g) Les services accomplis par un agent dans une organisation coordonnée devraient être validés dans une autre organisation coordonnée, en cas de transfert officiel dans cette autre organisation. Il appartiendrait à l'organisme d'administration commune de déterminer les charges incombant à cha-

que organisation intéressée lors de la liquidation de la pension.

- (h) La liberté devrait être laissée aux agents en fonction à la date de mise en application de régime, soit de conserver leur fonds de prévoyance, soit d'opter pour la validation de leurs services antérieurs en vue d'obtenir une pension moyennant la restitution de leur fonds.
- (i) Compte tenu de l'inégalité de rendement des placements réalisés par les organisations, les remboursements exigés pour validation des services antérieurs devraient être établis sur une base commune à toutes les organisations (total des contributions mensuelles patronales et salariales, majoré de l'intérêt, qui ne devrait pas dépasser 4 % par an).
- (j) Les agents ayant procédé à des emprunts ou à des prélèvements sur leur fonds de prévoyance devraient pouvoir s'en acquitter dans les délais prévus sans qu'une demande de remboursement massif ou anticipé les mette en difficulté.

L'instauration d'un régime de pensions ne saurait supprimer la faculté accordée aux agents de procéder à des emprunts pour financer l'achat ou l'aménagement d'un logement, ces emprunts étant accordés actuellement selon les avoirs des agents intéressés au fonds de prévoyance.

Il pourrait être nécessaire de revenir aux pratiques antérieures à la création des fonds de prévoyance et de faire financer ces prêts par l'organisation, moyennant, bien entendu, un intérêt raisonnable.

- (k) Le plafond de la pension devrait être fixé, comme dans les Communautés, à 70 % du dernier traitement mensuel perçu, chaque année de service ouvrant aux agents un droit de 2 % de ce dernier traitement.
- (l) Les pensions servies devraient suivre fidèlement l'évolution des rémunérations du personnel en activité.
- (m) Le problème de la taxation nationale des pensions est très important. Les pensions servies par les Communautés

from such taxation, but it must be recognised that in the Communities there is a system of internal taxation which does not exist in the co-ordinated organisations, apart from the ministerial organs of WEU.

This system could perhaps be extended to all the co-ordinated organisations. In any event, it is generally recognised that retirement pensions have the same juridical standing as emoluments.

It should be underlined that in any event such measures would be justified if it is considered that the level of salaries — and consequently of pensions — is lower than it would be if subject to national taxation.

- (n) Because of the mobility and way of life of international officials, they should be left a certain degree of choice as to where their pensions are paid, but excluding the possibility of speculation. They should be able to choose between their country of employment, their country of origin or the country of origin of the husband or wife. The pension would be calculated in accordance with scales used by the organisations in those countries. This choice could be modified only for essential and duly justified reasons.
- (o) A reasonable proportion of the pension (at least 60%) should revert to the surviving husband or wife.
- (p) No change needs to be made in the retirement age as laid down in the regulations in force. However, and in order to meet a fairly general trend in the member countries, eligibility for a pension should start at the age of 60.

5.5 It is clear that a pension scheme in line with these criteria would considerably improve the terms of employment of officials wishing to make a career in the organisations.

Similarly, officials remaining in the organisations for only a short period should not be denied a fair separation allowance.

It should be underlined that these improvements could be made without the governments having to bear the cost, at least for some considerable time. Quite the contrary, for several years employees' contributions alone would bear the full cost of the scheme and only in about twenty-five years' time would expenditure attain the figure of 21% which is the present total of employees' and employers' contributions.

Admittedly, outlay would then continue to increase reaching a maximum in about forty years' time. But that is the distant future. It must also be noted that no account is taken here of the very large sums which officials would pay back to validate past service, thus restituting the major part of the amounts standing to their credit in the provident fund.

The scheme thus seems advantageous for both officials and member governments.

6. *Appeals procedure*

6.1 It can but be noted with regret that the co-ordinated organisations have not paid heed to the Assembly's recommendations in this respect.

6.2 The reasons given in the Secretary-General's letter of 9th October 1973¹ for the secretaries-general of the co-ordinated organisations not instituting an appeals jurisdiction would appear to strike at the fundamental basis of good staff relations. If, as has also been stated, judgments passed in the United Nations and the European Communities are normally final and without recourse to appeal, one can but deplore this. The right to appeal forms an integral part of the legal system in all our member countries, even against judgments passed by senior jurists. The fact that there are differences in national membership among the co-ordinated organisations cannot be a reason for denying the staff the right to appeal to a higher authority if need be.

1. See Appendix X.

sont exemptes d'une telle taxation, mais il faut reconnaître qu'il y existe un régime de taxation interne que ne connaissent pas les organisations coordonnées, exception faite des organes ministériels de l'U.E.O.

Peut-être pourrait-on généraliser ce régime à l'ensemble des organisations coordonnées. En tout état de cause, il est généralement reconnu que les pensions de retraite sont placées, juridiquement, sur le même pied que les traitements.

Il convient de souligner qu'en tout cas, des mesures de cet ordre seraient justifiées, si l'on considère que le niveau des rémunérations — et, par voie de conséquence, celui des pensions — est inférieur à ce qu'il devrait être s'il était soumis à une taxation nationale.

- (n) En raison de la mobilité et du mode de vie des fonctionnaires internationaux, un certain choix, excluant toute préoccupation spéculative, devrait leur être laissé en ce qui concerne la liquidation de leur pension. Ce choix devrait pouvoir s'exercer, lors de la liquidation, entre le pays d'emploi, le pays d'origine de l'agent et celui de son conjoint. Le montant de la pension serait calculé en fonction des barèmes utilisés par les organisations dans ces pays. Ce choix ne pourrait être modifié que pour des raisons essentielles et dûment justifiées.
- (o) Une proportion raisonnable de la pension (au moins 60 %) devrait être réversible sur le conjoint survivant, quel que soit son sexe.
- (p) Aucune modification de l'âge de la retraite, tel qu'il est fixé dans les textes réglementaires en vigueur, n'est nécessaire. Toutefois, et pour répondre à une tendance assez générale dans les pays membres, l'ouverture des droits à une retraite devrait être acquies dès l'âge de 60 ans.

5.5 Il n'est pas douteux qu'un régime de pensions qui répondrait à ces critères apporterait aux agents qui souhaitent faire carrière dans les organisations une amélioration considérable de leurs conditions d'emploi.

De même, une indemnité de départ équitable ne devrait pas être refusée aux agents n'accomplissant qu'une carrière courte.

Il convient de souligner que ces améliorations pourraient être acquises sans que les gouvernements, pendant une très longue période tout au moins, en supportent la charge. Bien au contraire, pendant plusieurs années, la seule contribution salariale couvrirait toutes les charges du régime et ce n'est que dans un délai de vingt-cinq ans environ que cette charge atteindrait les 21 % représentant la quote-part salariale et patronale actuelle.

Il est vrai qu'elle continuera à s'accroître pour atteindre son maximum dans une quarantaine d'années. Mais il s'agit là d'un avenir lointain. Il convient encore de noter qu'il n'est pas tenu compte ici des reversements très importants qui seraient opérés par les agents demandant la validation de leurs services et qui restitueraient ainsi la plus grande partie de leur fonds de prévoyance accumulé.

Aussi cette opération paraît-elle bénéfique tant pour les agents que pour les gouvernements membres.

6. Procédure d'appel

6.1 On ne peut que constater avec regret que la recommandation de l'Assemblée à cet égard n'a pas été entendue par les organisations coordonnées.

6.2 Les raisons pour lesquelles, selon la lettre du Secrétaire général du 9 octobre 1973¹, les secrétaires généraux des organisations coordonnées n'ont pas accepté l'institution d'une instance d'appel, affectent la base même des bonnes relations avec le personnel. S'il est vrai, comme il est dit également, que les jugements rendus par les instances des Nations Unies et des Communautés européennes sont habituellement définitifs et sans appel, on ne peut que le déplorer. Le droit de recours fait partie intégrante des systèmes juridiques de tous nos pays membres, même s'il s'agit d'arrêts rendus par des juristes éminents. Le fait que toutes les organisations coordonnées ne comprennent pas les mêmes pays membres ne justifie pas que l'on dénie au personnel le droit d'en appeler, le cas échéant, à une autorité supérieure.

1. Voir annexe X.

6.3 There seems to be no reason why the diversity of regulations to be considered by an appeals board should be an obstacle to the establishment of such a body, which would of necessity be composed of eminent jurists, perfectly capable of applying, in its decisions, regulations which vary only slightly. Moreover, in the light of

experience, it could make recommendations for reducing such differences.

6.4 It would thus be a useful means of harmonising regulations, by affording essential guarantees to those subject to their jurisdiction.

6.3 La diversité des règlements sur l'application desquels statuerait une juridiction d'appel ne semble pas devoir faire obstacle à l'institution d'une telle juridiction. Composée nécessairement d'éminents juristes, elle serait tout à fait en mesure d'appliquer, dans ses arrêts, des règlements entre lesquels les différences sont minimes. Elle

pourrait d'ailleurs, à la lumière de l'expérience, formuler des recommandations de nature à atténuer ces différences.

6.4 Elle constituerait ainsi un utile instrument d'harmonisation des règlements, tout en apportant aux intéressés des garanties juridiques indispensables.

APPENDIX I — ANNEXE I

WEU BUDGET ESTIMATES FOR 1973 — BUDGET DE L'U.E.O. POUR 1973

Proposed expenditure and income — Prévisions des dépenses et des recettes

	A*	B*	C*	TOTAL
	£	£	£	£
Salaries and allowances Traitements et indemnités	312,537	287,014	637,260	1,236,811
Travel Frais de voyage	10,670	5,773	16,790	33,233
Communications Transmissions	2,640	3,564	6,173	12,377
Other operating costs Autres dépenses de fonctionnement ...	49,816	12,836	19,783	82,435
Purchase of furniture Achat de mobilier	3,030	1,222	3,213	7,465
Buildings Immeubles	—	2,977	5,359	8,336
Total expenditure Total des dépenses	378,693	313,386	688,578	1,380,657
WEU tax Impôt de l'U.E.O.	89,933	89,765	205,169	384,867
Other receipts Autres recettes	5,800	1,941	3,409	11,150
Total income Total des recettes	95,733	91,706	208,578	396,017
NET TOTAL TOTAL NET	282,960	221,680	480,000	984,640
In French francs En francs français	3,112,560	2,438,475	5,280,000	10,831,035

* A - Secretariat-General.
Secrétariat général.

B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C - Agency for the Control of Armaments.
Agence pour le Contrôle des Armements.

National contributions — Contributions des pays membres

	600ths en 600**	A* B* C*	Office of the Clerk Greffe
		Francs	Francs
Belgium /Belgique	59	1,065,052	402,085
France	120	2,166,207	817,800
Italy /Italie	120	2,166,207	817,800
Luxembourg	2	36,103	13,630
Netherlands /Pays-Bas	59	1,065,052	402,085
Federal Republic of Germany / Rég. Féd. d'Allemagne	120	2,166,207	817,800
United Kingdom /Royaume-Uni	120	2,166,207	817,800
	600	10,831,035	4,089,000

Total WEU budget
Total du budget de l'U.E.O.

14,920,035

* A - Secretariat-General.
Secrétariat général.

B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C - Agency for the Control of Armaments.
Agence pour le Contrôle des Armements.

APPENDIX II

In accordance with Opinion 9 adopted by the Assembly on 5th December 1963, the Council has communicated details to the Assembly regarding the duties of the members of the staff of the ministerial organs of Western European Union.

ANNEXE II

Conformément à l'Avis n° 9 exprimé par l'Assemblée lors de sa séance du 5 décembre 1963, le Conseil a communiqué à l'Assemblée le détail des fonctions assumées par les membres du personnel des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale.

A. Secretariat-General — Secrétariat général

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HG	Secretary-General	Secrétaire général
2	»	Deputy Secretary-General	Secrétaire général délégué
3	»	Assistant Secretary-General	Secrétaire général adjoint
4	A6	Legal Adviser	Conseiller juridique
5	B4	Personal Assistant to Secretary-General	Assistante personnelle du Secrétaire général
6	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
7	B5	Personal Assistant to Deputy Secretary-General	Assistante personnelle du Secrétaire général délégué
8	B4	Personal Assistant to Assistant Secretary-General	Assistante personnelle du Secrétaire général adjoint
9	B4	Personal Assistant to Legal Adviser	Assistante personnelle du Conseiller juridique
<i>General Affairs Division — Division des affaires générales</i>			
10	A5	Head of Division	Chef de division
11	A3	Deputy Head of Division	Chef de division adjoint
12	A3	Committee Secretary	Secrétaire de comité
13	B4	Assistant/Verbatim Writer	Assistante/Sténographe
14	B3	Secretary/Assistant	Secrétaire/Assistante
<i>Administration and Personnel Division Division de l'administration et du personnel</i>			
15	A5	Head of Division	Chef de division
16	A3	Deputy Head of Division	Chef de division adjoint
17	A2	Administrative Officer	Administrateur
18	B4	Assistant (Personnel)	Assistante (Personnel)
19	B4	Assistant (Administration)	Assistante (Administration)
20	B3	Secretary	Secrétaire

Post No.	Grade	Function	Fonction
<i>Linguist Division — Division linguistique</i>			
21	L5	Head of Division	Chef de division
22	LT4	Reviser	Réviseur
23	LT3	Translator F/E	Traducteur F/A
24	LT2	Translator E/F	Traducteur A/F
<i>Registry and Production Services Bureau d'ordre et de reproduction des documents</i>			
25	A2	Head of Registry	Chef des archives
26	B4	Documentation Clerk	Documentaliste
27	B4	Head of Typing Pool	Chef du pool dactylographique
28	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
29	B3	»	»
30	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
31	B2	»	»
32	B2	»	»
33	B2	»	»
34	B2	»	»
35	B2	»	»
36	B2	Assistant (distribution)	Assistante - Bureau d'ordre et production
37	B2	Assistant (reproduction)	»
<i>General Services — Services généraux</i>			
38	B1	Telephonist	Téléphoniste
39	B1	»	»
40	C3	Chauffeur Mechanic	Chauffeur-mécanicien
41	C3	»	»
42	C3	Maintenance Supervisor	Surveillant de l'entretien
43	C2	Messenger	Huissier
44	C2	»	»
<i>Security — Sécurité</i>			
45	C4	Senior Security Guard	Garde de sécurité, Chef
46	C3	Security Guard	Garde de sécurité
47	C3	»	»
48	C3	»	»
49	C3	»	»
50	C3	»	»

B. International Secretariat of the Standing Armaments Committee
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HE	Assistant Secretary-General	Secrétaire général adjoint
		<i>Private Secretariat, Mail, Documentation</i> <i>Secrétariat particulier, courrier, documentation</i>	
2	B4	Assistant responsible for the private secretariat	Assistante chargée du Secrétariat particulier
3	B3	Secretary/Shorthand-typist	Secrétaire/Sténodactylographe
4	B4	Archivist, responsible for distributing documents	Archiviste, distributeur de documents
5	C4	Driver Mechanic	Chauffeur-mécanicien
		<i>Committee Secretariat</i> — <i>Secrétariat de comité</i>	
6	A5	Assistant to Head of International Secretariat	Adjoint au Chef du Secrétariat international
7	A4	Committee Secretary	Secrétaire de comité
8	A4	» »	» »
9	A4	» »	» »
		<i>Linguistic Staff</i> — <i>Personnel linguistique</i>	
10	LT4	Reviser	Réviseur de traduction
11	LI3	Interpreter	Interprète
12	LT3	Translator and Minute Writer	Traducteur et procès-verbaliste
13	LT3	» »	» »
		<i>Clerical Staff</i> <i>Groupe de reproduction des documents</i>	
14	B4	Head of Typing Pool	Chef de groupe
15	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
16	B3	» » »	» » »
17	B3	» » »	» » »
17 bis	B3	Telephonist	Téléphoniste
18	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
19	B3	» »	» »
		<i>Administrative and General Staff</i> <i>Personnel des services administratifs et généraux</i>	
21	B4	Administrative Assistant	Assistant administratif
22	A4	Deputy to Head of Finance and Administration Section, Head of Finance and Account Office	Chef adjoint de la Section finances et administration, Chef du Bureau finances et comptabilité
23	C4	Roneo Operator	Ronéotypiste
24	C4	Storekeeper and Technician	Magasinier et agent technique
25	C4	Security Guard	Garde de sécurité
26	C3	» »	» »
27	C3	» »	» »
28	C3	» »	» »

C. Agency for the Control of Armaments
Agence pour le Contrôle des Armements

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HE	Director	Directeur
2	A2	Director's Assistant	Assistant du Directeur
3	A7	Deputy Director	Directeur adjoint
4	B3	Private Secretary to Deputy Director	Secrétaire particulière du Directeur adjoint
<i>Director's Office — Bureau de direction</i>			
5	A4	Head of the Office and Assistant to the Director, Security Officer	Chef de bureau et Adjoint au Directeur, Officier chargé de la sécurité
6	A3	Head of Central Documentation	Chef du Bureau central de documentation
7	A2	Assistant to the Head of Central Documentation	Adjoint au Chef du Bureau central de documentation
8	B4	Assistant Documentation Clerk	Assistant, Documentaliste
9	LT2	Translator E/F	Traducteur A/F
10	LT3	» F/E	» F/A
11	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
12	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
13	B4	Assistant, Head of Central Registry, Assistant to the Security Officer	Assistant, Chef des Archives centrales, Adjoint à l'Officier de sécurité
14	B3	Secretary	Secrétaire
<i>Information and Study Division</i> <i>Division information et études</i>			
15	A6	Head of Division	Chef de division
16	A5	Head of the Industrial Section	Chef de la Section industrielle
17	A5	Expert on biological and chemical weapons	Expert en armes biologiques et chimiques
18	A5	Logistics Expert on armaments for land forces	Expert logistique en armements terrestres
19	A4	Logistics Expert on armaments for air forces	Expert logistique en armements aériens
20	A4	Logistics Expert on naval armaments	Expert logistique en armements navals
21	A4	Assistant to the Head of Division for General Questions	Assistant du chef de division pour les questions générales
22	B4	Assistant	Assistant
23	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
24	B3	» »	» »

Post No.	Grade	Function	Fonction
<i>Inspection and Control Division</i> <i>Division inspections et contrôles</i>			
25	A6	Head of Division	Chef de division
26	A5	Expert on artillery and tanks	Expert en artillerie et chars de combat
27	A5	Expert on guided missiles	Expert en engins guidés
28	A4	Expert on biological weapons	Expert en armes biologiques
29	A5	Expert on armaments for air forces	Expert en armements aériens
30	A4	Expert on artillery	Expert en artillerie
31	B4	Private Secretary	Secrétaire particulière
32	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
<i>Administration and Legal Affairs Division</i> <i>Division administration et affaires juridiques</i>			
33	A6	Head of Division	Chef de division
34	B4	Assistant	Assistant
35	A4	Legal Expert	Expert juridique
36	A5	Head of Finance and Administration Section	Chef de la Section finances et administration
37	B3	Chief Clerk	Commis principal
38	B4	Assistant Accountant	Assistant comptable
39	B2	Senior Clerk	Commis qualifié
40	B4	Head of Group responsible for General Services	Chef de groupe responsable des services généraux
41	B3	Chief Clerk, Assistant to Head of Group responsible for General Services	Commis principal, Assistant du chef de groupe responsable des services généraux
<i>Other services and Security Service</i> <i>Services divers et de sécurité</i>			
42	C5	Head Designer and Duplicator Operator	Chef dessinateur, Ronéotypiste
43	C3	Driver Mechanic	Chauffeur-mécanicien
44	C3	Security Guard	Garde de sécurité
45	C3	» »	» »
46	C3	» »	» »
47	C3	» »	» »
48	C3	» »	» »
49	C3	» »	» »
50	C3	» »	» »
51	C3	» »	» »
52	B3	Telephonist	Téléphoniste

APPENDIX III - ANNEXE III

*Office of the Clerk*¹
*Greffe de l'Assemblée*¹

Grade	Function	Fonction
HC	Clerk	Greffier
HC	Clerk Assistant	Greffier adjoint
A5	Counsellor in charge of defence questions and armaments	Conseiller chargé des questions de défense et des armements
A5	Counsellor in charge of political questions	Conseiller chargé des questions politiques
A5	Counsellor in charge of finance and administration	Conseiller chargé des questions financières et administratives
A5	Counsellor in charge of Press Department	Conseiller chargé du Service de presse
A4 ²	First Secretary/Committee Secretary	Premier secrétaire/Secrétaire de commission
A4	First Secretary/Head of the Publications and Translations Department	Premier secrétaire/Chef du Service des traductions et publications
A4	First Secretary Reviser/Publications	Premier secrétaire-Réviseur/Publications
A3	Secretary Head of Archives and Committee Secretary	Secrétaire-Archiviste et Secrétaire de commission
A2	Secretary-Translator/Publications	Secrétaire-Traducteur/Publications
A2	»	»
A2	Administrative Assistant/Assistant Translator	Assistante administrative/Aide-traductrice
B6	Chief Accountant	Chef comptable
B4	Secretary to the President and the Clerk	Secrétaire du Président et du Greffier
B4	Secretary to the Clerk Assistant/Assistant Sergeant-at-Arms Office	Secrétaire du Greffier adjoint/Assistante au Protocole
B4	Proof Reader and Assistant Translation Department	Lectrice d'épreuves et assistante au Service des traductions
B4	Assistant to the Archives and Mail Department	Assistante au Service des archives et courrier
B3	} Assistants to Committees	Assistants aux commissions
B3		
B3		
B3	Assistant to the Administrative and Financial Department	Assistante au Service administratif et financier
B3	Assistant to the Translation Department	Assistante au Service des traductions
B3	Assistant to the Press Department	Assistante au Service de presse
B3	Switchboard Operator	Standardiste
C6	Head of Roneo Section/Storekeeper	Chef ronéo/Magasinier
C3	Roneo Assistant/Messenger	Aide-ronéo/Messenger
C3	Messenger	Messenger

1. On 1st January 1973.
Au 1^{er} janvier 1973.

2. Proposed regrading to A5 in draft budget for 1973.
Reclassement au grade A5 proposé dans le projet de budget pour 1973.

APPENDIX IV — ANNEXE IV

Table of establishment — Tableau des effectifs

WESTERN EUROPEAN UNION — UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

	A ¹	B ¹	C ¹	Total A, B, C	Office of the Clerk Greffie	
Secretary-General Secrétaire général	1	—	—	1	Clerk Greffier	1
Deputy Secretary-General Secrétaire général délégué	1	—	—	1		—
Director of the Agency Directeur de l'Agence	—	—	1	1	Clerk Assis- tant Greffier adjt	—
Assistant Secretary-General Secrétaire général adjoint	1	1	—	2		1
A7	—	—	1	1		—
A6	1	—	3	4		—
A5	2	1	7	10		4 ²
A4	—	4	7	11		3 ³
A3	3	—	1	4		1
A2	2	—	2	4		3 ³
L5	1	—	—	1		—
L4	1	1	—	2		—
L3	1	3	1	5	—	
L2	1	—	1	2	—	
B6	—	—	—	—	1	
B5	1	—	—	1	—	
B4	8	4	7	19	4	
B3	5	7	9	21	7	
B2	8	—	2	10	—	
B1	2	—	—	2	—	
C6	—	—	—	—	1	
C5	—	—	1	1	—	
C4	1	4	—	5	—	
C3	8	3	9	20	2	
C2	2	—	—	2	—	
	50	28	52	130		28

1. A - Secretariat-General.
Secrétariat général.

B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C - Agency for the Control of Armaments.
Agence pour le Contrôle des Armements.

2. This does not include the regrading of an A4 proposed in the draft budget for 1973.
Ne comprend pas le reclassement d'un A4 proposé dans le projet de budget pour 1973.

3. Including four secretaries Translations/Publications.
Dont quatre secrétaires Traductions/Publications.

APPENDIX V

RECOMMENDATION 230¹*on improving the status of WEU staff*²

The Assembly,

Recalling and reiterating the terms of Recommendation 214 ;

Welcoming the limited amount of progress which has been achieved for the staff of WEU within the context of the 78th Report of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts ;

Considering that conditions of employment should be the same for female staff as for male staff ;

Regretting the delay in reaching a decision to improve the provident fund system pending the creation of a pension scheme ;

Regretting also the delay in solving certain problems relating, *inter alia*, to the creation of a committee of experts to study the establishment of a European civil service, the harmonisation of conditions for secondment in the European organisations and the co-ordination of jurisdiction,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Invite the Secretary-General :

(a) to make proposals to the Secretaries-General of the other co-ordinated organisations designed to implement the desires of the Assembly, namely :

(i) equal conditions of employment and career possibilities for male and female staff ;

(ii) the modification of the staff regulations where necessary ;

(b) to transmit to the Assembly a table of establishment of WEU, and subsequently of the other co-ordinated organisations, showing the breakdown of grade A, L and B posts between male and female staff ;

2. Request the Secretary-General to submit proposals to the Assembly for its next session with a view to improving the provident fund system pending the creation of a pension scheme, such proposals to guarantee that, on retirement, staff receive a lump sum based on their last salaries and thus no longer affected by monetary erosion ;

3. Invite the Secretary-General :

(a) to accelerate the work of the working party responsible for studying the harmonisation of rules for seconded staff with a view to its report being submitted to the Assembly for consideration at its next session ;

(b) to consider, together with the Secretaries-General of the other co-ordinated organisations, the possibility of instituting one appeals jurisdiction for all staff ;

4. Make every effort to ensure that a committee of experts is appointed without delay to draw up proposals for the establishment of a European civil service and invite this committee to communicate its report to the Assembly in time for consideration at its next session ;

5. Communicate the present report to the Councils of the co-ordinated organisations for information.

1. Adopted by the Assembly on 7th December 1972 during the Second Part of the Eighteenth Ordinary Session (11th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Scott-Hopkins on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration (Document 584).

ANNEXE V

RECOMMANDATION n° 230 ¹*sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.* ²

L'Assemblée,

Rappelant et reprenant les termes de sa Recommandation n° 214 ;

Se félicitant des progrès limités réalisés en faveur du personnel de l'U.E.O. dans le contexte du 78^e rapport du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements ;

Considérant que les conditions d'emploi devraient être les mêmes pour le personnel féminin et le personnel masculin ;

Regrettant que la décision d'améliorer le système du fonds de prévoyance n'ait pas encore été prise en attendant l'institution d'un régime de pensions ;

Regrettant également le retard dans la solution de certains problèmes relatifs, notamment, à la création d'un comité d'experts chargé d'étudier l'institution d'une fonction publique européenne, l'harmonisation des conditions de détachement auprès des organisations européennes et la coordination des juridictions,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter le Secrétaire général :

(a) à saisir les secrétaires généraux des autres organisations coordonnées de propositions répondant aux vœux de l'Assemblée en ce qui concerne :

(i) l'égalité des conditions d'emploi et des possibilités de carrière du personnel masculin et du personnel féminin ;

(ii) la modification des règlements du personnel, le cas échéant ;

(b) à communiquer à l'Assemblée un tableau des effectifs de l'U.E.O. et, par la suite, des autres organisations coordonnées, montrant la répartition des grades A, L et B entre le personnel masculin et le personnel féminin ;

2. De demander au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, pour sa prochaine session, des propositions visant à améliorer le système du fonds de prévoyance, en attendant la création d'un système de pensions, et destinées à garantir qu'au moment de la retraite, le personnel reçoive une somme forfaitaire calculée sur la base du dernier traitement perçu, et qui ne soit donc plus affectée par l'érosion monétaire ;

3. D'inviter le Secrétaire général :

(a) à accélérer les travaux du groupe de travail chargé d'étudier l'harmonisation des règles relatives au personnel détaché, afin qu'il soumette son rapport à l'Assemblée pour qu'il puisse être examiné lors de la prochaine session ;

(b) à examiner, avec ses collègues des autres organisations coordonnées, la possibilité d'instituer une juridiction d'appel pour l'ensemble des personnels ;

4. De mettre tout en œuvre pour que soit créé, sans délai, un comité d'experts chargé de formuler des propositions sur l'institution d'une fonction publique européenne et d'inviter ce comité à communiquer en temps voulu son rapport à l'Assemblée pour qu'il puisse être examiné lors de la prochaine session ;

5. De communiquer, pour information, le présent rapport aux Conseils des organisations coordonnées.

1. Adoptée par l'Assemblée le 7 décembre 1972, au cours de la deuxième partie de la Dix-huitième session ordinaire (11^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Scott-Hopkins au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration (Document 584).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 230

With regard to the Assembly's preoccupation about the status of WEU staff, the Council would like to point out that a number of measures aimed at making improvements, are at present under consideration.

1. As regards the Assembly's recommendation that conditions of employment and career possibilities should be equal for male and female staff and that the Staff Rules be amended accordingly, the Council can report that the Secretaries-General have been considering these questions for some months, with particular reference to the conditions for granting family allowances, expatriation allowance and home leave. The study of these problems and the changes in the Staff Rules which their solution would require raise a number of complex issues, stemming in particular from the fact that the various organisations have different memberships and functions. As soon as the Secretaries-General have reached agreement on these points, they will transmit specific proposals to the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts.

The attached table gives a breakdown of grade A, L and B posts between male and female staff in WEU.

2. The Co-ordinating Committee of Government Budget Experts has received proposals from the Secretaries-General for interim measures to improve the Provident Fund system pending the introduction of a pension scheme. The Council, who are conscious of the importance of this problem for the staff, are aware that the Secretaries-General have agreed to recommend a formula meeting the Assembly's wish that, on retirement, members of staff should receive a lump sum based on their last salaries. This formula does not however solve the problems created for non-resident officials, by variations in exchange rates and differences in the cost and standard of living between their country of service and their country of origin.

3. (a) As the Assembly was informed during the second part of its Eighteenth Session, a third meeting of the Group of Experts set up by the Council to study the secondment of national officials to international organisations was held in Paris on 26th and 27th October 1972, under the chairmanship of the organisation's Legal Adviser. The experts continued their studies aimed at working out a number of agreed principles which, when approved by the member States, should, having due regard to national legislation, constitute a specific, flexible and effective system of European mobility.

These principles relate in particular to the conditions and duration of secondment, the relationship of seconded officials to their national civil service, the independence of seconded officials from their national authorities, the promotion of such officials in their national civil service, and the effect of any period of secondment on their pensions.

The few points still outstanding in this complex matter were discussed at the fourth meeting held in London on 12th April 1973. The final conclusions will be submitted to the Council and will be dealt with in their next annual report to the Assembly.

(b) As requested by the Assembly, the Secretary-General has invited his colleagues from the other co-ordinated organisations to consider the possibility of instituting one appeals procedure for all staff.

1. Communicated to the Assembly on 14th June 1973.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹

à la Recommandation n° 230

En ce qui concerne les préoccupations de l'Assemblée au sujet du statut du personnel de l'U.E.O., le Conseil voudrait faire remarquer que l'étude d'un certain nombre de mesures visant à y introduire des améliorations est actuellement en cours.

1. Pour ce qui est du vœu de l'Assemblée que les conditions d'emploi et les possibilités de carrière soient les mêmes pour le personnel masculin et pour le personnel féminin et que le règlement du personnel soit modifié en conséquence, le Conseil sait que les secrétaires généraux examinent ces questions depuis plusieurs mois, notamment en ce qui concerne les conditions d'attribution des indemnités pour charges de famille, de l'indemnité d'expatriation et du congé dans les foyers. L'étude de ces problèmes ainsi que des modifications au Règlement du personnel qu'entraînerait leur solution soulève un certain nombre de questions complexes, du fait notamment des différences de composition et de fonctions des diverses organisations. Dès que les secrétaires généraux auront arrêté une position commune sur ces points, ils présenteront des propositions concrètes au Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements.

On trouvera en annexe un tableau indiquant les effectifs du personnel masculin et féminin de l'U.E.O. dans les catégories A, L et B.

2. Le Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements a reçu des propositions des secrétaires généraux visant à améliorer le système du Fonds de prévoyance à titre transitoire en attendant l'instauration d'un régime de pensions. Le Conseil, qui est conscient de l'importance de ce problème pour le personnel, sait que les secrétaires généraux sont convenus de recommander une formule qui répond au vœu de l'Assemblée de voir les membres du personnel recevoir, au moment de la retraite, une somme forfaitaire calculée sur la base du dernier traitement perçu. Cependant, cette formule ne résoud pas les problèmes que posent aux agents non résidents les modifications de taux de change et les inégalités du coût de la vie et du niveau de vie entre leur pays d'affectation et leur pays d'origine.

3. (a) Comme l'Assemblée en avait été informée au cours de la deuxième partie de sa Dix-huitième session, une troisième réunion du groupe d'experts constitué par le Conseil en vue d'étudier le problème du détachement des fonctionnaires nationaux auprès des organisations internationales s'était tenue à Paris les 26 et 27 octobre 1972 sous la présidence du Conseiller juridique de l'organisation. Les experts ont poursuivi leurs travaux tendant à élaborer en commun un certain nombre de principes qui, lorsqu'ils auront été approuvés par les Etats membres, devraient constituer, dans le respect des législations nationales, un système spécifique, souple et efficace de mobilité européenne

Ces principes portent notamment sur les conditions et la durée du détachement, les rapports des fonctionnaires détachés avec leur administration nationale, l'indépendance des fonctionnaires détachés par rapport à leurs autorités nationales, l'avancement de ces fonctionnaires dans leur administration d'origine et l'incidence de la période de détachement sur la pension de retraite des agents.

Les quelques points encore en discussion dans cette matière complexe ont été débattus au cours de la quatrième réunion qui s'est tenue le 12 avril 1973 à Londres. Les conclusions finales en seront soumises au Conseil qui ne manquera pas d'en faire état de façon appropriée dans son prochain rapport annuel à l'Assemblée.

(b) Suivant le désir de l'Assemblée, le Secrétaire général a invité ses collègues des autres organisations coordonnées à examiner la possibilité d'instituer une juridiction d'appel pour l'ensemble des personnels.

1. Communiquée à l'Assemblée le 14 juin 1973.

4. Following upon the decisions taken by the Councils of the other co-ordinated organisations concerning the WEU proposal to set up a Committee of Experts on staffing structures and conditions in the co-ordinated organisations, the Co-ordinating Committee was seized of this proposal, as suggested by the Chairman-in-Office of the Council of the WEU in the last paragraph of his letter of 28th August 1972 (reproduced on pages 40-42 of Assembly Document 584). The Co-ordinating Committee was asked to give an opinion on the draft terms of reference and to make recommendations concerning financial provisions for the operation of the Committee. The Council expect to receive the Co-ordinating Committee's report in the month of June 1973.

5. The Council have forwarded the Assembly's report to the Councils of the other co-ordinated organisations for information.

ANNEX

Secretariat-General

	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
A.6	1	1	
A.5	2	2	
A.3	3	2	1
A.2	2	1	1
L.5	1	1	
LT.4	1	1	
LT.3	1		1
LT.2	1	1	
B.5	1		1
B.4	8		8
B.3	5		5
B.2	7		7
B.1	2		2
<i>Breakdown</i>	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
Grade A	8	6	2
Grade L	4	3	1
Grade B	23		23
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	35	9	26

Armaments Control Agency

	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
A.7	1	1	
A.6	3	3	
A.5	7	7	
A.4	7	7	
A.3	1		1
A.2	2	1	1
LT.3	1	1	
LT.2	1	1	
B.4	7	1	6
B.3	9	1	8
B.2	2		2

4. A la suite des décisions prises par les conseils des autres organisations coordonnées au sujet de la proposition de l'U.E.O. de créer un Comité d'experts sur les structures et les statuts du personnel des organisations coordonnées, le Comité de coordination a été saisi de ladite proposition, comme le suggérait le Président en exercice du Conseil de l'U.E.O. dans le dernier paragraphe de sa lettre du 28 août 1972 (reproduite aux pages 40 à 42 du Document 584 de l'Assemblée). Le Comité de coordination a été invité à donner son avis sur le projet de mandat et à formuler des recommandations au sujet des dispositions financières nécessaires pour assurer le fonctionnement du comité. Le Conseil compte recevoir le rapport du Comité de coordination dans le courant du mois de juin 1973.

5. Le Conseil a communiqué, pour information, le rapport de l'Assemblée aux conseils des autres organisations coordonnées.

ANNEXE

Secrétariat général

	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
A.6	1	1	
A.5	2	2	
A.3	3	2	1
A.2	2	1	1
L.5	1	1	
LT.4	1	1	
LT.3	1		1
LT.2	1	1	
B.5	1		1
B.4	8		8
B.3	5		5
B.2	7		7
B.1	2		2
<i>Ventilation</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Catégorie A	8	6	2
Catégorie L	4	3	1
Catégorie B	23	—	23
	<hr/> 35	<hr/> 9	<hr/> 26

Agence pour le Contrôle des Armements

	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
A.7	1	1	
A.6	3	3	
A.5	7	7	
A.4	7	7	
A.3	1		1
A.2	2	1	1
LT.3	1	1	
LT.2	1	1	
B.4	7	1	6
B.3	9	1	8
B.2	2		2

<i>Breakdown</i>	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
Grade A	21	19	2
Grade L	2	2	
Grade B	18	2	16
	<u>41</u>	<u>23</u>	<u>18</u>

Standing Armaments Committee

	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
A.5	1	1	
A.4	4	4	
LT.4	1	1	
LI.3	1		1
LT.3	2	1	1
B.4	4	1	3
B.3	6		6
B.2	1		1

<i>Breakdown</i>	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
Grade A	5	5	
Grade L	4	2	2
Grade B	11	1	10
	<u>20</u>	<u>8</u>	<u>12</u>

Office of the Clerk

	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
A.5	4	3	1
A.4	3	3	
A.3	1	1	
A.2	3		3
B.6	1		1
B.4	4		4
B.3	7		7

<i>Breakdown</i>	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
Grade A	11	7	4
Grade B	12		12
	<u>23</u>	<u>7</u>	<u>16</u>

Total Staff of WEU

	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
A.7	1	1	
A.6	4	4	
A.5	14	13	1
A.4	14	14	
A.3	5	3	2
A.2	7	2	5
	<u>45</u>	<u>37</u>	<u>8</u>

<i>Ventilation</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Catégorie A	21	19	2
Catégorie L	2	2	—
Catégorie B	18	2	16
	<u>41</u>	<u>23</u>	<u>18</u>

Comité Permanent des Armements

	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
A.5	1	1	
A.4	4	4	
LT.4	1	1	
LI.3	1		1
LT.3	2	1	1
B.4	4	1	3
B.3	6		6
B.2	1		1

<i>Ventilation</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Catégorie A	5	5	—
Catégorie L	4	2	2
Catégorie B	11	1	10
	<u>20</u>	<u>8</u>	<u>12</u>

Greffe

	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
A.5	4	3	1
A.4	3	3	
A.3	1	1	
A.2	3		3
B.6	1		1
B.4	4		4
B.3	7		7

<i>Ventilation</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Catégorie A	11	7	4
Catégorie B	12	—	12
	<u>23</u>	<u>7</u>	<u>16</u>

Effectif total de l'U.E.O.

	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
A.7	1	1	
A.6	4	4	
A.5	14	13	1
A.4	14	14	
A.3	5	3	2
A.2	7	2	5
	<u>45</u>	<u>37</u>	<u>8</u>

	<i>Total</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
L.5	1	1	
LT.4	2	2	
LI.3	1		1
LT.3	4	2	2
LT.2	2	2	
	<hr/> 10	<hr/> 7	<hr/> 3
B.6	1		1
B.5	1		1
B.4	23	2	21
B.3	27	1	26
B.2	10		10
B.1	2		2
	<hr/> 64	<hr/> 3	<hr/> 61

	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
L.5	1	1	
LT.4	2	2	
LI.3	1		1
LT.3	4	2	2
LT.2	2	2	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	10	7	3
B.6	1		1
B.5	1		1
B.4	23	2	21
B.3	27	1	26
B.2	10		10
B.1	2		2
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	64	3	61

APPENDIX VI

**Question put by Mr. Van Lent
on the pension scheme and reply of the Council**

Question : In view of the near certainty that co-operation between the co-ordinated organisations in regard to the provident fund system and pensions has failed, does the Council not consider that WEU, whose seven member countries belong to the Common Market, might adhere to the pension scheme of that body ?

Reply : The affiliation of WEU to the pension scheme for the staff of the European Communities does not seem possible at present because of the differences which exist between these two organisations, particularly as regards their nature and composition.

The Council are of the opinion that the points raised by the question might be met if it proved possible to introduce a pension scheme for all the co-ordinated organisations providing benefits at a level comparable to that of the pensions paid to the staff of the European Communities.

A special high-level working group, set up under the auspices of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts, began a technical study on 5th September last of the whole problem of pensions in the co-ordinated organisations. The group has been asked to report to the Co-ordinating Committee by 1st November next.

ANNEXE VI

**Question posée par M. Van Lent
sur le régime de pensions et réponse du Conseil**

Question : Ayant maintenant la quasi-certitude que la coopération entre les organisations coordonnées en ce qui concerne le système de fonds de prévoyance et surtout de retraite a échoué, le Conseil ne croit-il pas que l'U.E.O. — dont les sept pays membres appartiennent au Marché commun — pourrait adhérer au système de pension de cette organisation ?

Réponse : Une affiliation de l'U.E.O. au régime de pensions des personnels des Communautés européennes ne paraît pas possible pour le moment pour des raisons qui tiennent à la différence existant entre ces deux organisations, notamment en ce qui concerne leur nature et leur composition.

De l'avis du Conseil, les préoccupations exprimées dans la question pourraient certes être satisfaites s'il s'avérait possible de créer un régime de retraite pour l'ensemble des organisations coordonnées et dont les prestations seraient d'un niveau comparable à celui des retraites du personnel des Communautés européennes.

Il a été constitué sous l'égide du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements un groupe de travail spécialisé de haut niveau qui procède, depuis le 5 septembre dernier, à l'étude technique de l'ensemble du problème des pensions dans les organisations coordonnées. Ce groupe de travail devra faire rapport au Comité de coordination avant le 1^{er} novembre prochain.

APPENDIX VII

*Replies to questionnaire on civil service pensions***1. Normal retirement age**

Belgium : 65.

France : In the State civil service pension scheme there is no question of a "normal retirement age". An official may ask to retire at any age provided he has completed not less than 15 years' service, but payment of a pension is subject to certain conditions.

(a) A pension is payable immediately if the official :

— is removed from the establishment because he has reached the age limit (which varies according to the type of post; in common law, the age limit is 60 for category B or "active" posts and 65 for category A or "sedentary" posts);

— is removed from the establishment for health reasons ;

— has reached the age of 60 or 55 at the time of removal from the establishment after completing a minimum of 15 years' active or category B service (i.e. posts involving special risks or which are exceptionally tiring);

— is a woman with three children, living or killed in the war, or one living child over one year old and at least 80 % incapacitated or whose husband is an incurable invalid and unable to exercise any kind of profession.

(b) If on the day he is removed from the establishment an official is not entitled to receive a pension immediately, payment will be deferred until he reaches the age of 60, or 55 in the case of officials having completed 15 years' active or category B service.

Federal Republic of Germany : Permanent officials retire at the end of the month during which they have their 65th birthday.

Italy :

Luxembourg : 60 years of age and 30 years' service.

Netherlands : 65.

United Kingdom : Age 60.

2. How many years' service are required for the maximum pension ?

Belgium : The full pension is equivalent to $\frac{3}{4}$ of the average salary over the last 5 years' service. Since the pension is calculated on the basis of $\frac{1}{60}$ th of the said average salary for each year, the maximum of $\frac{3}{4}$ ($\frac{45}{60}$ ths) is reached after 45 years' service.

However, in the case of "active" service in certain branches of employment specified by law (customs official, postman, etc.) the pension is calculated on the basis of $\frac{1}{50}$ th of the average salary. In this case the maximum of $\frac{3}{4}$ is reached after $37\frac{1}{2}$ years' service.

France : Each year of effective service or "bonus" year is taken into account when calculating pensions.

The maximum number of years which may be taken into account when calculating a State civil service pension is $37\frac{1}{2}$. For certain types of "bonus", this may be increased to 40 (bonuses for war service, service outside Europe, air force or submarine service ; bonuses granted to women officials for each of their children and for each child raised by them in accordance with conditions set out in the regulations).

The sum of 2 % of basic emoluments is payable for each complete year (cf. paragraphs 8 and 9 below).

ANNEXE VII

Réponses au questionnaire sur les régimes de pensions des fonctionnaires**1. Age normal de la retraite**

Belgique : 65 ans.

France : Il n'existe pas dans le régime des pensions des fonctionnaires de l'Etat de notion « d'âge normal de la retraite ». Le fonctionnaire peut demander sa mise à la retraite à tout moment dès lors qu'il réunit au moins quinze ans de service, mais il ne perçoit sa pension que sous certaines conditions.

(a) La jouissance de la pension est immédiate :

- lorsque le fonctionnaire a été rayé des cadres par limite d'âge (la limite d'âge varie en fonction de la nature de l'emploi occupé ; la limite d'âge de droit commun est fixée à 60 ans pour les emplois de la catégorie B ou « actifs » et à 65 ans pour les emplois de la catégorie A ou « sédentaires ») ;
- lorsque le fonctionnaire a été rayé des cadres pour invalidité ;
- lorsque le fonctionnaire avait atteint, lors de sa radiation des cadres, l'âge de 60 ans ou l'âge de 55 ans si l'intéressé a accompli 15 ans au moins de services actifs ou de la catégorie B (il s'agit de services rendus dans des emplois présentant un risque particulier ou comportant des fatigues exceptionnelles) ;
- pour les femmes fonctionnaires mères de trois enfants vivants ou décédés par fait de guerre, ou d'un enfant vivant âgé de de plus d'un an et atteint d'une infirmité égale ou supérieure à 80 % ou dont le conjoint est atteint d'une maladie incurable le plaçant dans l'impossibilité d'exercer une profession quelconque.

(b) Lorsque, au moment de sa radiation des cadres, le fonctionnaire ne peut prétendre à pension à jouissance immédiate, l'entrée en jouissance de sa pension est différée jusqu'au jour où il atteindra l'âge de 60 ans, ou l'âge de 55 ans pour les fonctionnaires ayant accompli 15 ans de services actifs ou de la catégorie B.

République Fédérale d'Allemagne : Les fonctionnaires titulaires prennent leur retraite à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Italie :

Luxembourg : 60 ans d'âge et 30 années de service.

Pays-Bas : 65 ans.

Royaume-Uni : 60 ans.

2. Quelles sont les conditions d'ancienneté requises pour obtenir une retraite maxima?

Belgique : La pension maximum est égale aux $\frac{3}{4}$ du traitement moyen des cinq dernières années de service. La pension étant calculée à raison, pour chaque année, de $\frac{1}{60}$ dudit traitement moyen, le maximum des $\frac{3}{4}$ (45/60) est atteint après 45 ans de service.

Toutefois, le temps passé en service « actif » dans certains emplois désignés dans la loi (douanier, facteur des postes, etc.) est compté à raison de $\frac{1}{50}$ du traitement moyen. Dans ce cas, le maximum des $\frac{3}{4}$ est atteint après 37 ans et 6 mois de service.

France : Chaque année de service effectif ou de bonification constitue une annuité liquidable.

Le maximum des annuités liquidables dans une pension de fonctionnaire de l'Etat est fixé à 37 annuités et demie. Il peut être porté à 40 annuités du chef de certaines bonifications (bonifications pour campagnes de guerre, pour services accomplis hors d'Europe, pour services aériens ou sous-marins et bonifications accordées aux femmes fonctionnaires pour chacun des enfants qu'elles ont eus et pour chacun de ceux qu'elles ont élevés dans les conditions imposées par la réglementation).

Chaque annuité liquidable est rémunérée à raison de 2 % des émoluments de base (cf. paragraphes 8 et 9 ci-après).

Federal Republic of Germany : After 35 years' service, officials are entitled to a pension corresponding to 75 % of their salary.

Italy :

Luxembourg : (a) 35 years' service, or
(b) if age + number of years' service = 95.

Netherlands : 40.

United Kingdom : 40, although additional years may be worked, making a total of 45.

3. Is a reduced pension payable to persons not qualifying for a full pension? If so, how is entitlement to a reduced pension calculated?

Belgium : Yes. The pension is in fact always in proportion to the length of career. The above-mentioned maximum is a ceiling. An official with 47 years' service is entitled to a pension of 47/60ths but this is reduced to $\frac{3}{4}$ of his average salary.

An official retiring at 65 after 40 years' service is entitled to a pension of 40/60ths of his average salary.

France : All officials having completed a minimum of 15 years' service are entitled to a pension and the amount thereof is calculated in all cases on the basis of the total length of effective service on the day of retirement plus any bonus years.

Federal Republic of Germany : After 10 years' service, a pension of 35 % is payable, increasing by 25 % for each additional year up to the 25th year and subsequently by 1 % of the salary up to a maximum of 75 %.

Italy :

Luxembourg : Yes. The pension is the equivalent of 20/60ths plus 1/60th for each year's service in excess of 10.

Netherlands : $1\frac{3}{4}$ % for each year, payable at the age of 65.

United Kingdom : Yes, after 5 years' service, but pension not payable until age of 60, or retirement on grounds of ill-health. On same basis as full pension, according to number of reckonable years' service.

4. Is a minimum number of years' service required in order to qualify for a reduced pension and, if so, what is the minimum?

Belgium : A minimum of 20 years' service is required for payment of a pension at the age of 65.

France : The minimum number of years' service required for a pension is 15, except in the case of retirement for health reasons.

Federal Republic of Germany : A minimum of 10 years' service is required in order to qualify for a pension.

Italy :

Luxembourg : Yes, a minimum of 30 years' service at 60.

Netherlands : Not any more.

United Kingdom : Yes. Five years.

5. Is early retirement possible before the normal retirement age? How is this calculated?

Belgium : No, except for health reasons. In this connection, a distinction is made between "principal" and "accessory" posts.

Articles 2, 3 and 4 of the law of 21st July 1844 (Article 2 of the law of 17th June 1971) lay down that :

"Persons referred to in Article 1 (general civil servants appointed on a permanent basis or as trainees), recognised as unable to continue to exercise their duties, shall qualify for a pension whatever their age or length of service provided they hold a

République Fédérale d'Allemagne : Après 35 années de service, un fonctionnaire touche une retraite correspondant à 75 % de son traitement.

Italie :

Luxembourg : (a) 35 années de service ou
(b) âge + nombre d'années de service = 95.

Pays-Bas : 40 années de service.

Royaume-Uni : 40 années de service, bien qu'il soit possible de faire des années supplémentaires pour atteindre le chiffre de 45.

3. Peut-on obtenir une retraite proportionnelle lorsque les conditions d'ancienneté requises pour une retraite maxima ne sont pas réalisées ? Dans l'affirmative, comment sont établis les droits à une retraite proportionnelle ?

Belgique : Oui. En fait, la pension est toujours proportionnelle à la durée de la carrière. Le maximum indiqué ci-avant est un plafond. L'agent comptant 47 ans de service obtient une pension de 47/60, mais le montant en est ramené aux $\frac{3}{4}$ du revenu moyen.

L'agent qui, à l'âge de 65 ans, compte 40 années de service obtient une pension de 40/60 du traitement moyen.

France : Le droit à pension est acquis au fonctionnaire ayant accompli au moins 15 ans de service et le montant de la pension est déterminé dans tous les cas en fonction de la durée totale des services effectifs constatés à la date de radiation des cadres et des bonifications qui s'y rattachent.

République Fédérale d'Allemagne : Après 10 années de service, la retraite s'élève à 35 % et augmente de 2 % par année supplémentaire jusqu'à la 25^e année, puis de 1 % du traitement jusqu'au taux maximum de 75 %.

Italie :

Luxembourg : Oui. La pension est égale à 20/60, augmentée de 1/60 pour chaque année de service au-delà de 10.

Pays-Bas : $1\frac{3}{4}$ % par an, avec entrée en jouissance à l'âge de 65 ans.

Royaume-Uni : Oui, après 5 années de service, mais l'entrée en jouissance est différé jusqu'à l'âge de 60 ans ou mise à la retraite pour raisons de santé. Calculée sur les mêmes bases que la retraite maxima, en fonction du nombre d'années de service effectif.

4. Y a-t-il un minimum de services requis pour obtenir une retraite proportionnelle et, dans l'affirmative, quel est ce minimum ?

Belgique : Pour avoir droit à la pension à l'âge de 65 ans, il faut compter 20 années de service.

France : En dehors du cas de mise à la retraite pour invalidité, la durée minimum de service requise pour l'ouverture du droit à pension est fixée à 15 ans.

République Fédérale d'Allemagne : Un minimum de 10 années de service est requis pour qu'un fonctionnaire ait droit à la retraite.

Italie :

Luxembourg : Oui, un minimum de 30 années de service à l'âge de 60 ans.

Pays-Bas : Plus maintenant.

Royaume-Uni : Oui, 5 ans.

5. La retraite peut-elle être prise par anticipation avant l'âge normal de la retraite ? Comment est-elle décomptée ?

Belgique : Non, sauf en cas de mise à la retraite pour inaptitude physique. Il y a lieu de distinguer à cet égard entre les fonctions principales et les fonctions accessoires.

Les articles 2, 3 et 4 de la loi du 21 juillet 1844 (article 2, loi du 17 juin 1971) stipulent que :

« Peuvent être admis à la pension, quels que soient leur âge et la durée de leurs services, les personnes visées à l'article 1^{er} (agents de l'administration générale nommés à titre définitif ou comme stagiaires) qui sont reconnus hors d'état de continuer l'exercice

'principal' post as a permanent or assimilated appointment by or in accordance with a law.

For an 'accessory' post, a pension may be granted because of physical disability only after a minimum of 10 years' service.

This period shall be reduced to 5 years in the case of disability resulting from the exercise of the beneficiary's duties.

No minimum length of service shall be required if the disability is due to an accident at work, an accident occurring on the way to work or an occupational disease.

The King shall define the meaning of 'principal' and 'accessory' as used in the present law."

A pension granted in the case of physical disability shall also be in proportion to the length of service. Certain minima may however be applied (cf. Article 14 of the law of 17th June 1971).

If permanent physical disability is due to an accident at work, an accident occurring on the way to work or an occupational disease, the pension shall be calculated on the basis of $\frac{1}{4}$ of the last salary plus $\frac{1}{60th}$ for each year of service over 5.

If the person concerned showed courage or extreme devotion to duty at the time of the accident, the pension may be increased to a maximum of $\frac{1}{3}$ of the last salary, independently of the number of years' service over 5, although the maximum of $\frac{3}{4}$ shall apply in both cases (Article 9 of the law of 21st July 1844).

This preferential rate shall not apply in the event of the victim claiming damages under the law of 3rd July 1967 on industrial accidents.

France : The pension is calculated in accordance with paragraph 2 above whatever the age of the official concerned on retirement.

In certain cases the pension may be deferred, as indicated in paragraph 1 (b) above.

Federal Republic of Germany : Yes, a permanent official may retire on request at the age of 62

without having to show that he is unfit to remain at work.

The pension is calculated in accordance with paragraph 3 above.

Italy :

Luxembourg : Yes, in the case of officially-recognised incapacity after at least 5 years' service.

Netherlands : Only for medical reasons.

United Kingdom : On medical grounds, yes. Calculated on reckonable years and days of service.

6. Is it possible to postpone retirement until after the normal retirement age? How is this calculated?

Belgium : Yes. Officials may remain in service after the normal retiring age of 65 provided for in the royal decree of 12th May 1927 in the case of officials of the Belgian civil service (*Moniteur belge*, 14th May 1927). Service after the age of 65 is taken into account, but within the maximum of $\frac{3}{4}$.

France : The general rule is that an official must retire when he reaches the age limit for the post he occupies or which applies to him personally because of his family position.

If an official remains at work between the minimum age required for an immediate pension — 55 or 60 depending on whether or not he has completed 15 years' category B service — and the abovementioned age limit, this may affect the amount of the pension to which he is entitled insofar as he has not yet completed a sufficient number of years' service to be entitled to the maximum pension mentioned in paragraph 2 above or has not yet reached the highest step of his grade.

Federal Republic of Germany : Yes, with the approval of the *Bundespersonalausschuss* and the Federal Government.

The pension is calculated in accordance with paragraph 3 above.

de leurs fonctions, si elles sont titulaires d'une fonction 'principale' en vertu d'une nomination à titre définitif ou d'une nomination y assimilée par ou en vertu d'une loi.

Du chef d'une fonction 'accessoire', la pension pour cause d'inaptitude physique ne peut être octroyée qu'après 10 ans de service au moins.

Cette durée est réduite à 5 ans lorsque l'inaptitude est la conséquence d'infirmités provenant de l'exercice des fonctions.

Aucune durée de service n'est requise si l'inaptitude résulte d'un accident du travail, d'un accident survenu sur le chemin du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le Roi définit la fonction 'principale' et la fonction 'accessoire' au sens de la présente loi. »

La pension pour inaptitude physique est également proportionnelle à la durée des services. Certains minimas peuvent toutefois être appliqués (cf. article 14, loi du 17 juin 1971).

Si l'inaptitude physique définitive provient d'un accident du travail, d'un accident survenu sur le chemin du travail ou d'une maladie professionnelle, la pension de retraite est réglée à raison du *quart du dernier traitement*, augmenté d' $\frac{1}{60}$ pour chaque année de service au-delà de 5.

Si l'intéressé a donné, lors de l'accident, des preuves de courage ou d'un dévouement extraordinaire, la pension pourra être portée au *tiers au maximum du (dernier) traitement*, indépendamment des années de service au-delà de 5, le maximum des $\frac{3}{4}$ restant d'application dans les deux cas (cf. article 9, loi du 21 juillet 1844).

Ce calcul préférentiel n'est pas applicable si la victime demande une réparation en vertu de la loi du 3 juillet 1967 relative aux accidents de travail.

France : Quel que soit l'âge de mise à la retraite, la pension est calculée dans les conditions indiquées au paragraphe 2 ci-dessus.

L'entrée en jouissance de la pension est éventuellement différée comme il est indiqué au paragraphe 1 (b).

République Fédérale d'Allemagne : Oui, un fonctionnaire titulaire peut prendre sa retraite sur

sa demande à l'âge de 62 ans, sans être obligé de faire la preuve de son inaptitude au service.

Le calcul de la retraite est effectué conformément au paragraphe 3.

Italie :

Luxembourg : Oui, en cas d'invalidité dûment constatée avec plus de 5 années de service.

Pays-Bas : Pour raisons de santé seulement.

Royaume-Uni : Oui, pour raisons de santé. Calculée sur la base des années et des jours de service effectif.

6. La retraite peut-elle être prise à une date postérieure à l'âge normal de la retraite ? Comment est-elle décomptée ?

Belgique : Oui, si l'intéressé a été maintenu en service au-delà de l'âge normal de 65 ans, prévu, en ce qui concerne les fonctionnaires et agents de l'Administration générale du Royaume, par l'arrêté royal du 12 mai 1927 (Moniteur belge du 14 dito). Les services rendus après l'âge de 65 ans sont pris en compte, toujours dans la limite du maximum des $\frac{3}{4}$.

France : D'une façon générale, le fonctionnaire est obligatoirement admis à la retraite lorsqu'il atteint la limite d'âge de son emploi ou celle qui lui est personnellement applicable en raison de sa situation de famille.

Le fait de demeurer en activité entre l'âge minimum requis pour l'entrée en jouissance de la pension — 55 ans ou 60 ans selon que le fonctionnaire réunit ou non 15 ans de service de la catégorie B — et la limite d'âge peut influencer sur le montant de la pension dans la mesure où le fonctionnaire n'a pas encore accompli un nombre suffisant d'années de service pour bénéficier du maximum indiqué au paragraphe 2 ni atteint le niveau le plus élevé de la hiérarchie de son grade.

République Fédérale d'Allemagne : Oui, avec l'approbation du *Bundespersonalausschuss* et du gouvernement fédéral.

Le calcul de la retraite est effectué conformément au paragraphe 3.

Italy:

Luxembourg : Yes, up to 65, at which age it is compulsory.

At 65 an official is entitled to the maximum pension if he has completed 30 years' service. For less than 30 years' service, the pension is reduced by 1/30th for each year under 30.

Netherlands : No.

United Kingdom : Yes. Years and days up to a maximum of 5 years. No pension may be more than 45 years.

7. Is military or other national service taken into consideration in calculating the number of years' service (in full or in part) ?

Belgium : Article 6 of the law of 21st July 1844 provided that in addition to any periods in the civil and judicial service after the age of 19 in accordance with appointments made in implementation of laws or emanating from the government and paid for out of public funds "military service effectively carried out in the armed forces as from the age of 19 shall confer pension rights". For purposes of calculation — but not to establish the right — "the actual time spent in the armed forces in wartime shall count double or treble in accordance with the rules for military service pensions".

The same applies to periods of imprisonment or deportation following sentences pronounced on persons who, *in the course of their duties or employment*, belonged to wartime intelligence services or helped young persons to leave Belgium to join allied forces.

However, the abovementioned minimum age-limit of 19 is reduced to 16 in the case of military service during the 1914-18 war (Article 6B of the abovementioned law of 21st July 1844 modified by Article 1 of the law of 3rd June 1920) (*Moniteur belge*, 11th June 1920).

Article 9 of the law of 14th July 1951 (*Moniteur belge*, No. 210, 29th July 1951) also reduced from 19 to 16 the minimum age for calculating State pensions in the case of military service during the 1940-45 war.

The double rate provided for in paragraph 1 of Article 6B of the law of 21st July 1844 is calculated by totalling the appropriate periods of service. The total thus obtained is rounded upwards to the nearest year for military service during the 1914-18 war and to the nearest month for the 1940-45 war (Article 53 of the co-ordinated laws on military pensions and Article 74 inserted in the said co-ordinated laws by Article 1, paragraph 6, of the law of 24th April 1958) (*Moniteur belge*, No. 142, 22nd May 1958).

The treble rate applies only to periods qualifying as front-line service (Article 52 of the co-ordinated laws on military pensions). This rate does not therefore apply to the 1940-45 war.

It should be noted that periods of captivity as a prisoner of war are assimilated in all respects to military service in the mobilised armed forces (minimum age limit 16 ; same double rate system, etc.).

Military service in peacetime and wartime are taken into account when calculating civil pensions, whether accomplished prior to taking up the post conferring the right to a pension or during the period of employment. For the purposes of the laws and regulations on pensions payable out of public funds, services rendered as an armed resistant (decree-law of 16th February 1945), intelligence or action agent (decree-law of 16th February 1946) or resistance in the clandestine press (law of 1st September 1948) are assimilated to military service in the mobilised armed forces.

Periods of imprisonment or deportation referred to in paragraph 2 of Article 6B of the law of 21st July 1844 qualify for the double rate in the same way as service in the mobilised armed forces but the same article provides that only periods after joining the civil service are taken into account for pension purposes.

In calculating a pension payable out of public funds, all periods of military and assimilated service, captivity and deportation referred to above and any relevant bonuses are counted

Italie :

Luxembourg : Oui, jusqu'à l'âge de 65 ans, qui constitue l'âge de la retraite obligatoire.

A l'âge de 65 ans, le fonctionnaire a droit à une pension maximum s'il compte 30 années de service. Si le service est inférieur à 30 années, la pension maximum sera diminuée de 1/30 pour chaque année de service qui manque pour parfaire ce nombre.

Pays-Bas : Non.

Royaume-Uni : Oui. La période d'activité peut être prolongée au maximum de 5 ans. Le nombre des années de service ne peut dépasser 45.

7. Des services militaires ou autres peuvent-ils entrer en ligne de compte dans le décompte de l'ancienneté (totalement ou partiellement) ?

Belgique : L'article 6 de la loi du 21 juillet 1844 prévoyait déjà qu'outre les services civils et judiciaires rendus depuis l'âge de 19 ans, par suite de nominations faites en exécution des lois ou émanées du gouvernement, et rétribués par le trésor public, sont également « susceptibles de conférer des droits à la pension : les services militaires effectifs pour le temps de la présence réelle au corps à partir de l'âge de 19 ans révolus ». En vue du calcul — mais non de l'établissement du droit — « le temps de présence réelle au corps, passé aux armées mises sur pied de guerre, est compté double ou triple d'après les règles établies pour l'obtention de la pension militaire d'ancienneté ».

Il en est de même en ce qui concerne la durée de l'emprisonnement ou de la déportation subis à la suite de condamnations prononcées à charge de ceux qui, au cours de leurs fonctions ou de leur emploi, ont fait partie des services de renseignements de guerre ou qui ont facilité le départ de Belgique des jeunes gens qui ont rejoint les armées alliées.

Toutefois, l'âge ci-dessus de 19 ans est remplacé par celui de 16 ans en ce qui concerne les services militaires effectifs rendus durant la campagne 1914-1918 (article 6, litt. B., de la loi précitée du 21 juillet 1844, modifié par l'article 1^{er} de la loi du 3 juin 1920) (Moniteur belge du 11 juin suivant).

L'article 9 de la loi du 14 juillet 1951 (Moniteur belge, n° 210, du 29 juillet suivant) a également ramené de 19 à 16 ans l'âge minimum à partir duquel les services militaires de la guerre 1940-1945 sont admissibles en matière de pension de retraite à charge de l'Etat.

Le doublement prévu par l'alinéa 1^{er} de l'article 6, litt. B., de la loi du 21 juillet 1844 s'établit en totalisant les périodes de services à faire valoir. La durée totale ainsi obtenue est arrondie à l'année supérieure, pour les services militaires de la guerre 1914-1918, au mois supérieur pour ceux de 1940-1945 (article 53 des lois coordonnées sur les pensions militaires et article 74 inséré dans lesdites lois coordonnées par l'article 1^{er}, paragraphe 6 de la loi du 24 avril 1958) (Moniteur belge, n° 142, du 22 mai suivant).

Le triplement ne porte que sur la durée des services correspondant à l'attribution des chevrons de front (article 52 des lois coordonnées sur les pensions militaires). Il n'intéresse donc pas les combattants de 1940-1945.

A noter que le temps de captivité comme prisonnier de guerre est en tous points assimilé au service militaire dans l'armée mobilisée (temps admissible à partir de l'âge de 16 ans ; même mode de doublement, etc.).

Les services militaires du temps de paix aussi bien que du temps de guerre interviennent dans le calcul de la pension civile de retraite, qu'ils aient été accomplis avant l'entrée en fonction dans les emplois conférant des titres à une telle pension ou au cours de la carrière. A l'égard des lois et règlements sur les pensions à charge du trésor public, sont assimilés au service militaire dans l'armée mobilisée, les services rendus au titre de résistant armé (arrêté-loi du 19 septembre 1945), d'agent de renseignements et d'action (arrêté-loi du 16 février 1946) et de résistant par la presse clandestine (loi du 1^{er} septembre 1948).

La durée de l'emprisonnement ou de la déportation visés au deuxième alinéa de l'article 6, litt. B., de la loi du 21 juillet 1844 est comptée double de la même manière que les services à l'armée mobilisée, mais, ainsi qu'il résulte du texte de la même disposition, elle n'entre en compte pour la pension qu'à raison des périodes postérieures à l'entrée dans la carrière civile.

Toutes les périodes de service militaire et assimilé, de captivité et de déportation, dont il est question ci-avant, ainsi que les bonifications qui s'y rattachent, comptent, dans la liquidation

on the basis of 1/60th of the average salary over the last 5 years' service (Article 8, paragraph 3, of the law of 29th July 1926).

Article 22 of the law of 2nd August 1955, which in fact replaces the law of 12th March 1923, allows persons entitled to a metropolitan pension payable out of public funds to have account taken, in calculating their pensions, of any services rendered to the independent State of the Congo, to the colonies, to the Belgian administration in the former East African territories and various bodies, offices, public corporations and institutions set up by law, the government of the colony or the administration of Ruanda Urundi or other public establishments listed in the said Article 22 which are too numerous to list here (see *Moniteur belge*, 14th August 1955).

In calculating metropolitan pensions, the double rate applies to services mentioned in Article 22 if carried out in Africa and if the beneficiary is not entitled to a pension or capital sum in lieu thereof payable out of colonial funds.

However, this double rate does not apply to persons who lost the right to a pension or capital sum payable out of colonial funds for one of the reasons for forfeiture or exclusion set out in the relevant provisions Article 23, paragraph 1, ditto).

The bonuses provided for in paragraph 1 are granted only within the limits laid down in Article 8, paragraph 3, of the law of 29th July 1926 (i.e. up to 9/10ths of the average basic salary, the maximum payable if bonuses for military and assimilated service in wartime are taken into account).

As in the case of military service, bonuses and the relevant periods of colonial service are calculated on the basis of 1/60th of the average salary having served as a basis for the pension (Article 23, paragraph 2, ditto).

France : Military service, except peacetime service before reaching the age of 16, is taken into account when calculating civil pensions, except when already covered by a military or disability pension.

Federal Republic of Germany : Yes, in full.

Italy :

Luxembourg : (a) Military service as a volunteer or in the reserve forces counts in full; (b) service in allied forces during the first or second world war or with the United Nations forces in Korea counts double.

Netherlands : In full.

United Kingdom : Yes, for those who served during the 1939-45 war.

8. Which elements are taken into account in calculating pensions (basic salary, allowances, etc.) ?

Belgium : Regarding the elements taken into account in calculating pensions payable out of public funds, Article 2 of the law of 2nd August 1955, replaced by Article 11 of the law of 9th July 1969 (*Moniteur belge*, No. 159, 20th August 1969) stipulates that remuneration to be taken into account in establishing the annual or quinquennial income as defined above is that to which the beneficiary was or would have been entitled in accordance with the financial regulations in force at the time he qualified for a pension.

In assessing the basic salary, accrued sums and other emoluments additional to the salary as laid down by royal decree (Articles 10 and 37 of the law of 21st July 1844; Article of the royal decree of 25th November 1848) shall be taken into account.

Excluded from this assessment are allowances for extraordinary or unforeseen services or work in reimbursement of expenditure arising from certain duties such as office expenses, travelling expenses, etc., as are any other sums allocated for purely fortuitous services whose amount is not determined in accordance with paragraph 3 of Article 37 of the law of 21st July 1844 (Article 2 of the royal decree of 25th November 1848). This provision is based on the general principal that only services and remuneration of a permanent nature confer the right to a pension payable out of public funds. Nor is

de la pension de retraite à charge du trésor public, pour 1/60 du revenu moyen des cinq dernières années de la carrière (article 8, paragraphe 3, de la loi du 29 juillet 1926).

L'article 22 de la loi du 2 août 1955, qui, en fait, remplace la loi du 12 mars 1923, permet aux personnes autorisées à faire valoir des droits à l'obtention de pensions de retraite métropolitaines à charge du trésor public de compter, pour le calcul de ces pensions, les services rendus à l'Etat indépendant du Congo, à la colonie, à l'administration belge des anciens territoires de l'Est-Africain, ainsi que dans divers organismes, offices, régies et institutions créés par la loi, par le gouvernement de la colonie ou par l'administration du Ruanda-Urundi, ou encore dans d'autres établissements publics cités par ledit article 22 et qu'il serait trop long d'énumérer ici (voir le Moniteur belge du 14 août 1955).

Les services visés à l'article 22 sont comptés dans le calcul de la pension de retraite métropolitaine à charge du trésor public pour le double de leur durée s'ils ont été rendus en Afrique et s'ils n'ont pas donné lieu à l'octroi d'une pension ou d'allocations de capital tenant lieu de pension à charge du trésor colonial.

Toutefois, ne bénéficient pas de ce doublement les personnes qui ont perdu le droit à l'obtention ou à la jouissance d'une pension ou d'une allocation de capital à charge du trésor colonial, pour une des causes de déchéance ou d'exclusion prévues par les dispositions régissant la matière (article 23, paragraphe 1^{er}, *ibidem*).

Les bonifications prévues au paragraphe 1^{er} ne sont accordées que dans la limite fixée à l'article 8, paragraphe 3, de la loi du 29 juillet 1926 (c'est-à-dire à concurrence des 9/10 du revenu moyen de base, maximum résultant de l'application des bonifications pour services militaires du temps de guerre et assimilés).

Comme pour les services militaires également, les bonifications et les périodes de services coloniaux auxquelles elles s'attachent comptent dans la liquidation pour 1/60 du traitement moyen ayant servi de base à la pension (article 23, paragraphe 2, *ibidem*).

France : Les services militaires, à l'exclusion de ceux rendus en temps de paix avant l'âge de 16 ans, sont pris en compte dans une pension civile, sauf s'ils sont déjà rémunérés par une pension militaire ou par une solde de réforme.

République Fédérale d'Allemagne : Oui, totalement.

Italie :

Luxembourg : (a) Les services militaires passés comme volontaire ou militaire de la réserve : computation pour la durée effective ; (b) les services dans les armées alliées pendant les guerres 1914-18, 1940-45 et en Corée (O.N.U.) : computation pour la durée double.

Pays-Bas : Totalement.

Royaume-Uni : Oui, pour les combattants de la guerre 1939-45.

8. Quels sont les éléments sur lesquels la retraite est calculée (traitement de base, indemnités diverses, etc.) ?

Belgique : En ce qui concerne les avantages pécuniaires qui entrent dans la composition de la pension de retraite servie par le trésor public, l'article 2 de la loi du 2 août 1955, remplacé par l'article 11 de celle du 9 juillet 1969 (Moniteur belge, n° 159, du 20 août 1969), dispose que les rémunérations à prendre en considération pour l'établissement du revenu annuel ou quinquennal défini ci-dessus sont celles dont l'intéressé a ou aurait joui dans les conditions prévues par les statuts pécuniaires en vigueur au moment de l'entrée en jouissance de la pension.

Sont compris dans l'évaluation du traitement de base, le cumul et les autres émoluments tenant lieu de supplément de traitement, fixés par arrêté royal (articles 10 et 37 de la loi du 21 juillet 1844 ; article 1^{er} de l'arrêté royal du 25 novembre 1848).

En sont par contre exclues les indemnités accordées, soit comme rémunération de services ou de travaux extraordinaires ou imprévus, soit comme remboursement de frais inhérents à certaines fonctions, tels que frais de bureau, frais de déplacement, etc., ainsi que toutes autres sommes allouées pour des services purement accidentels et dont la qualité n'est pas arbitrée à une somme fixe en exécution du n° 3 de l'article 37 de la loi du 21 juillet 1844 (article 2 de l'arrêté royal du 25 novembre 1848). Cette disposition procède du principe général selon lequel seuls les services et les rétributions à caractère défi-

account taken of other financial advantages not directly connected with the beneficiary's duties but resulting from various social measures applicable to State employees together with all other salary- or wage-earners : household or residence allowances, cost-of-living allowances, family allowances, holiday bonuses, etc. Persons receiving a civil pension paid out of State funds are nevertheless entitled to family allowances provided their children are minors or following a course of studies, and a law of 4th July 1966, published in the *Moniteur belge*, No. 144, of 28th July 1966, granted those persons the right to holiday bonuses in accordance with the amount laid down in a royal decree of 23rd August 1966 (*Moniteur belge*, No. 173, 8th September 1966) which also laid down conditions for entitlement to such bonuses and methods of payment.

France : To determine the salary due to serving officials, posts, grades, classes and steps are indexed to a scale ranging in overall figures from 100 to 1,000. In the case of the most senior civil service posts, there are also lettered scales, each with one or more levels. Each figure on the scale corresponds to a specific salary. The pension is calculated on the basis of the last month's taxable emoluments — excluding allowances — in accordance with the index (or lettered scale and level) corresponding to the post, grade, class and step actually held by the official concerned for a period of not less than six months on the day his pensionable employment is terminated.

When the latest emoluments have been paid for less than six months and provided the official concerned has not been downgraded for disciplinary reasons, the pension is calculated on the basis of the taxable emoluments corresponding to the post, grade, class and step previously held.

In the event of determination of service or death because of an accident at work, the pension is always calculated on the basis of the emoluments relating to the last post occupied, even for a period of less than six months.

Should such emoluments exceed ten times the salary corresponding to the index figure of 100, the amount in excess of this limit is halved when calculating the pension.

Federal Republic of Germany : Elements taken into account in calculating pensions are: (a) the last basic salary paid to officials in accordance with the regulations governing pensions, or the equivalent; (b) residence allowance; (c) other emoluments, on the basis of which pensions are calculated under the regulations governing salaries.

Italy :

Luxembourg : Salary. Head-of-family allowance. Bonus for certificates (primary school teachers). Surplice fees (Catholic priests, clerks of courts, etc.). Bonuses for heavy work (military, etc.). In principle, the elements taken into account are those actually payable on the date an official retires.

Netherlands : Basic salary and regular allowances.

United Kingdom : Salary, London weighting, responsibility allowances, typists' allowances, not overtime, or stand-by or on-call allowances.

9. Are pensions calculated on the basis of the last emoluments paid or on an average over a given period? What period?

Belgium : In general, pensions payable out of public funds are calculated on the basis of the average salary over the *last 5 years' service* transposed into the scales in force at the time of qualifying for a pension (Article 8 of the law of 21st July 1844 and Article 11 of the law of 9th July 1969 — see point 8, paragraph 1).

Only in the event of retirement because of permanent disability due to an accident at work, on the way to work or an occupational disease is the *last salary* taken into account (Article 9, paragraph 1, of the law of 21st July 1844, replaced by Article 3, paragraph 3, of the law of 17th June 1971 mentioned under item 4 of this note. See also item 5 above, paragraphs 2 and 4).

France : See reply to question 8.

Federal Republic of Germany : If, when an official retires, he has been serving in a group

nitif créent par eux-mêmes un droit à pension à charge du trésor public. Il n'est pas non plus tenu compte d'autres avantages pécuniaires qui ne s'attachent pas directement à la fonction, mais résultent de diverses mesures d'ordre social dont les employés de l'Etat bénéficient comme l'ensemble des travailleurs salariés ou appointés : allocations de foyer ou de résidence, indemnité de vie chère, allocations familiales, pécule de vacances, etc. Les personnes jouissant d'une pension civile de retraite à charge de l'Etat se voient néanmoins accorder des allocations familiales à raison de l'existence d'enfants mineurs ou accomplissant un cycle d'études, et une loi du 4 juillet 1966, publiée au Moniteur belge, n° 144, du 28 juillet suivant, leur a reconnu le droit à un pécule de vacances dont un arrêté royal du 23 août de la même année (Moniteur belge, n° 173, du 8 septembre 1966) détermine le montant, les conditions d'attribution et les modalités de paiement.

France : Pour la détermination du traitement dû aux fonctionnaires en activité, les emplois, grades, classes et échelons sont rangés dans une échelle indiciaire s'élevant, point par point, de l'indice brut 100 à l'indice brut 1000. Pour les emplois les plus élevés de la fonction publique, il existe en outre des échelles-lettres comportant chacune un ou plusieurs chevrons. A chaque indice correspond un traitement déterminé. La pension est basée sur les derniers émoluments soumis à retenues — à l'exclusion des éléments ayant le caractère d'indemnité — afférents à l'indice (ou à l'échelle et au chevron) correspondant à l'emploi, grade, classe et échelon effectivement détenus depuis 6 mois au moins par le fonctionnaire au moment de la cessation des services valables pour la retraite.

Lorsque les derniers émoluments n'ont pas été perçus pendant 6 mois et sauf s'il y a eu rétrogradation par mesure disciplinaire, la pension est calculée sur les émoluments soumis à retenues afférents à l'emploi, grade, classe et échelon antérieurement occupés.

En cas de mise hors de service ou de décès résultant d'un accident survenu en service, la pension est toujours basée sur les émoluments afférents au dernier emploi occupé, même pendant moins de 6 mois.

Lorsque les émoluments ainsi définis excèdent dix fois le traitement afférent à l'indice brut 100, la portion dépassant cette limite n'est comptée que pour moitié.

République Fédérale d'Allemagne : Les éléments servant au calcul de la retraite sont : (a) le dernier traitement de base perçu par le fonctionnaire en vertu de la loi sur les traitements, ou les émoluments correspondants ; (b) l'indemnité de résidence ; (c) les autres indemnités entrant dans le calcul de la retraite en vertu de la loi sur les traitements.

Italie :

Luxembourg : Traitement d'activité. Allocation de chef de famille. Prime de brevet (membre de l'enseignement primaire). Casuel (ministres du culte catholique, greffier de l'administration judiciaire, etc.). Prime d'astreinte, etc. (militaire et autres). En principe, les éléments servant au calcul sont ceux effectivement touchés au moment de la cessation des fonctions.

Pays-Bas : Traitement de base et indemnités normales.

Royaume-Uni : Traitement aux taux en vigueur à Londres, indemnités de fonction, indemnités de secrétariat, mais pas les heures supplémentaires ni les indemnités exceptionnelles.

9. Tient-on compte du dernier traitement perçu ou d'une moyenne établie sur une période d'une certaine durée et laquelle ?

Belgique : D'une manière générale, la pension de retraite à charge du trésor public se calcule sur la base du revenu moyen des 5 dernières années de la carrière, transposé dans les barèmes en vigueur au moment de l'entrée en jouissance de la pension (article 8 de la loi du 21 juillet 1844 et article 11 de celle du 9 juillet 1969 — voir point 8, 1^{er} alinéa).

Ce n'est qu'en cas de mise à la retraite pour inaptitude définitive résultant d'un accident du travail, d'un accident sur le chemin du travail ou d'une maladie professionnelle qu'il est tenu compte du *dernier traitement* (article 9, alinéa 1^{er}, de la loi du 21 juillet 1844, remplacé par l'article 3, paragraphe 3, de celle du 17 juin 1971 déjà citée au point 4 de la présente note. Voir également point 5 ci-dessus, alinéas 2 et 4).

France : Voir réponse à la question 8.

République Fédérale d'Allemagne : Lorsqu'un fonctionnaire prend sa retraite après avoir

different to that in which he started his career and been paid the relevant salary for less than one year, his pension is calculated solely on the basis of his previous salary.

Italy:

Luxembourg: Yes, except in the case of members of the government, whose pensions are calculated on the basis of the average salary over the three last years.

Netherlands: An average over the last 3 years.

United Kingdom: Best year's pay in the last three.

10. Taking into account the abovementioned elements, what is the maximum pension which may be granted (as a percentage) ?

Belgium: As stated above, the pension may not normally exceed $\frac{3}{4}$ of the basic salary as defined in item 9. But this maximum may be increased to an upper limit of 9/10ths of the same basic salary in the case of bonuses for military service in the mobilised armed forces and colonial services described above.

France: The maximum number of years which may be taken into account when calculating a pension being 40, as indicated in paragraph 2 above, the maximum pension which may be granted is therefore equivalent to 80 % of emoluments as defined above.

However, a pension may be increased if the official concerned has raised at least three children in certain conditions. The rate of increase is 10 % of the pension for the first three children and 5 % for each additional child.

In no event may the pension exceed the equivalent of the emoluments referred to in paragraphs 8 and 9 above.

Federal Republic of Germany: See replies to questions 3 and 8.

Italy:

Luxembourg: 83.33 %.

Netherlands: 70 %.

United Kingdom: 45/80ths of pay for best of last three years. 56 %. In addition a gratuity equal to 3/80ths of pay for each year of reckonable service is paid on retirement.

11. Are pensions linked to the emoluments of staff still employed or to other criteria ? Please give details.

Belgium: The law of 2nd August 1971 establishing a system for linking pensions to the index of retail prices (*Moniteur belge* of 20th August) set out common rules for indexing wages, salaries, pensions, allowances and subsidies payable out of public funds. Pensions are calculated on non-indexed bases. The nominal rate, attached to the index 114.20, is given a coefficient depending on the evolution of the price index.

Independently of their link with the retail price index, the rate paid is revised in the event of increases in salaries paid to those still at work in accordance with procedure laid down in Article 12 of the law of 9th July 1969 (*Moniteur belge* of 20th August). In short, it may be said that if the maximum salary for the grade which a beneficiary held on retirement is increased the pension will be increased in the same proportion.

France: As indicated above, the pension is calculated as a percentage of the salary linked to the index corresponding to the last post held by the official concerned. Thus, each time the salary varies, the amount payable as a pension is adjusted immediately.

Federal Republic of Germany: See reply to question 8.

Italy:

Luxembourg: Pensions are automatically reviewed on a perequation basis and on the basis of calculable elements if such elements are modified after the amount of the pension has been determined.

exercé une fonction hors de son cadre d'origine et avoir perçu les émoluments y afférents pendant moins d'un an, le calcul de la retraite ne peut être effectué que sur la base du traitement précédent.

Italie :

Luxembourg : Oui, sauf pour les membres du gouvernement, dont la pension est calculée sur la moyenne des traitements des 3 dernières années.

Pays-Bas : Moyenne des traitements des 3 dernières années.

Royaume-Uni : Traitement le plus élevé des 3 dernières années.

10. Quel est le montant de la retraite maxima en fonction des éléments précités (exprimé en pourcentage) ?

Belgique : Ainsi qu'il est précisé ci-avant, la pension de retraite ne peut excéder normalement les $\frac{3}{4}$ du revenu de base défini au point 9. Mais ce maximum peut atteindre la limite extrême des $\frac{9}{10}$ du même revenu, avec le concours des bonifications afférentes aux services militaires dans l'armée mobilisée et aux services coloniaux, dont l'incidence a été exposée ci-dessus.

France : Le maximum absolu des annuités rémunérables dans une pension étant fixé à 40, comme il est précisé au paragraphe 2, le taux maximum de la pension s'élève à 80 % des émoluments ci-dessus définis.

Il faut noter qu'à la pension s'ajoute une majoration lorsque le fonctionnaire a élevé au moins trois enfants dans certaines conditions. Le taux de cette majoration est fixé à 10 % du montant de la pension pour les trois premiers enfants et à 5 % par enfant au-delà du troisième.

En tout état de cause, le montant de la pension ainsi majorée ne peut excéder le montant des émoluments visés aux paragraphes 8 et 9.

République Fédérale d'Allemagne : Voir réponses aux questions 3 et 8.

Italie :

Luxembourg : 83,33 %.

Pays-Bas : 70 %.

Royaume-Uni : $\frac{45}{80}$ du traitement le plus élevé des 3 dernières années. 56 %. En outre, une gratification équivalente aux $\frac{3}{80}$ du traitement est versée, pour chaque année de service effectif, lors du départ en retraite.

11. La retraite est-elle indexée sur le traitement du personnel actif ou sur un autre élément ? Si oui, dans quelles conditions ?

Belgique : La loi du 2 août 1971 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation (Moniteur belge du 20 août) fixe des règles communes à l'indexation des traitements, salaires, pensions, allocations et subventions à charge du trésor public. Les pensions sont calculées sur des bases non indexées. Leur montant nominal, rattaché à l'indice 114,20, est affecté d'un coefficient qui résulte de l'évolution de l'indice des prix.

Indépendamment de leur liaison à l'indice des prix à la consommation, le montant des pensions est révisé en cas de majoration des traitements d'activité selon les modalités fixées par l'article 12 de la loi du 9 juillet 1969 (Moniteur du 20 août). D'une manière résumée, on peut dire que si le traitement maximum afférent au grade dont le pensionné était revêtu lors de sa mise à la retraite vient à être majoré, la pension sera majorée dans la même proportion.

France : Ainsi qu'il a été indiqué aux paragraphes précédents, les opérations de liquidation d'une pension aboutissent à la fixation d'un pourcentage du traitement afférent à l'indice qui correspond à l'emploi détenu en dernier lieu par le retraité. Ce pourcentage permet d'obtenir immédiatement, à chaque variation de ce traitement, le montant de la pension à servir à l'intéressé.

République Fédérale d'Allemagne : Voir réponse à la question 8.

Italie :

Luxembourg : La pension est sujette à révision automatique suivant le principe de la péréquation et sur la base des éléments computables, tels que ces éléments sont modifiés postérieurement à la fixation de la pension.

Netherlands : Increase (and decrease) proportionally in the same way as the salaries.

United Kingdom : Pensions Increase Act applies. Pensions are reviewed annually to provide that the purchasing power is maintained.

12. Are pensions subject to income tax ?

Belgium : Yes.

France : Like salaries, retirement pensions are subject to personal income tax. A fixed sum of 20 % of total income deriving from salaries or pensions is discounted when calculating tax.

Federal Republic of Germany : Yes.

Italy :

Luxembourg : Yes.

Netherlands : Yes.

United Kingdom : Yes.

13. Is the full pension taxed or is part tax-free ? If so, how much ?

Belgium : The provisions of the income tax code are applied. This matter is the responsibility of the income tax authorities.

France : See reply to question 12.

Federal Republic of Germany : The full pension, calculated in accordance with paragraph 8 above, is taxable.

Italy :

Luxembourg : In accordance with the tax scales for persons with pensions and other private means, the whole pension is subject to taxation with certain exceptions set out in the regulations.

Netherlands : Fully taxed.

United Kingdom : Full pension is taxed.

14. Are pensions revertible to the surviving spouse ?

Belgium : No. It is strictly personal and stops on the death of the beneficiary. Legislation provides for pensions to be granted to the widow and orphans of an official who dies while in employment or after retiring. This pension is not fixed by reference to the retirement which was or would have been granted to the deceased but on the contrary on the basis of elements connected with the career of the deceased (salary and service) — royal decree (decree-law) No. 254 of 12th March 1936 — (*Moniteur belge*, 13th March 1936).

France : The widow of an official whose marriage meets certain conditions regarding duration and number of years before retirement is entitled to a pension equal to 50 % of that payable to the husband or to which he would have been entitled on the day of his death, plus, where appropriate, one-half of the disability pension payable to him or to which he would have been entitled. The widow may also claim one-half of the increase payable in respect of children which was or would have been granted to the husband provided she has raised the children in accordance with the conditions applicable to the official himself.

In accordance with the rules now in force, the widower of a female official may claim a pension equal to 50 % of the pension to which she was entitled or would have been entitled on the day of her death, plus, where appropriate, one-half of the disability pension to which she was or would have been entitled. However, in order to be entitled to this pension the widower must prove that on the death of his wife he was suffering from an infirmity or incurable illness making him permanently unfit for work. No pension may be granted to him concurrently with other benefits for old age or health reasons and, if granted, it is limited to the amount of the salary corresponding to the index figure 100 (increased to 133 since 1st January 1973).

Federal Republic of Germany : The widow of an official who was still serving or who had retired receives a widow's pension.

Pays-Bas : Augmentation (et réduction) proportionnellement aux traitements.

Royaume-Uni : Application de la loi sur l'augmentation des pensions. Les pensions sont réévaluées annuellement en fonction du maintien du pouvoir d'achat.

12. La retraite est-elle soumise à impôt ?

Belgique : Oui.

France : La pension de retraite, comme les salaires, est assujettie à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cet impôt est calculé après déduction d'un abattement forfaitaire de 20 % applicable à l'ensemble des revenus représentés par des salaires ou des pensions.

République Fédérale d'Allemagne : Oui.

Italie :

Luxembourg : Oui.

Pays-Bas : Oui.

Royaume-Uni : Oui.

13. Cet impôt frappe-t-il la totalité de la retraite ou des abattements sont-ils consentis et lesquels ?

Belgique : Il est fait application des dispositions du code des impôts sur les revenus. Cette matière est du ressort de l'administration des contributions directes.

France : Voir réponse à la question 12.

République Fédérale d'Allemagne : La totalité de la retraite, calculée conformément au paragraphe 8, est soumise à impôt.

Italie :

Luxembourg : Conformément aux barèmes d'impôt concernant les bénéficiaires de pensions et de rentes, la totalité de la pension est sujette à impôt, sauf certains abattements incorporés dans le barème.

Pays-Bas : La totalité de la retraite est soumise à impôt.

Royaume-Uni : La totalité de la retraite est soumise à impôt.

14. La retraite est-elle réversible sur le conjoint survivant ?

Belgique : Non. Elle est strictement personnelle et cesse avec le décès du titulaire. La législation prévoit l'octroi de pensions de survie au profit de la veuve et des orphelins de l'agent mort en activité ou après sa mise à la retraite. Cette pension ne se détermine pas par référence à la pension de retraite qui a ou aurait été attribuée au mari décédé, mais, bien au contraire, comme il résulte de l'arrêté royal n° 254 (arrêté-loi) du 12 mars 1936 (Moniteur belge du 13 dito), sur la base d'éléments propres à la carrière du défunt (traitements et services).

France : La veuve d'un fonctionnaire dont le mariage avec ce dernier satisfait à certaines conditions d'antériorité par rapport à la radiation des cadres ou de durée a droit à une pension égale à 50 % de la pension obtenue par le mari ou qu'il aurait pu obtenir le jour de son décès, augmentée le cas échéant de la moitié de la rente d'invalidité dont il bénéficiait ou aurait pu bénéficier. La veuve peut également prétendre à la moitié de la majoration pour enfants qui a été ou aurait pu être accordée au mari si elle a élevé les enfants dans les conditions exigées du fonctionnaire lui-même.

En l'état actuel des textes, le veuf d'une femme fonctionnaire peut prétendre à une pension égale à 50 % de la pension obtenue par elle ou qu'elle aurait pu obtenir au jour de son décès, augmentée le cas échéant de la moitié de la rente d'invalidité dont elle bénéficiait ou aurait pu bénéficier. Toutefois, pour obtenir cette pension, le veuf doit justifier qu'au décès de sa femme il était atteint d'une infirmité ou maladie incurable le rendant définitivement incapable de travailler. La pension qui lui est accordée ne peut se cumuler avec un autre avantage alloué au titre de la vieillesse ou de l'invalidité et elle est limitée au montant du traitement de l'indice brut 100 (indice majoré 133 depuis le 1^{er} janvier 1973).

République Fédérale d'Allemagne : La veuve d'un fonctionnaire en activité ou d'un fonctionnaire retraité touche une pension de réversion.

Italy :

Luxembourg : Yes, provided the marriage took place before the date of retirement.

Netherlands : The widow receives 4/7ths of the late husband's pension.

United Kingdom : No. A widow receives a proportion of her husband's pension (until 31st May 1972 it was 1/3 from 1st June 1972 it is 1/2).

15. If a retired official settles in his country of origin, does this involve an adjustment in the amount of the pension calculated on the basis of the place of employment? If so, in what conditions? Is an adjustment made in accordance with the terms of paragraph 11? If not, what criteria are applied?

Council of Europe : The pension is calculated in the organisation's currency of account, i.e. French francs. If the beneficiary retires to his country of origin and if this country is not that of the organisation, the pension is converted from French francs at the exchange rate applicable on the day in question.

Article 43 of the Pension Scheme Regulations stipulates that :

"Whenever the Committee of Ministers decides on an adjustment of salaries, whether by a revision of scales of remuneration or by the introduction of a cost-of-living allowance, it shall simultaneously decide on an appropriate adjustment of pensions."

In application of these provisions, pensions paid from the Pension Fund were revalued by the Committee of Ministers following all annual salary reviews since 1st January 1967. On 31st December 1972, pensions had been increased to 149.72 % of their 1st January 1967 value.

European Parliament : In principle yes.

A correcting coefficient is applied to pensions in respect of the Community countries in which beneficiaries of pensions declare they are resident.

If the correcting coefficient is not the same in the country of origin as in the place of employment, the pension is different.

Yes.

Retirement pensions payable to officials of the European Communities are based on the salary scales and are aligned with all changes in these scales.

Federal Republic of Germany : If a retired official receives a pension from an intergovernmental or supranational organisation in which he has been employed, the German pension is reduced by the equivalent of 2.14 % for each year's employment in intergovernmental or supranational service.

16. If a retired official settles in a country other than his country of origin, does this involve an adjustment in the amount of pension paid? If so, in what conditions? Is an adjustment made in accordance with the terms of paragraph 11? If not, what criteria are applied?

Council of Europe : See reply to question 15.

European Parliament : In principle yes, in accordance with the rules set out in item 15 above.

If the beneficiary declares that he is resident in a country outside the Community the correcting coefficient for Belgium is applied.

Yes.

Federal Republic of Germany : Pensions are frozen during temporary or permanent residence abroad. Exceptions may be made on higher authority.

17. Is service in another European organisation taken into account in calculating pension entitlement? What criteria are applied?

Council of Europe : Procedure is laid down in Article 14 of the Pension Scheme Regulations as follows :

Italie :

Luxembourg : Oui, à condition que le mariage ait eu lieu avant la cessation des fonctions.

Pays-Bas : La veuve reçoit les $\frac{4}{7}$ de la pension de son mari décédé.

Royaume-Uni : Non. La veuve reçoit une partie de la pension de son mari ($\frac{1}{3}$ jusqu'au 31.5.72, la moitié depuis le 1.6.72).

15. Lorsque le fonctionnaire retraité se fixe dans son pays d'origine, la retraite calculée sur la base du lieu d'emploi est-elle modifiée ? Et dans quelles conditions ? Est-elle modifiée selon les règles prévues au paragraphe 11 ? Sinon, selon quelles règles ?

Conseil de l'Europe : La pension est calculée dans la monnaie de compte de l'organisation, c'est-à-dire en francs français. Lorsque le pensionné se retire dans son pays d'origine et si ce pays n'est pas celui de l'organisation, le paiement de la pension implique une conversion du montant en francs français sur la base du taux de change en vigueur le jour où il intervient.

L'article 43 du Règlement de pensions stipule :

« Lorsque le Comité des Ministres décide un ajustement des traitements, soit par une révision des barèmes de rémunération, soit par l'institution d'une indemnité de vie chère, il prend simultanément une décision sur un ajustement approprié des pensions. »

En application de ces dispositions, les pensions servies par la Caisse de Pensions ont été revalorisées par le Comité des Ministres à la suite des révisions annuelles de traitements intervenues depuis le 1.1.1967. A la date du 31.12.1972, le taux des pensions majorées et revalorisées atteignait 149,72 % par rapport au 1.1.1967.

Parlement européen : En principe, oui.

Les pensions sont affectées d'un coefficient correcteur fixé pour le pays des Communautés où le titulaire de la pension déclare fixer son domicile.

Si le coefficient correcteur n'est pas le même au lieu d'origine qu'au lieu d'emploi, la pension est différente.

Oui.

Les pensions de retraite des fonctionnaires des Communautés européennes sont établies sur la base des échelles de traitements ; elles suivent toutes les modifications de cette échelle.

République Fédérale d'Allemagne : Lorsqu'un fonctionnaire retraité reçoit une pension d'un organisme intergouvernemental ou supranational, sa pension de retraite allemande est réduite de l'équivalent de 2,14 % par année de service accomplie dans cet organisme intergouvernemental ou supranational.

16. Lorsque le fonctionnaire retraité se fixe dans un pays autre que son pays d'origine, la retraite se voit-elle modifiée ? Et dans quelles conditions ? Est-elle modifiée selon les règles prévues au paragraphe 11 ? Sinon, selon quelles règles ?

Conseil de l'Europe : Voir réponse à la question 15.

Parlement européen : En principe oui, suivant les règles indiquées au paragraphe 15.

Si le titulaire de la pension déclare fixer son domicile dans un pays en dehors de la Communauté, le coefficient correcteur fixé pour la Belgique est applicable.

Oui.

République Fédérale d'Allemagne : La retraite est bloquée aussi longtemps que le bénéficiaire est fixé à l'étranger ou y séjourne en permanence. L'autorité suprême peut consentir des exceptions.

17. Les services passés dans une autre organisation européenne peuvent-ils être pris en compte pour le calcul des droits à la retraite ? Et selon quelles modalités ?

Conseil de l'Europe : Les modalités sont fixées par l'article 14 du Règlement de pensions qui stipule :

“An official who enters the service of the Council of Europe after leaving that of a government or of a national or international organisation which has concluded a relevant agreement with the Council shall, at the end of his period of probation, be allowed to transfer to the Pension Fund :

- the actuarial equivalent of the pension rights accrued to him in such previous service, or
- the benefit due to him at the date of his service therein.

In such case the Council of Europe shall determine, having regard to the grade and step at which the official is engaged and to his age, the number of units of pension which shall be credited to him under his own pension scheme in respect of the previous service on the basis of the total amount paid as prescribed above.”

European Parliament : In principle yes, provided that at the time of his appointment the official pays the European Communities :

- (a) either the actuarial equivalent of his accrued pension rights in the other European organisation ;
- (b) or the benefit due to him at the date of his leaving the other European organisation.

The Community institution in which the official is employed determines the number of units of pension to be credited to him under its own pension scheme on the basis of the actuarial equivalent or benefit thus carried over.

Federal Republic of Germany : Periods during which an official, between the age of 17 and the date on which he became a permanent official, was employed by the civil service of another State or an intergovernmental or supranational body may be taken into consideration when calculating his pension.

« L'agent qui entre au service du Conseil de l'Europe après avoir cessé ses fonctions auprès d'une administration ou d'une organisation nationale ou internationale ayant conclu un accord avec le Conseil de l'Europe, à la faculté, à l'expiration de sa période de stage de faire verser à la Caisse de Pensions :

- soit l'équivalent actuariel des droits à pension qu'il a acquis dans l'administration ou l'organisation nationale ou internationale dont il relevait ;
- soit la prestation qui lui est due au moment de son départ au titre de ses services dans cette administration ou organisation.

En pareil cas, le Conseil de l'Europe détermine, compte tenu des grade et échelon avec lesquels l'agent est engagé et de son âge, le nombre des annuités qu'il prend en compte d'après son propre régime au titre de la période de service antérieur sur la base du montant des sommes versées dans les conditions ci-dessus. »

Parlement européen : En principe oui, à condition que le fonctionnaire fasse verser aux Communautés européennes, au moment de sa titularisation :

- (a) soit l'équivalent actuariel des droits à pension de retraite qu'il a acquis dans cette autre organisation européenne ;
- (b) soit le forfait de rachat qui lui est dû par cette autre organisation européenne au moment de son départ.

L'institution de la Communauté où le fonctionnaire est en service détermine le nombre des annuités qu'elle prend en compte d'après son propre régime sur la base du montant de l'équivalent actuariel ou du forfait de rachat.

République Fédérale d'Allemagne : Le temps durant lequel un fonctionnaire, entre l'âge de 17 ans et la date à laquelle il est devenu fonctionnaire titulaire, a été employé dans la fonction publique d'un autre Etat ou par un organisme intergouvernemental ou supranational peut être pris en considération pour le décompte de la retraite.

APPENDIX VIII

**Document of the Standing Committee
of Secretaries-General on standards for pension systems
for the co-ordinated organisations**

24th August 1973

1. The Specialist Working Party on Pensions set up in accordance with the decisions of the Councils of NATO, WEU, OECD and ESRO¹ is requested to examine the attached outline proposals for standards to be used in developing pension systems for the co-ordinated organisations.

2. The outline is largely inspired by the pension provisions of the EEC, and, where no change from those provisions is proposed, the Secretaries-General can accept in principle the EEC standards. Account has, however, also been taken of the existing pension provisions of the Council of Europe which were themselves based on an earlier version of the EEC regulations, and of the pension provisions of certain other international organisations and of a number of national administrations.

3. The Specialist Working Party is asked to note that although the administration of OECD has been associated with the preparation of the attached proposals, they reserve their position, especially as concerns paragraph 10, in view of the other proposal now being examined in the framework of that organisation.

**Outline of pension standards for the
co-ordinated organisations**

Beneficiaries

1. All staff members² of the co-ordinated organisations other than consultants and temporary staff are participants.

Entitlement

2. Ten years' service gives entitlement to a pension.

1. The decision of the Council of Europe will be taken at its next meeting in September.

2. As defined in the relevant personnel regulations.

3. The pensionable age is 60.

4. Departure before 60 gives entitlement either to a deferred pension at age 60, or a reduced pension from age 50 equal in actuarial value at the age of staff member on separation to the deferred pension at age 60. However, departure at age 55 with 30 years' service gives entitlement to the full earned pension.

5. Under conditions to be defined, all or part of the earned pension may be commuted into a capital sum.

6. Pension entitlement accrues at the rate of 2% of last-earned basic salary (including cost-of-living allowances) multiplied by the number of years of service, up to a maximum of 80%. Fractions of years served are calculated to the nearest whole month. For service between age 60 and 65 the accrual rate is increased by 5% of the entitlement accumulated at age 60 up to the statutory maximum.

7. Entitlement for resident staff members is calculated on the salary scales of country of employment. Entitlement for non-resident staff members is calculated on the scales either of country or countries of employment or of the member countries of which they are nationals, at the choice of the staff member¹.

8. Pensions are adjusted at the same time and in the same degree as active duty emoluments.

9. Pensions are increased by the appropriate family allowances².

1. The Secretaries-General include this as the minimum number of options to be offered. They ask the Specialist Working Party to consider an extension of the choice for both residents and non-residents to country of permanent residence, on the lines of Article 82 of the EEC Service Regulations.

2. As under EEC regulations.

ANNEXE VIII

**Document du Comité permanent des Secrétaires généraux
sur les normes applicables aux systèmes de retraite
des organisations coordonnées**

24 août 1973

1. Le Groupe de travail spécialisé sur les pensions institué conformément aux décisions prises par les Conseils de l'O.T.A.N., de l'U.E.O., de l'O.C.D.E. et de l'ESRO¹ est invité à examiner le schéma proposé ci-après concernant les normes à retenir dans l'élaboration de systèmes de retraite pour les organisations coordonnées.

2. Ce schéma s'inspire dans une large mesure des dispositions en vigueur à la C.E.E. en matière de retraite et lorsqu'aucune modification n'est proposée par rapport à ces dispositions, les Secrétaires généraux peuvent accepter, dans leur principe, les normes de la C.E.E. Il a cependant été tenu compte également du régime de retraite en vigueur au Conseil de l'Europe, lui-même fondé sur une précédente version des règles de la C.E.E., ainsi que des régimes de retraite de certaines autres organisations internationales et de plusieurs administrations nationales.

3. Il est demandé au Groupe de travail spécialisé de noter que, bien que l'administration de l'O.C.D.E. ait été associée à la préparation des propositions ci-après, elle réserve sa position, en particulier pour ce qui concerne le paragraphe 10, eu égard à l'autre proposition en cours d'examen dans le cadre de cette organisation.

Projet de normes applicables aux systèmes de retraite des organisations coordonnées

Bénéficiaires

1. Tous les agents des organisations coordonnées, à l'exception des consultants et du personnel temporaire².

Droit à pension

2. La durée de service ouvrant droit à pension est de 10 années.

1. Le Conseil de l'Europe prendra sa décision à sa prochaine réunion, au mois de septembre.

2. Selon la définition donnée dans le Règlement du personnel correspondant.

3. L'âge de la retraite est fixé à 60 ans.

4. En cas de départ avant l'âge de 60 ans, tout agent a droit, soit à une pension différée payable à l'âge de 60 ans, soit à une pension proportionnelle payable dès l'âge de 50 ans, égale, en valeur actuarielle, selon l'âge de l'agent au moment de son départ, à la pension différée payable à l'âge de 60 ans. Cependant, tout agent cessant ses fonctions à l'âge de 55 ans après 30 années de service reçoit une pension représentant l'intégralité des droits acquis.

5. Dans certaines conditions restant à définir, les droits acquis peuvent, en totalité ou en partie, être transformés en un capital.

6. Le droit à pension est calculé à raison de 2 % du dernier traitement de base perçu (y compris les indemnités de cherté de vie), multiplié par le nombre d'années de service, à concurrence d'un maximum de 80 %. Les fractions d'années de service sont prises en compte sur la base du mois complet le plus proche. Entre 60 et 65 ans, le barème est augmenté de 5 % des droits acquis à l'âge de 60 ans, à concurrence du maximum statutaire.

7. Pour les agents résidents, les droits sont calculés à partir du barème de rémunération du pays d'emploi. Pour les agents non résidents, les droits sont calculés, soit à partir du barème du ou des pays d'emploi, soit à partir de celui du pays membre d'appartenance de l'intéressé, au choix de ce dernier¹.

8. Les pensions sont ajustées au même moment et dans la même mesure que les émoluments du service actif.

9. Les pensions sont majorées des indemnités familiales appropriées².

1. Les Secrétaires généraux considèrent qu'il s'agit là du nombre minimum des options à proposer. Ils demandent au Groupe de travail spécialisé d'étudier la possibilité d'étendre le choix des agents résidents et non résidents au pays de résidence permanente, dans le sens de l'article 82 du Statut de la C.E.E.

2. Comme le prévoit le Règlement de la C.E.E.

Financing

10. Pension costs are supported annually by the appropriate organisational budget.
11. Staff members contribute 7 % of their basic salaries (including cost-of-living allowances) towards pension costs.

Disablement

12. Permanent disablement such that the staff member is incapacitated for further service reasonably compatible with his abilities entitles the staff member to a pension equal to 60 %¹ of last-earned basic salary, adjusted in the same way as service pensions². Such pensions are increased by the appropriate family allowances³.

Widows' and widowers' pensions

13. Widows/widowers of staff members drawing service or disability pensions are entitled to pensions equal to 60 % of those pensions but not less than 40 % of the staff member's basic salary.

14. Widows/widowers of serving staff members are entitled to pensions equal to 60 % of the earned service pension but not less than 40 % of the staff member's basic salary.

15. Widows'/widowers' pensions are increased by the appropriate family allowances for children or other dependents recognised under the staff rules.

16. On remarriage, entitlement to widow's/widower's pension ceases. Recipient is entitled to immediate payment of a capital sum equal to twice the survivor's annual pension unless an orphan's pension becomes payable⁴.

1. 70 % for disablement resulting from occupational disease or work accident or public spirited act.

2. Provisions for capital sums payable on death or permanent disablement should be the same as those of the EEC (see Article 73 of the Service Regulations).

3. As under EEC regulations.

4. See Article 26, Annex VIII of EEC Service Regulations.

Orphans and other dependents

17. Where the staff member leaves dependent children or other recognised dependents but no widow/widower, orphans' pensions are paid equal for the first dependent to 80 % of the widow's/widower's pension and increased by twice the dependent's allowance for each of the other dependents.

Leaving allowances

18. Staff members leaving a co-ordinated organisation with less than 10 years' service receive the return of their 7 % contributions with 3.5 % compound interest plus 1 1/2 times the last earned monthly basic salary for each year of service¹.

Taxation

19. Pensions and leaving allowances are subject to internal taxation only and are exempt from national taxation.

Transitional arrangements

20. New staff joining an organisation after the date of introduction of the pension system are automatically affiliated to the scheme.

21. Staff in service before the introduction of the pension system may choose :

- (a) to join the pension system, counting their pensionable service from the date of introduction of the pension system — in which case their existing provident fund holdings will remain in the fund and will continue to earn interest until their departure from the organisation ;
- (b) to validate, under conditions to be defined, service prior to the effective date of introduction of the pension system ;
- (c) to remain in the provident fund in those organisations where this option is permitted.

22. Staff who have retired upon reaching pensionable age before the date of introduction of

1. These rates are taken from the EEC regulations (see Annex VIII, Article 12). The Special Working Party is requested to consider whether they are still appropriate.

Financement

10. Le coût des pensions est imputé annuellement sur le budget de l'organisation intéressée.

11. La cotisation des agents est fixée à 7 % du traitement de base (y compris les indemnités de cherté de vie).

Invalidité

12. L'invalidité permanente rendant l'agent incapable de poursuivre une activité professionnelle raisonnablement compatible avec ses aptitudes ouvre droit à une pension égale à 60 %¹ du dernier traitement de base perçu, ajusté de la même façon que les pensions de retraite². Ces pensions sont majorées des indemnités familiales appropriées³.

Droits des veuves et des veufs

13. Les veuves/veufs d'agents bénéficiaires d'une pension de retraite ou d'invalidité ont droit à une pension égale à 60 % de celle de leur conjoint, cette pension ne pouvant cependant être inférieure à 40 % du traitement de base de l'agent.

14. Les veuves/veufs d'agents en fonction au moment de leur décès ont droit à une pension égale à 60 % de la pension de retraite acquise, cette pension ne pouvant cependant être inférieure à 40 % du traitement de base de l'agent.

15. Les pensions versées aux veuves/veufs sont majorées des indemnités familiales appropriées au titre des enfants ou autres personnes à charge selon les dispositions du Règlement du personnel.

16. En cas de remariage, la veuve ou le veuf perd son droit à pension. Si aucune pension n'est alors due à des orphelins, la veuve ou le veuf a droit au versement immédiat d'une somme en capital égale au double du montant annuel de la pension du dernier vivant⁴.

1. 70 % en cas d'invalidité résultant d'une maladie professionnelle, d'un accident du travail ou d'un acte de civisme.

2. Les dispositions applicables aux sommes en capital dues en cas de décès ou d'invalidité permanente doivent être les mêmes que celles de la C.E.E. (voir l'article 73 du Règlement).

3. Comme le prévoit le Règlement de la C.E.E.

4. Voir l'article 26, annexe VIII, du Règlement de la C.E.E.

Orphelins et autres personnes à charge

17. Si un agent laisse des enfants ou d'autres personnes reconnues à sa charge, mais pas de veuve/veuf, les orphelins ou autres personnes à charge reçoivent, au titre du premier d'entre eux, une pension égale à 80 % d'une pension de survie, plus, au titre de chacun des autres, le double de l'indemnité pour personne à charge.

Indemnités de cessation de fonctions

18. Tout agent cessant ses fonctions dans une organisation coordonnée après moins de dix années de service reçoit le produit de ses cotisations de 7 %, avec un intérêt composé de 3,5 %, plus une fois et demie le dernier traitement mensuel de base perçu pour chaque année de service¹.

Régime fiscal

19. Les pensions et les indemnités de cessation de fonctions ne peuvent faire l'objet que d'une taxation interne et sont exonérées des impôts nationaux.

Dispositions transitoires

20. Les agents entrant au service d'une organisation après la date d'entrée en vigueur du système de retraite sont automatiquement affiliés à ce système.

21. Les agents déjà en fonction avant l'entrée en vigueur du système de retraite ont le choix entre :

- (a) s'affilier au système de retraite, en faisant partir leur temps de service ouvrant droit à pension de la date d'entrée en vigueur du système de retraite — dans ce cas, leurs avoires à la Caisse de prévoyance restent dans cette caisse et continuent à porter intérêt jusqu'à leur départ de l'organisation ;
- (b) faire valider, dans des conditions à définir, leurs années de service antérieures à la date effective d'entrée en vigueur du système de retraite ;
- (c) rester soumis au régime de la Caisse de prévoyance dans les organisations où cette option est permise.

22. Les agents ayant cessé leurs fonctions à l'âge de la retraite avant la date d'entrée en

1. Ces chiffres proviennent du Règlement de la C.E.E. (voir annexe VIII, article 12). Le Groupe de travail spécialisé est invité à examiner s'ils ont conservé leur validité.

the pension system may request the validation of their pension rights under conditions to be defined.

Transfer and restoration of pension rights

23. The accrued pension entitlement of staff members transferring from one co-ordinated organisation to another shall be transferred with them.

24. Staff members joining one of the co-ordinated organisations from another organisation may request the transfer of their pension rights.

25. Staff members rejoining one of the co-ordinated organisations may elect to restore prior contributory service.

vigueur du système de retraite peuvent demander la validation de leurs droits à pension, dans des conditions à définir.

Transfert et rétablissement des droits à pension

23. Les droits à pension acquis par les agents transférés d'une organisation coordonnée à une autre sont transférés avec les intéressés.

24. Les agents entrant au service d'une organisation coordonnée et provenant d'une autre organisation peuvent solliciter le transfert de leurs droits à pension.

25. Les agents réintégrant une organisation coordonnée ont la faculté de reconstituer le montant de leurs cotisations afférentes à leur période antérieure de service.

APPENDIX IX

**Terms of reference for
the Specialist Working Party on Pensions¹**

1. Pursuant to the recommendations contained in the 86th Report of the Co-ordinating Committee, the high-level specialist working party is invited "to develop similar standards of benefits within which the co-ordinated organisations could continue to develop the details of pensions schemes". It should "work continuously and be responsible for reviewing all the different aspects of the problem and working out a feasible solution in the shortest possible time."

2. In addition, pursuant to the decisions of the Councils the Working Party should consider in the context of its study the Report of the OECD Working Party on Staff Policy, the French proposal for the introduction of a retirement benefits system applicable to all the co-ordinated organisations and any other proposal which might be submitted by the Secretaries-General of the co-ordinated organisations.

3. The Working Party will submit precise proposals to the Co-ordinating Committee who will then be in a position to make recommendations enabling governments to make decisions.

Standards applicable to the pensions scheme

4. In view of the urgency attached to the problem, the Working Party should consider, as a matter of priority the questions relating to the standards applicable to the pension scheme or schemes and will take into account such questions as :

- (a) age at which staff members will be entitled to claim pensions rights ;
- (b) amount of pension in relation to years of service and basis of calculation taken into consideration : including rate of annuity, minimum number of years of

service for entitlement to pension, maximum level of benefits ;

- (c) tax treatment ;
- (d) adjustments made to amount of pension in the light of various factors such as place of retirement, trend of cost of living and wages ;
- (e) reversion of pension to surviving spouse, or, where appropriate, to children or other dependants ;
- (f) treatment of staff whose length of service is not sufficient to entitle them to a pension.

Other questions

5. They will also in their report take care of such aspects as :

A. Financing of the pension scheme, including

- cost of scheme(s) ;
- level of contributions ;
- methods of financing.

B. Transitional measures as necessary, from the provident fund system to a pension system. In this connection the Working Party is requested in particular to consider the measures proposed by the Secretaries-General in documents CCG/(73)13 and CCG/W(73)19.

6. The Working Party will report back to the Co-ordinating Committee not later than 1st November 1973.

1. Adopted on 26th July 1973 by the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts.

ANNEXE IX

**Mandat du
Groupe de travail spécialisé sur les pensions ¹**

1. Conformément aux recommandations contenues dans le 86^e rapport du Comité de coordination, le Groupe de travail spécialisé de haut niveau est invité à « définir en matière de droits à pension des normes similaires qu'appliqueraient les organisations coordonnées en poursuivant la mise au point de leur régime de retraite ». Il devra « travailler de façon continue et aura pour mission de passer en revue les différents aspects du problème et de mettre au point une solution viable dans les délais les plus brefs ».

2. En outre, conformément aux décisions des Conseils, le Groupe de travail devra examiner, dans le cadre de son étude, le rapport du Groupe de travail de l'O.C.D.E. sur la politique du personnel, les propositions françaises relatives à l'introduction d'un système de pension applicable à toutes les organisations coordonnées et toute autre proposition que soumettraient les Secrétaires généraux des organisations coordonnées.

3. Le Groupe de travail devra soumettre des propositions précises au Comité de coordination pour permettre à ce dernier de formuler des recommandations sur lesquelles les gouvernements puissent prendre des décisions.

Normes applicables au régime de pension

4. Etant donné l'urgence attachée au problème, le Groupe de travail devra examiner, par priorité, les questions ayant trait aux normes applicables au régime de pension (ou aux régimes de pension) en s'attachant notamment à des questions telles que les suivantes :

- (a) âge auquel les agents seront autorisés à faire valoir leurs droits à pension ;
- (b) montant de la pension en fonction du nombre d'années de service et base de calcul prise en considération ; notamment, taux de l'annuité de pension, nom-

bre minimum d'années de service ouvrant droit à pension, prestations maximums ;

- (c) régime fiscal ;
- (d) ajustements opérés sur le montant de la pension en fonction de différents facteurs tels que le lieu de retraite, l'évolution du coût de la vie et des salaires ;
- (e) réversion de la pension sur la tête du conjoint survivant ou, le cas échéant, des enfants ou autres personnes à charge ;
- (f) modalités applicables au personnel dont la durée de service n'est pas suffisante pour justifier un droit à pension.

Autres questions

5. Le Groupe de travail traitera aussi dans son rapport de questions telles que :

A. *Le financement du régime de pension et notamment :*

- charges du régime ;
- taux des contributions ;
- systèmes de financement.

B. *Les mesures transitoires destinées à assurer le passage éventuel du régime du fonds de prévoyance au régime de pension.* A ce titre, le Groupe de travail est invité en particulier à examiner les mesures proposées par les Secrétaires généraux dans les documents CCG/W(73)13 et CCG/W(73)19.

6. Le Groupe de travail fera rapport au Comité de coordination au plus tard le 1^{er} novembre 1973.

1. Adopté le 26 juillet 1973 par le Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements.

APPENDIX X

Exchange of correspondence

11th March 1973

Sir,

The Clerk of the Assembly has drawn my attention to a document of the Committee of Heads of Administration of the co-ordinated organisations containing proposals by the Secretaries-General regarding interim measures for improving the provident fund scheme.

According to part II, paragraph 9 :

"The Secretaries-General propose that officials *leaving the organisation on or after the age of sixty* shall have their provident funds revalued..."

This provision is contrary to the spirit of Recommendation 230 adopted by the Assembly last December, which calls for the provident funds of all officials to be revalued without exception. It reads :

"The Assembly,

.....

"RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

.....

Request the Secretary-General to submit proposals to the Assembly for its next session with a view to improving the provident fund system pending the creation of a pension scheme, such proposals to guarantee that, on retirement, staff receive a lump sum based on their last salaries and thus no longer affected by monetary erosion ;"

Since it is becoming increasingly difficult to administer the provident fund because of the depreciation or devaluation of currencies, the provision adopted would be highly detrimental to officials leaving the organisation before reaching retirement age.

I should therefore be most grateful if you would let the Council know what great store the Assembly sets by the adoption of measures applicable to all officials.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

André Dequae
Chairman of the Committee

His Excellency Mr. Georges Heisbourg,
Secretary-General of Western European Union,
9, Grosvenor Place,
London, SW1X 7HL

20th March 1973

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of 11th March 1973 asking me to let the Council know what great store the Assembly sets by the adoption of measures to improve the provident fund scheme which are applicable to all officials.

ANNEXE X

Echange de correspondance

Le 11 mars 1973

Monsieur le Secrétaire général,

Le Greffier de l'Assemblée a porté à ma connaissance un document du Comité des chefs d'administration des organisations coordonnées relatif à des mesures intérimaires en vue de l'amélioration du régime du fonds de prévoyance, document qui comprend les propositions des Secrétaires généraux.

Au point II, paragraphe 9, il est dit que :

« Les Secrétaires généraux proposent que les agents *qui quitteraient l'organisation ayant atteint ou dépassé l'âge de soixante ans* bénéficient d'une revalorisation de leur fonds de prévoyance dans les conditions, etc... »

Cette disposition serait contraire à l'esprit de la Recommandation n° 230 adoptée par l'Assemblée en ~~décembre dernier~~, qui demande la revalorisation du fonds de prévoyance de tous les fonctionnaires — sans restriction. Citation :

« L'Assemblée,

.....

RECOMMANDE AU CONSEIL

.....

De demander au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, pour sa prochaine session, des propositions visant à améliorer le système du fonds de prévoyance, en attendant la création d'un système de pensions, et destinées à garantir qu'au moment de la retraite, le personnel reçoive une somme forfaitaire calculée sur la base du dernier traitement perçu, et qui ne soit donc plus affectée par l'érosion monétaire ; »

La gestion du fonds de prévoyance étant rendue de plus en plus difficile en raison de la dépréciation ou de la dévaluation des monnaies, la disposition qui vient d'être adoptée causerait un grave préjudice à tout agent qui serait amené à quitter l'organisation avant d'avoir atteint l'âge de la retraite.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire connaître au Conseil tout le prix que l'Assemblée attache à l'adoption de mesures applicables à tous les agents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

André Dequae
Président de la Commission

Son Excellence Monsieur Georges Heisbourg,
Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale,
9, Grosvenor Place,
Londres, SW1X 7HL

Le 20 mars 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 mars 1973 par laquelle vous m'avez demandé de faire connaître au Conseil tout le prix que l'Assemblée attache, en ce qui concerne l'amélioration du régime du fonds de prévoyance, à l'adoption de mesures applicables à tous les agents.

In this connection, I would inform you that according to the most recent version approved by the Heads of Administration revaluation of provident funds would be applicable to officials :

- whose contracts were terminated by the organisation — except in cases of dismissal involving partial or total confiscation of the provident fund ; or
- leaving the organisation at or after the age of 60 ; or
- having to give up their employment for health reasons.

At first sight this system is more favourable than that proposed in paragraph 2 of Recommendation 230 of the Assembly since Article 8 of the WEU Staff Rules stipulates that the retiring age is 65. But insofar as your interpretation extends the Assembly's proposal to cover officials leaving the organisation of their own free will for personal reasons it is more favourable than the system considered by the Standing Committee of Secretaries-General, which has not yet completed its study of the problem. However, I will inform the WEU Council at once of the great store you and the Assembly set by the adoption of measures applicable to all officials.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

Georges Heisbourg
Secretary-General

Mr. André Dequae,
Chairman of the Committee on Budgetary Affairs and Administration,
Assembly of Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
75116 Paris

28th June 1973

Dear Secretary-General,

I was very interested to hear your recent address to the Committee on Budgetary Affairs and Administration in Brussels concerning the problem of the provident fund for WEU staff.

In this period of constant monetary fluctuations I appreciate the many problems with which you are confronted and, as I have already mentioned to you, I would welcome an opportunity of discussing these in greater detail with you.

You are no doubt aware that I shall be submitting a draft report to the Assembly at its next session and I hope to present the first draft to the Budget Committee at the beginning of October. The main theme of the report will be the provident fund and the subsequent creation of a pension scheme for WEU staff. I also intend to refer to a few points raised by my predecessor, Mr. Scott-Hopkins.

I have now had the opportunity of studying the Council's reply to Recommendation 230. I of course realise that many of the issues, namely :

- (i) conditions for granting family allowances, expatriation allowance and home leave for female members of the staff ;
- (ii) intermediate measures to improve the provident fund system pending the introduction of a pension scheme ;
- (iii) institution of one appeals procedure for staff of all the co-ordinated organisations ;

A ce sujet, je puis vous dire que la version la plus récente approuvée par les chefs d'administration propose d'appliquer la revalorisation du fonds de prévoyance aux agents :

- aux services desquels l'organisation mettrait fin — sauf cas de révocation entraînant confiscation partielle ou totale du fonds de prévoyance — ou,
- qui quitteraient l'organisation ayant atteint ou dépassé l'âge de soixante ans ou,
- qui seraient atteints d'une invalidité entraînant la perte de l'emploi.

A première vue, ce régime est plus favorable que celui proposé en son point 2 par la Recommandation n° 230 de l'Assemblée, puisque l'article 8 du Règlement du personnel de l'U.E.O. fixe l'âge de la retraite à 65 ans. Mais, dans la mesure où votre interprétation étend la proposition de l'Assemblée aux agents qui quitteraient l'organisation de leur propre initiative pour des raisons personnelles, elle est plus favorable que le régime envisagé par le Comité permanent des Secrétaires généraux. Celui-ci n'a pas encore terminé son examen du problème. Néanmoins, je ne manquerai pas de faire connaître dès à présent au Conseil de l'U.E.O. tout le prix que l'Assemblée et vous-même attachez à l'adoption de mesures applicables à tous les agents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Georges Heisbourg
Secrétaire général

Monsieur André Dequae,
Président de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration,
Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
75116 Paris

Le 28 juin 1973

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai écouté avec le plus grand intérêt l'exposé que vous avez fait récemment devant la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration à Bruxelles sur le problème du fonds de prévoyance.

En cette période de fluctuations monétaires constantes, je conçois que vous vous heurtiez à un grand nombre de problèmes et, comme je vous l'ai déjà dit, je souhaiterais pouvoir en discuter d'une manière plus approfondie avec vous.

Vous n'ignorez certainement pas que je présenterai un projet de rapport à l'Assemblée lors de sa prochaine session et j'espère soumettre un avant-projet à la Commission budgétaire au début d'octobre. Ce rapport portera essentiellement sur le fonds de prévoyance et l'institution ultérieure d'un régime de retraite.

J'ai pu depuis lors étudier la réponse du Conseil à la Recommandation n° 230. Je me rends compte qu'un grand nombre de problèmes, à savoir :

- (i) les conditions d'attribution des indemnités pour charges de famille, de l'indemnité d'expatriation et du congé dans les foyers pour le personnel féminin ;
- (ii) les mesures visant à améliorer le système du fonds de prévoyance à titre transitoire en attendant l'instauration d'un régime de retraite ;
- (iii) l'institution d'une juridiction d'appel pour l'ensemble des personnels des organisations coordonnées ;

(iv) appointment of a committee of experts on staffing structures and conditions in the co-ordinated organisations

are still under consideration but I hope that you will be able to let me have further information as and when it becomes available.

I have noted that the report of the working party responsible for studying the harmonisation of rules for seconded staff has not yet been completed. However, in view of the fact that this working party was set up as the result of an initiative taken by the Assembly, I very much hope that the Council will agree to the Assembly receiving their report in full.

I was interested to see the breakdown of male and female staff in WEU. I do however wonder whether it would be possible for similar information to be obtained from the other co-ordinated organisations. I am particularly anxious to include this in my forthcoming report.

I should greatly appreciate any help which you may be able to give me and look forward to having a discussion with you in due course.

Yours sincerely,

Selsdon
Rapporteur

His Excellency Mr. Georges Heisbourg,
Secretary-General of Western European Union,
9, Grosvenor Place,
London, SW1X 7HL

9th October 1973

Dear Lord Selsdon,

You will remember that you wrote to me last June about a number of administrative problems concerning WEU staff which are of concern to you and the Assembly's Committee on Budgetary Affairs and Administration. We discussed several of these points when you came to see me on 19th July and Mr. Fraser provided you with additional information on new developments concerning the provident fund and pensions in his letter to you of 7th August.

The latest situation in this connection is summarised in the Council's reply, dated 26th September to Mr Van Lent's written question 134. The high level specialist Working Group on Pensions is holding, and will continue to hold, frequent meetings to enable it to report its findings by 1st November to the Co-ordinating Committee which, in turn, has been instructed to report its recommendations to the respective Councils by 15th November.

You also asked me in your letter to keep you informed about developments on other matters raised in the Assembly's Recommendation 230.

(i) *Equality of treatment for male and female staff*

The Secretaries-General have now agreed proposals on this subject and these are shortly to be submitted to the Co-ordinating Committee. The other co-ordinated organisations have undertaken to supply the breakdown between male and female staff; up to now, we have received tables showing this breakdown for NATO and its commands and agencies. I will forward those of the other organisations as soon as they are available¹.

1. Figures are given in Appendix XI.

(iv) la création d'un comité d'experts sur les structures et les statuts du personnel des organisations coordonnées

sont encore à l'étude, mais j'espère que vous serez en mesure de me fournir des informations complémentaires dès que celles-ci seront disponibles.

J'ai constaté que le rapport du groupe de travail chargé d'étudier l'harmonisation des conditions de détachement des fonctionnaires nationaux n'était pas encore terminé. J'espère sincèrement toutefois que, compte tenu du fait que la création de ce groupe de travail est le résultat d'une initiative de l'Assemblée, le Conseil acceptera de transmettre à celle-ci le rapport dans sa totalité.

J'ai étudié avec intérêt le tableau indiquant les effectifs du personnel masculin et féminin de l'U.E.O. Je me demande, cependant, s'il serait possible d'obtenir des renseignements du même ordre des autres organisations coordonnées. Je désirerais vivement, en effet, les insérer dans mon prochain rapport.

Je vous remercie à l'avance de toute l'aide que vous serez en mesure de m'apporter et j'espère pouvoir m'entretenir avec vous de tous ces problèmes en temps utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

Selsdon
Rapporteur

Son Excellence Monsieur Georges Heisbourg,
Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale,
9, Grosvenor Place,
Londres, SW1X 7HL

Le 9 octobre 1973

Monsieur le Rapporteur,

Vous vous rappellerez que vous m'avez écrit en juin dernier au sujet d'un certain nombre de problèmes administratifs concernant le personnel de l'U.E.O. qui vous préoccupent ainsi que la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration de l'Assemblée. Nous avons discuté plusieurs de ces questions lorsque vous êtes venu me voir le 19 juillet et M. Fraser vous a donné des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la situation en ce qui concerne le fonds de prévoyance et le régime de retraite dans la lettre qu'il vous a adressée le 7 août.

La réponse du Conseil en date du 26 septembre à la Question écrite n° 134 de M. Van Lent fait le point de la question. Le Groupe de travail spécialisé de haut niveau sur les pensions continue de tenir de fréquentes réunions pour pouvoir soumettre, avant le 1^{er} novembre, ses conclusions au Comité de coordination qui, à son tour, devra présenter ses recommandations aux Conseils respectifs avant le 15 novembre.

Vous me demandiez aussi dans votre lettre de vous tenir au courant de l'évolution des autres questions soulevées dans la Recommandation n° 230 de l'Assemblée.

(i) *Egalité de traitement pour le personnel masculin et féminin*

Les Secrétaires généraux ont maintenant élaboré, à ce sujet, des propositions communes qui doivent être bientôt soumises au Comité de coordination. Les autres organisations coordonnées se sont engagées à présenter un état de leur personnel indiquant la répartition des effectifs masculins et féminins; jusqu'à présent, nous avons reçu des tableaux pour l'O.T.A.N., ses commandements et ses agences. Je vous ferai parvenir ceux des autres organisations dès qu'ils seront disponibles¹.

1. Ces chiffres figurent à l'annexe XI.

(ii) Intermediate measures to improve the provident fund

The proposals by the Secretaries-General along the lines recommended by the Assembly had a mixed reception when discussed by the Co-ordinating Committee at its meeting on 26th July. It was however agreed that the problem should be referred to the high level specialist Working Group on Pensions for consideration. For this reason, it will be necessary in my view to await the first conclusions of this Group before pursuing further the question of the future of the WEU provident fund.

(iii) Appeals procedure¹

I enclose a copy of the letter which has been sent to the President of the Assembly, informing him of the decision of the Standing Committee of Secretaries-General not to accede to the Assembly's recommendation.

(iv) Committee of Experts on Staffing Structures and Conditions

As Mr. Fraser explained in his letter to you of 7th August, the Councils of the organisations concerned agreed that, in the light of the Co-ordinating Committee's report, the matter should not be pursued further, with the exception, as mentioned above, of the study, as a matter of urgency, of possibilities for a common pensions scheme.

(v) Secondment of staff to international organisations

The Council are currently studying the conclusions of the Group of Experts set up to examine the possibility of harmonising procedures for the secondment of staff to international organisations. I hope to be able to inform you before the end of the month of their decision.

(vi) Effects of parity changes and fluctuations on the earnings of non-resident staff

You might be interested to know that at their meeting of 26th September 1973, the Council asked me to refer the above problem to the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts. I have therefore written a letter to the Chairman of the Standing Committee of Secretaries-General. As you know, the Assembly in its Recommendation 214 adopted on 30th November 1971 during the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session had raised the problem of fluctuations in exchange rates in connection with the provident fund, and in written question 126² Mr Cornelissen had asked the Council whether they were "considering taking steps to provide compensation for losses incurred by WEU officials due to changes in exchange rates in respect of transfers made for family reasons to their home countries?". In their reply of 20th June 1972 the Council could not report much progress. In view of the deterioration of the situation I very much hope that an ad hoc interim solution for non-resident WEU staff in the United Kingdom will soon be recommended by the Co-ordinating Committee.

While it is not possible as of today to provide more than an interim statement of progress³ I appreciate the urgency on your side for supplying the Assembly with the most up-to-date information on a rapidly evolving situation and hope to be in a position to write to you further on several of the points and in particular on the pensions and provident fund questions, at any rate before the Assembly's next session.

Yours sincerely,

The Rt. Hon. Lord Selsdon,
c/o Singer and Friedlander,
20, Cannon Street,
London, E.C. 4.

Georges Heisbourg
Secretary-General

1. See Annex hereafter.

2. See Document 584, page 21.

(ii) *Mesures transitoires visant à améliorer le fonds de prévoyance*

Les propositions des Secrétaires généraux, qui s'inspiraient des recommandations de l'Assemblée, ont suscité des réactions diverses lorsqu'elles ont été examinées par le Comité de coordination à sa réunion du 26 juillet. Il a été néanmoins décidé que la question devrait être renvoyée pour examen devant le Groupe de travail spécialisé de haut niveau sur les pensions. C'est pourquoi il sera nécessaire, à mon sens, d'attendre les premières conclusions de ce groupe avant d'examiner plus avant la question de l'avenir du fonds de prévoyance de l'U.E.O.

(iii) *Procédure d'appel*¹

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre qui a été adressée au Président de l'Assemblée pour l'informer de la décision du Comité permanent des Secrétaires généraux de ne pas donner suite à la recommandation de l'Assemblée.

(iv) *Comité d'experts sur les structures et statuts du personnel*

Comme M. Fraser vous l'a expliqué dans sa lettre du 7 août, les Conseils des organisations intéressées ont décidé, que, compte tenu du rapport du Comité de coordination, il ne convenait pas de poursuivre l'étude de la question, à l'exception, comme il est dit plus haut, des possibilités de création d'un régime de retraite commun, qui présente un caractère d'urgence.

(v) *Détachement de fonctionnaires auprès des organisations internationales*

Le Conseil étudie actuellement les conclusions du Groupe d'experts chargé d'examiner la possibilité d'harmoniser les procédures de détachement des fonctionnaires auprès des organisations internationales. J'espère pouvoir vous informer avant la fin du mois de sa décision.

(vi) *Effets des modifications et des fluctuations de parité sur les traitements du personnel non résident*

Vous apprendrez sans doute avec intérêt que, lors de sa réunion du 26 septembre 1973, le Conseil m'a demandé de renvoyer cette question devant le Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements. J'ai donc écrit une lettre au président du Comité permanent des Secrétaires généraux. Comme vous le savez, l'Assemblée, dans sa Recommandation n° 214 adoptée le 30 novembre 1971, lors de la seconde partie de la Dix-septième session ordinaire, a soulevé la question des fluctuations des taux de change en liaison avec le fonds de prévoyance et, dans la Question écrite n° 126², M. Cornelissen a demandé au Conseil s'il envisageait « de prendre des mesures pour compenser les pertes dues aux modifications de taux de change que subissent les agents de l'U.E.O. lorsqu'ils effectuent, pour des raisons familiales, des transferts dans leur pays d'origine ». Dans sa réponse du 20 juin 1972, le Conseil n'a guère pu faire état de progrès. Etant donné la détérioration de la situation, j'ai le vif espoir que le Comité de coordination recommandera bientôt une solution provisoire ad hoc pour le personnel non résident de l'U.E.O. au Royaume-Uni.

Bien qu'il ne soit guère possible à ce jour de faire davantage que le point provisoire de la situation, je conçois que vous ressentiez la nécessité de donner à l'Assemblée des informations aussi récentes que possible sur une situation qui évolue rapidement et j'espère être à même de revenir dans une prochaine correspondance et, en tout cas, avant la prochaine session de l'Assemblée, sur plusieurs des points soulevés, notamment sur la question de la retraite et du fonds de prévoyance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rapporteur, l'assurance de ma haute considération.

The Rt. Hon. Lord Selsdon,
c/o Singer and Friedlander,
20, Cannon Street,
London, E.C. 4.

Georges Heisbourg
Secrétaire général

1. Voir annexe.

2. Voir Document 584, page 21.

ANNEX

9th October 1973

Dear Mr. President,

I have been instructed by the Council to inform you of the action taken on point 3 (b) of Assembly Recommendation 230 which invited the Secretary-General to consider, together with the Secretaries-General of the other co-ordinated organisations, the possibility of instituting one appeals jurisdiction for all staff. In their reply to this point in the recommendation, the Council informed the Assembly that the Secretary-General had approached his colleagues as requested.

A study of this question was subsequently carried out within the co-ordinated organisations in the light of which the Standing Committee of Secretaries-General concluded that it would not be possible to institute an appeals jurisdiction for all staff. The reasons for their conclusion were :

- in practice it might lead to abuse of the system, in that staff losing their initial appeal would tend to appeal automatically to the higher court ;
- a practical difficulty would arise from the difference in national membership among the co-ordinated organisations which would complicate the composition of the higher appeals court ;
- it would be necessary to change the membership of the existing appeals boards which are composed of very senior jurists who would not be prepared to have their decisions questioned by another court ;
- judgments given by other international courts, e.g. United Nations and the European Communities, normally are final and without recourse to appeal.

The Council discussed the question at their meeting on 26th September and agreed to accept the conclusion reached by the Secretaries-General.

Although the Assembly's specific suggestion has not been adopted, the study which was instituted as a result of the Assembly's recommendation has drawn attention to this important problem and has also led to the immediate adoption of certain measures, such as the exchange between the co-ordinated organisations of the regulations of their appeals boards, details of the composition of these boards (names and status of members), and the texts of decisions and rulings.

The Council have also instructed me to say how greatly they appreciate the concern shown by the Assembly to improve the status and conditions of service of international officials.

Yours sincerely,

Georges Heisbourg
Secretary-General

Sir John Peel, M. P.,
President of the Assembly,
Western European Union,
43, avenue du Président Wilson,
75775 Paris Cedex 16.

ANNEXE

Le 9 octobre 1973

Monsieur le Président,

Le Conseil m'a chargé de vous informer de la suite qui a été réservée au point 3(b) de la Recommandation n° 230 de l'Assemblée invitant le Secrétaire général à examiner, avec ses collègues des autres organisations coordonnées, la possibilité d'instituer une juridiction d'appel pour l'ensemble des personnels. Dans sa réponse à ce point de la recommandation, le Conseil a informé l'Assemblée que le Secrétaire général avait effectué auprès de ses collègues la démarche demandée.

A la lumière de l'examen entrepris par la suite au sein des organisations coordonnées, le Comité permanent des Secréaires généraux est arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas possible d'instituer une juridiction d'appel pour l'ensemble des personnels, et ce, pour les raisons suivantes :

- dans la pratique, la mesure risquerait d'entraîner des abus, car les agents seraient enclins à s'adresser automatiquement à l'instance supérieure, en cas de rejet de leur requête initiale ;
- le fait que toutes les organisations coordonnées ne comprennent pas les mêmes pays membres viendrait compliquer la composition de l'instance d'appel ;
- il serait nécessaire de changer la composition des commissions de recours actuelles, où siègent de très hauts juristes, qui n'accepteraient pas de voir leurs décisions remises en cause par une autre instance ;
- les jugements rendus par d'autres instances internationales, comme celles des Nations Unies et des Communautés européennes, sont habituellement définitifs et sans appel.

Le Conseil a examiné cette question au cours de sa séance du 26 septembre, et a décidé d'accepter la conclusion des Secréaires généraux.

Quoi qu'il en soit du sort ainsi réservé à cette suggestion précise, l'examen entrepris à la suite de la recommandation de l'Assemblée a attiré l'attention sur cet important problème et a également entraîné l'adoption immédiate de certaines mesures particulières. C'est ainsi que les organisations coordonnées se communiquent mutuellement les règlements relatifs aux commissions de recours, la composition de celles-ci (noms et qualités des membres), et le texte des décisions et arrêts.

Le Conseil m'a également chargé de vous dire combien il est sensible au souci de l'Assemblée de voir améliorer le statut et les conditions de service des fonctionnaires internationaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Georges Heisbourg
Secrétaire général

Sir John Peel,
Président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
75775 Paris Cedex 16.

APPENDIX XI

Breakdown of staff in the co-ordinated organisations on 1st January 1973

Grade	OECD O.C.D.E.			NATO O.T.A.N.			SHAPE		
	Male Hommes	Female Femmes	Total	Male Hommes	Female Femmes	Total	Male Hommes	Female Femmes	Total
A7	18	—	18	17	—	17	2	—	2
A6	14	—	14	27	—	27	5	—	5
A5	57	2	59	109	1	110	29	—	29
A4	128	23	151	255	4	259	63	—	63
A3	121	33	154	177	12	189	116	3	119
A2	50	25	75	72	9	81	85	5	90
A1	2	2	4	—	—	—	—	—	—
Total	390	85	475	657	26	683	300	8	308
L5	5	—	5	2	1	3	1	—	1
L4	16	16	32	29	11	40	13	—	13
L3	9	11	20	19	17	36	13	1	14
L2	9	8	17	26	14	40	17	9	26
L1	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Total	39	35	74	76	43	119	44	12	56
B6	8	7	15	64	6	70	24	—	24
B5	17	31	48	161	19	180	70	3	73
B4	39	123	162	168	97	265	106	48	154
B3	32	207	239	102	321	423	90	170	260
B2	22	238	260	107	262	369	31	148	179
B1	9	25	34	57	59	116	—	10	10
Total	127	631	758	659	764	1 423	321	379	700
C6	7	—	7	17	—	17	—	—	—
C5	35	1	36	24	—	24	1	—	1
C4	30	3	33	65	1	66	5	—	5
C3	67	16	83	307	4	311	28	—	28
C2	49	1	50	58	5	63	5	—	5
C1	5	—	5	—	1	1	—	—	—
Total	193	21	214	471	11	482	39	—	39
GRAND TOTAL TOTAL GÉNÉRAL	749	772	1 521	1 863	844	2 707	704	399	1 103

ANNEXE XI

Répartition des effectifs dans les organisations coordonnées au 1^{er} janvier 1973

Council of Europe Conseil de l'Europe			ESRO C.E.R.S.			WEU U.E.O.			TOTAL		
Male Hommes	Female Femmes	Total	Male Hommes	Female Femmes	Total	Male Hommes	Female Femmes	Total	Male Hommes	Female Femmes	Total
8	—	8	2	—	2	1	—	1	48	—	48
15	—	15	23	—	23	4	—	4	88	—	88
31	1	32	64	—	64	13	1	14	303	5	308
46	5	51	154	2	156	15	—	15	661	34	695
35	14	49	147	2	149	3	2	5	599	66	665
30	5	35	92	5	97	2	5	7	331	54	385
1	1	2	—	—	—	—	—	—	3	3	6
166	26	192	482	9	491	38	8	46	2 033	162	2 195
2	—	2	1	—	1	1	—	1	12	1	13
14	3	17	2	4	6	2	—	2	76	34	110
7	7	14	1	—	1	2	3	5	51	39	90
10	4	14	1	1	2	2	—	2	65	36	101
—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	3	3
33	15	48	5	5	10	7	3	10	204	113	317
7	1	8	71	5	76	—	1	1	174	20	194
14	28	42	115	25	140	—	1	1	377	107	484
17	28	45	77	47	124	2	20	22	409	363	772
11	107	118	68	75	143	2	26	28	305	906	1 211
8	93	101	14	47	61	—	9	9	182	797	979
1	8	9	—	2	2	—	2	2	67	106	173
58	265	323	345	201	546	4	59	63	1 514	2 299	3 813
3	—	3	1	—	1	1	—	1	29	—	29
13	—	13	5	—	5	—	1	1	78	2	80
8	—	8	6	1	7	5	—	5	119	5	124
22	9	31	23	1	24	23	—	23	470	30	500
20	2	22	5	—	5	2	—	2	139	8	147
—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	1	6
66	11	77	40	2	42	31	1	32	840	46	886
323	317	640	872	217	1 089	80	71	151	4 591	2 620	7 211

**State of European security
Relations with the United States**

REPORT¹

**submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments²
by Mr. Critchley, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

Introductory note

DRAFT RECOMMENDATION

on the state of European security — relations with the United States

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Critchley, Rapporteur

1. Adopted in Committee by 13 votes to 4 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee*: Mr. Destremau (Chairman); Sir Fitzroy Maclean, Mr. La Loggia (Vice-Chairmen); MM. Arnaud, Averardi, Bizet, Bouilloche, Dankert, Delforge, Digby (Substitute: *Critchley*), Jones (Substitute: *Morris*), Jung, Klepsch, Lemmrich (Substitute: *Schmidt*), Mart,

Pawelczyk, Peart (Substitute: *Prescott*), Richter, Rivière, Lord St. Helens, MM. Schlaga, Schugens, Tanghe (Substitute: *Dequae*), Vedovato, van der Werff, Zamberletti, Pikel.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**L'état de la sécurité européenne
Les relations avec les Etats-Unis**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. Critchley, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

Note préliminaire

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'état de la sécurité européenne — Les relations avec les Etats-Unis

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Critchley, rapporteur

1. Adopté par la commission par 13 voix contre 4 et 0 abstentions.

2. *Membres de la commission* : M. Destremau (président); Sir Fitzroy Maclean, M. La Loggia (vice-présidents); MM. Arnaud, Averardi, Bizet, Bouilloche, Dankert, Delforge, Digby (suppléant : Critchley), Jones (suppléant : Morris), Jung, Klepsch, Lemmrich (suppléant : Schmidt), Mart,

Pawelczyk, Peart (suppléant : Prescott), Richter, Rivière, Lord St. Helens, MM. Schlaga, Schugens, Tanghe (suppléant : Dequae), Vedovato, van der Werff, Zamberletti, Piket.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italiques.*

Introductory note

In preparing this report, your Rapporteur had interviews as follows :

Geneva, Specialised Committees of the Conference on Security and Co-operation in Europe

Monday, 29th October 1973

H. E. Mr. T.A.K. Elliott, C.M.G., Ambassador, Head of British Delegation ; Mr. Peter Maxey, Counsellor, Deputy Head of Delegation ;

H. E. Mr. M. Stojakovic, Ambassador, Deputy Head of the Yugoslav Delegation ; and Mr. L. Acimovic, Director, International Relations Department, Institute for International Political and Economic Affairs ;

Tuesday, 30th October 1973

Mr. J. Chazelle, Minister plenipotentiary, French Delegation ;

Mr. R. W. Drexler, Counsellor, Mr. W. E. Jenkins, Counsellor, Mr. J. J. Maresca, Counsellor, United States Delegation ;

H. E. Mr. T. Matusek, Ambassador, Hungarian Delegation ;

Mr. R. Neagu, Counsellor, Deputy Head of the Romanian Delegation.

The Committee as a whole met in Brussels on 15th and 16th October, where it was briefed by H. E. Mr. de Tricornot de Rose, Ambassador, Permanent Representative of France to the North Atlantic Council ; General Johannes Steinhoff, Chairman of the NATO Military Committee ; Brigadier General von zur Gathen, Deputy Director, Plans and Policy and members of the NATO International Military Staff ; and H. E. Sir Edward Peck, KCMG, Ambassador, Permanent Representative of the United Kingdom to the North Atlantic Council. The Committee met again in Paris on 7th November when it discussed and adopted the present report.

The Committee and the Rapporteur express their thanks to the Ministers, officials and senior officers who addressed it and replied to questions. The views expressed in the report, unless expressly otherwise attributed, are those of the Committee.

Note préliminaire

Au cours de la préparation du présent rapport, votre rapporteur a rencontré les personnalités suivantes :

Genève, Commissions spécialisées de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe

Lundi 29 octobre 1973

S. Exc. M. T.A.K. Elliott, CMG, Ambassadeur, Chef de la Délégation de Grande-Bretagne; M. Peter Maxey, Conseiller, Adjoint du Chef de la Délégation ;

S. Exc. M. Stojakovic, Ambassadeur, Adjoint du Chef de la Délégation de Yougoslavie ; et M. L. Acimovic, Directeur au Département des relations internationales, Institut des affaires politiques et économiques internationales ;

Mardi 30 octobre 1973

M. J. Chazelle, Ministre plénipotentiaire, Délégation de la France ;

M. R. W. Drexler, Conseiller ; M. W. E. Jenkins, Conseiller ; M. J. J. Maresca, Conseiller, Délégation des Etats-Unis d'Amérique ;

S. Exc. M. T. Matusek, Ambassadeur, Délégation de la Hongrie ;

M. R. Neagu, Conseiller, Adjoint du Chef de la Délégation de la Roumanie.

La commission s'est réunie à Bruxelles les 15 et 16 octobre 1973 et elle a entendu, à cette occasion, des exposés de S. Exc. M. de Tricornot de Rose, Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique nord ; du Général Johannes Steinhoff, Président du Comité militaire de l'O.T.A.N. ; du Général von zur Gathen, Directeur adjoint, Plans et Politique, et de membres de l'état-major international de l'O.T.A.N. ; et de S. Exc. Sir Edward Peck, KCMG, Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Atlantique nord. Elle s'est réunie de nouveau à Paris le 7 novembre pour discuter et adopter le présent rapport.

La commission et le rapporteur expriment leurs remerciements aux ministres, fonctionnaires et officiers supérieurs qui ont pris la parole devant elle et ont répondu à ses questions. Les opinions exprimées dans ce rapport, à moins de mention contraire, sont celles de la commission.

Draft Recommendation
on the state of European security — relations with the United States

The Assembly,

Aware that in Central Europe the Warsaw Pact powers have something like a two to one superiority in men, tanks and aircraft ; that the European defence efforts must be further improved while a proper basis for détente is pursued through negotiation ; and welcoming therefore the increase in recent years in the German, French and British defence budgets ;

Aware that a broad balance of military force between the NATO and the Warsaw Pact countries can be assumed to exist only when all allied weapons and forces, strategic and tactical, nuclear and conventional, are treated as a part of the western deterrent ;

Concerned at the severe strains which the Middle East situation has imposed on relations between Europe and the United States in the framework of the North Atlantic Council ;

Reiterating its previous recommendation that any limitations on tactical nuclear warheads for delivery vehicles in the hands of forces assigned to NATO must be negotiated in the context of mutual and balanced force reductions where all countries concerned are represented, and must accordingly be excluded from discussion in the bilateral strategic arms limitation talks ;

Welcoming, on these necessary and realistic conditions, the prospects that now exist for a successful outcome to East-West negotiations on mutual and balanced force reductions ; on a conference on security and co-operation in Europe ; and on strategic arms limitation,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That it urge member governments :

1. To seek to improve arrangements for emergency consultation in the North Atlantic Council on all aspects of national policies which are of close concern to the Alliance as a whole ;
2. To seek to secure from the United States, in conjunction with any East-West agreement on mutual force reductions, a commitment concerning the strength of United States forces in Europe analogous to that given by the United Kingdom to its allies on the occasion of the modification of the Brussels Treaty as a necessary prerequisite for allied agreement as to its future strategy ;
3. To propose the establishment of a European nuclear committee to have the same relationship to the French and British nuclear forces as the NATO Nuclear Planning Committee now has to the United States nuclear forces.

Projet de recommandation

sur l'état de la sécurité européenne — Les relations avec les Etats-Unis

L'Assemblée,

Consciente de ce que les puissances du Pacte de Varsovie disposent en Europe centrale d'une supériorité d'environ deux contre un en ce qui concerne les effectifs, les chars et les avions, et que les pays d'Europe occidentale doivent poursuivre l'amélioration de leurs efforts de défense tout en recherchant, par la négociation, une base appropriée pour la détente, et se félicitant, en conséquence, de l'augmentation du budget de défense allemand, français et britannique au cours des dernières années ;

Consciente de ce que l'existence d'un équilibre général des forces militaires entre les pays de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie ne peut être envisagée que si toutes les armes et forces alliées, stratégiques et tactiques, nucléaires et classiques, sont considérées comme faisant partie de la force de dissuasion occidentale ;

Inquiète des graves tensions que la situation au Proche-Orient a fait subir aux relations entre l'Europe et les Etats-Unis dans le cadre du Conseil de l'Atlantique nord ;

Réitérant sa recommandation antérieure que toute limitation concernant les ogives nucléaires tactiques destinées aux vecteurs dont disposent les forces affectées à l'O.T.A.N. soit négociée dans le contexte des réductions mutuelles et équilibrées de forces où tous les pays intéressés sont représentés et soit, en conséquence, exclue des entretiens bilatéraux sur la limitation des armements stratégiques ;

Se félicitant, compte tenu de ces conditions nécessaires et réalistes, des perspectives de succès qu'offrent maintenant les négociations Est-Ouest sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces, la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et la limitation des armements stratégiques,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De prier instamment les gouvernements membres :

1. De chercher à améliorer, au sein du Conseil de l'Atlantique nord, la procédure de consultation d'urgence sur tous les aspects des politiques nationales qui préoccupent directement l'Alliance tout entière ;
2. De chercher à obtenir des Etats-Unis, en corrélation avec tout accord Est-Ouest sur des réductions mutuelles de forces, un engagement concernant le potentiel des forces américaines en Europe analogue à celui pris par le Royaume-Uni envers ses alliés à l'occasion de la modification du Traité de Bruxelles, considéré comme une condition préalable de tout accord interallié concernant la stratégie de l'avenir ;
3. De proposer la création d'un Comité nucléaire européen qui aurait, à l'égard des forces nucléaires française et britannique, les mêmes liens que ceux qui existent actuellement entre le Comité des plans nucléaires de l'O.T.A.N. et les forces nucléaires américaines.

Explanatory Memorandum*(submitted by Mr. Critchley, Rapporteur)*

1. No report on relations between Europe and the United States can be attempted without simultaneously reviewing progress in the conference on security and co-operation in Europe, the mutual force reduction talks, and the strategic arms limitation talks — which have opened a new chapter in East-West relations. The confrontation between the rival social systems, which has taken place since the end of the second world war, is the constant factor of international relations. The contestants now wish to make themselves more comfortable by achieving security at a lower level of forces, by making the nuclear arms race safer, and by arriving at agreement on such issues as trade and technology. The West is especially interested in the free movement of people and ideas, and the inviolability of frontiers. In short, there is a desire for “détente”.

2. Détente is open to several definitions. In French the word simply means “relaxation”; and does not imply the diminution of the pursuit of national interest. A leading Soviet theoretician, Mikhail Suslov, has given the following definition: “the end of military confrontation will merely concentrate the struggle between socialism and capitalism onto the economic, cultural and political fronts” — until the former’s inevitable triumph. The super powers will continue to maximise concepts of their own interest (which may well include the achievement of détente) and, by the same token, it is essential to identify the special interests of Europe itself.

3. What then are Soviet political objectives? The first is to maintain control over the Warsaw Pact area. The second is to limit the emergence of a united Europe. The third is to separate, in the long, if no longer in the short term, the United States from Europe. The fourth is to make permanent their ability to influence Western European policies. In short, their objective within Europe is the eventual translation of their immense military power into political pressure. The Russian eagle has two heads: it can only look in one direction at a time. Its quarrel with China may be responsible for a period of relative tranquility upon her western marches.

4. There is a traditional belief in Russia that there is a special rôle of pre-eminence which she ought to play in Europe by virtue of her size, and her economic and military power. War will not be feasible in Europe for as long as NATO remains in being, and the credibility of the American nuclear deterrent remains in Russian eyes, unimpaired; but “history” is on the side of the Soviet Union and it is clearly the view of the Soviet leaders that when opportunities present themselves — as in the October war in the Middle East, and the security of the Soviet Union is not at risk, history should be given a little help.

5. The policies of the United States are increasingly becoming a cause for concern to her allies in Europe. The United States seems less and less available in the process of leadership, and it is now the turn of Europe to worry about the steadfastness of her American ally. There is evidence of the “re-Americanisation” of United States foreign policy, a return, not to isolationism, but to nationalism. Europeans are posing the question “Is the United States too strong to need alliances?” The struggle between the Executive and the Legislature (the context into which we must place “Watergate”), revolves in great part around issues of foreign policy. Senator Fulbright has defined “alliance” as a device to permit the President to do something against the wishes of Congress.

6. The aspect of American foreign policy which impinges most closely upon Europe is the popular desire, which is given voice by the Senate, for the reduction, if not the withdrawal, of American forces in Europe and elsewhere. The British, if no one else, are negotiating force reductions at Vienna as a means of controlling the rate at which American forces are withdrawn from Europe. The crisis of accommodation between Europe and America, which is expressed in monetary and trade terms, has been aggravated not only by the Kissinger initiative (a new “Atlantic Charter”) but by the growth of commonly-held European foreign policies, in particular with regard to the Arab-Israeli conflict. The failure of the Americans to consult the NATO Council when their forces were placed upon alert in October, and the rebukes of Pres-

Exposé des motifs

(présenté par M. Critchley, rapporteur)

1. On ne peut tenter d'élaborer un rapport sur les relations entre l'Europe et les États-Unis sans passer également en revue les progrès enregistrés au cours des trois conférences — Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces et conversations sur la limitation des armements stratégiques — qui ont ouvert un nouveau chapitre dans les relations Est-Ouest. La confrontation des deux systèmes sociaux rivaux, qui se poursuit depuis la Deuxième guerre mondiale, est un facteur constant des relations internationales. Les concurrents veulent aujourd'hui parvenir à une certaine tranquillité en assurant la sécurité moyennant une réduction du niveau des forces armées, en rendant moins périlleuse la course aux armements nucléaires et en arrivant à un accord sur des questions telles que le commerce et les techniques. L'Ouest s'intéresse particulièrement à la libre circulation des personnes et des idées et à l'inviolabilité des frontières. En un mot, ils aspirent à la détente.

2. Celle-ci se prête à plusieurs définitions. En français, le terme signifie simplement le relâchement d'une tension et n'implique aucune renonciation à la défense des intérêts nationaux. Un théoricien soviétique éminent, M. Mikhaïl Souslov, a formulé, à ce propos, la thèse suivante : « La fin de la confrontation militaire n'aura pour effet que de concentrer la lutte entre socialisme et capitalisme sur les fronts économique, culturel et politique — jusqu'au triomphe inévitable du socialisme. » Les superpuissances continueront ainsi de mettre en avant leurs intérêts propres (dont la détente peut fort bien être un élément) ; il est donc essentiel de définir également les intérêts propres à l'Europe.

3. Quels sont donc les objectifs politiques de l'Union Soviétique ? Le premier est de maintenir son emprise sur les pays du Pacte de Varsovie ; le deuxième, de limiter le renforcement de l'Europe unie ; le troisième, de séparer — si l'on ne peut plus dire à court terme, du moins à long terme — les États-Unis de l'Europe ; le quatrième, d'avoir la possibilité permanente d'influencer les politiques de l'Europe occidentale. En somme, l'objectif de l'Union Soviétique en Europe est de convertir éventuellement en pression politique son immense puissance militaire. L'aigle russe a deux têtes, mais il ne peut regarder que dans une direction à la fois. Son diffé-

rend avec la Chine s'accompagnera peut-être d'une période de relative tranquillité sur ses marches occidentales.

4. Il est de tradition, en Russie, d'estimer que le pays a vocation à jouer un rôle prépondérant en Europe, en raison de sa superficie et de sa puissance économique et militaire. La guerre ne sera pas possible en Europe aussi longtemps qu'existera l'O.T.A.N., et la crédibilité de la force américaine de dissuasion nucléaire demeure intacte aux yeux des Russes. Mais l'« histoire » travaille pour l'Union Soviétique et il est clair, pour ses dirigeants, que lorsqu'une occasion se présente — comme lors de la guerre d'octobre au Proche-Orient — et que la sécurité de l'U.R.S.S. n'est pas menacée, il convient d'aider l'histoire.

5. La politique des États-Unis suscite de plus en plus d'inquiétude parmi leurs alliés européens. Ils semblent de moins en moins disponibles pour jouer un rôle directeur, et c'est maintenant au tour de l'Europe de s'inquiéter de la solidité de son allié américain. Il y a des signes de « ré-américanisation » de la politique étrangère des États-Unis, d'un retour, sinon à l'isolationnisme, du moins au nationalisme. Les Européens se demandent : « Les États-Unis sont-ils trop puissants pour avoir besoin d'alliés ? » Le conflit entre l'exécutif et le législatif (dans le cadre duquel il faut situer l'affaire du Watergate) tourne en grande partie autour de questions de politique étrangère. Le sénateur Fulbright a défini l'« Alliance » comme un dispositif permettant au Président d'agir contre les vœux du Congrès.

6. L'aspect de la politique étrangère américaine qui heurte le plus les Européens est le désir populaire, exprimé par le Sénat, de voir réduire sinon retirer les forces américaines stationnées notamment en Europe. Les Britanniques, tout au moins, voient dans les négociations de Vienne sur les réductions des forces un moyen de tempérer le rythme du retrait des forces américaines d'Europe. La crise d'ajustement entre l'Europe et les États-Unis, qui se traduit en termes monétaires et commerciaux, a été aggravée non seulement par l'initiative de M. Kissinger (pour une nouvelle charte de l'Atlantique) mais par le développement d'une politique étrangère européenne commune, touchant en particulier le conflit israélo-arabe. Le fait que les Américains n'aient pas consulté le Conseil de l'O.T.A.N. quand leurs forces armées ont été mises en état

ident Nixon, Dr. Kissinger and/or Mr. Schlesinger to the Europeans for their lack of co-operation have made West-West relationships more difficult at a time when the West is negotiating with the East in three different conferences.

7. Of these three conferences the most important is SALT II — in which the Europeans do not participate. The most dangerous is the talks on mutual force reductions. The most interesting, and the most publicised, is the conference on European security and co-operation which is under way in its second stage in Geneva. The agenda has three headings from which twelve sub-committees are derived. The three headings can be divided as follows: politico-military, which includes a declaration of principles, to be agreed, and the question of confidence-building measures; economic matters, human contacts and cultural exchanges. The CSCE raises the fascinating question of the rectitude, and indeed the realism, of the West attempting to use its foreign policy to bring about internal changes within the Soviet régime.

8. What do the Russians want from the conference? It is clearly not the sort of conference they originally favoured. They wish to encourage the illusion of détente, and to reach agreements with the West, paper-links which like Christmas decorations are designed to make things look better than they are, "obligations" to be enforced later. They want to see permanent machinery established (the "standing organ"), and to reach agreements on economic matters which could lead to trade negotiations from which they would derive, in terms of access to western trade and technology, considerable advantage. They would like a swift conclusion to the proceedings, an end marked by the publication of a grand declaration of principles governing détente. They wish to avoid the embarrassment that could result from western and neutral pressures to democratise their system.

9. What then will be the results? The Russians are more likely to agree to the notification of manoeuvres in advance (a month?), and the presence at some of them at least of observers. The problem of the extent of Russian territory to be covered will not be easy to resolve. Notification of troop movements — in which the West

is more interested (as is Yugoslavia, amongst the neutrals) is still a more distant prospect. There may be some economic agreements, but they would be the basis for further negotiations. The Russians would like to see an end to quota restrictions and to benefit from most-favoured-nation clauses; in return the West is pressing for a revised rate of exchange, and for greater access for businessmen. Some progress might be made on "industrial co-operation" with the countries of Eastern Europe.

10. Western objectives include: the acceptance of an approach to détente based on practical improvements in specific areas; and secondly to encourage the lowering of barriers within Europe by developing co-operation in its various aspects, and particularly by promoting the freer movement of people, ideas and information. We also have more defensive aims: to maintain western unity in general and the movement towards West European integration in particular; and to maintain a realistic atmosphere, free from illusions, in which people could clearly see the prospects before them without undue optimism or equally undue pessimism.

11. A bonus for the West has been the success with which a common position has been evolved both amongst the "Nine", and then the "Fifteen". The West certainly showed at the preparatory talks that they were better prepared than anyone else. A common position is not easy to reach, but the allies were rarely surprised. It was in this way that French ideas about cultural exchanges, German ideas about economic co-operation, Danish ideas about freer movement of people, British ideas about military confidence-building measures, were meshed into a common position. In a strange way preparation to confer has acted as a very real substitute for western integration — for which progress has been lacking elsewhere.

12. On the third committee — human contacts — the West should take care not to pitch its expectations too high. It would be an advantage were the Russians to stop jamming our broadcasts. (As they have done since 9th September 1973, but they are continuing to jam Radio Liberty.) An exchange of newspapers and perio-

d'alerte au mois d'octobre, et les reproches adressés par le Président Nixon, M. Kissinger ou M. Schlesinger aux Européens pour leur manque de coopération, ont rendu les rapports Ouest-Ouest plus difficiles au moment où l'Occident se trouve en négociation avec l'Est dans trois conférences différentes.

7. La plus importante de ces trois conférences est SALT II, à laquelle les Européens ne participent pas. La plus dangereuse porte sur les réductions mutuelles de forces. La plus intéressante, et celle dont on parle le plus, est la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, dont la seconde phase s'est ouverte à Genève. Son calendrier comprend trois rubriques qui ont entraîné la création de douze commissions. Ces trois rubriques peuvent se définir comme suit : questions politico-militaires, comprenant une déclaration de principe sur laquelle l'accord reste à réaliser, et la question des mesures destinées à établir la confiance ; questions économiques ; rapports humains et échanges culturels. La C.S.C.E. soulève la question passionnante de savoir s'il est légitime, voire réaliste, pour l'Occident, de tenter d'utiliser sa politique étrangère pour provoquer une évolution interne du régime soviétique.

8. Qu'attendent les Russes de la conférence ? De toute évidence, il ne s'agit pas du type de conférence qu'ils avaient d'abord souhaité. Ils veulent encourager l'illusion de la détente et nouer avec l'Occident des « liens de papier » qui, comme les décorations de Noël sont destinées à faire paraître les choses plus belles qu'elles ne sont, les « obligations » devant entrer en vigueur ultérieurement. Ils souhaitent l'établissement d'un mécanisme permanent (l'« organe permanent ») et la conclusion d'accords économiques susceptibles de mener à des négociations commerciales dont ils pourraient tirer des avantages considérables par l'accès au commerce et aux techniques occidentales. Ils souhaitent une conclusion rapide des débats, marquée par la publication d'une déclaration solennelle des principes qui régissent la détente. Ils veulent éviter la position embarrassante où les placerait une pression des Occidentaux et des neutres visant à provoquer une démocratisation de leur régime.

9. Quels seront donc les résultats ? Il est probable que les Russes accepteront l'idée d'une notification préalable des manœuvres (un mois ?) et la présence d'observateurs au moins à certaines d'entre elles. Le problème de l'étendue de territoire russe à couvrir ne sera pas facile à résoudre. La notification des mouvements de

troupes — il intéresse davantage l'Ouest (et parmi les neutres, la Yougoslavie) — est une perspective encore plus lointaine. Certains accords économiques seront peut-être conclus, mais ils devront être la base d'autres négociations. Les Russes voudraient voir mettre fin au contingentement et bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée. En retour, l'Ouest réclame une révision du taux de change et de plus grandes facilités d'accès pour les hommes d'affaires. Un certain progrès peut être envisagé en matière de « coopération industrielle » avec les pays d'Europe orientale.

10. Les objectifs occidentaux comprennent l'acceptation d'une conception de la détente fondée sur des améliorations pratiques dans des domaines déterminés, ainsi que l'atténuation des divisions en Europe grâce au développement de la coopération sous ses différentes formes, en encourageant notamment une plus grande liberté de circulation des personnes, des idées et de l'information. Nous avons également des buts plus défensifs : maintien de l'unité occidentale en général, et progrès vers une intégration de l'Europe occidentale en particulier, maintien d'un climat réaliste, libéré de toute illusion, dans lequel nous pouvons voir clairement les perspectives qui s'ouvrent à nous sans optimisme ni pessimisme injustifié.

11. Les pays de l'Ouest ont pu se féliciter du succès obtenu dans la définition d'une attitude commune des Neuf, puis des Quinze. Ils ont certainement montré, au cours des conversations préliminaires qu'ils étaient mieux préparés que quiconque. Il n'est pas facile d'adopter une position commune, mais les alliés ont rarement été surpris par l'événement. C'est ainsi que les idées françaises sur les échanges culturels, les idées allemandes sur la coopération économique, les idées danoises sur la liberté de circulation des personnes, et les idées britanniques sur les mesures militaires destinées à établir la confiance, se sont fondues en une position commune. Assez curieusement, les préparatifs de la conférence ont agi comme un véritable succédané de l'intégration occidentale dont les progrès ont laissé à désirer dans d'autres domaines.

12. Dans la troisième commission — rapports humains — l'Ouest doit prendre garde de ne pas placer ses espoirs trop haut. Ce serait, certes, un avantage que les Russes cessent de brouiller nos émissions (comme ils le font depuis le 9 septembre 1973, mais ils continuent pour ce qui touche à Radio-Liberté). L'échange de journaux et

dicals (difficult to manage and to oversee) would be to the good. The freer movement of people would be a very great gain indeed. But in a very real sense western proposals are not just negotiating demands, they are questions about where the Soviet Union is going. If Russia were to show no interest in force reductions then we would be entitled to assume that her intentions are not pacific. If she denies human rights to her own citizens then it must be assumed that she would deny them to the citizens of other countries. If scientific contacts are marred by malpractice, as in psychiatry, then there will be limits to co-operation. If economic information is lacking then who will risk his money? If the Soviet political processes remain secret, then they will remain unpredictable, and confidence will be lacking. Soviet agreement to some, if not all, the western proposals about human contacts would not mean liberal democracy in Russia, but it would serve as a token of a Soviet desire to pay more than lip-service to human rights.

13. The talks on mutual force reductions will provide, despite NATO sponsorship, a much more difficult forum for the Alliance. France is refusing to attend. The United States looks upon the negotiations primarily as a device for combating congressional pressures for the unilateral reduction of American forces. Britain is concerned to maintain the solidarity of the Alliance. Germany is looking for reductions of her own armed forces: so, too, are the smaller NATO powers. The Russians are attending, in part because they had little choice (western attendance at the CSCE was made dependent upon Russian interest in force reductions), and also because they too might wish to control the rate at which American forces withdraw. And, most attractive of all, Soviet participation will give her direct influence upon Alliance relations, a legitimate say in the defence matters of Western Europe, to say nothing of a continuing justification for staying in Eastern Europe.

14. What can the West hope to achieve by force reductions? We shall not save any money. Protracted negotiations might give the Alliance time

to increase its own forces, qualitatively at least, before the Americans withdrew. It is in this spirit that the British Government has recently announced increases in defence expenditure: an example that appears unlikely to gain imitators. The objective of the talks is to win Soviet concessions in return for a partial, but inevitable, American withdrawal: were they to be forthcoming, they would possibly be followed by unilateral Western European reductions to which the East would not find it in its interest to respond. Congressional pressures for withdrawal press acutely upon the European neurosis: the fear of abandonment by the United States. Thus Europe will find herself an accessory to the apparent weakening of the Alliance upon which she depends for her security, and *could* be further committed to consequent reductions of her own armed forces as a consequence of internal political pressures — a reduction which would encourage those who already equate détente with security.

15. The West must stay tuned to the inevitable political effects of a reduction of allied forces. From the European point of view it would be desirable to divide the talks into two phases: the first, which might last two years — with a period to test the workings of any verification agreement or restraints — which would concentrate exclusively upon the reduction of American and Russian forces; the second phase would focus on European forces stationed in Germany, and elsewhere. The Germans, who wish to see a reduction in the front line forces of their army, should be persuaded to this schedule. Linkage between the two phases should be tenuous. The western objective would be to achieve a "common ceiling": that is to approach a rough equality of forces within the NATO guidelines area.

16. The balance will not be restricted to numbers of men. The comparative value of different weapons systems must be determined, a calculation of extreme complexity in which like will not be compared with like (e.g. how many tanks equal how many tactical nuclear weapons or aircraft?). In the short term, the Americans are likely to show patience, but in the longer, the President may be tempted to cut the knot, for an eventual reduction of up to 20% in force levels is the likely target of some congressional opinion.

de périodiques (qui est difficile à réaliser et à surveiller) serait également souhaitable. Une circulation plus libre des personnes serait certainement un très gros progrès. Mais, dans un sens très réel, les propositions occidentales ne sont pas simplement des demandes de négociation, mais des questions sur l'orientation de l'Union Soviétique. Si la Russie ne manifestait aucun intérêt pour les réductions de forces, nous serions fondés à en conclure que ses intentions ne sont pas pacifiques. Si elle dénie les droits fondamentaux à ses propres citoyens, il faut en inférer qu'elle les refuserait également aux ressortissants d'autres pays. Si les rapports scientifiques sont, comme en psychiatrie, gâchés par de mauvaises pratiques, on sait que la coopération sera limitée. Si l'information économique fait défaut, qui risquera son argent ? Si l'activité politique soviétique demeure secrète, elle restera par là-même imprévisible et ne suscitera pas la confiance. L'accord soviétique, sinon sur toutes, du moins sur certaines des propositions occidentales relatives aux rapports humains, ne signifierait pas l'avènement de la démocratie libérale en Russie, mais constituerait un gage du désir soviétique de respecter les droits de l'homme autrement qu'en paroles.

13. Les conversations sur les réductions mutuelles de forces constitueront pour l'Alliance, en dépit du patronage de l'O.T.A.N., une tribune beaucoup plus difficile. La France refuse d'y participer. Les Etats-Unis envisagent essentiellement ces négociations comme un moyen de lutter contre les pressions du Congrès pour une réduction unilatérale des forces américaines. La Grande-Bretagne se préoccupe du maintien de la solidarité de l'Alliance. L'Allemagne cherche à réduire ses forces armées ; il en est de même des petits pays membres de l'O.T.A.N. Les Russes prennent part à ces conversations, d'une part, parce qu'ils n'avaient guère le choix (l'intérêt de l'U.R.S.S. pour les réductions de forces étant une condition de la participation occidentale à la C.S.C.E.), et, d'autre part, parce qu'ils souhaitent peut-être, eux aussi, contrôler le rythme de retrait des forces américaines. Mais ce qui intéresse le plus les Soviétiques, c'est que leur participation leur vaudra d'avoir une influence directe sur les relations au sein de l'Alliance, d'avoir légitimement leur mot à dire sur les questions de défense de l'Europe occidentale, et justifiera naturellement la prolongation de leur séjour en Europe orientale.

14. Que peut attendre l'Ouest des réductions de forces ? Nous n'en retirerons aucun avantage sur le plan financier. De longues négociations don-

neront peut-être à l'Alliance le temps d'accroître ses propres forces, au moins qualitativement, avant le retrait des Américains. C'est dans cet esprit que le gouvernement britannique a récemment annoncé un accroissement des dépenses militaires. Mais l'exemple ne semble pas devoir être suivi. Les pourparlers ont pour but d'obtenir des concessions soviétiques en échange d'un retrait américain partiel mais inévitable : si elles se concrétisaient, elles seraient peut-être suivies de réductions unilatérales en Europe occidentale, auxquelles l'Est n'estimerait pas de son intérêt de répondre. Les pressions du Congrès en faveur d'un retrait aggravent encore la hantise européenne : l'abandon par les Etats-Unis. Ainsi l'Europe se trouverait-elle complice de l'affaiblissement apparent de l'Alliance dont elle dépend pour sa sécurité, et elle pourrait, en outre, se voir contrainte à réduire ses propres forces par suite de pressions politiques internes — réductions qui encourageraient ceux qui assument déjà détente et sécurité.

15. L'Ouest doit se tenir prêt aux inévitables conséquences politiques d'une réduction des forces armées. Du point de vue européen, il serait souhaitable de partager les conversations en deux phases : la première, qui pourrait durer deux ans — plus une période consacrée à mettre à l'épreuve le fonctionnement de tout accord de vérification ou des restrictions — se limiterait aux forces américaines et russes ; la seconde intéresserait les forces européennes stationnées en Allemagne et ailleurs. Il faudrait persuader les Allemands — qui souhaitent une réduction de leurs propres forces de première ligne — d'accepter ce calendrier. Il ne devrait y avoir qu'un lien tenu entre les deux phases. L'objectif occidental serait d'aboutir à un « plafond commun », c'est-à-dire de parvenir grosso modo à une égalité des forces dans la zone définie par les lignes directrices de l'O.T.A.N.

16. L'équilibre ne se limitera pas aux effectifs. Il faudra déterminer la valeur relative des différents systèmes d'armes, ce qui suppose des calculs extrêmement compliqués, où entreraient des éléments difficilement comparables (par exemple, à combien de chars équivalent tant d'armes nucléaires tactiques ou tant d'avions ?). Il est probable que les Américains se montreront patients à court terme, mais à plus long terme, le Président sera peut-être tenté de trancher le nœud gordien, car une réduction pouvant atteindre 20 % des forces semble être l'objectif ultime d'une partie du Congrès.

17. The disadvantages of mutual force reductions are as follows: the Alliance will negotiate with the East at a time of growing uncertainty, uncertainty about the value of the nuclear guarantee, uncertainty about the course of East-West negotiations, and uncertainty about further progress towards integration in Europe. The advantage of mutual force reductions is that it would at least provide a measuring rod whereby the withdrawal of American forces could be controlled at a rate that would take account of European anxieties, and would codify in an international agreement the level of United States forces in Europe. Burden-sharing alone might easily come to be considered by Congress as inadequate: Russian reductions would at least provide an objective test.

18. The Western European interest must be to limit reductions in Central Europe first to the forces of the super powers, secondly to European forces, whether stationed or indigenous. Consideration ought to be given to obtaining from the United States a commitment analogous to that given by Britain on the occasion of the modification of the Brussels Treaty in 1954.

19. We must move cautiously, for reductions in force levels are not an end in themselves: the object of the mutual force reductions negotiations is the enhancement of allied security. Force reductions pose questions to which there are no easy answers. What will be the effect of allied reductions upon the "forward strategy"? It will be neither credible nor practicable to return to the strategy of the nuclear "trip-wire". Can Germany be defended from the Rhine? If some American withdrawals are inevitable, then Western Europe should urge upon the United States changes which would improve the reinforcement, supply, and deployment capacity of its armies. And Western Europe must look to the quality of its own contribution.

20. The Watergate affair must weaken the capacity of the American Administration to conduct its foreign policy free from protectionist pressures. The Mansfield amendment will be introduced into the Senate at frequent intervals. There is a distinct change of mood in the United States. The trauma of defeat over Vietnam, the decline in value of the dollar, the recovery of Japan, and the prolonged difficulties over the United States balance of payments are combining to cause a crisis of confidence. The resig-

nation of Spiro Agnew, and the reality of a President-at-bay have combined to deepen a mood which could imperil Europe. Many Americans believe that Europe is either too mean or too lazy to defend herself, and that American forces ought not to be overseas 25 years after the end of the war. Others claim that the cold war, if it ever existed, is over, and cite in evidence the Nixon-Brezhnev accords of June 1973.

21. The third, and possibly the most important, of the three international conferences is the second round of the strategic arms limitation talks at Geneva. It is a conference between the super powers, whose allies have not received invitations to attend. Its purpose is to reach agreement on the control of offensive missile systems. SALT I which froze the number of offensive missiles and limited the number of defensive ones — an agreement that amounted to a Russian-American non-aggression pact, was welcomed in Europe. The limits placed on anti-ballistic missile systems enhanced the "credibility" of the British and French deterrents. But SALT II will pose problems for Europe.

22. One part of the visible presence of the American nuclear guarantee to Europe is the United States air force squadrons which, with dual capacity, are stationed in bases in Europe. They provide much of the counter-weight to the seven hundred or more Soviet missiles that are aimed at cities in Europe. The Russians seek limitations to what they call "forward-based systems", (that is tactical weapons systems capable of reaching the soil of "Holy Russia"). They may also seek to prevent the exchange of information on nuclear matters between America and her allies, and place a ban on the transference of weapons systems (e.g. Poseidon in place of Polaris).

23. Europe is still defended by the threat of the first use of nuclear weapons. As a strategy this cannot be expected to last indefinitely, but at SALT II, as elsewhere, the Europeans are being asked questions about their defences which we would rather not have answered. The withdrawal of American forces must reduce the number of American "hostages" in Europe: those whose presence from the start of hostilities would ensure America's involvement. A reduction of American nuclear weapons in Europe threatens to place an additional constraint on the

17. L'inconvénient des réductions mutuelles de forces est que l'Alliance négociera avec l'Est en une période d'incertitude croissante, incertitude quant à la valeur de la garantie nucléaire, quant à l'évolution des relations Est-Ouest, quant aux progrès éventuels de l'intégration européenne. Elle présente, en revanche, l'avantage de fournir au moins le moyen de limiter le retrait des forces américaines à un rythme tenant compte des inquiétudes européennes, et de consigner dans un accord international le niveau des forces des Etats-Unis en Europe. Le Congrès pourrait fort bien en arriver à considérer la seule répartition des charges comme peu satisfaisante : les réductions russes constitueraient au moins, sur ce point, un critère objectif.

18. L'intérêt de l'Europe occidentale est de limiter les réductions dans le Centre-Europe, d'abord aux forces des superpuissances, ensuite aux forces européennes, qu'elles soient stationnées dans la région ou qu'elles soient nationales. Il faudrait tenter d'obtenir des Etats-Unis un engagement analogue à celui qu'a pris la Grande-Bretagne lors de la modification du Traité de Bruxelles en 1954.

19. Nous devons avancer prudemment, car la réduction des niveaux de forces n'est pas une fin en soi : les négociations sur les réductions mutuelles de forces ont pour objet de renforcer la sécurité alliée. Les réductions de forces posent des questions auxquelles il n'est pas facile de répondre. Quel sera l'effet des réductions, de la part des alliés, sur la « stratégie en avant » ? Il ne sera ni crédible ni praticable d'en revenir à la stratégie du « signal d'alarme » nucléaire. L'Allemagne peut-elle être défendue sur le Rhin ? Si certains retraits américains sont inévitables, l'Europe occidentale doit demander aux Etats-Unis des modifications de nature à améliorer les capacités de renforcement, d'approvisionnement et de déploiement de leurs armées. Et l'Europe occidentale doit veiller également à la qualité de sa propre contribution.

20. L'affaire du Watergate ne peut qu'affaiblir la capacité du gouvernement américain de soustraire sa politique étrangère aux pressions protectionnistes. L'amendement Mansfield reviendra fréquemment au Sénat. On peut noter aux Etats-Unis un changement d'attitude très net. Le traumatisme de la défaite au Vietnam, la baisse du dollar, le redressement du Japon et les difficultés prolongées de la balance américaine des paiements se conjuguent pour créer une crise de confiance. La démission de M. Spiro Agnew et la

situation d'un Président aux abois contribuent à alourdir un climat qui pourrait mettre l'Europe en danger. Nombre d'Américains pensent que l'Europe est trop mesquine ou trop paresseuse pour se défendre elle-même, et qu'il ne devrait plus y avoir de forces américaines outre-mer vingt-cinq ans après la fin de la guerre. D'autres remarquent que la guerre froide, si tant est qu'elle ait existé, est terminée, et n'en veulent pour preuve que les accords Nixon-Brejnev de juin 1973.

21. La troisième, et peut-être la plus importante, des trois conférences internationales est la seconde phase des conversations sur la limitation des armements stratégiques qui se tient à Genève. C'est une négociation entre les superpuissances, à laquelle leurs alliés n'ont pas été conviés. Elle a pour objet la recherche d'un accord sur le contrôle des systèmes de missiles offensifs. SALT I, qui a « gelé » le nombre des missiles offensifs et limité le nombre des missiles défensifs — ce qui équivalait à un pacte russo-américain de non-agression — a été bien accueilli en Europe. La limitation des systèmes de missiles antibalistiques a augmenté la crédibilité des forces de dissuasion britannique et française. Mais SALT II posera des problèmes à l'Europe.

22. L'un des aspects tangibles de la garantie nucléaire américaine en Europe, c'est le stationnement, sur des bases européennes, d'escadrons — à double capacité — de l'armée de l'air des Etats-Unis qui rétablissent dans une large mesure l'équilibre, face aux 700 missiles soviétiques — peut-être davantage — pointés sur des villes d'Europe. Les Russes visent à obtenir une limitation de ce qu'ils appellent les « systèmes à base avancée », (c'est-à-dire des armes tactiques capables d'atteindre le territoire de la « Sainte Russie »). Ils cherchent peut-être aussi à empêcher l'échange d'informations en matière nucléaire entre les Etats-Unis et leurs alliés, et à interdire le transfert de systèmes d'armes (par exemple, l'adoption des Poseidon pour remplacer les Polaris).

23. L'Europe est encore défendue par la menace du recours initial à l'arme nucléaire. Il ne faut pas compter que cette stratégie durera indéfiniment ; à SALT II, comme ailleurs, les Européens se voient poser des questions au sujet de leurs défenses, auxquelles nous préférierions ne pas voir répondre. Le retrait des forces américaines réduira forcément le nombre d'« otages » américains en Europe, ceux-là même dont la présence dès l'ouverture des hostilités assurerait l'engagement des Etats-Unis. Une réduction des armes nucléaires américaines sur notre continent me-

defence of Europe. SALT II will reveal publicly the private gap that already exists between the two American nuclear strategies: the mutual assured destruction capability of Minuteman, Polaris/Poseidon which deters by the menace of genocide — on second strike; and the disarming capability, on first strike, of her nuclear forces in Europe whose purpose is to attack the Russian capacity to wage war of any kind. If two such strategies were seen to be incompatible, what then would be the lessons for Europe?

24. Deterrence is thus based upon the caution induced in an adversary by the uncertainty of response. The forward-based systems are part of the escalatory mechanism that helps to make the American security commitment credible to an opponent. If the forward-based systems were included in a SALT II agreement on the terms desired by Russia, one of the effects would be to decouple Europe from America in terms of defence. There would be a gap in the linkage between the various stages of allied response, i.e. conventional, tactical nuclear, nuclear interdiction (forward-based systems), and strategic nuclear response.

25. A European nuclear deterrent on a scale that would give Europe the option of independence would be impossible to achieve. There is not the political will to do so. Europe would have to build a nuclear force roughly equivalent to that of the super powers. It would take too long, and prove too expensive. Even were it practicable, the control arrangement of such a force would require a political authority capable of deciding on its use on behalf of Europe. What is possible however, by the late 1970s, is the co-ordination of the British and French nuclear forces and some arrangements for the joint operation of strategic weapons. This might become more desirable if the Europeans perceive a diminishing American interest in the defence of Europe, and if such Anglo-French co-operation is supported by a wider base, such as a European nuclear committee, along the lines of NATO's Nuclear Planning Group. In such circumstances the United States might wish to help an Anglo-French nuclear force with technology, somewhat as it has been assisting Britain alone.

26. The United States should adopt a policy of nuclear equality in dealing with Britain and

France. Both are nuclear powers, and both are partners in the Community. The United States might announce that it is prepared to offer assistance to the two countries on an equal basis, and that it hopes for something in return. The nuclear forces of both countries would remain fully independent — nationally owned and controlled, but their targeting plans would be co-ordinated with the United States through the SHAPE nuclear planning team attached to the United States joint strategic target planning staff. (For the British and French a second and third set of national targets could be programmed into the computers.)

27. For Europe it is not only the East that is a source of anxiety. Super power bilateralism, as demonstrated this autumn in the Middle East, could impose a great strain upon European-American relations. The Committee particularly regrets the disagreements resulting from the Middle East conflict, which the Americans have seen in terms of an East-West confrontation, that have divided in public the United States from its NATO allies. In the Security Council, France abstained on the American amendment to the United Nations emergency force resolution which excluded forces of the permanent members, while a British spokesman regretted the amendment — it was known that both countries were prepared to contribute towards an emergency force. On 25th October Germany had finally forbidden the loading of United States military equipment on to Israeli freighters in German ports. Other countries tried to ban overflights, or staging facilities for United States airlifts, that ran counter to the politics of the governments concerned. There was widespread, if private, condemnation of President Nixon's decision to place United States forces on a stage 3 alert, which was interpreted mostly as a response to domestic pressures on the President. Significantly, the Soviet Union for the first time drew the attention of its own public in this connection to President Nixon's internal difficulties in quoting both in Tass messages, and in Pravda, James Reston's column in the New York Times to the effect that the United States Administration needed "a crisis a day to shield itself from criticism at home". The United States in turn criticised adversely its European allies for failing to support its Middle East policy during the crisis, and Mr. Schlesinger, the Secretary for Defence, went as far as to suggest that the United States would have to review its defence

nace de créer une difficulté supplémentaire pour la défense de l'Europe. SALT II exposera au grand jour le décalage déjà reconnu officieusement entre les deux stratégies nucléaires américaines : la capacité de destruction mutuelle garantie des Minuteman et des Polaris-Poseidon, qui dissuade par la menace d'une riposte équivalant à un génocide ; et la capacité de « désarmer » l'adversaire, dès l'intervention initiale, des forces nucléaires américaines en Europe, dont l'objectif est d'atteindre le potentiel de guerre soviétique, de quelque nature qu'il soit. Si ces deux stratégies se révélaient incompatibles, quels enseignements l'Europe devrait-elle en tirer ?

24. La dissuasion se fonde donc sur la prudence inspirée à l'adversaire par l'incertitude de la riposte. Les systèmes à base avancée font partie du mécanisme d'escalade qui contribue à rendre crédible, pour l'adversaire, l'engagement américain en matière de sécurité. L'inclusion des systèmes à base avancée dans un accord SALT II aux conditions souhaitées par la Russie aurait pour conséquence de « découpler » l'Europe des Etats-Unis en matière de défense. Il y aurait une brèche dans le dispositif qui unit les divers niveaux de riposte — classique, nucléaire tactique, nucléaire d'interdiction (systèmes à base avancée), et riposte nucléaire stratégique.

25. Il est impossible de réaliser une force de dissuasion nucléaire européenne sur une échelle telle qu'elle permette à l'Europe de choisir l'indépendance. La volonté politique de le faire n'existe pas. L'Europe devrait édifier une force nucléaire à peu près équivalente à celle des superpuissances, ce qui serait trop long et trop coûteux. Même si cela était faisable, le contrôle d'une telle force exigerait une autorité politique capable d'en décider l'emploi au nom de l'Europe. Ce qui sera possible, toutefois, vers la fin des années 1970, c'est la coordination des forces nucléaires britannique et française, et une entente sur la mise en œuvre commune des armes stratégiques. Cela pourrait se révéler plus souhaitable encore si les Européens constatent une diminution de l'intérêt des Etats-Unis pour la défense de l'Europe, et si la coopération franco-anglaise peut s'appuyer sur une base plus large assurée par exemple par un Comité nucléaire européen analogue au Comité des plans nucléaires de l'O.T.A.N. Les Etats-Unis pourraient alors souhaiter aider techniquement une force nucléaire franco-anglaise, un peu comme ils l'ont fait pour la seule force britannique.

26. Les Etats-Unis devraient adopter, à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne, une poli-

tique d'égalité nucléaire. Les deux pays sont à la fois des puissances nucléaires et des partenaires de la Communauté. Les Etats-Unis pourraient se déclarer disposés à leur prêter assistance sur un pied d'égalité, en espérant obtenir quelque chose en échange. Les forces nucléaires des deux pays resteraient des entités pleinement indépendantes placées sous le seul contrôle national, mais la planification de leurs objectifs serait coordonnée avec celle des Etats-Unis par l'intermédiaire du groupe de planification du SHAPE travaillant auprès du Groupe mixte américain de planification stratégique des objectifs. (Pour les Français et les Anglais, une deuxième et une troisième séries d'objectifs nationaux pourraient être programmées par ordinateur).

27. L'Est n'est pas la seule source d'inquiétude de l'Europe. Le tête-à-tête des superpuissances, comme on l'a vu cet automne au Proche-Orient, pourrait tendre gravement les relations entre Européens et Américains. La commission regrette tout particulièrement les désaccords qui, à propos du conflit du Proche-Orient — que les Américains ont considéré comme un aspect de l'affrontement Est-Ouest — ont divisé publiquement les Etats-Unis et leurs alliés de l'O.T.A.N. Au Conseil de sécurité, la France s'est abstenue de voter sur l'amendement américain à la résolution sur la Force d'urgence des Nations Unies, qui excluait les forces des membres permanents, tandis qu'un porte-parole britannique regrettait cet amendement : on savait que les deux pays étaient prêts à participer à la force d'urgence. Le 25 octobre, l'Allemagne a finalement interdit le chargement, dans ses ports, de matériel militaire américain sur des cargos israéliens. D'autres pays ont tenté d'interdire le survol de leur territoire ou l'octroi de facilités d'escale pour les ponts aériens américains, l'un et l'autre contraires à la politique des gouvernements intéressés. Beaucoup ont condamné en privé la décision du Président Nixon de mettre les forces américaines en état d'alerte (niveau III), qui a été interprétée surtout comme une réponse aux pressions internes dont faisait l'objet le Président. Il est significatif à cet égard que l'Union Soviétique ait, pour la première fois, attiré l'attention de sa propre opinion publique sur les difficultés internes du Président Nixon en reprenant tant dans les communiqués de l'agence Tass que dans la Pravda, l'éditorial de James Reston, dans le *New York Times*, où l'auteur disait que le gouvernement américain avait « besoin d'une crise par jour pour se mettre à l'abri des critiques sur le plan intérieur ». Les Etats-Unis, de leur côté, ont critiqué sévèrement leurs alliés euro-

installations in Germany. Mr Scheel, in a television interview, replied "we in the Alliance have got to come to some understanding as to how partners behave to each other when there is a conflict in another part of the world. Even in the circumstances of the Middle East, where NATO was not involved in the conflict, consultation in the Alliance was necessary".

28. The re-Americanisation of United States foreign policy could present Europe with two alternative policies: to rearm — however modestly; or to acquiesce. This latter course could happen of its own accord. Western societies have become pacifist in outlook, in contrast to the Victorian attitude to force which appears to be a characteristic of the East. Public opinion in the West tends to equate détente with security. Give that idea time to put down roots, and it is possible that in a decade the drive towards European unity will have faltered, that communist parties will share power in two major European countries, and that there will have taken place a measure of European unilateral nuclear disarmament. The "re-Americanisation" of America could have its counterpart in the "Finlandisation" of Europe.

29. How likely is Europe to rearm, to compensate, in as much as it is possible to do so, for American indifference? What Europe should do is clear: she should improve the quality of her forces, and strive for the adoption of new weapons technologies that would enhance their defensive nature. A "chequer-board" defence-in-depth might supplement the existing strategy of a forward defence in Central Europe. The British and French nuclear forces will continue, and in time be replaced by new weapons systems. Whether Europe will rearm is problematical: pressures for a reduction of her forces, which will be most strong during the second phase of the force reduction talks, will be hard to resist. Any precipitate American disengagement is more likely to discourage rather than encourage the European will to self-defence.

30. It is always dangerous to postulate clearly-cut courses of action. The choice may rest between rearmament and acquiescence; but, on the other hand, a European failure of will may oblige us to rely upon the size of the United States investment in Europe to sharpen American interest in maintaining a global balance of power.

31. Europe is obliged to share her continent with a super power. It was to achieve counterweight that Europe has, since the end of the war, actively sought to retain her place within the American sphere of influence. An arrangement that has had the added attraction of geography: our protector was some three thousand miles away. But Europe can aspire only to the status of an economic super power. The acquisition of the full panoply of nuclear weapons lies beyond her power. Europe has therefore a choice of subservience: she must seek allies. An alliance with the United States has, for reasons of culture, history and interest, the greater attraction. The alternative is not defeat, or even occupation, but a growing necessity to accommodate Soviet interest in the policy-making of European States, a process of accommodation which would lead inevitably to a shift in the world balance of power.

32. At root, European security is a factor of how Americans perceive their self-interest; a fact we should never forget in the course of the inevitable, and probably interminable bargaining that will take place on economic, monetary and defence matters between Europe and America. While taking out some additional insurance, the genius of European statesmen must be directed to reminding the United States that the defence of Europe and America is indivisible, and to seeking therefore adequate consultation and joint decision on policies that affect the vital interests of the Alliance as a whole.

Minority views

33. One member of the Committee disagreed with an expression in paragraph 1 of this explanatory memorandum, four members were opposed to the proposal for a European nuclear committee contained in paragraph 3 of the draft recommendation and referred to in paragraph 25 of this explanatory memorandum.

peens pour n'avoir pas soutenu leur politique proche-orientale pendant la crise, et M. Schlesinger, Secrétaire à la défense, a été jusqu'à laisser entendre que les Etats-Unis devraient réexaminer leurs installations de défense en Allemagne. M. Scheel a répondu, dans une interview télévisée : « Nous, membres de l'Alliance, devons arriver à une entente sur la façon dont les partenaires doivent agir les uns à l'égard des autres lorsque surgit un conflit dans une autre partie du monde. Même dans le cas du Proche-Orient, où l'O.T.A.N. n'était pas impliquée dans le conflit, la consultation s'imposait au sein de l'Alliance. »

28. La « réaméricanisation » de la politique étrangère des Etats-Unis pourrait mettre l'Europe devant l'alternative du réarmement — si modeste fût-il — ou de la résignation. Cette dernière attitude pourrait naître spontanément. Les sociétés occidentales sont devenues pacifistes, à la différence du bloc oriental qui semble caractérisé par une attitude victorienne à l'égard de la force. L'opinion publique occidentale tend à assimiler détente et sécurité. Laissez à cette idée le temps de s'enraciner et vous verrez peut-être, dans une décennie, les Européens relâcher leurs efforts vers l'unité, les partis communistes participer au pouvoir dans deux grands pays d'Europe, et les Européens procéder à un certain désarmement nucléaire unilatéral. La « réaméricanisation » des Etats-Unis pourrait bien avoir comme contrepartie la « finlandisation » de l'Europe.

29. Quelle est la probabilité d'un réarmement européen qui compenserait, dans toute la mesure du possible, l'indifférence américaine ? Ce que doit faire l'Europe est clair : elle doit améliorer la qualité de ses forces et s'efforcer d'adopter, en matière d'armement, de nouvelles techniques propres à développer la nature défensive de ses armes. Une défense en profondeur « en échiquier » pourrait compléter l'actuelle stratégie de défense en avant dans le Centre-Europe. Les forces nucléaires française et britannique seront maintenues et, à terme, remplacées par de nouveaux systèmes d'armes. Un réarmement de l'Europe demeure problématique, car il sera difficile de résister aux très fortes pressions qui s'exerceront dans le sens d'une réduction de ses forces pendant la seconde phase des négociations sur la réduction des forces. Un désengagement américain précipité tendra vraisemblablement à décourager, plutôt qu'à encourager, la volonté d'autodéfense de l'Europe.

30. Il est toujours périlleux de postuler des lignes de conduite précises. Il faudra peut-être choisir entre le réarmement et la résignation, mais une défaillance de la volonté européenne pourrait, par ailleurs, nous obliger à invoquer l'étendue des investissements américains en Europe pour ranimer l'intérêt des Etats-Unis pour le maintien d'un équilibre des forces sur le plan mondial.

31. L'Europe est obligée de partager le continent avec une superpuissance, et c'est pour rétablir l'équilibre qu'elle s'efforce, depuis la fin de la guerre, de garder sa place dans la sphère d'influence américaine, arrangement d'autant plus attrayant qu'il est géographiquement avantageux, notre protecteur se trouvant à quelque 5.000 kilomètres. Mais l'Europe ne peut aspirer qu'au statut de superpuissance économique. Elle n'a pas les moyens de se procurer toute la panoplie des armes nucléaires. Elle n'a donc que le choix de sa dépendance : elle a besoin d'alliés. Et l'alliance la plus attrayante pour elle, en raison des liens culturels, historiques et des intérêts en jeu, est l'alliance avec les Etats-Unis. L'autre solution n'est ni la défaite ni même l'occupation, mais la nécessité croissante de tenir compte des intérêts soviétiques dans l'élaboration des politiques des Etats européens, ce qui entraînerait inévitablement une modification de l'équilibre des forces dans le monde.

32. La sécurité européenne dépend, au fond, de la manière dont les Américains comprennent leur propre intérêt ; c'est un fait que nous ne devons jamais oublier au cours des inévitables — et probablement interminables — tractations qui mettront en présence l'Europe et les Etats-Unis, dans les domaines économique, monétaire et militaire. Tout en obtenant des assurances supplémentaires, le génie des hommes d'Etat européens doit s'employer à rappeler aux Etats-Unis que la défense de l'Europe et de l'Amérique est indivisible, et à rechercher par conséquent des consultations appropriées et des décisions communes sur les politiques qui touchent aux intérêts essentiels de l'ensemble de l'Alliance.

Opinions minoritaires

33. Un membre de la commission a exprimé son désaccord concernant une expression contenue dans le paragraphe 1 de l'exposé des motifs, et quatre membres ont rejeté la proposition de création d'un Comité nucléaire européen figurant à l'alinéa 3 du projet de recommandation et évoquée au paragraphe 25 de l'exposé des motifs.

State of European security
Relations with the United States

AMENDMENT No. 1¹
tabled by Mr. Roper and others

Leave out paragraph 3 of the draft recommendation proper.

Signed: Roper, Peart, Richter, Schwencke, Morris, Stoffelen, de Niet

1. See 10th Sitting, 21st November 1973 (Amendment negatived).

L'état de la sécurité européenne
Les relations avec les Etats-Unis

AMENDEMENT n° 1¹
déposé par M. Roper et plusieurs de ses collègues

Supprimer le paragraphe 3 de la recommandation proprement dite.

Signé : Roper, Peart, Richter, Schwencke, Morris, Stoffelen, de Niet

1. Voir 10^e séance, 21 novembre 1973 (Rejet de l'amendement).

Security and the Mediterranean

REPORT ¹

*submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. Jung, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

Introductory note

DRAFT RECOMMENDATION
on security and the Mediterranean

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Jung, Rapporteur

- I. Introduction
- II. The military balance and the Mediterranean
- III. Particular aspects of the political situation in the Mediterranean area
- IV. Conclusions

APPENDICES :

- I. Written Question 133 put to the Council by Mr. Zamberletti and reply
- II. Principal armaments in the Middle East and supplying countries prior to the outbreak of hostilities

1. Adopted in Committee by 11 votes to 3 with 3 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. Destremau (Chairman); Sir Fitzroy Maclean, Mr. La Loggia (Vice-Chairmen); MM. Arnaud, Averardi, Bizet, Bouilloche, Dankert (Substitute : *de Niet*), Delforge, Digby (Substitute : *Critchley*), Jones (Substitute : *Morris*), Jung, Klepsch, Lemmrich

(Substitute : *Schmidt*), Mart, Pawelczyk, Peart (Substitute : *Prescott*), Richter, Rivière, Lord St. Helens, MM. Schlaga, Schugens, Tanghe (Substitute : *Dequae*), Vedovato, van der Werff, Zamberletti, Piket.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

La sécurité et la Méditerranée

RAPPORT ¹

*présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. Jung, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

Note préliminaire

PROJET DE RECOMMANDATION
sur la sécurité et la Méditerranée

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Jung, rapporteur

- I. Introduction
- II. L'équilibre militaire et la Méditerranée
- III. Aspects particuliers de la situation politique dans le bassin méditerranéen
- IV. Conclusions

ANNEXES

- I. Question écrite n° 133 posée au Conseil par M. Zamberletti et réponse du Conseil
- II. Principaux armements des pays du Proche-Orient et pays fournisseurs avant l'ouverture des hostilités

1. Adopté par la commission par 11 voix contre 3 et 3 abstentions.

2. *Membres de la commission* : M. Destremau (président) ; Sir Fitzroy Maclean, M. La Loggia (vice-présidents) ; MM. Arnaud, Averardi, Bizet, Bouloche, Dankert (suppléant : de Niet), Delforge, Digby (suppléant : Critchley), Jones (suppléant : Morris), Jung, Klepsch, Lemmrich

(suppléant : Schmidt), Mart, Pawelczyk, Peart (suppléant : Prescott), Richter, Rivière, Lord St. Helens, MM. Schlaga, Schugens, Tanghe (suppléant : Dequae), Vedovato, van der Werff, Zamberletti, Piket.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Introductory note

In preparing this report your Rapporteur had interviews as follows :

Madrid, Wednesday, 10th October 1973

Mr. José Luis Los Arcos, Political Director of the Ministry for Foreign Affairs,
Mr. Miguel Solano, Deputy Director for Europe,
Marquis of Périnat, Deputy Director for North America,
Mr. José Luis Blanco-Briones, Head of International Political Organisations for Western Europe,
General Manuel Gutierrez Mellado, General Jefe de la 1^o sección del alto estado mayor,
General Dolz de Espejo y Gonzalez de la Riva, Brigadier General, Aviation.

Madrid, Thursday, 11th October

M. Gillet, French Ambassador to Madrid.

Gibraltar, Friday, 12th October

Brigadier M. C. Thursby-Pelham, Deputy Fortress Commander,
Rear Admiral H.W.E. Hollins, Flag Officer, Gibraltar and COMGIBMED,
M. Dupuy Dutemps, French Consul,
Sir Joshua Hassan, C.B.E., M.V.O., Q.C., J.P., Chief Minister,
Air Commodore C.E. Ness, C.B.E., Air Commander Gibraltar,
Mr. Howard Davis C.M.G., O.B.E., Deputy Governor and Mr. J. H. Greenfield,
Mr. Maurice Xiberras, Leader of the Opposition,
Sir John Grandy, G.C.B., K.B.E., D.S.O., Marshal of the Royal Air Force, Governor of Gibraltar.

The Committee as a whole met in Brussels on 15th and 16th October, where it was briefed by H.E. Mr. de Tricornot de Rose, Ambassador, Permanent Representative of France to the North Atlantic Council ; General Johannes Steinhoff, Chairman of the NATO Military Committee ; Brigadier General von zur Gathen, Deputy Director, Plans and Policy and members of the NATO International Military Staff ; and H.E. Sir Edward Peck, KCMG, Ambassador, Permanent Representative of the United Kingdom to the North Atlantic Council.

The Committee and the Rapporteur express their thanks to the Ministers, officials and senior officers who addressed it and replied to questions. The views expressed in the report, unless expressly otherwise attributed, are those of the Committee.

Note préliminaire

Au cours de la préparation du présent rapport, votre rapporteur a rencontré les personnalités suivantes :

Madrid - Mercredi 10 octobre 1973

M. José Luis Los Arcos, Directeur politique au ministère des affaires étrangères ;

M. Miguel Solano, Sous-directeur général pour l'Europe ;

Marquis de Périnat, Sous-directeur général pour l'Amérique du nord ;

M. José Luis Blanco-Briones, Chef du Service des organisations politiques internationales de l'Europe occidentale ;

Général Manuel Gutierrez Mellado, Chef de la Première section du Haut Etat-major ;

Général d'aviation Dolz de Espejo y Gonzales de la Riva.

Madrid - Jeudi 11 octobre 1973

M. Gillet, Ambassadeur de France à Madrid.

Gibraltar - Vendredi 12 octobre 1973

Général de brigade M. C. Thursby-Pelham, Commandant adjoint de la forteresse ;

Contre-amiral H. W. E. Hollins, Chef de la base de Gibraltar et COMGIBMED ;

M. Dupuy Dutemps, Consul de France ;

Sir Joshua Hassan, C.B.E., M.V.O., Q.C., J.P., Premier ministre ;

Général d'aviation C. E. Ness, C.B.E., Commandant de l'aviation à Gibraltar ;

M. Howard Davis, C.M.G., O.B.E., Adjoint du Gouverneur et M. J. H. Greenfield ;

M. Maurice Xiberras, Chef de l'opposition ;

Sir John Grandy, G.C.B., K.B.E., D.S.O., Maréchal de la Royal Air Force et Gouverneur de Gibraltar.

La commission s'est réunie à Bruxelles les 15 et 16 octobre et elle a entendu, à cette occasion, des exposés de S. Exc. M. de Tricornot de Rose, Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique nord, du Général Johannes Steinhoff, Président du Comité militaire de l'O.T.A.N., du Général von zur Gathen, Directeur adjoint, Plans et Politique, et de membres de l'Etat-major international de l'O.T.A.N. ; et de S. Exc. Sir Edward Peck, KCMG, Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Atlantique nord.

La commission et le rapporteur expriment leurs remerciements aux ministres, fonctionnaires et officiers supérieurs qui ont pris la parole devant elle et ont répondu à ses questions. Les opinions exprimées dans ce rapport, à moins de mention contraire, sont celles de la commission.

Draft Recommendation
on security and the Mediterranean

The Assembly,

Deploring the recent resumption of hostilities in the Near and Middle East and expressing its sympathy with all the peoples involved ;

Considering that Europe should make its views known and its voice heard through the European Community, and endorsing therefore the communiqué issued by the nine governments on 13th October and the resolution adopted by the European Parliament on 17th October 1973 ;

Expressing its full support for Security Council Resolutions 338, 339 and 340 ;

Concerned at the possible strategic consequences of Soviet involvement in the Middle East, but aware that it is too soon to assess the situation resulting from the most recent hostilities ;

Having considered the security problems of the Mediterranean area as a whole, the attitudes of the Western Mediterranean countries in particular, and hoping that circumstances will in time permit Spain to play a full part in the economy and in the defence of Europe ;

Convinced however that there is no alternative to NATO as the basis of European defence both in the Mediterranean and elsewhere,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Urge member governments :

1. To support fully Security Council Resolution 340 and to make available forces and logistical support as appropriate for United Nations observers and the emergency force ;
2. To call for an immediate study in NATO of the use of anti-tank and anti-aircraft missiles and of observation satellites in the recent hostilities and the conclusions to be drawn for the equipment of NATO forces ;
3. To make appropriate representations to ensure that the Montreux Convention of 1936 is correctly applied, in particular so that aircraft carriers do not pass through the Turkish Straits ;
4. To press for improvements in NATO defence arrangements in the Mediterranean, especially through the resumption by France of its former command responsibility in the Western Mediterranean and by transforming the present on-call force into a Standing Naval Force, Mediterranean, with a substantial European contribution and with international financing in appropriate circumstances.

**Projet de recommandation
sur la sécurité et la Méditerranée**

L'Assemblée,

Déplorant la récente reprise des hostilités au Proche- et au Moyen-Orient et exprimant sa sympathie à toutes les populations concernées ;

Considérant qu'il convient que l'Europe fasse connaître son point de vue et fasse entendre sa voix par l'intermédiaire de la Communauté européenne, et souscrivant, par conséquent, au communiqué publié le 13 octobre par les neuf gouvernements et à la résolution adoptée le 17 octobre 1973 par le Parlement européen ;

Donnant son adhésion pleine et entière aux Résolutions 338, 339 et 340 du Conseil de sécurité ;

Inquiète des conséquences stratégiques que pourrait avoir l'intervention de l'Union Soviétique au Moyen-Orient, mais consciente du fait qu'il est trop tôt pour faire le point de la situation résultant du dernier conflit ;

Ayant étudié les problèmes de sécurité qui se posent dans l'ensemble de la Méditerranée, et en particulier l'attitude des pays riverains de la Méditerranée occidentale, et espérant que les circonstances permettront, en temps utile, à l'Espagne de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie et la défense de l'Europe ;

Convaincue néanmoins que la défense européenne ne peut avoir une autre base que l'O.T.A.N., que ce soit en Méditerranée ou ailleurs,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter instamment les gouvernements membres :

1. A adhérer pleinement à la Résolution 340 du Conseil de sécurité et à fournir les forces et le soutien logistique appropriés aux observateurs et à la force d'urgence des Nations Unies ;
2. A demander que l'O.T.A.N. étudie immédiatement l'utilisation des missiles antichars et antiaériens, ainsi que des satellites d'observation, lors du récent conflit et qu'elle en tire les conclusions qui s'imposent pour l'équipement des forces de l'O.T.A.N. ;
3. A faire les représentations appropriées pour que la Convention de Montreux de 1936 soit dûment respectée et, notamment, pour que des porte-avions ne franchissent pas les Détroits turcs ;
4. A insister pour que les dispositions de défense de l'O.T.A.N. en Méditerranée soient améliorées, notamment en demandant que la France reprenne son ancienne responsabilité de commandement en Méditerranée occidentale et en transformant l'actuelle « Force sur appel » en une Force navale permanente de la Méditerranée, par le biais d'une importante contribution européenne et d'un financement international dans les conditions appropriées.

Explanatory Memorandum*(submitted by Mr. Jung, Rapporteur)***I. Introduction**

1. The Committee has always paid special attention to the problems of security in the Mediterranean. Two WEU countries — France and Italy — border on the sea while a third, Britain, has in the past played an important naval rôle in the sea and still retains base rights in Gibraltar, Malta and Cyprus. The sea provides moreover the most important link with the flank NATO countries, Greece and Turkey, both of whom have common frontiers with Warsaw Pact countries. Strategically the sea is vitally important to the European countries and a major part of their oil supplies passes through it.

2. While the first draft of this report was being prepared the Middle East was again plunged into war. The Committee deplors the renewed outbreak of hostilities, the tragic loss of life and the human suffering that has ensued in all the countries involved. It is also keenly aware of the threat to European security and world peace inherent in the chronically unstable Middle East situation, a threat that becomes acute at each renewal of hostilities.

3. At its meeting on 15th October the Committee adopted an emergency recommendation on the Middle East which, in an amended version, was adopted by the Presidential Committee acting on behalf of the Assembly on 18th October¹.

4. The Egyptian and Syrian attack of 6th October on the Israeli lines of 1967, despite the visible preparations which were observed and duly reported, once again took the diplomatic analysts and the world at large by surprise — they were wrong in their interpretation of the adversaries' intentions just as they had been prior to the Israeli pre-emptive attack in June 1967, and prior to the Soviet occupation of Czechoslovakia in 1968. There is a clear moral for European security. As the Committee has never failed to point out, the European defence effort must be based on an assessment of a poten-

tial adversary's military capability — which can change only relatively slowly — and not on the current assumptions about his intentions.

5. The most recent reports which the Committee has devoted to the Mediterranean have been those prepared by Mr. Vedovato on "Defence on the northern and southern flanks"¹ and by Mr. Boyden on "European security and East-West relations"².

6. Since the last of those reports appeared, and prior to the renewed hostilities, the Committee had noted certain developments in the Mediterranean, the significance of which may well be modified in the aftermath of the latest fighting. The most important in its strategic implications was perhaps the large-scale withdrawal of Soviet forces and aircraft from Egypt in July and August 1972 which deprived the Soviet Union of air cover for its naval vessels in the South-East Mediterranean — virtually the only part of the sea where it had been able to secure it. Concurrently there were press reports of the launching of a large Soviet aircraft carrier Kiev in the Crimea and the possible construction of a second one in the same shipyard. Lastly the growing dependence of the industrialised western world on petroleum supplies which come increasingly from the Middle East and North Africa, and the tendency of supplying countries to use their resources as political bargaining counters, had increased the importance of the Mediterranean Sea.

7. The Committee had originally intended to make a special study of the problems of the Western Mediterranean, partly no doubt because of recent French initiatives which have sought to bring Spain closer to Western Europe and to pay closer attention to the Mediterranean in general, and partly by the interest shown by Mr. Masmoudi, Tunisian Minister for Foreign Affairs since 1970, in stimulating European interest in the security of the area as a counter-

1. See Document 616.

1. Document 568, 25th April 1972.

2. Document 537, 12th May 1971.

Exposé des motifs

(présenté par M. Jung, rapporteur)

I. Introduction

1. La commission a toujours accordé une attention particulière au problème de la sécurité en Méditerranée. Deux pays membres de l'U.E.O. — la France et l'Italie — sont riverains de cette mer et un troisième pays membre, la Grande-Bretagne, y a dans le passé joué un rôle naval important et y maintient encore des bases à Gibraltar, à Malte et à Chypre. Cette mer constitue en outre le lien le plus important avec les pays du flanc sud de l'O.T.A.N., la Grèce et la Turquie, qui ont l'une et l'autre des frontières communes avec les pays du Pacte de Varsovie. Sur le plan stratégique, cette mer est d'une importance vitale pour les pays européens qui l'utilisent en outre pour l'acheminement de la majeure partie de leurs approvisionnements en pétrole.

2. Tandis que s'élaborait le premier projet du présent rapport, le Proche-Orient s'est trouvé plongé, une fois de plus, dans la guerre. La commission déplore la réouverture des hostilités, la perte tragique de vies humaines et les souffrances qui s'en sont suivies dans tous les pays impliqués dans le conflit. Elle a aussi une conscience aiguë de la menace que constitue, pour la sécurité de l'Europe et pour la paix mondiale, l'instabilité chronique qui règne au Proche-Orient, menace qui s'affirme à chaque reprise des combats.

3. Lors de sa réunion du 15 octobre, la commission a voté sur la situation au Proche-Orient une recommandation d'urgence qui, le 19 octobre, a été adoptée ensuite, sous une forme amendée, par le Comité des Présidents agissant au nom de l'Assemblée¹.

4. L'attaque contre les lignes israéliennes de 1967 déclenchée le 6 octobre par l'Égypte et la Syrie, malgré une préparation évidente qui fut observée et dûment rapportée, a pris encore une fois de court les analystes des affaires diplomatiques et le monde entier : ils se sont trompés dans leur interprétation des intentions des adversaires, tout comme ils l'avaient fait avant l'attaque préventive d'Israël en juin 1967 et avant l'occupation de la Tchécoslovaquie par les Soviétiques en 1968. La conclusion à en tirer pour la sécurité européenne est nette. Comme la commission n'a jamais manqué de le faire remarquer,

l'effort de défense européen doit reposer sur une évaluation du potentiel militaire de l'adversaire éventuel — qui ne peut se modifier qu'avec une lenteur relative — et non pas sur l'idée qu'on se fait actuellement de ses intentions.

5. Les derniers rapports que la commission a consacrés à la Méditerranée sont ceux de M. Vedovato sur « La défense des flancs nord et sud »¹ et de M. Boyden sur « La sécurité européenne et les relations Est-Ouest »².

6. Depuis la publication du dernier de ces rapports, et avant la réouverture des hostilités, la commission avait noté certains événements qui avaient eu pour théâtre la Méditerranée et dont la portée pourrait être modifiée devant les répercussions du dernier conflit. Du point de vue de ses conséquences stratégiques, le plus important d'entre eux a sans doute été le retrait d'une grande partie des forces et des avions soviétiques d'Égypte en juillet et en août 1972, qui a eu pour effet de priver l'U.R.S.S. de la couverture aérienne nécessaire à ses forces navales dans le sud-est méditerranéen, pratiquement la seule partie de cette mer où elle était parvenue à s'assurer cet avantage. Simultanément, la presse a signalé le lancement d'un porte-avions soviétique de fort tonnage, le Kiev, en Crimée et l'éventualité de la construction d'un second dans le même chantier naval. Enfin, la dépendance croissante des pays industrialisés du monde occidental à l'égard d'approvisionnements en pétrole venant de plus en plus du Moyen-Orient et d'Afrique du nord et la tendance des pays fournisseurs à utiliser leurs ressources comme un atout dans les négociations politiques ont donné à la Méditerranée une importance accrue.

7. La commission se proposait à l'origine d'entreprendre une étude particulière des problèmes de la Méditerranée occidentale en raison, d'une part, des récentes initiatives de la France tendant à associer plus étroitement l'Espagne à l'Europe occidentale et, d'une manière générale, à accorder une attention accrue à la Méditerranée et, d'autre part, des efforts entrepris depuis 1970 par M. Masmoudi, Ministre tunisien des affaires étrangères en vue d'éveiller l'intérêt de l'Europe

1. Voir Document 616.

1. Document 568, 25 avril 1972.

2. Document 537, 12 mai 1971.

weight to what the Tunisian Minister perceives to be the super-power rivalry there. In accordance with earlier plans, therefore, your Rapporteur visited Madrid on 10th and 11th October for discussions with the Spanish authorities, and Gibraltar on 12th and 13th October for discussions with the authorities there.

8. Since the outbreak of hostilities, however, your Rapporteur has been requested to extend his report to the whole of the Mediterranean. Clearly the strategic problems are properly dealt with by considering the area as a whole. Your Rapporteur nevertheless reports below on the conclusions drawn from the abovementioned discussions.

II. The military balance and the Mediterranean

9. Your Rapporteur surveys first the military capabilities of Mediterranean countries and those of other countries maintaining forces in the area. Military capabilities, as reports of the Committee have repeatedly pointed out, change more slowly than political intentions, and lend themselves more readily to objective assessment.

10. It is however especially difficult to make meaningful statements about naval power deployed in the area, because the naval forces maintained in the Mediterranean by the external powers concerned (the United States and the Soviet Union, and to a much lesser extent, the United Kingdom) can change from one day to the next by transfer from bases outside the area. The same applies to France and Spain which have both a Mediterranean and an Atlantic coastline with naval bases on both.

Soviet forces

11. As far as the Soviet Union is concerned, and before the latest hostilities, a pattern of presence in the Mediterranean had emerged in recent years, particularly since the 1967 Middle East hostilities, with the total number of Soviet naval vessels in the sea on any one day ranging between 40 and 50 and rarely falling below 35. Of these, one of the two helicopter carriers *Moskva* and *Leningrad* has been present for less than half the time. Fighting vessels comprise about two cruisers, some six destroyers, and some six escorts

of various types. Submarines may number six or more and auxiliary support craft about 20. Soviet deployment has chiefly been in the South-Eastern Mediterranean, but port calls have been made fairly regularly in Algeria and Morocco and Soviet oceanographic and intelligence-gathering ships (AGSs and AGIs) both operate throughout the Mediterranean, the latter often anchoring off the Spanish island of Al Boran not far from the Straits of Gibraltar.

12. On its last visit to the NATO Southern Europe headquarters in Naples, in January 1973, the Committee learned that since mid-1972 there had been a decrease of about 10 % in the annual number of ship days maintained by the Soviet navy in the Mediterranean — a figure which has fallen from about 19,000 to below 18,000. It is reported elsewhere that this fall reflects a corresponding rise in the number of ship days maintained by Soviet naval forces in the Indian Ocean and Persian Gulf.

13. Immediately on the outbreak of recent hostilities however the number of Soviet vessels in the Mediterranean was reported to have risen to an all-time high of some 79 vessels, including 7 amphibious ships, although these do not appear to have their assault troops on board. The surface reinforcements were transferred from the Black Sea. Submarines were expected to be en route from the northern fleet.

14. A particular feature of the Soviet naval effort is of course its modernity, since apart from the submarines, the major Soviet shipbuilding effort was embarked upon only after the Cuban missile crisis of 1962. In contrast a large part of the United States navy hulls still date from the end of the second world war. There are signs however that the modernity factor has passed its peak. The Committee was informed that whereas in 1970 the average ship age of Soviet vessels in the Mediterranean was 7.6 years compared with 18.5 for the United States, by the end of 1972 these figures had changed to 10.8 and 14.3 respectively.

15. Most of the Soviet Mediterranean squadron is drawn from the Soviet Black Sea fleet which numbers some 31 submarines and 63 major

pour la sécurité de cette zone et faire contrepoids à ce que le ministre tunisien considère comme la rivalité des superpuissances. Conformément aux dispositions antérieures, votre rapporteur s'est donc rendu à Madrid les 10 et 11 octobre, pour s'entretenir avec les autorités espagnoles, et à Gibraltar les 12 et 13 octobre, pour rencontrer les autorités locales.

8. Mais depuis l'ouverture des hostilités, votre rapporteur a été prié d'élargir le thème de son rapport à l'ensemble de la Méditerranée. Il est évident que, pour traiter convenablement des problèmes stratégiques, il faut considérer cette zone dans son ensemble. Votre rapporteur relate néanmoins ci-dessous les conclusions qu'il a tirées des entretiens qu'il vient de mentionner.

II. L'équilibre militaire et la Méditerranée

9. Votre rapporteur étudiera d'abord le potentiel militaire des pays méditerranéens, ainsi que celui des autres pays qui maintiennent des forces dans cette zone. Comme l'ont souligné à maintes reprises les rapports de la commission, les potentiels militaires changent moins rapidement que les intentions politiques et se prêtent mieux à une évaluation objective.

10. Il est cependant particulièrement difficile de faire des déclarations significatives concernant les forces navales déployées dans cette zone, étant donné que les forces maintenues en Méditerranée par les puissances extérieures concernées (les Etats-Unis et l'Union Soviétique et, dans une moindre mesure, la Grande-Bretagne) peuvent varier d'un jour à l'autre du fait de transferts effectués à partir de bases situées en dehors de cette zone. Il en est de même pour la France et l'Espagne qui disposent de bases situées aussi bien sur leur côte méditerranéenne que sur leur côte atlantique.

Forces soviétiques

11. En ce qui concerne l'Union Soviétique, un tableau de sa présence avait pu être brossé, avant l'ouverture des dernières hostilités, au cours des dernières années, surtout depuis le conflit du Proche-Orient en 1967 : le nombre total des unités soviétiques en mer a varié entre 40 et 50 par jour et est rarement tombé en dessous de 35. L'un des deux porte-hélicoptères Moskva et Leningrad a figuré parmi ces unités pendant moins de la moitié du temps. Les unités de combat comprennent généralement deux croiseurs, six

destroyers et six escorteurs de types divers. Les sous-marins sont au moins au nombre de six et les navires d'appui auxiliaires atteignent la vingtaine. Les forces navales soviétiques ont été surtout déployées dans le sud-est de la Méditerranée, mais des unités ont fait assez régulièrement escale dans des ports algériens et parfois marocains ; en outre, des navires océanographiques et des navires-espions soviétiques opèrent dans l'ensemble de la Méditerranée, les derniers mouillant en général au large de l'île d'Alboran, non loin du Déroit de Gibraltar.

12. Lors de sa dernière visite au quartier général O.T.A.N. du Sud-Europe à Naples en janvier 1973, la commission a appris que, depuis le milieu de 1972, le nombre d'unités-jours maintenues annuellement par la marine soviétique en Méditerranée avait diminué d'environ 10 %, le chiffre étant passé d'environ 19.000 à moins de 18.000. Il est apparu, par ailleurs, que cette réduction s'était traduite par une augmentation correspondante du nombre d'unités-jours maintenues par les forces navales soviétiques dans l'Océan Indien et le Golfe Persique.

13. Dès le début des hostilités récentes, néanmoins, le nombre des bâtiments soviétiques en Méditerranée aurait augmenté pour atteindre 79, dont 7 vaisseaux amphibies qui ne semblent pas avoir leurs troupes à bord — c'est le maximum jamais atteint jusqu'à présent, les renforts de surface étant venus de la Mer Noire. On supposait, par ailleurs, que des sous-marins appartenant à la Flotte septentrionale faisaient route vers le Proche-Orient.

14. Une caractéristique particulière de l'effort naval soviétique est naturellement sa modernité, étant donné que, exception faite pour les sous-marins, l'effort de construction navale en U.R.S.S. n'a véritablement débuté qu'après la crise des missiles à Cuba en 1962. Par contre, une grande partie des coques dans la marine américaine date encore de la fin de la Deuxième guerre mondiale. Cependant, certains indices donnent à penser que le facteur modernité a perdu de son importance. La commission a appris que, alors qu'en 1970, l'âge moyen des unités soviétiques en Méditerranée était de 7,6 contre 18,5 pour les unités américaines, ces chiffres étaient passés à la fin de 1972 à 10,8 et 14,3 respectivement.

15. La plupart des unités de l'escadre soviétique de la Méditerranée proviennent de la Flotte de la Mer Noire qui comprendrait 31 sous-marins

surface combat ships¹. Under the terms of the Montreux Convention these have right of access to the Mediterranean provided only that appropriate notice is given to Turkey. Submarines may not however pass the Turkish Straits except for repair in ports outside the Black Sea. Soviet submarines in the Mediterranean come from the northern and Baltic fleets which are said to comprise 170 and 43 submarines respectively¹.

16. Submarines are thus frequently in transit throughout the Western Mediterranean, while Soviet surface vessels appear only occasionally to be exchanged between these fleets and the Black Sea fleet.

17. A significant development in the Soviet navy appears imminent however. There have been repeated press reports, no doubt inspired by western intelligence sources, chiefly those of the United States, to the effect that the Soviet Union has launched an aircraft carrier Kiev of some 30,000 tons and some 240 metres in length in the Crimean port of Nikolayev, where the vessel is now fitting out. A second vessel of similar size is said to be on the stocks. The Soviet Union is not at present thought to have suitable fixed-wing aircraft which could operate from such a carrier and provide air cover or strike capabilities for a carrier task force. Helicopters for the conduct of amphibious landings are however operational and a VTOL aircraft which could operate from such carriers is said to be in a late stage of development. There is no doubt however, that the Soviet Union could rapidly develop suitable aircraft capable of operating from its carriers at a later date.

18. The Montreux Convention signed on 20th July 1936 by Bulgaria, France, Britain, Australia, Greece, Japan, Romania, Turkey, the Soviet Union and Yugoslavia prescribes the categories of naval vessel, defined in Annex II to the Convention, that may pass the Turkish Straits between the Black Sea and the Mediterranean. Aircraft carriers are defined as "surface vessels of war, whatever their displacement, designed or adapted primarily for the purpose of carrying and operating aircraft at sea", and

1. Military Balance 1973-74, IISS.

Annex II expressly excludes them from the categories that may pass through the Straits. Written Question 133¹, put to the Council by Mr. Zamberletti on 12th June 1973, concerning the attitude of the signatory countries to this provision of the Convention, in the light of the reports concerning the Soviet aircraft carrier, brought forth an unsatisfactory reply to the effect that: "The answer to the Assembly's question calls for a careful examination of legal issues relating to the interpretation of the Montreux Convention". The question and the Council's reply gave rise to various press reports including a statement by an official spokesman in Ankara on 3rd October that Turkey had received no Soviet request to permit the passage of the Kiev through the Straits. "No tacit permission, and no prior agreement has been requested by Moscow"².

19. It is highly unlikely that the Soviet Union would have devoted a major shipbuilding effort to these carriers if it had not intended them to operate in the world's oceans in peacetime. The first is expected to be operational by the spring of 1974. The Committee's attention has been drawn to a recent statement by Admiral Gorshkov, Chief of Soviet Naval Staff, to the effect that naval forces without air defence and air support are inefficient and ineffective. As the Soviet Union has never previously possessed aircraft carriers, and this has been the one indisputable item of naval superiority enjoyed by three NATO navies, the Committee is seriously concerned about the possible effect of any failure to apply correctly the terms of the Montreux Convention.

United States forces

20. The United States Sixth Fleet which is permanently stationed in the Mediterranean becomes assigned to NATO in war or in an advanced state of alert, when it comes under CINCSOUTH in Naples. Like all NATO naval forces except the Standing Naval Force Atlantic,

1. Text of the question and the Council's reply are at Appendix I.

2. *Le Figaro*, 4th October 1973.

et 63 gros navires de combat de surface¹. En vertu de la Convention de Montreux, ces derniers ont le droit de passer en Méditerranée, à condition toutefois qu'un préavis approprié soit donné à la Turquie. Cependant, les sous-marins ne peuvent traverser les Détroits que pour être réparés dans des chantiers de la Mer Noire. Les sous-marins soviétiques déployés en Méditerranée proviennent de la Flotte septentrionale et de la Flotte de la Baltique qui comprendraient respectivement 170 et 43 unités.

16. Des sous-marins transitent donc fréquemment par la Méditerranée occidentale, mais les échanges entre ces deux flottes et la Flotte de la Mer Noire ne semblent être qu'occasionnels en ce qui concerne les bâtiments de surface.

17. Une évolution importante paraît toutefois imminente dans la marine soviétique. Des dépêches de presse, certainement inspirées par les services de renseignements occidentaux et surtout par les Américains, ont indiqué à maintes reprises que l'Union Soviétique avait lancé un porte-avions, le Kiev, de quelque 30.000 tonnes et 240 mètres de long, dans le port de Nikolaïev, en Crimée, où il était actuellement en cours d'aménagement. Une seconde unité du même type serait également sur cales. L'Union Soviétique ne semble pas disposer, à l'heure actuelle, d'un avion à aile fixe capable d'opérer à partir d'un tel porte-avions et de fournir la couverture aérienne et le potentiel d'intervention nécessaires à une force de porte-avions. Elle dispose toutefois d'hélicoptères opérationnels pour la conduite d'opérations amphibies, et un avion à décollage vertical susceptible d'opérer à partir de tels porte-avions serait à un stade avancé de développement. Il ne fait aucun doute, cependant, que l'Union Soviétique pourrait rapidement développer un avion capable d'opérer ultérieurement à partir de ses porte-avions.

18. La Convention de Montreux signée le 20 juillet 1936 par la Bulgarie, la France, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Grèce, le Japon, la Roumanie, la Turquie, l'Union Soviétique et la Yougoslavie indique les catégories d'unités navales, définies à l'annexe II de la Convention, autorisées à franchir les détroits qui séparent la Mer Noire de la Méditerranée. Les porte-avions sont définis comme étant « des bâtiments de guerre de surface, qui, quel que soit leur déplacement, sont conçus ou aménagés principalement pour

transporter et mettre en action des aéronefs en mer » et l'annexe II les exclut expressément des catégories autorisées à traverser les Détroits. En raison des bruits concernant la construction du porte-avions soviétique, M. Zamberletti a posé le 12 juin 1973 au Conseil une question écrite n° 133¹ sur la position des pays signataires à l'égard de cette disposition de la convention. La réponse du Conseil, formulée dans les termes suivants, est peu satisfaisante : « La réponse à la question de l'Assemblée appelle un examen approfondi des problèmes juridiques posés par l'interprétation de la Convention de Montreux ». La question posée au Conseil et la réponse de celui-ci ont donné lieu à divers articles de presse et, notamment, à une déclaration d'un porte-parole officiel d'Ankara, en date du 3 octobre, selon laquelle la Turquie n'avait reçu de la part des Soviétiques aucune demande d'autorisation de passage du Kiev par les Détroits : « Aucune permission tacite ni aucun accord préalable n'a été sollicité par Moscou »².

19. Il est extrêmement douteux que l'Union Soviétique aurait consacré autant d'efforts à la construction de ces porte-avions si elle ne comptait pas les faire opérer en temps de paix dans tous les océans du monde. Le premier d'entre eux devrait être opérationnel au printemps 1974. L'attention de la commission a été attirée sur une récente déclaration de l'Amiral Gorchkov, Chef d'état-major des forces navales soviétiques, selon laquelle des forces navales privées de protection et d'appui aériens sont inefficaces et inefficaces. Comme l'Union Soviétique n'a jamais disposé de porte-avions jusqu'à ce jour — ce qui constituait le seul élément indiscutable de supériorité de trois marines de l'O.T.A.N. — la commission est gravement préoccupée par les conséquences éventuelles de toute situation dans laquelle les dispositions de la Convention de Montreux ne seraient pas correctement appliquées.

Les forces américaines

20. La Sixième flotte américaine qui est stationnée en permanence dans la Méditerranée, se trouve affectée à l'O.T.A.N. en temps de guerre ou en cas d'alerte sérieuse et elle passe alors sous le commandement du CINCSOUTH à Naples. Comme toutes les forces navales O.T.A.N., à l'ex-

1. L'équilibre militaire 1973-74, IISS.

1. Voir texte de la question et de la réponse du Conseil à l'annexe I.

2. Voir *Le Figaro*, 4 octobre 1973.

Sixth Fleet operates under national command in peacetime.

21. The main strategic importance of the fleet lies in the two strike aircraft carriers, normally stationed one in the eastern and one in the western basin of the Mediterranean, which carry F-4 interceptor aircraft and A-6 and A-7 strike aircraft with a strike radius of 400 to 450 miles without refuelling. United States carriers operating off Vietnam covered the whole battle area with their strike aircraft without the need for in-flight fuelling. With refuelling, as the advocates of aircraft carriers are fond of pointing out, most of the land area of the globe is within reach of a carrier-borne force.

22. The flagship of the Sixth Fleet is the guided missile cruiser Springfield, the rest of the fleet comprises some 18 combat ships and 5 amphibious ships equipped with helicopters and assault craft and capable of putting ashore against opposition 1,700 marines. One marine battalion complete with tanks and artillery is maintained permanently with the Sixth Fleet.

23. The Sixth Fleet also includes an unspecified number of attack submarines (nearly three-quarters of United States attack submarines are nuclear-propelled, and hence of virtually unlimited range) and some 5 Polaris submarines operating from the base at Rota in Spain which provide presumably 2 to 3 Polaris submarines permanently on patrol within the Mediterranean. With auxiliary and support craft the United States Sixth Fleet normally comprises some 41 surface vessels all told. On the outbreak of hostilities in the Middle East it was reported that a further aircraft carrier and a further amphibious group with another marine battalion were immediately despatched from the United States as reinforcements for the Sixth Fleet.

24. The United States navy as a whole, from which the Sixth Fleet is drawn, and from which it can be very rapidly reinforced, shows no sign of lagging behind the growing Soviet navy. Seven United States surface ships are now nuclear-propelled and the present construction programme will provide a total of 10 nuclear-propelled surface ships — 3 aircraft carriers, one guided missile cruiser, and 6 guided missile destroyers and frigates. All told, the United

States possesses 15 attack aircraft carriers, 9 cruisers, 29 missile destroyers, 29 missile frigates and 140 other destroyers and escorts; it has 65 amphibious warfare ships. Only its fleet of attack submarines — 60 nuclear-propelled and 24 diesel-propelled — is outnumbered by that of the Soviet Union which is currently reported to possess some 200 diesel-propelled attack submarines but only 35 nuclear-propelled attack submarines.

25. Thus the two super powers completely dominate the naval picture in the Mediterranean. While the United States Sixth Fleet is undoubtedly superior at all times to the Soviet Mediterranean squadron, it is also true that either of the French or Italian navies alone is also superior to a Soviet squadron, although not to the whole of the resources of the Soviet Black Sea fleet.

French naval forces

26. France maintains a substantial navy although the priority given to French strategic nuclear forces, including the two ballistic missile submarines now operational (5 are to be built in all, the third becomes operational in 1974) has delayed a modernisation programme. Surface forces include 2 aircraft carriers, one helicopter carrier, 2 cruisers and some 42 destroyers and frigates. There are 19 conventionally-propelled attack submarines — construction of nuclear-propelled attack submarines has been delayed because of the priority given to the strategic forces.

27. Early in the 1960s, France decided that its Mediterranean fleet would no longer be earmarked for assignment to NATO. At that time a substantial part of French naval forces were reassigned from Toulon to Brest to operate essentially in the Atlantic. With the new emphasis that French foreign policy now places on the Mediterranean it may be anticipated that a greater proportion of the French navy will in future be allocated to the Mediterranean.

Italian naval forces

28. The Italian navy includes some modern vessels including 3 cruisers with anti-aircraft missiles, 3 destroyers similarly equipped, 5 other

ception de la Force navale permanente de l'Atlantique, elle opère sous commandement national en temps de paix.

21. Son importance stratégique est constituée essentiellement par les deux porte-avions d'attaque normalement stationnés l'un dans le bassin oriental, l'autre dans le bassin occidental de la Méditerranée, et qui embarquent des intercepteurs F-4 et des avions d'assaut A-6 et A-7 dont le rayon d'action est de l'ordre de 700 km sans ravitaillement. Les porte-avions américains qui opéraient au large du Vietnam couvraient l'ensemble du théâtre des opérations grâce à leurs chasseurs qui n'ont pas besoin d'être ravitaillés en vol. Avec le ravitaillement — comme les partisans des porte-avions se plaisent à le faire remarquer — la plupart des points du globe sont à la portée d'une force aérienne embarquée.

22. La Sixième flotte comprend, outre le navire-amiral, le croiseur lance-missiles Springfield, quelque 18 unités de combat et 5 navires amphibies dotés d'hélicoptères et de péniches de débarquement et capables de débarquer sous le feu 1.700 « marines ». Un bataillon de « marines », appuyé par des chars et de l'artillerie, accompagne en permanence la Sixième flotte.

23. La Sixième flotte comprend aussi un nombre non spécifié de sous-marins d'attaque (les trois quarts des sous-marins d'attaque américains sont à propulsion nucléaire et possèdent, par conséquent, un rayon d'action quasi illimité) ainsi que cinq sous-marins Polaris basés à Rota en Espagne, deux ou trois d'entre eux patrouillant sans doute constamment en Méditerranée. Compte tenu des bâtiments auxiliaires et des unités logistiques, la Sixième flotte américaine comprend normalement, au total, quelque 41 bâtiments de surface. Lors de l'ouverture des hostilités au Proche-Orient, un porte-avions et un groupe amphibie ainsi qu'un bataillon de « marines » supplémentaires auraient immédiatement quitté les Etats-Unis pour renforcer la Sixième flotte.

24. Aucun indice ne permet de penser que la marine américaine, à laquelle appartient la Sixième flotte et qui peut renforcer celle-ci très rapidement, soit inférieure dans l'ensemble à la marine soviétique telle qu'elle se développe actuellement. Sept bâtiments de surface américains sont maintenant à propulsion nucléaire et le programme de construction actuel prévoit, au total, dix unités de surface à propulsion nucléaire, dont trois porte-avions, un croiseur lance-

missiles et six destroyers et frégates lance-missiles. Les Etats-Unis disposent, au total, de 15 porte-avions d'attaque, 9 croiseurs, 29 destroyers lance-missiles, 29 frégates lance-missiles et 140 destroyers et escorteurs, ainsi que 65 unités de combat amphibies. Seule la flotte des sous-marins d'attaque — 60 bâtiments à propulsion nucléaire et 24 à propulsion diesel — est inférieure en nombre à celle de l'Union Soviétique qui comprendrait actuellement 200 sous-marins d'attaque à propulsion diesel, mais seulement 35 sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire.

25. Les deux superpuissances dominent donc complètement la situation navale en Méditerranée. Si la Sixième flotte américaine est incontestablement supérieure à tout moment à l'escadre soviétique de la Méditerranée, il est également vrai que la marine française, ou la marine italienne, sont chacune supérieure à une escadre soviétique, sinon à l'ensemble du potentiel de la flotte soviétique de la Mer Noire.

Les forces navales françaises

26. La France dispose d'une marine importante, bien que la priorité donnée aux forces nucléaires stratégiques, y compris les deux sous-marins armés de missiles balistiques qui sont actuellement opérationnels (5 doivent être construits au total et le troisième sera opérationnel en 1974) ait retardé le programme de modernisation. Les forces de surface se composent de 2 porte-avions, un porte-hélicoptères, 2 croiseurs et quelque 42 destroyers et frégates. Elle dispose également de 19 sous-marins d'attaque à propulsion classique, et la construction de sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire a été retardée du fait de la priorité donnée aux forces stratégiques.

27. Au début des années 1960, la France a décidé que son escadre de la Méditerranée ne serait plus réservée pour affectation à l'O.T.A.N. Une partie importante des forces navales françaises a alors quitté Toulon pour être basée à Brest afin d'opérer essentiellement dans l'Atlantique. Mais, compte tenu de la place qu'occupe à nouveau la Méditerranée dans la politique étrangère française, il est permis de supposer qu'une fraction plus importante de la marine française sera affectée à l'avenir à cette zone.

Les forces navales italiennes

28. La marine italienne comprend quelques bâtiments modernes, notamment 3 croiseurs et 3 destroyers dotés de missiles anti-aériens, ainsi

destroyers and some 18 other escort vessels. There are 9 conventionally-propelled submarines.

British naval forces in the Mediterranean

29. The United Kingdom now maintains only small naval forces in the Mediterranean on a regular basis, usually amounting to a guided missile destroyer and 2 frigates and 2 submarines. A commando carrier or another larger vessel visits the area periodically. The importance of the British contribution however is enhanced by the bases in Gibraltar, Malta and in Cyprus. Gibraltar is a British colony; problems arising from Spanish claims to the territory are mentioned in Chapter III in the passage concerning Spain. Malta, an independent country, still provides base rights under the latest agreement signed by Mr. Mintoff in March 1972 whereby the United Kingdom has the right, in peace and in war, to station its armed forces in Malta and to use the military facilities for the defence of the United Kingdom and of NATO; the Maltese Government will not allow Warsaw Pact armed forces to be stationed on the island or to use its military facilities. Britain retains the exclusive use of the sovereign base area on the independent island of Cyprus.

Greek and Turkish naval forces

30. Greece and Turkey have relatively small navies in need of modernisation. The Greek navy includes 13 destroyers and escorts, 7 submarines and 4 fast missile boats with Exocet SSMS. The Turkish navy includes 14 destroyers, 8 coastal escorts and 15 submarines. Both countries have some amphibious capability. Financial and other restrictions limit the amount of training of both navies and their ability to operate outside the immediate national area.

NATO Command in the Mediterranean

31. Headquarters Allied Forces Southern Europe, located in Naples, is immediately subordinate to SHAPE. AFSOUTH has two subordinate naval commands — Naval Striking and Support Forces Southern Europe (which comprises the Sixth Fleet in wartime with its air strike and amphibious capabilities) and Allied Naval Forces Southern Europe which co-ordinates

the conventional naval activities of the NATO country fleets in this area.

32. The effectiveness of NATO defence plans has been enhanced in recent years through the establishment of the Air Surveillance Headquarters under NAVSOUTH which, through permanent co-ordination of the peacetime air surveillance activities of the NATO countries, is able to provide a continuous picture of Soviet naval movements in the sea. Secondly, following SACEUR's proposals the NATO Defence Planning Committee in 1969 approved the establishment of a naval on-call force for the Mediterranean — an allied naval force made up of destroyer-size vessels contributed by NATO countries with naval forces in the area. This force of some four to six vessels is activated from time to time, when it operates under a single commander (who rotates among the contributing countries). In peacetime this force fulfils an important rôle in demonstrating the solidarity of the NATO nations and in improving training and co-ordination of joint operations by ships from the different countries. In a time of tension it can, like the Standing Naval Force Atlantic or the ACE Mobile Force, be used to safeguard international rights by its presence, and to act as a strong deterrent to aggression through the political fact that four or five NATO countries are represented simultaneously in the force and so would be simultaneously involved in any incident. So far the force has been activated for two periods every year but CINCSOUTH has strongly recommended that this force should be permanently activated to become a standing naval force Mediterranean like its precursor the Standing Naval Force Atlantic (STANAVFORLANT) which has proved so successful.

33. The Committee strongly recommends the permanent activation of STANAVFORMED and recommends that consideration be given to international financing if this is necessary to ensure the permanent participation of Greece and Turkey in this force.

34. Under Commander Naval Forces Southern Europe, the sea is divided into subordinate areas with national commanders at Gibraltar com-

que 5 autres destroyers et quelque 18 bâtiments d'escorte. Elle comprend aussi 9 sous-marins à propulsion classique.

Les forces navales britanniques en Méditerranée

29. Le Royaume-Uni ne maintient actuellement en permanence en Méditerranée qu'une force navale restreinte formée ordinairement d'un destroyer lance-missiles, de 2 frégates et de 2 sous-marins. Un transport d'assaut ou une unité plus importante visite périodiquement cette zone. La contribution britannique voit cependant son importance renforcée par les bases de Gibraltar, Malte et Chypre. Gibraltar est colonie britannique ; les problèmes soulevés par les revendications de l'Espagne sur ce territoire sont étudiés au chapitre III dans le passage consacré à l'Espagne. Malte, pays indépendant, offre toujours une base en vertu du dernier accord signé par M. Mintoff en mars 1972, et qui accorde au Royaume-Uni en temps de paix comme en temps de guerre le droit de stationner ses forces armées à Malte et d'utiliser les installations militaires qui s'y trouvent pour la défense du Royaume-Uni et de l'O.T.A.N. ; le gouvernement maltais n'autorisera pas les forces armées du Pacte de Varsovie à stationner sur l'île ou à utiliser les installations militaires qui s'y trouvent. La Grande-Bretagne conserve le droit exclusif d'utiliser la base édiflée sur l'île indépendante de Chypre.

Les forces navales grecques et turques

30. La Grèce et la Turquie ont des marines relativement peu importantes qui ont besoin d'être modernisées. La flotte grecque comprend 13 destroyers et escorteurs, 7 sous-marins et 4 patrouilleurs rapides lance-missiles dotés de SSM Exocet. La marine turque compte pour sa part 14 destroyers, 8 escorteurs côtiers et 15 sous-marins. Ces deux pays ont un certain potentiel amphibie. Des facteurs financiers et autres limitent le degré d'entraînement de ces deux flottes et leurs capacités d'opérer au-delà des approches immédiates du territoire national.

Les commandements O.T.A.N. en Méditerranée

31. Le Quartier général des Forces alliées du Sud-Europe, situé à Naples, dépend directement du SHAPE. L'AFSOUTH comprend deux commandements navals subordonnés : le commandement des Forces navales d'intervention et de soutien du Sud-Europe, qui englobe, en temps de guerre, la Sixième flotte, ainsi que son potentiel d'intervention aérien et amphibie, et le com-

mandement des Forces navales alliées du Sud-Europe, qui coordonne les activités navales classiques des flottes des pays membres de l'O.T.A.N. dans cette zone.

32. L'efficacité des plans de défense de l'O.T.A.N. a été récemment renforcée par la création du Quartier général de la surveillance aérienne qui dépend du NAVSOUTH et qui, grâce à la coordination permanente de la surveillance aérienne effectuée en temps de paix par les pays de l'O.T.A.N., peut donner, à tout instant, un tableau des mouvements des navires soviétiques en Méditerranée. En outre, à la suite des propositions du SACEUR, le Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. a approuvé en 1969 la création de la « Force navale sur appel » en Méditerranée, force navale alliée formée d'unités du type destroyer appartenant aux membres de l'O.T.A.N. qui disposent de forces navales dans cette zone. Composée de 4 à 6 bâtiments, elle est mobilisée de temps à autre et elle est alors placée sous commandement unique (confié à tour de rôle aux pays participants). En temps de paix, elle joue un rôle important, puisqu'elle démontre la solidarité des pays de l'O.T.A.N. et améliore l'entraînement ainsi que la coordination d'opérations communes auxquelles participent des bâtiments appartenant à des pays différents. En période de tension, elle peut, à l'instar de la Force navale permanente de l'Atlantique ou de la Force mobile du Commandement allié en Europe, être utilisée pour assurer, par sa présence, le respect des droits internationaux et constituer une importante force de dissuasion, étant donné que, du point de vue politique, quatre ou cinq pays de l'O.T.A.N. y sont représentés simultanément et seraient simultanément impliqués dans un incident quelconque. Jusqu'à présent, cette force a été mobilisée deux fois par an, mais le CINCSOUTH a fermement recommandé qu'elle le soit en permanence pour devenir une Force navale permanente de la Méditerranée, comme la Force navale permanente de l'Atlantique (STANAVFORLANT) qui l'a précédée et qui s'est révélée très utile.

33. La commission recommande vivement que cette NAVOCFORMED se transforme en STANAVFORMED, c'est-à-dire qu'elle devienne permanente et que l'on envisage, le cas échéant, un financement international pour assurer la participation permanente de la Grèce et de la Turquie.

34. Sous l'autorité du commandant en chef des Forces navales du Sud-Europe, la Méditerranée est divisée en zones subordonnées placées sous

manding the western extremity of the Mediterranean, Rome for the Central Mediterranean, Athens for the Eastern Mediterranean, Ankara for the Black Sea and Turkish Straits and Malta for the South-Eastern Mediterranean. The French commander at Toulon was formerly responsible for the western area of the Mediterranean to the east of the Gibraltar area, but following the withdrawal of France from active participation in NATO commands, this area has been retained by COMNAVSOUTH.

35. The Committee has no doubt that the effectiveness of NATO defence plans in the Mediterranean would be greatly enhanced if the French Mediterranean fleet were to resume normal co-operation with NATO, and if the French naval commander were to resume responsibility for the Western Mediterranean. As naval forces are not assigned to NATO in peacetime, such renewed co-operation would not amount to integration of French forces into NATO, to which the French Government remains opposed. The Committee further hopes that France will consider participating in the naval on-call force Mediterranean.

Other countries of the Western Mediterranean

36. *Spanish* armed forces total 293,000 and are supplied largely with United States and some French equipment. It is probably felt that the navy, in particular, requires some modernisation. The army has older model American tanks M-47 and M-48, it has acquired 20 French AMX-30 tanks and is producing a further 120 under licence. The air force has 72 F-4C and F-5A (American aircraft) and 24 Mirage III aircraft from France, the engines of the latter being manufactured under licence in Spain. The navy comprises one helicopter carrier, one cruiser, 19 destroyers or frigates and some ten smaller escort vessels. There are 6 submarines and 4 more Daphne class submarines on order from France. It is understood that the Spanish navy is largely deployed along the south coast of Spain, on both sides of the Straits of Gibraltar.

37. The armed forces of the *Maghreb countries* are not large, although they have increased over the last five years, reflecting no doubt Arab concern with the Middle East situation and the intention to contribute at least token forces to

the conflict. *Morocco*, with a total armed force of 56,000, has some 120 Soviet T-54 tanks and 120 French AMX-13 light tanks, sufficient no doubt to cause some anxiety to Spain which maintains 10,000 troops in the Spanish Sahara to which both Morocco and Mauritania have made claims. The Moroccan air force has only 48 combat aircraft, half of them being American F-5 aircraft. The small navy includes a frigate and 2 coastal escorts. The United States had an important communications station at Kenitra — the only United States installation now remaining in any Arab country since the Wheelus airbase in Libya was evacuated. Morocco has sent an army contingent to Syria which has been engaged in the recent hostilities.

38. *Algerian* armed forces total 63,000, equipped largely with Soviet and some French matériel including 500 Soviet tanks and 50 French AMX-13 light tanks. The air force comprises 206 combat aircraft of Soviet origin. The navy again is very small, comprising only 6 submarine chasers but does include 6 KOMAR and 3 OSA-class patrol boats equipped with the Soviet Styx SSM.

39. *Tunisian* armed forces, the smallest of the Maghreb countries, number 24,000, equipped with some 50 French and American light tanks and 12 obsolescent F-86 aircraft. The navy comprises one corvette, 3 coastal escorts and 4 patrol boats equipped with the short-range SS-12 missile.

Armed forces in the Middle East

40. It is not possible at the time of writing to assess the effects of the recent Middle East hostilities on the East-West strategic balance. Will the Soviet air force again acquire bases in Egypt? Will Soviet naval facilities in the Syrian port of Latakia be maintained? What will be the composition of any peace-keeping force that may be based in the Middle East? What will be the levels of armaments of the combatants after they have been resupplied by the United States and the Soviet Union? Will agreement be reached to limit the resupply? Until the answers to these questions are known, it is impossible to draw any conclusions. The introduction of the latest models of anti-tank and anti-aircraft mis-

la responsabilité de commandants nationaux : à Gibraltar pour l'extrémité occidentale, à Rome pour la zone centrale, à Athènes pour la zone orientale, à Ankara pour la Mer Noire et les Détroits, et à Malte pour la Méditerranée du sud-est. Le commandant français basé à Toulon était auparavant responsable du secteur occidental de la Méditerranée situé à l'est du secteur de Gibraltar, mais depuis que la France a cessé de participer activement aux commandements O.T.A.N., cette zone dépend du COMNAV-SOUTH.

35. La commission est persuadée que l'efficacité des plans de défense de l'O.T.A.N. en Méditerranée serait considérablement renforcée si l'escadre française de la Méditerranée reprenait une coopération normale avec l'O.T.A.N. et si la Méditerranée occidentale était de nouveau placée sous la responsabilité de son commandant. Comme les forces navales ne sont pas affectées à l'O.T.A.N. en temps de paix, la reprise de cette coopération n'entraînerait pas une intégration des forces françaises dans l'O.T.A.N., chose à laquelle le gouvernement français reste opposé. La commission espère, en outre, que la France étudiera la possibilité de participer à la « Force sur appel » de la Méditerranée.

Les autres pays de la Méditerranée occidentale

36. L'Espagne dispose des forces armées dont les effectifs s'élèvent à 243.000 hommes équipés de matériel américain et de quelques matériels français. Il est probable que la marine, en particulier, demande à être modernisée. L'armée de terre est dotée de chars américains M-47 et M-48 d'un modèle ancien ; elle a acquis 20 chars français AMX-30 et 120 autres sont en construction sous licence. L'aviation dispose de 72 F-4C et F-5A américains et de 24 Mirage III français, les moteurs de ces derniers étant construits sous licence en Espagne. La marine comprend un porte-hélicoptères, un croiseur, 19 destroyers ou frégates et une dizaine de petites unités d'escorte. Elle possède également 6 sous-marins et 4 autres sous-marins de la classe Daphné ont été commandés en France. On croit savoir que la marine espagnole est en grande partie déployée le long de la côte méridionale de l'Espagne, de part et d'autre du Détroit de Gibraltar.

37. Les pays du Maghreb disposent de forces armées peu importantes, bien qu'elles aient augmenté au cours des cinq dernières années, du fait probablement de l'inquiétude causée dans le monde arabe par la situation au Proche-Orient et

de leur intention de faire intervenir, dans le conflit, des forces au moins symboliques. Le Maroc, dont les forces armées comptent au total 56.000 hommes, a quelque 120 chars soviétiques T-54 et 120 chars légers français AMX-13, suffisants sans doute pour inquiéter quelque peu l'Espagne qui maintient 10.000 hommes dans le Sahara espagnol revendiqué à la fois par le Maroc et par la Mauritanie. L'aviation marocaine ne possède que 48 avions de combat dont la moitié sont des F-5 américains, et la marine ne comprend qu'une frégate et deux escorteurs côtiers. Les Etats-Unis possèdent une importante station de communications à Kenitra : c'est la seule installation américaine subsistant actuellement en pays arabe depuis l'évacuation de la base aérienne de Wheelus en Libye. Le Maroc a envoyé en Syrie un contingent qui a pris part aux récents combats.

38. L'Algérie dispose de forces armées comptant au total 63.000 hommes et dotées en grande partie de matériel soviétique et de quelques matériels français, notamment 500 chars soviétiques et 50 chars légers français AMX-13. L'aviation comprend 206 avions de combat d'origine soviétique. La marine algérienne est, elle aussi, peu importante, puisqu'elle ne compte que 6 chasseurs de sous-marins, mais elle comprend 6 patrouilleurs de la classe Komar et 3 de la classe Osa armés du missile soviétique surface-surface Styx.

39. La Tunisie, dont les forces armées sont les moins importantes de celles des pays du Maghreb, dispose de 24.000 hommes équipés de 50 chars légers français et américains et de 12 vieux F-86. La marine comprend une corvette, 3 escorteurs côtiers et 4 patrouilleurs armés du missile à courte portée SS-12.

Les forces armées au Proche-Orient

40. A l'heure où nous rédigeons ce rapport, il n'est pas possible d'évaluer les conséquences du récent conflit du Proche-Orient pour l'équilibre stratégique Est-Ouest. L'aviation soviétique retrouvera-t-elle de nouvelles bases en Egypte ? Les installations navales soviétiques seront-elles maintenues dans le port syrien de Latakiah ? Comment sera composée la force de maintien de la paix qui pourrait être basée au Proche-Orient ? Quels seront les niveaux d'armement des belligérants lorsqu'ils auront été ravitaillés par les Etats-Unis et l'Union Soviétique ? Parviendra-t-on à un accord pour limiter ce ravitaillement ? Aussi longtemps que nous ne connaissons pas les réponses à ces questions, il sera impossible de

siles into the Syrian armed forces, and the supply of modern tanks must be considered a serious threat to Turkey and to NATO, irrespective of its relevance to the Middle East conflict.

41. Because of the political and strategic significance of the arms supplied to the area by the United States and the Soviet Union — and to a far lesser extent by France and the United Kingdom — a table is reproduced at Appendix II giving the levels of the principal armaments and the supplying countries in respect of all countries concerned in the recent hostilities. Two points may however already be made concerning the weapons systems employed in the recent hostilities.

42. The wide use of missile systems, both surface-to-air and anti-tank missiles, has significantly changed the balance of forces since the previous hostilities of 1967. One point made by the Committee in a previous report¹ has been fully substantiated. The SAM-2 and SAM-3 anti-aircraft missiles installed by the Soviet Union on the Egyptian side of the Suez Canal have proved not to be purely defensive weapons in the context of the military situation there. The 40-km range of these missiles, combined with Egyptian artillery superiority, provided very effective protection against air attack when the Egyptian offensive was launched across the Canal. Faced also with the much newer SAM-6 and highly mobile SAM-7 which the Egyptian forces carried with them across the Canal, the Israeli air force has suffered higher losses than in the 1967 war when it was Israel that launched a pre-emptive strike against the Arab forces. Even the extremely sophisticated Phantom with its excellent low-flying qualities which normally make it immune to older versions of surface-to-air missiles, has proved vulnerable to the latest missiles provided by the Soviet Union. It is not entirely clear however whether Israeli pilots were using low-level flying tactics to the best advantage.

1. Paragraph 27 of the explanatory memorandum to the report on European security and arms control submitted by Mr. van der Stoep on behalf of the Committee, Document 527, adopted on 3rd November 1970

43. Again Israeli tank losses appear to have been higher than in the 1967 war. Although the American and British tanks with which Israeli forces are largely equipped are reported to have longer range armament than the Soviet tanks opposing them, both Egyptian and Syrian forces were this time equipped with Soviet-supplied wire-guided anti-tank missiles known to NATO experts as Sagger and Snapper. Observation satellites have also provided the powers which have them with almost instantaneous information on the movements of forces and armaments. The lessons for NATO forces, especially on the central front, should not be overlooked. One conclusion may well be that the Warsaw Pact superiority of three to one in tanks on that front is less important than the relative strengths of modern anti-tank missiles, and intelligence estimates of the levels of these weapons do not appear to have been published.

III. Particular aspects of the political situation in the Mediterranean area

(a) The Western Mediterranean

44. Prior to the outbreak of the Middle East hostilities your Rapporteur had begun a particular study of the attitudes of Spain and the Maghreb countries to the problems of security in this area. The three countries of the Maghreb, because of their geographical position and past traditions are naturally less involved than the rest of the Arab world in the Middle East conflict. Western influence, especially the influence of France and of the United States, is still important although all three countries have sought to balance their position between western and communist bloc influences. The Soviet Union has not succeeded in establishing military influence in the area to anything like the extent of its influence in Egypt and Syria.

45. *Morocco* in addition to qualifying as a Mediterranean country has also a more extensive Atlantic coast. It is essentially an absolute monarchy, the constitution having been suspended; political power lies in the hands of the king, the only remaining monarch in the western Arab world. There is a French military mission

tirer des conclusions quelconques. L'introduction dans les forces armées syriennes des derniers modèles de missiles antichars et antiaériens et la fourniture de chars modernes doivent être considérées comme une grave menace pour la Turquie et l'O.T.A.N., indépendamment de leur importance en ce qui concerne le conflit du Proche-Orient.

41. Etant donné l'incidence politique et stratégique de la fourniture d'armes aux pays de cette zone par les Etats-Unis et l'Union Soviétique — et dans une bien moindre mesure par la France et le Royaume-Uni — un tableau figurant à l'annexe II donne les niveaux des principaux armements et la liste des pays fournisseurs pour tous les pays concernés par les récents combats. Néanmoins, on peut d'ores et déjà faire deux remarques à propos des systèmes d'armes employés lors du récent conflit.

42. La large utilisation des systèmes de missiles, tant sol-air qu'antichars, a modifié sensiblement l'équilibre des forces depuis le précédent conflit de 1967. Une remarque faite dans un rapport précédent de la commission¹ s'est trouvée pleinement corroborée. Les missiles antiaériens SAM-2 et SAM-3 installés par l'Union Soviétique sur la rive égyptienne du Canal de Suez se sont révélés comme n'étant pas des armes purement défensives dans le contexte de la situation militaire locale. Leur portée de 40 km, combinée à la supériorité de l'artillerie égyptienne, a assuré aux Egyptiens une protection antiaérienne très efficace quand ils ont lancé leur offensive par delà le canal. Les SAM-6 beaucoup plus récents et les SAM-7 extrêmement mobiles auxquels les forces égyptiennes ont fait franchir le canal, ont causé à l'aviation israélienne des pertes beaucoup plus importantes que dans le conflit de 1967 où c'était Israël qui avait lancé une attaque préventive contre les forces arabes. Même le Phantom ultra-moderne, doué d'excellentes qualités de vol à basse altitude qui lui assurent normalement une protection contre les versions de missiles sol-air plus anciennes, s'est révélé vulnérable aux attaques des derniers missiles fournis par l'Union Soviétique. On ne sait pas très bien, cependant, si les pilotes israéliens ont tiré le meilleur parti des tactiques de vol à basse altitude.

1. Paragraphe 27 de l'exposé des motifs du rapport sur « La sécurité européenne et le contrôle des armements », présenté au nom de la commission par M. van der Stoep, Document 527, adopté le 3 novembre 1970.

43. Les pertes en chars subies par Israël semblent, également, avoir été plus importantes que pendant le conflit de 1967. Bien que les chars américains et britanniques, dont sont largement équipées les forces israéliennes, auraient une autonomie supérieure à celle des chars soviétiques qui leur étaient opposés, les forces égyptiennes et syriennes étaient cette fois-ci équipées de missiles antichars guidés par fil, connus des experts de l'O.T.A.N. sous les noms de Sagger et Snapper. Les satellites d'observation ont également fourni aux puissances qui en possèdent des renseignements quasi instantanés sur les déplacements des forces et des armements. Les forces de l'O.T.A.N., notamment celles du secteur central, doivent donc tirer de cet état de choses les enseignements qui s'imposent. L'un d'entre eux est, sans doute, que la supériorité de trois contre un dont dispose le Pacte de Varsovie sur ce front en matière de chars est moins importante que le potentiel relatif des missiles antichars modernes, et les estimations des services de renseignements sur les niveaux de ces armes ne semblent pas avoir été rendues publiques.

III. Aspects particuliers de la situation politique dans le bassin méditerranéen

(a) La Méditerranée occidentale

44. Avant l'ouverture des hostilités au Proche-Orient, votre rapporteur avait commencé d'étudier plus particulièrement l'attitude de l'Espagne et des pays du Maghreb à l'égard des problèmes posés par la sécurité dans cette zone. Les trois pays du Maghreb, du fait de leur situation géographique et de leurs traditions, sont naturellement moins impliqués dans le conflit du Proche-Orient que le reste du monde arabe. L'influence occidentale, notamment celle de la France et des Etats-Unis, est encore importante bien que ces trois pays aient recherché une position d'équilibre entre le bloc occidental et le bloc communiste. L'Union Soviétique n'a pas réussi à imposer, dans cette zone, une influence militaire comparable à celle qu'elle exerce en Egypte et en Syrie.

45. Le Maroc, bien que pays méditerranéen, a aussi une façade importante sur l'Atlantique. C'est essentiellement une monarchie absolue, la constitution ayant été suspendue, et le pouvoir politique est détenu par le roi qui reste le seul monarque du monde arabe occidental. Il y a au Maroc, comme dans les autres pays du Maghreb,

in Morocco, as there is in the other Maghreb countries, and France at present has the largest share in the supply of military equipment. As noted above, an important United States communications station has been constructed at Kenitra on the Atlantic coast — the only remaining United States military installation in the Arab world. Vessels of the NATO navies are able to make flag visits to Moroccan ports, both Tangiers and Casablanca, which are more numerous than visits by Soviet vessels. Morocco, moreover, has difficulties in its relations with the rest of the Arab world. Libya is openly hostile to the régime of King Hassan; Moroccan guerrillas opposed to the king, equipped and trained in Libya, are able to cross Algerian territory to operate in Morocco. The Libyan radio conducts a propaganda campaign against the present Moroccan régime, and the broadcasts are widely received on the now ubiquitous transistor sets. In its territorial claims Morocco has not had the unequivocal support of the rest of the Arab countries or the third world. While the former Spanish colony of Ifne became Moroccan in 1969, Spain still retains the Spanish Sahara with important phosphate deposits and a coastline coming between that of Morocco and Mauritania. Despite Moroccan claims to the territory, the resolution on the Spanish Sahara adopted by the Georgetown (Guyana) conference of the non-aligned countries on 11th August 1972 merely called on Spain to create conditions whereby the people of the territory could exercise their right to self determination and independence in application of Resolution 2711 of the United Nations General Assembly — which called for a referendum under United Nations auspices to decide the future of the territory.

46. In spring 1973, Morocco seemed to take a step nearer to the Arab world in sending a contingent of 2,000 troops to Syria. These, with reinforcements despatched after the outbreak of hostilities, appear to have been engaged in defensive fighting on Syrian territory after the Israeli counter-attack, but not to have participated in the initial Syrian attack on the Israeli lines resulting from the 1967 hostilities. It is reported that this Moroccan contingent contains personnel compromised in previous attempts on the life of King Hassan, and in Syria to have been entirely re-equipped with Soviet matériel and to be dressed in uniforms supplied by the Soviet Union.

47. While the present policy of the Moroccan régime is probably more pro-western than it is

pro-Soviet Union, the future of the régime itself cannot be considered a good insurance risk. Traditionally, the Moroccan army is largely composed of Berbers who have little liking for the Arabs. After two attempts on the life of the king within the last three years, conducted by elements of the military forces, many of the senior officers have been removed from command or executed for complicity in the plots. The army can no longer be considered royalist, and it is from the army that any alternative future régime in Morocco is likely to be drawn. The foreign policy of such a régime is a matter for speculation, but the unpredictable and often irresponsible attitudes of the present Libyan régime are not a hopeful precedent. Certainly the present régime in Morocco shows no signs of wishing to conclude formal defence or mutual security agreements with other countries, but there is formal allegiance to the unity of the Arab world. On 24th October King Hassan proposed a conference of all Arab foreign and defence ministers to decide on a joint Arab position after the Middle East cease-fire.

48. In *Algeria* the armed forces supported the Council of the Revolution presided over by Colonel Boumediene which overthrew the elected régime of President Ben Bella in June 1965. The present régime is based on a single party system. Algeria has played a prominent rôle in the conference of non-aligned countries which met at the level of Heads of State in Algiers in September under the chairmanship of President Boumediene. That grouping is traditionally hostile to organised military alliances; the political declaration of the conference held the previous year calls for the dissolution of military alliances concluded in the context of rivalry between the great powers, and opposes the installation of military bases and foreign groups on the territory of other countries. The conference called for the dismantling of all foreign military bases in any region of the world.

49. The Algerian régime has been more left-wing in its domestic policy than either of its neighbours, about 80 % of all industrial enterprises are under State control. While President Boumediene has declared that Algeria will never be a military base, and has remained critical of the presence in the Mediterranean of the two

une mission militaire française et la France est actuellement le fournisseur le plus important de matériel militaire. Comme il a été dit plus haut, une importante station de télécommunications américaine a été construite à Kenitra, sur la côte atlantique ; c'est la seule installation militaire américaine subsistant dans le monde arabe. Les unités des marines de l'O.T.A.N. peuvent faire des visites de courtoisie dans les ports marocains, que ce soit à Tanger ou à Casablanca, et ceci bien plus souvent que les bâtiments soviétiques. De plus, les relations du Maroc avec le reste du monde arabe sont difficiles. La Libye est ouvertement hostile au Roi Hassan ; elle équipe et entraîne des guérilleros marocains opposés au régime, qui peuvent traverser le territoire algérien pour opérer au Maroc. La radio libyenne fait de la propagande contre le régime actuel et les programmes radiodiffusés sont largement reçus par les postes à transistors que l'on trouve maintenant partout. Dans ses revendications territoriales, le Maroc n'a pas reçu franchement l'appui du reste des pays arabes ou du tiers monde. Si l'ancienne colonie espagnole d'Ifni est devenu marocaine en 1969, l'Espagne garde toujours le Sahara espagnol qui renferme d'importants gisements de phosphates et dont le littoral sépare le Maroc de la Mauritanie. Malgré les revendications marocaines, la résolution sur le Sahara espagnol adoptée par la Conférence des pays non alignés à Georgetown (Guyane), le 11 octobre 1972, a simplement invité l'Espagne à créer les conditions permettant à la population de ce territoire d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance en application de la Résolution 2711 de l'Assemblée générale de l'O.N.U. demandant l'organisation, sous les auspices des Nations Unies, d'un référendum qui déciderait de l'avenir de ce territoire.

46. Au printemps 1973, le Maroc a paru se rapprocher du monde arabe en envoyant un contingent de 2.000 hommes en Syrie. Ceux-ci, de même que les renforts envoyés après l'ouverture des hostilités, paraissent avoir été engagés dans les combats défensifs menés en territoire syrien après la contre-attaque israélienne, mais ne pas avoir participé à la première attaque syrienne contre les lignes israéliennes résultant du conflit de 1967. Ce contingent marocain aurait compris des éléments compromis dans les attentats antérieurs contre le Roi Hassan et il aurait été complètement rééquipé en Syrie avec du matériel soviétique et porterait des uniformes fournis par l'Union Soviétique.

47. Bien que la politique actuelle du gouvernement marocain soit probablement pro-occidentale

plutôt que pro-soviétique, il est peu prudent de miser sur l'avenir du régime lui-même. L'armée marocaine est traditionnellement composée en grande partie de Berbères qui n'ont guère de sympathie pour les Arabes. Après deux attentats contre le roi au cours des trois dernières années, préparés par des éléments militaires, de nombreux officiers supérieurs ont été relevés de leur commandement ou exécutés pour complicité dans les complots. L'armée ne peut plus être considérée comme royaliste et c'est probablement de l'armée que sera issu tout nouveau régime susceptible de remplacer la monarchie. On en est réduit aux conjectures en ce qui concerne la politique étrangère de ce régime, mais les prises de position imprévisibles et parfois irresponsables du régime libyen actuel n'autorisent pas à être optimiste. Rien ne permet de penser que le régime marocain actuel souhaite conclure des accords officiels de défense ou de sécurité mutuelle avec d'autres pays, mais il affirme officiellement sa solidarité avec l'ensemble du monde arabe. Le 24 octobre, le Roi Hassan a proposé de réunir une conférence des ministres des affaires étrangères et de la défense de tous les pays arabes pour définir une position arabe commune après le cessez-le-feu au Proche-Orient.

48. En Algérie, les forces armées ont appuyé le Conseil de la révolution présidé par le Colonel Boumediène qui a renversé, en juin 1965, le régime élu du Président Ben Bella. Le régime actuel repose sur le système du parti unique. L'Algérie a joué un rôle prédominant lors de la Conférence des pays non alignés qui s'est réunie au niveau des chefs d'Etat à Alger en septembre sous la présidence du Président Boumediène. Ce groupe de pays est traditionnellement hostile aux alliances militaires organisées, et la déclaration politique adoptée par la conférence tenue l'année précédente demandait la dissolution des alliances militaires conclues dans le contexte de la rivalité des grandes puissances et s'opposait à l'installation de bases militaires et de troupes étrangères sur le territoire d'autres pays. La conférence a demandé le démantèlement de toutes les bases militaires étrangères situées dans n'importe quelle partie du monde.

49. Le régime algérien a mené une politique intérieure beaucoup plus à gauche que n'importe lequel de ses voisins, et 80 % environ de l'ensemble des entreprises industrielles sont sous contrôle de l'Etat. Bien que le Président Boumediène ait déclaré que l'Algérie ne serait jamais une base militaire et n'ait cessé de critiquer la présence

super powers, the Soviet Union has nevertheless supplied the bulk of the Algerian combat aircraft and tanks. Port calls by units of the Soviet fleet are more common in Algeria than in any of the other Maghreb countries, and flags of the NATO countries are less likely to be seen there. There is however no evidence that the Soviet Union has ever enjoyed air base facilities in the country or the use of the naval base at Mers-el-Kébir. There are Soviet military advisers and some installations in the country — a situation dictated by Algeria's need to ensure supplies of spare parts for military equipment already supplied by the USSR. Although Algeria has the largest armed forces of the Maghreb countries, Algerian participation in the Middle East conflict appears to have been limited to the despatch of two surgical teams. On the outbreak of the hostilities, President Boumediene in a message to the governments of the permanent members of the Security Council recalled the attitude adopted by the summit meeting of the non-aligned countries in Algiers which asserted the inadmissibility of the acquisition of territory by force and the need to establish the Palestinian people in their national rights; the declaration called on all countries to refrain from supplying Israel with any political, economic or financial assistance which would permit it to pursue its aggressive and expansionist policy. Despite Mr. Brezhnev's message to Mr. Boumediene on 8th October: "Today, more than ever, in our opinion, the fraternal Arab solidarity must play its decisive rôle. Syria and Egypt must not stand alone in their battle with the perfidious enemy. It is a question of a pressing necessity for granting the largest possible aid and support to the progressive régimes in these countries", direct Algerian assistance to Syria and Egypt does not seem to have become more substantial.

50. *Tunisia*, under President Bourguiba, who was elected by the Constituent Assembly in 1957, has a national assembly but no opposition therein. President Bourguiba, now aged seventy, shows every sign of intending to remain as president for life; his public utterances have become increasingly self-adulatory. In its external relations, Tunisia has undoubtedly been the most pro-western of the Maghreb countries. Mr. Masmoudi, the present Foreign Minister appointed in 1970, wrote a particularly forthright article entitled "The Mediterranean — Soviet presence

and European shortsightedness"¹ shortly after taking up office. Mr. Masmoudi wrote :

"It is remarkable to note that the penetration of the Soviet fleet occurred immediately after the Czechoslovakian operation. And one wonders whether the flabby reactions of the Americans, of the Europeans, to the Soviet blow against Prague have not contributed to encourage the USSR to increase its peaceful intervention in the Mediterranean... For NATO, the defence of the Mediterranean continues to be seen as a by-product of the defence of the Atlantic, which seems to me outdated. The problem today is to re-establish a balance based on the common interests of the Mediterranean countries. And here it is not the Russian fleet that worries me, but the complete absence of the Europeans from this region of the world, their indifference to events, the fact that no country has a Mediterranean policy, except for France which has hardly made its intentions explicit. While we in Tunisia are very much aware that our destinies are linked by history and geography. Admittedly another political attitude has been suggested — a sort of neutralism. This view, which seems to be supported by our Algerian neighbour, has as its aim the neutralisation of the Mediterranean basin, calling for the evacuation of all foreign fleets that sail there. ... At present and as far as man can see, this hypothesis appears totally unrealistic.

It seems to me first that Tunisia is both militarily too weak and too important strategically for us to consider its future other than in close political association with Europe... It is less important to call on the Russians and the Americans to leave the Mediterranean than to urge Europe to be present, to maintain a visible, effective and exemplary presence.

Does that mean that our relations with Europe should take the form of some sort of alliance or pact? No! These are outdated

1. *Preuves*, 4^e trimestre 1970.

des deux superpuissances en Méditerranée, c'est néanmoins l'Union Soviétique qui lui a fourni le gros de son aviation de combat et de ses chars. La flotte soviétique visite plus souvent les ports algériens que ceux de n'importe quel autre pays du Maghreb et les pavillons des pays de l'O.T.A.N. ont moins de chance d'y être vus. Cependant, rien ne permet de penser que l'Union Soviétique ait jamais utilisé les installations aériennes algériennes ou ait pu utiliser la base navale de Mers-el-Kébir. Des conseillers militaires et certaines installations soviétiques sont présents dans le pays — situation dictée par la nécessité pour l'Algérie de s'assurer la fourniture de pièces détachées pour le matériel déjà fourni par l'U.R.S.S. Bien que l'Algérie dispose des forces armées les plus importantes des pays du Maghreb, sa participation au conflit du Proche-Orient semble s'être limitée à l'envoi de deux équipes chirurgicales. Dès l'ouverture des hostilités, le Président Boumediène, dans un message adressé aux gouvernements des membres permanents du Conseil de sécurité, a rappelé la déclaration adoptée par la Conférence au sommet des pays non alignés à Alger, qui soulignait le caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par la force et la nécessité de rétablir le peuple palestinien dans ses droits nationaux, et invitait tous les pays à s'abstenir de fournir à Israël tout appui politique, économique et financier lui permettant de poursuivre sa politique agressive et expansionniste. Malgré le message adressé par M. Brejnev au Président Boumediène, le 8 octobre, dans les termes suivants : « Aujourd'hui plus que jamais, la solidarité fraternelle arabe doit jouer, à notre avis, un rôle décisif. La Syrie et l'Égypte ne doivent pas rester seules dans leur lutte avec un ennemi perfide. Il s'agit de la nécessité pressante de l'octroi de l'aide et du soutien le plus large aux régimes progressistes dans ces pays », l'aide directe accordée par l'Algérie à la Syrie et à l'Égypte ne semble pas être devenue plus substantielle.

50. La Tunisie, sous la direction du Président Bourguiba, élu par l'Assemblée constituante en 1957, dispose d'une assemblée nationale où l'opposition n'est pas représentée. Le Président Bourguiba, âgé maintenant de 70 ans, semble avoir l'intention de rester président à vie. Les propos qu'il tient en public sont empreints d'une autosatisfaction grandissante. Dans ses relations extérieures, la Tunisie a été certainement le pays le plus pro-occidental du Maghreb. M. Masmoudi, l'actuel ministre des affaires étrangères nommé en 1970, a écrit peu après son entrée en fonctions

un article particulièrement clair à ce sujet, intitulé : « Méditerranée : Présence soviétique et myopie européenne », où il dit notamment ¹ :

« Il est remarquable de constater que la pénétration de la flotte soviétique s'est effectuée tout de suite après l'opération tchécoslovaque. Et l'on se pose la question : est-ce que les molles réactions de l'Amérique, celles des pays européens, devant le coup de force soviétique contre Prague, n'ont pas contribué à pousser l'U.R.S.S. à accélérer son intervention pacifique en Méditerranée ? ... Pour l'O.T.A.N., la défense de la Méditerranée continue à être envisagée comme un sous-produit de la défense de l'Atlantique, ce qui me semble réellement dépassé. Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est le rétablissement d'un équilibre basé sur les intérêts communs des pays riverains. Et, dans ce domaine, ce n'est pas la flotte russe qui m'inquiète, mais l'absence totale des Européens de cette région du monde, leur indifférence devant les événements, le fait qu'aucun pays n'a de politique méditerranéenne, à part la France, mais qui n'a guère explicité ses intentions. Alors que nous ressentons très vivement, en Tunisie, le fait, que nos destins sont liés par l'histoire, par la géographie. Certes une autre attitude politique nous est proposée : celle d'une sorte de neutralisme. Ce point de vue, que semble défendre notre voisine algérienne, consiste à se fixer comme objectif la neutralisation du bassin méditerranéen, en réclamant l'évacuation de toutes les flottes étrangères qui s'y trouvent... Actuellement, et à vue d'homme, cette hypothèse me semble, donc, totalement irréaliste.

Il m'apparaît d'abord que la Tunisie est à la fois trop faible militairement, et trop importante stratégiquement pour envisager son destin en dehors d'une politique étroitement associée à celle de l'Europe... Il s'agit moins de demander, aux Russes et aux Américains de quitter la Méditerranée, que d'adjurer l'Europe d'y être présente d'une manière voyante, efficace, exemplaire.

Cela signifie-t-il que nos relations avec l'Europe doivent prendre la forme d'une alliance ou d'un pacte quelconque ? Non ! Ce sont là

1. Voir *Prouves*, 4^e trimestre 1970.

*structures*¹... Is it sufficient for other warships, French, British, Italian or Spanish to cruise also in the Mediterranean? No! — so far there has been too great a tendency to try to solve the problems of our region from a military standpoint.

It is time to change our outlook and to realise that the countries of the Mediterranean shores need first to develop economically... Europe should play its rôle in this development policy. It would defend its interests in the Mediterranean — which it must not be forgotten are strong and important — by creating an oasis of peace and prosperity. Let Europe give concrete proof that it has a more dynamic, more peaceful, more exemplary and more attractive concept to offer than other people have; let it show by its acts that it is more concerned by this region than are the Americans and the Russians.”

51. Mr. Masmoudi has pursued his thesis on a number of occasions since. At a press conference following an official visit to Madrid on 19th May 1971 he said “Tunisia hopes for a sort of European Marshall plan for the southern shore of the Mediterranean... The problems of the Mediterranean should interest the Europeans before the super powers, and we hope to see them behave differently from the Americans or the Russians.” Most recently in an interview published in May this year² Mr. Masmoudi said “Mediterranean security is one facet of European security. And if developments in the Eastern Mediterranean affect security throughout the basin, we must recognise a danger for the security of Europe and perhaps for the whole world... If the Europeans do not examine [the problem] it is up to us [the non-aligned countries], who in a way are the conscience of mankind, to recall what is the rôle of Europe or of all those who want to work towards peace.”

52. The western orientation of Tunisia is reflected in its small armed forces which have been equipped by the United States and France. Tunisian ports are open to visit by ships of the NATO countries and there is no prospect of the Soviet Union acquiring any base rights for exam-

1. Rapporteur's italics.

2. *Revue de politique internationale*, 20th May 1973.

ple at the strategic former French naval base at Bizerta which could dominate the narrow Sicilian straits that divide the two halves of the Mediterranean.

53. Tunisia, however, is not isolated from the effects of the Middle East hostilities. President Bourguiba announced on 7th October, in a short broadcast, that he had decided to send troops to the Arab front, although they would take a few days to arrive via Libya. He stressed that Libyan military equipment, which includes Mirage III aircraft and tanks equipped with anti-aircraft missiles, was far superior to that of Tunisia. In markedly different tone to the declarations of other Arab leaders, President Bourguiba used the occasion to calm the population. “I do not want the pretext of solidarity with our Arab brothers to be used for racist demonstrations”. (There had been demonstrations before the British and American embassies and Jewish shops had been looted.) President Bourguiba continued “I express my joy at the news so far received concerning the course of the battles, but I am not entirely reassured. I hope the outcome will be as good as the beginning...”

(b) Spain

54. Your Rapporteur was most courteously received by the Spanish authorities on his visit to Madrid and was able to form a first-hand impression of Spanish attitudes to the problems of security in the Mediterranean and in Europe in general.

55. Spain, formerly one of the less developed European countries, is going through a period of significant economic growth, its GNP at factor cost and constant (1963) prices having almost doubled from 822 to 1,575 billion pesetas in 10 years, 1962-72. Spain is a country with an important European past and is anxious to escape the isolation imposed upon it in the immediate post-war years. Mr. Jobert, the French Foreign Minister, at a press conference at St. Sebastian on 28th August 1973, following his talks with the Spanish Foreign Minister, said :

“France has expressed the wish to see Spain enter as rapidly as possible not only the Common Market, but also the European organisation, which has not quite the same meaning... Spain is European but it is true

*des structures dépassées...*¹ Faudrait-il que d'autres bateaux de guerre français, anglais, italiens ou espagnols se contentent de croiser, eux aussi, en Méditerranée ? Non ! On a — jusqu'ici — trop voulu résoudre les problèmes de notre région en les abordant sous l'angle militaire.

Il est temps de changer d'optique et de constater que les pays riverains de la Méditerranée ont d'abord besoin de se développer économiquement... Il s'agit pour l'Europe de jouer son rôle dans cette politique de développement. Elle défendra ses intérêts en Méditerranée — ils sont puissants et importants, il ne faut pas l'oublier — en créant une oasis de paix et de prospérité. Que l'Europe apporte la preuve concrète qu'elle a une conception plus pacifique, plus exemplaire, plus attrayante à offrir que d'autres ; qu'elle montre dans les faits qu'elle est plus concernée que les Américains et les Russes par cette région. »

51. Depuis, M. Masmoudi a repris cette thèse en maintes occasions. Lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de sa visite officielle à Madrid, le 19 mai 1971, il a déclaré : « La Tunisie appelle de tous ses vœux une espèce de plan Marshall européen pour le versant sud de la Méditerranée... Les problèmes de la Méditerranée doivent intéresser les Européens avant les supergrands et nous désirons les voir agir autrement que les Américains ou les Russes. » Plus récemment, dans une interview publiée en mai dernier², il a encore déclaré : « La sécurité en Méditerranée est un volet de la sécurité européenne. Et, si les développements en Méditerranée orientale affectent la sécurité dans tout le bassin, il faut y voir un danger pour la sécurité en Europe et peut-être dans le monde entier... Si les Européens ne l'examine pas [ce phénomène], c'est à nous [les pays non alignés] qui sommes, en un certain sens, la conscience de l'humanité, qu'il appartient de rappeler en quoi consiste le rôle de l'Europe ou de tous ceux qui veulent agir dans le sens de la paix. »

52. L'attitude pro-occidentale de la Tunisie se retrouve dans l'armement de sa petite armée dotée de matériel américain et français. Les ports tunisiens sont ouverts aux unités des pays de l'O.T.A.N. en visites de courtoisie, et il n'y a pas de chance que l'Union Soviétique se voie

accorder, par exemple, le droit d'utiliser l'ancienne base navale stratégique française de Bizerte qui pourrait commander le détroit de Sicile divisant la Méditerranée en deux parties.

53. La Tunisie, cependant, n'est pas à l'abri des effets du conflit du Proche-Orient. Le Président Bourguiba a annoncé, le 7 octobre, dans une brève allocution radiodiffusée, qu'il avait décidé d'envoyer des troupes sur le front arabe, bien qu'il leur faudrait quelques jours pour arriver à destination en passant par la Libye. Il a souligné que le matériel militaire libyen, comprenant des Mirage III et des chars dotés de missiles anti-aériens, était bien supérieur à celui de la Tunisie. Sur un ton nettement différent de celui des déclarations des autres dirigeants arabes, il a saisi cette occasion pour calmer la population : « Je ne veux pas que sous prétexte de solidarité avec nos frères arabes, se produisent des manifestations racistes. » (Il y avait eu des démonstrations devant les ambassades de Grande-Bretagne et des Etats-Unis et des magasins tenus par des juifs avaient été pillés.) Il a poursuivi : « J'exprime ma joie devant les nouvelles reçues jusqu'ici sur le déroulement des combats, mais je ne suis pas tout à fait rassuré. Je souhaite que l'issue soit aussi bonne que le début... »

(b) Espagne

54. Votre rapporteur a été reçu très courtoisement par les autorités espagnoles lors de sa visite à Madrid qui lui a permis de se rendre compte par lui-même de la position de l'Espagne à l'égard des problèmes de sécurité dans la Méditerranée et en Europe en général.

55. L'Espagne, autrefois l'un des pays européens les moins développés, connaît une période d'expansion économique importante ; en effet, son P.N.B. au coût des facteurs et à prix constants (1963) est passé, de 1962 à 1972, de 822 à 1.575 milliards de pesetas, c'est-à-dire qu'il a presque doublé en dix ans. C'est un pays qui a un grand passé européen et qui désire vivement sortir de l'isolement qui lui a été imposé dès la fin de la guerre. M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, a déclaré, lors d'une conférence de presse qu'il a tenue à Saint-Sébastien, le 28 août 1973, à l'issue de ses entretiens avec le ministre espagnol des affaires étrangères :

« La France a exprimé le vœu de voir l'Espagne entrer, aussi rapidement que possible, non seulement dans le Marché commun, mais aussi dans l'organisation européenne, ce qui n'a pas tout à fait le même sens... »

1. Souligné par le rapporteur.

2. *Revue de politique internationale*, 20 mai 1973.

that it has problems of adaptation to solve. It can solve them in various ways and one of these is the way it has chosen... The economic development of the world and of Europe is so rapid that I think Spain could join Europe within a much shorter time than is being considered today. After all Spain is the tenth industrial country in the world and the sixth country in Europe in the size of its GNP, so Spain could easily be integrated into the European Community."

That there are still political obstacles to Spain's integration into the European Community was immediately recalled by the spokesman of the European Commission on 29th August who said that the Commission's position was still that which it had recommended to the Council of Ministers in 1969 — that relations between the European Community and the countries of Southern Europe could take the form of an association in the true sense of the word "only with the countries having institutions and régimes comparable to those of the founder countries of the European Economic Community".

56. Spain is fully conscious of its European identity and would no doubt welcome an invitation to join both the European Community and NATO. But Spain does not consider itself a suppliant, its economic position is not unsatisfactory and it is attracting investment capital from abroad. Spain has pursued an active foreign policy in recent years in ways that are open to it. It has always had close links with Latin America (usually thought of as "Spanish America" in Spain). It has now established diplomatic relations with the Soviet Union, with China and the German Federal Republic. It has taken the initiative in the preparatory talks on a conference on European security and co-operation in proposing the participation of countries on the southern shores of the Mediterranean. Spain might well be interested in being associated with any third declaration of Atlantic principles which it is currently envisaged could cover United States-NATO and United States-EEC declarations, to link Japan and other countries.

57. In practice Spain must consider its defence firstly through its defence agreements with the

United States which were renewed on 6th August 1970 for a five-year period, renewable for a further five years in 1975. Under these agreements the United States has the use of air bases at Torrejón, Zaragoza and Morón and a naval base at Rota near Cadiz, which is used in particular by Polaris submarines, and has a fuel pipeline from Cadiz to Zaragoza. There are some 10,000 American personnel in Spain, chiefly air force personnel. The United States has supplied most of the Spanish military aircraft and M-48 tanks. Thirty-six Phantom aircraft are due to be delivered. Commenting on this agreement on 8th August 1970, Mr. Lopez Bravo, then Minister for Foreign Affairs, claimed that the agreement linked Spain militarily to NATO, that the links were of a personal nature because General Goodpaster, NATO Supreme Allied Commander Europe, was simultaneously commander of the United States forces in Europe and the military adviser to the United States-Spanish joint defence committee. Spain is also linked closely to France for defence purposes through a protocol of collaboration which provides for staff talks, and joint exercises of the three services are held regularly. France is also a supplier of military equipment, including the AMX-30 tanks manufactured under licence in Spain and Mirage III aircraft. Mr. Jobert in his press conference mentioned above referred to military orders with France worth 450 million pesetas. Spain is also signatory of the bilateral Iberian pact with Portugal.

58. The problems of security seen from Madrid take on different proportions. Morocco with its unpredictable political future is much nearer than the European central front. The prospects of some American troop reductions in Central Europe seem less disturbing than speculation about Soviet interest in a base at Agadir — a report that has not been substantiated. It is felt unlikely that the 10,000 United States air force personnel based in Spain will be significantly affected by any proposals for withdrawal, there are in any case no American army units in the country. On the other hand, Spain, although not a participant, is not disinterested in the mutual force reduction talks; if Soviet forces were to be moved from Central Europe to other locations, a danger is foreseen that they might result in more Soviet pressure being exerted on certain Mediterranean countries. Morocco is certainly

L'Espagne est européenne, mais il est vrai qu'elle a des problèmes d'adaptation à résoudre. Elle peut les résoudre de plusieurs façons, et l'une d'elles est la voie qu'elle a choisie... L'évolution économique du monde et de l'Europe est si rapide que je crois que l'Espagne pourra joindre l'Europe dans des délais beaucoup plus brefs que ceux que l'on prévoit aujourd'hui. Après tout, l'Espagne est le dixième pays industriel du monde et le sixième en Europe pour le produit national brut. Aussi l'Espagne peut s'intégrer facilement dans la Communauté européenne. »

Qu'il y ait encore des obstacles politiques à l'intégration de l'Espagne dans la Communauté européenne, le porte-parole de la Commission européenne l'a immédiatement rappelé le 29 août, en déclarant que la Commission s'en tenait toujours à la position qu'elle avait recommandée au Conseil des ministres en 1969 : les relations entre la Communauté européenne et les pays de l'Europe méridionale ne sauraient prendre la forme d'une association proprement dite « qu'en ce qui concerne ceux des pays qui jouissent d'institutions et de régimes comparables à ceux des Etats fondateurs ».

56. L'Espagne est parfaitement consciente de son identité européenne et accueillerait sans doute volontiers l'invitation à adhérer et à la Communauté européenne et à l'O.T.A.N., mais elle ne se considère pas comme demandeur : sa position économique est satisfaisante et elle attire les capitaux étrangers. Elle a mené, au cours des dernières années, une politique étrangère active dans les voies qui lui étaient ouvertes. Elle a toujours entretenu des liens étroits avec l'Amérique latine (que l'on considère généralement en Espagne comme « l'Amérique espagnole »). Elle entretient maintenant des relations diplomatiques avec l'Union Soviétique, la Chine et la République Fédérale d'Allemagne. Lors des conversations préparatoires sur la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, elle a pris l'initiative de proposer la participation des pays situés sur la rive méridionale de la Méditerranée. Elle pourrait fort bien avoir intérêt à s'associer à une troisième déclaration des principes atlantiques, qui pourrait comprendre, comme on l'envisage actuellement, les déclarations émanant des Etats-Unis et de l'O.T.A.N., d'une part, des Etats-Unis et de la C.E.E., d'autre part, visant à lier le Japon et d'autres pays.

57. Sur le plan pratique, l'Espagne doit considérer sa défense d'abord dans le cadre des

accords de défense passés avec les Etats-Unis, qui ont été prorogés de cinq ans le 6 août 1970 et qui sont renouvelables en 1975 pour une nouvelle période de cinq ans. En vertu de ces accords, les Etats-Unis peuvent utiliser les bases aériennes de Torrejón, Saragosse et Morón et la base navale de Rota, près de Cadix, qui sert notamment aux sous-marins Polaris ; ils ont également un oléoduc qui relie Cadix à Saragosse. Les forces américaines présentes en Espagne comptent 10.000 hommes, principalement de l'armée de l'air. Ce sont les Etats-Unis qui ont fourni la majeure partie des avions militaires et des chars M-48 que possède l'Espagne, et ils doivent encore lui livrer 36 avions Phantom. Dans une déclaration du 8 août 1970, M. Lopez Bravo, alors Ministre des affaires étrangères, a affirmé que cet accord liait militairement l'Espagne à l'O.T.A.N. et que ces liens étaient d'une nature personnelle, étant donné que le Général Goodpaster, Commandant suprême des forces alliées O.T.A.N. pour l'Europe, était en même temps commandant des forces américaines en Europe et conseiller militaire de la commission de défense commune Etats-Unis - Espagne. L'Espagne est aussi étroitement liée à la France, en matière de défense, par un protocole de collaboration qui prévoit des entretiens d'états-majors, et des manœuvres communes des trois armes ont lieu régulièrement. La France fournit également du matériel militaire, notamment des chars AMX-30 construits sous licence en Espagne et des Mirage III. M. Jobert, lors de la conférence de presse mentionnée plus haut, a évoqué les commandes d'armements faites en France et qui représentent 450 millions de pesetas. L'Espagne est également signataire du Pacte ibérique conclu avec le Portugal.

58. Les problèmes de sécurité, vus de Madrid, prennent des proportions différentes. Le Maroc, dont l'avenir politique est imprévisible, est beaucoup plus proche que le front du Centre-Europe, et les réductions de troupes américaines envisagées dans ce secteur paraissent moins inquiétantes que les conjectures sur l'intérêt des Soviétiques pour la base d'Agadir, selon des bruits qui n'ont pas été corroborés. On estime peu probable que les propositions de réduction auraient une incidence sérieuse sur la présence des 10.000 hommes de l'aviation américaine basée en Espagne, les Etats-Unis ne maintenant, en tout cas, aucune unité de l'armée de terre en territoire espagnol. En revanche, l'Espagne, bien qu'elle n'y soit pas présente, ne se désintéresse pas des conversations sur les réductions de forces mutuelles ; si les forces soviétiques devaient quitter le secteur Centre-Europe pour d'autres affec-

seen as a country that requires friends and is therefore susceptible to external influence. If in some quarters there is rosy speculation about possible multilateral defence agreements between say Spain, Morocco and France, with of course the blessing of the United States, in others it is felt that friendly relations with the Maghreb countries can best be assured by providing them with greater freedom of movement on the international scene, and enthusiasm for their participation in a European security conference should be seen in this light.

59. For Spain to play a more active and direct part in the defence of Europe as a whole as well as in its immediate Mediterranean region, it would no doubt be necessary for the European countries to extend an invitation to Spain to join both NATO and the European Community. While your Rapporteur sees a positive evolution in European opinion as far as Spain is concerned, he recognises that there is no immediate prospect of such invitations being forthcoming and that such proposals would certainly have a detrimental effect on public support for NATO in many member countries. The evolution of the political régime in Spain is a matter for that country alone, but it cannot fail to have a determining effect on the closer association of Spain with the rest of the European Community. The Committee agrees with Mr. Jobert when he says that Spain might join Europe sooner than has been currently thought.

Gibraltar

60. It is not possible to discuss security problems in the Western Mediterranean without mentioning the dispute which has arisen between Spain and the United Kingdom over the question of Gibraltar. The Spanish claim to exercise sovereignty over the territory which is seen to be an integral part of Spanish territory under foreign colonial rule, has become an important political issue in Spain. Colonialism in this context is considered outdated. The dispute is recognised to be a small affair in itself but one which has come to bedevil more important issues. It is pointed out that the United Nations General Assembly, by 73 votes to 19 with 27 abstentions,

adopted Resolution 2353 on the subject on 19th December 1967 :

"Considering that any colonial situation which partially or completely destroys the national unity and territorial integrity of a country is incompatible with the purposes and principles of the Charter of the United Nations...

(3) *Invites* the governments of Spain and the United Kingdom... to resume without delay the negotiations provided for in General Assembly Resolutions... with a view to putting an end to the colonial situation in Gibraltar and to safeguarding the interests of the population upon the termination of that situation..."

A further Resolution, 2429, adopted by the United Nations General Assembly on 18th December 1968 by 67 votes to 18 with 34 abstentions, called upon the United Kingdom to "terminate the colonial situation in Gibraltar" not later than 1st October 1969.

61. Your Rapporteur visited Gibraltar in October where he was received by the Governor, the Chief Minister and the leader of the opposition, as well as by the British military authorities who have NATO responsibilities in wartime. As far as the political situation is concerned, British possession dates from July 1704 when the British and Dutch fleets captured the Rock during the war of the Spanish Succession. Under the peace treaty between Britain and Spain signed at Utrecht in 1713, Spain permanently ceded the territory to Britain. In a referendum on 10th September 1967 the local population voted by 12,762 votes to 44 in favour of "voluntarily retaining the link with the United Kingdom with democratic local institutions and with the United Kingdom retaining its present responsibilities" rather than to pass under Spanish sovereignty in accordance with the terms proposed by the Spanish Government in 1966. Under the latest constitution introduced in August 1969, defence, external relations and the right to ensure financial stability are reserved to the British Government with local affairs in the hands of Gibraltar ministers appointed by the majority party in the House of Assembly. The population of the Rock is about 26,000 British subjects of whom 19,000 are Gibraltarians, and about 3,700 other nationalities, many of the latter having arrived since June 1969 when Spain closed the frontier to the 4,600 daily Spanish labour force. Spain had

tations, on risquerait, à son avis, de voir s'aggraver la pression soviétique sur certains pays méditerranéens. Elle considère le Maroc comme un pays qui a besoin d'amis et qui, de ce fait, est sensible aux influences extérieures. Si, dans certains milieux, on se plaît à imaginer l'éventualité d'accords multilatéraux de défense entre l'Espagne, le Maroc et la France, par exemple, avec, naturellement, la bénédiction des Etats-Unis, il en est d'autres pour estimer que le meilleur moyen d'établir des relations amicales avec les pays du Maghreb est de leur accorder une plus grande liberté d'action sur la scène internationale, et c'est sous ce jour qu'il convient de considérer l'enthousiasme manifeste pour leur participation à la conférence sur la sécurité européenne.

59. Pour que l'Espagne joue un rôle plus actif et plus direct dans la défense de l'ensemble de l'Europe, ainsi que dans la partie de la Méditerranée qui la jouxte, il faudrait, sans aucun doute, que les pays européens l'invitent à adhérer à l'O.T.A.N. et à la Communauté européenne. Si votre rapporteur constate, dans l'opinion européenne, une évolution positive en ce qui concerne l'Espagne, il reconnaît néanmoins qu'il n'y a aucune chance dans l'immédiat pour que ces invitations soient formulées et que ces propositions auraient certainement un effet fâcheux sur l'appui apporté à l'O.T.A.N. par l'opinion publique dans de nombreux pays membres. L'évolution du régime politique en Espagne est une question qui ne concerne que ce pays, et lui seul, mais elle ne peut manquer d'avoir un effet déterminant sur l'association plus étroite de l'Espagne au reste de la Communauté européenne. La commission s'accorde à penser, avec M. Jobert, que l'Espagne, pourrait joindre l'Europe dans des délais plus brefs qu'on ne le prévoit aujourd'hui.

Gibraltar

60. Il n'est pas possible d'étudier les problèmes de la sécurité dans la Méditerranée occidentale sans évoquer le différend entre l'Espagne et le Royaume-Uni à propos de Gibraltar. La demande de l'Espagne d'exercer sa souveraineté sur ce territoire, qu'elle considère comme partie intégrante du territoire espagnol placée sous la domination d'une puissance coloniale étrangère, est devenue dans ce pays une importante affaire politique. Le colonialisme dans ce contexte est dépassé. Ce différend, on l'admet, est peu de chose en soi, mais il est parvenu à obscurcir des questions plus importantes. On fait remarquer que l'Assemblée générale des Nations Unies a

adopté, à ce propos, le 19 décembre 1967, par 73 voix contre 19 et 27 abstentions, la Résolution 2353 qui déclare :

« Considérant que toute situation coloniale qui détruit partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies...

(3) Invite les gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni... à reprendre immédiatement les négociations prévues dans les résolutions... de l'Assemblée générale en vue de mettre fin à la situation coloniale existant à Gibraltar et de sauvegarder les intérêts de la population lors de la cessation de cette situation coloniale... »

Un autre texte, Résolution 2429, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1968 par 67 voix contre 18 et 34 abstentions, a invité le Royaume-Uni à « mettre fin, avant le 1^{er} octobre 1969, à la situation de type colonial qui existe à Gibraltar ».

61. Votre rapporteur s'est rendu à Gibraltar au mois d'octobre. Il y a été reçu par le gouverneur, le premier ministre et le chef de l'opposition, ainsi que par les autorités militaires britanniques qui ont des responsabilités O.T.A.N. en temps de guerre. En ce qui concerne la situation politique, la souveraineté de la Grande-Bretagne remonte au mois de juillet 1704, date à laquelle les flottes britannique et hollandaise ont conquis le « Rocher » pendant la guerre de la Succession d'Espagne. En vertu du traité de paix signé par la Grande-Bretagne et l'Espagne à Utrecht en 1713, l'Espagne a cédé définitivement le territoire à la Grande-Bretagne. Par référendum en date du 10 septembre 1967, la population locale s'est prononcée, par 12.762 voix contre 44, en faveur du maintien volontaire du lien avec le Royaume-Uni, avec les institutions démocratiques locales et le maintien par le Royaume-Uni de ses responsabilités actuelles, plutôt que de passer sous souveraineté espagnole aux conditions proposées par le gouvernement espagnol en 1966. D'après la dernière constitution en date d'octobre 1969, la défense, les relations extérieures et le droit de veiller à la stabilité financière sont réservés au gouvernement britannique, les affaires locales revenant aux ministres de Gibraltar désignés par le parti majoritaire à l'Assemblée. La population du « Rocher » compte environ 26.000 sujets britanniques, dont 19.000 Gibraltariens, et 3.700 personnes de nationalités

closed the frontier to other traffic in 1966 and all remaining links with Spain were cut in October 1969.

62. From the military point of view the British base in Gibraltar provides a useful contribution to NATO defence arrangements in the Mediterranean, supplementing the more extensive American bases in Spain. There are good port facilities and an airstrip adequate for most military aircraft. It is particularly useful for close air surveillance of Soviet vessels passing through the Straits of Gibraltar. British armed forces total some 2,000.

63. There is no doubt that the comfort of the inhabitants and the economy on both sides of the frontier with Spain would be considerably improved if the various restrictions imposed by Spain since 1966 were removed. It is certainly in the interests of the western countries that the dispute with Spain should be solved and no doubt satisfactory agreements could be reached with Spain to provide NATO base rights on the Rock once it had returned to Spanish sovereignty. However, until general conditions in Spain appear more attractive to the population of Gibraltar than present conditions on the Rock, there do not seem to be early prospects of a political solution. Meanwhile Spain maintains some 5,000 troops in each of its very similar enclaves in Morocco at Ceuta and Melilla. The Committee makes no recommendation concerning Gibraltar.

Political and strategic consequences of the situation in the Middle East

64. The Committee deplores the resumption of hostilities in the Middle East and the ensuing loss of life and suffering in all the countries concerned. In the constantly changing circumstances, it is not possible at present to draw strategic consequences. The quantities of arms supplied to the belligerents by the two great powers during the fighting and immediately after the cease-fire cannot yet be assessed. Nor can one yet say what the consequence will be for Soviet bases in Syria and Egypt ; it is not known whether or not Soviet troops will be based in

Egypt and whether they will be as numerous as before 1972.

65. However, three things are clear : at all times the behaviour of the United States and the Soviet Union had a decisive effect on the evolution of the situation ; there was insufficient consultation between the United States and its European allies ; the behaviour of the Soviet Union, and in some respects that of the United States, will be severely criticised by world public opinion. In all that, Europe was merely a spectator.

66. Although the United States and the Soviet Union are still determined to steer clear of a direct confrontation, they both took risks at one time or another. For instance, on the eve of hostilities, the Soviet Union, made no move to enjoin the Arabs not to launch their attack although fully informed of their intentions (several Soviet transport aircraft evacuated large numbers of Soviet nationals in the days preceding the fighting). Although it did not actively encourage Arab plans, the Soviet Union nevertheless tacitly countenanced an attack which was probably intended to make territorial gains in order to strengthen the Arab position in future negotiations with Israel, but in fact endangered the stability of the area with possible repercussions beyond the confines of the Middle East. In the space of only a few days, the two countries were forced to take urgent steps to increase deliveries of arms to their respective protégés, both by air and by sea. On 19th October, President Nixon proposed in Congress a programme of military assistance to Israel amounting to some \$2,000 million ; in addition to Phantom aircraft to replace Israeli losses, it is believed the United States decided to deliver "smart" bombs, which were used successfully in Vietnam.

67. Probably only later did the Soviet Union try to rectify the situation during Mr. Kosygin's visit to Cairo and Damascus. As Mr. Kissinger made a similar visit to Tel Aviv and Moscow, it is significant that he seems to have managed to reach agreement with the Soviet leaders only on 21st October, no doubt because by that time the position of the Arab armies on the Sinai front was in danger of deteriorating.

68. Once the two great powers had reached agreement, on 22nd October the United Nations

diverses, arrivées pour la plupart depuis juin 1969, date à laquelle l'Espagne a fermé la frontière aux 4.600 travailleurs frontaliers espagnols. L'Espagne avait fermé sa frontière à toute autre circulation en 1966 et tous les liens subsistant avec l'Espagne ont été rompus en octobre 1969.

62. Du point de vue militaire, la base britannique de Gibraltar apporte une utile contribution au dispositif de défense de l'O.T.A.N. en Méditerranée, car elle vient compléter les bases américaines plus importantes situées en Espagne. Elle comprend de bonnes installations portuaires et une piste convenant à la plupart des avions militaires. Elle est particulièrement utile pour la surveillance aérienne rapprochée des bâtiments soviétiques qui franchissent le Déroit de Gibraltar. Les forces armées britanniques comprennent au total quelque 2.000 hommes.

63. Il ne fait aucun doute que le bien-être des habitants et la situation économique de part et d'autre de la frontière seraient considérablement améliorés si les diverses restrictions imposées par l'Espagne depuis 1966 étaient supprimées. Il est certainement de l'intérêt des pays occidentaux que ce différend soit résolu et l'on pourrait sans doute parvenir, avec l'Espagne, à des accords satisfaisants qui donneraient à l'O.T.A.N. le droit d'utiliser la base de Gibraltar une fois que le « Rocher » serait revenu sous souveraineté espagnole. Cependant, tant que les conditions générales en Espagne n'auront pas plus d'attraits pour la population de Gibraltar que celles dont elle jouit actuellement, les chances d'une solution politique rapide seront faibles. En attendant, l'Espagne maintient quelque 5.000 hommes dans chacune des enclaves très semblables qu'elle conserve au Maroc, à Ceuta et à Melilla. La commission ne formule pas de recommandation en ce qui concerne Gibraltar.

Conséquences politiques et stratégiques de la situation au Proche-Orient

64. La commission déplore la reprise des hostilités au Proche-Orient, ainsi que les pertes en vies humaines et les souffrances qu'elles entraînent pour tous les pays en cause. La situation étant en évolution constante, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'en tirer des conséquences stratégiques. Le niveau des armements fournis aux combattants par les deux grands au cours des combats et immédiatement après le cessez-le-feu n'est pas encore connu. On ne sait pas non plus quelles seront les conséquences pour les bases soviétiques en Syrie et en Egypte ; on ne sait pas

si des troupes soviétiques seront ou non basées en Egypte et si leurs effectifs atteindront ceux d'avant 1972.

65. Trois choses cependant sont claires : le comportement des Etats-Unis et de l'Union Soviétique a eu, à tout moment, un effet déterminant sur l'évolution de la situation ; la consultation entre les Etats-Unis et leurs alliés européens n'a pas été adéquate ; le comportement de l'Union Soviétique, et certains aspects de celui des Etats-Unis, seront sévèrement critiqués par l'opinion mondiale. L'Europe, dans tout cela, n'a joué qu'un rôle de spectateur.

66. Si les Etats-Unis et l'Union Soviétique sont toujours résolus à éviter un conflit direct entre eux, chacun d'eux a cependant accepté, à un moment donné, de courir un certain risque. C'est ainsi que l'Union Soviétique, à la veille de l'attaque des armées arabes, quoique pleinement informée de leurs intentions (plusieurs avions de transport soviétiques ont évacué de nombreux ressortissants soviétiques dans les jours qui ont précédé les combats), n'a pas empêché ses « protégés » arabes de livrer bataille. L'Union Soviétique, si elle n'a pas elle-même encouragé les Arabes dans leur projet, a néanmoins autorisé tacitement une attaque qui, quoique destinée sans doute à gagner du terrain dans le but de renforcer la position arabe dans de futures négociations avec Israël, mettait en danger la stabilité de la région, et risquait d'étendre le conflit au-delà du Proche-Orient. En quelques jours seulement, les deux pays se sont vu contraints d'intensifier d'urgence leurs livraisons d'armes à leurs « protégés » respectifs, tant par air que par mer. Le 19 octobre, le Président Nixon a proposé au Congrès un programme d'aide militaire à Israël de quelque 2 milliards de dollars ; en plus des avions Phantom destinés à remplacer les pertes israéliennes, les Etats-Unis auraient décidé de livrer des bombes « intelligentes » utilisées avec succès au Vietnam.

67. Ce n'est que plus tard, semble-t-il, que l'Union Soviétique a cherché à rétablir la situation, lors de la visite de M. Kossyguine au Caire et à Damas. M. Kissinger ayant entrepris, pour sa part, un voyage analogue à Tel Aviv puis à Moscou, il est significatif qu'il n'ait semblé pouvoir parvenir à un accord avec les dirigeants soviétiques que le 21 octobre, sans doute parce qu'à ce moment-là, la position des armées arabes sur le front du Sinai risquait de se détériorer.

68. Les deux grands une fois d'accord, le Conseil de sécurité des Nations Unies a pu adopter,

Security Council was able to adopt a first resolution on the cease-fire tabled jointly by the United States and the Soviet Union. In addition to a cease-fire, the resolution (No. 338) :

- “(2) Calls upon the parties concerned to start immediately after the cease-fire the implementation of Security Council Resolution 242 in all its parts ;
- “(3) Decides that immediately and concurrently with the cease-fire, negotiations start between the parties concerned under appropriate auspices aimed at establishing a just and durable peace in the Middle East.”

This was the first time the Soviet Union agreed to advocate negotiations between the parties concerned, since the Arab States had always refused to negotiate directly with Israel.

69. Accepted by Israel and subsequently by the Arab countries, this first cease-fire had no effect on the Sinai southern front. Possibly the Israeli army, determined to make the most of the advantage gained on the west bank of the canal, finished encircling Suez between 22nd and 24th October, with the result that on 24th October President Sadat called for an emergency meeting of the Security Council to discuss the non-respect of the cease-fire by Israel and asked for American and Soviet troops to be sent to supervise the application of the cease-fire along the Suez Canal. It was urgent for the Soviet Union to prevent the total collapse of the Egyptian army's positions, but the United States was not prepared to station American troops in the Middle East. These troops would perhaps have met with a hostile reception from the Arab population and the possibility of incidents with Soviet troops could not be ruled out. It was then reported that the Soviet Union informed the United States on 24th October that it was prepared to send the troops requested by Egypt. This position did not obtain for long because, on 25th October, the Security Council agreed on the resolution tabled by the non-aligned countries deciding on the immediate establishment of a United Nations emergency force under the authority of the Security Council. At the request of the United States, the text was amended to specify that this force would be composed of nationals of United Nations member countries “other than permanent members of the Security Council”. France abstained in the vote on the amendment, and

Britain protested at the wording of the amendment which excluded British troops from the international force.

70. However, during the night of 24th and 25th October, President Nixon decided he should place United States forces throughout the world in a (stage three) state of alert, whether they were stationed at home or on allied territory. This decision was taken without prior consultation with its partners and was universally condemned as dangerous over-reaction intended primarily to impress American public opinion.

71. Europe's influence on all these events was negligible. On 13th October, the nine Community countries adopted a communiqué in which they :

“appeal to the parties to agree to stop the hostilities. The cease-fire... ought to open the way to a meaningful negotiation in the framework to be defined allowing for a settlement of the conflict in conformity with all the provisions of Resolution 242 adopted by the Security Council...”

On 17th October, the European Parliament adopted a resolution calling for an emergency meeting of the nine Foreign Ministers. The policy of France and Britain was not to supply arms to the belligerents, and Mr. Jobert, speaking in the National Assembly on 17th October, criticised the behaviour of the two great powers :

“If the Soviet Union and the United States wish to stop the conflict before it has incalculable consequences, they can do so. What do we see ? Mr. Brezhnev, the advocate of détente, and Mr. Kissinger, now a Nobel prize-winner, shaking hands across the bridge formed by the airlift of weapons.”

On 25th October, Germany stopped supplies of American weapons being sent from German territory.

72. The inescapable conclusion for Europe is that its voice is still not strong enough to make itself heard. The United States and the Soviet Union have each taken most serious risks which are unacceptable for Europe. But finally the tacit agreement between the two great powers seems to prevail despite their rivalry expressed through their protégés in the Middle East, and

le 22 octobre, une première résolution sur le cessez-le-feu proposée conjointement par les Etats-Unis et l'U.R.S.S. En plus du cessez-le-feu, cette résolution (338) :

- « (2) Demande aux parties en cause de commencer, immédiatement après le cessez-le-feu, l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans toutes ses parties ;
- (3) Décide que, immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu, les négociations commenceront entre les parties en cause sous les auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. »

C'est la première fois que l'Union Soviétique accepte de préconiser des négociations entre les parties intéressées, les Etats arabes ayant toujours refusé de négocier directement avec Israël.

69. Accepté par Israël et plus tard que les pays arabes, ce premier cessez-le-feu n'a pas eu d'effet sur le front sud du Sinaï. Il est possible que les militaires israéliens, résolus à exploiter l'avantage acquis sur la rive occidentale du canal, aient achevé le bouclage de Suez entre le 22 et le 24 octobre. Toujours est-il que le 24, le Président Sadate a demandé la réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour discuter du non-respect du cessez-le-feu par Israël, et l'envoi de troupes américaines et soviétiques sur le Canal de Suez pour surveiller l'application du cessez-le-feu. Il était urgent que l'Union Soviétique empêche, dès lors, l'effondrement total des positions de l'armée égyptienne, mais les Etats-Unis n'étaient pas disposés à stationner des troupes américaines au Proche-Orient. Sans doute, ces troupes auraient été mal reçues sur place par les populations arabes, et la possibilité de conflits avec les troupes soviétiques ne pouvait être exclue. Il semble alors que l'Union Soviétique ait informé les Etats-Unis, le 24 octobre, qu'elle était prête pour sa part à envoyer les troupes réclamées par l'Egypte. Cette position ne semble pas avoir été longtemps maintenue puisque, le 25 octobre, le Conseil de sécurité s'est mis d'accord sur la résolution proposée par les non-alignés décidant l'établissement immédiat, sous l'autorité du Conseil de sécurité, d'une force d'urgence des Nations Unies. A la demande des Etats-Unis, le projet a été modifié pour spécifier que cette force serait composée de personnel originaire des pays membres des Nations Unies « autres que les membres permanents du Conseil de sécurité ». La France

s'est abstenue dans le vote sur l'amendement, et la Grande-Bretagne a protesté contre la rédaction de l'amendement qui excluait les troupes britanniques de la force internationale.

70. Cependant, dans la nuit du 24 au 25 octobre le Président Nixon a cru bon de mettre en état d'alerte (niveau III) les forces américaines dans l'ensemble du monde, qu'elles soient stationnées en métropole ou en territoire allié. Cette décision a été prise sans consultation préalable des partenaires des Etats-Unis et a été universellement condamnée comme une réaction exagérée et dangereuse destinée avant tout à impressionner l'opinion publique américaine.

71. L'influence de l'Europe sur tous ces événements a été négligeable. Les neuf pays de la Communauté ont adopté, dès le 13 octobre, un communiqué dans lequel :

« ils font appel aux parties pour qu'elles consentent à arrêter les hostilités. Ce cessez-le-feu... devra en même temps ouvrir la voie à une véritable négociation dans un cadre approprié permettant de mettre en œuvre un règlement du conflit conforme à toutes les dispositions de la résolution 242 (du Conseil de sécurité) ».

Le Parlement européen a adopté, le 17 octobre, une résolution demandant la réunion d'urgence des neuf ministres des affaires étrangères. La France et le Royaume-Uni ont poursuivi une politique de non-livraison d'armements au cours des hostilités, et M. Jobert, prenant la parole devant l'Assemblée Nationale le 17 octobre, a critiqué le comportement des deux grands :

« Si l'U.R.S.S. et les Etats-Unis veulent arrêter le conflit avant qu'il ait des conséquences incalculables, ces deux pays le peuvent. Que voyons-nous ? M. Brejnev, apôtre de la détente, et M. Kissinger, désormais Prix Nobel de la Paix, se tendre la main par-dessus des ponts aériens d'armes. »

L'Allemagne a interdit, le 25 octobre, l'envoi d'armes américaines à partir de son territoire.

72. La conclusion inéluctable pour l'Europe est que sa voix n'est pas encore suffisamment forte pour être écoutée. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique, chacun à un moment donné, ont pris des risques graves que l'Europe ne peut accepter. Mais, finalement, l'entente tacite entre les deux grands semblent se maintenir en dépit de leur rivalité qui s'exprime à travers leurs « protégés »

the United Nations emerges with added authority. The Committee welcomes this and endorses the sending of an emergency force.

73. The Committee also considers that a total ban on arms deliveries to all the Middle East countries, whether directly or indirectly involved in the conflict, is an essential precondition for any peaceful settlement.

IV. Conclusions

74. The Committee's conclusions are set forth in the draft recommendation :

Preamble

75. The Committee deplores the recent resumption of hostilities in the Middle East and the failure of Europe to make its voice heard (paragraph 64, *et seq.* and 70 of the explanatory memorandum). Having examined the attitudes of non-NATO countries in the Western Mediterranean, in particular Spain (paragraph 59) and Tunisia (paragraph 50) the Committee finds no alternative to NATO as a basis of collective defence at the present time.

Operative text

Paragraph 1

76. One positive result of agreement between the super powers has been a strengthening of

United Nations authority which the Committee welcomes (paragraph 72).

Paragraph 2

77. The possible lessons for NATO forces to be learnt from the use of anti-tank and SAM missiles and also observation satellites in the Middle East is mentioned in paragraph 43.

Paragraph 3

78. The construction of aircraft carriers by the Soviet Union and the provisions of the Montreux Convention are mentioned in paragraphs 17-19.

Paragraph 4

79. The history of French command responsibilities in the Mediterranean is mentioned in paragraphs 34-35 where it is pointed out that integration of forces is not involved in this case because naval forces are not in any case assigned to NATO in peacetime. The naval on-call force in the Mediterranean is mentioned in paragraphs 32-33. Some members of the Committee did not concur with this proposal.

au Proche-Orient, et les Nations Unies en sortent renforcées. La commission s'en félicite et soutient l'envoi de la force d'urgence.

73. La commission considère en outre que seule la suspension totale des livraisons d'armes à tous les pays du Proche-Orient, qu'ils soient impliqués directement ou indirectement dans le conflit, est une condition indispensable de tout règlement pacifique.

IV. Conclusions

74. Les conclusions de la commission sont exposées dans le projet de recommandation :

Préambule

75. La commission déplore la récente reprise des hostilités au Proche-Orient et regrette que l'Europe n'ait pu faire entendre sa voix (paragraphe 64 et suivants, et paragraphe 70 de l'exposé des motifs). Après avoir examiné l'attitude des pays riverains de la Méditerranée occidentale qui ne sont pas membres de l'O.T.A.N., et notamment celle de l'Espagne (paragraphe 59) et de la Tunisie (paragraphe 50), la commission estime qu'à l'heure actuelle, la défense collective ne peut avoir d'autre base que l'O.T.A.N.

Dispositif

Paragraphe 1

76. L'un des résultats positifs de l'accord entre les superpuissances a été le renforcement de l'au-

torité des Nations Unies, ce dont la commission se félicite (paragraphe 72).

Paragraphe 2

77. Les enseignements que pourraient éventuellement tirer les forces de l'O.T.A.N. de l'utilisation des missiles antichars et SAM, ainsi que des satellites d'observation, au Proche-Orient sont mentionnés au paragraphe 43.

Paragraphe 3

78. La construction de porte-avions par l'Union Soviétique et les dispositions de la Convention de Montreux sont évoquées aux paragraphes 17 à 19.

Paragraphe 4

79. Les responsabilités assumées antérieurement par la France en matière de commandement en Méditerranée sont rappelées aux paragraphes 34 et 35 où il est souligné que l'intégration des forces n'est pas en cause en l'occurrence, puisque les forces navales ne sont pas affectées à l'O.T.A.N. en temps de paix. La « Force sur appel de la Méditerranée » est mentionnée aux paragraphes 32 et 33. Certains membres de la commission ne se sont pas associés à cette proposition.

APPENDIX I

Written Question 133***put to the Council by Mr. Zamberletti***

Do the two member governments who are signatories of the Montreux Convention on the Turkish Straits, signed on 20th July 1936, consider that a vessel of 30,000 to 45,000 tons, 900 feet o.a., with a continuous deck of 600 feet, capable of carrying 30 to 40 jet aircraft and a similar number of helicopters, which press reports say has been launched from the Soviet shipyard at Nikolayev, or any vessel of similar specifications, is designed or adapted "primarily for the purpose of carrying and operating aircraft at sea", and thus prohibited from passing the straits under the terms of the Convention ?

Paris, 12th June 1973

Reply to Written Question 133

The answer to the Assembly's question calls for a careful examination of legal issues relating to the interpretation of the Montreux Convention to which nine States in all are party. While they are not therefore in a position at present to provide a substantive reply, the Council have been assured by the two WEU member governments concerned that this matter will be given careful consideration.

London, 12th September 1973

ANNEXE I

Question écrite n° 133**posée au Conseil par M. Zamberletti**

Les deux gouvernements membres signataires de la Convention de Montreux sur les Détroits, signée le 20 juillet 1936, estiment-ils qu'un bâtiment de 30.000 à 45.000 tonnes, d'une longueur hors tout de 900 pieds, doté d'un pont continu de 600 pieds, capable d'embarquer 30 à 40 appareils à réaction et un nombre égal d'hélicoptères, qui, d'après la presse, aurait été lancé depuis les chantiers navals soviétiques de Nikolaïev, ou tout bâtiment présentant des caractéristiques similaires, est conçu ou aménagé « principalement pour transporter et mettre en action des aéronefs en mer », et que, de ce fait, le passage des Détroits turcs lui est interdit en vertu de la convention ?

Paris, le 12 juin 1973

Réponse à la Question écrite n° 133

La réponse à la question de l'Assemblée appelle un examen approfondi des problèmes juridiques posés par l'interprétation de la Convention de Montreux, dont neuf États au total sont signataires. Bien qu'il ne puisse donc pour le moment répondre sur le fond, le Conseil a été assuré par les deux gouvernements membres de l'U.E.O. intéressés que la question serait étudiée avec soin.

Londres, le 12 septembre 1973

APPENDIX II - ANNEXE II

Principal armaments in the Middle East and supplying countries prior to the outbreak of hostilities
Principaux armements des pays du Proche-Orient et pays fournisseurs avant l'ouverture des hostilités

(Source : IISS Military Balance 1973-1974 — L'équilibre militaire 1973-1974, IISS)

DOCUMENT 624

APPENDIX II - ANNEXE II

287

Country Pays	Tanks Chars Number Nombre Type	Supplying country Pays fournisseur	Aircraft Avions Number Nombre Type	Supplying country Pays fournisseur	S.A. missiles Missiles sol-air Number Nombre Type	Supplying country Pays fournisseur
Egypt Egypte	30 JS-3 650 ¹ T-54/55 100 T-62 100 T-34	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.	25 Tu-16 210 MiG-21 80 Su-7 100 MiG-17	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.	780 { SA-2 SA-3 SA-6	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.
Syria Syrie	30 JS-3 900 T-54/55 240 T-34	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.	80 MiG-17 30 Su-7 200 MiG-21	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.	72 { SA-2 SA-3	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.
Iraq Irak	900 T-54/55 90 T-34	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.	8 Tu-16 60 Su-7 90 MiG-21 30 MiG-17 36 Hunter	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. UK-Royaume Uni	? { SA-2 SA-3	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.
Libya Libye	6 Centurion 200 T-54/55 15 T-34	UK-Royaume-Uni USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.	35 Mirage III B/E 65 ¹ Mirage III B/E/R & Mirage V	France France		
Saudi Arabia Arabie Séoudite	25 M-47 60 M-41 30 ² AMX-30	US-Etats-Unis US-Etats-Unis France	15 F-86F 140 ² F-5 30 ² F-4 20 ¹ BAC-167 35 Lightning	US-Etats-Unis US-Etats-Unis US-Etats-Unis UK-Royaume- Uni UK-Royaume- Uni	10 batteries Hawk 37 Thunderbird	US-Etats-Unis UK-Royaume- Uni

Kuwait Koweït	50 Vickers 50 Centurion	UK-Royaume-Uni UK-Royaume-Uni	12 Lightning 8 Hunter 10 BAC-167	UK-Royaume-Uni UK-Royaume-Uni		
Israël	400 M-48 600 Centurion 250 Centurion 200 Sherman & super-Sherman 100 T-54/55 (105 mm. gun) (canon de 105 mm) 150 M-60	US-Etats-Unis UK-Royaume-Uni UK with French gun Royaume-Uni avec canon français US-Etats-Unis USSR-U.R.S.S. (captured) (capturés) US-Etats-Unis	95 F-4E 160 A-4 E/H 12 Vautour 35 Mirage III B/C 18 Super-Mystère 23 Mystère IV A	US-Etats-Unis US-Etats-Unis France France France France	60 Hawk	US-Etats-Unis
Jordan Jordanie	200 M-47 200 M-48 200 M-60 220 Centurion	US-Etats-Unis US-Etats-Unis US-Etats-Unis UK-Royaume-Uni	32 Hunter 20-F-104 A	UK-Royaume-Uni US-Etats-Unis		
Algeria Algérie	100 T-34 300 T-54/55 50 AMX-13	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. France	30 Il-28 35 MiG-21 20 Su-7 70 MiG-17 25 MiG-15	USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S. USSR-U.R.S.S.	1 battalion SA-2 1 bataillon	USSR-U.R.S.S.
Morocco Maroc	120 T-54 120 AMX-13	USSR-U.R.S.S. France	20 F-5A 4 F-5B 12 MiG-17	US-Etats-Unis US-Etats-Unis USSR-U.R.S.S.		
Tunisia Tunisie	30 AMX-13 20 M-41	France US-Etats-Unis	12 F-86	US-Etats-Unis		

1. More on order — Exemplaires supplémentaires commandés.
2. On order — Commandés.

Security and the Mediterranean

AMENDMENT No. 1¹

tabled by Mr. de Niet and others

Leave out the fifth paragraph of the preamble to the draft recommendation and insert a new paragraph as follows :

"Having considered the security problems of the Mediterranean as a whole, the attitude of the Western Mediterranean countries in particular, and looking forward to the establishment of a democratic constitutional system in Spain which would permit this country to play a full part in the economy and in the defence of Europe ;"

Signed : de Niet, Kahn-Ackermann, Sieglerschmidt, Leynen, Peijnenburg, Dankert

1. See 13th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment negatived).

La sécurité et la Méditerranée

AMENDEMENT n° 1¹

déposé par M. de Niet et plusieurs de ses collègues

Rédiger le cinquième considérant du projet de recommandation comme suit :

« Ayant étudié les problèmes de sécurité qui se posent dans l'ensemble de la Méditerranée, et en particulier l'attitude des pays riverains de la Méditerranée occidentale, et *aspirant à l'instauration en Espagne d'une constitution démocratique qui permettrait à ce pays de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie et la défense de l'Europe* ; ».

Signé : de Niet, Kahn-Ackermann, Sieglerschmidt, Leynen, Peijnenburg, Dankert

1. Voir 13^e séance, 22 novembre 1973 (Rejet de l'amendement).

Security and the Mediterranean

AMENDMENT No. 2¹

tabled by Mr. de Niet and others

Leave out paragraph 1 of the draft recommendation proper.

Signed: de Niet, Kahn-Ackermann, Sieglerschmidt, Peijnenburg, Tanghe, Dankert

1. See 13th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment adopted).

La sécurité et la Méditerranée

AMENDEMENT n° 2¹

déposé par M. de Niet et plusieurs de ses collègues

Supprimer le paragraphe 1 de la recommandation proprement dite.

Signé : de Niet, Kahn-Ackermann, Sieglerschmidt, Peijnenburg, Tanghe, Dankert

1. Voir 13^e séance, 22 novembre 1973 (Adoption de l'amendement).

Security and the Mediterranean

AMENDMENT No. 3¹
tabled by Lord Lloyd of Kilgerran

In paragraph 2 of the draft recommendation proper :

1. in line 1, leave out "study in" and insert "joint study with";
2. in line 2, after "equipment" insert "and overall strategy".

Signed : Lloyd of Kilgerran

1. See 13th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment not moved).

La sécurité et la Méditerranée

AMENDEMENT n° 3¹
déposé par Lord Lloyd of Kilgerran

Dans le paragraphe 2 de la recommandation proprement dite :

1. Au début du paragraphe, remplacer les mots : « A demander que l'O.T.A.N. étudie immédiatement » par les mots : « A demander que soit immédiatement entreprise, avec l'O.T.A.N., une étude commune sur » ;
2. A la fin du paragraphe, après les mots « pour l'équipement », insérer les mots : « et la stratégie d'ensemble ».

Signé : Lloyd of Kilgerran

1. Voir 13^e séance, 22 novembre 1973 (Amendement non présenté).

Security and the Mediterranean

AMENDMENT No. 4¹

tabled by Mr. Wall

After the third paragraph of the preamble to the draft recommendation, insert a new paragraph as follows :

“Recalling paragraph 8 of its Recommendation 227 ;”

Signed : Wall

1. See 13th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment adopted).

La sécurité et la Méditerranée

AMENDEMENT n° 4¹
déposé par M. Wall

Après le troisième considérant du projet de recommandation, insérer le nouveau considérant suivant :

« Rappelant le paragraphe 8 de sa Recommandation n° 227; ».

Signé : Wall

1. Voir 13^e séance, 22 novembre 1973 (Adoption de l'amendement).

Security and the Mediterranean

AMENDMENT No. 5¹

tabled by Mr. Wall

After paragraph 1. of the draft recommendation proper, insert a new paragraph as follows:

"To call for the establishment of a United Nations observation satellite capability under the authority of the Secretary-General ;"

Signed : Wall

1. See 13th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment adopted).

La sécurité et la Méditerranée

AMENDEMENT n° 5¹

déposé par M. Wall

Après le paragraphe 1 de la recommandation proprement dite, insérer le nouveau paragraphe suivant :

« A demander la création d'une capacité d'observation par satellite des Nations Unies placée sous l'autorité du Secrétaire général ; ».

Signé : Wall

1. Voir 13^e séance, 22 novembre 1973 (Adoption de l'amendement).

Security and the Mediterranean

AMENDMENT No. 6¹

tabled by Mr. Destreman

In the fifth paragraph of the preamble to the draft recommendation, leave out from the word "particular" to the end of the paragraph and insert the words :

"and hoping that at an appropriate time it will be possible to associate Spain with the defence of Europe ;"

Signed : Destreman

1. See 13th Sitting, 22nd November 1973 (Amendment adopted).

La sécurité et la Méditerranée

AMENDEMENT n° 6¹
déposé par M. Destremau

A la fin du cinquième considérant du projet de recommandation, remplacer les mots : « et espérant que les circonstances permettront, en temps utile, à l'Espagne de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie et la défense de l'Europe ; » par les mots :

« et espérant que, le moment venu, l'Espagne pourra être associée à la défense de l'Europe ; ».

Signé : Destremau

1. Voir 13^e séance, 22 novembre 1973 (Adoption de l'amendement).

Replies of the Council to Recommendations 233 to 238

RECOMMENDATION 233¹
on the political activities of the Council²

The Assembly,

Considering that its relations with the Council are progressing satisfactorily mainly due to the participation of Ministers in its sessions;

Gratified that the Council has in a large number of cases reported to it on the results of consultations between the Western European governments in other institutions;

Noting that the Council is prepared to continue in this sense on every possible occasion;

Stressing that it can fulfil its mission only if relations between the Council and the Assembly are such as to give adequate expression to the interdependence of defence, foreign and economic policies;

Recalling that in any event it is the Council's duty to ensure that the modified Brussels Treaty is applied;

Approving the eighteenth annual report of the Council,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Meet as often as necessary to consider all the implications which decisions taken by the Western European governments in other frameworks may have in the fields of defence and European security.

1. Adopted by the Assembly on 19th June 1973 during the First Part of the Nineteenth Ordinary Session (1st Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Grieve on behalf of the General Affairs Committee (Document 601).

Réponses du Conseil aux Recommandations n^{os} 233 à 238

RECOMMANDATION n^o 233 ¹
sur les activités politiques du Conseil ²

L'Assemblée,

Considérant le développement satisfaisant de ses relations avec le Conseil, grâce notamment à la participation ministérielle à ses sessions ;

Constatant avec satisfaction que le Conseil lui a rendu compte, dans un grand nombre de cas, des résultats des consultations intervenues entre les gouvernements de l'Europe occidentale au sein d'autres institutions ;

Prenant note de ce qu'il s'est déclaré disposé à continuer de le faire chaque fois que possible ;

Soulignant qu'elle ne peut remplir sa mission que si l'interdépendance de la politique de défense, de la politique étrangère et de la politique économique trouvent une expression satisfaisante dans les échanges entre le Conseil et l'Assemblée ;

Rappelant qu'en tout état de cause il appartient au Conseil de veiller à l'application du Traité de Bruxelles modifié ;

Approuvant le Dix-huitième rapport annuel du Conseil,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De se réunir, chaque fois que cela apparaîtra nécessaire, pour examiner toutes les incidences que les décisions prises dans d'autres cadres par les gouvernements des pays de l'Europe occidentale pourraient avoir dans les domaines de la défense et de la sécurité européenne.

1. Adoptée par l'Assemblée le 19 juin 1973, au cours de la première partie de la Dix-neuvième session ordinaire (1^{re} séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Grieve au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 601).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 233

The Council, who are determined to maintain the modified Brussels Treaty fully in force, will meet as often as they deem necessary. In so doing, they will, as appropriate, consider the implications in the fields of defence and European security of decisions taken by West European governments in other frameworks.

1. Communicated to the Assembly on 7th November 1973.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 233

Le Conseil, qui entend maintenir intégralement en vigueur le Traité de Bruxelles modifié, se réunira aussi souvent qu'il l'estimera nécessaire. En ce faisant, il examinera, lorsqu'il y aura lieu, les incidences dans les domaines de la défense et de la sécurité européenne des décisions prises par les gouvernements des pays de l'Europe occidentale dans le cadre d'autres organisations.

1. Communiquée à l'Assemblée le 7 novembre 1973.

RECOMMENDATION 234¹
on the application of the Brussels Treaty²

The Assembly,

Welcoming the Council's largely constructive reply to Recommendation 222, and the improvements that have resulted in its eighteenth annual report ;

Formulating in this spirit, and without prejudice to the terms of the treaty and the Convention for due process of law signed on 14th December 1957, the proposals of paragraphs 1 to 3 below;

Welcoming the Council's decision to study proposals for maintaining the Standing Armaments Committee and developing its activities while avoiding any duplication with other organisations,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That with a view to making the arms control provisions of the treaty more universally applicable by attenuating certain discriminatory features, it invite :
 - (a) the United Kingdom to accept *ex gratia* the application on its territory of those arms control provisions of the Brussels Treaty that now apply to the mainland of Europe ;
 - (b) the other member countries to assign to SACEUR forces to be specified by the Council, and not to withdraw them against the wishes of the majority of the High Contracting Parties ;
2. That pending the entry into force of the Convention for due process of law signed on 14th December 1957, and without prejudice to the subsequent application of the Convention, it explore alternative ways of securing its objectives, such as the *ex gratia* acceptance of its provisions by member countries, or by resort to the provisions of Article 26 of the Agreement on the Status of WEU ;
3. That it authorise the Agency for the Control of Armaments to recruit physics experts to follow progress on new weapons and to prepare the application of controls on nuclear weapons as has already been done for biological and chemical weapons ;
4. That full use be made of the Standing Armaments Committee as a co-ordinating and review body responsible for detecting and making proposals for eliminating duplication in other international bodies concerned with the standardisation and joint production of armaments.

1. Adopted by the Assembly on 19th June 1973 during the First Part of the Nineteenth Ordinary Session (1st Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Tanghe on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 606).

RECOMMANDATION n° 234 ¹
sur l'application du Traité de Bruxelles ²

L'Assemblée,

Se félicitant de la réponse en grande partie constructive du Conseil à la Recommandation n° 222 et des améliorations apportées en conséquence à son Dix-huitième rapport annuel ;

Formulant dans cet esprit, et sans préjudice des termes du traité et de la Convention établissant une garantie d'ordre juridictionnel signée le 14 décembre 1957, les propositions figurant aux paragraphes 1 à 3 ci-dessous ;

Se félicitant de la décision du Conseil d'étudier des propositions ayant pour objectif de maintenir le Comité Permanent des Armements et de développer ses activités, tout en évitant de créer des doubles emplois avec d'autres organisations,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. Afin de rendre plus universellement applicables les dispositions du traité relatives au contrôle des armements en atténuant certaines discriminations, d'inviter :

(a) le Royaume-Uni à accepter *ex gratia* l'application sur son territoire des dispositions du Traité de Bruxelles relatives au contrôle des armements qui s'appliquent actuellement au continent européen ;

(b) les autres pays membres à affecter au Commandant suprême des forces alliées en Europe les forces qui seront spécifiées par le Conseil, et à ne pas les retirer contre le désir de la majorité des Hautes Parties Contractantes ;

2. D'étudier, en attendant l'entrée en vigueur de la Convention établissant une garantie d'ordre juridictionnel signée le 14 décembre 1957, et sans préjudice de l'application ultérieure de ladite convention, d'autres méthodes permettant d'atteindre ses objectifs, par exemple l'acceptation *ex gratia* de ses dispositions par les pays membres, ou le recours aux dispositions de l'article 26 de la Convention sur le Statut de l'Union de l'Europe Occidentale ;

3. D'autoriser l'Agence pour le Contrôle des Armements à recruter des spécialistes physiciens pour suivre l'évolution des nouveaux armements et préparer l'application des contrôles aux armes nucléaires, ainsi qu'il a déjà été fait pour les armes biologiques et chimiques ;

4. D'utiliser pleinement le Comité Permanent des Armements en tant qu'organisme de coordination et d'étude chargé de détecter les doubles emplois et de proposer des solutions pour les éliminer dans les autres organismes internationaux s'occupant de la standardisation et de la production en commun des armements,

1. Adoptée par l'Assemblée le 19 juin 1973, au cours de la première partie de la Dix-neuvième session ordinaire (1^{re} séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Tanghe au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 606).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 234

1. The Council have examined the Assembly's suggestions for widening the application of the arms control provisions of the revised Brussels Treaty, and have considered in particular the fact that its aim is to achieve this without amendment of the treaty. They remain of the opinion, however, that, for legal and political reasons, it would be inopportune to pursue these proposals.

2. The Council have already referred on a number of occasions to the difficulties which arise in attaining the aims proposed by the Assembly. These difficulties still apply and would also apply to the kind of alternative measure suggested by the Assembly.

3. Having in mind the fields in which the Armaments Control Agency is authorised to operate, the Council do not consider that the recruitment of additional experts would be justified at the present time.

4. The Council share the Assembly's anxiety to avoid duplication in the field of standardisation and joint procurement of armaments, and note the Assembly's wish that full use should be made of the Standing Armaments Committee to this end. As the Assembly is aware, the Council are at present engaged in a comprehensive review of the rôle of the Standing Armaments Committee. The Council wish to assure the Assembly that the importance of avoiding duplication of effort will be very much in their minds during this review.

1. Communicated to the Assembly on 17th October 1973.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 234

1. Le Conseil a examiné les suggestions de l'Assemblée visant à élargir l'application des dispositions du Traité de Bruxelles modifié relatives au contrôle des armements, et notamment le fait que celle-ci se préoccupe d'atteindre cet objectif sans qu'il y ait lieu d'amender le traité. Il continue cependant d'estimer que, pour des motifs juridiques et politiques, il serait inopportun de donner suite à ces propositions.

2. Le Conseil a déjà fait état à différentes reprises des difficultés qui s'opposent à la réalisation des objectifs proposés par l'Assemblée. Ces difficultés demeurent, et se retrouveraient encore en présence de mesures alternatives du genre de celles que suggère l'Assemblée.

3. Compte tenu des domaines dans lesquels l'Agence pour le Contrôle des Armements est autorisée à intervenir, le Conseil ne pense pas que le recrutement d'experts supplémentaires serait justifié à l'heure actuelle.

4. Le Conseil partage le souci de l'Assemblée d'éviter tout double emploi dans le domaine de la standardisation et de la commande en commun d'armements, et note le vœu de l'Assemblée qu'il soit fait plein usage du Comité Permanent des Armements à cette fin. Comme l'Assemblée le sait, le Conseil a entrepris un réexamen d'ensemble du rôle du Comité Permanent des Armements : il désire assurer l'Assemblée qu'il aura constamment à l'esprit, à cette occasion, la nécessité d'éviter les doubles emplois.

1. Communiquée à l'Assemblée le 17 octobre 1973.

RECOMMENDATION 235¹
***on nuclear policies in Europe*²**

The Assembly,

Aware of the possible danger for the security of the Western European countries of being mainly dependent on external sources of energy ;

Considering that the research and development stage dominated by national atomic energy authorities is nearly over and that the industrial era has started in which industry will have to play the principal rôle ;

Considering the need to promote an industrial climate in which the Western European nuclear industry can flourish, to diminish Europe's dependence on external sources of energy and to compete on the world market of nuclear power plants ;

Considering the pilot studies made in the NATO Committee on the Challenges of Modern Society and their consequences in the industrial field,

INVITES THE COUNCIL

1. To promote a European policy on the peaceful uses of nuclear energy :
 - (a) within the Community of the Nine ;
 - (b) within a wider framework, particularly in conjunction with the OECD ;
2. To urge the nine-power Community to associate other Western European States with the work of the Standing Committee on Uranium Enrichment Co-ordination ;
3. To investigate with the United States Government the possibility of adopting common Atlantic nuclear policies, and the use of a similar approach as in the NATO Committee on the Challenges of Modern Society.

1. Adopted by the Assembly on 19th June 1973 during the First Part of the Nineteenth Ordinary Session (2nd Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Kahn-Ackermann on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 607).

RECOMMANDATION n° 235¹
sur les politiques nucléaires en Europe²

L'Assemblée,

Consciente du danger que pourrait représenter, pour les pays d'Europe occidentale, une dépendance trop étroite à l'égard de sources d'approvisionnement extérieures dans le domaine énergétique ;

Considérant que la phase de recherche et de développement, qui a été dominée par les autorités de l'énergie atomique nationales, arrive à son terme et qu'est maintenant ouverte la période industrielle au cours de laquelle l'industrie va devoir jouer le rôle principal ;

Considérant la nécessité de favoriser un climat industriel permettant à l'industrie nucléaire de se développer en Europe occidentale afin de réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des sources extérieures d'énergie et de rendre ses centrales nucléaires compétitives sur le marché mondial ;

Considérant les études-pilotes effectuées par le Comité de l'O.T.A.N. sur les défis de la société moderne et leur incidence dans le domaine industriel,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De promouvoir une politique européenne d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire :
 - (a) au sein de la Communauté des Neuf ;
 - (b) dans un cadre plus large, notamment en liaison avec l'O.C.D.E. ;
2. De prier instamment la Communauté à neuf d'associer d'autres pays d'Europe occidentale aux travaux du Comité permanent pour la coordination de l'enrichissement de l'uranium ;
3. De rechercher avec le gouvernement américain les possibilités d'adopter des politiques nucléaires atlantiques communes, en suivant une méthode analogue à celle du Comité de l'O.T.A.N. sur les défis de la société moderne.

1. Adoptée par l'Assemblée le 19 juin 1973, au cours de la première partie de la Dix-neuvième session ordinaire (2^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Kahn-Ackermann au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 607).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 235

1. In the framework of the enlarged Communities important measures have been undertaken, directly associated with Euratom, in whose work Britain, Ireland and Denmark now take part, to promote co-operation in the peaceful uses of nuclear energy.

(a) Valuable work has been undertaken in the field of nuclear reactors with a view to implementing the Euratom Treaty and a special working group has been set up by the Commission of the European Communities on the development of "fast breeder reactors". In addition, the Council of the European Communities has set up a co-ordinating committee for "fast breeder reactors", which has been entrusted with the task of studying and carrying out the broadest possible co-ordination and co-operation between the various programmes of the member States, in particular those of Germany, France and Great Britain.

(b) At the same time, also in the framework of the enlarged Communities, valuable progress is being achieved in the consideration of a European capacity for the production of enriched uranium which will constitute the principal fuel of the more advanced reactors. Recently, in order to improve co-ordination among their members, the Communities have created a Permanent Committee. Its task will be to compare and assess the prospective demand for nuclear energy in European countries and to proceed on the basis of that assessment to a comparison of the various systems suggested by the different countries to meet that demand, having special regard to efficiency and cost, to examine ways of promoting the development of the necessary industrial capacities of the Communities and to facilitate co-ordination of any measures initiated by the partners concerned.

The Committee includes in particular the representatives of the two study associations which have been set up to examine problems in the field of the gaseous diffusion (Eurodif) and the gas centrifuge (ACE) technologies in which the principal European nuclear industries participate.

The Permanent Committee will submit a report to the Commission of the Communities setting out governments' forecasts of their prospective demand for enriched uranium in the 1980s based largely on national programmes for the development and entry into the service of nuclear reactors. The report will also enumerate the basic technical and economic characteristics of the different technologies (diffusion and centrifuge processes).

(c) Another important project initiated by the founder members of the Communities, in which the three new member countries take part, is the "Joint Research Centre" (JRC). Among the contributions which the JRC's four establishments make to nuclear research, the reactor safety programme is of particular interest to all European countries.

(d) A particularly useful development is the programme on fusion, which through the association of national institutes and laboratories, has led to an interesting formula for co-operation; this has made it possible to exchange and compare the results of research into the long-term prospects for nuclear fusion in the light of foreseeable technological developments.

2. In a wider European framework and particularly in co-operation with the countries of the OECD, the nine members of the Communities are engaged in an interesting programme of research in the field of nuclear energy for peaceful purposes. Its main achievements are the development of the high-temperature reactor "Dragon" and the regular exchange of data between the different countries on experiments and research, channelled through the Nuclear Energy Agency of OECD.

1. Communicated to the Assembly on 19th November 1973.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la Recommandation n° 235**

1. Dans le cadre des Communautés élargies, d'importantes mesures ont été prises, directement liées à l'Euratom, aux travaux de laquelle la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark prennent maintenant part, pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

(a) En application du traité sur l'Euratom, d'utiles travaux ont été entrepris dans le domaine des réacteurs nucléaires, et un groupe de travail spécial a été constitué par la Commission des Communautés européennes pour la mise au point des surgénérateurs. Par ailleurs, le Conseil des Communautés européennes a créé un Comité de coordination pour les surgénérateurs auquel il a été donné mandat d'étudier et de mettre en œuvre une coordination et une coopération aussi larges que possible entre les différents programmes poursuivis par les Etats membres, notamment en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne.

(b) Concomitamment, toujours dans le cadre des Communautés élargies, d'importants progrès ont été accomplis touchant les possibilités d'une production européenne de l'uranium enrichi, principal combustible des futurs réacteurs de type avancé. Récemment, afin d'améliorer la coordination parmi leurs membres, les Communautés ont créé un comité permanent. Il aura pour tâche de comparer et de déterminer la demande prospective d'énergie nucléaire dans les pays européens et d'établir, sur cette base, une comparaison des systèmes proposés par les divers pays pour satisfaire cette demande, compte tenu en particulier du coût et du rendement, d'étudier les moyens de promouvoir le développement des capacités industrielles nécessaires des Communautés et de faciliter la coordination des initiatives entre les partenaires intéressés.

Le comité comprend notamment les représentants des deux associations d'études créées pour examiner les problèmes de la production par diffusion gazeuse (Eurodif) et par ultracentrifugation (ACE), avec la participation des principales industries européennes.

Le Comité permanent soumettra à la Commission des Communautés un rapport donnant les prévisions des gouvernements sur leurs besoins probables d'uranium enrichi dans les années 1980, sur la base des programmes nationaux de réalisation et d'entrée en service des réacteurs nucléaires. Ce rapport devra aussi recenser les caractéristiques fondamentales des diverses technologies (diffusion gazeuse et ultracentrifugation) sur le plan technique et économique.

(c) Un autre important projet lancé par les Etats membres fondateurs des Communautés, et auquel les trois nouveaux membres participent, est le Centre Commun de Recherche (C.C.R.). Parmi les contributions que les quatre établissements de ce centre apportent à la recherche nucléaire, il y a lieu de citer le programme de sécurité des réacteurs, qui présente un intérêt pour tous les pays d'Europe.

(d) Particulièrement utile est le programme sur la fusion qui a donné lieu, grâce à la participation des instituts et laboratoires nationaux, à une intéressante formule de coopération, permettant d'échanger et de comparer les résultats des recherches sur les perspectives à long terme de la fusion nucléaire, compte tenu des innovations techniques prévisibles.

2. Dans un cadre européen plus large, et notamment en coopération avec les pays membres de l'O.C.D.E., les neuf membres des Communautés ont entamé un intéressant programme de recherches dans le domaine du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les principales réalisations comprennent la mise au point du réacteur à haute température « Dragon » et l'échange régulier entre les pays de renseignements sur les expérimentations et les recherches en cours par l'entremise de l'Agence de l'énergie nucléaire de l'O.C.D.E.

1. Communiquée à l'Assemblée le 19 novembre 1973.

3. The member countries of the Communities have always attached the greatest importance to the possibility of associating all the countries of Western Europe with the work of the Permanent Committee for the co-ordination of uranium enrichment and when the committee was formed the countries who were not members of the Communities were formally invited to participate. Sweden, Switzerland and Spain have responded favourably and their industries now take part in the committee's work. As progress on this project is achieved, it is likely that an increasing number of Western European countries will wish to participate.

4. While they recognise that absolute priority must be given to the development of European policy in this field, the Council are convinced of the advantages to be gained through appropriate co-operation with the United States. Among the arguments in favour of widening the scope of the dialogue with the United States Government are :

- the need to prepare for increasingly limited supplies of oil and other sources of energy ;
- the obvious advantages of a reciprocal exchange of data and information on current research programmes on both sides of the Atlantic in the field of nuclear reactors ;
- the desirability of close co-operation in an examination of the problems of reactor safety, especially of light-water reactors ;
- finally, the desirability of reaching agreement on common problems, such as the disposal of radioactive waste.

There has already been co-operation on these matters, mainly on a bilateral basis, with the United States Government. Some American industries have shown interest in the study associations. It is too early to predict the lines along which co-operation with the United States will proceed, as overall European policy on the peaceful uses of nuclear energy develops.

3. Les pays membres des Communautés ont toujours attaché la plus grande importance à la possibilité d'associer tous les pays d'Europe occidentale à l'œuvre du Comité permanent pour la coordination de l'enrichissement de l'uranium. Lorsque ce comité fut créé, une invitation fut adressée officiellement aux Etats non membres. La Suède, la Suisse et l'Espagne ont répondu favorablement, et leurs industries prennent part aux travaux du comité. Il est probable qu'avec le temps, un nombre encore plus grand de pays d'Europe occidentale souhaiteront s'associer à cette initiative.

4. Si le développement de la politique européenne dans ce secteur revêt une priorité absolue, le Conseil n'en est pas moins convaincu des avantages d'une coopération appropriée avec les Etats-Unis. Parmi les raisons qui encouragent les Neuf à élargir leur dialogue avec le gouvernement américain, on peut citer :

- la nécessité de se préparer à la raréfaction des approvisionnements de pétrole et autres sources d'énergie ;
- les avantages évidents d'un échange de données et d'informations sur les programmes de recherches actuellement en cours des deux côtés de l'Atlantique dans le domaine des réacteurs nucléaires ;
- l'opportunité d'examiner en étroite coopération les problèmes de la sécurité des réacteurs, en particulier des réacteurs à eau légère ;
- enfin, l'opportunité de conclure des accords sur des problèmes communs tels que l'évacuation des déchets radioactifs.

La coopération avec le gouvernement américain existe déjà, essentiellement au niveau bilatéral. D'autre part, certaines industries américaines se sont intéressées aux associations d'études. Il est trop tôt pour dire comment cette coopération avec les Etats-Unis se développera à mesure que s'élabore une politique européenne d'ensemble sur l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

RECOMMENDATION 236 ¹
***on defence, détente and the citizen* ²**

The Assembly,

Aware that the preservation of democratic freedoms in member countries and the prospects of genuine détente in Europe alike depend on the maintenance of a considerable defence effort organised in the framework of the Atlantic Alliance;

Anxious to secure the most effective use of resources in men and money that must be allocated to defence,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That it urge member governments :

1. To revise, strengthen and co-ordinate their information policies so as to present :
 - (a) the maintenance of an adequate defence effort and full participation in the Atlantic Alliance as the necessary basis of a foreign policy designed to secure the preservation of democratic freedoms at home, and genuine détente in Europe through agreement with the countries of Eastern Europe ;
 - (b) the conventional European defence effort as necessary if not sufficient to ensure the maintenance and credibility of the United States nuclear guarantee ;
2. To enhance the rôle of national parliaments and of the WEU Assembly for active discussion of defence questions, through fuller provision of defence information to members of parliament at national and European level ;
3. To ensure that other aspects of their external relations are designed to secure or are compatible with the maintenance of the United States nuclear guarantee and the presence of substantial numbers of United States forces on European soil ;
4. To increase the effectiveness of their defence expenditure, both through :
 - (a) national measures designed to maintain and improve the combat capabilities of their forces :
 - (i) by investigating possible restructuring of present organisations ;
 - (ii) by increasing the proportion of regular forces ;
 - (iii) by improving motivation ;
 - (b) rationalisation of defence efforts at European level :
 - (i) by improved co-ordination of weapons research and development ;

1. Adopted by the Assembly on 21st June 1973 during the First Part of the Nineteenth Ordinary Session (5th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Dankert on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 605).

RECOMMANDATION n° 236 ¹
sur la défense, la détente et le citoyen ²

L'Assemblée,

Consciente de ce que la sauvegarde des libertés démocratiques dans les pays membres et les perspectives d'une véritable détente en Europe dépendent de la poursuite d'un effort considérable de défense dans le cadre de l'Alliance atlantique ;

Soucieuse de voir employer avec le maximum d'efficacité les ressources humaines et financières qui doivent être affectées à la défense,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De demander instamment aux gouvernements membres :

1. De réviser, renforcer et coordonner leurs politiques de l'information de façon à présenter :
 - (a) le maintien d'un effort de défense adéquat et la participation pleine et entière à l'Alliance atlantique comme l'assise indispensable d'une politique étrangère destinée à assurer la sauvegarde des libertés démocratiques à l'intérieur, et une véritable détente en Europe grâce à un accord avec les pays de l'Europe orientale ;
 - (b) l'effort de défense classique en Europe comme nécessaire sinon suffisant pour assurer le maintien et la crédibilité de la garantie nucléaire des Etats-Unis ;
2. De renforcer le rôle des parlements nationaux et de l'Assemblée de l'U.E.O. en vue d'une sérieuse discussion des questions de défense, en assurant une plus ample diffusion d'informations concernant la défense auprès des membres des assemblées aux niveaux national et européen ;
3. De veiller à ce que leurs relations extérieures, sous leurs autres aspects, visent à assurer le maintien de la garantie nucléaire des Etats-Unis et la présence de forces américaines importantes sur le continent européen, ou soient compatibles avec ces objectifs ;
4. D'augmenter la rentabilité de leurs dépenses de défense :
 - (a) grâce à des mesures nationales destinées à maintenir et à améliorer le potentiel de combat de leurs forces :
 - (i) en étudiant une éventuelle restructuration de l'organisation actuelle ;
 - (ii) en augmentant le pourcentage des soldats de métier ;
 - (iii) en accroissant la motivation ;
 - (b) grâce à la rationalisation des efforts de défense sur le plan européen :
 - (i) en améliorant la coordination de la recherche et de la mise au point dans le domaine des armements ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 21 juin 1973, au cours de la première partie de la Dix-neuvième session ordinaire (5^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Dankert au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 605).

- (ii) by joint procurement ;
- (iii) by further measures such as division of labour among European countries in the allocation of operational tasks and the introduction of a common logistics system ;
- (iv) by fostering the establishment of a private European defence research institute to study measures such as those proposed in this paragraph and to formulate proposals for further European defence co-operation between the European members of the Atlantic Alliance.

- (ii) en adoptant une politique d'achats en commun ;
- (iii) en prenant d'autres mesures telles que la division du travail entre pays européens en matière de répartition des tâches opérationnelles et l'introduction d'un système logistique commun ;
- (iv) en encourageant la création d'un institut européen de recherche sur la défense, organisme privé qui serait chargé d'étudier les mesures proposées, par exemple, dans le présent paragraphe, et de formuler des propositions tendant à améliorer la coopération européenne en matière de défense entre les pays européens membres de l'Alliance atlantique.

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 236

1. As long ago as 1956 the report of the Committee of Three, which was adopted unanimously by the fifteen member countries of the Alliance, stressed the need for the people of those countries to know about the Alliance if they are to support it. Subsequent developments have underlined the importance of keeping the public properly informed about the interlocking rôles of the Alliance in relation to defence and détente. The Council recognise in particular that solid public support is indispensable to the maintenance of effective defence.

To this end, member governments have already done much to improve public access to information on defence and related subjects. They would welcome any suggestions for further efforts which might lead to greater public awareness of these issues.

2. Defence issues are fully debated in national parliaments and the WEU Assembly. The Council recognise the responsibility of member governments to provide the fullest possible information about defence to members of parliaments and the Assembly.

3. Both the European and North American member governments of the Alliance have repeatedly reaffirmed their belief that a substantial American military presence in Europe remains essential to the defence of the Alliance. The final communiqué of the NATO ministerial meeting in Copenhagen on 14th and 15th June 1973 stated that the Ministers, having noted the profound changes which were taking place in every field of international activity, decided that the time had come, without prejudice to continuing negotiations in other fora, for their governments to examine, in a spirit of solidarity and by a common effort, their relationships in the light of these changes. Ministers also expressed their full confidence that the Alliance would continue to be a vital force for maintaining peace, improving East-West relations and promoting greater security and well-being.

4. As the Council have affirmed on previous occasions, member governments recognise the importance of increasing the effectiveness of their defence expenditure. They welcome the Assembly's interest in identifying specific measures to this end and will take the Assembly's views fully into account.

1. Communicated to the Assembly on 19th November 1973.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 236

1. Dès 1956, le rapport du Comité des Trois, adopté à l'unanimité par les quinze pays membres de l'Alliance, a souligné qu'il était nécessaire aux peuples de ces pays de connaître celle-ci pour pouvoir la soutenir. Les événements qui ont suivi ont confirmé l'importance qu'il y avait à tenir l'opinion convenablement informée de l'interdépendance existant entre les deux rôles de l'Alliance : défense et détente. En particulier, le Conseil reconnaît qu'un solide appui de l'opinion est indispensable au maintien d'une défense efficace.

A cet effet, les gouvernements membres ont déjà fait beaucoup pour améliorer l'accès des citoyens à l'information sur les questions de défense et sujets connexes. Ils accueilleront volontiers toute suggestion tendant à compléter l'effort entrepris pour éveiller dans l'opinion une meilleure compréhension de ces problèmes.

2. Les questions de défense sont débattues de manière approfondie au sein des parlements nationaux et de l'Assemblée de l'U.E.O. Le Conseil reconnaît qu'il appartient aux gouvernements membres de fournir l'information la plus complète possible en la matière aux membres des parlements et de l'Assemblée.

3. Les pays membres de l'Alliance, tant européens qu'américains, ont réaffirmé à maintes reprises leur conviction que la présence de forces américaines importantes en Europe demeurerait essentielle à la défense de l'Alliance. Le communiqué final du Conseil ministériel de l'O.T.A.N. réuni à Copenhague les 14 et 15 juin 1973 déclare que les ministres, ayant constaté que de profondes modifications étaient intervenues dans tous les domaines de l'activité internationale, ont estimé que le moment était venu pour leurs gouvernements, sans préjudice de la poursuite de négociations dans d'autres enceintes, d'examiner dans un esprit de solidarité et par un effort commun leurs relations en fonction de ces changements. Les ministres se sont aussi déclarés pleinement confiants que l'Alliance continuerait d'être une force essentielle pour le maintien de la paix, l'amélioration des relations Est-Ouest et le renforcement de la sécurité et du bien-être.

4. Comme le Conseil l'a affirmé en d'autres occasions, les gouvernements membres reconnaissent tous l'importance qui s'attache à accroître la rentabilité de leurs dépenses de défense. Ils se félicitent de voir l'Assemblée porter intérêt à certaines mesures particulières susceptibles d'y contribuer et ne manqueront pas de tenir compte de ses vues.

1. Communiquée à l'Assemblée le 19 novembre 1973.

RECOMMENDATION 237¹

***on the harmonisation of policies of Western European countries
in preparation for the conference on security and
co-operation in Europe²***

The Assembly,

Considering that the conference on security and co-operation in Europe can constitute a step towards détente and disarmament in Europe ;

Considering therefore that a successful conclusion of the conference must be one of the aims of the policy of all European States ;

Considering that in no event must its success be at the expense of strengthening the European union provided for at the Paris summit conference ;

Welcoming the fact that the nine member countries of the EEC pursued a concerted policy during the preliminary talks in Helsinki ;

Noting that it is for the WEU Council to consider the implications in Europe for the defence policy of the member countries of the organisation,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. In the talks in Helsinki, pay special attention to ensuring the security of Western Europe, with particular regard to :
 - (a) the balancing of any force reductions in Europe ;
 - (b) the Mediterranean area and the north-eastern flank of Europe ;
 - (c) the maintenance in full of the modified Brussels Treaty and all its implications ;
2. Ensure in any event that the conference on security and co-operation in Europe opens the way to the free movement of persons and ideas between all European countries ;
3. Maintain as regular a dialogue as possible with the Assembly on the evolution of the current negotiations.

1. Adopted by the Assembly on 21st June 1973 during the First Part of the Nineteenth Ordinary Session (5th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. de Stexhe on behalf of the General Affairs Committee (Document 603).

RECOMMANDATION n° 237¹**sur l'harmonisation des politiques des pays de
l'Europe occidentale en vue de la préparation de la
Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe²**

L'Assemblée,

Considérant que la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe peut constituer une étape sur la voie de la détente et du désarmement en Europe ;

Estimant que, de ce fait, son succès doit constituer un des objectifs de la politique de tous les Etats européens ;

Considérant que ce succès ne doit, en aucun cas, porter atteinte au renforcement de l'union européenne prévue par la conférence au sommet de Paris ;

Se félicitant de ce que les neuf pays membres de la C.E.E. aient mené une politique concertée lors des conversations préliminaires d'Helsinki ;

Constatant qu'il appartient au Conseil de l'U.E.O. d'examiner les incidences de la C.S.C.E. sur la politique de défense des pays membres de cette organisation,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De veiller spécialement, dans les conversations d'Helsinki, à assurer la sécurité de l'Europe occidentale, notamment en ce qui concerne :
 - (a) le caractère équilibré de toute réduction de forces en Europe ;
 - (b) les régions méditerranéennes et celles du flanc nord-est de l'Europe ;
 - (c) le maintien intégral du Traité de Bruxelles modifié dans toutes ses implications ;
2. De veiller, en tout état de cause, à ce que la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe ouvre la voie à la libre circulation des personnes et des idées entre tous les pays européens ;
3. D'entretenir, avec l'Assemblée, un dialogue aussi suivi que possible sur l'évolution des négociations en cours.

1. Adoptée par l'Assemblée le 21 juin 1973, au cours de la première partie de la Dix-neuvième session ordinaire (5^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. de Stexhe au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 603).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation 237

1. Ministers of the 35 States participating in the Conference on Security and Co-operation in Europe met in Helsinki from 3rd to 7th July 1973 and approved the final recommendations drawn up at the preparatory consultations. The second stage of the conference, during which Committees and Sub-Committees of officials will give thorough examination to the points on the agenda approved by Ministers, began in Geneva on 18th September 1973.

Throughout the conference representatives of the member governments of WEU have paid, and will continue to pay, special attention to questions which might affect the security of Western Europe. On the specific points mentioned in the Assembly's recommendation:

(a) The CSCE agenda does not provide for discussion of force reductions in Europe. Negotiations on this question will take place elsewhere.

(b) The importance of the Mediterranean is reflected in paragraph 15 of the final recommendations where it is provided that "in considering questions relating to security in Europe, the Committee will bear in mind the broader context of world security and in particular the relationship which exists between security in Europe and in the Mediterranean area". The member governments of WEU also have due regard for the security of the countries on the north-eastern flank of Europe.

(c) The member governments of WEU confirm their determination to maintain the provisions of the revised Brussels Treaty.

2. As a result of the efforts of western governments during the preparatory consultations, co-operation in humanitarian and other fields (which covers the greater freedom of personal movement and human contacts and freer dissemination of ideas and information) has been inscribed as a separate item on the agenda for the conference, and is being discussed in a separate committee with appropriate sub-committees. Specific proposals on these questions have been or will be submitted to the conference by the western side. Practical progress in these areas is, from the western point of view, vital to the success of the conference.

3. The Council will keep the Assembly as fully informed of developments at the conference as circumstances permit.

1. Communicated to the Assembly on 22nd October 1973.

RÉPONSE DU CONSEIL¹**à la Recommandation n° 237**

1. Les ministres des 35 États participant à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, réunis à Helsinki du 3 au 7 juillet 1973, ont approuvés les recommandations finales élaborées au cours des entretiens préparatoires. La seconde partie de la conférence, durant laquelle des commissions et sous-commissions de fonctionnaires procéderont à un examen approfondi des points de l'ordre du jour approuvé par les ministres, s'est ouverte à Genève le 18 septembre 1973.

Tout au long de la conférence, les représentants des gouvernements membres de l'U.E.O. ont prêté une attention particulière aux questions susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Europe occidentale, et ils continueront de le faire. En ce qui concerne les points particuliers mentionnés dans la recommandation de l'Assemblée :

(a) L'ordre du jour de la C.S.C.E. ne prévoit pas de débat sur la réduction des forces en Europe. Les négociations sur cette question auront lieu ailleurs.

(b) L'importance attachée à la Méditerranée se reflète dans le paragraphe 15 des recommandations finales, où il est précisé « qu'en examinant les questions relatives à la sécurité en Europe, la Commission aura en vue le contexte plus large de la sécurité mondiale et en particulier les rapports qui existent entre la sécurité en Europe et dans la région de la Méditerranée ». Les gouvernements membres de l'U.E.O. ne perdent pas non plus de vue la sécurité des pays du flanc nord-est de l'Europe.

(c) Les gouvernements membres de l'U.E.O. confirment leur détermination de maintenir les dispositions du Traité de Bruxelles modifié.

2. Grâce aux efforts déployés par les gouvernements occidentaux durant les entretiens préparatoires, la coopération dans les domaines humanitaires et autres (qui recouvre une plus grande liberté des mouvements et des contacts entre les personnes et de la diffusion des idées et des informations) fait l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour de la conférence et est débattue au sein d'une commission distincte dotée des sous-commissions nécessaires. Du côté occidental, des propositions précises sur ces questions ont été ou seront soumises à la conférence. Pour les Occidentaux, il est essentiel au succès de la conférence que des progrès concrets soient accomplis dans ces domaines.

3. Le Conseil tiendra l'Assemblée au courant des développements, dans toute la mesure où les circonstances le permettront.

1. Communiquée à l'Assemblée le 22 octobre 1973.

RECOMMENDATION 238¹
***on European security — relations with the
countries of Eastern Europe²***

The Assembly,

Aware that in Central Europe the Warsaw Pact powers have something like a two to one superiority in men, tanks and aircraft; that the European defence efforts must be further improved while a proper basis for détente is pursued through negotiation; and welcoming therefore the increase in recent years in the German, French and British defence budgets;

Aware that a broad balance of military force between the NATO and the Warsaw Pact countries can be assumed to exist only when all allied weapons and forces, strategic and tactical, nuclear and conventional, are treated as a part of the western deterrent;

Welcoming the fact that recent United States proposals are intended to redefine Atlantic relations on the basis of a new Atlantic Charter;

Believing that the study of the rational deployment of forces on the central front included in its proposals concerning the rationalisation of the European defence efforts must be undertaken urgently in view of the expected negotiations on mutual and balanced force reductions in Europe, and recognising that such negotiations, conducted with the fullest regard for the maintenance and improvement of security in Europe, must be expected to extend over a number of years;

Noting those Soviet objectives in a conference on security and co-operation in Europe which seek to secure international recognition both of the present division of Europe and of the Soviet Union's practice of armed intervention in the internal affairs of its allies;

Reiterating its previous recommendation that any limitations on tactical nuclear warheads for delivery vehicles in the hands of forces assigned to NATO must be negotiated in the context of mutual and balanced force reductions where all countries concerned are represented, and must accordingly be excluded from discussion in the bilateral strategic arms limitation talks;

Welcoming, on these necessary and realistic conditions, the prospects that now exist for a successful outcome to East-West negotiations on mutual and balanced force reductions; on a conference on security and co-operation in Europe; and on strategic arms limitation,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That it urge member governments:

1. To continue to improve Europe's contribution to western defence, especially by ensuring that all aspects of the European defence improvement programme are fully implemented; and that the joint production of armaments is actively pursued in accordance with the recommendation of the Standing Armaments Committee and the Eurogroup's review of major weapons systems in national planning schedules;

1. Adopted by the Assembly on 21st June 1973 during the First Part of the Nineteenth Ordinary Session (5th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Critchley on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 604).

RECOMMANDATION n° 238 ¹
sur la sécurité européenne
Les relations avec les pays de l'Europe orientale ²

L'Assemblée,

Consciente de ce que les puissances du Pacte de Varsovie disposent en Europe centrale d'une supériorité d'environ deux contre un en ce qui concerne les effectifs, les chars et les avions, et que les pays d'Europe occidentale doivent poursuivre l'amélioration de leurs efforts de défense tout en recherchant, par la négociation, une base appropriée pour la détente, et se félicitant, en conséquence, de l'augmentation du budget de défense allemand, français et britannique au cours des dernières années ;

Consciente de ce que l'existence d'un équilibre général des forces militaires entre les pays de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie ne peut être envisagée que si toutes les armes et forces alliées, stratégiques et tactiques, nucléaires et classiques, sont considérées comme faisant partie de la force de dissuasion occidentale ;

Se félicitant de ce que des récentes propositions américaines tendent à redéfinir les relations atlantiques sur la base d'une nouvelle Charte de l'Atlantique ;

Estimant que l'étude sur la rationalisation du déploiement des forces sur le front central, comprise dans ses propositions concernant la rationalisation des efforts de défense européens, doit être entreprise de toute urgence, en raison des négociations prévues sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces en Europe, et reconnaissant qu'il faut s'attendre à ce que les négociations menées en tenant le plus grand compte du maintien et de l'amélioration de la sécurité en Europe, s'étalent sur un certain nombre d'années ;

Prenant note des objectifs que les Soviétiques cherchent à atteindre dans une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, c'est-à-dire la reconnaissance internationale tant de la division actuelle de l'Europe que de l'habitude de l'U.R.S.S. d'intervenir par la force armée dans les affaires intérieures de ses alliés ;

Réitérant sa recommandation antérieure que toute limitation concernant les ogives nucléaires tactiques destinées aux vecteurs dont disposent les forces affectées à l'O.T.A.N. soit négociée dans le contexte des réductions mutuelles et équilibrées de forces où tous les pays intéressés sont représentés et soit, en conséquence, exclue des entretiens bilatéraux sur la limitation des armements stratégiques ;

Se félicitant, compte tenu de ces conditions nécessaires et réalistes, des perspectives de succès qu'offrent maintenant les négociations Est-Ouest sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces, la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et la limitation des armements stratégiques,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De prier instamment les gouvernements membres :

1. De continuer à améliorer la contribution de l'Europe à la défense occidentale, en veillant notamment à ce que soient mis en œuvre tous les éléments du programme européen d'amélioration de la défense, à ce que la production en commun d'armements se poursuive activement, conformément aux recommandations du Comité Permanent des Armements et à la revue faite par l'Eurogroupe des systèmes d'armes

1. Adoptée par l'Assemblée le 21 juin 1973, au cours de la première partie de la Dix-neuvième session ordinaire (5^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Critchley au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 604).

its list of project areas for special effort; and the declaration on principles of equipment collaboration signed by the Defence Ministers on 5th December 1972 ;

2. To recognise formally that the defence, economic and monetary relationships between Europe and the United States are closely correlated, and to seek to secure from the United States, in conjunction with any East-West agreement on mutual and balanced force reductions, a commitment concerning the strength of United States forces in Europe analogous to that given by the United Kingdom to its allies on the occasion of the modification of the Brussels Treaty as a necessary prerequisite for allied agreement as to its future strategy ;

3. To be fully alert to the particular problems and requirements of European defence at any lower force levels that may be agreed in the course of negotiations on mutual and balanced force reductions ; to co-operate fully with the persons entrusted with the study on the rational deployment of forces on the central front, to be undertaken in implementation of Order 43, and to provide them with the fullest possible access to the relevant information ;

4. To ensure that any East-West agreement on mutual and balanced force reductions should not lead to the creation of a neutral zone in Central Europe ;

5. To agree to the establishment of any permanent machinery following a conference on security and co-operation in Europe only if the Soviet Union makes proper concessions to western views elsewhere ;

6. To make urgent representations to ensure that any further agreements arising from the strategic arms limitation talks impose no restrictions on the transfer of weapons or technology to the allies of the United States.

d'importance majeure prévus dans les programmes nationaux, à sa liste des secteurs exigeant un effort particulier et à la déclaration sur les principes de collaboration en matière d'équipement signée par les ministres de la défense le 5 décembre 1972 ;

2. De reconnaître officiellement qu'il existe un rapport étroit entre les liens de défense, les liens économiques et monétaires qui unissent l'Europe et les États-Unis, et de chercher à obtenir de ceux-ci, en corrélation avec tout accord Est-Ouest sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces, un engagement concernant le potentiel des forces américaines en Europe analogue à celui pris par le Royaume-Uni envers ses alliés à l'occasion de la modification du Traité de Bruxelles, considéré comme une condition préalable de tout accord interallié concernant la stratégie de l'avenir ;

3. De prêter constamment attention aux problèmes et aux besoins particuliers de la défense de l'Europe quel que soit le niveau de forces qui puisse être décidé au cours des négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces ; de coopérer totalement avec les personnes chargées de l'étude sur la rationalisation du déploiement des forces sur le front central qui doit être entreprise en application de la Directive n° 43, et de leur faciliter au maximum l'accès aux sources d'information sur la question ;

4. De veiller à ce qu'aucun accord Est-Ouest sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces n'entraîne la création d'une zone neutre en Europe centrale ;

5. De ne consentir à la création d'un organisme permanent issu d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe que si l'Union Soviétique accorde à l'Occident des concessions appropriées dans d'autres secteurs ;

6. D'insister avec force pour que tout autre accord découlant des conversations sur la limitation des armements stratégiques n'impose aucune restriction au transfert d'armes ou de technologie aux alliés des États-Unis.

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 238

1. As regards western defence, the Council consider that the maintenance of an adequate defence capability will continue to be essential. The dual concept of "defence-détente" remains the basis of the measures put in hand by the European countries in various institutions.

(a) With regard to the Standing Armaments Committee, which is the Assembly's prime concern, the activities of this body have always been carefully studied by the member States; moreover, its whole rôle is now being re-examined by the Council.

(b) Within the Eurogroup, 75 % of the work on infrastructure financed by the European defence improvement programme (EDIP) referred to in paragraph 1 of Recommendation 238 has been completed or is in hand, all the transport aircraft (C. 130 and C. 160) have been delivered, the armoured reconnaissance regiment is now available to SACEUR, and the programme for the extra "Jaguar" close support aircraft is going forward on schedule.

Under the heading of European participation, the Assembly will also have noted the formation last spring of a Standing Naval Force Channel.

The members of the Eurogroup, guided by the "principles of equipment collaboration" adopted by them in December 1972 are constantly strengthening their co-operation in the field of joint development, production and procurement. For example :

— the Federal Republic of Germany, Belgium and the United Kingdom have accepted, either formally or conditionally, the Letters of Offer from the United States for the co-ordinated purchase of the LANCE missile system, thereby achieving more favourable and effective arrangements as regards cost, deliveries and logistic support ;

— the Federal Republic of Germany, Italy and the United Kingdom have signed a memorandum of agreement for joint research and development work on a self-propelled 155 mm. howitzer (the SP-70) ;

— the Federal Republic of Germany and Norway have signed an agreement to co-operate in the development of the VIPER air-to-air missile ;

— substantial progress has been achieved with battlefield communications, particularly to ensure interoperability with non-European allies.

2. The question of relationships between the United States and Europe is at present being studied both by the Atlantic Alliance (as regards the security aspects) and by the Nine (as regards, for example, economic and related matters), both in the framework of the European Economic Community and in the political co-operation machinery. The different competence of these groups, and of the wider international organisations concerned, such as the GATT and the IMF, makes it necessary to consider these aspects separately and inhibits any formal correlation between them.

At their meeting in Copenhagen on 10th and 11th September 1973, the Foreign Ministers of the nine countries of the European Communities laid the foundation for a comprehensive and constructive dialogue with the United States.

At their meeting in June 1973, the fifteen Ministers from the member countries of the Alliance instructed the Permanent Council to examine inter-allied relationships "in a spirit of solidarity and by a common effort", in the light of the profound changes which were taking place in every field of international activity. At this meeting, the United States reaffirmed their formal pledge that "given a similar approach by their allies, they would maintain and improve their forces in Europe and not reduce them except in the context

1. Communicated to the Assembly on 7th November 1973.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹

à la Recommandation n° 238

1. Pour ce qui est de la défense occidentale, le Conseil estime que le maintien d'un potentiel de défense adéquat continue à être essentiel. Le double concept « défense-détente » demeure à la base des efforts entrepris dans différents cadres par les pays européens.

(a) Pour ce qui concerne le Comité Permanent des Armements, préoccupation première de l'Assemblée, ses efforts ont toujours été suivis avec soin par les Etats membres ; de plus, le Conseil a entrepris de réexaminer l'ensemble de son rôle.

(b) Dans le cadre de l'Eurogroupe, les trois quarts des travaux d'infrastructure financés par le Programme européen d'amélioration de la défense (EDIP), auquel fait allusion le paragraphe 1 de la Recommandation n° 238, sont réalisés ou sont en cours, tous les avions de transport (C. 130 et C. 160) ont été livrés, le régiment blindé de reconnaissance a été mis à la disposition du SACEUR, et le programme des avions d'appui Jaguar supplémentaires se déroule conformément au calendrier prévu.

Au titre de la participation européenne, l'Assemblée aura noté également la création, au printemps dernier, d'une force navale permanente de la Manche.

Les membres de l'Eurogroupe, guidés par les « principes de collaboration en matière d'équipement » adoptés par eux en décembre 1972, ne cessent de renforcer leur coopération dans le domaine du développement, de la production et de l'achat en commun. C'est ainsi que :

— la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni ont soit officiellement, soit sous conditions, accepté les lettres d'offre des Etats-Unis pour l'achat coordonné du système de missile Lance, et sont arrivés ainsi à un arrangement plus favorable et plus efficace sur le plan du coût, des livraisons et du soutien logistique ;

— la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ont signé un mémorandum d'accord sur les travaux de recherche et de développement en commun relatifs à un obusier automoteur de 155 mm (le SP-70) ;

— la République Fédérale d'Allemagne et la Norvège ont signé un accord de coopération pour la mise au point du missile air-air Viper ;

— des progrès sensibles ont été faits dans le domaine des communications du champ de bataille, en particulier pour assurer l'inter-opérabilité avec les alliés non européens.

2. La question des rapports entre les Etats-Unis et l'Europe est actuellement à l'examen au sein de l'Alliance atlantique (en ce qui concerne les aspects de sécurité) et entre les Neuf (pour ce qui est notamment des aspects économiques et connexes), à la fois dans le cadre communautaire et dans celui de la coopération politique. Ces instances, et les institutions internationales plus larges également concernées, comme le GATT et le F.M.I., n'ayant pas les mêmes compétences, ces aspects doivent être examinés séparément, et toute corrélation formelle entre eux est impossible.

A leur réunion à Copenhague les 10 et 11 septembre 1973, les ministres des affaires étrangères des neuf pays membres des Communautés européennes ont jeté les bases d'un dialogue étendu et constructif avec les Etats-Unis.

A leur réunion tenue en juin 1973, les quinze ministres des pays membres de l'Alliance ont donné mandat au Conseil permanent « d'examiner dans un esprit de solidarité et par un effort commun » les relations entre alliés en fonction des profondes modifications qui étaient intervenues dans tous les domaines de l'activité internationale. A l'occasion de cette session, les Etats-Unis ont réaffirmé leur engagement formel que « sous réserve de l'adoption d'une attitude semblable par leurs alliés, ils maintiendront et amélioreront

1. Communiquée à l'Assemblée le 7 novembre 1973.

of an East-West agreement". This commitment was confirmed at the meeting by a message from President Nixon himself.

All the member States of WEU recognise that the American military presence in Europe remains indispensable to the overall defence of the Alliance.

3. As regards the negotiations on mutual and balanced force reductions in Central Europe the western governments taking part have accepted an obligation to their partners to bear in mind the indivisibility of the security of the Alliance, and only enter into commitments which will ensure undiminished security for all.

Those governments will attach due importance to the study of the rational deployment of forces on the central front and will co-operate fully in the work which is being done on this subject.

4. The aim of the negotiations on MBFR in Central Europe is, in the opinion of the western governments taking part, to secure, step by step, practical arrangements which ensure undiminished security at a lower level of forces.

It is clear that neither the conduct nor the outcome of the negotiations should be allowed to inhibit in any way the agreed programme for the creation of a European union or the growth of European defence co-operation. Nor should it lead to the eventual creation of a zone of reduced political and military status.

5. No commitment to agree to the creation of permanent machinery was given by the western countries at the preparatory talks in Helsinki. The question — Item IV on the agenda — is to be studied not by a separate committee, but by the Co-ordinating Committee, which is supervising the work of the various committees and sub-committees during the second stage in Geneva. The conference has thus accepted the western view that any study of how it might be followed up depends on the progress achieved on the other three items of the agenda.

In this context, the member governments hope that the CSCE will achieve positive and lasting results.

6. As regards SALT, the United States have given their allies information on the progress of the negotiations. In Copenhagen, the North Atlantic Council recognised "the importance of this subject for the Alliance and reaffirmed the continuing need for close allied consultation". It is only through such consultations that the member States of WEU will be able to seek to ensure that the negotiations do not jeopardise either their security or their interests; the Council recognise that the point raised in paragraph 6 of the Assembly's recommendation must of course be taken into consideration.

leurs forces en Europe et ne les réduiront que dans le contexte d'un accord Est-Ouest ». Cet engagement a été confirmé, lors de cette même session, par un message du Président Nixon lui-même.

Tous les Etats membres de l'U.E.O. sont conscients de ce que la présence militaire américaine en Europe reste indispensable à la défense globale de l'Alliance.

3. En ce qui concerne les négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces en Europe centrale les gouvernements occidentaux participants se sont engagés envers leurs partenaires à tenir présent à l'esprit le caractère indivisible de la sécurité de l'Alliance et à ne souscrire qu'à des engagements qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité pour tous.

Ces mêmes gouvernements attacheront à l'étude sur la rationalisation du déploiement des forces sur le front central l'importance qu'elle mérite et apporteront leur entière coopération aux travaux en cours dans ce domaine.

4. Les négociations sur les MBFR en Europe centrale ont pour objectif, dans l'esprit des gouvernements occidentaux participants, d'arriver par étapes à des arrangements pratiques qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité à un niveau de forces réduit.

Il est évident que ni la conduite, ni l'aboutissement de ces négociations ne sauraient entraver en quoi que ce soit le programme arrêté pour la mise sur pied d'une union européenne ou le développement de la coopération européenne en matière de défense. Il ne saurait non plus être question d'aboutir à la création d'une zone à statut politique et militaire réduit.

5. Lors des entretiens préliminaires d'Helsinki, les Occidentaux n'ont pris aucun engagement quant à la création d'un organisme permanent. L'étude de cette question — point IV de l'ordre du jour — a été confiée, non pas à une commission spéciale, mais au comité de coordination qui, au cours de la deuxième phase de la conférence à Genève, supervise les activités des diverses commissions et sous-commissions. C'est donc la reconnaissance du point de vue occidental selon lequel l'étude des suites éventuelles de la conférence dépendra des progrès enregistrés sur les trois autres points de l'ordre du jour.

Dans ce contexte, les gouvernements membres espèrent que la C.S.C.E. aura des effets positifs et durables.

6. En ce qui concerne les SALT, les Etats-Unis ont donné des informations à leurs alliés sur l'évolution des négociations. Le Conseil Atlantique a reconnu à Copenhague « l'importance de cette question pour l'Alliance et à réaffirmé qu'une étroite consultation alliée était toujours indispensable ». Une telle consultation est seule à même de mettre les Etats membres de l'U.E.O. en mesure de veiller à ce que ces négociations ne portent atteinte ni à leur sécurité ni à leurs intérêts ; le Conseil reconnaît que le point soulevé au paragraphe 6 de la recommandation de l'Assemblée est naturellement à prendre en considération.

Oil and energy problems

REPORT ¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Krieg, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on oil and energy problems

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Krieg, Rapporteur

Chapter I : Introduction

Chapter II : Europe and the energy problem

Chapter III : Europe's supplies of oil products

Chapter IV : Oil from the Middle East and the Arab countries

Chapter V : An oil policy for Europe

Chapter VI : Discussion in the General Affairs Committee

APPENDICES :

I. Energy consumption

II. Energy consumption — Six-power Europe, 1971

III. Energy production

IV. Known oil and natural gas reserves at 1st January 1972

V. Oil production

VI. Crude oil prices

VII. Oil revenue

VIII. Currency reserves of four oil-producing countries

IX. Communiqué issued by six Gulf States, Kuwait, 16th October 1973

X. Reductions in oil production by the Arab countries in October 1973

1. Adopted in Committee by 13 votes to 1 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee:* Mr. Kahn-Ackermann (Chairman); MM. Nessler, Pecoraro (Vice-Chairmen); MM. Amrehn, Bettiol, Brugnon, Cravatte, De Clercq, Fletcher, Grieve, Lemaire (Substitute: Grussenmeyer),

Leynen, Mende (Substitute: Müller), Mendelson, Minnoci, Nessler, de Niet, Peijnenburg, Péronnet, Porthéine, Preti, Quilleri, Sir John Rodgers, MM. Roger (Substitute: Krieg), Schmidt, Sieglerschmidt, Steel, Van Hoeylandt.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Le problème de l'énergie et du pétrole

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Krieg, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur le problème de l'énergie et du pétrole

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Krieg, rapporteur

Chapitre I : Introduction

Chapitre II : L'Europe devant le problème de l'énergie

Chapitre III : Le ravitaillement de l'Europe en produits pétroliers

Chapitre IV : Le pétrole du Moyen-Orient et des pays arabes

Chapitre V : Une politique pétrolière de l'Europe

Chapitre VI : Les débats de la Commission des Affaires Générales

ANNEXES

I. Consommation d'énergie

II. Consommation d'énergie — Europe des Six, 1971

III. Production de l'énergie

IV. Produits pétroliers : Réserves connues au 1^{er} janvier 1972

V. Production pétrolière

VI. Prix du pétrole brut

VII. Revenus du pétrole

VIII. Réserves en devises de quatre pays pétroliers

IX. Communiqué publié par six Etats riverains du Golfe — Koweït, 16 octobre 1973

X. Réduction de la production pétrolière des pays arabes en octobre 1973

1. Adopté par la commission par 13 voix contre 1 sans abstentions.

2. Membres de la commission : M. Kahn-Ackermann (président); MM. Nessler, Pecoraro (vice-présidents); MM. Amrehn, Bettiol, Brugnon, Cravatte, De Clercq, Fletcher, Grieve, Lemaire (suppléant : Grussenmeyer),

Leynen, Mende (suppléant : Müller), Mendelson, Minnoci, Nessler, de Niet, Peijnenburg, Péronnet, Portheine, Preti, Quilleri, Sir John Rodgers, MM. Roger (suppléant : Krieg), Schmidt, Stieglerschmidt, Steel, Van Hoeylandt.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on oil and energy problems

The Assembly,

Considering that Western Europe does not have the energy resources which are essential for its economy and security ;

Considering in particular that it depends for its oil supplies on large-scale imports, most of which necessarily come from the Near and Middle East countries ;

Considering that supplies would be favoured by the establishment of a relatively balanced flow of industrial and commercial exchanges between Europe and the abovementioned countries ;

Considering that the maintenance of peace in that area is of vital importance for Europe ;

Deploring the fact that Europe was unable to voice its views during the October 1973 hostilities ;

Considering that in all events WEU is still the only truly European organisation with responsibilities in security and defence policy matters,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Consider regularly the situation in the Near and Middle East with a view to uniting the efforts of its members to ensure peace in that area ;
2. Work out means of applying a joint embargo by member countries on arms supplies to the belligerents and act in concert with the Soviet Union and the United States for them to be jointly associated with this embargo ;
3. With a view to ensuring Europe's security, study means of meeting any restrictions on oil supplies from this area ;
4. Promote a joint energy policy based on security requirements, including :

A. For oil

- (a) The constitution of large strategic reserves by each member country at a level to be defined by the Council ;
- (b) A policy of assistance to member countries experiencing temporary difficulties in respect of their oil supplies ;
- (c) The establishment of an inventory of world — and particularly Middle Eastern — reserves in the fullest possible detail ;
- (d) The diversification of sources of oil supply including a higher priority for prospecting and drilling in Western Europe and the North Sea ;
- (e) The development of consultations between consumer countries with a view to avoiding disastrous competition between each other in the event of shortages ;

B. For other sources of energy

- (a) The preservation of the possibility of reverting to other sources of energy not now in operation ;

Projet de recommandation
sur le problème de l'énergie et du pétrole

L'Assemblée,

Considérant que l'Europe occidentale ne dispose pas des ressources énergétiques indispensables à son activité économique et à sa sécurité ;

Considérant qu'en particulier son ravitaillement en produits pétroliers n'est assuré que par d'abondantes importations dont une grande part provient nécessairement des pays du Proche et du Moyen-Orient ;

Considérant que ce ravitaillement serait favorisé par l'établissement d'un courant d'échanges commerciaux et industriels relativement équilibré entre l'Europe et ces pays ;

Considérant que le maintien de la paix dans cette région est d'un intérêt vital pour l'Europe ;

Déplorant que l'Europe n'ait pas su faire entendre sa voix au cours du conflit d'octobre 1973 ;

Considérant que l'U.E.O. demeure, en tout état de cause, la seule organisation proprement européenne compétente en matière de sécurité et de politique de défense,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'examiner régulièrement la situation au Proche et au Moyen-Orient en vue d'unir les efforts de ses membres pour y faire régner la paix ;

2. De définir les modalités d'application d'un embargo commun des pays membres sur les livraisons d'armes aux belligérants et de se concerter avec l'Union Soviétique et les États-Unis pour qu'ils s'associent conjointement à cet embargo ;

3. D'étudier, en vue d'assurer la sécurité de l'Europe, les moyens de faire face à une restriction des livraisons de pétrole en provenance de cette région ;

4. De promouvoir une politique commune de l'énergie fondée sur des impératifs de sécurité et prévoyant notamment :

A. Dans le domaine pétrolier

(a) La constitution par chacun des pays membres de réserves stratégiques importantes selon un niveau défini par le Conseil ;

(b) Une politique d'aide aux pays membres qui connaissent des difficultés momentanées pour leur ravitaillement en pétrole ;

(c) L'établissement d'un inventaire, aussi précis et complet que possible, des réserves mondiales, notamment au Moyen-Orient ;

(d) La diversification des approvisionnements en pétrole et en particulier l'accélération des recherches et des forages en Europe occidentale et en Mer du Nord ;

(e) Le développement des consultations entre les pays consommateurs en vue d'éviter qu'en cas de pénurie, ils ne se livrent à une concurrence désastreuse pour tous ;

B. En ce qui concerne les autres sources d'énergie

(a) De préserver la possibilité de remettre en exploitation des sources d'énergie actuellement délaissées ;

- (b) The development of the production of nuclear energy, *inter alia* by building a European isotope separation plant without delay, and its adaptation to the requirements of the European economy ;

- 5. Organise consultations with interested European countries with a view to promoting policies for :
 - (a) Increasing trade of all kinds with the producer countries so as to allow them to diversify their activities ;
 - (b) Assisting these countries so that their oil output may be operated and marketed rationally ;

- 6. Initiate talks between interested Western European countries and the OPEC countries with a view to finding a lasting and mutually-profitable solution to the oil problem.

(b) De développer la production de l'énergie nucléaire, notamment par la construction rapide d'une usine européenne de séparation isotopique, et d'étudier les moyens de l'adapter aux besoins de l'économie européenne ;

5. D'organiser des consultations avec les pays européens intéressés en vue de promouvoir des politiques tendant à :

(a) multiplier les échanges de toutes natures avec les pays producteurs afin de leur permettre de diversifier leurs activités ;

(b) aider ces pays à ce que leurs productions pétrolières soient exploitées et commercialisées rationnellement ;

6. De prendre l'initiative d'amorcer un dialogue entre les pays de l'Europe occidentale intéressés et les pays de l'O.P.E.P. en vue d'un règlement durable et mutuellement profitable du problème pétrolier.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Krieg, Rapporteur)

CHAPTER I

Introduction

1. Your Rapporteur was asked by the General Affairs Committee to submit a report on "Europe and the Mediterranean" at the First Part of the Assembly's Eighteenth Session in June 1972. While preparing this report, his attention was drawn to the importance of the Mediterranean area for the security of Europe's supplies of a raw material and source of energy essential for the continued economic development of Europe and its security, i.e. oil. In the light of his study of the situation in the Middle East, he endeavoured to determine what Europe's oil policy might be.

2. Since then, the situation has changed considerably. First, Europe and the United States have become keenly aware of the problem of their future energy supplies, particularly oil. Second, the oil-producing countries have shaped their policies to take account of the immense value of their natural resources and the urgent demand for internal economic development. This trend was already evident in 1972, but it has now gained greater momentum and the problem of Europe's oil supplies has assumed new significance.

3. The Assembly did not adopt the 1972 report and it was referred back to the General Affairs Committee which, at the request of the Presidential Committee, amended the Rapporteur's terms of reference so that he might devote his full attention to the oil problem.

4. To this end, he visited Iran, Iraq, Kuwait and Lebanon in September 1973, where he obtained a wealth of information. However, the outbreak of another war between Israel and some of the Arab countries in October produced new and fast-moving developments on which he has been unable to obtain first-hand information.

However, the oil measures taken by the producer Arab States in October seem to underline certain dangers which were perceivable in September and have speeded up a trend which had already started in regard to increases in the dues payable to the producer States and the nationalisation of oil companies. They have also made the West alive to the political threats to its oil supplies and the effects of an increase in the cost of oil products which was already certain even before the Israeli-Arab war. Your Rapporteur will therefore endeavour to bring out the consequences of these measures in so far as it is now possible to discern them.

CHAPTER II

Europe and the energy problem

5. World energy consumption is rising at a fast rate with the world-wide development of an industrial civilisation which requires increasing supplies of energy. Whereas in 1925 world consumption was 1,485,000 million tons of coal equivalent, in 1970 it was 6,800,000 million tons, i.e. 1.9 tons of coal equivalent per inhabitant throughout the world. When one considers that in North America per capita energy consumption was then 10.91 tons of coal equivalent, the economic development of the rest of the world can clearly be expected to force global energy consumption up sharply in the next ten years or so.

6. In 1970, Western Europe in the widest sense of the term consumed 4 tons of coal equivalent per head, i.e. about one-third of the amount consumed in North America. In other words, European consumption is still far from its peak. Everywhere the consumption of energy is gathering momentum. From 1925 to 1950, the average annual increase was 2.3 % for the world and

Exposé des motifs

(présenté par M. Krieg, rapporteur)

CHAPITRE I

Introduction

1. Votre rapporteur avait été chargé par la Commission des Affaires Générales de présenter, pour la première partie de la Dix-huitième session de l'Assemblée, en juin 1972, un rapport sur « L'Europe et la Méditerranée ». Au cours de la préparation de ce rapport, il avait été amené à arrêter son attention sur l'importance que revêtait la Méditerranée pour la sécurité du ravitaillement de l'Europe en une matière première et une source d'énergie indispensable à la fois pour la poursuite du développement économique de l'Europe et pour sa sécurité : le pétrole. Il avait alors tenté, à la lumière d'une étude de la situation au Moyen-Orient, de dégager ce que pourrait être une politique pétrolière de l'Europe.

2. Depuis cette époque, la situation a notablement évolué. D'une part, l'Europe et les Etats-Unis semblent avoir pris une conscience aiguë des problèmes que pouvait poser, dans l'avenir, leur ravitaillement en énergie et notamment en pétrole. D'autre part, les pays producteurs de pétrole ont adopté des politiques qui tiennent compte de l'importance de la richesse que leur confèrent les ressources de leur sous-sol et des besoins qu'entraîne un développement économique dont ils ont perçu l'urgente nécessité. Il avait été possible de prévoir cette évolution en 1972, mais, depuis lors, elle s'est sensiblement précisée et le problème du ravitaillement de l'Europe en pétrole se pose en des termes nouveaux.

3. Le rapport qui avait été présenté en 1972 n'a pas été adopté par l'Assemblée et a été renvoyé devant la Commission des Affaires Générales. Celle-ci, à la demande du Comité des Présidents de notre assemblée, a été amenée à modifier la mission confiée à votre rapporteur puisque celui-ci a été convié à consacrer toute son attention au problème pétrolier.

4. A cette fin, il avait pu se rendre en Iran, en Irak, au Koweït et au Liban au cours du mois de septembre 1973 et avait recueilli d'abondantes informations au cours de ce voyage. Cependant, le déclenchement d'une nouvelle guerre entre Israël et un certain nombre de pays arabes, en octobre, a amené de nouveaux et

rapides développements sur lesquels il ne lui a pas été possible de recueillir d'informations de première main. Néanmoins, il lui paraît que les mesures pétrolières adoptées par les Etats arabes producteurs de pétrole au cours du mois d'octobre, si elles soulignent certains dangers qu'il avait pu percevoir en septembre, ont accéléré une évolution qui était en cours, tant en ce qui concerne l'élévation des redevances payées aux Etats producteurs que pour ce qui a trait à la nationalisation des entreprises pétrolières. Elles ont aussi rendu l'Occident attentif aux menaces politiques qui pouvaient peser sur son ravitaillement en pétrole et aux effets d'une augmentation du coût des produits pétroliers qui était certaine, dès avant le conflit israélo-arabe. Votre rapporteur s'efforcera donc de dégager, dans la mesure du possible, les conséquences actuellement perceptibles de ces mesures.

CHAPITRE II

L'Europe devant le problème de l'énergie

5. La consommation mondiale d'énergie ne cesse de s'accroître à un rythme fort rapide au fur et à mesure que se développe, dans le monde entier, une civilisation industrielle qui exige des quantités de plus en plus importantes d'énergie. Ainsi, alors qu'en 1925 le monde consommait 1,485 milliard de tonnes d'équivalent charbon, en 1970 cette consommation était montée à 6,8 milliards de tonnes, soit une consommation de 1,9 t d'équivalent charbon par habitant de la planète. Mais, si l'on considère qu'en Amérique du Nord, la consommation d'énergie par habitant était alors de 10,91 t d'équivalent charbon par habitant, il est permis de prévoir que le développement économique que connaît le reste du monde amènera un accroissement considérable de la consommation globale d'énergie au cours des prochaines décennies.

6. L'Europe occidentale, elle-même comprise dans le sens le plus large du terme, consommait en 1930, 4 t par habitant d'équivalent charbon, soit le tiers environ de la consommation de l'Amérique du Nord. C'est dire que l'Europe est loin d'avoir atteint le sommet de sa consommation. Or, partout, la consommation d'énergie connaît un accroissement de plus en plus rapide.

2.2 % for North America, but in Western Europe it was only 1 % compared with 10.4 % for the Soviet Union. From 1950 to 1965, the increase was 5.1 % for the world, 4.4 % for Western Europe, 3.2 % for the United States and 7.4 % for the Soviet Union. In other words, prosperity and economic development do not slow down the rate of growth of energy consumption but on the contrary produce a steady rise, even in the most highly-developed countries.

7. World energy production is not distributed in the same way as consumption. Thus, North America, which, in 1925, produced almost 50 % of world energy, produced only 30 % in 1970. Western Europe produced 34 % in 1925 but only 7.8 % in 1970. Conversely, the Soviet Union's share of world energy production rose from 1.7 % to 17.7 % over the same period and that of the Near and Middle East from 0.5 % to 13.1 %. Available information about world energy reserves indicates that this trend will continue for some time to come and the proportion of their energy requirements that the more industrialised countries will be able to meet from indigenous sources will gradually shrink.

8. Europe has been accustomed to this situation for some years now but without yet being able to assess the political consequences. Most Western European countries, however, have worked out energy policies which take account of their own economic, historical and political positions. Their policies moreover have varied considerably in the last fifty years, but almost everywhere in this part of the world States have exercised some kind of control over energy production and distribution.

9. One might wonder whether independent and sometimes contradictory national energy policies are now the best course. Western Europe, mainly thanks to the European Communities, now forms an economic entity involving some levelling out of national economic policies. The diminishing world influence of the European States means that they must at least agree on the

broad lines of a common policy if what they undertake is to have any chance of success. For these reasons, your Rapporteur will endeavour to define what Europe's energy policy might be.

10. Consideration must also be given to the suitability of WEU as a framework for working out such a policy. It is quite obvious that the purely economic aspects of the energy problem including the organisation of trade within Western Europe are not the concern of this Assembly, nor are the international trade aspects. WEU, whose responsibilities are mainly political and military, has to concentrate on defence matters or political matters linked with defence, which include a number of questions raised by Europe's energy supplies.

11. But it is evident — and the recent Middle East war confirmed this — that vast supplies of energy are needed for conducting modern warfare. European defence policy can no longer be confined to strategic estimates and the accumulation of military equipment considered necessary in the light of these estimates, it must include ways and means of mustering large stocks of fuel. Your Rapporteur, however, was unable to ascertain exactly what reserves the NATO countries have earmarked for military use.

12. Second, the Middle East crisis has shown how for the first time the belligerents of their allies have actually made use of oil as a weapon during hostilities. Israeli bombers wrecked Syria's refining capacity and damaged the terminals of the pipelines bringing Arabian and Iraqi oil to that country. The oil-producing Arab States, for their part, endeavoured to obtain support for the Arab cause from importing countries by decreeing a progressive reduction in production as long as the Arab's war aims — the recovery of territories occupied by Israel in 1967 — had not been achieved and by announcing a boycott on any western countries helping or intending to help Israel. This applied mainly to the United States and the Netherlands.

En effet, pour la période 1925-1950, son accroissement annuel moyen était, pour le monde, de 2,3 % et pour l'Amérique du Nord de 2,2 %, mais il ne s'élevait, pour l'Europe occidentale, qu'à 1 % tandis qu'il montait à 10,4 % pour l'Union Soviétique. Pour la période 1950-1965, cet accroissement était de 5,1 % pour le monde, 4,4 % pour l'Europe occidentale, 3,2 % pour les Etats-Unis et 7,4 % pour l'Union Soviétique. C'est dire que la prospérité et le développement économique, loin d'aboutir à un ralentissement de la progression de la consommation d'énergie, amènent, au contraire, un accroissement régulier de cette progression, même dans les pays les plus développés.

7. La production d'énergie dans le monde ne se répartit pas de la même façon que la consommation. Ainsi, l'Amérique du Nord qui produisait en 1925 près de 50 % de l'énergie mondiale, n'en produit plus, en 1970, que 30 %. L'Europe occidentale qui en produisait 34 % n'en produit plus, en 1970, que 7,8 %. Au contraire, la part de l'Union Soviétique dans la production mondiale d'énergie est passée de 1,7 % à 17,7 % entre ces deux dates et celle du Proche et du Moyen-Orient de 0,5 % à 13,1 %. Les indications que l'on peut avoir sur les réserves d'énergie dans le monde permettent de penser que cette évolution se poursuivra longtemps encore et que les pays les plus industrialisés ne pourront plus trouver sur leur propre sol qu'une proportion de plus en plus faible de l'énergie qu'ils consomment.

8. L'Europe s'est habituée, depuis de nombreuses années déjà, à cette situation sans toutefois avoir su, jusqu'à présent, tirer toutes les conséquences politiques qu'elle implique. Du moins, la plupart des pays de l'Europe occidentale ont-ils développé des politiques de l'énergie qui tiennent compte de leur situation économique, historique et politique propre. Ces politiques ont d'ailleurs varié sensiblement au cours des cinquante dernières années, mais l'on peut dire que, presque partout dans cette partie du monde, les Etats ont exercé un certain contrôle sur la production et la distribution de l'énergie.

9. L'on peut se demander si, désormais, la juxtaposition de politiques énergétiques nationales indépendantes et parfois contradictoires convient aux exigences de la situation. L'Europe occidentale, grâce surtout aux Communautés européennes, constitue aujourd'hui une entité économique qui exige une certaine adéquation des politiques économiques nationales. Le déclin

de l'influence des Etats européens dans le monde nécessite qu'ils se mettent d'accord au moins sur les grandes lignes d'une politique commune s'ils veulent donner quelque chance d'efficacité à leurs entreprises. Ce sont les raisons pour lesquelles votre rapporteur tentera de définir ici ce que pourrait être une politique européenne de l'énergie.

10. Il convient, d'autre part, de préciser dans quelle mesure le cadre de l'U.E.O. convient à l'élaboration d'une telle politique. En effet, il est bien évident que les aspects proprement économiques du problème de l'énergie, ceux qui concernent notamment l'organisation des échanges à l'intérieur de l'Europe occidentale, ne sont pas du ressort de notre assemblée, pas plus que les aspects de cette politique touchant au commerce international proprement dit. De compétence essentiellement politique et militaire, l'U.E.O. n'a guère à se préoccuper que des problèmes de défense ou des problèmes politiques liés à la défense, ce qui inclut nombre des questions soulevées par le ravitaillement de l'Europe en énergie.

11. Or il est évident — et le récent conflit du Proche-Orient l'a encore souligné — que la conduite d'une guerre moderne exige l'emploi d'une quantité considérable d'énergie. Une politique européenne de défense ne peut plus se limiter à des prévisions stratégiques et à l'accumulation du matériel militaire jugé nécessaire en raison de ces prévisions, mais implique la possibilité de mobiliser des stocks importants de carburant. Votre rapporteur n'a cependant pas pu obtenir une connaissance précise des réserves dont les pays de l'O.T.A.N. disposent en vue d'un usage proprement militaire.

12. En second lieu, la crise du Proche-Orient a montré que, pour la première fois, les belligérants ou leurs alliés ont effectivement utilisé « l'arme du pétrole » dans le conflit. Les Israéliens ont ruiné, par des bombardements, les capacités de raffinage de la Syrie et ont endommagé les débouchés des oléoducs amenant dans ce pays du pétrole provenant d'Arabie et d'Irak. Les pays arabes producteurs de pétrole ont, de leur côté, tenté de mobiliser en faveur de la cause arabe les pays importateurs en décrétant une réduction progressive de leur production tant que les buts de guerre arabes — la récupération des territoires occupés par Israël en 1967 — ne seraient pas atteints et en proclamant le boycottage des pays occidentaux qui avaient aidé Israël ou manifesté leur intention de le faire. Il s'agit essentiellement des Etats-Unis et des Pays-Bas.

13. Here again the technical aspect of Western Europe's oil supplies is closely linked with a political aspect: the part played by the European countries in the Israeli-Arab war. Everything indicates that all these countries adopted similar positions. They all demonstrated their wish not to take part in the war but to allow a fair and lasting peace to be restored as soon as possible.

14. However, despite the wish clearly expressed by the Presidential Committee of the WEU Assembly in the recommendation adopted on 18th October, the WEU Council, according to its reply, felt there was no need to meet in connection with the Middle East affair whose political and economic aspects could be dealt with in the nine-power framework and the defence aspects in NATO. Your Rapporteur considers this a serious decision since it signifies that in the eyes of our governments there is no truly European defence policy. Although it may be reasonable to consider the nine-power framework as the most suitable for examining possibilities of joint action to restore peace, the fact that NATO — where Europe is grouped with the United States whose policy in the Middle East was clearly different from its own — was considered the best framework for dealing with the consequences of the crisis for European defence meant that no European policy was defined on this matter. Consequently, the United States was able to complain about the reluctance of its European partners in following a policy which reliable sources claim to have been decided upon by the United States alone without really consulting its allies. Today it should no longer be possible to have any doubt about the fact that energy problems are European problems at the same time as defence problems and that as such they concern WEU.

15. Problems arise specifically for one source of energy, oil, which is almost entirely imported from other areas of the world, and to a certain extent too for natural gas. Europe's coal or hydroelectric supplies have no major implications for its foreign policy. However, Europe imports more than 90% of the oil it consumes, mainly from Northern Africa and particularly the Near and Middle East. Quite obviously this raises a number of political and strategic questions, which is most probably why your

Rapporteur has been asked to deal mainly with the subject of oil in his study.

16. On 18th April 1973, President Nixon addressed a message to Congress on energy which was a major turning-point in United States energy policy, the international repercussions of which are still being felt. Whereas it had previously pursued a restrictive import policy for energy products, imposing quotas on oil imports and allowing the free play of an open market for indigenous supplies, President Nixon decided to abolish all obstacles to energy imports and deliberately encouraged greater exploitation of internal resources, both traditional (oil, gas, coal) and new (nuclear energy and ways of producing oil from bituminous rock). He even considered relaxing regulations intended to protect the environment in order to allow such resources to be developed.

17. This policy probably arose from several considerations, the first being based on estimates of United States and world energy consumption in the next few years. Some experts forecast that United States energy consumption will treble between 1968 and 2000, while world consumption will increase five-fold in the same period. The increase will moreover vary from one source of energy to another, since coal, which represented 21% of United States consumption and 40% of world energy consumption in 1968 will probably fall to 14% and 11% respectively by 2000. In the case of oil which, in 1968, accounted for 43% of world energy consumption, the figure will probably be 48% in 2000. Nuclear energy, which in 1968 supplied 0.3% of the world's energy, should supply 19% in 2000. Natural gas and hydroelectricity will probably account for a slightly larger proportion over the same period, becoming stable at about 20% and 5% of world energy respectively.

13. Ici encore la question technique du ravitaillement de l'Europe occidentale en pétrole se trouve étroitement liée à une question politique, celle de l'action des pays européens dans le conflit israélo-arabe. Or, tout indique que ces pays ont tous adopté des positions de même nature. Tous ont manifesté leur souci de ne pas prendre part au conflit et de permettre un rétablissement d'une paix équitable et durable dans les meilleurs délais.

14. Pourtant — et ceci malgré le vœu nettement exprimé par le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O. dans la recommandation adoptée le 18 octobre — le Conseil de l'U.E.O. semble, si l'on en croit sa réponse, avoir estimé qu'il n'avait pas lieu de se réunir à propos de l'affaire du Proche-Orient dont les aspects politiques et économiques pouvaient être traités dans le cadre des Neuf, et les aspects touchant à la défense, dans celui de l'O.T.A.N. Cette décision paraît grave à votre rapporteur, parce qu'elle signifie qu'aux yeux de nos gouvernements, il n'y a pas de politique de défense proprement européenne. Que le cadre des Neuf ait paru le meilleur pour examiner les possibilités d'une démarche commune pour le rétablissement de la paix peut paraître raisonnable. Que celui de l'O.T.A.N., où l'Europe se trouve aux côtés des Etats-Unis dont la politique au Moyen-Orient était nettement différente de la sienne, ait été considéré comme le meilleur pour traiter des conséquences de la crise pour la défense de l'Europe a abouti à ce qu'aucune politique européenne n'ait pu être définie en la matière. Cela a permis aux Etats-Unis de se plaindre de la mauvaise volonté mise par leurs partenaires européens à les suivre dans une politique qu'eux seuls avaient fixée, sans consulter véritablement leurs alliés, si l'on en croit les sources les plus autorisées. Il n'est plus possible, désormais, de contester que les problèmes de l'énergie sont des problèmes européens en même temps que des problèmes de défense et que, comme tels, ils concernent l'U.E.O.

15. Ces problèmes se posent essentiellement pour une source d'énergie, le pétrole, qui est, dans sa presque totalité, importé d'autres régions du monde et, dans une certaine mesure également, pour le gaz naturel. Le ravitaillement de l'Europe en charbon ou en hydro-électricité, ne comporte pas, en effet, d'implications majeures pour la politique étrangère de l'Europe. Au contraire, l'Europe importe plus de 90 % du pétrole qu'elle consomme et ceci essentiellement de l'Afrique septentrionale et surtout du Proche

et du Moyen-Orient, ce qui, nul n'en doute aujourd'hui, pose un certain nombre de questions d'ordre politique et stratégique. Telle est, sans nul doute, la raison pour laquelle votre rapporteur a été invité à orienter son étude avant tout sur la question du pétrole.

16. Le 18 avril dernier, le Président Nixon a adressé au Congrès des Etats-Unis un « message sur l'énergie » qui a marqué un tournant essentiel dans la politique énergétique des Etats-Unis et dont les répercussions internationales se font déjà sentir. Alors que ce pays menait jusqu'alors une politique restrictive en matière d'importation de produits énergétiques, maintenant notamment un système de quotas à l'importation du pétrole et laissant jouer le libre jeu du marché pour le développement de ses ressources internes, le Président Nixon décidait de supprimer toute entrave à l'importation d'énergie et de favoriser délibérément le développement de l'exploitation des ressources internes, tant traditionnelles, comme le pétrole, le gaz et le charbon, que nouvelles, comme l'énergie nucléaire ou les procédés permettant de tirer du pétrole de roches bitumineuses. Le Président américain envisageait même d'alléger les réglementations destinées à protéger l'environnement pour permettre un développement de ces ressources.

17. Cette politique s'inspire probablement de plusieurs considérations. La première se fonde sur les prévisions que l'on peut faire sur la consommation d'énergie aux Etats-Unis et dans le monde au cours des prochaines années. Certains experts prévoient que la consommation d'énergie par les Etats-Unis triplera entre 1968 et l'an 2000, tandis que la consommation mondiale d'énergie serait multipliée par cinq entre ces deux dates. L'augmentation de cette consommation variera d'ailleurs selon les sources d'énergie puisque le charbon, qui correspondait à 21 % de la consommation américaine et 40 % de la consommation mondiale d'énergie en 1968, verrait sa place réduite à 14 % et 11 %, respectivement, en l'an 2000. Pour le pétrole qui, en 1968, correspondait à 43 % de la consommation d'énergie dans le monde, sa place devrait s'élever à 48 % de l'énergie consommée dans le monde en l'an 2000. L'énergie nucléaire qui, en 1968, fournissait 0,3 % de l'énergie mondiale, devrait fournir 19 % de l'énergie mondiale en l'an 2000. Le gaz naturel et l'électricité d'origine hydraulique devraient voir leur rôle augmenter légèrement entre ces deux mêmes dates pour stabiliser leur part de l'énergie mondiale aux alentours de 20 % et de 5 %, respectivement.

18. Evidently President Nixon is also thinking of allowing his country to meet a possible rise in the cost of energy and protecting the American balance of payments against a heavy deficit which might result from having to buy large supplies of energy from abroad at high cost. In this connection, it should be noted that an increase in the world cost of energy would be to the advantage of President Nixon's policy of developing internal sources of energy at any cost.

19. His third concern is probably to shelter the United States from possible political, and even military, pressure from energy-exporting countries should it become too dependent on them.

20. Europe has every reason to share America's anxiety but is not so well equipped to face up to this problem in view of its serious deficit in energy and particularly oil. But Europe must realise how serious the repercussions of the new American policy will be for it. Even if in the long run the development of United States energy resources led to an increase in world production and eventually restrained prices, in the immediate future the easing of restrictions on United States oil imports might, by increasing world demand, tend to push present prices even higher.

21. In his statement on 27th April 1973, Mr. Kissinger proposed Atlantic talks on the problem of oil supplies for consumer countries in order to avoid energy prices rising too high. It would be possible to concert policies only if Europe manages to define a policy of its own.

22. In Europe, it is mainly the Economic Community which has endeavoured to draw up a common energy policy but it has encountered major difficulties because the traditional energy policies of member countries were so far apart. Some countries are the headquarters of oil companies whose activities extend over a very large part of the world or they may have large oil reserves, if not on their own territory at least

on the North Sea continental shelf. This is the case for Britain and the Netherlands in particular. Others, such as the Federal Republic, have large reserves of coal but having no large national oil companies rely for their oil supplies on foreign companies which compete freely for the market, although German oil firms have been encouraged to merge in the last few months. Yet others, such as Italy and France, which have only limited energy reserves, had to turn to permanent State intervention at a very early stage to ensure supplies of the full range of energy. Thus, as early as in 1928 State planning in oil policy was very evident in France. The production and distribution of other sources of energy were nationalised after the second world war. ENI in Italy and Elf-Erap in France are State-controlled.

23. In October 1972, the EEC Commission submitted two communications to the Council on opening up and unifying the European oil market through a liberal freeing of trade in this field. Where coal is concerned, the ECSC, which first advocated developing European resources, subsequently — in the light of Europe's economic and technical development — advised closing coal mines progressively, starting with the least profitable, and organising the European market so that the most productive mines supplied the whole market, even if this meant importing cheap coal from abroad if necessary. This policy now seems to be subject to revision and the Federal Republic has just announced a long-term programme to promote its mining industry to meet its own consumption and that of neighbouring countries. Finally, Euratom has never managed to establish a valid common nuclear energy policy.

24. In 1973, probably to take account of the situation arising from the new American policy and unrest in the world oil market, the Commission advocated stricter planning of the energy policy. On 22nd May 1973, it submitted a communication to the Council entitled "Guidelines and priority activities under the Community energy policy", in which it proposed to organise

18. Le Président américain songe évidemment aussi à permettre à son pays de faire face à une qu'une augmentation du coût de l'énergie dans le monde et de protéger la balance des paiements américaine contre un déficit exagéré qui lui serait imposé par l'achat à l'extérieur de trop grandes quantités de produits énergétiques à des prix trop élevés. Il convient de noter, à ce propos, qu'une augmentation du coût de l'énergie dans le monde ne pourrait que favoriser la politique de développement, à prix élevé, des sources internes d'énergie, telle que la préconise le Président Nixon.

19. La troisième préoccupation du Président Nixon est sans doute de mettre les Etats-Unis à l'abri des pressions politiques, voire militaires, que pourraient exercer des pays exportateurs d'énergie si l'Amérique se trouvait sous une trop grande dépendance à leur égard.

20. L'Europe, pour sa part, a tout lieu de partager les préoccupations américaines, encore qu'elle ne dispose pas des mêmes moyens que les Etats-Unis pour y faire face, étant donné le déficit considérable dont elle souffre en matière de produits énergétiques et surtout de pétrole. Mais elle doit considérer que la nouvelle politique américaine aura pour elle des conséquences sérieuses. Même si, à long terme, le développement des ressources énergétiques des Etats-Unis devait permettre un accroissement de la production mondiale et, par conséquent, une limitation des coûts, dans l'immédiat, les facilités données à l'importation de produits pétroliers aux Etats-Unis risquent fort, en accroissant la demande mondiale, de renforcer la tendance actuelle à la hausse des prix des produits pétroliers.

21. Dans sa déclaration du 27 avril 1973, M. Kissinger avait proposé à la concertation atlantique le problème du ravitaillement en pétrole des pays consommateurs afin d'éviter une trop forte hausse du prix de l'énergie. Une telle concertation n'est possible que dans la mesure où l'Europe elle-même aura été capable de définir sa propre politique dans ce domaine.

22. Du côté européen, c'est essentiellement la Communauté économique qui a tenté de définir les lignes d'une politique commune en matière d'énergie. Elle se heurtait toutefois à des difficultés considérables du fait que les politiques énergétiques traditionnelles des pays membres ne coïncidaient nullement. Certains d'entre eux sont le siège de compagnies pétrolières dont les activités s'étendent à une très large partie du

monde ou encore détiennent des réserves pétrolières importantes, sinon sur leur territoire, du moins sur leur plateau continental sous la Mer du Nord. C'est le cas essentiellement du Royaume-Uni et des Pays-Bas. D'autres pays, comme la République fédérale, disposent de ressources houillères importantes, mais, n'ayant pas de grandes compagnies pétrolières nationales, s'en sont remis pour leur approvisionnement en pétrole aux compagnies étrangères sous un régime de très libre concurrence quitte à favoriser, au cours des derniers mois, le regroupement d'entreprises pétrolières allemandes. D'autres encore, comme l'Italie ou la France, qui ne disposent que de réserves énergétiques limitées, ont été amenés à faire appel très tôt à une intervention permanente de l'Etat pour assurer leur ravitaillement en énergie sous toutes ses formes. Ainsi, la France a adopté, dès 1928, un code pétrolier très nettement dirigiste. La production et la distribution des autres sources d'énergie y ont été nationalisées au lendemain de la Seconde guerre mondiale. L'ENI, en Italie, et la société Elf-Erap, en France, sont contrôlées par l'Etat.

23. La Commission de la C.E.E. a présenté au Conseil, en octobre 1972, deux communications dans lesquelles elle envisageait d'assurer l'ouverture et l'unification du marché pétrolier européen par une large libération des échanges dans ce domaine. En ce qui concerne le charbon, la C.E.C.A., qui avait d'abord favorisé le développement des ressources européennes avait été amenée, à la suite de l'évolution économique et technique de l'Europe, à préconiser une fermeture progressive des mines de charbon, à commencer par les moins rentables, et à organiser le marché européen de telle façon que les puits les plus rentables fournissent l'ensemble du marché, quitte à importer du charbon bon marché de pays extérieurs. Cette politique paraît aujourd'hui remise en question et la République fédérale vient de faire connaître un programme à long terme visant à maintenir son industrie extractive, à la fois pour sa consommation propre et pour celle de ses voisins. L'Euratom, enfin, n'est jamais parvenu à mettre sur pied une véritable politique commune de l'Europe en matière d'énergie nucléaire.

24. En 1973, la Commission, tenant compte sans doute de la situation créée par la nouvelle politique américaine et aussi des remous que connaissait le marché du pétrole dans le monde, a été amenée à préconiser une politique plus dirigiste en matière énergétique. Elle a fourni au Conseil, le 22 mai 1973, une communication intitulée « Orientations et actions prioritaires

the Community market and control the activities of firms authorised to operate therein, with a view to maintaining tolerable prices for European industry, while allowing these firms to be sure of sufficient income to pursue their prospecting efforts. The Commission also proposed widespread concertation with all the oil-importing countries, particularly the United States and Japan, in order to avoid excessive price increases which might slow down production rates. Finally, the Commission advocated close co-operation with oil-producing countries with a view to developing economic relations of all kinds between producers and consumers. The European governments must now consider to what extent they can reach agreement on the bases for such a policy.

25. There should be wide public support for the adoption of a planned energy policy in view of the disturbing rumours which have been rife in the last year about world energy reserves, and particularly oil reserves. These rumours were encouraged by a shortage of petrol at pumps in the United States in spring 1973 and difficulties in obtaining fuel supplies of various kinds in some European countries, particularly the United Kingdom, over the same period.

26. It should first be noted that these shortages were not on a world scale and have no connection with the future possibility of international reserves becoming insufficient. Some observers have even gone so far as to suspect deliberate moves by the oil companies to make price increases acceptable. This is probably an extreme view and the main reasons for shortages seem to have been bad planning and faulty organisation of the distribution circuit, since inadequate means of transport and refinery capacity have been quoted as the principal causes.

27. Technological developments, the need to avoid the risk of pollution, the reactions of local inhabitants to the setting up of new plants and lack of mobility in manpower make it necessary to plan the marketing, refining and distribution

of energy products on a very long-term basis. It is therefore essential that there should be world-wide concertation for sharing the burden of investment. There would be no point in building more refineries in the industrialised countries if the oil-producing countries decide to build refineries of their own in order to increase the value of the products they place on the market. Similarly, the need for increasingly advanced and expensive port equipment to allow very heavy tonnage ships to load or unload oil products calls for a highly-organised distribution circuit, more and larger-capacity pipelines and, in short, the organisation of the oil market as a whole, both in Europe and throughout the world. To a lesser degree, the same will apply to other energy supplies.

28. In this connection, the close co-operation achieved between European countries for organising the marketing, transport and distribution of natural gas on the mainland of Europe is to be welcomed. Recent agreements between distribution firms in many continental countries should allow gas produced in Western Europe from Norway to Italy and that imported from Algeria or the Soviet Union to be distributed through a single network, supplies being of identical standard for all European consumers. Long-term contracts with Algeria and the Soviet Union guarantee that the network will be fed. Negotiations are now being held with Iran on the one hand and Iraq on the other for their vast reserves of natural gas to be linked directly with this wide-ranging network which would be extended progressively to cover the major part of the Eurasian continent. The drawback of such a system, however, is that Western Europe's supplies would not be guaranteed in the event of international disturbances.

29. But although important results have already been achieved and future prospects in the natural gas field are even more satisfactory, Western Europe is a long way from achieving a common policy in the other sectors of energy production and distribution. This is specifically so for nuclear energy. Systematic exploitation of this source of energy would mean Europe

pour la politique énergétique communautaire ». Elle y proposait une organisation du marché communautaire avec un contrôle de l'activité des sociétés autorisées à y opérer en vue de maintenir des prix tolérables pour l'industrie européenne, mais permettant, néanmoins, à ces sociétés de s'assurer des revenus suffisants pour qu'elles puissent poursuivre leurs efforts de recherche. La Commission proposait également une large concertation avec l'ensemble des pays importateurs de pétrole, notamment avec les États-Unis et le Japon, afin d'éviter les hausses exagérées de prix que pourrait entraîner un ralentissement des rythmes de production. Enfin, la Commission préconisait une coopération étroite avec les pays producteurs de pétrole en vue de développer les relations économiques de toute nature entre producteurs et consommateurs. Il appartient désormais aux gouvernements européens d'examiner dans quelle mesure ils peuvent se mettre d'accord sur les bases d'une telle politique.

25. L'adoption d'une politique dirigiste en matière d'énergie devrait trouver un large appui dans l'opinion. En effet, un certain nombre de rumeurs inquiétantes ont couru au cours de la dernière année sur les réserves mondiales d'énergie et surtout de pétrole. Ces rumeurs ont été encouragées par une pénurie d'essence pour l'automobile qu'ont connue les États-Unis au printemps 1973 et par certaines difficultés de ravitaillement en carburants de diverses natures qu'ont rencontrées certains pays européens, notamment le Royaume-Uni, à la même période.

26. Il convient, d'abord, de noter que ces éléments de pénurie n'ont pas eu un caractère mondial et n'ont aucun rapport avec une éventuelle insuffisance des réserves internationales. Certains observateurs ont même été jusqu'à y voir le résultat de manœuvres délibérées des compagnies pétrolières, destinées à faire accepter une augmentation de leurs prix de vente. C'est sans doute une vue outrancière et il semble que ces pénuries partielles aient eu pour cause essentielle une mauvaise planification et une mauvaise organisation de la distribution. Il apparaît, en effet, que l'insuffisance des moyens de transport ou des capacités de raffinage a joué un rôle déterminant en cette affaire.

27. Or, le développement technique, le souci d'éviter les risques de pollution, les réactions de la population devant les perspectives d'implantations nouvelles, l'insuffisante mobilité de la main-d'œuvre, rendent nécessaire une planifica-

tion à terme de plus en plus long du commerce, du raffinage et de la distribution des produits énergétiques. Cette nécessité rend désormais indispensable une répartition des investissements qui fasse l'objet d'une véritable concertation à l'échelle mondiale. Il ne servirait à rien, en effet, de multiplier les implantations de raffineries dans les pays industrialisés si les pays producteurs de pétrole se montrent décidés à se doter eux-mêmes de raffineries de façon à pouvoir mettre sur le marché des produits plus valorisés. De même, la nécessité d'équipements portuaires toujours plus puissants et plus coûteux pour permettre à des navires de très forts tonnages de charger ou de décharger des produits pétroliers exige une organisation très poussée de la distribution, la construction d'oléoducs plus importants et plus nombreux, bref, une organisation, à la fois en Europe et dans le monde, de l'ensemble du marché pétrolier. Il en sera de même, quoiqu'à un moindre degré, pour les autres sources d'énergie.

28. Il convient, à ce propos, de se féliciter de l'étroite coopération à laquelle sont parvenus les pays de l'ensemble de l'Europe pour l'organisation du commerce, du transport et de la distribution du gaz naturel sur le continent européen. De récents accords entre les sociétés distributrices de nombreux pays continentaux devraient permettre la répartition, par un réseau unique, de gaz produit en Europe occidentale, de la Norvège à l'Italie, et de celui qui est importé d'Algérie ou d'Union Soviétique. Ces accords devraient assurer un ravitaillement permanent des consommateurs européens en gaz d'une qualité constante. Des contrats à long terme avec l'Algérie et avec l'Union Soviétique garantissent que ce réseau sera alimenté. Des négociations sont en cours avec l'Iran d'une part, avec l'Irak d'autre part, en vue de donner à ces pays le moyen de faire déboucher le gaz naturel dont ils ont d'abondantes réserves dans cet immense réseau qui s'étendrait progressivement à une large partie du continent eurasiatique. Une telle organisation présente, néanmoins, l'inconvénient de ne pas mettre l'Europe occidentale à l'abri d'une pénurie en cas de crise internationale grave.

29. Mais si d'importants résultats ont déjà pu être obtenus, et si des perspectives plus satisfaisantes encore semblent s'ouvrir dans le domaine du gaz naturel, l'Europe occidentale est loin d'être parvenue à une politique commune dans les autres secteurs de la production et de la distribution de l'énergie. Tel est le cas, en particulier, de l'énergie nucléaire. Une exploitation sys-

being able to supply its power stations with enriched uranium. But the stop in the preparation of enriched uranium is the separation of isotopes which is possible only in plants which are so costly that no single Western European country can shoulder the burden. It is now urgent for the Western European countries to pool their resources in order to build a European plant, which is the only way of guaranteeing some independence for Europe where supplies of energy by nuclear means are concerned. If there is any delay in making such an effort, Europe's position here might be just as unfavourable as in the case of oil.

CHAPTER III

Europe's supplies of oil products

30. Fifteen years ago, it might have been thought that the rôle of oil in the economies of the industrialised countries would diminish : nuclear energy would result in the industrialised countries gradually converting to nuclear means rather than oil as a source of energy.

31. In reality, this did not happen. Nuclear energy has developed very slowly and although the use of coal is falling off it is oil that is taking its place and is playing an essential rôle in the economies of the western countries.

32. In 1971 oil accounted for 64 % of the energy consumed in the world and natural gas for 9 %. Present estimates are that by 1980 oil will still produce about 45 % of the energy consumed and natural gas 24 % ; by 2000 the figure for oil will be 40 % and natural gas 21 %. In 1980, nuclear energy will probably produce only about 7 % of energy consumed and 23 % in 2000. These estimates may even be optimistic and the economic and technical difficulties encountered in the development of nuclear energy in the last twenty years may continue to delay its use more than is anticipated at present. There is thus every reason to think that oil consumption will increase considerably in the next ten, perhaps even twenty, years. Consumption is at present increasing by

about 5 % per year and at 1971 production rates known world reserves, i.e. 90,000 million tons, would meet only 36 years' requirements. If account is taken of increasing demand and on-going oil prospection, uncertainty as to world oil resources after 2000 is even greater.

33. Western Europe's oil resources are particularly scarce. Although 60 % of the energy it consumes is derived from oil, it produces only very small quantities despite the discovery and operation of an oil field under the North Sea continental shelf. It is expected that as from 1975 the North Sea reserves will meet some 80 % of United Kingdom's requirements, but continental Europe will feel very little difference. On 1st January 1972, Western Europe's total known reserves were less than 2,000 million tons, i.e. 2 % of world reserves, and often expensive and difficult to work. There is not therefore enough to meet Europe's requirements.

34. Of the oil-producing regions, only North Africa and the Middle East can supply Western Europe with most of the oil it needs. About 80 % of oil consumed in Europe now comes from these regions and there is every indication that this proportion will increase. Total production on the American continent is no longer sufficient to meet that continent's requirements and known reserves are 12,200 million tons. In other words, the United States, the main energy-consuming power across the Atlantic, will have to turn increasingly to non-American markets for the additional oil it needs.

35. The Soviet Union is also a major oil producer and it now has known reserves of almost 11,200 million tons. At present, it exports a large part of its production to the Eastern European countries and, to a lesser extent, to Western Europe. But economic development projected over the next few years indicates that these exports cannot increase much more and, unless new reserves are discovered, it is to be

tématique de cette source d'énergie exigerait que l'Europe possède le moyen de fournir ses centrales en uranium enrichi. Or, la séparation des isotopes, nécessaire à la préparation de l'uranium enrichi, ne peut être obtenue que dans des usines tellement coûteuses qu'aucun pays de l'Europe occidentale ne peut, à lui seul, en assumer la charge. Il est devenu urgent que les pays de l'Europe occidentale unissent leurs moyens pour la construction d'une usine européenne, seule garante d'une certaine indépendance de l'Europe dans son ravitaillement en énergie d'origine nucléaire. Si un tel effort n'est pas entrepris rapidement, l'Europe risque de se trouver, dans ce domaine, dans une situation aussi défavorable que celle qu'elle subit dans le domaine pétrolier.

CHAPITRE III

Le ravitaillement de l'Europe en produits pétroliers

30. L'on pouvait penser, il y a une quinzaine d'années, que le rôle du pétrole dans l'économie des pays industrialisés irait en décroissant : l'énergie atomique ferait que, peu à peu, l'énergie consommée par les pays industrialisés serait une énergie d'origine nucléaire et, de moins en moins, une énergie d'origine pétrolière.

31. En fait, il n'en a rien été. Le développement de l'énergie nucléaire n'a été que très lent et, si l'énergie d'origine houillère joue un rôle de moins en moins important, c'est avant tout au profit de l'énergie d'origine pétrolière qui, elle, prend une place essentielle dans l'économie des pays occidentaux.

32. En 1971, le pétrole représentait 64 % de l'énergie consommée dans le monde et le gaz naturel 9 %. Les prévisions actuelles voudraient qu'en 1980, le pétrole représente encore environ 45 % de l'énergie consommée et le gaz naturel 24 % et, en l'an 2000, le pétrole 40 % et le gaz naturel 21 %. L'énergie nucléaire ne représenterait encore, en 1980, qu'environ 7 % de l'énergie consommée et, en l'an 2000, 23 %. Il n'est même pas invraisemblable que ces prévisions soient optimistes et que les difficultés économiques et techniques qu'a rencontrées, au cours des vingt dernières années, le développement de la production d'énergie nucléaire ne continuent à retarder son utilisation plus que l'on ne peut actuellement le prévoir. Il y a donc tout lieu d'estimer que la consommation pétrolière va

s'accroître considérablement au cours des dix prochaines, et peut-être même des vingt prochaines années. Actuellement, l'accroissement de la consommation est d'environ 5 % par an et, au rythme de production de 1971, les réserves mondiales connues — soit 90 milliards de tonnes — ne correspondent qu'à 36 années de consommation. Compte tenu de l'augmentation de la consommation et des prospections pétrolières en cours, il règne, en fait, une grande incertitude sur ce que seront les ressources pétrolières du monde au-delà de l'an 2000.

33. Or, l'Europe occidentale est particulièrement pauvre en pétrole. Si 60 % de l'énergie qu'elle consomme proviennent du pétrole, elle n'en produit que des quantités très faibles malgré la découverte et la mise en exploitation d'un champ pétrolifère sous le plateau continental de la Mer du Nord. L'on peut prévoir que les réserves de la Mer du Nord permettront, après 1975, de couvrir environ 80 % des besoins du Royaume-Uni. Mais, pour l'Europe continentale, l'appoint fourni demeurera très faible. L'ensemble des réserves connues de l'Europe occidentale, au 1^{er} janvier 1972, s'élève à moins de 2 milliards de tonnes, soit 2 % des réserves mondiales, souvent d'une exploitation onéreuse et difficile. Il s'agit donc d'une quantité qui ne peut correspondre aux besoins de l'Europe.

34. Parmi les régions productrices du pétrole, seules celles de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient peuvent fournir à l'Europe occidentale l'essentiel du pétrole dont elle a besoin. Environ 80 % du pétrole consommé en Europe proviennent actuellement de ces régions et tout indique que cette proportion s'accroîtra encore. En effet, l'ensemble du pétrole fourni par le continent américain ne suffit plus aujourd'hui à la consommation de ce continent et les réserves connues ne s'élèvent qu'à 12,2 milliards de tonnes. C'est dire que, de plus en plus, les Etats-Unis, principale puissance consommatrice d'énergie en Amérique, devront s'adresser à des marchés non américains pour leur fournir le complément de pétrole dont ils ont besoin.

35. L'Union Soviétique est, elle aussi, une importante productrice de pétrole et ses réserves connues s'élèvent actuellement à près de 11,2 milliards de tonnes. Elle exporte actuellement une fraction notable de sa production, notamment vers les pays de l'Europe de l'Est et, dans une faible mesure, vers l'Europe occidentale. Néanmoins, le développement économique que l'on peut prévoir pour les prochaines années

feared that the Soviet Union may even have to import oil.

36. China, with known reserves of about 3,000 million tons, is unlikely to become an oil exporter and may also have to resort to outside sources for its own consumption. There are known reserves of about 6,000 million tons in black Africa, Indonesia, South-East Asia and Australia, which means that, except perhaps for black Africa for a few years, these regions will not have vast supplies of oil available for export either.

37. The major part of known reserves are therefore in an area extending from Algeria to Iran and from Iraq to Saudi Arabia, North Africa having reserves of 5,500 million tons, Iran 8,000 million tons and the Arab countries of the Near and Middle East 44,000 million tons, Saudi Arabia alone having known reserves of 21,000 million tons, Kuwait 9,400 million tons and Iraq more than 5,000 million tons. In some of these countries, particularly the Trucial States and Iraq, recent drilling has shown that actual reserves may be far greater than was thought.

38. The Arab States of the Middle East thus have the highest oil reserves in the world. Little oil is consumed in this area and consequently it can export a very large proportion of the oil it produces. In 1970, for instance, the Arab world alone supplied 63.9 % of the oil on the world market. It is expected that by 1975 the Arab world will be supplying 68.5 % of the oil marketed and 73.4 % by 1980.

39. Moreover, the Middle East countries are much nearer to Europe than the other oil-exporting countries and a high proportion of their products is of excellent quality and particularly suitable for the European market.

40. However, Europe is not the Middle East's only customer and it must expect increasingly

keen competition from other buyers. The United States' new oil policy can but encourage American consumers to increase imports, and difficulties in relations between the United States and certain Latin American oil-producing countries may induce them to purchase more from the Middle East. During the summer of 1973, the United States Government made a serious effort to improve relations with the Arab countries and many American firms have announced their intention to invest heavily in the Middle East. In September 1973 they won the contract for building the Sumed pipeline linking the Red Sea to the Mediterranean west of the Suez Canal.

41. Moreover, Japan now consumes large quantities of oil and in the last few years Japanese firms have developed their activities in the Middle East. As buyers of Japanese products, the Middle East countries are tempted to sell a large proportion of their oil production to Japan. Nor have Japanese firms hesitated to offer particularly advantageous contracts to the national oil companies of the producer countries for developing their production and sales capacity, much of these investments being repaid in crude oil. In a number of countries, particularly Iran and Iraq, they are in the process of appropriating a large share of the oil market. Finally, countries in the process of economic transformation such as Brazil and even India are now on the list of customers for Middle East oil. *Inter alia* their national companies have been prospecting in Iraq. Europe must therefore fully realise the difficulties it may encounter in obtaining oil supplies in the coming years or decades and must avoid seizing immediate advantages at the expense of long-term requirements. Europe's prime interest is to ensure the security of its oil supplies.

42. There are three aspects to this: one is purely economic and concerns Europe's energy requirements, the second is political insofar as Europe cannot run the risk of having political strings attached to essential energy supplies, and

permet de penser que ses exportations ne pourront se développer très sensiblement et l'on peut craindre, si de nouvelles réserves ne sont pas découvertes, qu'au contraire, l'Union Soviétique devienne importatrice de pétrole.

36. La situation de la Chine, dont les réserves connues sont d'environ 3 milliards de tonnes de pétrole, ne permet pas de prévoir que ce pays devienne un exportateur de pétrole, mais laisse craindre qu'il fasse aussi appel à des marchés extérieurs pour sa propre consommation. Les réserves connues actuellement en Afrique Noire, en Indonésie, en Asie du Sud-Est ou en Australie s'élèvent à environ 6 milliards de tonnes, ce qui donne à penser que, sauf peut-être pendant quelques années l'Afrique Noire, ces régions ne fourniront pas non plus d'abondantes quantités de pétrole à l'exportation.

37. Ainsi, la plus grande partie des réserves connues se situe dans une région qui s'étend de l'Algérie à l'Irak et de l'Irak à l'Arabie Saoudite, soit des réserves de 5,5 milliards de tonnes pour l'Afrique du Nord, 8 milliards de tonnes pour l'Irak et 44 milliards de tonnes pour les pays arabes du Proche et du Moyen-Orient, parmi lesquels l'Arabie Saoudite à elle seule possède des réserves connues de 21 milliards de tonnes, le Koweït 9,4 milliards et l'Irak plus de 5 milliards. Dans certains de ces pays, notamment dans les émirats de la Côte de la Trêve et en Irak, des prospections récentes donnent à penser que les réserves réelles dépassent très sensiblement les réserves connues.

38. Ainsi, le Moyen-Orient arabe se situe à la première place dans le monde pour les réserves pétrolières. Il s'agit d'une région où la consommation de produits pétroliers reste faible et qui, par conséquent, est la seule à pouvoir exporter une très large partie du pétrole qu'elle fournit. Ainsi, en 1970, le monde arabe à lui seul, fournissait 63,9 % du commerce mondial du pétrole. L'on peut prévoir qu'en 1975, le monde arabe fournisse 68,5 % du pétrole mis dans le commerce et, en 1980, 73,4 %.

39. D'autre part, les pays du Moyen-Orient se trouvent beaucoup plus proches de l'Europe que les autres pays exportateurs de pétrole et les produits qu'ils fournissent comportent une proportion importante de produits d'excellentes qualités, particulièrement adaptées au marché européen.

40. Toutefois, l'Europe n'est pas le seul client des pétroles du Moyen-Orient et elle doit comp-

ter sur une concurrence de plus en plus forte entre les acheteurs de ce pétrole. En effet, la nouvelle politique pétrolière des Etats-Unis ne peut qu'encourager les consommateurs américains à accroître leurs importations et les difficultés que connaissent les relations entre les Etats-Unis et certains pays producteurs de pétrole en Amérique latine risquent de les inciter à chercher davantage à se ravitailler au Moyen-Orient. L'on a pu noter, au cours de l'été 1973, de sérieux efforts de la part du gouvernement américain en vue d'améliorer ses relations avec les pays arabes et de nombreuses sociétés américaines ont manifesté leur intention d'investir des sommes considérables au Moyen-Orient. Elles ont notamment remporté, en septembre 1973, le contrat pour la construction de l'oléoduc Sumed, destiné à relier la Mer Rouge à la Méditerranée sur la rive ouest du Canal de Suez.

41. D'autre part, le Japon est devenu un gros consommateur de pétrole et ses entreprises ont développé considérablement, au cours des dernières années, leurs activités au Moyen-Orient. Acheteurs de produits japonais, les pays du Moyen-Orient sont tentés de vendre une fraction importante de leur production au Japon. Les entreprises japonaises, d'autre part, n'ont pas hésité à proposer aux compagnies pétrolières nationales des pays producteurs des contrats particulièrement avantageux pour le développement de leurs capacités de production et de vente, s'assurant le paiement en brut d'une fraction importante de ces investissements. Dans bien des pays, notamment en Iran et en Irak, elles sont en passe de se tailler une part fort importante sur le marché pétrolier. Enfin, les pays en voie de transformation économique comme le Brésil, voire l'Inde, apparaissent désormais parmi les clients des producteurs de pétrole du Moyen-Orient. Leurs compagnies nationales ont notamment entrepris des travaux de recherche en Irak. Il importe donc que l'Europe soit parfaitement consciente des difficultés qu'elle risque de rencontrer à s'approvisionner en produits pétroliers au cours des prochaines années et des prochaines décennies et qu'elle évite de sacrifier à des avantages immédiats les exigences d'une politique à long terme. L'intérêt primordial de l'Europe est d'assurer la sécurité de son ravitaillement en pétrole.

42. Cette sécurité revêt trois aspects : l'un, d'ordre proprement économique, lié tout simplement aux besoins de l'Europe en énergie ; le second, d'ordre politique, dans la mesure où l'Europe ne peut pas risquer de se voir imposer

finally it must consider the problem of supplies in the event of political crisis, either local — particularly in the Middle East — or world-wide. It cannot run the risk of having its lines of communication cut or its sources of supply run dry for more than a very few months.

43. Apart from the security aspects, Europe is naturally concerned about the cost of energy. Its continued economic expansion obviously depends on the availability of energy at prices not much higher than those its competitors have to pay. Prices must also remain relatively stable.

44. In Europe, energy is fairly heavily taxed, particularly petrol for cars. Oil suppliers therefore readily accuse European States of purchasing oil cheaply but selling it at a high price, thus making excessive profits at the expense of the oil-producing countries. Your Rapporteur considers this argument of only very relative worth since in most countries the greater part of the tax on petrol is earmarked for the building and maintenance of the road network. In reality, it is not a tax on petrol but on the use of certain types of vehicle. Other oil products — aircraft fuel, industrial or domestic fuel, raw materials for the chemical industry — are not taxed to the same extent and taxes are raised at the expense of motorists rather than the oil producers.

45. Another argument frequently invoked by oil producers to justify their price demands is based on the high profits which the oil firms made for many years through their monopoly of the exploitation and distribution of oil and its by-products. The truth of this argument cannot be denied. It must however be borne in mind that the oil companies spend large sums on prospecting and extracting oil. Costs are particularly high since not all expenditure on prospection leads to profitable sources of supply and the oil companies consequently need a lot of capital if they are to speculate on the future, which their prospecting implies.

46. The large oil firms have to view their interests from a world standpoint and spread investments so as to ensure the best and soundest profits. Such considerations often bring them into conflict with the special interests of producer and consumer countries alike, each of which imposes sometimes very stringent conditions. For instance, some consumer countries oblige the distributors to maintain in the country reserves corresponding to several months' consumption. In France, firms have to have three months' reserves. Moreover, France — and it is not alone — restricts the right to re-export oil refined in France. The producing countries attach financial conditions to the export of oil and also increasingly strict conditions regarding the maintenance of reserves under ground, prices and on-the-spot investment. Finally, it should be noted that the companies' net profits have dropped sharply in the last few years since, despite improved output, they now gain only \$0.283 per barrel compared with \$0.531 in 1970.

47. The question of oil prices is thus extremely complex since it brings into play a balance of interests between producers, consumers and oil companies which must not be upset. The three concerned now realise what the difficulties are and are careful to place joint interests before individual interests. But to keep the cost of oil products too low would clearly encourage producer countries to limit output, while over-high prices would encourage the companies or consumer States to increase efforts to find other sources of energy or to reopen oil fields which in present market conditions are not profitable but might become so in the event of a considerable rise in prices. This is the case for many of the United States oil fields for instance. The new policy announced by President Nixon should therefore eventually lead to the price of oil products being fixed at a level tolerable to all concerned, even if in the immediate future some producers are deplorably seeking to outbid the others.

des conditions politiques à son ravitaillement en une source d'énergie indispensable ; enfin, l'Europe doit envisager le problème de son ravitaillement en cas de crise politique, soit localisée, notamment au Moyen-Orient, soit mondiale. Elle ne peut prendre le risque de voir ses voies de communication coupées ou ses sources de ravitaillement taries pendant une période excédant un petit nombre de mois.

43. A cet impératif de la sécurité s'ajoutent naturellement les préoccupations que l'Europe peut nourrir dans le domaine du prix de revient de l'énergie. Il est évident que la poursuite de son expansion économique exige qu'elle dispose d'énergie à des coûts qui ne soient pas sensiblement plus élevés que ceux qu'ont à payer ses concurrents. Elle a, d'autre part, besoin que ces prix restent relativement stables.

44. Certes, l'énergie à la consommation est actuellement grevée en Europe de taxes assez lourdes portant, notamment, sur le carburant pour automobile. De ce fait, les fournisseurs de pétrole accusent volontiers les Etats européens d'acheter le pétrole bon marché, mais de le revendre cher et de faire, par conséquent, des bénéfices exagérés aux dépens des pays producteurs de pétrole. Votre rapporteur estime que cet argument n'a qu'une valeur très relative. En effet, dans la plupart des pays, l'essentiel des taxes portant sur les carburants pour automobiles est destiné à la construction et à l'entretien du réseau routier. En fait, il ne s'agit pas d'une taxe sur le pétrole, mais d'une taxe sur l'utilisation de certains types de véhicules. Les autres produits pétroliers, qu'il s'agisse du carburant pour avion, du fuel à usage industriel ou domestique, ou des matières premières pour l'industrie chimique, ne subissent pas de charges comparables et ce n'est pas aux dépens des producteurs de pétrole, mais uniquement à ceux des utilisateurs d'automobiles que ces taxes ont été établies.

45. Un autre argument fréquemment utilisé par les producteurs de pétrole pour justifier leurs exigences en matière de prix provient des bénéfices élevés que les compagnies pétrolières ont pu tirer pendant de nombreuses années du monopole dont elles ont joui pour l'exploitation et la distribution du pétrole et de ses sous-produits. L'on ne saurait nier la véracité d'un tel argument. Il faut, cependant, considérer que les compagnies pétrolières ont à faire face à des charges très lourdes pour la recherche et l'exploitation du pétrole. Ces charges sont d'autant plus élevées qu'une partie des frais entraînés par la recherche ne débouche pas sur une production

rentable et que, par conséquent, les compagnies pétrolières ont besoin de disposer de capitaux très importants pour pouvoir assumer le pari sur l'avenir qu'implique une campagne de recherche.

46. En fait, les grandes sociétés pétrolières sont amenées à avoir de leurs intérêts des vues mondiales, c'est-à-dire à répartir leurs investissements en vue de chercher les profits à la fois les plus importants et les plus sûrs. Ces considérations les opposent fréquemment aux intérêts particuliers, aussi bien des pays producteurs que des pays consommateurs qui, les uns et les autres, leur imposent des charges parfois fort astreignantes. Ainsi, certains pays consommateurs obligent les compagnies distributrices à tenir sur leur propre sol des réserves correspondant à plusieurs mois de consommation. Dans le cas de la France, ces sociétés doivent disposer de trois mois de réserves. La France, d'autre part — et son cas n'est pas isolé — limite les droits de réexportation de pétrole raffiné en France. Les pays producteurs, eux aussi, imposent, non seulement des charges financières sur le pétrole exporté, mais aussi des conditions de plus en plus lourdes pour les compagnies concernant le maintien de réserves dans le sous-sol, les prix, les investissements à faire sur place. Enfin, il faut noter que les bénéfices nets des compagnies ont diminué considérablement au cours des dernières années malgré l'augmentation de leur activité, puisqu'ils ne s'élèvent plus qu'à 0,283 dollar par baril contre 0,531 dollar en 1970.

47. Ainsi, la question du prix du pétrole s'avère extrêmement complexe puisqu'elle met en jeu un équilibre d'intérêts dans lequel aucun des trois partenaires, producteurs, consommateurs ou sociétés pétrolières, ne doit être lésé. Il semble qu'aujourd'hui, les trois partenaires soient conscients de ces difficultés et que tous aient le souci que l'intérêt commun l'emporte sur les intérêts particuliers de chacun d'eux. Mais il est clair que le maintien du prix des produits pétroliers à un niveau trop bas aurait pour effet d'encourager les pays producteurs à limiter leur production, tandis que des prix trop élevés encourageraient les compagnies ou les Etats consommateurs à activer la recherche d'autres sources d'énergie ou à remettre en exploitation des champs pétrolifères qui, dans les conditions actuelles du marché, ne sont plus rentables, mais qui pourraient le redevenir en cas de hausse sensible des prix. Tel est le cas, en particulier, d'une grande partie des gisements pétroliers des Etats-Unis. Ainsi, la nouvelle politique annoncée

48. However, although so far supplies have been slightly higher than demand for oil, the situation appears to have changed abruptly in October 1973 whereas it will take several months for measures to restore the balance to take effect. Moreover, the decision taken by the OAPEC countries in October regarding the progressive reduction of their output and the embargo on supplies to the United States and the Netherlands, the recent nationalisation measures taken, for purely political reasons, by Libya and subsequently by Iraq on American participation in the Basrah Petroleum Company, the considerable increase in the basis for calculating their dues by all the producer countries and the remarks by the Shah of Iran, who mentioned fixing the price of crude oil at \$10 per barrel, have caused considerable anxiety and concern, sometimes resulting in hasty steps which might precipitate a crisis. In short, the whole western world is deeply concerned about the future of its energy supplies and the cost, at least in the medium term, since short-term reserves exist.

CHAPTER IV

Oil from the Middle East and the Arab countries

49. Until recently, Middle East oil was exploited — either directly or through the intermediary of a local consortium such as IPC in Iraq or Aramco in Saudi Arabia — by a number of large American or European firms, most of which had capital and interests in many parts of the world. They had concessions covering vast areas and were responsible for all operations from prospecting to drilling, refining and supplying consumers. The policy of the producer countries was mainly to extract the maximum possible profit from their oil by receiving royalties from the companies calculated in proportion to the amount of oil produced.

50. In recent years, most producer countries have grown dissatisfied with this system since it made them too dependent on international companies which made no attempt to invest their oil revenues in the producer countries but often used their gains for prospecting other regions which might eventually become competitive. Diversification was in fact intended to prevent the producer countries from being able to bring too much pressure to bear on the oil companies so that the latter could keep the purchase price of oil fairly low. The producer countries had no say in the companies' overall policy and it was even difficult for them to obtain respect for their internal policy.

51. Consequently, the exploitation of oil deposits has often been anarchical and inadequate, particularly in countries which did not offer the companies adequate guarantees of economic and political stability. For instance, since the 1958 revolution, the Iraqi Government has been complaining that the oil companies which form the Iraq Petroleum Company had practically stopped prospecting for new fields in Iraq and were no longer investing in known deposits. In any event such were the reasons given to justify the nationalisation measures taken since then.

52. Moreover, companies' concessions were based on long-term contracts, with the result that the devaluation of currencies has led to a relative fall in the producer countries' profits from oil.

53. For a long time the producer countries thought it very difficult to manage without the international companies which controlled the whole transport and distribution network and the producer countries could not find outlets for their oil without them. Nor did they have the necessary technical staff for operating the oil wells alone. Finally, the principal oil companies were associated in an international cartel

par le Président Nixon devrait aboutir finalement, même si, dans l'immédiat, certains producteurs se livrent à une surenchère déplorable, à la fixation d'un nouvel équilibre des prix des produits pétroliers à un niveau tolérable pour les uns et pour les autres.

48. Cependant, alors que, jusqu'à présent, l'offre de pétrole demeurait légèrement supérieure à la demande, cette situation semble avoir brusquement changé au cours du mois d'octobre 1973, alors que les mécanismes susceptibles de rétablir l'équilibre ne peuvent jouer efficacement avant de nombreux mois. De plus, la décision de réduire progressivement leur production prise en octobre par les pays de l'O.P.A.E.P. ainsi que le boycottage pétrolier des Etats-Unis et des Pays-Bas, les récentes mesures de nationalisation prises par la Libye, puis par l'Irak contre les participants américains à la Basrah Petroleum Company, au nom de considérations d'ordre purement politique, l'augmentation considérable de la base de calcul des redevances par l'ensemble des pays producteurs et les propos tenus par le Chah d'Iran qui a évoqué la fixation à 10 dollars par baril du prix du brut, ont profondément troublé les esprits, provoquant de vives inquiétudes et, parfois, des initiatives intempestives dont l'effet ne peut être que de hâter la crise. Bref, il règne une profonde inquiétude, dans l'ensemble du monde occidental, pour l'avenir de son ravitaillement en énergie et pour le prix qu'il aura à le payer, au moins à moyen terme, puisque des réserves existent pour le court terme.

CHAPITRE IV

Le pétrole du Moyen-Orient et des pays arabes

49. Jusqu'à une période récente, le pétrole du Moyen-Orient était exploité, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un consortium local comme l'IPC en Irak, ou l'Aramco en Arabie Saoudite, par un certain nombre de grandes sociétés, les unes américaines, les autres européennes, dont la plupart disposaient d'un capital réparti dans le monde entier et étendaient leurs activités à de très larges fractions du globe. Ces sociétés étaient concessionnaires de territoires très vastes et se chargeaient de la totalité des opérations qui vont de la recherche des gisements jusqu'au forage, au raffinage et à la distribution dans les lieux de consommation. La

politique des pays producteurs consistait surtout à tenter de retirer le maximum de profits du pétrole sous forme de *royalties* versées par les compagnies aux Etats producteurs et calculées en fonction de la production.

50. Au cours des dernières années, ce système a paru peu satisfaisant à la plupart des pays producteurs. Il les mettait, en effet, sous une très grande dépendance à l'égard des sociétés internationales. Celles-ci ne recherchaient pas à investir sur place les revenus qu'elles tiraient du pétrole des pays producteurs, mais elles les utilisaient notamment pour la prospection d'autres régions qui risquaient de devenir des concurrentes de ces pays. La diversification était destinée précisément à empêcher que les pays producteurs puissent exercer de trop sérieuses pressions sur les sociétés pétrolières et permettait à ces sociétés de maintenir le prix d'achat du pétrole à un niveau assez bas. Les pays producteurs ne pouvaient imposer aux compagnies aucune orientation de leur politique globale et il leur était même difficile d'obtenir qu'elles se conforment à leurs vues dans leur politique locale.

51. De fait, l'exploitation des gisements pétroliers a été souvent anarchique et insuffisante. Ce fut notamment le cas dans les pays qui n'offraient pas aux compagnies une garantie de stabilité économique et politique suffisante. Ainsi le gouvernement irakien a eu à se plaindre, depuis la révolution de 1958, de ce que les compagnies pétrolières groupées dans l'Iraq Petroleum Company avaient pratiquement cessé de prospecter les ressources irakiennes et ne faisaient plus aucun investissement pour exploiter les gisements connus. Ce fut en tout cas le motif qu'il invoqua pour justifier les mesures de nationalisation qu'il a prises depuis lors.

52. De plus, les contrats sur lesquels reposaient les concessions des sociétés étaient fixés à long terme ; aussi la dévalorisation des monnaies a-t-elle diminué, en valeur relative, les bénéfices que les pays producteurs pouvaient tirer de leur pétrole.

53. Pendant longtemps, il est apparu très difficile aux pays producteurs de se passer du service des compagnies internationales. Celles-ci détenaient, en effet, l'ensemble du réseau de transport et de distribution et les pays producteurs ne pouvaient trouver sans elles de débouchés pour leur pétrole. Ils ne disposaient pas non plus des cadres techniques nécessaires pour exploiter directement ce pétrole. Enfin, les prin-

which could make anyone involved in a dispute with one of them fear that the others would not be prepared to take over. Thus, when Dr. Mossadegh nationalised some of Iran's petrol in 1951, its oil production fell sharply and took a long time to recover.

54. Most of the oil-producing countries are worried about future prospects. They have to contend with the fear that in twenty or thirty years' time oil may no longer play a major rôle in the world economy or that their resources may be exhausted. These countries, which generally have few resources other than oil, must therefore use their income from oil to secure their future, either by investing in the development of a modern industry and improving their agricultural methods, or, in the case of sparsely-populated countries with limited development prospects, by investing a capital sum abroad large enough to ensure an adequate income for the future.

55. The rapid devaluation of currencies, particularly the dollar which was the currency of account for most oil contracts and for investments by oil countries, has meant that the producer countries have lost part of their profits and also some of the value of the capital they already held. The devaluation of the dollar in successive stages followed by the introduction of a floating exchange rate seems to have been a deciding factor in the change of policy by most oil-producing countries.

56. But there were other reasons for them to change their policies. First, they found encouragement in the fear of shortage, however temporary, in most western countries after the 1956 Suez crisis. Second, the formation of national oil companies in a number of Arab countries such as Algeria, Iraq and Iran allowed them to train the technical staff needed for developing their oil economy, and they can provide experts for any producer countries which may require them. The Soviet Union, for its part, has sent specialised staff to Iran and Iraq. Finally, in recent years a number of companies outside

the cartel, particularly State-controlled companies in certain consumer countries, have provided the producer countries with partners who could fill any gaps left by the large companies, thus depriving the international companies of an important means of pressure on the producer countries. Owing to this situation, threats to nationalise oil industries have gained added weight and the countries concerned can now negotiate with the international companies on a far more advantageous basis.

57. Finally, eleven producer countries have formed an international organisation, OPEC, which has its headquarters in Vienna and carries considerable weight in negotiations with oil companies and consumer countries. The oil-producing Arab countries have also formed a group, OAPEC, which, without competing with OPEC, is in a position to defend more particularly the Arab point of view, i.e. its action may sometimes be on a political scale not found in OPEC. Thanks to these organisations, there is now an unwritten most-favoured-nation clause between the oil-producing countries which now makes it very hard not to extend to all the producer countries an advantage granted to one of them.

58. The producer countries' new policy has led to a series of negotiations and agreements in recent years which have completely changed the situation on the oil market.

59. In the Tehran agreement of February 1971 and the Tripoli agreement of April 1971, a number of producer countries, together with the consumer countries, fixed prices for oil at the production stage and provided for an increase of \$0.05 per year to take account of the increased cost of energy and 2.5 % per year to take account of the devaluation of the dollar. In reality, devaluation has far exceeded this percentage. According to the Minister for Foreign Affairs of Kuwait, the prices of manufactured products imported by the oil-producing countries have increased by 8 % per year. The latter countries therefore asked for the Tehran

cipales compagnies pétrolières étaient associées dans un cartel international qui pouvait faire craquer à ceux qui se trouvaient en conflit avec l'une d'entre elles, que les autres n'acceptent pas de prendre la relève. Ainsi, lorsque le Docteur Mossadegh nationalisa une partie des pétroles de l'Iran, en 1951, il s'ensuivit une chute brutale de la production pétrolière de ce pays et la reprise fut lente.

54. Or, les pays producteurs de pétrole sont, pour la plupart, préoccupés par les perspectives qui s'ouvrent pour leur avenir. Ils doivent compter avec la crainte que, d'ici deux ou trois décennies, le pétrole cesse de jouer un rôle essentiel dans l'économie mondiale ou avec celle d'un épuisement de leurs ressources. Il importe donc à ces pays — dont les ressources autres que le pétrole sont en général très limitées — d'utiliser les revenus que leur procure le pétrole pour assurer leur avenir, soit en leur fournissant des capitaux, nécessaires pour le développement d'une industrie moderne et pour l'amélioration de leur production agricole, soit, dans le cas de pays peu peuplés et aux perspectives de développement limitées, pour constituer un capital qui, investi à l'étranger, pourrait, dans l'avenir, assurer un revenu suffisant aux pays producteurs.

55. La rapide dévalorisation des monnaies et, en particulier, celle du dollar qui servait à la fois de monnaie de compte pour la plupart des contrats pétroliers et de monnaie refuge pour les investissements des pays pétroliers, a fait perdre aux pays producteurs, à la fois une partie de leurs bénéfices et une part de la valeur du capital qu'ils détenaient déjà. Il semble que cette dévalorisation du dollar, marquée par plusieurs dévaluations successives, puis par l'adoption d'un taux de change flottant, ait été le motif déterminant d'un changement de politique de la plupart des pays producteurs de pétrole.

56. Mais l'adoption d'une nouvelle politique par les pays producteurs a eu d'autres motifs : ils ont trouvé un encouragement dans la crainte de pénurie, au moins provisoire, qu'ont connue les pays occidentaux depuis la crise de Suez de 1956. De plus, le développement de compagnies pétrolières nationales, dans un certain nombre de pays arabes, comme l'Algérie et l'Irak, ou en Iran, a permis à ces pays de se doter des cadres techniques nécessaires au développement de leur économie pétrolière et ils peuvent désormais fournir des spécialistes aux pays producteurs qui en feraient la demande. L'Union Soviétique, de

son côté, a fourni du personnel spécialisé à l'Iran et à l'Irak. Enfin, au cours des dernières années, un certain nombre de compagnies n'appartenant pas au cartel, notamment des sociétés contrôlées par les Etats d'un certain nombre de pays consommateurs, ont offert aux pays producteurs des partenaires susceptibles de prendre la place que les grandes compagnies auraient laissée vide, ce qui enlevait aux sociétés internationales beaucoup de leurs possibilités de pression sur les pays producteurs. Grâce à cette situation, les menaces de nationaliser la production pétrolière évoquées par certains ont pris quelque poids et ces pays peuvent désormais négocier avec les compagnies internationales sur une base qui leur est beaucoup plus favorable.

57. Enfin, onze pays producteurs se sont groupés dans une organisation internationale, l'O.P.E.P., dont le siège est à Vienne et qui dispose d'une puissance de négociation considérable en face des compagnies pétrolières comme en face des pays consommateurs. Les pays arabes producteurs de pétrole se sont, en outre, groupés dans l'O.P.A.E.P. qui, sans faire concurrence à l'O.P.E.P., est en mesure de défendre plus particulièrement le point de vue des pays arabes. C'est dire que son action peut revêtir parfois une dimension politique que n'a pas celle de l'O.P.E.P. Grâce à ces organisations, il existe désormais entre les pays producteurs de pétrole une « clause de la nation la plus favorisée non écrite » qui fait qu'il est désormais fort difficile de ne pas accorder à l'ensemble des pays producteurs tout avantage accordé à l'un d'entre eux.

58. Cette nouvelle politique des pays producteurs s'est traduite, au cours des dernières années, par une série de négociations et d'accords qui ont profondément bouleversé la situation du marché pétrolier.

59. Par les accords de Téhéran, de février 1971, et de Tripoli, d'avril 1971, un certain nombre de pays producteurs fixaient avec les pays consommateurs le prix du pétrole à la production et prévoyaient une augmentation de ce prix de 0,05 dollar par an pour tenir compte de l'augmentation du coût de l'énergie et de 2,5 % par an pour tenir compte de la dévalorisation du dollar. En fait, cette dévalorisation a considérablement dépassé ce taux. Selon le ministre koweïtien des affaires étrangères, ce serait de 8 % par an qu'aurait augmenté le prix des produits manufacturés importés par les pays producteurs de pétrole. Ces pays ont donc demandé

and Tripoli agreements to be brought up to date and this was done in Geneva in June 1973. Since then, OPEC, at meetings in June and September 1973, has prepared a new list of price claims. On 11th September, nine consumer countries met in the framework of the OECD to prepare for further price negotiations. Notwithstanding these negotiations, the producer countries decided to introduce considerable increases in posted prices, and hence dues, as from 16th October.

60. At the same time, negotiations on the participation of producer countries in the operation of their own oil resources led to the New York agreements at the end of 1971 granting them an immediate participation of 20 %, rising to 51 % in 1983. Now, there is every sign that this process will be speeded up. Already at the end of 1972 a new general agreement on participation by producer States in the capital of companies with concessions, signed by Saudi Arabia, Kuwait, Abu Dhabi and Qatar, raised the States' share to 25 % as from 1st January 1973 and brought forward to 1st January 1982 the date on which it will rise to 51 %.

61. The aim of the producing countries is clear. They wish to obtain higher royalties and a majority share in the companies working their oil fields and also to set up national companies capable of integrating the oil sector into their economy as a whole, obtaining from the companies either a new type of contract allowing the producer States real control over the operating companies or service contracts by which the international companies would hire out their services to the national companies which would work the oil fields themselves.

(a) The problem of quantities

62. The West has been disturbed on several occasions in recent months by declarations by Arab leaders on the possible limitation of or even reduction in the output and sale of their oil. Some producer countries have already taken steps in this direction.

63. A distinction must be drawn between threats motivated by purely economic and technical considerations and those which are sometimes quite openly political. Thus, in 1972 Kuwait

decided to limit its oil production to 3 million barrels (i.e. about 150 million tons) per year. It has stood by this decision. The reason given was a vote by the Kuwait Parliament which feared the country's oil resources might be exhausted too soon.

64. If this decision is carefully analysed, one may wonder, in view of uncertainty as to the real reserves of Kuwait and the Neutral Territory, whether it was not linked with the prospect of increased energy prices of which there were already signs. Since its reserves are after all limited, Kuwait may have good reasons for waiting before exploiting them with a view to obtaining better returns. It may therefore be supposed, as some observers have already done, that a substantial increase in the price of oil might lead Kuwait to revise its legislation in this respect.

65. Algeria expects to reduce its production by 20 % to 25 % in the next two years for economic and technical reasons. It is afraid that in present circumstances it may not be able to extract and bring to its ports the same quantity of oil as in 1971 and 1972.

66. Libya's production of 3,700,000 barrels per day in 1970 i.e. some 160 million tons, has fallen to about 2,300,000 barrels per day, or some 105 million tons, in 1972. This drop seems mainly due to the international oil companies being hesitant about making major investments in a country where they fear nationalisation may be introduced in the next few years.

67. Finally, Saudi Arabia, where production has been increasing by about 12 % per year in recent years and which has vast reserves, threatened during the summer of 1973 to limit the future rate of increase if the United States pursued its policy of assistance to Israel.

68. In October 1973 the Organisation of Arab Petroleum Exporting Countries decided to stop

une mise à jour des accords de Téhéran et de Tripoli, ce qui fut fait à Genève, en juin 1973. Depuis lors, l'O.P.E.P., lors de ses réunions de juin et de septembre 1973, a préparé un nouveau programme de revendications en matière de prix. Le 11 septembre, neuf pays consommateurs se réunissaient dans le cadre de l'O.C.D.E. pour préparer une nouvelle négociation sur les prix. Malgré l'ouverture de cette négociation, les pays producteurs ont décidé, à partir du 16 octobre, des augmentations considérables des prix affichés, donc, des redevances.

60. En même temps, des négociations concernant la participation des pays producteurs à l'exploitation de leur pétrole aboutissaient, à la fin de 1971, aux accords de New York octroyant, dans l'immédiat, une participation de 20 %, mais prévoyant que cette participation serait portée à 51 % en 1983. Aujourd'hui, tout indique que ce processus sera accéléré. Déjà, à la fin de 1972, un nouvel accord général sur la participation des Etats producteurs au capital des compagnies concessionnaires, signé par l'Arabie Saoudite, le Koweït, Abou Dhabi et le Qatar, portait la part des Etats à 25 % à compter du 1^{er} janvier 1973 et ramenait au 1^{er} janvier 1982 la date à laquelle elle serait élevée à 51 %.

61. Le but des pays producteurs est clair. Il s'agit, pour eux, d'obtenir, non seulement un relèvement des *royalties* et une participation majoritaire aux sociétés exploitant leur pétrole, mais aussi de pouvoir constituer des compagnies nationales susceptibles d'intégrer l'activité pétrolière dans l'ensemble de leur économie, de rechercher avec les compagnies, soit des contrats de type nouveau assurant un véritable contrôle des Etats producteurs sur les compagnies exploitantes, soit des contrats de service par lesquels les compagnies internationales loueraient leurs services aux compagnies nationales exploitant elles-mêmes le pétrole.

(a) Le problème des quantités

62. Le monde occidental a été troublé, à plusieurs reprises au cours des derniers mois, par certaines déclarations de dirigeants arabes évoquant l'éventualité de limitation, voire de réduction, de la production et des ventes de pétrole par ces pays. Certains pays producteurs ont déjà pris des mesures en ce sens.

63. Il faut distinguer, parmi ces menaces, celles qui se fondent sur des motifs purement économiques et techniques et celles qui, parfois de façon tout à fait ouverte, ont trait à des préoc-

cupations d'ordre politique. Ainsi, en 1972, le Koweït a décidé de limiter à 3 millions de barils par jour, soit environ 150 millions de tonnes par an, sa production pétrolière. Depuis, il s'en est tenu à cette décision. Le motif invoqué était un vote du parlement koweïtien fondé lui-même sur la crainte de voir les ressources pétrolières du Koweït épuisées dans de trop brefs délais.

64. Si l'on analyse de près cette décision, l'on peut se demander, étant donné les incertitudes qui règnent sur les réserves réelles du Koweït et de la Zone neutre, si cette décision ne tient pas compte des perspectives de hausse des prix de l'énergie qui se dessinaient dès ce moment dans le monde. Compte tenu, en effet, de réserves malgré tout limitées, le Koweït peut avoir de bonnes raisons d'attendre, pour exploiter ces réserves, de pouvoir obtenir de son pétrole des prix plus rémunérateurs. Ainsi, il est permis de supposer, et certains observateurs n'ont pas manqué de le faire, qu'une augmentation substantielle du prix du pétrole pourrait amener le Koweït à réviser sa législation en la matière.

65. L'Algérie, de son côté, prévoit une réduction de 20 à 25 % de sa production pétrolière au cours des deux prochaines années, ceci pour des raisons économiques et techniques. Elle craint, en effet, de ne pouvoir, dans les conditions actuelles, exploiter et amener vers ses ports la quantité de pétrole qu'elle a pu y faire accéder en 1971 et 1972.

66. La Libye, qui produisait 3,7 millions de barils par jour en 1970, soit environ 160 millions de tonnes, a vu sa production diminuer jusqu'aux environs de 2,3 millions de barils par jour, soit une production d'environ 105 millions de tonnes en 1972. Cette baisse de la production libyenne semble due essentiellement aux hésitations que les compagnies pétrolières internationales ont eu à faire d'importants investissements dans un pays dont elles croyaient avoir lieu de redouter qu'il adopte à leur égard des mesures de nationalisation au cours des prochaines années.

67. Enfin, l'Arabie Saoudite, qui a connu au cours des dernières années une augmentation de sa production d'environ 12 % par an et dont les réserves sont immenses, a menacé, au cours de l'été 1973, de limiter l'accroissement de cette production pendant les prochaines années si les Etats-Unis devaient poursuivre leur politique d'aide à Israël.

68. Au cours du mois d'octobre 1973, les pays de l'O.P.A.E.P. ont pris la décision, d'une part

selling oil to the United States, Canada and the Netherlands and also to reduce their overall production by at least 5 % per month until such time as the territories occupied by Israel in 1967 were returned to the Arab countries to which they belonged. In fact, several OAPEC members, including Saudi Arabia, immediately cut their production by 10 %.

69. These parallel measures — boycott of certain countries and overall cut in production — are particularly effective since the fear of world shortages may constitute a strong deterrent for consumer countries not victims of the boycott which may be tempted to pass on some of their imports of crude oil. They are therefore a challenge to western and European solidarity. If the partners of the United States and the Netherlands do not entirely share the policy of the former and the views expressed by the latter, concerning which they were not consulted, and they consequently leave these countries to suffer a shortage, they would be dealing a very bitter blow to the principles on which the Common Market and the Atlantic Alliance are based. Moreover, they would considerably and unduly strengthen the political power of the producer countries by allowing them to believe that the "oil weapon" which they wield is a means of breaking down western solidarity. They would also be giving a premium to those who used this weapon without restraint at the expense of producer countries which consider oil not as a military weapon but as a means of ensuring their own expansion.

70. Furthermore, some oil companies have openly shown hostility to United States policy in the Middle East, probably in the hope that they will avoid possible take-overs or boycotts by the Arab oil-producing countries. Your Rapporteur has heard of no such steps in Europe. But, under pressure from the companies and from the producer countries, he considers it essential for the Western European countries to adopt a common approach towards the re-establishment of lasting peace in the Middle East and the prevention of selective measures jeopardising European solidarity which is an essential precondition for any European oil undertaking.

71. Through the ups and downs of recent weeks, a decisive factor which emerges is the producer countries' need to use their oil to produce the capital they require to develop their economies as a whole.

72. For instance, Iran is anticipating a regular increase in its oil production which amounted to 254 million tons in 1972 and is expected to rise to 360 million by 1975. Its reserves should allow it to maintain this level until 1980, after which it is to be feared that it will reduce its exports if new reserves are not discovered.

73. Iraq, which produced 80 million tons before its oil industry was nationalised and 67 million tons in 1972, expects to produce 100 million tons in 1973 and is aiming at 300 million tons before 1980. Iraq's only reasons for not increasing its production even more quickly are the technical limitations of its pipeline network and its poor connections with the sea or the insecurity of the pipelines which carry its oil to foreign ports.

74. It therefore appears that two countries whose oil production has been largely nationalised are more prepared to increase their sales of oil than countries whose oil is still largely operated by foreign companies. This is not due to foreign policy considerations but to their quite understandable economic interests. They need to mobilise their full resources in order to invest in the economic transformation which they recognise as urgently necessary. Nor can these countries count on anyone else to make the heavy investments which are essential if they are to gain full benefit from their oil production. They must therefore increase their share of the world oil market. They are well aware of this and here their interests coincide with those of the consumer countries.

75. However, Europe is faced with temporary shortages and although Iran is not party to the boycott, Iraq has applied the OAPEC decisions. In any event, in time of war or serious crisis, Europe's supplies are threatened: this was evident in October 1973 when, from the outset of hostilities and before the terminal ports for

de cesser leurs ventes de pétrole aux Etats-Unis, au Canada et aux Pays-Bas, d'autre part de diminuer d'au moins 5 % par mois leur production globale jusqu'à ce que les territoires occupés par Israël en 1967 aient été restitués aux pays arabes auxquels ils appartenaient. De fait, plusieurs des pays de l'O.P.A.E.P. ont réduit immédiatement leur production de 10 %. C'est notamment le cas de l'Arabie Saoudite.

69. Le parallélisme de ces deux séries de mesures — boycottage de certains pays et réduction globale de la production — leur donne une efficacité particulière, puisque la crainte de pénurie mondiale peut dissuader sérieusement ceux des pays consommateurs qui ne sont pas victimes du boycottage de rétrocéder aux autres une partie du brut qu'ils importent. De ce fait, elles mettent en cause la solidarité occidentale et la solidarité européenne. Si, compte tenu de ce que les partenaires des Etats-Unis et de la Hollande ne partageaient pas entièrement la politique des uns, les vues exprimées par l'autre, et à propos desquels ils n'avaient pas été consultés, ceux-ci laissent la pénurie s'installer dans ces pays, ils porteraient un coup très dur aux principes sur lesquels repose le Marché commun et l'Alliance atlantique. D'autre part, ils renforceraient considérablement et indûment la puissance politique des pays producteurs en leur laissant croire qu'ils ont en mains, avec « l'arme du pétrole », le moyen de briser la solidarité occidentale et ils donneraient une prime à ceux qui utiliseraient cette arme sans retenue aux dépens de ceux des pays producteurs qui considèrent le pétrole, non comme une arme de guerre, mais comme un moyen pour leur propre expansion.

70. Certaines compagnies pétrolières, d'autre part, ont manifesté ouvertement leur hostilité à la politique menée par les Etats-Unis au Proche-Orient dans l'espoir, probablement, d'échapper à d'éventuelles mesures de dépossession ou de boycottage de la part des pays arabes producteurs de pétrole. Votre rapporteur n'a pas eu d'écho de démarches analogues en Europe. Mais, face aux pressions des compagnies aussi bien que face à celles des pays producteurs, il lui paraît indispensable que les pays de l'Europe occidentale adoptent une attitude commune visant, d'une part à rétablir une paix durable au Proche-Orient, d'autre part à empêcher que des mesures sélectives ne portent atteinte à une solidarité européenne qui est la condition indispensable de toute entreprise européenne en matière pétrolière.

71. Malgré les aléas des dernières semaines, il semble à votre rapporteur que la nécessité qu'éprouvent nombre de pays producteurs de tirer de leur pétrole le capital dont ils ont besoin pour développer l'ensemble de leur économie devrait, en dernière analyse, constituer le facteur décisif.

72. Ainsi, l'Iran prévoit une augmentation régulière de sa production pétrolière qui, de 254 millions de tonnes en 1972, devrait s'élever à 360 millions de tonnes en 1975. Ses réserves lui permettraient de maintenir cette production jusqu'en 1980, date après laquelle il y a lieu de craindre, si de nouvelles ressources ne sont pas découvertes, que l'Iran diminue ses exportations.

73. Dans le cas de l'Irak, dont la production s'élevait à 80 millions de tonnes avant la nationalisation du pétrole, et à 67 millions de tonnes en 1972, ce pays prévoit de tirer de son sol 100 millions de tonnes en 1973 et vise à parvenir, avant 1980, à une production de 300 millions de tonnes. C'est uniquement en raison de limites techniques liées à l'insuffisance de son réseau d'oléoducs et de ses débouchés maritimes ou à l'insécurité que connaissent les oléoducs conduisant son pétrole dans les ports étrangers, que l'Irak ne peut parvenir à augmenter plus vite sa production.

74. Ainsi, il apparaît que deux pays dont la production pétrolière a été pour l'essentiel nationalisée se montrent plus disposés à accroître et à vendre leur pétrole que des pays où le pétrole est encore, dans une très large mesure, exploité par des compagnies étrangères. Ceci ne vient pas de considérations touchant à la politique extérieure de ces pays, mais de leur intérêt économique bien compris. Ils ont besoin de mobiliser toutes leurs ressources pour réaliser les investissements nécessaires à une transformation économique dont ils ressentent l'urgent besoin. Ces pays, d'autre part, ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour réaliser des investissements importants, indispensables pour valoriser leur production pétrolière. Il leur faut donc accroître leur part sur le marché mondial du pétrole. Ils en sont parfaitement conscients et leur intérêt rejoint celui des pays consommateurs.

75. Cependant, l'Europe se trouve menacée d'une pénurie momentanée et, si l'Iran s'est tenu éloigné de toute mesure de boycottage, l'Irak a appliqué les décisions de l'O.P.A.E.P. De toute façon, en temps de guerre ou de crise grave, le ravitaillement de l'Europe se trouve menacé : on l'a vu en octobre 1973 quand, dès les premiers

its crude oil were bombed, Aramco, fearing that the Tapline might be damaged, took the precaution of reducing the flow although no military consideration imposed such action.

76. Western Europe must consider all measures likely to counter a crisis in its oil supplies, *inter alia* by maintaining a high level of oil reserves, systematically affording assistance to European victims of the boycott and endeavouring to diversify its sources of crude oil as far as possible.

(b) Prices

77. At the beginning of the summer 1973, the price of crude oil was about \$3 per barrel in the Middle East and conformed to the Tehran and Tripoli agreements, as modified after the two devaluations of the dollar in August 1971 and February 1973. On 1st August 1973, the price of a barrel of oil from Kuwait could be broken down as follows: \$0.06 for production costs, \$0.367 for royalties and \$1.38 for taxes in Kuwait, i.e. a profit of \$1.747 for Kuwait and a cost price of \$1.807 for the company. The posted price was then \$2.936 per barrel but the real price was about \$2.6, representing a profit of about \$0.8 per barrel. Transport costs were about \$1 per barrel. But in August the Libyan Government decided to fix the price of the oil it sold at \$4.9 per barrel, with a six-monthly tariff revision clause. Moreover, it announced that in future it wished the price of oil to be indexed on gold rather than the dollar. In September 1973, it raised the price to \$6 per barrel. Libyan oil is generally of better quality than that of the other oil-producing areas and is nearer to the consumer countries, but these advantages cannot justify such a large difference in price between Libyan and Gulf oil. It is thus to be feared that the other producer countries may align their prices on the Libyan price if the companies agree to buy oil at this price.

78. In September the Algerian Government announced that it was raising the price of oil to \$5 per barrel; this figure was to be reviewed monthly in the light of the exchange rate for

a number of currencies with tariff adjustments every three months. It also asked that the new price be applied retroactively and insisted on negotiations on this point. There is every reason to believe that at the OPEC meeting in Vienna in September Libya and Algeria asked for and obtained the support of the other producer countries which are also interested in higher oil prices and that the price the OPEC countries will ask for oil extracted by the companies on their territory will be \$5 per barrel.

79. Finally, on 16th October 1973, i.e. during the hostilities between Israel and its neighbours and before the end of the Vienna talks between OPEC and the companies, six Gulf States decided to fix the posted price of their crude oil at \$3.65 per barrel, giving them a profit of more than \$3 per barrel, and raising the cost price for crude oil to be paid by the companies at the port of embarkation by about 80%. In one stroke, the oil companies, which had been making about \$0.8 profit per barrel of Gulf oil, saw the cost price rise higher than their own selling price. This is now leading to considerable increases in the prices of oil products which are being felt particularly keenly in Europe. The outcome will be a general acceleration of price increases and inflation, and a falling off in the competitiveness of European products, with many ensuing disadvantages for the European economy that are still difficult to assess.

80. Europe will probably be able to meet this considerable increase in the cost of energy, but the process of unilaterally raising the cost price of crude oil constitutes a threat which is difficult for Europe to accept. The remarks of certain leaders of the producer countries in this respect give the impression, rightly or wrongly, that these countries see no limit to the profits they may draw from their "black gold". This is obviously a dangerous illusion both for them and for the consumer countries. Many of these leaders, however, have a clear conscience.

81. In fact, the more highly-populated producer countries whose oil economy is firmly integrated in overall economic planning must

jours du conflit et avant les bombardements qui devaient atteindre les ports d'embarquement de son brut, l'Aramco, craignant que sa Tapline soit endommagée, a, par simple précaution, réduit son débit sans que l'évolution de la situation militaire l'y oblige.

76. L'Europe occidentale doit envisager toutes les mesures susceptibles de faire face à une crise de son ravitaillement en pétrole, en maintenant à un niveau élevé ses réserves de produits pétroliers, en pratiquant une entraide systématique au profit des victimes européennes du boycottage et en recherchant, dans la mesure du possible, à diversifier ses fournisseurs de brut.

(b) Les prix

77. Au début de l'été 1973, le prix du pétrole brut se situait aux alentours de 3 dollars le baril au Moyen-Orient. Ce prix était conforme aux accords de Téhéran et de Tripoli, révisés à la suite des deux dévaluations du dollar, en août 1971 et en février 1973. Ce prix comportait pour un baril de pétrole provenant du Koweït, au 1^{er} août 1973, 0,06 dollar de coût de production, 0,367 dollar de *royalties* et 1,38 dollar d'impôts au Koweït, soit 1,747 dollar de profit pour ce pays et 1,807 dollar de prix de revient pour la compagnie. Le prix affiché s'élevait alors à 2,936 dollars le baril, mais le prix réel se situait aux alentours de 2,6 dollars, soit un profit d'environ 0,8 dollar par baril. Enfin, le coût du transport approchait 1 dollar par baril. Or, en août, le gouvernement libyen a décidé de fixer à 4,9 dollars le baril le pétrole vendu par ses soins avec une clause de révision tarifaire tous les six mois. De plus, il faisait savoir qu'il désirait que le prix du pétrole soit désormais, non plus fixé en dollars, mais indexé sur l'or. En septembre 1973, il annonçait qu'il entendait désormais percevoir 6 dollars par baril. Certes, le pétrole libyen est, en général, d'une qualité supérieure à celui des autres régions productrices et il se trouve plus proche des pays consommateurs ; néanmoins, ces avantages ne peuvent justifier une différence de prix aussi considérable entre le pétrole libyen et celui du Golfe. Ainsi, on a lieu de craindre que les autres pays producteurs alignent, dans de brefs délais, leurs prix sur celui fixé par la Libye où les compagnies acceptent d'acheter leur pétrole à ce prix.

78. De son côté, le gouvernement algérien a annoncé, en septembre, qu'il porterait à 5 dollars le prix du baril de pétrole et qu'il exigerait une révision mensuelle, en fonction du cours d'un

certain nombre de monnaies, ainsi qu'une nouvelle fixation des tarifs tous les trois mois. De plus, il a demandé que le nouveau prix soit appliqué avec un effet rétroactif et exigé l'ouverture de négociations sur ce point. Tout indique qu'au cours de la réunion de l'O.P.E.P. à Vienne, en septembre, la Libye et l'Algérie ont demandé et obtenu l'appui des autres pays producteurs, eux-mêmes intéressés à une hausse des prix du pétrole et que c'est finalement 5 dollars par baril que les pays de l'O.P.E.P. demandent pour le pétrole tiré de leur sol par les compagnies.

79. Enfin, le 16 octobre 1973, c'est-à-dire pendant le conflit armé entre Israël et ses voisins, et avant que les négociations ouvertes à Vienne entre les pays de l'O.P.E.P. et les compagnies aient abouti, six Etats riverains du Golfe décidaient de fixer unilatéralement le prix affiché du brut produit chez eux à 3,65 dollars le baril, ce qui leur permettait de retirer un profit supérieur à 3 dollars par baril de leur pétrole et élevait d'environ 80 % le prix de revient du brut au port d'embarquement, pour les compagnies. Du coup, les compagnies pétrolières, qui tiraient environ 0,8 dollar de bénéfice par baril de pétrole embarqué dans le Golfe ont vu leurs prix de revient s'élever à un niveau supérieur à celui de leurs prix de vente. Cette situation aboutit actuellement à une augmentation considérable du prix des produits pétroliers, sensible surtout en Europe. Les conséquences vont en être une accélération générale de la hausse des prix et de l'inflation, une diminution de la compétitivité des produits européens, avec tous les inconvénients encore difficiles à mesurer que cela peut entraîner pour l'économie européenne.

80. Il est probable que l'Europe pourra faire face à cette augmentation considérable du prix de l'énergie. Cependant, le procédé consistant à élever de façon unilatérale les charges pesant sur le brut constitue une menace qui sera difficilement supportable pour l'Europe. Les propos tenus par certains dirigeants de pays producteurs en cette occasion ont laissé croire, à tort ou à raison, que ces pays ne voyaient aucune limite aux bénéfices qu'ils pouvaient tirer de « l'or noir ». Il s'agit évidemment d'une illusion dangereuse pour eux comme pour les pays consommateurs. Beaucoup, d'ailleurs, parmi ces dirigeants, en ont une claire conscience.

81. En effet, les pays producteurs les plus peuplés et ceux où l'économie pétrolière est fortement intégrée dans une planification écono-

take due account of the regularity of income and investment from abroad on a par with direct income from their oil. Thus, Iraq and Iran are among the countries most intent on increasing sales.

82. However, they wish to make the most of their oil production by other means, particularly by refining it in their own countries or at least through the intermediary of firms in which they have a large share of the capital. Iran, which already has one of the largest refineries in the world at Abadan, with a capacity of 25 million tons a year, has started building three more refineries of equivalent capacity. It is also considering participating in building a large refinery at Liège (Belgium). Iraq also seems determined to increase its refinery capacity.

83. Europe and the United States are experiencing growing difficulty in building new refineries on their home territory, mainly because of local hostility to the pollution caused by such industries. The oil-producing countries have no such difficulties and it might be worthwhile for both parties to encourage the establishment of oil industries in the producer countries so that the added advantages drawn from their oil also profit their countries' labour force. The more such work they carry out, the more difficult it will be for the oil-producing countries to bring pressure to bear on consumers by reducing production or insisting on unreasonable prices.

(c) Income from oil

84. Because of increased sales of Middle East oil and the increased revenue derived therefrom, the income of oil-producing countries has on the whole increased considerably in recent years and will increase further in the next few years.

85. For the member countries of OAPEC alone, income from oil was \$4,500 million in 1966 and \$7,500 million in 1971. Before the latest price increases, it was estimated that income would amount to \$15,000 million in 1973 and \$56,000 million by 1985. Hence, the Middle East

oil-producing countries now have very large monetary reserves but it is difficult to know exactly how much. A figure of \$5,000 to \$6,000 million has been suggested for Kuwait alone, i.e. as much as the reserves of most of the larger European countries.

86. But there is often little possibility of investment in the oil-producing countries. This is admittedly not the case for Algeria, Iran and Iraq, but Saudi Arabia's scope for investment at home falls far short of its oil income, and Libya, Kuwait and most of the emirates have a very small population and no other natural resources but oil. Consequently, the possibilities of profitable investment on their territory are very limited.

87. These countries are thus accumulating monetary reserves which will presumably continue to grow. Several of them have merely placed this money in bank accounts, generally in dollars, which means that they have lost a considerable amount in the last two years and sometimes they feel that the devaluation of the dollar was a deliberate move by the western countries to deprive them of the profit they thought they had made from their natural resources.

88. Public opinion in the West, on the other hand, has sometimes accused the Arab countries of being responsible for the monetary disturbances in recent months, since their quite understandable flight from the dollar was probably partly responsible for that currency's difficulties.

89. Your Rapporteur is not in a position to assess the extent of such financial operations, but has observed that the oil-producing countries have an increasing tendency to invest in shares on the Beirut stock exchange using Lebanese pounds which is an unusually stable currency due to its floating exchange rate. Although having no oil resources, Lebanon is no doubt one of the countries which has benefited the most from the increased production and sale of oil from Arab countries.

90. But these financial operations may well be inadequate for investing the vast present and

mique globale doivent tenir compte de la régularité de leurs revenus et des investissements qu'ils reçoivent de l'étranger au moins autant que du revenu direct de leur pétrole. Ainsi, l'Irak ou l'Iran comptent parmi ceux qui sont les plus décidés à accroître leurs ventes.

82. Toutefois, ces pays sont désireux de valoriser leur production pétrolière par d'autres moyens et, en particulier, par le raffinage sur leur propre sol ou au moins par l'intermédiaire d'entreprises dans lesquelles ils prendraient une part importante du capital. L'Iran qui dispose déjà d'une des plus puissantes raffineries du monde — celle d'Abadan — capable de raffiner 25 millions de tonnes par an, a entrepris la construction de trois autres raffineries d'une puissance équivalente. Il envisage également de participer à la construction d'une raffinerie importante à Liège, en Belgique. L'Irak semble décidé, lui aussi, à accroître considérablement sa capacité de raffinage.

83. L'Europe et les Etats-Unis connaissent des difficultés de plus en plus grandes à implanter sur leur territoire des usines de raffinage, en raison notamment de l'hostilité de la population aux sources de pollution que représentent de telles industries. Les pays producteurs de pétrole ne rencontrent pas de telles difficultés et il peut être intéressant, pour les uns comme pour les autres, de favoriser l'implantation d'industries pétrolières sur le territoire des pays producteurs de façon à ce que la valorisation du pétrole soit aussi une valorisation du travail fourni par ces pays. Plus ce travail est important, plus il devient difficile aux pays producteurs d'user de pression sur les consommateurs en diminuant leur production ou en exigeant des prix déraisonnables.

(c) Les revenus du pétrole

84. L'augmentation de la vente du pétrole du Moyen-Orient, d'une part, l'augmentation des revenus de cette vente, d'autre part, font que, dans l'ensemble, les revenus des pays producteurs de pétrole se sont accrus de façon considérable au cours des dernières années, et qu'ils s'accroîtront davantage au cours des prochaines années.

85. Pour les seuls pays membres de l'O.P.A.E.P., les revenus pétroliers s'étaient élevés à 4,5 milliards de dollars en 1966 et 7,5 milliards de dollars en 1971. L'on estimait, avant les dernières augmentations du prix du pétrole, que ces revenus monteraient à 15 milliards de dollars en

1973 et l'on prévoyait alors un revenu de 56 milliards de dollars en 1985. Cela fait que, d'ores et déjà, les pays producteurs de pétrole dans le Moyen-Orient détiennent des réserves monétaires très importantes, mais dont il est difficile de connaître le montant exact. On parle de 5 à 6 milliards de dollars pour le seul Koweït, soit autant que les réserves de la plupart des plus grands pays européens.

86. Or, les pays producteurs de pétrole n'offrent souvent que des possibilités d'investissement très restreintes. Ce n'est certes pas le cas de l'Algérie, de l'Iran ni de l'Irak, mais l'Arabie Saoudite est loin de fournir des possibilités d'investissements correspondant à l'importance de ses revenus pétroliers et la Libye, le Koweït et la plupart des émirats ne disposent que d'une population extrêmement faible, d'un territoire dépourvu d'autres ressources que le pétrole, et ne peuvent accueillir sur leur sol d'investissements rentables qu'en quantités très limitées.

87. Ces pays sont donc amenés à accumuler des réserves monétaires dont tout indique qu'elles seront de plus en plus importantes. Plusieurs d'entre eux se sont contentés d'investir cet argent dans des comptes en banque, généralement libellés en dollars, ce qui fait que leurs pertes ont été considérables au cours des deux dernières années et qu'ils ont parfois eu le sentiment que la dévalorisation du dollar constituait une manœuvre délibérée des pays occidentaux pour les frustrer du profit qu'ils croyaient avoir tiré de leurs ressources naturelles.

88. De son côté, l'opinion occidentale a parfois accusé les pays arabes d'être responsables des remous monétaires des derniers mois, leur fuite bien compréhensible devant le dollar ayant probablement contribué aux difficultés qu'a connues cette monnaie.

89. Votre rapporteur n'est pas en mesure d'apprécier l'étendue de telles opérations financières, mais il a pu noter que, de plus en plus, les pays producteurs de pétrole ont tendance à placer leurs fonds en obligations souscrites notamment sur le marché financier de Beyrouth et ceci par l'intermédiaire de la livre libanaise à laquelle son taux de change flottant a assuré une rare stabilité. Quoique dépourvu de pétrole, le Liban est sans doute l'un des pays qui ont le plus profité de l'essor de la production et de la vente du pétrole arabe.

90. Néanmoins, ces opérations financières risquent fort de ne pas suffire à l'investissement

future resources of the oil-producing countries. Until the world money market is stabilised, they will also be tempted to take account of the temporary ups and downs of different currencies to move their money about for the purpose of speculation and consequently contribute to the instability of the international money market.

91. Your Rapporteur considers the greatest attention should be paid to the proposals made by Mr. Frank MacFadzean, President of Shell, on 26th September. He suggested that the oil-producing countries be invited to play a larger part in the International Monetary Fund and the reorganisation of the world monetary system. Such a measure would appear to be in the interests of everyone.

92. Moreover, countries with enough manpower and raw materials to plan the speedy development of their economies, thanks to which oil production would gradually be joined by industrial and agricultural development, do not try to hold large monetary reserves. On the contrary, they need to invest as much as possible as quickly as possible. Some are even prepared to borrow in order to finance their economic development, the repayment of such loans being linked with the development of their oil industries. For instance, the Iran State debt has grown considerably in recent years, and its external debt, now \$2,700 million, is still increasing.

93. Investments by multinational firms in the oil-producing countries have definitely fallen off in the last few years. They fell by 35 % between 1965 and 1970, whereas they rose sharply in other countries. Capital entering the Middle East in 1965 was \$305 million, but only \$20 million in 1970. This astonishing drop is probably due to political unrest in the area. But it may be considered that at least in the case of countries experiencing far-reaching economic changes the political leaders, whoever they may be, will be unable to abandon present policies of industrialisation and that, considering what is at stake with oil production, there is every reason for the European governments to encourage investments in those areas.

94. For their part, the oil companies now need very large sums to finance the investments necessary for their planned future increases in production. It is estimated that \$500 million will be needed between now and 1980. If the companies received fair compensation, nationalisation by certain oil-producing countries might help. It is clear that prospecting for and operating new oil resources throughout the world will depend largely on the solution found to this problem.

(d) Participation and nationalisation

95. Whereas only a few years ago most of the oil produced in the world was the work of private companies, the share of nationalised oil is now steadily increasing. In the Middle East, 321 million tons, or about 12 % of world production, came directly under the control of the great producer States, Iraq and Iran, in September 1973. In Africa, Algeria and now Libya control their own production, which represents 6 % of the world total. Mexican oil (22 million tons or 1 % of the total) is also under direct State control. Nigeria has a 35 % share in the principal companies operating its oil wells and in 1971 it had an output of 75,500,000 tons. Taking account of the fact that in most of the Middle East countries the State has a 25 % share in the oil companies and that in any event by 1982 most of these countries will have increased their share to 51 %, it may be said that about 25 % of world production is already under direct State control by the producer countries, not including communist countries where all oil production is of course State-run. Their output was more than 400 million tons in 1971, or 15 % of the world total.

96. The right of producer countries to nationalise their oil is in fact unchallenged, and nationalisation has been introduced in countries with a liberal economic system, such as Iran, and in socialist-type countries such as Iraq and

des ressources considérables dont disposent et dont vont disposer les pays producteurs de pétrole. Ces pays, d'autre part, seront tentés, tant que le marché monétaire mondial ne sera pas stabilisé, de tenir compte des avantages et des inconvénients présentés momentanément par telle ou telle monnaie pour déplacer leurs fonds en fonction de leurs spéculations propres et, par conséquent, de contribuer à l'instabilité du marché monétaire international.

91. Votre rapporteur estime que la plus grande attention devrait être accordée aux propositions présentées le 26 septembre par M. Frank Mac Fadzean, Président de la Société Shell. Celui-ci demandait notamment que les pays producteurs de pétrole soient appelés à prendre une part plus importante au Fonds Monétaire International et à la réorganisation du système monétaire mondial. Il semble qu'une telle mesure corresponde à l'intérêt bien compris de tous.

92. D'autre part, les pays dont les ressources en hommes et en matières premières permettent d'espérer un rapide développement économique grâce auquel la production pétrolière serait peu à peu relayée par l'activité industrielle et agricole, ne visent pas à se constituer d'importantes réserves monétaires. Ils ont, au contraire, besoin d'investir le plus rapidement possible les sommes les plus importantes possibles. Certains d'entre eux se montrent même disposés à faire des emprunts pour trouver les capitaux nécessaires à leur développement économique, le remboursement de ces emprunts étant lié au développement de leurs industries pétrolières. Ainsi, l'endettement de l'Etat a pris, en Iran, une extension considérable au cours des dernières années. La dette extérieure de ce pays, qui se monte à 2,7 milliards de dollars, ne cesse de s'accroître.

93. Or, les investissements des sociétés multinationales dans les pays producteurs de pétrole ont marqué un net ralentissement au cours des dernières années. Ils ont diminué de 35 % entre 1965 et 1970, alors que ces investissements s'accroissaient de façon considérable dans d'autres pays. Les entrées de capitaux au Moyen-Orient étaient de 305 millions de dollars en 1965. Elles n'étaient plus que de 20 millions de dollars en 1970. Les remous politiques qui agitent cette région expliquent probablement cette étonnante diminution. Mais l'on peut estimer que, dans le cas au moins des pays en train de réaliser une profonde transformation économique, les dirigeants politiques, quels qu'ils soient, ne pourront abandonner la politique d'industrialisation menée

actuellement et que, par conséquent, compte tenu du gage que représente la production pétrolière, il y aurait tout lieu, pour les gouvernements européens, d'encourager les investissements dans ces régions.

94. Les compagnies pétrolières, pour leur part, ont besoin actuellement de revenus très importants pour financer les investissements qu'exige l'augmentation de la production qu'elles prévoient pour les prochaines années. On évalue à 500 millions de dollars les investissements nécessaires d'ici à 1980. Les nationalisations exercées par certains pays producteurs de pétrole pourraient y aider si elles devaient être assorties d'une compensation des pertes subies par les compagnies. Il n'est pas douteux que, de la solution trouvée à ce problème, dépendra, dans une large mesure, la recherche et la mise en exploitation de nouvelles ressources pétrolières dans le monde.

(d) *Participation et nationalisation*

95. Alors qu'il y a peu d'années encore, la plus grande partie du pétrole produit dans le monde l'était du fait de compagnies privées, la part du pétrole nationalisé ne cesse de progresser. Au Proche-Orient, la part contrôlée directement par les grands Etats producteurs, l'Irak et l'Iran, représentait 321 millions de tonnes, en septembre 1973, soit environ 12 % de la production mondiale. En Afrique, l'Algérie — et maintenant la Libye — contrôlent leur production, soit 6 % du total mondial. La production mexicaine (22 millions de tonnes, soit 1 % du total) est également sous le contrôle direct de l'Etat. Le Nigeria a pris, de son côté, une participation de 35 % dans les principales compagnies exploitant son pétrole. Sa production s'élevait, en 1971, à 75,5 millions de tonnes. Si l'on considère que, dans la plupart des pays du Moyen-Orient, la participation des Etats aux compagnies productives s'élève à 25 % et qu'en 1982, en tout cas, la plupart de ces pays auront élevé cette part à 51 %, c'est d'ores et déjà 25 % environ de la production mondiale qui se trouve sous le contrôle direct des Etats producteurs, compte non tenu des pays communistes où naturellement la totalité du pétrole est produite par les Etats. Leur production dépassait 400 millions de tonnes en 1971, soit 15 % de la production mondiale.

96. Le droit des pays producteurs à nationaliser leur pétrole n'est, en fait, contesté par personne et, dans la pratique, on a vu cette nationalisation opérée aussi bien par des pays où règne un système économique libéral, comme

Algeria. However, nationalisation raises two types of problem : first, the conditions in which nationalisation is carried out and, second, the economic consequences of nationalisation.

97. It is evident that companies subjected to nationalisation, whether in full or in part, are entitled to compensation for the assets taken from them. But it is difficult to calculate the correct amount to be paid since the value of fixed installations is often very limited whereas the companies often had to invest considerable sums for prospecting and opening up the oil fields. The companies therefore consider that their assets include all the oil fields for which they have a concession, whereas the States consider that the subsoil forms part of their patrimony and refuse to pay compensation for this when they take over operations. This is the main cause of disputes between companies and States. They become really serious when States, feeling that they have been exploited by the oil companies for many years, try to revenge themselves, whereas the companies which need a lot of capital in order to continue prospection in other areas consider they have been robbed when compensation is paid only for fixed installations.

98. In several cases, the companies decided to boycott oil from countries which nationalised their industries. In those cases nationalisation was followed by a marked drop in output, particularly in Mexico, in Iran in 1951, in Algeria and more recently in Iraq. The very recent nationalisation of Libyan oil has led the loser companies to threaten to take legal action against anyone purchasing oil which they continue to consider as their own until such time as agreement is reached with the Libyan Government.

99. It must however be noted that the companies have never managed to make the producer States change their minds once they were firmly made up. Companies outside the cartels have always come forward to take over from the larger companies, as was the case, for instance, for the national companies of importing countries such

as ENI, ERAP and Hispanoil. It is now the case for oil companies from some of the Middle East's new customers such as Brazil and India. It is therefore probably contrary to the interests of the companies to allow disputes of this kind to gain momentum and they must not be relentlessly opposed to nationalisation. It is generally possible for them to obtain more generous compensation from the producer countries if they agree to be paid in the form of oil in instalments spread over several years. This allows the producer countries to develop their national companies progressively without being compelled to handle immediately the marketing of all the petrol produced and it also allows the oil companies an extension of the period during which they can profit from a large part of the quantities of oil which they used to extract before nationalisation.

100. This is the case in countries which have accepted a system of participation. As long as the countries' share is less than 50 %, the oil companies have a large say in the control of their investments and the oil they extract. Once the States have a share of 51 % or more, the companies theoretically lose this control and might be committed by the participating States to a policy of prospection and investment which did not correspond to their financial interests or world-wide strategy. However, in most cases, it has been possible to avoid these drawbacks by specifying in the participation contracts what proportion of the companies' revenue should be invested on the spot.

101. Moreover, many producer countries are in fact incapable of mustering the capital necessary for large investments other than by paying in oil the equivalent of their 51 % share. In these circumstances, if the companies have managed to avoid the price of oil being assessed too high, they have a guarantee that their investments will provide them with large quantities of oil products in return.

102. In any event, the producer countries are still compelled to rely on the companies for marketing their oil, whatever the legal status of their production. They do not have the wherewithal to transport, refine and market their oil. Furthermore, in many cases they have to call on the oil companies to make the investments they need on the spot and in particular to pro-

l'Iran, que par des pays qui se veulent socialistes, comme l'Irak ou l'Algérie. Les nationalisations posent, toutefois, deux types de problèmes. Les uns ont trait aux conditions de la nationalisation, les autres aux conséquences économiques de ces nationalisations.

97. Il est évident que les compagnies victimes de mesures de nationalisation, qu'elles soient partielles ou totales, ont droit à une compensation pour les actifs qui leur sont enlevés de ce fait. Mais le calcul du montant de ces actifs est difficile à établir car la valeur des installations au sol est souvent très limitée alors que les investissements qu'ont dû faire les compagnies pour la prospection et la mise en valeur des champs pétrolifères ont parfois été considérables. Les compagnies considèrent donc que leur actif comprend l'ensemble des champs pétrolifères qui leur ont été concédés, tandis que les Etats estiment que le sous-sol fait partie de leur patrimoine et refusent de dédommager les compagnies quand ils en reprennent l'exploitation. Telle est la cause essentielle de conflits entre les compagnies et les Etats. Ces conflits ont parfois revêtu une réelle gravité, dans la mesure où les Etats ayant le sentiment d'avoir été exploités pendant de nombreuses années par les compagnies pétrolières, cherchent à prendre une revanche sur elles, tandis que les compagnies qui ont besoin de capitaux importants pour poursuivre leurs prospections dans d'autres régions estiment être spoliées quand le remboursement qui leur est accordé ne concerne que la valeur de leurs installations au sol.

98. Dans plusieurs cas, les compagnies ont décidé le boycottage de la production des pays qui avaient nationalisé leur pétrole. Les nationalisations ont alors été suivies par une baisse sensible de la production de ces pays. Tel fut notamment le cas au Mexique autrefois, en Iran en 1951, en Algérie, puis en Irak plus récemment. La toute récente nationalisation des pétroles libyens a amené les compagnies spoliées à menacer de poursuites judiciaires tout acheteur d'un pétrole qu'elles continuent à considérer comme leur, tant qu'un accord n'est pas intervenu entre elles et le gouvernement libyen.

99. Il faut toutefois constater que les compagnies ne sont jamais parvenues à triompher de la volonté des Etats producteurs quand elle était fermement arrêtée. Il s'est toujours trouvé des compagnies indépendantes du cartel pour prendre la relève des grandes compagnies. Ce fut notamment le cas des compagnies nationales des

pays importateurs comme l'ENI, l'ERAP ou Hispanoil. C'est maintenant le cas des compagnies pétrolières de certains nouveaux clients du pétrole du Moyen-Orient comme le Brésil ou l'Inde. Ainsi, l'intérêt même des compagnies n'est probablement pas de laisser se multiplier les conflits de ce genre ni de s'acharner dans leur opposition à toute nationalisation. Il leur est généralement possible d'obtenir des pays producteurs des conditions de remboursement plus favorables si elles acceptent d'être payées par versements en pétrole s'échelonnant sur plusieurs années. Cela permet aux pays producteurs de développer progressivement leurs compagnies nationales sans les obliger à prendre en charge immédiatement la totalité de la commercialisation du pétrole produit et, aux compagnies pétrolières, de profiter pendant un certain temps encore d'une fraction importante du pétrole qu'elles extraient avant la nationalisation.

100. Telle est également la situation dans les pays qui ont accepté un système de participation. Tant que cette participation s'élève à moins de 50 %, les compagnies pétrolières exercent un sérieux contrôle sur leurs investissements et sur le pétrole qu'elles exploitent. A partir du moment où la part des Etats atteint 51 %, les compagnies perdent théoriquement ce contrôle et elles pourraient se trouver engagées par les Etats participants dans une politique de prospection et d'investissement qui ne correspondrait pas à leurs intérêts financiers ou à leur stratégie mondiale. Il a été pourtant possible, dans la plupart des cas, de pallier ces inconvénients en précisant dans les contrats de participation la part des revenus des compagnies qui serait susceptible d'être investie sur place.

101. De plus, de nombreux pays producteurs sont, en fait, incapables de fournir le capital nécessaire à d'importants investissements, sinon en versant en pétrole, aux compagnies, l'équivalent de la part de 51 % qu'ils devraient assumer. Dans ces conditions, les compagnies, si elles ont su éviter une augmentation abusive de l'évaluation du prix du pétrole, sont assurées que leurs investissements leur rapporteront des quantités importantes de produits pétroliers.

102. En tout état de cause, les pays producteurs restent, quel que soit le statut juridique de leur production pétrolière, obligés de s'adresser aux compagnies pour la vente de leur pétrole. Ils ne disposent pas de l'appareillage nécessaire pour le transport, le raffinage et la vente des produits pétroliers. De même, ils sont, dans bien des cas, obligés de s'adresser aux compagnies pétrolières

vide them with the necessary technical know-how. The companies thus continue to provide services which are paid for in oil and, although nationalisation may lead to a drop in their profits, they still have some advantage under the new system.

103. The national companies of consumer countries can obviously compete to a certain extent with the large international companies, but the outlets so far available to the national companies are still limited and their financial and technical resources are not sufficient to allow them to take over from the large companies for some time to come. Nationalisation should not therefore lead to vast changes in the structure of the oil market.

104. In the longer term, the national companies of the producer countries must be expected to extend their activities considerably. In some cases, such as Sonatrach in Algeria, NIOC in Iran and, to a certain extent, INOC in Iraq, the national companies already have highly competent technical staff for prospecting for and operating oil wells, and also for all other oil activities. NIOC, which exploits almost all Iranian oil, runs large refineries and an important distribution network with a staff of 40,000 of whom hardly more than 300 are foreigners.

105. It is to be expected that these companies will progressively extend their activities to fields hitherto reserved for the international companies, i.e. transport, refining and distribution. Here again, NIOC is well ahead of the other companies thanks to experience dating back to nationalisation in 1951.

106. There should be ample room for competition between western companies and the producer countries' national companies in what is a steadily-expanding market. It would also be advantageous for the producer countries to be more closely involved in the marketing of oil products. As their rôle in the world oil market increases, the more difficult it will be for them

to use oil as a means of pressure on the consumer countries.

107. In short, your Rapporteur considers that sooner or later nationalisation will extend to cover the major part of the oil produced in the world. Participation is probably just an intermediary step leading inevitably to nationalisation.

108. On the other hand, far from being catastrophic for the supplies of consumer countries, nationalisation is, at least in the long term, a kind of guarantee of the community of interests of producers and consumers. Both must wish the world to be supplied with oil at an acceptable price. The companies should be able to adapt themselves to changed circumstances and there is every indication that they are so doing.

109. It should be added that even in countries where oil has been nationalised the governments frequently offer companies new-type contracts granting them concessions for prospecting and operation under the control of national companies. So far, such contracts have been accepted by companies outside the cartel because of the cartel's opposition to the policy of nationalisation. There are certain difficulties of interpretation regarding the exploitation of oil by independent firms under contract, particularly in respect of the reserves the firms have to leave on the spot. However, since the working of concessions is in the economic interests of both parties, there is every reason to hope that such difficulties will be overcome and that future contracts of this type will be drafted more satisfactorily.

CHAPTER V

An oil policy for Europe

110. In June 1972, your Rapporteur underlined the efforts made by the Soviet Union to adapt its oil policy to the claims of the Arab countries. Soviet assistance had the advantage of sheltering the producer countries from any retaliatory measures which the companies might take. The Soviet Union thus met the wishes of these

pour réaliser les investissements dont ils ont besoin sur place, et surtout pour leur fournir les moyens techniques qui leur sont nécessaires. Les compagnies continuent donc à fournir des services qui leur sont payés en pétrole et, si les nationalisations doivent amener une diminution de leurs profits, elles devraient néanmoins continuer à tirer des bénéfices suffisants de ce nouveau mode d'exploitation.

103. Les compagnies nationales des pays consommateurs peuvent évidemment faire une certaine concurrence aux grandes compagnies internationales, mais les marchés dont disposent jusqu'à présent ces compagnies nationales pour la vente de leurs produits restent limités et les moyens financiers et techniques dont elles disposent ne sont pas suffisants pour qu'elles puissent, avant de longs délais, prendre la place des grandes compagnies. Ainsi, les structures du marché du pétrole ne devraient pas être modifiées considérablement du fait des nationalisations.

104. Il faut s'attendre à ce que, à plus long terme, les compagnies nationales des pays producteurs développent considérablement leurs activités. Dans certains cas, comme celui de la Sonatrach, en Algérie, de la NIOC, en Iran et, dans une certaine mesure, de l'INOC, en Irak, ces compagnies nationales disposent déjà de cadres techniques parfaitement compétents, non seulement pour la recherche et l'exploitation du pétrole, mais même pour l'ensemble de l'activité pétrolière. Ainsi, la NIOC, qui exploite la quasi-totalité du pétrole iranien, gère d'importantes raffineries et un réseau de distribution considérable avec un personnel de 40.000 employés, dont à peine plus de 300 sont des étrangers.

105. Il faut s'attendre à ce que ces compagnies étendent progressivement leurs activités dans les domaines qui sont, jusqu'à présent, réservés aux compagnies internationales, c'est-à-dire ceux du transport, du raffinage et de la distribution des produits pétroliers. Ici encore, c'est la NIOC qui, grâce à une expérience qui remonte aux nationalisations de 1951, dispose d'une sérieuse avance sur les autres sociétés.

106. Une telle concurrence entre les compagnies occidentales et les compagnies nationales des pays producteurs devrait être supportable pour les unes comme pour les autres dans un marché qui ne cesse de se développer. Elle devrait aussi avoir l'avantage d'intéresser davantage les pays producteurs au commerce et à la vente des produits pétroliers. Plus ces pays se trouveront en-

gagés dans le marché mondial du pétrole, plus il leur sera difficile d'utiliser l'arme du pétrole comme un moyen de pression sur les pays consommateurs.

107. Bref, il semble à votre rapporteur que les nationalisations sont, à plus ou moins long terme, destinées à s'étendre à la majeure partie du pétrole produit dans le monde. Le stade de la participation ne constitue probablement qu'une étape intermédiaire, menant inévitablement à la nationalisation.

108. En revanche, ces nationalisations, loin d'être catastrophiques pour le ravitaillement des pays consommateurs, constituent, au moins à long terme, une sorte de garantie de communauté d'intérêts entre producteurs et consommateurs. Les uns et les autres doivent souhaiter que le monde soit ravitaillé en un pétrole payé à un prix acceptable. Les compagnies devraient pouvoir s'adapter à la situation nouvelle et tout indique qu'elles sont en voie de le faire.

109. Il convient d'ajouter que, même dans les pays où le pétrole est nationalisé, les gouvernements sont souvent amenés à offrir aux compagnies des contrats d'un type nouveau leur accordant, sous contrôle des sociétés nationales, des concessions de recherche et d'exploitation. Jusqu'à présent, ce sont des compagnies étrangères au cartel qui ont accepté de tels contrats en raison de l'hostilité du cartel à la politique de nationalisation. L'exploitation du pétrole en fonction des contrats signés par ces sociétés indépendantes se heurte à certaines difficultés d'interprétation, notamment en ce qui concerne les réserves que les sociétés exploitantes sont astreintes à laisser sur place. Néanmoins, comme l'exploitation de ces concessions correspond à l'intérêt économique des uns et des autres, tout permet d'espérer que ces difficultés seront surmontées et qu'à l'avenir, les contrats de ce type seront rédigés en des termes plus satisfaisants.

CHAPITRE V

Une politique pétrolière de l'Europe

110. En juin 1972, votre rapporteur soulignait les efforts accomplis par l'Union Soviétique pour adapter sa politique pétrolière aux revendications des pays arabes. L'assistance soviétique présentait, pour les pays producteurs, l'avantage de les abriter contre les mesures de rétorsion que pourraient prendre contre eux les compagnies.

countries. It was impossible not to connect the growing Soviet naval presence in the Mediterranean and the Indian Ocean with the development of relations between the Soviet Union and the Arab countries, particularly Iraq, Syria and Egypt.

111. Although in the truly military field it was possible during the October 1973 war to assess the numbers and quality of arms sent by the Soviet Union to certain Arab countries, it is still difficult to determine what real political influence the Soviet Union had on these countries and how it was exercised during the various stages of the war. There can be no doubt that there has continued to be an active Soviet policy in this area, sometimes contributing to unrest and disturbance and sometimes, particularly when the Soviet Union and the United States are in agreement, helping to restore a peaceful order.

112. Where oil itself is concerned, however, the Soviet Union does not seem to have been the partner some expected it to be for the Arab countries. It has not taken over the western countries' place in the oil trade. In any event, the development of a wide variety of relations between some of these countries and the Soviet Union has led to no decisive change in the trading of oil.

113. Moreover, on the eve of the October 1973 war, everything indicated that United States policy was having some success in the Near and Middle East, particularly in the economic field where American companies had just been granted extremely important contracts for oil operations in the area.

114. It is evident that the October 1973 war was a setback to such gains and that once again, but perhaps not for too long, the United States is considered an enemy by part of the Arab world.

115. A European oil policy should take account of these two factors. It is evident that the wish of most oil-producing countries is to shake free from the domination of the two great powers. They consider the European powers to be infinitely less dangerous for their independence and they also know that in any event Europe will

remain their main customer for a long time to come.

116. It has been mentioned that the new United States energy policy implied a considerable increase in the price of energy so that a number of sources of energy on the American continent could be reopened at competitive prices. In another respect, the Soviet Union would gain considerable economic and political influence if it managed to replace the large international companies as an intermediary between the producer countries and European consumers.

117. It is therefore essential for Europe to increase its links with the oil-producing countries. To this end it must take account of present developments in these countries and their desire to integrate the oil economy into a planned economic policy aimed at diversifying their activities and raising the standard of living without delay. This means that Europe must not be just a buyer of oil but must use its investments to help the producer countries to develop their own oil industry. It must also endeavour to take part in the overall economic development of these countries. Just as it will have to agree to the producer countries' national companies taking part in the marketing and distribution of oil, it has every interest in taking part in the general economic development of these areas.

118. It is evident that such a policy can be effective only in the long term. In the immediate future, Europe must take a number of measures to ward against crises which may arise from excessive price claims by producer countries, discriminatory measures or the eventuality of armed conflicts preventing supplies arriving. In recent weeks, it was fortunate that most Western European countries had reserves equivalent to two or three months' oil consumption. It is also in Europe's interest to diversify its sources of supply by taking advantage of any special links which the European countries may have with one producer country or another.

119. European solidarity also requires that a system of mutual assistance be organised by the European countries in case one or other is boy-

L'Union Soviétique répondait ainsi aux aspirations de ces pays. On ne pouvait s'empêcher de voir un lien entre le développement de la puissance navale soviétique en Méditerranée et dans l'Océan Indien et le développement des relations entre l'U.R.S.S. et les pays arabes, notamment l'Irak, la Syrie et l'Égypte.

111. Si, dans le domaine proprement militaire, on a pu mesurer, lors de la guerre d'octobre 1973, l'importance et la qualité des armements dont l'Union Soviétique avait pourvu certains pays arabes, il est encore difficile de discerner quelle a été l'influence politique réelle de l'U.R.S.S. sur ces pays et dans quel sens elle a pu s'exercer aux différentes étapes du conflit. L'on ne peut douter qu'il y a toujours une politique soviétique active dans cette région et que, selon les moments, tantôt elle constitue un facteur de déséquilibre et de conflit, tantôt, notamment quand il y a entente entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, elle semble avoir contribué au retour à un ordre pacifique.

112. Il n'apparaît pas, cependant, que, dans le domaine proprement pétrolier, l'Union Soviétique ait pu être, pour les pays arabes, le partenaire que certains auraient voulu trouver. Elle n'a pas pris la place des pays occidentaux dans le commerce du pétrole. En tout cas, il s'avère que le développement des relations de toutes natures entre certains de ces pays et l'U.R.S.S. n'a pas entraîné une réorientation décisive des courants du commerce pétrolier.

113. D'autre part, tout indiquait, à la veille du conflit d'octobre 1973, que la politique américaine connaissait au Proche et au Moyen-Orient une série de succès, surtout dans le domaine économique où des sociétés américaines venaient de se voir concéder des contrats extrêmement importants pour l'exploitation du pétrole dans cette région.

114. Il est évident que la guerre d'octobre 1973 a remis en question ces succès et qu'à nouveau, mais peut-être de façon assez provisoire, les États-Unis apparaissent comme un adversaire aux yeux d'une fraction du monde arabe.

115. Une politique pétrolière de l'Europe devrait tenir compte de ces deux éléments. Il est évident que le vœu de la plupart des pays producteurs de pétrole est d'échapper à la domination des deux grandes puissances. Les puissances européennes leur paraissent infiniment moins dangereuses pour leur indépendance et ils savent,

d'autre part, qu'en tout état de cause, c'est l'Europe qui restera longtemps leur principal client.

116. L'on a vu que la nouvelle politique énergétique américaine impliquait une augmentation sérieuse du prix de l'énergie, afin de pouvoir remettre en exploitation à des prix concurrentiels un certain nombre de sources d'énergie dont dispose le continent américain. L'Union Soviétique, d'autre part, acquerrait une influence économique et politique considérable si elle parvenait à servir d'intermédiaire entre les pays producteurs de pétrole et les consommateurs européens en lieu et place des grandes compagnies internationales.

117. Il apparaît donc comme essentiel que l'Europe multiplie ses liens avec les pays producteurs de pétrole. Pour y parvenir, il faut qu'elle tienne compte de l'évolution actuelle de ces pays et de leur volonté d'intégrer l'économie pétrolière dans une politique économique planifiée visant à diversifier leurs activités et à élever rapidement le niveau de vie de la population. Ceci veut dire que l'Europe ne doit pas chercher seulement à être un acheteur de pétrole, mais qu'elle doit, notamment par ses investissements, aider les pays producteurs à développer leur propre économie pétrolière. Elle doit aussi viser à participer au développement économique général de ces pays. De même qu'elle devra accepter que les compagnies nationales des pays producteurs participent au commerce et à la distribution du pétrole, elle a tout intérêt à prendre sa part au développement économique général de ces régions.

118. Il est évident qu'une telle politique ne peut avoir d'effet qu'à long terme. Dans l'immédiat, l'Europe doit prendre un certain nombre de mesures, soit pour se mettre à l'abri des crises que peuvent occasionner des exigences abusives des pays producteurs en matière de prix, soit pour faire face à des mesures discriminatoires, soit encore pour le cas où des conflits armés empêcheraient son ravitaillement en pétrole. Ainsi a-t-elle pu se féliciter, ces dernières semaines, de ce que la plupart des pays de l'Europe occidentale aient constitué des réserves de produits pétroliers correspondant à deux ou trois mois de consommation. Elle a, également, intérêt à diversifier les sources de son approvisionnement en profitant des liens particuliers que chacun des pays européens peut avoir noués avec tel ou tel pays producteur.

119. La solidarité européenne exige aussi qu'une entraide des pays européens soit organisée pour le cas où tel ou tel d'entre eux serait victime,

cotted by producers, as is now the case for the Netherlands, or its supplies are accidentally interrupted. Long-term considerations should also lead Europe to promote prospection on its own territory, in the surrounding seas and, in general, in all parts of the world where oil resources may yet be found. Finally, a European energy policy calls for long-term planning with provision for the development of new sources of energy.

120. These various elements must be borne in mind when considering a European energy policy and co-operation between Europe and other principal oil consumers: the United States and Japan. This is the gist of the communication presented by the Commission of the Communities to the Council of Ministers on 22nd May 1973. In particular, it meets the wish expressed by the United States Government on several occasions for close concertation between Europe, the United States and Japan with a view to taking the necessary measures to avoid buyers of crude oil seeking to outbid each other.

121. Such measures call for a degree of discipline on the part of the consumer countries, i.e. organisation of their oil markets. It must be realised that any special advantages which a country believes it may obtain, particularly in prices, will be illusory if discipline is not respected by all. It is not possible to count on the terms of a contract being respected if they are too detrimental to one of the contracting parties compared with contracts which might be concluded between other countries.

122. A Community energy policy would also have the advantage of counterbalancing understandings between the large companies with a power capable of guiding and controlling their activities.

123. Where refining is concerned, it would obviously be possible to increase productivity if the European oil market were more open and if each unit could consequently view its production in terms of a market no longer confined within national frontiers. Further, Europe should endeavour to concert the views of consumer countries, particularly in the framework of OECD, this being essential if they are to work

out a policy meeting the consumers' common interests vis-à-vis OPEC.

124. It is however evident that the very different policies pursued by the European countries in respect of energy, and particularly oil, make it difficult to adopt a common policy, even between the Nine. Any such policy would necessarily form part of an interventionist policy based on a system for regulating access to the European market, particularly as the United States and Japan promote their own markets by such methods. Welcome progress has been achieved in this sense in recent months.

125. Secondly, while taking account of the fact that for some time still only the large international companies will be capable of ensuring Europe's main oil supplies, the Community should concentrate on strengthening its industrial and financial resources by encouraging truly European companies and make provision for the producer countries' national companies to be admitted to the market and their activities developed.

126. The preparation of such a policy marks the limits of concertation in the framework of OECD. Europe cannot agree to being tied down in the energy field because of concertation with the United States and Japan whose interests are very different from its own. In any event, world-wide co-operation in this field can bear fruit only insofar as a European policy has been defined.

127. Finally, it is essential for each European country, in view of the privileged links it may have with certain oil-producing countries, to retain some freedom of action and independence in its oil policy. Market organisation should not aim at eliminating competition but merely at avoiding disastrous effects on the Community. This means that in the framework of Community regulations each country or company, national or not, must be able to exercise its activities normally over the whole range of prospection, exploitation, transformation and marketing of oil products.

soit d'un boycottage de la part des producteurs, comme c'est actuellement le cas des Pays-Bas, soit d'une raréfaction accidentelle de ses approvisionnements. La préoccupation du long terme doit aussi amener l'Europe à poursuivre la recherche de produits pétroliers sur son propre sol, dans les mers voisines et, d'une façon générale, dans toutes les parties du monde dont les ressources pétrolières ne sont pas suffisamment connues. Enfin, une politique énergétique de l'Europe implique une planification à long terme prévoyant le développement de nouvelles sources d'énergie.

120. C'est en considération de ces différents éléments que l'on peut envisager une politique européenne de l'énergie et la coopération entre l'Europe et les principaux autres consommateurs de pétrole : l'Amérique et le Japon. Telles sont les perspectives de la communication présentée par la Commission au Conseil des Ministres de la C.E.E., le 22 mai 1973. Elle répond, notamment, au vœu exprimé à plusieurs reprises par le gouvernement américain d'une concertation étroite entre l'Europe, les Etats-Unis et le Japon, afin de prendre les mesures nécessaires pour éviter une surenchère entre les acheteurs de pétrole brut.

121. De telles mesures exigent, toutefois, une certaine discipline de la part des pays consommateurs, c'est-à-dire une certaine organisation de leur marché pétrolier. Il faut bien se rendre compte que les avantages particuliers que chaque pays croit pouvoir obtenir, notamment en matière de prix, n'auront qu'un caractère illusoire si une telle discipline n'est pas respectée par tous. Il ne faut pas compter que les termes d'un contrat soient respectés s'ils s'avèrent trop défavorables à l'un des contractants par rapport aux contrats qui pourraient être conclus entre d'autres pays.

122. Une politique communautaire de l'énergie aurait, d'autre part, l'avantage d'opposer aux ententes entre les grandes compagnies un pouvoir susceptible d'orienter et de contrôler leurs activités.

123. Dans le domaine du raffinage, des gains de productivité pourraient évidemment être obtenus si le marché européen des produits pétroliers se trouvait plus ouvert et si, par conséquent, chaque unité pouvait concevoir sa production en fonction d'un marché qui ne serait plus limité par les frontières nationales. Il conviendrait, d'autre part, que l'Europe développe, notamment dans le cadre de l'O.C.D.E., la concertation indispensable

entre les pays consommateurs afin que ceux-ci puissent, face à l'O.P.E.P., élaborer une politique conforme aux intérêts communs des consommateurs.

124. Il est toutefois évident que les orientations très différentes adoptées par les pays européens en matière énergétique, et notamment en matière pétrolière, rendent difficile l'adoption d'une politique commune, même entre les Neuf. Cette politique, en effet, s'insérerait nécessairement dans un système d'inspiration interventionniste fondé sur un régime réglementaire de l'accès au marché européen, compte tenu notamment de ce que les Etats-Unis et le Japon valorisent leur propre marché par des méthodes de ce genre. Il faut, en tout cas, se féliciter des progrès réalisés en ce sens au cours des derniers mois.

125. Il faudrait, en second lieu, que la Communauté, tout en tenant compte du fait que, seules, les grandes compagnies internationales seront, longtemps encore, susceptibles d'assurer l'essentiel de l'approvisionnement pétrolier de l'Europe, se préoccupe de renforcer ses moyens industriels et financiers en favorisant les compagnies pétrolières proprement européennes et prévienne l'admission sur le marché des compagnies nationales des pays producteurs et le développement de leurs activités.

126. L'élaboration d'une telle politique marque les limites de la concertation possible dans le cadre de l'O.C.D.E. L'Europe ne peut, en effet, accepter de se lier les mains en matière énergétique par la concertation avec les Etats-Unis et avec le Japon dont les intérêts sont trop différents des siens. En tout état de cause, une coopération mondiale dans ce domaine ne pourra porter ses fruits que dans la mesure où une politique européenne aura été définie.

127. Enfin, il reste indispensable que chacun des pays européens, compte tenu des liens privilégiés qu'il peut entretenir avec certains pays producteurs de pétrole, conserve une certaine liberté d'action et une certaine autonomie dans sa politique pétrolière. Une organisation du marché ne doit pas être destinée à éliminer la concurrence, mais seulement à éviter qu'elle aboutisse à des effets désastreux pour la Communauté. Ceci veut dire que, dans le cadre d'une réglementation communautaire, chaque pays, chaque compagnie, qu'elle soit ou non nationale, doit pouvoir exercer normalement ses activités, aussi bien en ce qui concerne la prospection que l'exploitation, la transformation et le commerce des produits pétroliers.

128. Finally, and this will be the specific rôle of WEU, a European energy policy implies a European policy in the oil-producing regions. The aims of such a policy will be to avoid any one of the member countries being subjected to discriminatory measures by producers and to diversify sources of supply, protecting channels of communication and promoting good relations between Europe and the oil-producing countries.

129. There was every reason to deplore the slow and ineffectual European reactions during the October crisis which left the United States and the Soviet Union face to face with each other with all the attendant dangers this involved. Although in the end these dangers were overcome and the two great powers were at the origin of the cease-fire, all the problems raised by the crisis, particularly those affecting Europe's supplies, are far from being solved. The nature of the solution and the alacrity with which it is found are of vital importance for Western Europe. The fact that, as the Chairman-in-Office of the Council recalled in his letter to Sir John Peel on 25th October 1973, "the various aspects of the Near East conflict have been, and still are, under discussion in a number of international bodies" does not yet seem to have induced the Western European countries to examine together the consequences of this crisis

for European security. Yet is this not the rôle of the WEU Council ?

CHAPTER VI

Discussion in the General Affairs Committee

130. At its meeting on 19th November, the General Affairs Committee adopted this report by 13 votes to one. One member of the Committee held the view that the report was far too hostile towards private companies, particularly in Chapter IV (d) in respect of nationalisations which he considered in many cases to have been effected on unacceptable terms. Similarly, he thought the prospect of further nationalisation to be regrettable.

131. Again, the same member expressed disagreement with certain parts of Chapter V (paragraphs 117, 119, 121, 125) where he felt the influence of a planned economy was too strong whether in regard to a European energy policy or references to truly European oil companies.

128. Enfin, et ce sera là plus précisément le rôle de l'U.E.O., une politique énergétique de l'Europe implique une politique de l'Europe dans les régions productrices de pétrole. Une telle politique visera, d'une part à éviter que l'un des pays membres puisse être la victime de mesures discriminatoires de la part des producteurs, d'autre part à assurer la diversité des sources d'approvisionnement, à garantir la sécurité des voies de communication et à promouvoir de bonnes relations entre l'Europe et les pays producteurs de pétrole.

129. On a pu, à juste titre, déplorer la lenteur et l'inefficacité des réactions européennes pendant la crise d'octobre. Cette lenteur et cette inefficacité ont laissé face à face les Etats-Unis et l'Union Soviétique avec tous les dangers que pouvait comporter un tel affrontement. Même si, finalement, ces dangers ont été surmontés et si les deux grandes puissances ont été à l'origine du cessez-le-feu, tous les problèmes soulevés par cette crise, et notamment ceux qui touchent au ravitaillement de l'Europe, sont loin d'avoir trouvé une solution. Or, la nature de cette solution et la rapidité avec laquelle elle sera trouvée auront, pour l'Europe occidentale, un caractère vital. Le fait que, comme le rappelle le Président en exercice du Conseil de l'U.E.O. dans sa lettre à Sir John Peel du 25 octobre 1973, « les différents aspects du conflit du Proche-Orient ont été et sont encore discutés au sein de plusieurs instances internationales » ne semble pas avoir,

jusqu'à présent, amené les pays de l'Europe occidentale à envisager en commun les conséquences de cette crise pour la sécurité de l'Europe. N'est-ce pas là, pourtant, le rôle du Conseil de l'U.E.O. ?

CHAPITRE VI

Les débats de la Commission des Affaires Générales

130. Au cours de sa réunion du 19 novembre, la Commission des Affaires Générales a adopté le présent rapport par 13 voix pour et une contre. Un des membres de la commission a fait valoir qu'à ses yeux, ce rapport présentait un point de vue abusivement hostile aux compagnies privées, ceci notamment dans le chapitre IV (d), à propos des nationalisations dont les modalités lui paraissaient avoir été, dans bien des cas, inacceptables. De même, la perspective d'une extension des nationalisations lui paraissait regrettable.

131. D'autre part, ce même parlementaire a indiqué son désaccord avec certains passages du chapitre V (paragraphe 117, 119, 121 et 125) qui lui paraissaient nourris d'une pensée trop dirigiste, qu'il s'agisse d'une politique européenne de l'énergie ou de l'évocation de « compagnies pétrolières proprement européennes ».

APPENDIX I — ANNEXE I

Energy consumption — Consommation d'énergie

Country Pays	Energy consumption (million metric tons coal equivalent) Consommation d'énergie (millions de tonnes d'équivalent charbon)				Average annual growth rates (Percentages) Accroissement annuel (en pourcentage)			Per capita energy consumption in 1968 (kg. coal equivalent) Consom- mation par habitant en 1968 (en kg d'équivalent charbon)
	1925	1950	1965	1968	1925-50	1950-65	1965-68	
North America Amérique du nord	749	1,276	2,040	2,359	2.2	3.2	5.1	10,629
Western Europe Europe occidentale	517	584	1,117	1,242	1.0	4.4	3.6	3,543
USSR U.R.S.S.	25	303	881	1,025	10.4	7.4	5.2	4,309
Japan Japon	31	46	189	280	1.6	9.9	14.1	2,770
World total Total mondial	1,485	2,611	5,475	6,306	2.3	5.1	4.8	1,810

(The decimal point is used throughout this table.)

(Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

Source: Economic Impact, Number Two, 1973.

APPENDIX II — ANNEXE II

Energy consumption — Consommation d'énergie*Six-power Europe — 1971 Europe des Six — 1971*

Coal-Lignite Charbon-Lignite	24.3 %
Oil Pétrole	60 %
Natural gas Gaz naturel	10.5 %
Hydro-electricity Electricité hydraulique	4.7 %
Nuclear electricity Electricité nucléaire	0.5 %
Total	873 million tons coal equivalent millions de tonnes d'équivalent charbon

(The decimal point is used throughout this table.)

(Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

Source : *Images économiques du Monde 1972*, page 52.

APPENDIX III — ANNEXE III

Energy production — Production de l'énergie

	Production (million metric tons coal equivalent) (millions de tonnes d'équivalent charbon)		Percentages Pourcentage	
	1925	1968	1925	1968
North America Amérique du Nord	779	2,221	49.7	33.7
Western Europe Europe occidentale	532	542	34.0	8.2
USSR U.R.S.S.	27	1,168	1.7	17.7
East Europe Europe de l'Est	65	380	4.2	5.8
Japan Japon	33	60	2.1	0.9
Middle East Proche et Moyen-Orient	8	860	0.5	13.1
North Africa Afrique du Nord	0.3	276	—	4.2
World total Total mondial	1,567	6,582	100.0	100.0

(The decimal point is used throughout this table.)

(Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

Source : Economic Impact, Number Two, 1973.

APPENDIX IV — ANNEXE IV

**Known oil and natural gas reserves
at 1st January 1972**

— **Produits pétroliers : Réserves connues
au 1^{er} janvier 1972**

Country	Oil (^{'000} million tons) (%) Pétrole (en milliards de tonnes) (en %)		Natural gas (^{'000} million cu. m.) Gaz naturel (en milliards de m ³)	Pays
World	90.26	100	48,808	Monde
North America	6.5	7.2	9,169	Amérique du Nord
— United States	5.3	6.1	7,630	— Etats-Unis
Latin America	4.5	5	2,057	Amérique latine
Western Europe	2	2.4	4,620	Europe occidentale
— North Sea	0.6	0.7	—	— Mer du Nord
Soviet Union	11.2	12.4	15,452	U.R.S.S.
Far East	5	5.6	1,975	Extrême-Orient
Middle East	52.4	58.1	9,733	Moyen-Orient
— Saudi Arabia	20.7	22.9	1,472	— Arabie Saoudite
— Iran	7.9	8.7	5,660	— Iran
— Iraq	5.1	5.7	623	— Irak
— Kuwait	9.4	10.5	990	— Koweït
Africa	8.4	9.3	5,463	Afrique
— Algeria	1.7	1.9	3,014	— Algérie
— Libya	3.6	3.9	835	— Libye

(The decimal point is used throughout this table.)

(Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

Source: *Images économiques du monde 1972*, page 52.

APPENDIX V — ANNEXE V

Oil production — Production pétrolière

(million tons)

(en millions de tonnes)

Country	1946	1970	1971	1972	Pays
World total	375	2,278	2,464	2,611	Total mondial
United States	234	475	466	467	Etats-Unis
Soviet Union	21	352	377	393.6	U.R.S.S.
Canada	1	60	64.5	87.5	Canada
Venezuela	56	194	185	169	Venezuela
China	—	29	36	42	Chine
Indonesia	—	42	44	54	Indonésie
Nigeria	—	54	76	90	Nigeria
Middle East (total)	—	709	827	907	Moyen-Orient (total)
— Iran	—	192	228	248	— Iran
— Israel (occupied territories)	—	4.5	5.5	—	— Israël (territoires occupés)
— Abu Dhabi	—	33.7	44.5	50	— Abu Dhabi
— Saudi Arabia	8	176.8	223.4	286	— Arabie Saoudite
— Bahrein	1	3.8	3.8	3.5	— Bahreïn
— Dubai	—	4.2	6.5	7.5	— Dubaï
— Egypt	1	16.4	14.7	10.6	— Egypte
— Iraq	5	76.5	83.8	67	— Irak
— Qatar	—	17.4	20.2	23.3	— Qatar
— Kuwait	1	137.4	147	151	— Koweït
— Kuwait (Neutral Zone)	—	26.9	26.4	30	— Koweït (zone neutre)
— Oman	—	16.5	14.3	14.1	— Oman
— Syria	—	4.2	5.6	6.1	— Syrie
Arab countries (total)	—	—	764	750	Pays arabes (total)
— Algeria	—	47.3	36.5	50	— Algérie
— Libya	—	161.7	132.7	106	— Libye

(The decimal point is used throughout this table.)

(Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

Source: *Images économiques du monde 1973*, pages 55-58.

APPENDIX VI

*Crude oil prices*1. *Posted price (\$ per barrel)*

Country	1. 10. 70	1. 10. 73
Abu Dhabi	1.88	3.14
Iraq (Tripoli)	2.21	4.22
Iran	1.63	2.98
Kuwait	1.59	2.93
Libya	2.18	4.90

2. *Kuwait price per barrel on 1. 8. 1973*
(1 barrel = 159 litres)

Posted price		\$ 2.936
Average production cost		\$ 0.06
Royalties		\$ 0.367
Tax levied : $\frac{55 \times (2.936 - 0.06 - 0.367)}{100} =$		\$ 1.38
Dues in Kuwait : $1.38 + 0.367 =$		\$ 1.747
Cost price for the concessionary company : $1.747 + 0.06 =$		\$ 1.807
Sale price in Kuwait by the concessionary company	#	\$ 2.60
Average transport cost Kuwait-Northern Europe	#	\$ 1
Average cost price of a barrel of oil from Kuwait in a Northern European port : $2.60 + 1 =$		\$ 3.60
Concessionary company's profit per barrel : $2.60 - 1.807 =$		\$ 0.793

Source : Le Monde, 9th October 1973, page 21.

ANNEXE VI

*Prix du pétrole brut*1. *Prix « affichés » (en dollars par baril)*

Pays	1. 10. 70	1. 10. 73
Abu Dhabi	1,88	3,14
Irak (Tripoli)	2,21	4,22
Iran	1,63	2,98
Koweït	1,59	2,93
Libye	2,18	4,90

2. *Prix d'un baril de pétrole du Koweït le 1. 8. 1973*

(1 baril = 159 litres)

Prix affiché (<i>Posted price</i>)	\$ 2,936
Coût moyen de production	\$ 0,06
Redevances (<i>Royalties</i>)	\$ 0,367
Impôt prélevé : $\frac{55 \times (2,936 - 0,06 - 0,367)}{100} =$	\$ 1,38
Recettes du Koweït : $1,38 + 0,367 =$	\$ 1,747
Prix de revient pour la compagnie concessionnaire : $1,747 + 0,06 =$	\$ 1,807
Prix de vente au Koweït par la compagnie concessionnaire	≠ \$ 2,60
Coût moyen du transport Koweït-Europe du Nord	≠ \$ 1
Prix de revient moyen du baril de pétrole koweïtien dans un port de l'Europe du Nord : $2,60 + 1 =$	\$ 3,60
Bénéfice de la compagnie concessionnaire sur 1 baril : $2,60 - 1,807 =$	\$ 0,793

Source : *Le Monde*, 9 octobre 1973, page 21.

3. *Gulf price structure* (\$ per barrel)

16th October 1973

Country — Quality	Posted price	State dues	Cost price for the concessionary company	Local selling price
<i>Saudi Arabia</i>				
Light Arabian	5.119	3.048	3.148	3.65
Heavy Arabian	4.632	2.753	2.853	3.31
<i>Iran</i>				
Light Iranian	5.091	3.016	3.136	3.64
Heavy Iranian	4.991	2.960	3.080	3.56
<i>Abu Dhabi</i>				
Murban	6.045	3.582	3.732	4.52
Marine	5.537	3.192	3.492	4.03
<i>Iraq</i>				
Basrah	5.061	3.002	3.122	3.61
<i>Qatar</i>				
Marine	5.343	3.146	3.316	3.82
Dukhan	5.163	3.009	3.229	3.69

Source : AGEFI, 5th November 1973.

Comparison : Nigeria

Average posted price (19th October 1973) : \$ 4.287

Average posted price (20th October 1973) : \$ 8.310

3. *Structures des prix dans le Golfe (en dollars par baril)*

le 16 octobre 1973

Pays — Qualité	Prix affiché	Prélèvement de l'Etat	Prix de revient pour la compagnie concessionnaire	Prix de vente local
<i>Arabie Saoudite</i>				
Arabe léger	5,119	3,048	3,148	3,65
Arabe lourd	4,632	2,753	2,853	3,31
<i>Iran</i>				
Iranien léger	5,091	3,016	3,136	3,64
Iranien lourd	4,991	2,960	3,080	3,56
<i>Abu Dhabi</i>				
Murban	6,045	3,582	3,732	4,52
Marine	5,537	3,192	3,492	4,03
<i>Irak</i>				
Basrah	5,061	3,002	3,122	3,61
<i>Qatar</i>				
Marine	5,343	3,146	3,316	3,82
Dukhan	5,163	3,009	3,229	3,69

Source : AGEFI, 5 novembre 1973.

Comparaison : Nigeria

Prix affiché moyen (19 octobre 1973) : \$ 4,287

Prix affiché moyen (20 octobre 1973) : \$ 8,310

APPENDIX VII — ANNEXE VII

Oil revenue — Revenus du pétrole

(\$ million)

(en millions de dollars)

Country	1970	1971	1972	1973 Estimates Prévisions		1975 Estimates Prévisions	Pays
				1. 1. 73	1. 9. 73	1. 1. 73	
Kuwait	895.1	1,395.3	1,530			2,073	Koweit
Saudi Arabia	1,199.7	2,159.6	2,700			3,720	Arabie Saoudite
Iran	1,092.7	1,869.6	2,635				Iran
Iraq	521.2	840	1,111			1,171	Irak
Abu Dhabi	233.1	430.7	650			1,067	Abu Dhabi
Qatar	122	197.8	252			342	Qatar
Total for six countries	4,063.8	6,893	8,878	11,204	15,800		Total des six pays
Dubai	—	50	60	69.3		93	Dubaï
Oman	—	130	155	181		242	Oman
Algeria	325	320	347	456		629	Algérie
Libya	1,351	1,750	2,320	2,967		4,817	Libye

(The decimal point is used throughout this table.)

(Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

Source : First six countries : *Le Monde*, 20th October 1973, page 4.Last four countries and estimates for 1975 : *The Arab Economist*, Monthly survey of Arab economies, July 1973, page 14.Six premiers pays : *Le Monde*, 20 octobre 1973, page 4.Quatre derniers pays et prévisions pour 1975 : *The Arab Economist*, *Arab Documentation*, juillet 1973, page 14.

APPENDIX VIII — ANNEXE VIII

**Currency reserves of four
oil-producing countries****Réserves en devises de quatre
pays pétroliers**

(\$ million)

(en millions de dollars)

Country Pays	1967	1970	1971	1972	August — Août 1973
Algeria Algérie	—	101	233	204	256
Saudi Arabia Arabie Saoudite	670	1,499	2,566	2,825	3,505
Iraq Irak	253	318	431	581	928
Libya Libye	312	520	1,291	2,347	2,370

(The decimal point is used throughout this table.)

(Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

*Source: Le Monde, 16th October 1973, page 17.**Le Monde, 16 octobre 1973, page 17.*

APPENDIX IX

Communiqué issued by six Gulf States ¹, Kuwait**16th October 1973***(Extract)*

The six States have decided to fix and announce posted prices of Gulf oil in the same way as Venezuela, Indonesia and Algeria, three other members of the OPEC.

Should the oil companies refuse to handle oil under these conditions, the producer countries would offer their oil to other buyers at prices calculated on the abovementioned basis, i.e. \$ 3.65 for Arabian light crude.

Posted prices will be based on the present market price in the Gulf and in other areas adjusted according to quality and the geographical position of the oilfields.

Posted and market prices have been worked out so as to retain the same differential as existed in 1971 before the Tehran agreement.

Posted prices will be adjusted when market prices exceed or fall below the newly-announced price by 1 %.

The Geneva agreements on offsetting monetary movements, including devaluations of the dollar, continue to be applicable.

1. Abu Dhabi, Saudi Arabia, Iraq, Iran, Kuwait, Qatar.

Source: *Le Monde*, 18th October 1973 (WEU translation).

ANNEXE IX

Communiqué publié par six Etats riverains du Golfe ¹, Koweït**16 octobre 1973***(Extrait)*

Les six Etats ont décidé d'établir et d'annoncer les prix affichés du pétrole dans le Golfe comme le font déjà le Venezuela, l'Indonésie et l'Algérie, trois autres membres de l'O.P.E.P.

Au cas où les compagnies pétrolières refuseraient de prendre le pétrole sur la base de ces dispositions, les pays producteurs offriraient ce pétrole à n'importe quel acheteur à des prix calculés sur les bases mentionnées, c'est-à-dire l'« Arabian Light » à 3,65 dollars.

Les prix affichés du pétrole seront basés sur le prix commercial actuel dans le Golfe ainsi que dans les autres zones, corrigés par les indices de densité et les différentes localisations géographiques.

Les prix affichés et les prix commerciaux sont déterminés de manière à conserver la même relation qu'en 1971, avant l'accord de Téhéran.

Les prix affichés seront corrigés à partir du moment où l'écart à maintenir entre prix affichés et prix commerciaux sera dépassé de 1 % en plus ou en moins.

Les accords de Genève sur la compensation des mouvements monétaires, et notamment des dévaluations du dollar, continuent à être applicables.

1. Abu Dhabi, Arabie Saoudite, Irak, Iran, Koweït, Qatar.

Source : *Le Monde*, 18 octobre 1973.

APPENDIX X — ANNEXE X

**Reductions in oil production
by the Arab countries in
October 1973**

**Réductions de la production
pétrolière des pays arabes
en octobre 1973**

Country Pays	Production (million barrels per day) (en millions de barils par jour)		Difference Différence	Reduction Réduction (%)
	September 1973 Septembre 1973	October 1973 Octobre 1973		
Abu Dhabi	1.4	1.2	0.2	12.9
Saudi Arabia Arabie Saoudite	8.3	6.5	1.8	21.7
Algeria Algérie	1.1	0.9	0.2	14.3
Iraq Irak	2	1.5	0.5	25
Kuwait Koweït	3.2	2.3	0.9	26.9
Libya Libye	2.3	2.1	0.2	8.7
Other countries * Autres pays *	2.2	1.8	0.4	19.3
TOTAL	20.5	16.3	4.2	20.1

* Bahrein, Dubai, Egypt, Qatar, Oman, Syria, Neutral Zone.
* Bahrein, Dubaï, Egypte, Qatar, Oman, Syrie, Zone neutre.

Source : *Der Spiegel*, 5th November 1973 — 5 novembre 1973.

Oil and energy problems

AMENDMENT No. 1¹

tabled by Mr. Sieglerschmidt and others

After the third paragraph of the preamble, insert a new paragraph, as follows :

“Considering that such a development will meet with the desired success only if all the producer countries are guided in their decisions on oil production and oil exports by economic considerations following the principles of free world trade, any other attitude on the part of producer countries consequently being unacceptable;”

Signed : Sieglerschmidt, Kahn-Ackermann, Richter, Cravatte, Talamona, de Niet

1. See 9th Sitting, 20th November 1973 (Amendment amended orally and adopted).

Le problème de l'énergie et du pétrole

AMENDEMENT n° 1¹

déposé par M. Sieglerschmidt et plusieurs de ses collègues

Après le troisième considérant, insérer un nouveau considérant rédigé comme suit :

« Considérant qu'un tel développement n'aboutira au succès désiré que si tous les pays producteurs se laissent guider en ce qui concerne leurs décisions sur la production et l'exportation du pétrole exclusivement par des considérations économiques conformes aux principes du libre commerce mondial, raison pour laquelle toute autre attitude des pays producteurs ne peut être acceptée ; ».

Signé : Sieglerschmidt, Kahn-Ackermann, Richter, Cravatte, Talamona, de Niet

1. Voir 9^e séance, 20 novembre 1973 (Adoption de l'amendement amendé oralement).

PRINTED IN FRANCE


STRASBOURG